Digitized by Google

1051
Soc. 19192 e. 157/12
Soc 3974 e 262/12
Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Aube.

TOME 12.

23e et 24e volumes.

Nos 89 à 96.

ANNÉES 1844 & 1845.

TROYES.

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ, RUE NOTRE-DAME, 86.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département de l'Aube.

N^os^ 89 et 90.

Ier et IIe TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1844.

Séance publique du 25 mars 1844.

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. ONFROY DE BRÉVILLE, *Conseiller d'Etat, Préfet de l'Aube, et Président d'honneur de la Société.*

MESSIEURS,

Vous avez désiré que l'existence utile et laborieuse de votre Société se produisît quelquefois au grand jour de la publicité. Vous avez voulu que cette précieuse institution vînt, à certaines époques, exposer à nos concitoyens ses persévérants efforts pour la prospérité du département. Protecteurs, promoteurs tout à la fois et des arts industriels qui sont nécessaires à la vie, et de ces études si pleines de charmes qui en sont l'ornement, vous avez pensé avec raison que cette publicité donnée à vos travaux était un nouveau moyen d'en accroître l'utilité et d'en répandre le goût. Ce

n'est point là, Messieurs, un triomphe acamédique que vous avez recherché. Et cependant, croyez-le bien, il est une espèce de gloire, pour ainsi dire domestique, qui n'est ni moins solide ni moins douce au cœur de l'homme, que celles qui retentissent dans le monde entier. C'est, dirai-je, la gloire? Non, le mot serait trop ambitieux; c'est cette haute et affectueuse considération dont l'éclat doux et modeste se concentre dans l'horizon d'un département; c'est ce suffrage public qui se compose de la reconnaissance et de l'estime des hommes sous les yeux desquels s'écoule notre vie; qui ne s'accorde qu'à des services de tous les jours, à des dévouements sans cesse mis à l'épreuve; qu'on refuse même à la distinction de l'esprit s'il ne s'y joint encore la dignité du caractère et des mœurs.

Quand les Sociétés de la nature de la vôtre ne rendraient à la grande Société française d'autre service que celui d'entretenir le goût de cette illustration locale, et d'offrir les moyens de l'obtenir, elles auraient, surtout dans l'état actuel de nos mœurs, rendu un service plus grand, peut-être, que ceux des plus grandes académies.

C'est en effet, Messieurs, une chose digne, sous tous les rapports, d'une sérieuse méditation, que ce qui se passe dans les départements depuis quelques années. On déserte la vie de province. Tous les hommes qui ont quelque fortune ou quelque valeur morale n'ont qu'un but, qu'une pensée devant les yeux. C'est d'aller s'absorber dans ce gouffre, toujours béant, de la capitale. La province n'est plus qu'un lieu où l'on

vient faire, à la hâte, ses affaires et recueillir ses revenus pour aller ensuite dépenser à Paris.

Cet appauvrissement moral des provinces au profit de la capitale est à la veille d'augmenter dans une progression bien rapide. L'homme vient d'accroître merveilleusement son empire : il emprunte en quelque sorte des ailes à la vapeur. Il s'en servira pour aller là où il croit que ses plaisirs ou la fortune l'appellent, c'est-à-dire vers les grands centres de population.

Quelles seront, Messieurs, dans un avenir très-prochain, et quelles sont déjà les conséquences de cette concentration, sur un seul point, de toute la vie morale d'un grand empire? Je le disais tout à l'heure, et surtout au point de vue politique et économique, ce sujet est digne de la plus sérieuse attention de l'homme d'état comme du philosophe.

Je me garderai aujourd'hui, Messieurs, de traiter une si vaste question. Je me bornerai à dire quelques paroles de l'état social qui en est résulté pour les départements, parce que ce sera l'occasion de signaler l'influence utile et heureuse que les académies de province sont appelées à exercer.

Depuis un demi-siècle chacune de ces grandes crises politiques qui ont ébranlé notre pays ont modifié parmi nous les relations sociales et les ont façonnées, pour ainsi dire, sous leur influence.

Après la dispersion, sous le régime de la terreur, de tous les éléments qui composaient la société, elle commence à se reformer vers la fin du règne incertain et licencieux du Directoire. Alors on échappait

à une horrible oppression ; on avait eu sans cesse devant les yeux le hideux spectacle de mœurs triviales et sanglantes ; la religion n'était pas encore retrouvée ; la licence était partout, dans le gouvernement, dans le costume, dans les écrits, dans les mœurs. La révolution, en brisant toutes les distinctions sociales, avait placé toutes les relations sur le terrain libre et facile de l'égalité. A cette époque ce fut, pour ainsi dire, l'amour du plaisir qui rapprocha et recréa la société. Les villes de province ont toutes gardé le souvenir de cette époque. C'étaient presque leurs derniers beaux jours. Paris n'était, pour ainsi dire, pas encore inventé ; la solitude des châteaux n'était pas encore repeuplée ; les villes de province, petites et grandes, s'embellissaient et s'animaient de toute l'élite de la population du pays.

Lorsque vint l'empire, la vie sociale fut comme absorbée dans ce grand mouvement militaire, dans ce grand fracas de guerres et de conquêtes. Paris comme la Province était emporté avec nos aigles victorieuses hors de la France : d'ailleurs, sa domination n'était pas encore entièrement assise. Les départements s'illustraient de la gloire commune ; elle rapprochait tous les citoyens ; on ignorait presque les dissentiments poliques. La Société de nos villes fut alors, comme le pouvoir qu'elle réflétait, pleine de mouvement, de bruit et d'éclat. Mais dans ce vaste et glorieux empire, dont les bornes reculaient sans cesse, on oubliait un peu la petite patrie, celle qui se compose des intérêts de la cité, du département. On n'a-

vait pas le temps, au milieu de l'enivrement universel, de s'occuper des pénibles et modestes travaux de l'agriculture et du commerce. Les sociétés comme la vôtre existaient çà et là, mais languissantes et négligées. Ce n'est, en effet, qu'à l'ombre de la paix que les jouissances de l'esprit, que les douceurs d'une vie élégante et polie peuvent être recherchées et obtenues.

Il est une chose que je ne voudrais pas dire, car elle semble une accusation contre la forme de gouvernement la meilleure et pour nous la plus nécessaire; qui a ma conviction la plus ferme et la plus dévouée; c'est que l'établissement du gouvernement représentatif a été un coup porté à l'indépendance et à la dignité de la vie de province. Nos institutions n'ont pas seulement concentré toute espèce de pouvoir à Paris : elles y ont appelé beaucoup d'hommes, beaucoup de familles qui donnaient de la vie et de l'éclat à nos départements. Autour de ces protecteurs court se grouper incessamment l'immense clientelle qui assiége toutes les places. En quelques années toute la vie morale et politique semble s'être écoulée vers le lieu où se décident tous les intérêts, les plus petits comme les plus grands.

Ici, Messieurs, je veux m'arrêter : je sens, aux considérations qui viennent se presser dans mon esprit, que ce sujet m'entraînerait trop loin. Je me bornerai à deux remarques.

Nous faisons, de la concentration sur un seul point de toute la force, de toute l'énergie, de toute la puissance morale d'une nation, une épreuve qui n'a pas

encore été faite. Chez d'autres peuples, en effet, une aristocratie opulente et respectée, de puissantes institutions municipales, d'antiques corporations, de vieilles mœurs, d'anciens privilèges, de grandes richesses industrielles sont répandus dans les provinces et y entretiennent la vie publique, le mouvement et l'élévation des esprits. Parmi nous, ces compensations n'existent point. La tête de l'empire grossit chaque jour, mais aux dépens du corps qui diminue.

Une autre observation est celle-ci :

Lorsqu'en 1789 la France voulut changer de fond en comble tout son ordre social, elle fit un appel aux provinces. Les provinces lui envoyèrent l'assemblée constituante. Sommes-nous certains, Messieurs, qu'un semblable appel recevrait aujourd'hui une aussi glorieuse réponse ?

Et dans quel lieu, Messieurs, serait-il permis de regretter davantage cette ancienne puissance, cette énergie de la province, si nous les laissions s'éteindre parmi nous, que dans la ville qui cautionnait le roi Charles IX, et rachetait à elle seule la France du pillage des étrangers ?

Rappelons-nous, Messieurs, ce glorieux temps où notre ville voyait fleurir dans son sein une si nombreuse et si opulente bourgeoisie. Voyez le nombre et la beauté des temples qu'élevait cette industrieuse et riche population. Voyez l'art si ingénieux qui, dès le moyen-âge, a doté cette ville d'un fleuve que la nature n'avait fait que placer à côté d'elle, et l'a répandu avec une largesse intelligente, comme pour

mettre l'industrie à la porte de chaque habitant. Voyez, enfin, de cette population, qui ne semble vouée qu'aux arts industriels, sortir des hommes comme les deux frères Pithou, Mignard, Girardon, le pape Urbain IV, les Molé et tant d'autres illustrations ; et dites, si dans les temps qui ont précédé le nôtre, Troyes n'a pas hautement témoigné qu'elle aussi pouvait avoir un nom dans tous les arts qui exercent l'esprit humain.

Oui, Messieurs, c'est contre cette tendance de Paris au monopole de la vie intellectuelle et de la pensée que les académies de province sont une louable et salutaire protestation. Elles offrent aux esprits cultivés un moyen non-seulement de ne pas dépérir, mais de s'accroître par l'échange des idées et par l'émulation. Tout homme qui s'élève à la surface d'un département dans les lettres, les sciences ou les arts, doit être recueilli soigneusement dans leur sein : sociétés morales et sagement organisées, elles se sont assises sur la base de toute société durable, sur l'agriculture.

En écrivant ces lignes, Messieurs, au milieu de beaucoup d'autres préoccupations dont, malheureusement, elles portent trop la preuve, je voulais qu'elles portassent aussi l'empreinte de ma reconnaissance pour la faveur qui m'est accordée aujourd'hui d'avoir l'honneur de vous présider ; je voulais aussi que cette ville, de mœurs si douces et si sages, où les relations sont si agréables et si sûres, trouvât qu'en me faisant le défenseur de la vie de province, j'obéissais à une conviction personnelle que la bienveillance de ses habitants a créée chez moi. Si ce double sentiment, Messieurs, a

été compris, j'aurai vivement à m'applaudir d'être venu siéger parmi vous. Vous m'aurez offert ainsi l'occasion de dire une fois ce que je suis si heureux de vous témoigner chaque jour.

COMPTE-RENDU

Des travaux de la Société, depuis sa séance publique du 17 *décembre* 1839, *jusqu'à celle du* 25 *mars* 1844,

Par M. **DELAPORTE**, Secrétaire.

Messieurs,

Chargé, cette fois encore, de vous rendre compte de vos travaux, pendant la nouvelle période quatriennale qui s'est écoulée depuis votre dernière séance publique, c'est pour moi un besoin et un devoir que de vous adresser, avant tout, mes sincères remercîments de la bienveillance dont vous daignez m'entourer depuis long-temps.

Appelé à siéger parmi vous, à un âge où nul autre n'a été admis en cette Société; placé, quelque temps après, au nombre des membres de votre bureau, et maintenu, depuis 23 ans sans interruption, dans ce poste de confiance, tour-à-tour comme archiviste, comme secrétaire-adjoint, et maintenant en qualité de secrétaire, je sens plus que jamais toute mon insuffisance pour bien remplir cet honorable emploi.

Obligé, en raison des nombreuses fonctions auxquelles je me suis laissé successivement attacher, de partager mes moments et mon attention entre des af-

faires trop multipliées et trop diverses pour qu'il me soit possible de consacrer à celles de votre Société autant de temps que je le désirerais, j'ai plus d'une fois formé le projet de déposer en vos mains le mandat précieux, mais difficile, que vous m'avez remis. Cédant aux instances de quelques-uns de nos collègues je l'ai conservé ; mais je regrette bien, surtout aujourd'hui, de ne vous avoir pas mis à même, Messieurs, de choisir un interprète plus en état que moi de vous offrir un compte-rendu digne de vous et du public d'élite qui vient nous écouter. Il ne suffit point d'avoir quelque zèle et du dévouement à la chose publique, pour être l'organe d'une Société savante qui embrasse, dans ses études, l'agriculture, les sciences, les arts et les belles-lettres : il faut encore posséder des connaissances aussi variées qu'étendues, dont je sens tout le besoin, et que je suis loin de pouvoir apporter à l'œuvre qui m'est imposée en ce moment.

Connaissant mes forces, je n'aurais certainement pas osé entreprendre de vous présenter, dans cette solennité, l'analyse de vos travaux, si je n'avais compté sur votre indulgence accoutumée. L'invoquant donc de nouveau j'entre immédiatement en matière, et suivant la division habituelle des comptes-rendus qui vous ont été soumis précédemment, je partagerai celui-ci en autant de sections que la Société en a établi dans son sein, savoir : agriculture, sciences, arts, belles-lettres.

§ 1. *Agriculture.*

Vous souvenant que l'institution primitive de cette

Société eut pour objet l'agriculture, persuadés d'ailleurs, que c'est surtout de son amélioration que la France doit attendre sa prospérité et sa force, vous avez donné vos soins les plus constants à l'industrie agricole et à tout ce qui s'y rattache.

Prairies artificielles.

Déjà, grâce à vos généreux efforts, et au concours que vous avez ouvert, en 1820, sur la proposition d'une commission dont je m'honorerai toujours d'avoir fait partie, les prairies artificielles ont pris un large essor dans ce département. Ajoutant leurs précieux produits à ceux des prairies naturelles, elles ont permis à nos cultivateurs d'accroître le nombre de leur bétail, et d'obtenir de plus riches récoltes, à l'aide d'engrais plus abondants.

Subvention de l'État en faveur de l'agriculture.

Ce premier et important résultat obtenu, vous ne pouviez voir avec indifférence l'état d'imperfection des animaux qui constituent la race bovine en ce département. L'insuffisance de vos ressources financières ne vous avait permis, pendant long-temps, de contribuer à l'amélioration de cette race que par des exhortations, hélas! trop peu efficaces; mais aussitôt que vous vîtes le gouvernement mis en mesure, par un crédit annuel de 800,000 francs, de fournir à chaque Société départementale des moyens d'encourager l'agriculture, vous vous êtes empressés de solliciter une subvention proportionnelle, pour en affecter une notable partie à introduire, dans ce département, des taureaux de race choisie.

Vos demandes, quoique très-bien fondées, et vivement appuyées par le conseil général de l'Aube, et

par notre honorable collègue, M. Stourm, député de l'arrondissement de Troyes, n'ont pas eu le succès que l'on pouvait espérer. Il ne vous est accordé annuellement, sur le crédit dont il vient d'être question, qu'une modique somme de 300 francs, que vous avez reçue néanmoins avec reconnaissance, et appliquée tout entière à l'amélioration de la race bovine. Vous y avez ajouté une partie de la dotation que vous recevez du département, et vous êtes parvenus de la sorte à introduire déjà dans nos contrées plusieurs taureaux suisses et normands, grâce au concours actif et généreux qui vous a été prêté, pour leur acquisition, par nos collègues, MM. Lasneret, Salmon et Pillard-Tarin.

Amélioration de la race bovine.

Autant qu'il vous sera possible, vous continuerez ces utiles importations auxquelles vous donnerez même de l'extension, si vous obtenez enfin de la justice du gouvernement une subvention plus en rapport avec les besoins et les droits de ce département. Il nous semble, quant à nous, que ces besoins sont tels, qu'au lieu de recevoir, comme cela s'est fait, en 1843 par exemple, une somme de 1,100 francs; savoir : pour la Société, 300 fr., et pour achat de béliers, 800 fr., notre département aurait dû obtenir une part au moins égale au contingent annuel d'environ 8,000 fr. que ses impôts fournissent à ce fonds d'encouragement. C'est ce que nous avons cherché à démontrer dans l'exposé que nous avons eu l'honneur de vous faire en votre séance du 20 décembre 1839. Partageant notre sentiment à cet égard, et conformément à notre proposition, vous avez adressé à M. le Ministre de l'agri-

culture et du commerce une demande motivée, à l'effet d'obtenir en 1840, une somme de 8,000 fr., pour être employée tant à l'entretien d'élèves boursiers et demi-boursiers en la ferme modèle de Belley, qu'à l'achat de taureaux et d'instruments aratoires perfectionnés, et enfin en primes à distribuer, par l'intermédiaire de comices agricoles qu'avec cette subvention vous auriez aidés à se former en ce département.

Si cette requête, plus d'une fois renouvelée depuis cette époque, était accueillie, et si la dotation que vous sollicitez vous était accordée, comme elle l'est à plusieurs Sociétés établies en des départements où les secours de l'État nous semblent moins indispensables à l'agriculture que dans l'Aube, vous pourriez donner autour de vous une heureuse et vive impulsion à toute l'économie agricole.

Primes et prix pour les charrues et les labours.

En attendant que les besoins de ce département soient mieux appréciés, vous n'avez point négligé cependant, dans la limite de vos moyens, de récompenser par des primes et des prix les agriculteurs qui se servent de charrues perfectionnées, et exécutent les labours avec le plus d'économie et d'habileté. A cet effet, vous avez déjà deux fois ouvert, en la ferme-modèle de Belley, des concours où vous avez appelé tous les cultivateurs de ce département.

Votre section d'agriculture, qui a été chargée de diriger et de juger ces concours, s'est acquittée, avec autant de zèle que de succès, de la mission qu'elle avait reçue; et par l'organe de M. de Villemereuil, l'un de ses membres, elle vous a rendu compte de ces solennités.

La première, qui a eu lieu le 6 novembre 1842, quoique contrariée par un froid assez vif, et par la neige qui couvrait la terre, n'en a pas moins attiré une grande affluence de spectateurs, et offert des résultats très-satisfaisants.

Les dix-huit concurrents, qui s'y sont présentés, ont subi avec honneur les deux épreuves consistant, la première à retourner un chaume d'avoine, et la seconde à défricher un sainfoin.

Les perfectionnements apportés à la charrue de M. Boiteux, maire de Montreuil, ont été remarqués : l'oreille et le sep en fer de cette charrue à laquelle une vis de pression sert de régulateur lui donnent le double mérite de retourner parfaitement la terre et de diminuer le tirage. M. Menuelle, de St.-Léger-sous-Margerie, a dû également la supériorité de son labour à une oreille et à un sep en fer adaptés à sa charrue. Ces deux habiles cultivateurs ont obtenu, à mérite égal, le premier prix dont la valeur a été partagée entre eux.

Le second prix a été mérité aussi, *ex æquo*, par MM. Tissut, de Villechétif, et Bertrand, de Montangon.

Le jury, regrettant de ne pas avoir un plus grand nombre de récompenses à sa disposition, n'a pu accorder que de simples mentions honorables aux six concurrents qui suivaient les quatre déjà nommés. Dans l'ordre de mérite, ils ont été désignés ainsi qu'il suit : MM. Galand, de Belley ; Denisot, de Baires ; Derrey, d'Assencières ; Gravelle, de Villechétif, et Damoiseau, de Belley.

Le second concours du même genre, qui s'est ouvert le 24 septembre dernier, dans le même établissement, n'a pas été moins solennel. Dix-huit concurrents y ont également pris part, et labouré, chacun leur sillon, avec une précision digne de remarque. Le jury, composé des membres de la Société et de notables agriculteurs venus là de divers points du département, a dû s'attacher aux plus petites irrégularités, pour établir des distinctions entre les prétendants. Enfin, après un sérieux examen, il a arrêté la liste des lauréats dans l'ordre suivant :

Le premier prix de labour a été décerné à M. Houzelot, des Vieilles-Vignes; le second, à M. Collet (Alexis), de Villechétif; le troisième, à M. Souck (Edouard), des Trévois; le quatrième, à M. Haillot (François), de Moussey. Des mentions honorables ont été accordées à MM. Gervais-Derrey, d'Assencières, et Gruat (Nicolas), de Belley.

Ce même concours ayant aussi pour objet la distribution de récompenses pour les perfectionnements apportés aux instruments aratoires, deux prix ont été donnés à ce sujet : le premier, à M. Berge, de Coclois, pour son araire avec ou sans avant train; et le second, à M. Gaillat-Quentin, maréchal-ferrant, à Auzon, pour l'amélioration qu'il a apportée à la charrue du pays, en la rendant plus légère, et en diminuant et régularisant son tirage.

Vous avez lieu de vous féliciter, Messieurs, et de l'empressement qu'ont mis les cultivateurs de ce département à se présenter aux nobles tournois où vous

les avez conviés, et des succès que vous avez obtenus dans les concours de 1842 et de 1843. Tout donne lieu de croire que ces importantes réunions, où des milliers de personnes ont examiné les instruments, ainsi que les expériences, et discuté le mérite des concurrents, auront une heureuse influence sur l'agriculture de notre département. Elles contribueront certainement, comme vous l'a dit votre honorable rapporteur, à porter chez un grand nombre de cultivateurs le désir des améliorations, et à leur faire sentir le besoin d'employer des instruments aratoires perfectionnés, et notamment ceux que M. Salmon a fait manœuvrer, de la manière la plus satisfaisante, sous les yeux des nombreux assistants.

Ferme-modèle départementale.

Après avoir prononcé le nom de M. le directeur de la ferme-modèle départementale, je dois me hâter de dire que vous avez suivi avec autant d'intérêt que d'attention la marche de son établissement. C'est là que les théories doivent être soumises à la sanction de l'expérience; c'est après y avoir éprouvé les nouvelles découvertes agricoles, si souvent trompeuses, que vous verrez si vous devez les recommander ou les repousser. La ferme-modèle est appelée à répandre autour d'elle, dans un large cercle, une saine instruction théorique et pratique en agriculture, et à propager, en faveur de cet art si précieux, les bonnes méthodes et toutes les choses utiles. Persuadés avec le poëte de la raison et du goût que les bons exemples mis sous les yeux s'emparent vivement des esprits, tandis que les meilleurs préceptes ne s'y introduisent qu'avec lenteur et très-

difficilement, vous placez dans cette ferme-modèle les plus grandes espérances. Aussi, quoique vous eussiez déjà plusieurs fois apprécié le zèle et l'aptitude de M. Salmon, notre collègue, auquel vous vous êtes si souvent adressés avec succès, pour obtenir soit d'utiles renseignements, soit des essais de culture de diverses plantes, avez-vous désiré néanmoins être entièrement éclairés sur la situation de l'établissement qu'il dirige. En sa qualité de membre de la commission de surveillance, M. de Villemereuil vous en a présenté le compte moral avec une rigoureuse exactitude. Après avoir rendu un juste hommage à l'habile direction de M. Salmon, notre collègue vous a fait connaître la valeur et la nature du mobilier de la ferme; il vous a dit les instruments aratoires qui y sont employés, les bâtiments dont elle se compose, l'étendue des terres arables, la répartition et l'état de la culture en 1841. Enfin il vous a instruits sommairement de la situation de l'école d'agriculture ouverte en cet établissement. Le bon témoignage, qu'il vous a rendu de cette école, vous fera vivement regretter de n'avoir pas obtenu les moyens de donner un successeur au jeune boursier que vous y avez placé, il y a deux ans.

Assolements. Parmi les questions qui vous ont le plus occupés, l'une des premières et des plus importantes est celle des assolements. Chaque fois qu'elle est traitée devant vous, elle excite vivement votre attention; car vous êtes dès longtemps convaincus que le choix d'un bon assolement est profitable, au plus haut point, à la fortune

publique, aussi-bien qu'à celle des particuliers. Dès que votre Société fut pleinement constituée, sa première publication et, pour ainsi dire, son premier acte eurent pour objet de diriger sur cette importante matière les études et les essais des agriculteurs de ce département. Sur la proposition de la commission que j'ai déjà citée, il fut ouvert, en 1820, un concours à ce sujet, et un grand prix de 1,500 fr. fut proposé. Ce prix n'ayant point été remporté, vous avez appelé de nouveau l'attention des cultivateurs sur cette grande question, en publiant dans le recueil de vos mémoires le résultat des méditations et de l'expérience de plusieurs des membres de cette Société. Encouragés par ces exemples, deux de nos collègues, Messieurs Lasneret et Gallice-Dalbanne, vous ont apporté dernièrement un tribut du même genre.

Dans un mémoire que vous avez accueilli avec un vif intérêt, M. Lasneret s'est attaché à démontrer que l'assolement triennal, habilement conçu autrefois, ne suffisait plus aux besoins actuels du pays; et qu'à cet ancien assolement il fallait substituer aujourd'hui un système d'aménagement tel que toutes les plantes ne revinssent en culture, sur les mêmes terres, qu'après le temps nécessaire pour la reconstitution des sucs convenables à leur nutrition.

A l'appui de son assertion, notre collègue vous a exposé les résultats qu'il a obtenus de l'assolement quinquennal, et ceux que lui avait donnés l'ancien mode. A cet effet, il a mis sous vos yeux des tableaux présentant les produits de sa culture en grains et en

2

fourrages artificiels, depuis 1827 jusqu'en 1841, en divisant cette période de 15 années, en trois séries de 5 ans chacune, dont les deux premières avaient été soumises à l'assolement triennal, et la troisième à l'assolement quinquennal. Vous avez vu, Messieurs, par ces documents, que, dans la première série, 339 hectares semés en céréales n'ont donné que 22,632 doubles décalitres de grains; que dans la seconde série, 284 hectares n'en ont fourni que 24,221, tandis que, dans la troisième, il a été obtenu 32,202 doubles décalitres de 278 hectares ensemencés de la même manière.

La différence de produit, pour les prairies artificielles, a été beaucoup plus faible, et cependant elle a été encore en faveur de ce dernier assolement.

En raison de ces faits satisfaisants et si concluants, M. Lasneret invite d'une manière pressante nos cultivateurs à adopter l'assolement quinquennal; et pour faire mieux saisir le mode qu'il suit, il a dressé un tableau présentant un système de rotation qui comprend 25 années, et où les cultures se succèdent, tous les 4 ans, pour les céréales et les prairies artificielles annuelles, et tous les 20 ans, pour les prairies artificielles permanentes.

Dans une notice habilement rédigée, M. Gallice-Dalbanne a examiné d'une manière générale, et parfaitement décrit l'assolement triennal et l'assolement alterne. Il les a comparés sous divers point de vue, et vous a montré le premier ne produisant que des céréales, et diminuant considérablement l'étendue des terres cultivées; le second créant toutes sortes de

produits, et agrandissant le domaine de l'agriculture ; l'un, fort seulement de son ancienneté et d'une routine opiniâtre; l'autre, nouveau, il est vrai, mais ayant déjà reçu la sanction de la théorie impartiale et de la pratique éclairée. Notre collègue vous a signalé les inconvénients qui résultent de celui-là, et les avantages que celui-ci présente. Avec le premier, il vous a montré la population et l'industrie restant stationnaires, la culture exclusive des céréales occasionnant ces alternatives de hausse et de baisse qui troublent l'ordre social et affligent l'humanité. Il vous a fait voir le système alterne produisant des résultats tout opposés, accroissant le bétail, ainsi que les engrais, éloignant la disette, augmentant la fertilité du sol et l'aisance des habitants. Enfin il a retracé les principes généraux que la science fournit, et dont les agriculteurs, qui se proposent d'adopter l'assolement alterne, doivent se bien pénétrer.

Semis en ligne et à la volée.

Après la grande question des assolements, celle de l'ensemencement des céréales devait surtout appeler vos investigations. Déjà, il y a onze ans accomplis, profitant du passage dans nos contrées de M. Hugues dont les travaux en cette matière, ainsi que le semoir, sont connus dans toute la France, vous avez chargé quatre de vos membres de procéder à des expériences comparatives sur les semis en lignes et l'ensemencement à la volée.

Si les opérations de M. Hugues ne donnèrent pas d'aussi bons produits qu'on l'espérait, vous savez,

Messieurs, que la cause de leur peu de succès fut attribuée alors à l'intempérie de la saison, et surtout aux pluies excessives qui, ayant précédé et suivi les semailles, ne permirent pas de préparer la terre convenablement.

Dès que la ferme-modèle fut en pleine activité, M. de Villemereuil appela votre attention sur cette importante question, et vous invita à faire de nouveaux essais comparatifs sur ces deux modes d'ensemencement. La proposition de notre collègue ayant été adoptée, M. Salmon fut prié de se charger de ce soin.

M. le directeur de la ferme-modèle que ses études et ses observations précédentes avaient disposé peu favorablement envers le semoir appliqué à la culture des céréales, s'est cependant empressé de satisfaire au vœu de la Société. Il s'est même livré à de nouvelles expériences, avec d'autant plus de soin et de persévérance que la Société royale et centrale d'agriculture de Paris vous a demandé de lui communiquer le résultat des travaux que vous aviez déjà faits ou que vous pourriez faire à ce sujet. Au nom de la section d'agriculture à laquelle vous aviez renvoyé cette circulaire, pour être mis à même d'y répondre, notre collègue vous a rendu compte, en votre séance du 15 de ce mois, des essais auxquels il s'est livré à cet effet. Ces essais ont eu lieu sur 68 ares d'un terrain calcaire dont la moitié a été ensemencée à l'aide du semoir, et l'autre moitié à la volée. Le froment Richelle de mars a servi dans les deux épreuves qui ont donné pour résultats : la pre-

mière, une dépense de 36 fr. 87 c., non compris le loyer de la terre, et un produit brut de 85 fr. 50 c.; la seconde, une dépense de 44 fr. 61 c., et un produit de 111 fr., c'est-à-dire, un revenu net de 66 fr. 39 c. dans le dernier cas, et de 48 fr. 63 c. dans le premier; de telle sorte que la différence en faveur de la semaille à la volée a été de 17 fr. 76 c.

De ce fait et de ses observations antérieures, votre section d'agriculture, de concert avec M. Salmon, tout en reconnaissant que le semis en ligne consomme moitié moins de semence que celui qui se fait à la volée, a néanmoins conclu que l'emploi du semoir pour la culture des céréales ne présente aucun avantage réel; que d'ailleurs cet instrument ne peut fonctionner dans la plupart des circonstances, puisqu'il exige une terre très-ameublie, dépourvue de tout obstacle, à surface plane, bien ressuyée, et fumée avec des engrais décomposés et bien enterrés. Elle accorde la préférence au semis à la volée, parce qu'il donne de plus riches produits, qu'il se fait avec célérité, et qu'il s'adapte au besoin qu'ont les céréales d'hiver d'être semées dans des terres dont la surface soit couverte de mottes de moyenne grosseur.

Ces conclusions vous paraissant bien motivées, vous les avez admises, et vous avez décidé qu'elles seraient adressées, ainsi que le rapport de M. Salmon, à la Société royale et centrale d'agriculture de Paris.

Tout en les adoptant, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos regrets de voir ainsi disparaître cet espoir d'une économie annuelle de 72,000 hecto-

litres de céréales formant environ la moitié de celles qui sont employées pour semences dans notre département. Maintenant que l'importation des céréales en France s'accroît successivement avec la population, il est pénible d'apprendre que le semoir appliqué à leur culture ne paraît nullement destiné à apporter un remède à ce fâcheux état de choses.

Règlements relatifs aux pigeons.

La superficie de notre territoire restant la même, tandis que la population s'augmente chaque année, votre sollicitude doit s'étendre non-seulement sur les meilleurs modes d'assolement et sur les moyens d'économiser les semences, mais encore sur tout ce qui peut empêcher celles-ci d'être détruites. A ce titre, les plaintes élevées contre les dégâts occasionnés par les pigeons sur les champs nouvellement ensemencés ne pouvaient vous trouver indifférents.

Consultés par M. le préfet, en 1840, sur la question de savoir s'il serait utile et possible d'établir un règlement général pour toutes les communes du département, relativement aux époques de l'année où les pigeons doivent être enfermés, conformément à la loi du 4 août 1789, ou s'il convient de laisser à chacun de MM. les maires le soin de déterminer ces époques, par un arrêté spécial, et d'après des règles uniformes, vous avez renvoyé la lettre de ce magistrat à votre section d'agriculture. S'empressant de remplir le mandat qui lui était donné votre section a examiné avec le plus grand soin les questions qui vous étaient soumises; et elle a chargé notre collègue, M. le pré-

sident Paillot de Saint-Léger, de vous présenter le résultat de ses méditations à ce sujet.

L'honorable rapporteur, après une savante excursion dans la législation romaine et dans celle des coutumes de quelques provinces de France, pour vous montrer comment le droit d'avoir un colombier a été diversement réglé, et comment cette liberté était moins restreinte dans les pays de droit écrit que dans ceux de droit coutumier, vous a fait voir quelle était la législation actuelle à cet égard. Il vous a dit quelle sanction pénale était maintenant attachée à l'infraction des arrêtés pris en conformité des dispositions de la loi que nous avons citée.

S'attachant ensuite à faire ressortir les divers dommages qui pourraient résulter de la faculté accordée aux propriétaires de colombiers de laisser en tout temps leurs pigeons se répandre librement dans les champs, notre collègue vous a dit aussi les inconvénients que présenteraient des interdictions trop rigoureuses. Il vous a fait remarquer en outre que les semailles du printemps, à l'exception de celles du chenevis, ne souffraient presque pas des excursions des pigeons, et que les semailles d'automne, qui ont beaucoup plus à les redouter, pourraient même, à l'aide de précautions qu'il vous a indiquées, être suffisamment garanties de leurs atteintes. Tout en reconnaissant que leur divagation, soufferte en de certains temps, peut causer des préjudices dont la loi de 1789 est un préservatif utile, votre section d'agriculture a cru cependant devoir conclure à ce qu'en raison des avantages que ces oiseaux

procurent, et des tolérances réciproques que les habitants des campagnes ont entre eux, cette loi continuât d'être exécutée comme par le passé, c'est-à-dire en laissant aux maires le soin de prendre, pour leurs communes, des arrêtés particuliers, sans leur imposer des règles uniformes auxquelles ils soient tenus de s'assujettir.

Prévoyant l'objection qui pourrait être faite, que quelques-uns de ces fonctionnaires, par intérêt personnel ou par négligence, ne prendraient pas les arrêtés prescrits par cette loi, l'honorable rapporteur vous a fait observer que, si des plaintes étaient adressées à ce sujet, ce serait alors, pour M. le Préfet, le cas d'intervenir, de rappeler au maire incriminé son devoir à cet égard, et au besoin, d'user des moyens que donne l'article 15 de la loi du 18 juillet 1837.

Vous avez adopté les conclusions de ce rapport, et décidé qu'une expédition en serait transmise à M. le Préfet, que vous avez en outre remercié de sa sollicitude, et de la confiance qu'il a bien voulu témoigner à la Société, en la consultant sur cette question.

Culture de la pomme de terre.

Plus il est difficile de diminuer la quantité des céréales employées pour semence, et de préserver celle-ci des diverses atteintes qui en détruisent une partie, plus il importe de s'attacher à découvrir les meilleurs moyens de production et de conservation du précieux tubercule qui supplée à l'insuffisance des plantes panaires pour la nourriture de l'homme. C'est dans ce but que M. Gallice-Dalbanne vous a communiqué une notice

sur les maladies de la pomme de terre, et sur les soins à donner à sa culture et à sa propagation. Notre collègue, après avoir longtemps étudié cette plante précieuse, vous a apporté le tribut de ses observations. Il ne s'est pas contenté d'en décrire les maladies, tant apparentes que cachées, qu'il désigne sous les noms d'externes et d'internes, il a encore indiqué les moyens d'y remédier. A cet effet, il recommande principalement de donner à la culture des pommes de terre les soins que l'on donne à la plupart des autres plantes dans les assolements perfectionnés. Il prescrit par conséquent de choisir un terrain convenable, de le bien préparer, et de ne pas lui confier la même culture plusieurs années de suite sans interruption. Il conseille de faire choix des meilleures pommes de terre pour semences, de les changer de temps en temps, et de préférer les tubercules entiers de moyenne grosseur aux fragments de tubercules. Il fait observer que les gros tubercules poussent un grand nombre de petites tiges qui s'affament réciproquement, et que les petits ne contiennent pas assez de substance pour nourrir les jeunes bourgeons. A volume égal, il a remarqué peu de différence entre des tubercules entiers et des fragments de gros tubercules, lorsqu'ils étaient plantés dans un terrain sec; mais il a trouvé que, dans un terrain humide, les fragments avaient plus de disposition à pourrir.

Récolte des foins.

Les observations de M. Gallice vous ont paru mériter d'être insérées dans le recueil de vos mémoires; et, conformément à sa proposition vous avez également

publié une instruction sur les récoltes des prairies due à M. Bonnet, professeur d'agriculture, à Besançon. Quoique ce dernier travail ne présentât rien que de bien connu de tous les agriculteurs un peu éclairés, vous n'avez pas moins pensé, avec notre collègue, qu'il pouvait être utile de mettre sous les yeux des habitants de nos campagnes des préceptes que beaucoup d'entre eux suivent assez peu pour qu'on puisse croire qu'ils les ignorent.

Race bovine de Durham.

Tout ce qui concerne l'amélioration des races de nos animaux domestiques a toujours été l'objet de vos soins et de votre plus sérieuse attention. Connaissant votre sollicitude à cet égard, et voulant concourir au but que vous vous proposez, deux élèves distingués de l'école royale d'Alfort, MM. Lignée et Daunay, vous ont fait hommage de notices très-bien rédigées, et contenant le résultat de leurs observations relatives à la race bovine de Durham, et à la race ovine de Dishley.

Dans le premier mémoire qu'ils vous ont transmis, ces jeunes et habiles vétérinaires vous ont exposé comment l'ingénieux Bakewel procéda, pour arriver à créer, en quelque sorte, une race qui pût rembourser, au taux le plus élevé, les frais occasionnés par son entretien ; comment il s'y prit pour former des animaux qui, pendant leur vie, donnassent la plus grande quantité de lait possible, et ensuite pussent être livrés à la boucherie dans des conditions qu'on n'avait pas encore atteintes. Ils vous ont dit de quelle manière ce simple, mais habile fermier parvint à améliorer la race de ses

animaux en réduisant leurs os au plus petit volume, et en donnant à leurs muscles plus d'épaisseur, surtout dans les parties du corps qui présentent les morceaux de choix, savoir, le dos et les lombes; comment, sans nuire aux conditions physiologiques, il réduisit à la plus petite expression les parties de moindre valeur telles que les pieds et la tête. Ils ont en outre tracé l'histoire, les caractères, la forme et le genre de vie de la race bovine de Durham, en s'attachant surtout à faire ressortir les avantages et les inconvénients qu'elle présente, et en vous laissant le soin de résoudre la question de savoir si son importation dans nos contrées serait profitable.

Race ovine de Dishley.

Dans leur seconde notice, MM. Lignée et Daunay vous ont apporté le tribut de l'étude attentive qu'ils ont faite de la race ovine de Dishley, pendant les trois années de leur séjour à Alfort. Ils vous ont dit son origine, les caractères qui la distinguent, les soins hygiéniques qu'elle réclame, et les qualités de sa laine.

Pour guider l'agriculteur qui voudrait importer cette race dans notre département, ils l'ont comparée avec nos races indigènes, sous le triple rapport de nos pâturages et de ceux où elle prospère, des frais qu'elle implique et des produits qu'elle donne, de la valeur de la race qu'elle peut concourir à former et des dépenses à faire pour l'obtenir; et enfin ils ont conclu qu'elle peut être introduite avec succès et profit dans nos localités un peu humides, et où les pâturages sont abondants.

Votre section d'agriculture, à l'examen de laquelle

vous aviez renvoyé ces deux notices, les a jugées tout-à-fait dignes d'intérêt. Elle vous a invités, par l'organe de M. Rambourgt, notre collègue, à les faire insérer dans le recueil de vos mémoires; et vous vous êtes empressés d'accueillir cette proposition.

Seigle multicaule. Vous avez, en tous les temps, attaché un grand prix à encourager l'introduction dans ce département de nouvelles variétés de céréales plus productives que celles que l'on y cultive; et c'est dans cet espoir que vous avez confié à M. Salmon un demi-litre de seigle multicaule qui vous avait été donné par M. Bossin.

Sachant que vous aviez invité M. le directeur de la ferme-modèle à essayer la culture de cette plante, M. Ambroise Recoing, propriétaire, à la Rocatelle, vous a fait connaître, par une lettre du 6 juillet dernier, le résultat de ses expériences en ce genre. Il vous a exposé les succès qu'il a obtenus sur un terrain sabloneux, pendant trois années consécutives, dont l'une a été excessivement sèche, et une autre très-humide.

Parmi les avantages que l'on retire de la culture de cette céréale, il vous a signalé le fourrage vert ou l'excellent pacage qu'elle offre à la fin de l'automne, et jusqu'au premier mars. Continuant de comparer le seigle multicaule au seigle ordinaire, il vous a dit toute l'économie que l'on obtient, en cultivant le premier, dans les frais de labour et dans l'emploi de la semence, ainsi que la supériorité de ses produits tant en paille qu'en grains. Non content de vous signaler tous ces

avantages qu'il évalue à une somme d'environ 160 fr. par hectare, M. Recoing indique encore, dans sa lettre, le mode de culture et d'ensemencement du seigle multicaule, et finit en invitant les habitants des contrées sableuses ou maigres de notre département, à qui tout pacage semble interdit par l'aridité du sol, de se livrer avec confiance à la culture de cette précieuse céréale.

Quoique plusieurs agronomes, tout en partageant l'opinion de M. Recoing sur la supériorité de la paille du seigle multicaule et de la nourriture verte que cette plante fournit, regardent son grain comme inférieur à celui du seigle ordinaire, vous n'en avez pas moins cru devoir remercier cet habile agriculteur de sa communication, et donner de la publicité à ses observations.

Culture de la garance.

Désirant fournir tous les moyens possibles de succès à ceux de nos concitoyens qui voudraient tenter de cultiver la garance, et de remporter le prix que vous avez mis au concours dès l'année 1839, vous avez adopté la proposition de votre secrétaire-adjoint, M. A. Gayot, tendante à inviter M. Salmon d'essayer cette culture dans la ferme-modèle de Belley. Cette demande ayant été accueillie avec empressement par notre collègue, vous avez mis à sa disposition une quantité assez considérable de graines et de boutures de garance tirées, les premières d'Avignon, et les secondes de Strasbourg, et dues à l'obligeance de votre dévoué correspondant, M. Schlumberger.

Les semis ayant parfaitement réussi et produit des

milliers de jeunes plants, tout en laissant à la ferme-modèle ceux qui étaient nécessaires pour couvrir vingt ares de terrain, vous avez pu en distribuer un grand nombre aux personnes qui vous en ont demandé.

Pour éclairer les agronomes sur les soins à donner à cette plante, M. Salmon a préparé, d'après votre invitation, une notice sur la culture de la garance, que vous avez approuvée, publiée dans vos mémoires, et envoyée particulièrement aux juges de paix de tous les cantons et aux maires d'un grand nombre de communes de ce département. Quiconque aura eu le soin de prendre connaissance de cette notice, y aura appris tout ce qui concerne les terrains et les engrais propres à la garance, ainsi que la culture et la récolte de cette plante. Notre collègue est entré à cet égard dans des développements très-circonstanciés et très-précis, qui doivent diriger convenablement les agriculteurs désireux d'établir une garancière soit par semis, soit par transplantation.

Garance cultivée à Buchères.

Il nous est pénible de vous rappeler que vos efforts à ce sujet, sont loin d'avoir eu le succès que vous en attendiez. Personne, jusqu'à présent, n'a répondu complètement à votre appel. Toutefois nous sommes heureux de dire qu'une dame, qui s'occupe avec succès d'horticulture, a essayé de cultiver la garance dans un domaine sis à quelques kilomètres de Troyes. Madame de Noël de Buchères a bien voulu vous instruire du résultat des essais auxquels elle s'est livrée dans le cours des trois dernières années, et elle vous en a offert

le produit. Le terrain qu'elle y a consacré était d'une étendue de 55 centiares seulement, et par conséquent beaucoup trop restreint pour pouvoir concourir au prix que vous avez proposé. Ce terrain était propre à la culture des légumes. La racine de la plante s'y est développée, successivement et également bien, soit dans la terre végétale où elle a pris naissance, soit dans un lit de terre jaune, soit enfin dans une couche de gravier où elle s'est progressivement étendue. Madame de Buchères y a récolté environ 25 kilogrammes de garance qu'elle doit vous remettre incessamment, pour être envoyée à votre correspondant M. Schlumberger, avec celle qui doit vous être donnée par M. le directeur de la ferme-modèle.

Culture du *Poligonum tinctorium.*

La haute importance que l'on doit attacher à la production de l'indigo en France a déterminé déjà plusieurs fois, et à diverses reprises, le gouvernement et les Sociétés savantes à faire des recherches à ce sujet.

Des essais tentés dans les environs de Rouen, et sur plusieurs autres points du royaume, pour retirer cette précieuse matière colorante du *Polygonum tinctorium*, ont excité vivement l'attention publique dans ces dernières années. Votre savant correspondant, M. Girardin, professeur de chimie, à Rouen, dont nous avons eu souvent à vous signaler les publications si utiles à l'agriculture et aux arts, s'est livré à de nombreux travaux, non-seulement pour extraire l'indigo du *Polygonum* par des procédés améliorés, mais encore pour faire connaître, dans une excellente notice, le mode

d'extraction qu'il préfère, et tout ce qui concerne la culture et la récolte de cette plante.

Persuadé de l'utilité de l'introduire dans nos contrées M. Des Etangs a demandé au conseil municipal de Troyes l'autorisation de semer, dans la cour de la bibliothèque de cette ville, des graines de *Polygonum* qu'il avait reçues de l'administration du Muséum de Paris. Cette faculté lui a été accordée, et l'ensemencement a été fait avec soin; mais cet essai a été stérile, la graine de *Polygonum* n'a pas levé. Notre collègue n'a pas été à même de faire une nouvelle tentative : il en a d'ailleurs été détourné par le besoin où il s'est trouvé d'affecter à un autre usage la petite portion de terrain dont la jouissance lui avait été concédée pour les essais de culture dont il vient d'être rendu compte. Toutefois, vous n'avez pas renoncé, Messieurs, à l'espoir d'introduire le *Polygonum* dans ce département; car vous avez invité M. Salmon, à en essayer la culture dans la ferme-modèle, et vous lui avez remis, à cet effet, quelques pieds de cette plante qui avaient été recueillis par M. Des Etangs dans un jardin de cette ville.

Culture du *Peganum Harmala.*

Le haut prix de la cochenille fait rechercher depuis longtemps quelque substance tinctoriale qui puisse la remplacer. Un chimiste de l'université de Dorpat, M. Gabel, a annoncé qu'il y était parvenu à l'aide de la graine du *Peganum Harmala*, plante de la famille des rutacées, croissant spontanément dans les steppes de la Crimée. Il a même envoyé une certaine quantité de

cette graine à M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui en a confié la répartition aux administrateurs du jardin des plantes de Paris.

M. de Mirbel, professeur de botanique en cet établissement, vous ayant transmis un kilogramme de graine de *Peganum*, vous l'avez distribuée aux personnes qui manifestèrent le désir d'essayer la culture de cette plante. Pour mieux répondre encore aux intentions du gouvernement, d'une part, M. Des Etangs s'est chargé d'en cultiver lui-même, dans la cour de la bibliothèque de cette ville sur le terrain mis à sa disposition par le Conseil municipal; d'autre part, M. Thiérion s'est occupé de recherches ayant pour objet de connaître les lieux où croît le *Peganum Harmala*, et les usages auxquels il a été employé jusqu'à présent. Cet honorable collègue n'a pas tardé à vous présenter le résultat de ses laborieuses investigations.

Dans une notice fort savante et très-curieuse, dont nous regrettons de ne pouvoir vous donner qu'une analyse trop succinte, il vous a exposé que cette plante avait été bien connue des Egyptiens, des Arabes et des Turcs, mais surtout comme plante médicinale. Dioscoride et Avicenne en ont parlé dans leurs ouvrages. Le célèbre voyageur Bélon la présente comme un parfum dont l'usage est très-fréquent parmi les nations orientales, qui en mangent même pour s'exciter à la joie, et perdre la mémoire des choses tristes et fâcheuses. Linnée pense que la semence de *Peganum Harmala* compose l'électuaire enivrant usité en Perse dans les repas, et auquel Kæmpfer attribue des propriétés

merveilleuses. Cet auteur rapporte, dans ses *Aménités exotiques*, qu'invité à un festin chez les Benjanins, il mangea un peu de cet électuaire, et que, bientôt après, il éprouva des sentiments de joie et de plaisir indicibles. Il ajoute qu'une délicieuse ivresse, dont il décrit les symptômes fort surprenants, s'emparant de tous les convives, les anima d'une gaîté franche et folle, procura les plus douces sensations à leurs palais, et agita leurs cerveaux de mille fantômes brillants.

Sans vous occuper de rechercher si les merveilleuses propriétés enivrantes de cette plante sont bien constatées, vous avez pensé, Messieurs, qu'elle mériterait déjà suffisamment votre attention, si elle contenait réellement une substance tinctoriale rouge, qui pût servir de succédanée à la cochenille. C'est pourquoi, aussitôt que la graine semée par M. des Etangs, après avoir parfaitement levé, eut donné une quantité assez notable de cette plante, vous vous êtes empressés d'en informer le public par la voie des journaux du département. Vous avez annoncé que vous mettriez le *Peganum Harmala* ainsi recueilli à la disposition des chimistes ou des teinturiers qui vous en feraient les premiers la demande, à l'effet d'essayer d'en extraire la matière colorante que les uns disent contenue dans sa graine, et les autres dans sa racine. Un pharmacien de cette ville, auquel vous avez remis une certaine quantité de cette plante, vous fera sans doute connaître prochainement le résultat de ses expériences.

Calendrier du cultivateur algérien.

Satisfait de l'intérêt avec lequel vous avez accueilli

ses communications sur l'état de l'agriculture en Algérie, votre correspondant, M. Jules Vallier, vous a transmis une notice intitulée : *Calendrier du cultivateur algérien.* Ce travail a pour objet de faire connaître, pour chacun des mois de l'année, l'état de l'atmosphère dans notre nouvelle colonie d'Afrique, sous les divers rapports de la température, de l'hygrométrie, des vents dominants, et des principaux phénomènes météoriques, l'état de la végétation pour la plupart des plantes qui y sont cultivées, les travaux horticoles et agricoles auxquels on s'y livre, ainsi que ceux auxquels M. Jules Vallier estime que l'on devrait s'y livrer. Ce savant mémoire vous a intéressés au plus haut point ; car il est plein de faits, de précieuses recherches et de sages avis. Conformément aux conclusions du rapport verbal de notre collègue, M. Bouchier, vous en avez ordonné la publication.

Transplantation des pêchers.

La médaille d'honneur, que vous avez décernée, en votre dernière séance publique, au sieur Lanier, habile jardinier de cette ville, a excité son zèle. Depuis cette époque, il a plusieurs fois appelé votre attention sur ses travaux et ses heureuses tentatives horticoles. Il vous a informés d'abord, par l'intermédiaire de M. Des Etangs, d'une transplantation de pêchers qu'il a effectuée avec le plus grand succès. Cinq pêchers, dont trois âgés de dix ans, et deux de treize ans, ont été transplantés par ses soins de St-Parres-les-Tertres à St-Martin-ès-Vignes, chez M. le général Gautherin. Un rapport, qui vous a été fait à ce sujet par M. Paillot de St-Léger, au nom de la section d'agriculture,

vous a fait connaître avec détail les moyens employés pour cette transplantation. Nous ne pouvons les décrire dans ce rapide compte-rendu, et nous devons nous borner à dire que les soins intelligents, avec les quels cette opération a été conduite, ont été suivis d'un tel succès que les arbres, ayant repris avec la plus grande vigueur, au commencement du printemps, ont produit 300 fruits remarquables par leur beauté et leur qualité.

Taille et maladies des pêchers.

Après cette première communication, le sieur Lanier, qui tient à honneur de vous soumettre le tribut successif de ses recherches, vous a fait part de ses nouvelles expériences sur la taille des pêchers, et sur les maladies dont ces arbres sont souvent atteints, en vous priant d'examiner ceux auxquels il avait donné ses soins. Répondant à son appel, vous avez chargé de cette mission votre section d'agriculture qui vous a rendu compte de ses observations par l'organe de M. Pillard-Tarin, l'un de ses membres. Notre collègue vous a décrit avec soin les procédés bien raisonnés que suit le sieur Lanier pour la taille de ses pêchers, et en outre les moyens qu'il employe pour conserver ses arbres, et les préserver des maladies auxquelles les espaliers principalement sont exposés. Vous avez aussi appris, dans ce rapport qui a excité tout votre intérêt, par quelles opérations simples et faciles cet habile jardinier parvient à guérir radicalement les pêchers de deux maladies redoutables, le chancre et la gomme, contre lesquelles on n'avait employé jusqu'alors que

des moyens insuffisants ; de quelle manière il arrive à détruire les pucerons qui attaquent ses espaliers, et à en éloigner les fourmis; enfin, comment à l'aide de tous ces soins, il obtient des fruits aussi beaux qu'abondants.

L'honorable rapporteur a eu soin de vous faire remarquer, au nom de la section, que le sieur Lanier est tout à la fois un horticulteur plein d'habileté, et un homme dévoué au bien public qui, loin de chercher à tirer un profit exclusif de sa science et de ses travaux, veut en faire jouir la société tout entière. En conséquence il vous a invités à remercier le sieur Lanier de ses communications, et à lui témoigner toute votre satisfaction pour les expériences très-utiles et très-avantageuses auxquelles il s'est livré. Il nous est agréable de pouvoir profiter de cette circonstance solennelle, pour rappeler à vos souvenirs que ces conclusions ont été favorablement accueillies.

Incision annulaire du pêcher.

Grâce à l'activité et à la persévérance du sieur Lanier, nous avons encore à vous rappeler les avantages qu'il a obtenus de l'incision annulaire du pêcher. Cette opération, pratiquée par lui sur quelques espaliers du jardin de l'ancienne abbaye de Montier-la-Celle, ayant donné des résultats très-satisfaisants, il a invité plusieurs des membres de la Société, à vouloir bien les constater. Pour répondre à sa demande, MM. Patin, Des Etangs et votre secrétaire se sont rendus sur les lieux, et après un examen attentif, ils ont reconnu que les branches incisées ne paraissaient avoir aucunement

souffert ; que leurs plaies étaient cicatrisées par la réunion des bourrelets, et que leurs fruits étaient déjà presque mûrs et d'une belle grosseur, tandis que ceux des autres parties du même espalier étaient encore loin de leur maturité, et sensiblement moins gros. Dans une notice qui a mérité votre attention, M. Des Etangs vous a rendu un compte très-détaillé de cet examen, et des observations qu'il a eu occasion de faire à ce sujet. Il vous a indiqué très-exactement les procédés suivis par le sieur Lanier, pour opérer l'incision annulaire, et obtenir une guérison complète de la plaie qui en résulte. Il vous a fait connaître en outre les opinions des auteurs sur cette opération, ainsi que les essais tentés en divers lieux, et notamment à Montreuil, où l'on pense qu'elle ruine les arbres, et rend ceux qui portent des fruits à noyau sujets à la gomme. Notre collègue vous a fait remarquer la différence existant entre les procédés du sieur Lanier, et ceux qui ont été employés dans les autres localités ; et il a cherché à démontrer que cette différence, et les succès obtenus par cet habile jardinier, tiennent aux perfectionnements qu'il a apportés dans la pratique de l'incision annulaire. Enfin il a conseillé de faire cette opération, non-seulement sur le pêcher dont elle rend le fruit plus beau, tout en avançant sa maturité d'une quinzaine de jours, mais encore sur la vigne et les tiges d'artichaut, sur lesquelles elle produit les mêmes effets.

Taille des arbres fruitiers.

En voyant tout le soin avec lequel vous suivez les diverses expériences qui se rattachent aux arbres frui-

tiers, M. Thiérion s'est senti encouragé à faire une recherche attentive et un résumé succint de tout ce qui a été écrit, en France, sur la taille de ces arbres, et en particulier sur celle du pêcher. Dans un travail très-étendu et très-important, qui est non-seulement une revue bibliographique, comme l'appelle modestement son auteur, mais encore une savante dissertation, notre collègue s'est attaché, suivant ses propres expressions, à vous faire voir l'ordre dans lequel se sont développées, en France, les connaissances relatives à la physique végétale appliquée à la taille des arbres fruitiers, pour en tirer à la fois agrément et profit. Il a fait passer sous vos yeux tous les auteurs qui, depuis le 15^e siècle jusqu'à nos jours, ont le plus contribué à répandre les meilleurs principes sur cette matière. Il vous a montré comment l'art de tailler les arbres fruitiers, né en France vers l'époque où la traduction du traité de De Crescens fut imprimée, a commencé à se développer, au 16^e siècle, par l'ouvrage d'Olivier de Serres, et ensuite par les traités de Nicod de Bonnefond, d'Arnauld d'Andilly et de Friquet, au 17^e siècle; comment alors il a pris un caractère de fixité sous l'autorité de De La Quintynie; comment appuyé de l'expérience brillante de Girardot et des habitants de Montreuil, ainsi que d'observations plus précises sur la physiologie végétale, il s'étendit de plus en plus sous les auspices d'un grand nombre d'écrivains, et plus particulièrement de Dom Le Gentil, de De Combes, de Roger-Schabol, de Duhamel, de Le Berryais et de La Bretonnerie, au 18^e siècle, sur la fin duquel parut le

petit ouvrage de Butret, si répandu depuis ; de quelle manière enfin, dès le commencement et pendant le cours du 19e siecle, cet art a profité des lumières répandues par Thouin, dont les écrits ont été suivis de ceux de Lemoine, Cadet-Devaux, Calvel, Fanon, Dupetit-Thouars, Noisette, Mozard, et dans ces derniers temps, de ceux de MM. Lelieur, Dalbret, Sageret, De Bengy-Puyvallée, Lepère et Malot.

Je regrette, Messieurs, que les limites, qui me sont tracées par le cadre où je dois renfermer le compte-rendu de vos travaux, ne me permettent de vous présenter que cette aride énumération de tous les ouvrages que M. Thiérion vous a fait connaître, soit par une analyse pleine d'intérêt, soit par la citation de fragments importants de leurs textes mêmes. Je regrette surtout de ne pouvoir le suivre dans son habile exposé des divers systèmes que chacun des auteurs que nous venons de citer a cru devoir adopter comme principes sur l'importante opération de la taille des arbres fruitiers. Je voudrais pouvoir vous montrer, avec notre collègue, l'emploi successif des diverses méthodes mises en usage, depuis un siècle surtout, porter cet art précieux à un degré de précision qui approche de la perfection. Mais, comme vous le pensez certainement, l'intéressant travail dont je vous entretiens ne peut, en quelque sorte, qu'être mentionné : il n'est pas susceptible d'analyse, et doit être lu tout entier par les hommes qui s'occupent d'horticulture. Ils y trouveront non-seulement une savante revue bibliographique, mais encore une série de questions que l'auteur soumet à

leurs méditations, et dont il regarde la solution comme importante. Ces questions ont pour objet la forme à donner aux arbres en espalier, l'ordre à suivre dans l'établissement des branches secondaires, soit inférieures, soit supérieures, et l'opération du pincement dont les avantages sont loin d'être contestés.

Pour résoudre ces questions, M. Thiérion pense qu'il ne suffit pas d'expérimenter à Paris et à Montreuil : il voudrait que des essais fussent tentés sur un grand nombre de points. A l'effet de provoquer ces expériences, et de fixer définitivement la science de la taille des arbres fruitiers, notre collègue désirerait que, par les soins de la Société centrale de Paris, il fût dressé un petit traité renfermant, le plus brièvement possible, les différentes méthodes usitées, et que, livré au prix de 25 à 50 centimes au plus, cet ouvrage fût abondamment répandu dans toute la France, par l'intermédiaire des diverses Sociétés d'agriculture et d'horticulture.

Vous avez accueilli ce vœu et le travail entier de M. Thiérion avec tout l'intérêt qu'ils méritent ; et nous nous félicitons, Messieurs, de pouvoir rendre, en votre nom, de publics remercîments à notre infatigable collègue, pour son excellente coopération à laquelle l'âge et l'éloignement ne paraissent avoir donné qu'un surcroît de force et d'activité.

Congrès central des délégués des Sociétés d'agriculture.

Vous en avez eu, Messieurs, une preuve toute récente par le travail qu'il vient de vous adresser, pour vous rendre compte de la mission que vous lui aviez

confiée près du Congrès central des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles de France, et qu'il a si dignement remplie.

Instruits, en votre séance du 16 février dernier, que la session de ce Congrès devait s'ouvrir à Paris, le 26 du même mois, et invités à vous y faire représenter par un délégué, vous avez désigné à cet effet M. Thiérion, et chargé votre section d'agriculture de lui signaler les questions qu'elle croirait devoir soumettre aux délibérations de cette assemblée.

Lorsqu'en votre séance du 15 de ce mois, M. de Villemereuil vint vous exposer les divers objets sur lesquels votre section avait appelé l'attention de l'honorable délégué, déjà M. le Président avait sous ses yeux le compte que M. Thiérion rendait à la Société de tout ce qui s'est fait de plus important dans le cours de la session du Congrès. La lecture du rapport de notre collègue vous a fait connaître la part qu'il y a prise, le succès de sa résistance à une proposition vraiment rétrograde qui tendait à remettre à l'Etat le monopole de la vente du sel, et enfin l'approbation donnée par le Congrès au mode employé, en ce département, pour répandre l'instruction agricole dans nos campagnes.

Vous avez entendu avec le plus vif intérêt ce qu'il vous a mandé sur les discussions aussi brillantes qu'animées de cette assemblée qui comptait 281 assistants, parmi lesquels étaient un grand nombre de professeurs distingués, de membres de l'Institut, de députés et de publicistes. Grâce au soin de M. Thiérion, vous n'avez pas eu besoin d'attendre qu'un exemplaire du

procès-verbal de la session du Congrès vous fût adressé, pour connaître ses votes sur les questions de l'instruction agricole, des graines oléagineuses, de l'impôt du sel, des droits d'importation des laines, de l'établissement des chambres consultatives d'agriculture, des droits d'entrée et d'octroi concernant les boissons, et des moyens de répression de la fabrication des vins factices.

Nous devons toutefois vous faire remarquer qu'il résulte du rapport de notre collègue, qu'en ce qui touche les trois questions indiquées par votre section d'agriculture, savoir, les moyens d'arrêter l'avilissement du prix des laines, et ceux qu'il faudrait employer pour améliorer la race bovine et la race chevaline, la première seule a été l'objet d'une décision, le temps paraissant avoir manqué pour prendre des résolutions sur les deux autres. La question qui concerne les chevaux a été savamment discutée; mais après avoir entendu sur ce sujet d'habiles orateurs, le Congrès a déclaré ne pas être suffisamment éclairé pour choisir entre tous les systèmes proposés.

Reconnaissants envers notre collègue de l'activité et du zèle éclairé qu'il a déployés, comme toujours, en cette circonstance, vous vous êtes fait un devoir de le remercier, et d'ordonner l'insertion de son travail dans le recueil de vos *Mémoires*.

Comices agricoles.

Tels sont, Messieurs, vos principaux travaux concernant l'économie agricole et l'horticulture. Si vos efforts presque isolés, et si peu secondés, il faut bien le dire,

par vos membres associés, ont déjà pu embrasser un si grand nombre d'objets importants, que ne pouvons-nous espérer pour l'avenir, maintenant que vous allez être aidés par cinq Comices agricoles qui, sous peu de jours, seront tous établis et en activité dans ce département. Nous sommes heureux de pouvoir proclamer, en cette solennité, le précieux service que notre Président d'honneur va rendre à l'agriculture, par cette institution qui lui est due, et que vous appeliez, depuis si longtemps, de tous vos vœux et de vos instantes sollicitations.

Avec quelle reconnaissante satisfaction n'avez-vous pas reçu communication de la lettre du 12 février dernier, par laquelle M. le préfet vous informait que, sur sa proposition, le Conseil général avait voté un crédit de 2,000 fr., pour aider à la création de cinq Comices agricoles, et vous invitait à organiser celui de l'arrondissement de Troyes. A cet effet il joignait à sa lettre un projet de règlement qu'il vous priait d'arrêter définitivement, et de lui adresser ensuite avec la liste des membres du Comice.

Comptant sur une prompte organisation, M. le préfet annonçait, en même temps, qu'il mettait à votre disposition une somme de 400 fr. destinée à pourvoir à une partie des frais de primes à décerner en 1844, le surplus de cette dépense devant être couvert par les cotisations des membres du Comice, et par la subvention qu'il espérait obtenir du Gouvernement. Il vous faisait également remarquer qu'afin de donner à cette institution une impulsion qui puisse en rendre le succès plus certain, il l'avait rattachée à la Société d'agriculture par

diverses dispositions du règlement. Son article 2 statue que les membres de cette Société composent, avec les propriétaires et cultivateurs qu'ils s'adjoignent, le Comice agricole de l'arrondissement de Troyes. D'après l'art. 20, la Société est le centre commun de tous les Comices du département : elle en seconde l'action, et rend compte de leurs travaux qu'elle fait, au besoin, insérer dans ses *Mémoires*. Chaque année, son président décerne le grand prix d'honneur qu'un jury, composé de tous les présidents des Comices et d'un nombre égal de commissaires de la Société, accordera à celui qui sera jugé le plus méritant parmi tous les concurrents couronnés par les comices.

Empressés de répondre aux généreuses intentions de M. le préfet, vous avez chargé votre section d'agriculture d'examiner le projet de règlement, et de préparer la liste des membres du Comice.

Votre section s'est mise immédiatement à l'œuvre. Pour dresser cette liste, elle a demandé des renseignements à des agriculteurs notables, dans chacun des neuf cantons de l'arrondissement de Troyes. En votre séance du 15 de ce mois, elle est venue, selon votre vœu, vous rendre compte de ses recherches, et sur le rapport qui vous a été fait, en son nom, par M. de Villemereuil, vous avez adopté le règlement proposé par M. le préfet. Enfin, pour éviter tout retard, vous avez donné plein pouvoir à votre section d'agriculture d'arrêter la liste demandée par ce magistrat, et de la lui transmettre directement, sans qu'il soit besoin d'attendre votre séance ordinaire du 19 avril prochain pour vous la soumettre.

§ 2. *Sciences.*

Carte géologique du département de l'Aube.

Grâce au vif intérêt que vous avez toujours porté à la Géologie, dont l'étude nous fait pénétrer, en quelque sorte, dans les mystères de la formation des divers terrains que notre globe renferme, et rend en outre de nombreux services à l'économie domestique, aux arts et à l'agriculture, de savantes lectures géologiques vous ont été faites. Dans notre dernier compte-rendu nous vous avons entretenus d'un travail de ce genre et de la plus haute importance, la carte et la description géologiques de ce département. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire que ce grand ouvrage, confié, sur votre demande, aux soins éclairés de M. Leymerie, sera bientôt terminé, et que sa publication a été n'aguère assurée par une nouvelle subvention du Conseil général de ce département.

Note géologique sur les environs de Villenauxe.

En attendant que ce précieux travail paraisse, M. Clément-Mullet, notre collègue, poursuivant ses recherges géologiques vous en a soumis les curieux résultats. Dans une notice sur les environs de Villenauxe-la-Grande, il vous a fait connaître les divers terrains qui composent le sol de ces localités. La craie blanche y constitue le fond du bassin; au-dessus d'elle viennent les sables et les argiles appartenant à la formation de l'argile plastique, puis le calcaire d'eau douce de l'étage moyen lacustre du bassin de Paris, qui repose quelquefois sur la craie sans intermédiaire.

Parmi ces divers terrains, notre collègue a signalé

des blocs de grès assez abondants qui se montrent à la partie supérieure des sables, une substance siliceuse tendre et légère que M. Leymerie a nommée Neslite, et qui se trouve au milieu des marnes vertes bordant le calcaire lacustre, des meulières non coquillières qui couronnent le sommet des coteaux environnant Villenauxe, et enfin le tuf calcaire de Resson. Cette dernière roche est poreuse, d'origine moderne, et paraît composée de coquilles terrestres et de végétaux incrustés de carbonate de chaux, par suite de l'action incessante des eaux d'une source abondante qui en aurait contenu en dissolution.

Excursion géologique à Sommeval.

Sous le titre d'Excursion géologique à Sommeval, et au Valdreux, M. Clément-Mullet vous a communiqué les observations qu'il a faites, avec M. Des Etangs, sur le gisement de la terre employée à la fabrication de la brique dite de Valdreux. Cette terre argilo-ferrugineuse appartient à l'étage supérieur des terrains tertiaires. Le minerai de fer y occupe constamment la partie supérieure, et se voit très-rarement mêlé aux parties sous-jacentes. M. Clément pense que l'argile s'est déposée d'abord sous une couleur grisâtre, et que le fer, survenu d'une manière quelconque, s'y est superposé. Il estime que, comme dans la fabrication de la brique on ne sépare pas de l'argile la couche ferrugineuse, celle-ci contribue à la bonne qualité du produit.

Terrains des environs de Boulogne-sur-Mer.

A la suite de ces travaux, et comme s'y rattachant en quelque sorte, nous devons mentionner deux rapports qui vous ont été présentés par le même collègue.

Dans le premier, qui a pour objet une notice de M. Dutertre-Delporte sur les terrains des environs de Boulogne-sur-Mer, non-seulement M. Clément-Mullet vous a fait connaître les diverses couches qui composent le sol de ces localités jusqu'à une grande profondeur ; mais encore il a comparé ces terrains avec ceux de notre département qui leur sont analogues. Il vous a montré la craie blanche, que l'on voit sur tant de points autour de nous, et notamment à Montgueux, Laubressel et Sacey, apparaître dans la partie nord-est du Boulonnais ; le gault et nos marnes argileuses-crétacées de Lusigny et de Gérodot surgir à Wissant ; le greensand de Montiéramey et d'Ervy se retrouver à Equihen ; le terrain néocomien de Beurey et de Villiers-sous-Praslin se présenter à La Crèche ; le calcaire portlandien de Baussancourt et d'Arsonval, les argiles kimméridgiennes qui se rencontrent à Merrey et à Bar-sur-Seine, le calcaire à Trigonies que l'on remarque à Clairvaux, et enfin le calcaire corallien qui se trouve à Mussy, se faire voir les uns ou les autres sur divers points du territoire boulonnais. Le tableau comparatif que notre collègue a dressé à cet effet, et les développements dans lesquels il est entré, pour rechercher les causes de ces analogies, ont excité à juste droit tout votre intérêt.

Terrains aquifères de la Haute-Saône et de l'Aube.

Le second rapport concerne une brochure que M. Nodot, directeur du musée de Dijon, a offerte à la Société, et qui est intitulée : *Rapport géologique à M. le maire de Gray*. M. Clément-Mullet vous a si-

gnalé, dans ce travail, principalement les observations relatives aux terrains que M. Nodot considère comme aquifères, savoir : les marnes kimméridgiennes et le sol argilo-sabloneux-diluvien. Notre collègue a comparé plusieurs localités de l'Aube avec celles de la Haute-Saône, où l'on rencontre les mêmes couches de terrain, et il a appelé l'attention des observateurs et des naturalistes sur l'importance de rechercher la position et la marche des couches aquifères de notre département. Il vous a fait observer que, dans l'Aube, comme dans la Haute-Saône, les marnes kimméridgiennes sont des terrains aquifères, et il en a cité comme exemples les sources que l'on rencontre en montant à Ste-Germaine, près de Bar-sur-Aube, celles qui jaillissent à Vendeuvre, la nappe d'eau que l'on trouve sous l'argile, dans le canton de Lusigny et dans les contrées voisines, et enfin peut-être aussi, vous a-t-il dit, les sources de la Vannes. Il vous a également signalé le terrain diluvien du département de l'Aube comme fournissant, de même que dans la Haute-Saône, plusieurs sources fort utiles à l'agriculture et à l'économie domestique. En raison de ces analogies qui lui paraissent confirmer les idées de M. Nodot relativement à la nature des couches aquifères, et en raison surtout de l'importance du sujet, M. Clément s'est engagé à suivre ces recherches, et à compléter plus tard le travail qu'il n'a fait qu'annoncer dans la communication sommaire que nous venons de vous rappeler. Vous avez reçu cette promesse avec reconnaissance, et or-

donné que le rapport de notre collègue fût déposé dans vos archives.

Trapps des Vosges.

Pour terminer ce qui concerne les questions géologiques traitées dans vos séances, nous devons dire ici que votre secrétaire a eu l'honneur de vous rendre compte d'une notice de M. Braconnot sur l'existence des débris organiques dans les roches les plus anciennes du globe, et sur les moyens de distinguer les trapps des basaltes. Nous vous avons fait suivre le docte correspondant de l'Académie des sciences dans ses recherches curieuses tendantes à démontrer que les énormes entassements de trapps des Vosges ont été formés dans les eaux, sous l'influence d'une température peu élevée; et qu'avant leur formation, il vivait des êtres organisés dont les débris se trouvent intimement mélangés avec les autres éléments qui les constituent. Vous avez vu ce savant distingué ébranler les théories assez généralement admises sur l'origine des roches et l'état de notre globe à l'époque de leur formation, en concluant de ses expériences que les roches, qui passent pour constituer le centre de la terre, ou du moins le noyau des montagnes primitives, renferment des débris organiques, et n'ont pas pu en conséquence être formées à une température incandescente. Sans vous prononcer pour ou contre ces hautes idées de M. Braconnot, vous avez cru cependant devoir publier dans le recueil de vos *Mémoires* l'analyse sommaire que nous vous avons présentée de son savant travail.

La Botanique a continué d'être cultivée avec une ardeur croissante par M. Des Etangs. Non-seulement il a enrichi votre herbier d'un grand nombre de plantes qu'il a recueillies sur divers points du département ; mais encore il vous a fait part, dans un savant mémoire, de diverses remarques dignes d'être soigneusement annotées. Les unes sont relatives à des caractères organiques qui ne paraissent pas avoir été signalés jusqu'à présent, et qui devront rendre plus facile la connaissance des plantes auxquelles elles se rapportent : les autres concernent, soit des végétaux rencontrés en des lieux où la position géographique et la constitution géologique du sol n'auraient pas fait soupçonner leur existence, soit des plantes qui sont de quelque utilité dans la médecine, les arts ou l'agriculture. Les observations que notre collègue vous a communiquées s'appliquent à treize genres différents, savoir : les genres Chara, Saule, Acorus, Absinthe, Hêtre, Panais, Pastel, Prêle, Thrincia, Ronce, Molène, Millepertuis et Fraisier. **Observations sur diverses plantes de l'Aube.**

Dans une autre notice, il vous a signalé environ 200 plantes qui, croissant dans nos contrées, y sont habituellement désignées sous des noms entièrement différents de ceux sous lesquels les botanistes les ont décrits dans leurs ouvrages. M. Des Etangs vous a présenté une liste alphabétique de ces diverses plantes, en y indiquant les lieux où sont usités leurs noms qu'il appelle *populaires* pour les distinguer des noms vulgaires. Il a eu soin de mettre ceux-ci, ainsi que les noms bo- **Noms populaires de diverses plantes.**

taniques, en regard des premiers, et il y a joint toutes les annotations qu'il a jugées nécessaires.

Miélat. Indépendamment de diverses notes sur le bunias d'Orient, l'orge pamelle, la cuscute, et la terre de bruyère, nous devons au même collègue des observations sur un liquide sucré qu'il a vu s'écouler avec abondance, en juin 1842, de plusieurs poiriers d'un jardin de cette ville. D'accord avec les naturalistes de nos jours, il regarde cette exsudation, qui est connue sous le nom de *miélat,* comme un suc propre ou séveux des poiriers, pompé vers l'extrémité des jeunes pousses, et à la face inférieure des feuilles, par la lave du puceron désigné dans les ouvrages d'entomologie sous le nom de *Aphis Pyri, L.* Cet insecte introduit sa trompe dans l'épiderme du végétal qu'il attaque, en absorbe les sucs, les élabore et les rend ensuite, à l'état de mannite, par deux glandes excrétoires situées vers l'extrémité de son abdomen, et même par les stomates qui se trouvent sur les côtés.

J'avais eu l'honneur d'appeler votre attention sur cette maladie qui cause un dommage notable aux arbres qu'elle atteint; car leurs bourgeons se trouvent alors quelquefois arrêtés dans leur croissance, et leurs fruits tombent souvent en partie, ou perdent de leur qualité. Je vous avais engagés à faire connaître à nos horticulteurs les moyens de prévenir ce fâcheux accident ou d'y remédier. C'est à ce sujet que M. Des Etangs vous a soumis ses observations, et a recherché, dans les auteurs qui en ont traité, les procédés indi-

qués, jusqu'à ce jour, pour détruire les insectes qui occasionnent ce dommage. Il a conseillé l'emploi des fumigations et des lotions avec des substances acides, alcalines ou narcotiques. Toutefois, quand les arbres sont peu élevés, il recommande, comme moyen le plus efficace, de tuer les insectes avec la main.

Caractères distinctifs du chêne et du châtaignier.

Notre collègue vous a donné surtout une nouvelle preuve du talent d'observation dont il est doué à un si haut degré, dans un mémoire où il a tracé, d'une manière aussi nette que précise, les caractères qui peuvent servir à faire distinguer le châtaignier du chêne dans les anciennes charpentes. Cette question, qui avait déjà occupé beaucoup d'hommes éclairés et même des savants distingués, sans avoir été résolue, nous paraît l'être maintenant, grâce aux recherches que notre collègue a consignées dans le mémoire que nous rappelons en ce moment à vos souvenirs. Il résulte de ce travail que les charpentes des cathédrales, des églises et des principaux édifices de certaines villes, telles que Troyes, Reims, Sens et Chartres, ont été construites en bois de chêne, et non en châtaignier, comme on le croit assez généralement. M. Des Etangs s'en est assuré en recherchant, sur un grand nombre d'échantillons de bois provenant de ces édifices, la présence ou l'absence de deux caractères bien tranchés qui doivent faire distinguer aisément ces deux espèces de bois. Le chêne présente une couche épaisse d'aubier et des lames médullaires toujours reconnaissables, sous quelque aspect qu'elles se montrent, à quelque âge que ce soit, et

même à l'état de décomposition. Le châtaignier n'a que très-peu d'aubier, et point de lames médullaires visibles et comparables à celles du chêne. En outre, la pesanteur spécifique de celui-ci, à l'état sec, est, par pied cube, de 25 à 35 kilogrammes, suivant les espèces, tandis que celle du premier n'est que de 20 kilogrammes 590 grammes.

Pour compléter cet important travail, notre laborieux archiviste est venu, en votre séance ordinaire du mois dernier, vous informer qu'il avait enfin découvert du bois de châtaignier employé dans la construction d'une charpente, celle du château de Courchamps sis à dix kilomètres de Provins. Une extrémité de poutre provenant de cet édifice lui ayant été remise, il s'est assuré, par un examen très-attentif, qu'elle était réellement en châtaignier, et non en bois d'orme qui souvent, à l'œil nu, se confond avec le premier. Pour prémunir contre cette erreur, il s'est attaché, dans une note descriptive qu'il vous a présentée, à faire bien connaître les caractères distinctifs de ces deux essences de bois.

Flore de l'Aube.

En voyant ces heureuses applications de la science botanique, et en songeant aux services qu'elle pourrait rendre à notre économie agricole et à l'horticulture, vous avez regretté bien vivement de n'avoir pu obtenir du Conseil général les subsides nécessaires pour la confection d'une flore de ce département. En vain, deux années de suite, la première sur la proposition de M. le docteur Patin et le rapport de M. Corrard de Breban,

la seconde sur l'invitation de votre secrétaire, avez-vous adressé à M. Darcy, alors préfet de l'Aube, des demandes tendantes à ce qu'il fût alloué, dans le budget départemental, des fonds pour subvenir aux frais de déplacement qu'entraînerait cet important travail. Ces demandes n'ont point été accueillies, malgré tous vos efforts; et il en a été de même du secours sollicité à cet effet de M. le ministre de l'instruction publique qui, dit-on, a cependant aidé des travaux du même genre en d'autres départements.

Jardin botanique à établir à Troyes.

Si nous ne devions être le fidèle historien de tout ce que vous avez fait, Messieurs, nous voudrions pouvoir nous abstenir de signaler ici une autre tentative, qui se rapporte également aux sciences botaniques, et qui n'a pas été plus heureuse que la précédente. Nous regrettons d'être obligé de vous rappeler que la nouvelle requête, présentée par la Société au Conseil municipal de Troyes, pour avoir l'autorisation d'établir un jardin botanique dans les dépendances de la bibliothèque de cette ville, n'a pas eu plus de succès que la première n'en avait obtenu quelques années auparavant.

Le jardin de la bibliothèque agrandi par suite de l'acquisition d'une propriété contigüe, des moyens de le cultiver presque sans dépense, et d'autres raisons encore donnaient lieu de croire que, cette fois, le Conseil accéderait volontiers aux vœux de la Société. Plein de cet espoir, notre collègue, M. le docteur Patin, vous rappela le besoin que la Société avait si souvent senti de

faire essayer sous ses yeux la culture de diverses plantes nouvelles, et le regret qu'elle avait éprouvé d'être empêchée de se livrer à des expériences de ce genre, tant par l'exiguité de ses ressources que parce qu'elle manquait d'un terrain convenable. Il vous déclara qu'il s'était assuré que, si ce terrain pouvait être obtenu gratuitement, et situé à peu de distance de l'école normale primaire, les essais seraient faits presque sans dépense, sous la direction de quelques-uns de nos collègues, et à l'aide des élèves-maîtres de cet établissement qui se feraient un plaisir de prêter, dans leurs récréations, leurs bras et leurs soins à tous les travaux nécessaires. Enfin il vous proposa de demander à M. le maire et à Messieurs les membres du Conseil municipal de Troyes d'autoriser la Société à disposer du jardin et de la cour de la bibliothèque de cette ville, pour y établir un jardin botanique.

Cette proposition, vivement appuyée par plusieurs membres de la Société, a été accueillie par elle à l'unanimité ; et votre délibération a été transmise immédiatement à M. le maire qui l'a présentée au Conseil municipal. Cette assemblée, que vous avez trouvée en d'autres occasions empressée de vous seconder, et qui a mis à votre disposition, de la manière la plus généreuse, une grande partie des bâtiments de la bibliothèque, pour l'établissement du cabinet d'histoire naturelle et du musée de la Société, n'a pas cru pouvoir, en cette circonstance, accueillir votre demande. Elle n'a pas voulu priver le nouveau bibliothécaire du jardin dont la jouissance avait été accordée à ses prédé-

cesseurs. Elle a pensé d'ailleurs que l'emplacement proposé serait insuffisant, et elle a offert de vous concéder la jouissance d'une plus grande étendue de terrain sur le rempart situé entre le déversoir du Gouffre et le grand séminaire.

Votre section d'agriculture, à l'examen de laquelle vous avez renvoyé cette proposition, vous a fait connaître, par l'organe de M. de Villemereuil, son rapporteur, que le terrain, qui vous était offert pour y établir un jardin botanique, n'était point un sol cultivable, parce que la terre végétale y était recouverte d'un lit de matériaux de démolition d'une épaisseur de un à deux mètres; que pour approprier ce terrain à sa destination, il faudrait créer un autre sol, élever des clôtures, construire un logement pour un gardien, en un mot, faire des dépenses considérables auxquelles ne pourraient subvenir les ressources si restreintes de la Société.

Conformément aux conclusions de ce rapport, et déterminés par les motifs qui y sont déduits, vous avez chargé M. le président d'informer M. le maire de Troyes que la Société ne pouvait accepter l'offre du Conseil municipal, et d'adresser en même temps à ce magistrat une copie du rapport de la section d'agriculture.

Faune de l'Aube.

En même temps que vous poursuivez de tous vos vœux et de tous vos efforts la confection d'une flore de ce département, vous ne négligez pas de recueillir tous les documents qui ont pour objet la statistique du règne animal. C'est pourquoi vous avez accueilli avec

gratitude le travail important que M. Jules Ray, aujourd'hui votre correspondant, vous a soumis sous le nom de *Faune du département de l'Aube*, ou liste méthodique des animaux vivants et fossiles, sauvages ou domestiques, qui se rencontrent, en ce département, soit constamment, soit périodiquement.

Dans la partie de son ouvrage, concernant les animaux vertébrés, la seule qui vous ait été transmise jusqu'à ce jour, l'auteur ne s'est pas contenté de donner un simple catalogue des divers animaux qu'il signale, il a eu soin d'ajouter à la suite du nom scientifique de chaque animal le nom vulgaire, et la synonymie qui donne les moyens d'en trouver facilement la description dans les livres les plus répandus, et particulièrement dans Buffon. Il s'est également attaché à faire connaître, le plus souvent, quelque caractère bien tranché et parfaitement distinctif.

M. le docteur Patin, à l'examen duquel vous avez confié ce travail, vous a dit combien il l'a jugé digne d'intérêt et propre à répandre, dans ce département, le goût de la zoologie, et à initier à cette science les personnes qui, pour étudier, n'auraient d'autres ressources que les produits de leur chasse ou de leur pêche. C'est pourquoi il vous a proposé de faire insérer l'ouvrage de M. Ray dans l'Annuaire de l'Aube. Partageant l'opinion de votre savant rapporteur, vous vous êtes empressés d'adopter sa proposition.

Caille d'Amérique.

Le même membre correspondant a appelé votre attention sur l'utilité de propager, en ce département,

la caille des Etats-Unis qui, introduite, depuis quelques années en Angleterre, y a bien réussi, et s'y multiplie maintenant d'elle-même. Cette caille, qui, dans son pays natal, l'Amérique septentrionale, fait deux pontes par an, et jusqu'à quatorze œufs par ponte, est sédentaire, affectionne les lieux où elle est née, et peut subir des hivers assez froids, sans émigrer, comme le fait notre caille qui va chercher, en automne, des climats plus doux.

L'introduction de cette nouvelle espèce de gibier vous a paru pouvoir présenter aux amateurs de la chasse une jouissance assez réelle pour que vous ayez cru devoir donner de la publicité à la note de M. Jules Ray.

Du Cadastre en général, et de celui du département de l'Aube en particulier.

La confection et la conservation du Cadastre sont certainement, aux yeux d'une Société essentiellement agricole, l'un des principaux services que la science géométrique puisse rendre à la propriété foncière. Persuadé par conséquent que tout ce qui concerne ces importantes opérations exciterait votre attention, M. Bouchier, alors géomètre en chef en ce département, vous a deux fois présenté des notices sur le Cadastre.

Dans son premier travail, M. Bouchier a tracé sommairement l'histoire du Cadastre en France, depuis l'époque où il fut décrété, c'est-à-dire depuis 1791 jusqu'à nos jours. Il vous a fait connaître les essais tentés d'abord, pour parvenir à la répartition de l'impôt foncier, à l'aide du Cadastre par masse de culture. Il vous a dit combien ce mode fut reconnu défectueux quand

il s'agit d'en appliquer les résultats à la répartition individuelle ; et comment on arriva à adopter, en 1808, le Cadastre parcellaire.

Notre collègue a indiqué et décrit les diverses opérations de la partie d'art, savoir : la délimitation qui a pour objet la reconnaissance des limites territoriales des communes ; la triangulation qui est la base et le lien des travaux géodésiques ; et enfin le lever des plans parcellaires.

Cette notice contient en outre diverses observations importantes sur l'utilité qu'il y aurait eu, dans la triangulation, de fixer par des bornes les points trigonométriques, et sur les services qu'on aurait pu tirer de l'arpentage parcellaire, pour procéder, en même temps, à l'abornement des propriétés particulières. Elle est terminée par un tableau duquel il résulte que le département de l'Aube renferme, dans ses quatre cent quarante-sept communes, 160,337 cotes foncières, 599,642 hectares, 2,304, 637 parcelles, dont la contribution foncière était en principal, pour 1840, de 1,409,606 fr., c'est-à-dire de 2 fr. 35 centimes par hectare.

Dans son second mémoire, M. Bouchier s'est attaché à démontrer les avantages que le Cadastre procure, pour régulariser l'assiette de l'impôt foncier, et l'établir d'une manière équitable. Il vous a signalé les services que cette opération faite par des mains habiles peut rendre au génie militaire, aux ponts et chaussées, aux administrations communales et départementales, et enfin à la justice civile, ainsi qu'à la justice crimi-

nelle. Il a cru toutefois devoir faire observer que tous ces avantages ne peuvent résulter que d'un Cadastre bien fait, et exécuté sur une grande échelle pareille à celle qui est adoptée maintenant.

Notre collègue vous a dit également combien les opérations faites avant 1811 sont imparfaites à ses yeux, et quels motifs devraient engager à faire recommencer la plupart des travaux entrepris à cette époque. Enfin il vous a fait connaître les efforts tentés par quelques communes de ce département, pour obtenir que le Cadastre de leur territoire, exécuté dès le début des opérations cadastrales, soit renouvelé.

Appréciant tout le mérite des observations de M. Bouchier, vous avez ordonné que son travail serait déposé dans vos archives pour y être consulté au besoin.

Ecole de gymnastique.

Convaincus des services importants que la santé publique peut attendre des exercices gymnastiques bien dirigés, vous avez applaudi à l'établissement de l'école qui a été fondée à cet effet, il y a quelques années, par le Conseil municipal de Troyes. C'était pour vous un besoin que de connaître l'état de cette école, et d'apprendre ses succès; aussi vous êtes-vous empressés d'adopter la proposition de M. le docteur Bédor tendante à ce qu'il fût nommé une commission prise dans votre sein, pour vous faire un rapport sur cet établissement.

Remplissant le mandat que vous lui aviez donné, votre commission a visité l'école de gymnastique avec

beaucoup d'attention, et par l'organe de M. Bédor, elle vous a rendu compte de l'examen auquel elle s'est livrée. Notre collègue vous a fait connaître avec détail les divers exercices qui ont été faits, sous les yeux de votre commission, par les meilleurs élèves de l'école, sous la direction du professeur. Il a rendu tout à la fois justice à l'habileté du maître, à l'adresse et à l'ardeur des élèves; et pour convaincre de plus en plus nos concitoyens de l'immense utilité de ces exercices, surtout en cette ville, il a rappelé à ce sujet l'opinion d'un grand nombre de médecins distingués, et des auteurs des traités d'hygiène les plus accrédités. Vous avez entendu avec beaucoup de satisfaction le compte que votre commission vous a rendu de sa visite à l'école de gymnastique; et désirant contribuer à appeler l'attention des familles sur ce précieux établissement, vous avez ordonné l'insertion du rapport de M. le docteur Bédor dans le recueil de vos *Mémoires*.

Vin altéré par la fumée des fours à chaux.

Peu de temps après la vendange de 1841, plusieurs propriétaires de vignes situées à l'extrémité méridionale du territoire de Troyes, et sur les communes limitrophes, remarquèrent que le vin résultant de leur dernière récolte avait une saveur et une odeur de fumée bitumineuse très-prononcées. Ils s'en plaignaient hautement, et l'attribuaient au voisinage d'un four à chaux établi, depuis environ un an, près de leurs propriétés. Notre collègue, M. Gréau, recueillit les plaintes de quelques-uns d'entre eux, goûta leur vin vraiment altéré, et vous exposa qu'un pareil dommage avait été

causé à un grand nombre de personnes. Il crut devoir vous inviter à nommer, dans votre sein, une commission qui fût chargée de constater ce fait, d'apprécier l'étendue du mal, de déterminer, autant que possible, les limites auxquelles cette altération s'était arrêtée, et de s'assurer si l'on pourrait extraire de ce vin un alcool propre à tous les usages domestiques ou industriels. Cette proposition fut accueillie, et la commission, que vous aviez désignée, vous rendit compte du résultat de ses recherches, par l'intermédiaire de M. Dublanc, l'un de ses membres. Notre collègue nous fit connaître que, pour préparer la chaux hydraulique nécessaire aux travaux du canal, un immense four à double foyer avait été construit et mis en activité, en 1840, au lieu dit les Hauts-Clos ; que là on calcinait la pierre calcaire de Bar-sur-Seine, à l'aide de la houille, d'une manière continue ; que par suite de cette opération, il se répandait des torrents de fumée dans tout le voisinage, et même à une assez grande distance.

Votre commission, après avoir goûté quelques-uns des vins altérés qui faisaient l'objets des plaintes dont M. Gréau vous avait entretenus, est restée convaincue que leur saveur et leur odeur désagréables étaient réellement dues à la fumée provenant du four à chaux. Ne croyant pas sans doute pouvoir résoudre toutes les questions qui lui avaient été soumises, elle a cherché au moins à s'assurer s'il serait possible de tirer un parti avantageux des vins infectés. Dans ce but, elle en a fait distiller quelques litres, et elle a reconnu que, par une première opération, on obtenait une liqueur

alcoolique qui avait une odeur et une saveur de fumée très-fortes. En distillant de nouveau ce liquide, et séparant le premier litre obtenu du second, et celui-ci du dernier, elle remarqua que le premier produit était en partie dépouillé de ses mauvaises qualités, tandis que les derniers produits, plus faibles en alcool, les avaient conservées à un haut degré. Elle en a conclu que, si l'on opérait sur des quantités assez fortes, en distillant plusieurs fois les liqueurs obtenues, on pourrait en retirer un alcool susceptible d'être livré au commerce. Le dommage n'en serait pas moins assez considérable pour les propriétaires ; car, indépendamment des frais occasionnés par les distillations, le produit ne serait pas vendu au même prix que l'aurait été le vin duquel il provient, si celui-ci n'avait pas été altéré.

Statistique de l'Aube.

Le projet, que vous avez formé de publier un jour la statistique de l'Aube, s'exécute bien lentement. Vos associés, sur lesquels vous comptiez, ne se hâtent point de vous apporter leur tribut. Il serait donc désirable que de nouveaux colloborateurs vous vinssent en aide : c'est pourquoi vous vous êtes empressés d'admettre la proposition de notre collègue, M. Dautremant, tendante à adresser une série de questions aux instituteurs de ce département, afin d'en obtenir des renseignements sur les communes qu'ils habitent.

Pour vous faire pressentir l'importance des documents qui pourront être recueillis par cette voie, M. le directeur de l'école normale vous a lu deux mémoires

statistiques, sur les communes de Bayel et de Planty, dus aux instituteurs de ces deux localités. Vous avez entendu avec intérêt ces communications; et, après avoir adopté le programme que vous aviez chargé notre collègue de préparer, vous l'avez invité à en adresser un exemplaire à chacun des instituteurs de ce département. Vous l'avez prié également de donner quelques développements à celles des questions qui vous ont paru en réclamer; et dans l'intention de compléter et de mettre en ordre les documents que cette correspondance avec les instituteurs devra fournir, vous avez immédiatement nommé, dans le sein de la Société, une commission de statistique.

Documents statistiques agricoles.

Inspiré par la même pensée, animé du même désir que M. Dautremant, votre secrétaire vous a présenté tous les documents, relatifs à l'économie agricole de notre département, qu'il a pu recueillir dans les publications officielles du Gouvernement. Dans une série de tableaux très-développés, je vous ai exposé l'étendue des diverses cultures et de chacune d'elles, pour le département tout entier, et pour chacun de ses cinq arrondissements. J'ai énoncé les quantités produites et celles qui sont consommées, ainsi que leur valeur totale et leur prix moyen; et j'ai même comparé les divers produits ruraux du département de l'Aube avec ceux des cinq départements limitrophes, et avec leur population.

Dans d'autres tableaux, je vous ai offert des détails analogues concernant les animaux domes-

Digitized by Google

tiques, par rapport à leur nombre, à leur valeur totale, à leur prix moyen, au revenu, soit moyen, soit total qu'ils produisent. Ces documents avaient en outre pour objet la consommation de la viande dont nous avons indiqué la quantité consommée, la valeur totale et le prix moyen, en comparant toujours le département de l'Aube avec tous les départements qui lui sont contigus.

Mouvements de la population de Troyes et du département de l'Aube.

Obligé par vos règlements de rendre compte de tout ce qui, ayant principalement occupé vos séances, a été soumis par vous à l'attention publique, je dois mentionner ici le travail que je vous ai communiqué concernant les mouvements de la population de la ville de Troyes, de 1821 à 1840, et ceux de la population du département, pendant la période décennale de 1831 à 1840. Je vous ai offert, dans une collection de tableaux, les relevés annuels des naissances, des mariages et des décès; et quant à ceux-ci, il m'a semblé qu'il ne suffisait pas de les donner en masse pour chaque année, comme cela se fait dans les publications du Gouvernement, et particulièrement dans le grand ouvrage de la statistique de la France. J'ai cru qu'il était utile de diviser ces décès par âge: c'est pourquoi je les ai séparés, pour chaque année, en 31 catégories d'âges différents. J'ai pensé que cette distinction était nécessaire pour donner à ceux de nos concitoyens qui désirent prendre part aux associations d'assurance sur la vie, le moyen de calculer leurs mises et leurs chances avec des éléments meilleurs que ceux qui leur sont fournis

par les tables de Duvillard. Il ma semblé que l'on ne pouvait plus employer convenablement aujourd'hui ces tables qui ont été dressées à l'aide de faits recueillis avant la révolution, c'est-à-dire à une époque où la vie moyenne avait une moindre durée que de nos jours.

Le temps nous presse trop pour qu'il convienne de vous présenter ici une analyse succincte de ces tableaux, ou d'en faire ressortir les divers résultats. Nous croyons même devoir nous abstenir d'énumérer les comparaisons, presque toutes favorables, que nous avons faites de ces résultats avec ceux du même genre qui concernent, soit la population totale de la France, soit celle des grandes villes en particulier.

Etablissements de bienfaisance de Troyes. Extinction de la mendicité.

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli ces divers documents, dont vous avez ordonné l'insertion dans le recueil de vos *Mémoires*, ainsi que dans *l'Annuaire* de l'Aube, m'a encouragé à vous soumettre également la statistique de tous les établissements de cette ville qui ont pour objet l'assistance des malheureux. Ce travail, que j'ai préparé pour le Conseil municipal, est accompagné de développements et d'une série de propositions tendantes à éteindre la mendicité à Troyes, et à obtenir que l'on y complète l'organisation des secours publics en faveur des indigents de tous les âges et de toutes les classes, tant en état de santé qu'en état de maladie.

En raison du vif intérêt que vous portez à la population de ce département, et en particulier aux classes indigentes, j'ai cru devoir vous soumettre mon mé-

moire, bien persuadé que je ne pouvais le présenter à des juges plus éclairés, et à un patronage plus actif et plus bienveillant. Je n'ai eu qu'à me louer de cette heureuse idée ; car, sur le rapport de M. Gayot, organe de la commission à laquelle vous aviez renvoyé l'examen de mon travail, vous avez bien voulu en ordonner l'insertion dans vos *Mémoires*, déclarer que vous donniez toute votre approbation aux moyens que j'y avais indiqués, et envoyer une copie de votre délibération à M. le maire et au Conseil municipal de Troyes. Puissions-nous, Messieurs, voir bientôt se réaliser nos projets dont vous avez reconnu et proclamé l'exécution comme très-praticable !

§ 3. *Arts.*

Teinture en rouge d'Andrinople.

L'amélioration des procédés usités en cette ville pour la teinture des diverses étoffes, et l'introduction dans nos ateliers de couleurs nouvelles pour eux ont été, dans tous les temps, l'objet de vos soins et de vos efforts. Si les conseils que vous avez donnés à ce sujet, si les prix mêmes que vous aviez offerts n'ont pas été remportés, votre appel paraît cependant avoir été entendu au moins en partie. Ainsi, et comme vous l'a fait observer notre collègue, M. Gréau, quoique le concours, ouvert par la Société, il y a plusieurs années, pour la teinture du coton en noir solide, ait été clos sans qu'aucun aspirant vous ait fait connaître ses droits ou ses prétentions, cette importante conquête n'en a pas moins eu lieu : la solidité, maintenant ac-

quise à cette teinture, a déjà été féconde en résultats productifs pour ce département.

Notre collègue vous a fait remarquer également qu'il en a été de même pour d'autres branches de notre industrie. Si la fabrication de la bonneterie en laine du pays, si l'importation et la confection des machines destinées à faciliter et à abréger le travail n'ont pas pris l'essor désirable, durant la période de temps où elles étaient attendues par les récompenses que la Société avait mises au concours pour les provoquer, elles n'en ont pas moins fini par se développer et se répandre dans le département à la richesse duquel elles apportent, depuis quelques années, un large tribut.

Tout donne lieu d'espérer qu'il en sera de même un jour des diverses branches de l'art de la teinture que notre ville n'a pas encore su s'approprier. Déjà les couleurs *petit-teint* y réussissent d'une manière admirable. Que quelques efforts soient faits, et bientôt le rouge d'Andrinople lui-même pourra être obtenu dans nos ateliers.

En ouvrant, il y a cinq ans, un concours pour la culture de la garance, vous espériez tout à la fois répandre dans nos contrées crayeuses une industrie lucrative, et mettre, en quelque sorte, sous la main de nos teinturiers, l'élément principal de ces couleurs aussi riches que diverses, dont cette précieuse racine sert à revêtir et orner des tissus de tout genre.

Désireux d'introduire en ce département la confection de ces étoffes que la Normandie et l'Alsace fournissent, chaque année, à la consommation, par mil-

liers de pièces, et où brillent les éclatantes couleurs dont la garance est la base, M. Gréau a appelé sur cette importante question l'attention de votre section des sciences que vous aviez chargée de vous présenter le sujet d'un nouveau concours. De concert avec elle, il vous a proposé d'offrir une médaille d'or de 200 fr. au teinturier, établi dans le département de l'Aube, qui réussirait le mieux à teindre 75 kilogrammes de coton, ou 20 pièces de calicot d'une mesure déterminée, tant en rouge d'Andrinople, qu'en rose, en violet, en lilas, en paliacat et en mordoré.

Appréciant toute l'utilité de la mesure qui vous était soumise, vous avez adopté la proposition de notre collègue. Un programme préparé par ses soins a été publié par la Société, et répandu le plus possible; mais, hélas! quoique ses prescriptions ne parussent pas trop difficiles à remplir, l'année 1843, époque fixée pour l'expiration de ce concours, ainsi que pour celui de la culture de la garance, s'est écoulée tout entière, sans qu'il se soit présenté de concurrent ni pour l'un ni pour l'autre.

Un tel silence ne vous découragera pas, Messieurs, et vous jugerez sans doute convenable d'appeler de nouveau sur ces mêmes objets l'émulation et les efforts de nos concitoyens.

Plus il y aurait de froideur chez eux pour les entreprises éminemment profitables à l'industrie de cette cité et du département tout entier, plus vous devriez déployer d'ardeur pour inspirer du zèle même aux plus indifférents. Quoique cette noble tâche soit celle de tous les membres de la Société, nous ne pouvons nous dis-

simuler cependant que notre section des arts n'en soit plus particulièrement chargée. C'est donc un devoir pour nous tous de l'exciter à la remplir dans toute son étendue, et à faire les plus vifs efforts pour introduire, dans notre département les bonnes méthodes, les améliorations et les heureuses découvertes en tout ce qui concerne l'industrie manufacturière, et pour donner aux beaux-arts une vive impulsion.

En adressant ce vœu à nos honorables collègues, nous sommes persuadé qu'il sera favorablement accueilli, et que l'analyse de vos séances futures fera voir que la section des arts fournit un riche contingent au compte-rendu de vos travaux. Si, pour cette fois, la part de cette section est faible, c'est que, parmi ses membres, les uns ont été empêchés par la maladie, d'autres vous ont quittés, ceux-ci ont été absorbés par d'autres travaux d'intérêt public, ceux-là ont porté leurs méditations dont ils vous ont offert le tribut sur diverses questions placées, il est vrai, en dehors du programme de la section, mais rentrant néanmoins dans le cercle de vos études. Maintenant que vous venez de remplir, dans vos dernières séances, les vides qui existaient dans son sein, votre section des arts va reprendre certainement plus d'activité que jamais.

§ 4. *Belles-lettres.*

Joyeux avènement des Evêques de Troyes.

L'une des plus singulières prérogatives de l'ancienne et illustre abbaye de Notre-Dame aux Nonnains de cette ville, est certainement celle en vertu de laquelle cha-

que évêque de Troyes devait se présenter, la veille de son installation, au couvent de Notre-Dame, monté sur un palefroi qui appartenait ensuite à l'abbaye. Là, en présence du peuple assemblé, l'abbesse revêtait l'évêque d'une chape, lui mettait la mitre sur la tête et la crosse à la main, et recevait son serment de maintenir les privilèges du monastère. Après avoir passé la nuit dans ce couvent, sur un lit qui devenait sa propriété, l'évêque était de nouveau décoré par l'abbesse des insignes de l'épiscopat, puis présenté par elle au peuple et au chapitre de la cathédrale, et enfin porté dans cette église, en grande pompe, par quatre seigneurs, fondateurs de l'évêché, dits *barons de la crosse*.

La recherche de l'origine de cet usage, dont l'abbaye était si fière et si jalouse, et qu'elle a conservé intact jusqu'au milieu du 17e siècle, avait déjà appelé l'attention de plus d'un historien ; mais les explications qu'ils ont données à ce sujet ont paru peu satisfaisantes à M. Vallet de Viriville, archiviste-paléographe, naguère en mission dans ce département. Dans un mémoire manuscrit, dont il vous a fait hommage, et qui a pour titre : *Le joyeux avènement des évêques de Troyes*, il a cherché à expliquer comment il avait pu se faire qu'une simple abbesse conférât ainsi une sorte d'investiture à un haut dignitaire de l'Eglise, sous l'autorité duquel elle se trouvait placée. Il s'est occupé aussi d'apprécier la cession du palefroi à l'abbesse, et du lit à l'évêque.

Nous ne pouvons suivre M. Vallet dans cet examen, et nous devons nous contenter de rappeler ici que son

mémoire a été l'objet d'un rapport de M. Corrard de Breban, au nom de votre section des lettres à laquelle vous l'aviez renvoyé. Sans adopter, ni repousser les explications données par l'auteur de ce travail, votre savant rapporteur en a recommandé la lecture aux personnes qui s'intéressent à ces matières; et quant à vous, Messieurs, vous vous êtes fait un devoir de remercier M. Vallet de Viriville de sa communication, et de faire imprimer son mémoire dans l'Annuaire. de l'Aube. Le rapport de M. Corrard de Breban a été entendu par vous avec un vif intérêt, et publié dans le recueil de vos travaux.

Il en a été de même d'un mémoire de M. Chéron, sur *l'origine du langage*. L'étude d'un aussi grave sujet ne pouvait manquer d'exciter toute votre attention; et c'est sans doute ce juste espoir qui a déterminé notre collègue à vous soumettre ses idées sur cette question difficile. De l'origine du langage.

Dans une notice habilement écrite, prenant le monde à sa formation, dans ce moment où le souffle de Dieu vient d'animer l'univers, et d'asservir l'intelligence à des organes, il a cherché à démontrer que cette alliance de l'esprit à la matière avait dû, bientôt et nécessairement, donner naissance au langage. Suivant M. Chéron, l'homme entrant en possession de la vie fut assailli d'une foule de sensations diverses et confuses : il dirigea l'œil de son intelligence sur chacune d'elles, les discerna, les rapporta aux objets extérieurs, les revêtit d'une enve-

loppe sensible, et les porta au dehors par le ministère de la voix. Un cri confus fut son premier mot : cri de gémissement dans la douleur, cri d'un éclat vif et bruyant dans la joie. Après ces cris vinrent des mots, dont les premiers n'ont été qu'une peinture, une imitation éloignée de quelqu'une des qualités par lesquelles les objets, que l'homme voulait désigner, avaient frappé ses sens. L'analogie fit le reste. C'est ainsi, selon notre collègue, qu'à dû se former le langage de nos premiers parents ; et c'est aux nombreuses modifications apportées à celui-ci par les diverses influences des circonstances physiques, qu'est due cette variété d'idiômes qui se partagent aujourd'hui le genre humain.

Vocabulaire troyen.

La langue française s'enrichit ou s'embarrasse continuellement de quelques mots nouveaux que la science ou le néologisme forcent d'introduire dans chacune des éditions de notre dictionnaire. Cette langue manque cependant encore d'un grand nombre d'expressions dont on sent fréquemment le besoin. Des hommes, distingués par leur mérite et leurs connaissances littéraires, ont même prétendu qu'elle s'était amaigrie depuis le 16e siècle, et qu'elle avait perdu de sa richesse descriptive. Le style des bons auteurs du 17e et du 18e siècle leur a semblé moins riche en images et en figures que celui de Montaigne.

Sans sacrifier l'harmonie du langage à l'énergie de l'expression, ne serait-il pas convenable de reprendre plusieurs mots délaissés depuis deux cents ans, et

d'en chercher même de nouveaux jusqu'au fond des provinces, où plus d'une richesse de ce genre est enfouie, et malheureusement ignorée? Un de nos illustres concitoyens, Grosley, le pensait ainsi, dans le dernier siècle ; et naguère notre collègue, M. de Montabert, partageant ce sentiment, est venu vous présenter la définition d'un certain nombre de mots qui sont employés habituellement, à Troyes, ou dans ses environs, et qu'il désirerait voir admettre dans le dictionnaire de la langue française.

La liste des mots que Grosley a fait figurer dans son vocabulaire troyen en comprend huit cents : celle de M. de Montabert n'en contient que 130, dont 80 ont été cités par Grosley, et 50 n'ont point été recueillis par cet écrivain. Notre collègue a non-seulement choisi dans le vocabulaire de Grosley les mots principaux ; mais encore il les a expliqués avec beaucoup plus d'extension, et comme il le dit, pensant que plusieurs n'ont été rejetés qu'à cause de leur étrangeté, il a employé tous ses efforts pour les faire paraître rationnels.

Nous ne pouvons que rappeler ce travail à vos souvenirs, et le mentionner honorablement, comme vous l'avez fait vous-mêmes, Messieurs, en ordonnant son dépôt dans vos archives ; car le cadre du présent compte-rendu ne nous permet pas de suivre notre collègue dans l'énumération des divers mots sur lesquels il a appelé votre attention.

Histoire du Collége de Troyes.

M. Forneron, dont la plume élégante vous avait déjà offert plus d'un riche tribut, n'a pas voulu vous

quitter, sans vous donner une nouvelle preuve de son intérêt pour tout ce qui concerne cette ville. Dans une savante notice, il vous a présenté l'histoire du collége de Troyes, depuis le moment où des faits précis peuvent être recueillis sur cet établissement jusqu'à nos jours. Vous avez écouté avec une vive attention cette attachante narration dans laquelle l'auteur, après avoir dit quelques mots sur les anciennes écoles entretenues par l'église cathédrale de Troyes, ainsi que sur cette hôtellerie dont une licorne était l'enseigne, et où se tenaient les classes de latinité, vous a dépeint toutes les difficultés que rencontra la création du collége de Troyes. Notre collègue vous a fait connaître les efforts tentés, dès 1560, par les magistrats de cette ville, pour fonder un établissement d'instruction publique qui fût en rapport avec la grande révolution intellectuelle que le 16e siècle avait vue s'opérer en France. Il vous a dit toutes les vicissitudes que l'exécution définitive de ce projet eut à subir pendant près de 70 ans; quels efforts multipliés furent faits par les jésuites, pour s'emparer du collége, malgré la répugnance hautement manifestée de toutes les classes des habitants de la cité; de quelle manière Louis XIII, pour témoigner sa satisfaction du grâcieux accueil qui lui avait été fait à Troyes, en 1629 et 1630, plaça cet établissement sous la direction des oratoriens; comment enfin son existence fut assurée par la cession que leur fit la ville des bâtiments légués par le généreux François Pithou, ainsi que de tous les meubles, immeubles et revenus qui appartenaient au collége.

Après vous l'avoir montré longtemps prospère sous la conduite de la congrégation de l'oratoire, d'où sortirent un si grand nombre de maîtres habiles et dévoués, notre collègue vous l'a fait voir en quelque sorte détruit par la révolution qui en dispersa d'abord presque tout le corps enseignant, puis y substitua une de ces écoles centrales dont l'existence ne dura pas au delà de sept années. Enfin il a rappelé à vos souvenirs comment, après une courte interruption, le collége de Troyes, organisé conformément à la loi du 1er mai 1802, reprit, en 1804, ses anciens errements, sous la conduite de M. l'abbé Lucot; et comment, depuis cette époque, il a continué, sous l'autorité de divers principaux, à tenir un rang distingué parmi les meilleurs établissements d'instruction publique. Ce que M. Forneron n'a pas dit, et ce qu'il nous est impossible de taire, c'est qu'après avoir subi quelque déchéance, pendant quinze ans environ, le collége de Troyes lui a dû le nouvel éclat qu'il a repris dès l'année 1832, et conservé jusqu'à ce jour, grâce à cet habile principal et à son successeur actuel, M. Simon, sous l'excellente direction duquel cet établissement n'a fait que s'affermir dans sa haute position, et présenter même une prospérité croissante.

Notice nécrologique sur M. Boulage.

Parmi les hommes remarquables que l'ancienne Société académique de l'Aube a comptés au nombre de ses membres, et que la mort nous a enlevés, il en est encore qui n'ont pas reçu de la postérité le tribut d'éloges auquel ils ont droit. Il serait dési-

rable que ceux de nos collègues, qui les ont connus, s'acquittassent de ce pieux devoir, et nous missent tous à même d'apprécier les titres que nos devanciers ont à notre estime, et ce qu'ils ont fait pour justifier leurs droits à être admis dans cette Société dont l'existence fut courte, il est vrai, mais non sans gloire. Mû par ces nobles sentiments, notre collègue, M. Gérard-Fleury, est venu vous dire les principales circonstances de la vie de M. Boulage, ancien secrétaire de la Société académique de l'Aube. Vous avez suivi, Messieurs, avec un tendre intérêt, l'habile panégyriste de cet homme distingué, lorsqu'il vous l'a présenté perdant son père, dès son bas âge ; puis devenant, en quelque sorte, une seconde fois orphelin, par la mort du vénérable ecclésiastique auquel sa mère avait confié son éducation. Il ne vous a pas moins émus, soit en vous disant cette ardeur généreuse qui le fit s'offrir, à vingt-deux ans, comme ôtage d'un prince malheureux, soit en vous racontant les persécutions et les dangers que ce noble dévouement attira sur sa tête, et cette mort feinte à l'aide de laquelle il parvint à se faire oublier par ses bourreaux.

Arrivant à des temps meilleurs, notre collègue vous a rappelé les services rendus par M. Boulage, en sa qualité d'avocat, aux malheureux qu'il aimait à défendre, et qu'il assistait gratuitement de ses conseils. Il vous l'a montré travaillant à organiser l'ancienne Société de l'Aube, animant ses séances par la lecture de plusieurs pièces de vers accueillies toutes avec faveur, et enfin faisant gratuitement un cours de droit

aux jeunes gens de cette ville. Ses succès dans cet enseignement l'ayant déterminé à se présenter au concours qui eut lieu, en 1810, pour une chaire de professeur de droit à la faculté de Paris, il en sortit vainqueur, et quitta notre cité. L'école de droit de la capitale le vit, pendant 9 années, enseigner avec une rare facilité d'élocution, et avec une remarquable élégance de langage; se concilier non-seulement tous les suffrages, mais encore le respect et l'amour de ses élèves, au point de pouvoir les ramener à l'ordre, par sa seule apparition, au milieu d'une violente émeuté contre laquelle la force armée avait été invoquée.

Arrivé à ce haut point de gloire, quand il était honoré de l'amitié d'une foule d'hommes de la plus haute distinction, lorsqu'il avait amassé des trésors de science, tels qu'il était estimé par les Lanjuinais et les Pastoret, comme publiciste et philosophe, par M. Chardon de la Rochette, comme helléniste, par M. de Fontanes, comme poète, et par M. de la Lande, comme astronome; c'est alors qu'il fut atteint d'une maladie lente, et qu'à 50 ans la mort vint l'arracher à ses nombreux amis.

Un homme, dont la vie trop courte, hélas! fut si bien remplie, méritait à plus d'un titre qu'un tribut d'hommages fût rendu à sa mémoire. Notre collègue s'est acquitté avec talent de cette noble tâche, et nous sommes heureux de pouvoir lui en exprimer ici la reconnaissance de la Société.

Notice sur le *Pagus Mauripensis*.

Les diverses questions, qui se rattachent à la géo-

graphie des Gaules après la domination des Romains et l'établissement des Francs, ont toujours excité votre intérêt. Connaissant vos dispositions à cet égard, et persuadé que vous prêteriez votre attention à un travail qui aurait pour objet de déterminer, d'une manière précise, une des anciennes divisions de la France, ou au moins une portion de ses divisions principales, M. Gérost, l'un de nos membres associés, vous a transmis un mémoire concernant le *Pagus Mauripensis*. Dans ce travail, M. Gérost, développe son opinion sur la situation, l'étendue et les limites de ce *Pagus* tel qu'il était du 7e au 9e siècle. Il le regarde comme ayant été composé de tous les pays qui ont été compris postérieurement dans la division ecclésiastique des doyennés de Pont-sur-Seine, Traînel et Montereau, tels qu'ils existaient en 1789. Il cite les autorités sur lesquelles il appuie son opinion ; il cherche à fixer l'époque à laquelle on doit faire remonter l'existence du *Pagus Mauripensis*; et enfin il indique les motifs qui l'ont déterminé à le délimiter ainsi qu'il l'a fait.

Vous avez soumis ce mémoire à l'examen d'une commission qui, par l'organe de M. Thiérion, vous en a présenté l'analyse et une savante discussion, en déclarant qu'elle ne pensait pas que les preuves produites par M. Gérost, en faveur de la délimitation qu'il a établie, eussent toute la force que l'on pourrait désirer. Conformément aux conclusions du rapport de votre commission, et sans rien préjuger sur le fond des questions présentées et résolues dans le travail de M. Gérost, vous lui avez voté des remercîments pour sa com-

munication, et vous avez ordonné que son mémoire fût honorablement déposé dans vos archives.

Des sentiments de piété plus vifs que jamais envers nos ancêtres, et un profond respect pour tout ce qui a pu leur appartenir, ainsi que pour les anciens monuments échappés à la destruction du temps, se sont manifestés, depuis quelques années, dans le sein de la génération actuelle. Ce culte nouveau a créé l'Archéologie qui, dès son début, a pris un brillant essor, et occupé tout d'un coup l'un des premiers rangs parmi les études historiques. A peine cette science avait elle paru que déjà elle comptait, dans votre Société, de généreux adeptes dont vous accueilliez avec reconnaissance les recherches et les travaux. Archéologie départementale.

Pensant avec raison que votre ferveur ne s'était point attiédie, M. Corrard de Breban, qui recueille ou annote, avec un soin religieux, ce qui se rattache à l'histoire et aux arts, surtout en ce qui concerne notre département, vous a apporté le précieux tribut de ses investigations. Il vous a fait connaître à diverses reprises, tout ce qu'il a su avoir été découvert depuis votre dernière séance publique jusqu'à la fin de l'année 1843. Il vous a informés du dépôt fait au musée, 1° de plusieurs vases funéraires trouvés dans les fouilles pratiquées, pour la construction de la halle aux grains de cette ville, sur la place de l'ancien cimetière de Notre-Dame et de Saint-Jacques ; 2° de onze vases en terre cuite destinés presque tous à contenir des liquides, d'une lame de sabre oxidée, de médailles ro-

maines en bronze aux effigies des empereurs Claude, Néron, Adrien, Posthume, Probus et Julien, provenant, ainsi que les objets précédents, d'un cimetière gallo-romain découvert, en 1839, sur le territoire de la commune de Courceroy, près de Nogent-sur-Seine. Dans ce cimetière ont été trouvés un grand nombre de squelettes, des armes, des instruments d'arts mécaniques, des bagues et d'autres bijoux dont la plus grande partie a été vendue à des amateurs ou envoyée à Paris.

M. Corrard de Breban vous a entretenus aussi des découvertes faites dans un autre cimetière antique dont l'existence a été reconnue près de Marcilly-le-Hayer, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, et vous a été signalée par M. Joseph Bonnin. Là, des fouilles ont été faites sous la direction de notre collègue lui-même : elles ont amené à trouver de nombreux squelettes humains, quelques vases en terre de diverses formes et couleurs, et de gros clous oxidés. M. Corrard de Breban a conclu de quelques circonstances qu'il a observées que l'usage de ce cimetière paraîtrait devoir être reporté aux premiers âges de la religion chrétienne dans les Gaules.

Notre savant archéologue vous a présenté en outre, 1° deux médailles en or de Néron et d'Antonin rencontrées par le sieur Benoît, presque à la surface du sol, en cultivant son jardin sis à Troyes, près de la porte St-Jacques, en un lieu où l'on a déjà découvert plusieurs objets antiques; 2° divers fragments de po-

terie romaine trouvés en exécutant les travaux du canal, sur le territoire de Troyes, ainsi que plusieurs médailles et monnaies ; 3° un fer de lance oxidé, d'une forme très-remarquable, découvert dans le parc de Menois, en défrichant un terrain implanté de bois ;

4° Un dessin fort curieux d'un ancien bas relief en pierre qui se voyait encore, il y a 20 ans à peine, encastré à hauteur d'appui dans un mur de clôture de la maison qui forme l'angle septentrional de la rue du Cloître Saint-Pierre. Ce bas relief, où le vulgaire croyait retrouver l'enfant prodigue dans une des phases de son histoire, serait au contraire, suivant M. de Montabert, une œuvre de la période gallo-romaine, et présenterait une scène champêtre se rattachant au culte de Cérès à laquelle on présume qu'un temple était autrefois consacré dans le voisinage. Ce monument, longtemps populaire en cette ville, et auquel la science attachait un grand prix, a malheureusement disparu. D'abord dégradé par les enfants et les oisifs, il a fini par être brisé et employé comme un vil moëllon. Grâce à l'esquisse que notre collègue, M. Arnaud, en avait faite, il y a quelques années, et conformément à la proposition de M. Corrard de Breban, il vous a été possible d'en conserver l'image que vous avez reproduite par une lithographie insérée dans vos *Mémoires*.

Indépendamment de toutes ces choses très-dignes d'exciter votre intérêt, notre collègue a encore signalé à votre attention divers autres objets plus ou moins

analogues. Il vous a informés de la découverte fort remarquable, faite à Pouan, près d'Arcys, d'un squelette humain, et de plusieurs bijoux d'un haut prix. Il vous a dit à ce sujet comment le sieur Butat, occupé à extraire de la grève dans un sol d'alluvion, ramena, à la profondeur d'un mètre, des fragments d'os humains, deux lames de fer oxidées, puis des bijoux en or. Les lames de fer sont déposées au musée de cette ville, et les bijoux ont été vendus à M. Gauthier, orfèvre. Ceux-ci consistent en un collier pesant 84 grammes, un bracelet du poids de 141 grammes, une bague du poids de 40 grammes, deux boucles pesant, l'une 118 et l'autre 29 grammes, et neuf autres pièces également en or, élégamment travaillées, avec incrustations de rubis et de grenats. Ces pièces avaient constitué les poignées et les gardes de deux épées, dont les lames gisaient au même lieu, et dont l'une, courte et étroite, représente assez bien la dague du moyen âge.

La valeur intrinsèque des bijoux en or étant de plus de 2,000 francs, il n'a pas été possible à la Société de les acquérir pour le musée : c'est pourquoi M. Corrard de Breban, en sa qualité de conservateur des objets d'art de cet établissement, s'est empressé de prier M. Arnaud d'en faire un dessin exact qui a été reproduit par la lithographie, et inséré dans le recueil de vos *Mémoires*.

S'abstenant de se livrer à des conjectures sur cette découverte, notre collègue s'est contenté de vous dire que plusieurs opinions ont été émises sur le person-

nage inhumé avec tant de magnificence. D'une part, M. Camus-Chardon, l'un de vos membres associés, qui a exploré les lieux avec soin, estime, d'après diverses observations, qu'un cimetière a existé en cet endroit, et croit reconnaître, à la forme des armes, au collier symbolique, et à d'autres signes, un chef des Druides. D'autres, se rappelant que dans la bataille livrée par Attila *in campis mauriacis*, Théodoric, roi des Visighots, perdit la vie, et fut inhumé non loin du camp, fixent le combat dans les plaines de Méry, et la sépulture du prince à Pouan.

Deux autres découvertes, faites à la fin de 1842, vous ont été notifiées également par M. Corrard de Breban. La première a eu lieu en creusant un puits en cette ville, rue de la Cité, et a donné, pour résultat, une masse d'armes, un cadenas de forme curieuse, une matrice en fer présentant deux figures gravées en creux, et en outre deux pieds en bronze chaussés à la romaine, et des patères de même métal : ces deux derniers objets pouvant être considérés comme antiques. La seconde découverte s'est opérée à Chervey, près de Bar-sur-Seine, par des ouvriers qui, en travaillant à enlever des terres pour leurs vignes, atteignirent à un mètre et demi de profondeur, et brisèrent avec leur pioche un vase en poterie à deux anses qui ne contenait pas moins de 8,000 médailles romaines, toutes en petit bronze, et en général bien conservées. Les plus nombreuses sont à l'effigie de Tacite, de Probus, de Dioclétien et de Maximien-Hercule.

Origine du nom de la rue des Lorgnes.

Enfin notre collègue vous a entretenus d'un rôle en parchemin existant aux archives du royaume, et sur lequel une main de la fin du 15e siècle a inscrit les noms des personnes *estimées à faire prest au Roi au Bailliage de Troyes.* A ce prêt, qui ne paraît à M. Corrard de Breban devoir être regardé que comme un impôt déguisé, levé par le roi Philippe-le-Bel, vers 1295, contribuent cent-six notables habitants de la Châtellenie de Troyes, et parmi eux, dans les premiers rangs, Thiébaut-li-Lorgnes, et Philippe-li-Lorgnes. Si l'on examine le montant de leur contribution qui est, pour ce dernier, de mille livres, tandis que le taux ordinaire est de trente livres, on sera très-porté à croire que ces notables citoyens occupaient le premier rang dans le cité, au moins sous le rapport de la fortune.

En raison de l'usage qui faisait alors donner très-souvent aux rues les noms des personnes considérables qui les habitaient, notre collègue estime que la rue des Lorgnes a tiré sa dénomination de la riche famille dont il vient d'être fait mention.

Bible de Saint-Bernard.

Malgré la trop regrettable spoliation dont la bibliothèque de cette ville a été l'objet, en 1805, par ordre du Gouvernement consulaire qui en a fait enlever 500 des plus précieux manuscrits, et 3,000 ouvrages imprimés du plus haut prix, en raison soit de leur rareté, soit de la pureté des textes et de la beauté ou de l'ancienneté des éditions, cet établissement conserve encore une haute importance. Un savant de premier

ordre, qui le visitait n'aguère, a déclaré hautement qu'après les grandes bibliothèques de Paris, celle de Troyes était, à ses yeux, la plus digne de remarque parmi les bibliothèques de France.

Au nombre des richesses qu'elle contient, doivent être comptés plusieurs manuscrits que les doctes investigations de son habile conservateur viennent de bien faire connaître. Parmi les 2,300 ouvrages de ce genre que renferme son catalogue récemment terminé, il en est un sur lequel ce savant bibliographe, notre collègue M. Harmand, vous a présenté une notice très-intéressante dont je regrette de ne pouvoir reproduire en entier les principaux fragments. Ce précieux manuscrit, qu'il s'est fait un plaisir de mettre sous vos yeux, est la Bible dont se servait Saint-Bernard dans ses pieuses lectures, dans ses profondes méditations.

Convaincus par les raisons si puissantes qui ont amené M. Harmand à reconnaître que cette Bible avait appartenu à l'illustre fondateur de l'abbaye de Clairvaux, vous n'avez pu contempler sans une haute vénération ce livre tant de fois manié, et dont les marges portent, dans leur blancheur ternie, des traces irrécusables des longs travaux de ce saint personnage. Vous n'avez pu voir sans une vive émotion ces deux feuillets, qui contiennent le Cantique des Cantiques, demeurés presque sans consistance, tant ils ont été fatigués par la main vénérable de ce dernier Père de l'Eglise, dont le génie fécond a puisé 86 sermons dans les deux premiers chapitres de ce livre immortel.

Après avoir suivi notre collègue dans sa fidèle et

éloquente description de la Bible de Saint-Bernard, vous avez examiné ce précieux manuscrit avec le religieux intérêt qu'il mérite. Son écriture, du commencement du 12e siècle, si régulière et ornée d'initiales peintes et souvent dorées, a excité votre attention. Parmi les nombreuses lettres historiées qui distinguent le commencement des divers livres et des principaux chapitres, vous avez remarqué la première lettre de la Genèse : elle occupe toute la hauteur de la page, et renferme, sur un fond d'or, quatre petits tableaux ronds, arrangés l'un au-dessous de l'autre, et représentant : le premier, la formation de l'homme; le second, la naissance de la femme que Dieu retire tout entière du côté droit d'Adam profondément endormi; le troisième, la désobéissance de ces chefs du genre humain; et le quatrième, leur expulsion de l'Eden. Suivant la juste observation de M. Harmand, vous avez pensé que si les ornements, dont cette bible est parsemée, ne sont pas irréprochables sous le rapport de la correction, du coloris et de la beauté des formes, ils n'en sont pas moins curieux, en ce qu'ils constatent où en était l'art à cette époque.

La publicité, que vous avez donnée au travail de notre collègue aura donc le double avantage de faire connaître ce précieux manuscrit, et de signaler les ornements qu'il contient aux artistes appelés à restaurer d'anciens vitraux.

De l'avancement hiérarchique dans l'ordre judiciaire.

Dans un temps où toutes les carrières sont obstruées, où les emplois publics deviennent de plus en plus recher-

chés, il semble tout naturel de demander que nul ne puisse y arriver à un grade supérieur sans avoir été éprouvé, et sans avoir rendu des services dans les grades inférieurs. Ce principe, qui paraît bien d'accord avec la raison et la justice, a déjà été appliqué à quelques-unes des fonctions publiques. Ne devrait-il pas l'être à l'ordre judiciaire qui occupe une place si importante, un rang si élevé dans nos institutions? Doit-on penser avec les uns que, si l'avancement régulier et progressif des magistrats était transformé en règle, l'institution serait dénaturée? Ne peut-on pas croire au contraire avec les autres qu'une loi, qui règlerait le mode de recrutement et le mode d'avancement pour les corps judiciaires, serait le complément nécessaire des lois qui ont voulu assurer à la magistrature la dignité et l'indépendance sans lesquelles elle ne peut exister? Tel est, Messieurs, le problème que s'est posé devant vous notre collègue M. Bertrand.

La savante dissertation, où il vous a soumis avec un rare talent toutes les raisons que l'on peut faire valoir en faveur de l'un et de l'autre système, et surtout à l'appui du dernier, est trop présente encore à vos souvenirs pour qu'il soit nécessaire de vous en offrir une froide analyse. Tout y est d'ailleurs trop bien et trop utilement enchaîné pour qu'il soit possible de ne point affaiblir les idées de l'auteur, en disséquant son travail et en le présentant ici par lambeaux. La noble cause, défendue par M. Bertrand, qui se prononce fortement pour l'avancement hiérarchique dans l'ordre judiciaire, perdrait trop à être plaidée en quelques lignes pour que

je ne me fasse pas un scrupule de l'entreprendre. Je vous prierai donc seulement, Messieurs, de vouloir bien vous reporter à l'excellente dissertation de notre collègue. Vous y verrez comment il démontre qu'en réglant par une loi l'avancement judiciaire, on arriverait, plus sûrement que par toute autre voie, à placer dans les tribunaux de tous les degrés des juges éclairés, intègres, indépendants et entourés de la considération publique.

Sans nous dissimuler les graves objections qui peuvent être faites contre l'opinion si habilement soutenue par notre collègue, nous avons lieu de croire qu'elle sera goûtée par la plupart de ceux qui liront son mémoire. Ils penseront avec lui qu'une loi sur l'avancement dans l'ordre judiciaire est nécessaire, pour défendre les ministres contre les exigences sans cesse renaissantes qu'ils ne savent pas toujours repousser, pour le repos des membres des deux chambres qui, assaillis d'importunités, n'osent pas toujours résister aux appels extravagants faits à leur crédit, et enfin pour la considération, l'honneur et l'avenir de la magistrature.

Etude sur la Coutume de Troyes.

Peu de temps après vous avoir fait cette importante communication, M. Bertrand vous a soumis un rapport très-intéressant au sujet d'un mémoire intitulé : *Etude sur la Coutume de Troyes*, que l'auteur, M. Pierre, avocat, en cette ville, avait adressé à la Société. Organe de la commission à laquelle vous aviez renvoyé ce travail, notre collègue vous en a présenté une analyse

très-bien rédigée ; et tout en y joignant ses propres observations, il y a intercalé les principales parties du mémoire de M. Pierre.

Obligé, même à l'égard des principales questions qui vous ont occupés, de n'en faire qu'une mention succincte, je dois me borner à vous rappeler que le travail de M. Pierre a pour objet, suivant ses propres expressions, « d'indiquer à quelle période en était la lutte que la féodalité, à l'époque de la rédaction et de la publication de la Coutume de Troyes, avait à soutenir contre les attaques combinées de la royauté et de la bourgeoisie ; de démontrer à quelle phase de ses développements, et sous quelle physionomie la Coutume de Troyes nous présente cette lutte ; de faire ressortir les tendances égalitaires et anti-aristocratiques qui donnent à cette Coutume un caractère plus particulièrement remarquable ; et enfin de rechercher à quelles causes historiques on peut attribuer ces tendances. » Je ne puis toutefois me dispenser d'ajouter que l'auteur, reconnaissant lui-même l'impossibilité de donner en quelques pages la solution d'un problème historique posé dans des termes aussi larges, s'est contenté d'en esquisser les traits les plus saillants.

Tout en m'interdisant de suivre votre honorable rapporteur dans l'analyse qu'il vous a présentée du mémoire de M. Pierre, et dans les observations qu'il y a jointes, je dois cependant vous faire remarquer, avec notre collègue, que c'était une idée heureuse de faire servir l'étude de la Coutume de Troyes à constater les généreuses conquêtes de nos pères sur la tyrannie féo-

dale. Cette pensée aurait pu devenir féconde, et ses développements eussent acquis un véritable intérêt historique, si l'auteur ne se fût pas contenté de quelques aperçus trop restreints.

Nous aimons à espérer que M. Pierre, encouragé par les remercîments et les éloges de la Société, remaniera son sujet, et lui donnera l'extension qu'il comporte. Puisse-t-il alors, suivant les conseils de votre commission, pour achever l'œuvre qu'il n'a voulu qu'ébaucher, nous retracer l'histoire de l'émancipation de la Champagne, et nous faire assister de la sorte au progrès de cet esprit de liberté, qui a préparé le triomphe des principes auxquels la rédaction de la Coutume n'a fait que donner une consécration plus éclatante.

Quelque agréable qu'il soit pour votre secrétaire de passer en revue, dans cette solennité, tous les objets sur lesquels votre attention s'est portée, je sais d'un autre côté que le temps, dont je puis disposer pour ce compte-rendu, est limité. Me hâtant donc de terminer ce travail, je passerai sous silence les productions de nos collègues qui seront lues en cette séance, afin de ne point leur enlever d'ailleurs l'attrait de la nouveauté. Me bornant en outre à rendre compte de vos principaux travaux, je m'abstiendrai de parler des choses d'une moindre importance qui ont été traitées dans le cours de vos réunions, et que vous n'avez pas cru nécessaire de porter à la connaissance du public.

Ouvrages divers renvoyés à des commissions.

Je ne ferai que citer les trois mémoires manuscrits qui vous ont été soumis par MM. Dondeau-Jacotot,

Blizinski et Bardin, concernant, le premier, l'organisation des classes ouvrières, le second, un nouveau système de chaudières pour les machines à vapeur, et le troisième, la sulfamide, puisque les commissions auxquelles vous avez renvoyé ces notices ne vous ont pas encore fait connaître leur opinion.

Pour un semblable motif, il en sera de même des ouvrages imprimés qui vous ont été adressés, savoir : par MM. Lignée et Daunay, sous le titre : De la pénurie des chevaux de cavalerie en France, et des moyens d'y remédier; par M. Bataillard, sous celui : Du droit de propriété et de transmission des offices ministériels; par M. Cottet : Traité du calcul décimal; par M. Moreau de Jonnès : L'esclavage colonial; et par M. Noirot-Bonnet : Théorie de l'aménagement des forêts.

Rapports sur les publications des Sociétés correspondantes.

Craignant de trop fatiguer votre attention, je me contenterai d'indiquer sommairement les divers rapports qui vous ont été soumis par plusieurs de nos collègues sur les ouvrages que vous avez reçus de M. le ministre de l'agriculture du commerce, ainsi que des Sociétés et des membres correspondants.

M. Paillot de St-Léger vous a présenté l'analyse de plusieurs livraisons des Annales de la Société royale d'horticulture de Paris, des Sociétés d'agriculture du Var, de la Côte-d'Or, de Tarn-et-Garonne, de l'Arriége, de la Haute-Garonne, et de la Seine-Inférieure. Vous avez accueilli ces rapports avec d'autant plus d'intérêt que notre collègue vous a non-seulement si-

gnalé les principaux articles contenus dans ces divers recueils, mais encore vous en a préparé divers extraits que vous avez pu porter à la connaissance de vos lecteurs.

Vous vous êtes également empressés d'insérer dans vos publications divers fragments des rapports qui vous ont été lus savoir :

Par M. Gréau, sur plusieurs livraisons du Bulletin de la Société royale de géographie de Paris, ainsi que sur un mémoire de M. Schlumberger contenu dans les Annales de la Société de Mulhouse, et relatif à la fixation des mordants de fer sur les tissus de coton ;

Par M. de Villemereuil sur les Mémoires des Sociétés royales de Toulouse et de Bordeaux ;

Par M. Bertrand, sur les Mémoires de la Société d'émulation des Vosges et de l'Académie royale de Metz ;

Par M. Salmon, sur le Bulletin de la Société royale d'agriculture de Limoges ;

Par feu M. l'abbé Hubert, de si regrettable mémoire, sur les Bulletins de la Société d'enseignement mutuel du département de l'Aube, de l'Académie royale de Rouen, et de l'Institut historique de Paris ;

Et par M. Bouchier, sur plusieurs livraisons des Mémoire, des Sociétés d'agriculture de Montauban, de Chateauroux, de Dijon et de Saint-Quentin, ainsi que sur un ouvrage allemand de Schwerz, traduit par M. Victor Rendu, et traitant des assolements et de la culture des plantes de l'Alsace.

Vous avez également entendu avec intérêt le rapport qui vous a été fait par M. Thiérion sur les Annales des

Sociétés d'Angers et de la Drôme, ainsi que sur le Propagateur de l'industrie de la soie; et c'est en conformité des conclusions de ce rapport que vous avez chargé votre section d'agriculture de préparer une instruction concernant la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

Votre secrétaire a appelé, plus d'une fois, votre attention sur les importantes publications statistiques que vous avez reçues de notre savant correspondant M. Moreau de Jonnès.

Nos collègues, Messieurs Corrard de Breban, Clément-Mullet, Bédor et Dautremant vous ont aussi rendu compte de ce qui était contenu de plus essentiel dans les Mémoires de diverses Sociétés correspondantes que vous aviez renvoyés à leur examen. Quand leurs rapports auront été déposés dans vos archives suivant vos décisions, votre Conseil d'administration y trouvera sans doute d'utiles matériaux pour vos publications trimestrielles.

Correspondance avec les Sociétés savantes.

Grâce au soin que vous avez apporté à continuer ces publications, vous avez pu entretenir de précieuses relations avec la plupart des principales Académies et Sociétés savantes du royaume. Le nombre de celles qui ont demandé à recevoir vos *Mémoires*, et qui vous ont offert les leurs en échange, s'est notamment accru depuis quelques années. Les procès-verbaux de plusieurs de ces Compagnies constatent que vos travaux ont été lus avec intérêt. L'extension, qu'a prise ainsi votre correspondance, vous a procuré le double

avantage de vous teuir au courant des progrès de la science agricole sur les divers points de la France, et d'enrichir non-seulement votre bibliothèque, mais encore quelquefois votre musée.

Muséo de la Société.

Quant à ce dernier établissement, vous avez persévéré dans les soins assidus que vous lui donnez depuis sa création, et vous avez consacré une partie de vos ressources à son entretien et à son accroissement. Je regrette de ne pouvoir énumérer ici tous les objets que vous y avez ajoutés, par suite de dons ou d'acquisitions, dans le cours des quatre années qui se sont écoulées depuis votre dernière séance publique ; mais une telle énumération serait un peu aride, et surtout beaucoup trop longue en cette circonstance. Vous y avez d'ailleurs largement suppléé, tant par l'inscription sur un registre déposé au musée, que par la publication dans les journaux de Troyes des noms des bienfaiteurs, et des choses qu'ils ont données pour cet établissement.

Si d'audacieux voleurs ont pu, l'année dernière, s'y introduire avec effraction, et y dérober un certain nombre de médailles et quelques objets d'art, vous avez la promesse que des mesures seront prises par l'administration municipale à l'effet de rendre désormais un pareil vol presque impossible. Vous savez déjà que celui dont nous vous rappelons ici le fâcheux souvenir n'aura pas toutes les suites qu'on avait eu lieu de craindre. Ce qu'il y avait de plus précieux parmi les choses dérobées est sous la main de la justice, et vous

sera bientôt rendu. Vous n'aurez à recouvrer que quelques médailles en cuivre auxquelles vous pouvez maintenant attacher moins de prix, puisque, sur votre demande, et conformément à la proposition de votre secrétaire-adjoint, M. Gayot, la ville de Troyes a acquis, pour être placé près de votre Musée, le grand médailler de M. Jourdain d'Ervy.

Médailler de M. Jourdain.

Suivant le rapport de notre collègue, ce Médailler renferme environ douze mille pièces, et se divise en deux parties, dont l'une contient les monnaies françaises et les monnaies étrangères, et l'autre, les médailles proprement dites, tant les anciennes que les modernes.

Les médailles anciennes se composent principalement d'une précieuse collection de médailles impériales romaines en argent et en bronze, des trois modules, commençant au grand Pompée, et se terminant à Romulus-Augustule dernier empereur d'Occident. Toutes ces médailles sont remarquables par leur belle conservation ; plusieurs sont fort rares ; trois sont uniques, et n'existent, dit-on, jusqu'à présent, que dans ce Médailler. Elles sont toutes renfermées dans un beau meuble de Boule, incrusté d'écaille et de cuivre, et ayant à lui seul une assez grande valeur.

Cette collection est le fruit des études et des efforts constants de M. Jourdain et de son ami, feu M. Chapet, savant oratorien, qui, après avoir consacré sa vie à amasser des médailles, les lui a cédées. Elle présente d'autant plus d'intérêt et d'importance qu'elle est accompagnée d'un catalogue détaillé et raisonné, dans

lequel chaque personnage, empereur, impératrice ou César, est l'objet d'une savante notice où, dit-on, aucun détail, soit historique, soit biographique n'est omis. Après quoi chaque médaille de ce personnage est reprise, et décrite en particulier : son effigie, les lettres qui l'entourent, les emblêmes gravés, soit à la face, soit au revers, sont le sujet des plus minutieuses descriptions et des commentaires les plus instructifs.

Ce catalogue composé par M. Jourdain, et écrit en entier de sa main, pourra donner aux personnes étrangères à l'étude des médailles le moyen de s'initier aux secrets de cette science, et d'apprécier la valeur de chacune des pièces qui composent le Médailler.

Concours non expirés.

Tels sont, Messieurs, les principaux objets qui ont attiré vos soins, ou sur lesquels se sont portées vos études et vos investigations. Il ne reste plus à votre secrétaire, pour achever de satisfaire de son mieux aux prescriptions de vos règlements, qu'à mentionner les concours dont le terme n'est pas encore expiré, et à proclamer les noms des nouveaux membres que la Société s'est adjoints depuis sa dernière séance publique.

Deux concours sont ouverts jusqu'au mois d'août 1844. Le premier a pour objet de décerner une médaille d'or de 150 francs à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le département de l'Aube.

Le second consacre une médaille d'or de la même valeur au meilleur manuel pratique d'hygiène, relatif

aux animaux domestiques, et fait à l'usage des cultivateurs de ce département.

Un troisième concours, qui n'expire qu'au mois de mai 1845, concerne les primes à distribuer aux propriétaires qui auront élevé les plus belles génisses, âgées de dix-huit mois à deux ans, et issues des taureaux importés, en ce département, par les soins de la Société. Ces primes sont au nombre de quatre, savoir : la première, de 100 fr. ; la deuxième, de 80 fr. ; la troisième, de 60 fr. ; et la quatrième, de 40 fr.

Les programmes de ces concours ont été publiés et répandus le plus possible.

Quant aux modifications apportées au personnel de la Société, nous devons vous rappeler que, pour remplacer vos membres titulaires, soit décédés, soit démissionnaires par suite de leur départ de cette ville, ou parce que leur santé ou leurs occupations ne leur permettaient point de prendre part à vos travaux, vous avez admis parmi vous, en qualité de membres résidants, et suivant l'ordre de leurs nominations, Messieurs : Nouveaux membres admis.

Argence, avocat;
De Villemereuil, membre du Conseil d'arrondissement;
Desguerrois, docteur en médecine;
Harmand, bibliothécaire de la ville;
Salmon, directeur de la ferme-modèle du département;
Gallice-Dalbanne, membre du Conseil d'arrondissement;
Bertrand, substitut du procureur du Roi;
Simon, principal du collége;
Fliche, conservateur des eaux et forêts;

Lebasteur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service du canal de la Haute-Seine;
D'Anthenay, ingénieur des ponts et chaussées.

Profitant aussi de la latitude que votre règlement vous accorde de porter à 60 le nombre de vos membres associés, vous avez conféré ce titre à Messieurs :

Demainville, propriétaire, à Estissac;
Gruyer-Jacob, id. à Villenauxe;
Félizet, médecin-Vétérinaire, à Nogent-sur-Seine;
Truchy, membre du conseil-général, à Chessy;
Degrond-Dutailly, id. à Bar-sur-Aube;
De Lassus, id. à Arrentières;
Recoing (Ambroise), propriétaire, à la Rocatelle.

Enfin vous avez agrandi vos relations en vous adjoignant douze nouveaux correspondants choisis, sur divers points de la France, parmi les hommes qui, cultivant avec succès les sciences, les arts ou les lettres, vous ont paru s'intéresser le plus à vos travaux. Ces nouveaux collègues sont, Messieurs :

Dutertre-Delporte, administ. du muséum de Boulogne;
Pupier, directeur des mines de houille de Commentry;
Piroux, directeur de l'école de sourds-muets de Nancy;
Des Étangs, homme de lettres, à Paris;
Clauze, suppléant du juge de paix, à Châlons-sur-Marne;
David Allégre, propriétaire, à la tête de Buch;
Jules Ray, pharmacien, à Paris;
Paulin (Paris), membre de l'Institut, à Paris;
Nodot, directeur du musée de Dijon;
Gaudry, avocat, à Paris;
Audiffred, avocat, à Paris;
Et Millard, propriétaire, à Paris.

Quelqu'espoir bien fondé que vous ayez, Messieurs,

de voir ces adjonctions de nouveaux membres remplir les vides que le temps avait faits au sein de la Société, nous ne pouvons cependant nous abstenir de laisser échapper des paroles de regrets, en nous souvenant que, parmi les collègues qu'il vous a fallu remplacer, il en est un dont la mort nous a privés pour toujours.

Décès de l'abbé Hube ancien président de la Société.

Vous rappeler la perte que vous avez faite en la personne de feu M. l'abbé Hubert, c'est ranimer dans vos cœurs une douleur qui est loin d'y être éteinte ; et cependant tout pénible que soit ce souvenir, pourrais-je, en cette solennité, ne pas vous parler de ce digne et regrettable collègue? Pourrais-je ne pas rendre un public hommage à sa mémoire si chère à cette Société?

A peine eut-il pris place au milieu de vous, il y a près de quatorze ans, qu'il embellit et anima plusieurs de vos séances par des lectures pleines de charmes. Sa prose savante et châtiée, ses poésies, tour à tour gracieuses et élevées, enrichirent souvent le recueil de vos publications.

Son zèle, son exactitude à vos séances et son dévoûment aux intérêts de la Société, non moins que son mérite, lui valurent bientôt d'être appelé à faire partie de votre bureau. Secrétaire-adjoint, secrétaire, vice-président, ou président, en toutes ces fonctions dont il a été revêtu successivement, il a coopéré à vos travaux avec une rare activité qui ne se rencontre presque jamais à son âge. Il se plaisait tant au milieu de vous, il aimait tant à remplir tous ses devoirs que, malgré le poids des années, malgré les souffrances d'une grave

maladie qui le minait depuis quelque temps, il assista encore, le 24 décembre 1841, à la dernière réunion de l'année de sa présidence, lui qui ne devait plus vivre lorsque la Société tiendrait sa séance ordinaire du mois suivant.

Son vif attachement pour votre association ne s'est pas affaibli un seul instant; et près de descendre dans la tombe, il entretenait ceux qu'il devait appeler à exécuter ses dernières volontés de son intention de vous donner, pour votre musée, son plus beau meuble et ses tableaux les plus précieux. Il n'est même pas douteux que, si la Société eût été reconnue par ordonnance royale, et si la mort n'avait surpris notre dévoué collègue avant qu'il eût mis à exécution tous ses projets, il ne vous eût fait d'autres legs encore plus importants.

Tels sont les principaux titres qui doivent assurer à la mémoire de feu M. l'abbé Hubert la reconnaissance de la Société. C'était pour votre secrétaire un devoir de les rappeler, et je regrette de ne pouvoir le faire d'une manière moins incomplète. Si déjà je ne vous avais occupés trop longtemps, et si j'étais plus versé dans la connaissance des évènements de la longue et honorable carrière de notre ancien collègue, je me serais fait un devoir de vous retracer sa vie tout entière. J'aurais été sûr d'exciter tout votre intérêt et toutes vos sympathies, en vous le montrant sorti de la plus humble origine, né de parents sans fortune, et arrivant successivement, par son travail et ses talents, à de hauts emplois qu'il a dignement occupés.

Sur la terre étrangère, où des temps malheureux l'avaient forcé de se réfugier, vous l'eussiez vu devenir l'ami des Wilken, des Blumenbach, des Héeren; être choisi par une illustre et vertueuse princesse, pour précepteur de son fils, auprès duquel il a rempli ces importantes fonctions avec un rare succès, et pendant tout le temps qui fut nécessaire pour achever cette haute éducation.

A peine rentré en France, il vous apparaîtrait doué de cet esprit, de cette amabilité, et des brillantes qualités qui le firent distinguer partout où il se présenta. Apprécié dans sa patrie, comme il l'avait été en Allemagne, vous le verriez alors honoré par les chefs du clergé de hautes distinctions ecclésiastiques, appelé par un illustre évêque à participer avec lui au gouvernement de notre diocèse, nommé par l'administration municipale de Troyes conservateur de la précieuse bibliothéque de cette ville, décoré par le Roi de la croix d'officier de la légion d'honneur, et enfin, quoique octogénaire, montrant encore, jusqu'à son dernier jour, une ardeur juvénile au sein des associations de bien public dont il était membre.

Une vie si bien remplie fournirait de belles et nobles pages à une plume mieux exercée, et plus habile que la nôtre, qui entreprendrait de la raconter. J'espère donc qu'un de nos collègues s'acquittera un jour de cette noble tâche : il remplira par-là un saint devoir, et méritera d'autant plus la reconnaissance publique, qu'en décernant à un généreux concitoyen les éloges qui lui sont dus, on lui prépare de dignes imitateurs.

LE TOMBEAU DES PRINCES,

ODE TRADUITE DU POÈTE ALLEMAND SCHUBART,

Par feu M. l'Abbé HUBERT,

Lue dans la séance publique de la Société, le 25 mars 1844.

Les voilà donc ces Rois idoles de la terre!
Dans ce lugubre empire, un crépuscule affreux
N'éclaire qu'à regret, de sa pâle lumière,
Leurs débris orgueilleux.

Des écussons d'argent l'éclat mat et funeste
Sur ces cercueils brisés jette quelques lueurs;
Divinités d'un jour, est-ce là ce qui reste
De vos frêles grandeurs?

Du fond de ces caveaux pompeusement funèbres,
Quel spectre m'apparaît et me glace d'effroi?
Il s'allonge, il blanchit, et perçant les ténèbres
S'élève devant moi.

Une bière est le trône où, fastueux fantôme,
L'œil creux, mais fier encor, siége la vanité!
Lentement je parcours de son triste royaume
La vaste obscurité.

TRADUCTION LITTÉRALE DE L'ODE ALLEMANDE.

Nota. On a cru qu'il serait agréable au lecteur de trouver la traduction littérale en regard de la traduction poétique de M. l'abbé Hubert. On pourra ainsi comparer le génie des deux langues, et reconnaître ce qui appartient en propre au traducteur.

C'est ici que gisent les orgueilleux débris des princes jadis idoles de leur cour ! C'est ici qu'ils gisent éclairés de l'effrayante lueur d'un jour pâle.

Dans ce sombre caveau de la destruction luisent de vieux cercueils comme un bois vermoulu. Quelle est matte la couleur dont brillent ces grands écussons d'argent, dernier orgueil des princes !

Ici l'épouvante saisit aux cheveux le passant et lui répand le frisson sur la peau, ici où la vanité, appuyée sur une bière, regarde d'un œil creux.

. . . .

Le moindre mouvement de ma marche craintive
Du palais de la mort a troublé les échos,
Dont j'entends se traîner la voix sourde et plaintive
De tombeaux en tombeaux.

Je m'arrête effrayé de ce bruit lamentable;
Tout se tait... Quel silence! — Ah! la foudre en grondant
Ne répéta jamais d'un ton plus formidable :
« Homme, vois ton néant! »

La tombe enferme, hélas! le Roi plein de clémence,
Que nous donne le ciel quand il veut nous bénir,
Et la verge de fer qu'en son courroux il lance
Quand il doit nous punir.

Du moins si les mortels, justes dans leur hommage,
N'accordaient un tombeau qu'au prince bienfaiteur,
Qui déjà méritait, de Dieu vivante image,
Un temple en notre cœur!

Mais aux monstres régnants la crainte sacrifie;
L'intérêt en vertus change leurs attentats,
Et l'adulation à leur mort déifie
D'illustres scélérats.

Sur leur urne affectant d'hypocrites alarmes,
Plus d'un génie en bronze y gémit sans douleur;
Et l'artiste riait, lorsqu'il grava des larmes
Sur ce marbre imposteur.

Quelle est terrible la voix de cet écho ! un pas fait sur la pointe du pied en trouble le repos.

Aucun orage du ciel ne dit d'un ton plus haut et plus furieux : ô homme, que tu es petit !

En effet, hélas ! ci-gît le noble, le bon prince, envoyé autrefois d'en haut pour la bénédiction des peuples, comme l'être que Dieu, dans sa colère, lia en verge pour le châtiment des nations.

. . . .

. . . .

Près de leurs urnes pleurent des génies de marbre ; mais ce ne sont que de froides larmes de pierre. Le sculpteur italien sans doute riait en les gravant sur le marbre.

Peuple, respire enfin! la lumière est ravie
A l'œil de ce despote arbitre de ton sort :
D'un seul de ses regards dépendait notre vie,
Dépendait notre mort.

Cette main ne peut plus signer l'arrêt horrible
Qui condamnait aux fers le sage infortuné,
Dont la vertu donnait une leçon terrible
Au vice couronné.

Les vers couvrent ce sein qu'une étoile brillante,
Jadis prix de l'honneur, ornait d'un faux éclat,
Pour mieux nous présager, comète menaçante,
Les malheurs de l'Etat.

Il est tari ce sang que la débauche infâme
Brûla pour assouvir ses lubriques fureurs;
Ce sang dont le poison souillait le corps et l'âme
De l'innocence en pleurs.

Quand son oreille est sourde et sa bouche muette,
Quoi! vous l'abandonnez, perfides courtisans?
Revenez donc aux pieds de l'auguste squelette
Prodiguer votre encens.

Le brigand qui pour tombe a sa prison obscure,
M'est bien moins odieux que ces monstres titrés
Qui, dans leurs vains tombeaux qu'érigea l'imposture,
Ne furent point pleurés.

Ci-gisent ces crânes, aux regards éteints, dont l'air hautain et menaçant était l'effroi de l'humanité, car de leur moindre signe dépendait la vie ou la mort.

Elle est maintenant affaissée, changée en os arides, cette main qui souvent d'un froid trait de plume jeta le sage dans les fers pour avoir parlé trop haut en face du trône.

Elle est réduite en côtes aiguës cette poitrine autrefois enveloppée d'un drap d'or, où une étoile et un ordre profane ressemblaient à deux comètes.

Ils sont rétrécis et desséchés ces canaux où coulait, comme l'eau, un sang lascif qui versait en écumant son poison dans l'âme ainsi que dans le corps de l'innocence.

Vous, courtisans, dont le respect n'est que sur les lèvres, faites maintenant entendre vos flatteries à cette oreille sourde! enfumez encore, comme autrefois, de votre encens le sérénissime squelette.

Ils gisent ici enfin, pour dormir d'un sommeil de fer, ces fléaux du genre humain indignes de regrets, et plus méprisables, sous leurs mausolées de marbre, que le forçât muré dans son cachot;

Pleurés ! et qui, pour eux, aurait perdu ses larmes?
La tendre humanité les vit avec horreur,
Et la religion, en leur offrant ses charmes,
Ne put toucher leur cœur.

Hommes que ces tyrans chargeaient de tant d'entraves,
D'un Dieu vous les enfants, les amis les plus chers,
Qu'étiez-vous à leurs yeux? — Un vil troupeau d'esclaves
Nés pour porter leurs fers.

Sentaient-ils l'aiguillon d'un effroi salutaire?
Le bruit étourdissant des trompettes, des cors,
Les sons voluptueux d'un chanteur mercenaire,
Etouffaient leurs remords.

Lorsque de leurs Phrynés la bassesse orgueilleuse
Brillait insolemment près d'un trône avili,
Du génie indigent la fierté vertueuse,
Languissait dans l'oubli.

Aux vœux de la patrie enfin la mort sensible
Mit un terme à nos maux, un terme à leurs forfaits;
Dans ses chaînes d'airain puisse son bras terrible,
Les serrer à jamais!

Garde que tes sanglots ne frappent leur oreille,
Toi, dont leur injustice a causé les malheurs!
Eloigne ces corbeaux..: Dieu! si leur cri réveille
Tes puissants oppresseurs!

Eux dont le cœur d'airain ne sentit jamais les terreurs de la religion ;

Eux qui traitaient des enfants de Dieu, des hommes meilleurs qu'ils ne le furent, en bêtes de somme destinées à la corvée ;

Eux qui pour étouffer le cri de la conscience, cette puissante accusatrice qui tient registre de toutes les fautes, recouraient au bruit des tambours, aux fredons des chanteurs d'Italie et au fracas de la chasse ;

Eux qui accordant des pensions et des grâces à leurs chiens, à leurs chevaux, à des courtisanes étrangères, laissaient dans l'indigence le talent et la vertu, parce-que le courroux du génie les faisait trembler !

Ils gisent maintenant dans ce lieu d'épouvante tout couverts de poussière et de vers. Comme ils y sont muets et sans gloire ! sans que jusqu'ici un Dieu les ait rappelés à la vie.

Ne les tirez point de leur sommeil par vos gémissements, troupe plaintive qu'ils ont réduite à la misère ! éloignez d'eux ces corbeaux, de peur que leurs croassements ne réveillent quelqu'un de vos sanguinaires oppresseurs !

Laboureur, que la nuit te protège et t'anime,
Contre un affreux gibier fléau de tes sillons;
Chasse-le, mais sans bruit!... Sais-tu que c'est un crime
De sauver tes moissons?

Passe, sans t'arrêter à leur funeste grille,
D'un malheureux pays triste et pâle habitant!
Retiens-y, s'il se peut, courbé sur ta béquille,
Ton souffle haletant.

Toi qu'ils ont dépouillé, qu'ils ont privé d'un père,
En prêtant à Thémis leur poignard assassin,
N'es-tu pas trop heureux d'avoir encore ta mère?
Tais-toi, pauvre orphelin!

Vous, dont ils ont vendu le sang et les services,
Vous qui, jetés par eux en de lointains climats,
Pour prix de vos exploits, portez des cicatrices,
Ne les maudissez pas.

Soyez plus humains qu'eux; dans le sein de la terre
Laissez-les achever leur pénible sommeil:
Assez tôt l'Eternel d'un coup de son tonnerre
Hâtera leur réveil.

Quand l'ange de la mort à ces tyrans infâmes,
Lira l'arrêt fatal qui doit les écraser,
Leurs crimes bouillonnant en montagnes de flammes
Viendront les embraser!

Qu'ici ne claque point le fouet du pauvre laboureur chassant de nuit l'avide gibier de son petit champ !

Qu'à cette grille ne s'arrête point l'Allemand à la démarche pénible et haletante !

Qu'on n'entende pas ici les gémissements du pâle orphelin que la tyrannie a privé d'un père,

Ni les malédictions du brave soldat qui mendie, un bâton à la main, et qui, à la solde de l'étranger, revient estropié de tous ses membres.

Gardez-vous de réveiller avant le temps vos barbares persécuteurs ; oui, soyez plus humains qu'eux et ne les réveillez pas! Assez tôt grondera sur eux le tonnerre du jugement ;

Lorsqu'éveillés par leur juge en courroux ils seront saisis par les anges de la mort qui élèveront les crimes effroyables de ces tyrans à la hauteur de la montagne de feu prête à les couvrir tout entiers.

Pour vous d'un peuple heureux l'amour et les délices,
Vous qui comptiez jadis vos jours par vos bienfaits,
Sous ce dôme sacré, sous ces voûtes propices,
Bons Rois, dormez en paix !

Nos pleurs mouillent encore votre cendre adorée,
Quand votre âme, en son vol rapide et glorieux,
D'un voile de parfums légèrement parée,
S'élance vers les cieux.

Vous l'entendrez sonner cette heure solennelle
Que craignent les Nérons, qu'espèrent les Titus ;
Alors du Roi des Rois la balance éternelle
Pèsera vos vertus.

Eclipsant les soleils qui composent son trône,
Sur vous reposera son regard paternel ;
Vous le verrez lui-même orner de la couronne
Votre front immortel.

« O vous, dont le pouvoir terrestre et périssable
« Fit régner, dira-t-il, la paix et l'équité,
« Vous méritez, mes fils, un empire immuable
« Comme l'éternité! »

Pour vous, bons princes, sommeillez en paix sous les voûtes de ce caveau qu'enveloppent les ombres de la nuit !

Déjà dans le riant Eden se promène votre esprit voilé du parfum des fleurs.

Félicitez-vous à l'approche de ce grand jour qui va peser les actions de tous les princes. Chargée de vos vertus la balance du juge rendra pour vous un son pareil à l'harmonie des sphères.

Ah ! parmi les applaudissements de vos joyeux frères que vous avez aimés et nourris, le bassin rempli de vos mérites s'inclinera en votre faveur, lorsque vous vous réveillerez pour la récompense.

Quel sentiment vous éprouverez quand, du haut de son trône de soleils, la voix du souverain juge vous dira : frères, prenez pour jamais la couronne; vous êtes dignes de régner !

ENCORE UN MOT SUR LE DICTON PROVERBIAL

Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois, etc., etc.,

PAR M. THIÉRION, MEMBRE RÉSIDANT,

Lu en la séance publique de la Société, le 25 mars 1844.

Prudentia monstrat
Summos posse viros, et magna exempla daturos,
Vervecum in patriâ, crassoque sub aëre nasci.

JUVEN. Sat. X. v. 48., etc.

Le bon sens et la raison ne forcent-ils pas de convenir que dans un pays de moutons et sous un ciel épais, il peut naître des hommes du plus haut mérite en tout genre, et qui offrent les plus nobles exemples à suivre?

Chez les nations anciennes, comme chez les modernes, on a eu assez généralement l'usage d'ajouter aux noms sous lesquels elles étaient connues des surnoms indicatifs de leurs qualités ou de leurs défauts principaux. Cet usage s'est étendu ensuite aux diverses provinces qui composaient une nation, et encore jusqu'aux diverses parties d'une même province, aux divers quartiers d'une même ville, et enfin aux individus.

Les Arabes ont eu leurs Rouges (Iduméens), leurs Noirs (Kédariens). On a appelé les Babyloniens, Chaldéens (savants). Les Grecs, menteurs (*Græcia mendax*), mais plus particulièrement les Crétois ; les Mégariens, vains ; les Carthaginois, trompeurs (*Punica*

fides), etc., etc. Parmi les Grecs, les Béotiens passaient pour grossiers et pesants. On leur supposait peu d'intelligence : leur stupidité était même passée en proverbe, et surtout celle des habitants de Haliarte (Dicœarch–Voyage du jeune Anacharsis, Daru, trad. d'Horace). Pindare, qui était Béotien, cite le proverbe, *Porc Béotien*; et Plutarque, dans son traité *s'il est loisible de manger chair*, ch. XI, trad. d'Amiot, dit « ceux de l'Attique nous appellent nous autres qui sommes du pays de la Bæoce, grossiers, lourdauts et sots, principalement à cause que nous mangeons beaucoup; et Pindare fait par vraie preuve cognoistre si nous évitons l'ancien reproche, porc Bæocien, lueur seiche... » Enfin les Béotiens furent regardés par toute l'antiquité, comme gens pesants, ignorants et stupides; et quoique la Béotie n'ait pas été stérile en beaux génies, tels que Hésiode, Démocrite, Pindare, Corinne, Epaminondas, Plutarque, etc., etc., on a toujours refusé aux habitants de cette partie de la Grèce la pénétration et la vivacité des Athéniens.

Parmi les nations modernes, les Anglais ne manquent pas d'attribuer aux Irlandais tout ce qui se dit de plus niais : le peuple de Londres ne désigne un Français que par l'épithéte de chien (*French dog*). La France elle-même, nation vive et légère, aimant fort la raillerie, ne s'est pas contentée d'accompagner les noms de quelques peuples qui l'avoisinent de dénominations plaisantes, de mettre, par exemple, toutes les balourdises réelles ou imaginées sur le compte des *Loustics* Suisses, elle a désigné aussi les habitants des différentes pro-

vinces qui la composaient par des épithètes plus ou moins piquantes : et bien que le Picard, le Gascon, le Lorrain, le Bourguignon et le Normand n'aient pas plus à s'énorgueillir des surnoms qui ont été donnés à chacun d'eux en particulier, que les Parisiens de la badauderie qu'on se plaît encore aujourd'hui à leur attribuer, les Champenois, il faut en convenir, n'ont pas été le moins maltraités. Il semble même qu'on ait eu l'intention de leur appliquer tout ce que les Grecs ont dit des Béotiens ; et qu'on ait voulu faire de la province de Champagne une nouvelle Béotie. On a pu y être engagé surtout, d'après une ressemblance assez extraordinaire entre ces deux provinces, l'une grecque, et l'autre française : Toutes deux présentant de vastes plaines privées de bois, froides, battues par les vents, les pluies, la neige, et souvent couvertes de brouillards : ressemblance plus particulière encore entre Troyes, capitale de la Champagne, et Thèbes, première ville de la Béotie. Ces deux villes situées au milieu d'un air épais et humide, offrent aussi toutes deux des dehors embellis par des rivières, des jardins et des prairies; tellement enfin qu'on pourrait dire d'un Champenois qu'il est né en Béotie, *Bœotum in crasso jurares aëre natum.* (Horat. Epis., l. 2, Ep. I, v. 291). Il se pourrait aussi que les troupeaux de moutons qui couvrent les plaines de la Champagne eussent inspiré l'idée de faire entre ces animaux doux, stupides et les habitants de ces mêmes plaines, une comparaison d'où est résulté, à l'usage des mauvais plaisants, plutôt une injure grossière qu'une raillerie fine. On

a donc dit, et on a répété, quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.

Au lieu de passer tout bonnement condamnation, les Champenois ont cherché à ce dicton proverbial une origine qui le rendît moins flétrissant. Ainsi, par exemple, on a dit que, lors de la conquête des Gaules par les Romains, leur chef mit sur tous les troupeaux de moutons une contribution de guerre assez considérable; mais que sur les représentations qu'on lui fit que cette contribution frappait sur les habitants des pays pauvres, il exempta de la taxe le troupeau qui ne serait pas composé de cent têtes de bétail : que les Champenois pour se soustraire au paiement de cet impôt, imaginèrent de ne composer leurs troupeaux les plus nombreux que de quatre-vingt dix-neuf moutons, ce qui les dispensait de tout paiement; mais que César informé de l'emploi de ce moyen pour éluder la taxe qu'il avait imposée, ordonna qu'à l'avenir le berger serait compté pour un mouton. De là quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois firent cent bêtes.

Cette explication renouvelée de nos jours par Salgues, auteur du livre qui a pour titre : *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, n'a pas paru tout-à-fait satisfaisante aux amateurs d'érudition champenoise ; ils en ont cherché une autre. Ils ont bien vu que la taxe étant établie pour toutes les Gaules, ou au moins pour une grande partie, la ruse prétendue des Gaulois n'était pas plutôt applicable aux Champenois qu'aux Picards, aux Bourguignons et aux autres habitants des pays où l'on élevait des bêtes à laine ;

qu'ainsi il fallait chercher une autre motif à ce dicton injurieux. Ils ont donc prétendu que le mot Champenois n'était dans le proverbe que par suite d'un jeu de mots ayant quelque analogie avec le calembour si chéri des Français, et qui, sans doute, l'était aussi de leurs ancêtres les Gaulois. Suivant cette explication, les taxateurs Romains auraient dit que quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Hampenois, c'est-à-dire un berger, seraient comptés pour cent bêtes; que l'ancien nom de berger était Hampenois, c'est-a-dire porte-hampe ou porte-houlette, le mot hampe signifiant effectivement le manche, le bois d'une hallebarde, d'une pique, d'une houlette : qu'ainsi la décision du taxateur devenue proverbiale, ne voulait rien dire autre chose, dans son principe, sinon que quatre-vingt-dix-neuf moutons et le berger faisaient cent bêtes : Et que la similitude du mot Hampenois avec Champenois a produit le dicton proverbial, lequel, tel qu'on le prononce aujourd'hui, n'est qu'un méchant calembour.

Un écrivain distingué, né à Troyes, un excellent Champenois, bien connu par son amour pour sa patrie qu'il a honorée de ses écrits, l'avocat Grosley, dans un opuscule d'une quinzaine de pages in-12 : ayant pour titre, *Réflexions historiques et morales sur un proverbe*, etc., et qui fait partie de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre, de *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, belles-lettres, beaux-arts, etc., ci-devant établie à Troyes en Champagne*, est d'avis que le proverbe dont il s'agit « n'est qu'une mauvaise plaisanterie autorisée » par la malignité, et qui, recueillie avec empresse-

» ment, est parvenue à passer pour une vérité : » Et sans autre examen, prenant le ton plaisant assez convenable au sujet qu'il traite, il prétend que le proverbe n'attaque pas moins les moutons que les Champenois. Delà, division de son petit écrit en deux parties, dont l'une à pour objet les moutons, et l'autre les Champenois. Il dit dans la première, que les uns voient dans le mouton le symbole de la douceur et de la bonté, et que les autres n'y voient qu'une bête; puis entassant force érudition, et toujours sur le même ton, il ajoute que, « Synesius prétend qu'un animal est bête à proportion » du poil qu'il porte; que les Grecs en général compa- » rent la vie des sots à la vie des moutons, et appel- » lent la stupidité un esprit de mouton. » Supposant donc que le mouton ne soit qu'une bête, il demande « si, dans le proverbe, il faut nécessairement que les « quatre-vingt-dix-neuf qui figurent avec le Champe- » nois, soient de Champagne. » Se servant ensuite de la balance de Rabelais qui met un mouton sur un plateau et Panurge sur l'autre, il trouve la partie égale, attendu que c'est bête pour bête, d'où il conclut que quatre-vingt-dix-neuf moutons d'un côté et un Champenois tout seul de l'autre, la somme de bêtise doit l'emporter du côté des moutons.

Dans la seconde partie de sa plaisanterie moutontonnière, celle qui regarde le proverbe comme appliqué aux Champenois, il avoue que bien que le style du proverbe pourrait le faire considérer comme étant d'origine moderne, on peut assurer pourtant que l'opinion qui a pu le motiver est assez ancienne; témoin les

contes de la reine de Navarre, où l'on prodigue aux Champenois les épithètes, de sots, de balourds, de lourdiers, comme des titres déjà anciens; et il aurait pu même ajouter cette épitaphe gravée sur la tombe de Guillaume de Machaut et que rapporte Salgues:

« Guillaume de Machaut, ainsi avait le nom,
» Né en Champagne, et si eut grand renom. »

Et encore ce que dit Faydit dans ses remarques sur Virgile et sur Homère en parlant de Platon, « que sa » science dans l'astronomie est au-dessous de celle de » nos moindres faiseurs d'almanachs, et du plus igno- » rant bourgeois de la ville de Troyes. »

Enfin Grosley, continuant sur un ton un peu plus sérieux, prétend que la ressemblance du nom avec celui des anciens Campaniens, *campani*, qui passaient pour des sots, a pu donner lieu à cette opinion; et l'auteur du dictionnaire des proverbes français regarde cette explication comme la plus probable. Mais Grosley veut aussi qu'on juge de la Champagne par les traits qui lui font honneur, et il dit, à cette occasion, « que les « Troyens ont eu assez de sens pour écarter constam- » ment de leur ville des gens aussi fins, aussi déliés » que les Jésuites; et même pour les en chasser après » qu'ils y eurent pris pied. » (Il faut avouer que, depuis Grosley, ils n'ont pas eu cette adresse, car là, comme ailleurs, les Jésuites ont déjà pris grand pied.) Il ajoute: « Si la Champagne a fourni beaucoup de sots, n'a-t- » elle pas vu naître des grands hommes? Les Bouche- » rat, les Colbert, les Girardon, les Mignard, les Pi- » thou, les Lafontaine, et tant d'autres qui ont illustré

» leur patrie étaient-ils donc des bêtes? Mais nous dit-on, » vous êtes bons ; nous ne disons pas le contraire. Parce » qu'on est bon, est-il dit que l'on soit bête? L'expérience » ne fait-elle pas voir au contraire, que presque tous les » sots ne valent rien. Sans entrer dans un plus grand » détail, concluons que qui dit méchant, dit sot ; et » que par la raison contraire, qui dit bon homme, dit » homme d'esprit ; que par conséquent, nous et nos » compatriotes (c'est toujours Grosley qui parle), » nous sommes gens d'esprit, et que c'est l'auteur du » proverbe qui est une bête. »

Herluison peu satisfait des plaisanteries de Grosley prononça en l'an x, dans une des séances publiques de la Société académique du département de l'Aube (celle qui a précédé notre Société,) un discours de 30 pages sur ce qu'il appelle ce *misérable dicton*; et traitant ce sujet avec toute la gravité d'un sage, il commence par poser ces deux questions. « Est-il vrai que la Cham- » pagne est plus stérile en esprit que les autres pro- » vinces de la France? Et si elle n'a aucun désavantage » en ce genre, d'où vient le proverbe? »

A la première de ces deux questions la meilleur réponse, suivant lui, est l'énumération des hommes célèbres que la Champagne a produits, et qui ne le cèdent à aucun pays par leur nombre et leur excellence. Il se fait cette objection : Pindare et Plutarque sont nés dans la Béotie qui n'est pas moins renommée pour la stupidité de ses habitants, et il y répond en nommant presque tous les grands hommes nés en Champagne : il énumère leurs qualités, fait ressortir leurs talents éminents dans tous les genres.

Pour parvenir à la solution de sa seconde question, il pose en principe qu'il n'y a point de calomnie qui ne soit fondée sur quelque apparence; et il se demande s'il n'y a pas dans les Champenois quelques indices trompeurs qui les rendent suspects de stupidité, malgré tout l'esprit et le génie même qu'ils peuvent avoir? A cette occasion, il cite l'extrême bonté de Girardon et la modestie de De Lafontaine, dont la femme qui le gardait pendant sa dernière maladie, disait qu'il était trop bête pour que Dieu pût le damner. En preuve de la bonté champenoise il cite, avec la satisfaction d'une belle âme, les évènements de la révolution qui ont été moins fâcheux en Champagne, que dans presque toutes les autres parties de la France. Il avoue pourtant enfin, que bien que les Champenois se soient montrés avec distinction, même avec éclat, dans tous les genres d'illustration, et aient fait preuve des talents les plus variés, « ils ont en gé» néral plus d'imagination que de jugement, moins » d'esprit que de raison, moins d'art que de sentiment, » moins de brillant que de solide; semblables à ces » maisons dont la profondeur et les riches appartements sont cachés par une humble façade. » D'où il conclut que « le proverbe ne doit pas faire honte; que » ceux qui l'adoptent, ont plus d'ignorance que de ma» lice; qu'un mauvais plaisant l'a hasardé; que d'au» tres l'ont répété; que les troupeaux que l'on voit » dans les plaines en rappellent tous les jours le sou» venir; et que la bonhomie de ceux contre qui il est » dirigé lui donne un air de vérité. » Enfin il termine

par exprimer le désir « que la Champagne soit vengée, » et s'adressant à la jeunesse champenoise, « armez-» vous, dit-il, d'un zèle patriotique, jeunes hommes » qui commencez à tenir le pinceau de Mignard, le ci-» seau de Bouchardon, ou la plume de Lafontaine ; » donnez à l'étude ces années précieuses qui décident » de toute la vie, et acquérez une supériorité de ta-» lents qui vous couvre de gloire et qui consomme la » vengeance de votre patrie. »

A peu près vers le même temps, Salgues dans son ouvrage déjà cité, *Des erreurs et des préjugés répandus dans la Société*, consacra au mot Champenois un article particulier où il se fait cette question : 99 moutons et 1 Champenois font-ils 100 bêtes ? Là tout en disant qu'il voit la Champagne triompher partout du sarcasme et de l'épigramme, après avoir demandé si c'était un sot que ce Jean de Lafontaine qui fit parler les bêtes avec tant d'esprit, se permettant lui-même bon nombre de sarcasmes, il se propose cette question assez bizarre, s'il ne faut pas plus de génie pour faire la cuisine que pour en parler ; ce à quoi l'auteur de *la physiologie du goût* a répondu par une production très-brillante. Voici comment Salgues y répond lui-même. « Où trouve-» rez-vous, dit-il, des hures plus succulentes, des » langues de mouton plus savamment apprêtées qu'à » Troyes ? Quels pieds sont préférables aux pieds de » Ste-Menehould ? Quel pain d'épice plus fin, plus dé-» licat, plus savoureusement assaisonné que celui de » Reims ? Si pour dîner, il faut encore un bon couteau, » quelle fabrique vous en offrira de meilleurs que ceux

» de Langres ? Les petit rognons dont les dames sont » si friandes, seraient-ils dignes d'autant d'éloges, s'ils » n'étaient relevés par le vin de Champagne ? » Puis après ce débordement de plaisanteries d'assez mauvais goût, suit l'état un peu trop abrégé des grands hommes que la Champagne a produits. Il termine enfin par le privilége qu'avait la ville de Troyes de fournir des fous à la cour de nos rois.

On lit effectivement dans les *Récréations historiques, critiques, etc., avec l'histoire des fous en titre d'office, etc.* Par Dreux du Radier, t. I, ch. I, qu'un échevin de Troyes lui a dit qu'il y avait dans les archives de la ville une lettre de Charles V par laquelle il informe les maires et échevins de la mort de son fou, et leur ordonne de lui en envoyer un autre pour le remplacer. La ville de Troyes aurait eu, suivant le même narrateur, l'honneur exclusif de fournir un fou au roi ; il donne même le nom d'un des derniers fous décédés, et auquel le roi avait fait faire un tombeau ; il s'appelait Thevenin mort en 1374. « Or, continue Salgues, est- » on fou sans esprit ; et pour amuser un roi, ne faut-il » pas quelque chose de plus piquant que le génie d'un » mouton ? »

Il y a quelque apparence que Salgues avait puisé cette anecdote dans le *Traité de l'opinion etc., de Legendre*. Cet auteur rapporte en effet, qu'à St.-Maurice de Senlis, on lit cette épitaphe « cy gist Thevenin de St-Légier » fol du roi nostre sire, qui trépassa le 1er juillet l'an » de grâce 1374, priez Dieu por l'âme de ly. » Et cet auteur ajoute « que dans les archives de Troyes en

» Champagne on conserve une lettre de Charles V qui
» écrivit aux maires et échevins que son fol était mort,
» et qu'ils eussent à lui en envoyer un autre suivant
» la coutume. »

Après tout ce dévergondage d'esprit de Grosley, d'une part, et ce feu roulant de plaisanteries de Salgues d'une autre; et enfin après l'analyse que j'ai donnée de la dissertation sérieuse et assez éloquente de Herluison dont les talents ont été une protestation plus éloquente encore contre le fameux proverbe, j'ai cru inutile de rechercher de nouveau les causes de ce dicton populaire qu'on se plaît encore assez souvent à opposer à la causticité champenoise, et que probablement la malignité n'abandonnera pas. Ce que j'aurais pu dire n'aurait guère été qu'une froide répétition de tout ce qu'ont écrit sur ce proverbe les auteurs dont je viens de reproduire les idées. Ils avaient exprimé le désir qu'on présentât un tableau bien complet ou figureraient tous les noms des hommes célèbres dans tous les genres, que la Champagne se plaît avec un noble orgueil à compter parmi ses enfants. Ces mêmes écrivains en avaient nommé une partie, ainsi que Heloin de Pousludon dans son *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne*, et les auteurs de *l'Annuaire ou Almanach du département de la Marne* pour les années XI, XII et XIII. Je me borne donc à produire ici les noms d'une partie de ceux de ces hommes célèbres qui, dans chaque genre, ont déployé les talents les plus distingués, et montré le génie le plus éminent : Et encore même, dans ce triage, où je n'ai fait entrer aucun des

personnages vivants, ni aucun de nos contemporains, ni les femmes célèbres, telles que Jeanne de Navarre, Doëte de Troyes, Anne Duchemin femme de Girardon, la marquise de Lambert, Adrienne le Couvreur, etc... Je n'en porte que quatre-vingt-dix-neuf :

Savoir :

Hommes d'Eglise et hommes d'Etat.

St-Alpin.
Urbain II.
Urbain IV.
Les cardinaux { De Dormans. D'Amboise. De Retz.
Ansegise.
J.-B. Colbert.
Brulard.
De Choiseuil.

Militaires.

Jovien.
Saladin d'Anglure.
Turenne.

Magistrats:

Gauthier de Châtillon.
Molé.
Boucherat.
Le président Bouhier.

Théologiens.

1° Juifs.

Salomon Jarki.

2° Chrétiens.

1° *Catholiques.*

Nicolas de Clamanges.
Robert Sorbon.
Gerson.
Pseaume.
Richer.
Le cardin. de Berulle.
De la Salle.
Prudent Maran.
Despense.

2° *Protestants.*

Blondel.
Cappel.
Drelincourt.
Aubertin.
Claude.
Jacquelot.

Avocats.

P. Pithou.
Buridan.
Linguet.
Tronçon du Coudray.

Mathématiciens.

Ludot.
La Caille.

Philosophes.

L'évêque de Burigni.
Themisseuil de St-Hyacinthe.
Diderot.

Historiens.

Jean de Troyes.
Le sire de Joinville.
De Ville-Hardouin.
Jouvenel des Ursins.

Frodoart.
De Thou.
Camusat.
Vely.

Poëtes.

1° Français.

Chrétien de Troyes.
Auboins de Sezanne.
Le Comte Thibault.
Amadis Jamyn.
Eustache le Noble.
Godart d'Aucourt.
De Lattaignant.
De Lafontaine.

2° Latins.

Passerat.
Coffin.

Littérateurs, traducteurs, Grammairiens, etc., etc.

Laurent de Premierfait.
Jameray Duval.
Boursault.
Lavocat.
Perrot d'Ablancourt.
Grosley.
Richelet.
Chompré.
Furgault.
Le Batteux.
Nicolas Bergier.
L'Evêque de Pouilly.

Antiquaires et médaillistes.

Le P. Mabillon.
D. Ruinart.
Charpentier.

Physiciens et naturalistes.

Pluche.
Bidet.

Médecins et chirurgiens.

Akakia.
Maître-Jean.

Artistes.

1° Sculpteurs.

Gentil.
Bouchardon.
Girardon.

2° Peintres.

Jean Cousin.
Gillot.
Moïse Valentin.
Nicolas Robert.
Pierre Mignard.

3° Graveurs.

Guillaume Lebé.
Cochin.
Varin.
Nanteuil.

4° Architectes civils et militaires.

Errard.
Gontier.

5° Musiciens.

Monteclair.

6° Imprimeurs.

Morel.

Bibliographes.

Martin.

Arts et métiers.

Gilles Gobelin.
Légaré.
Raisin.

Voilà mes quatre-vingt-dix-neuf moutons, dont j'aurais pu facilement doubler le nombre.

Maintenant je demande quel est le Gascon ou le Pi–

card, le Normand ou le Bourguignon, le Breton ou le Lorrain, etc., etc. Enfin quel est le Strasbourgeois ou le Parisien qui, réuni à ces quatre-vingt-dix-neuf moutons, ne serait pas fort honoré de faire le centième ?

ADAM ET EVE.

DIALOGUE,

Par M. CLOVIS MICHAUX, Membre correspondant,

Lu en la séance publique de la Société.

ADAM.

Te voilà, moitié de moi-même!
Sans-toi, mon cœur est vide et le monde est désert:
Un éclair de tes yeux c'est le ciel entr'ouvert:
Viens; approche, mon bien suprême.
Mais pourquoi, si matin, t'éloigner seule ainsi?

ÈVE.

J'ai cueilli quelques fleurs, et puis un fruit aussi.

ADAM.

Te voilà fraîche et radieuse,
Charmante comme au jour le plus beau de mes jours,
Où, sur cette pelouse endormi sans amours,
Mes yeux, à leur réveil, (surprise merveilleuse
Que ne pouvaient croire mes yeux!)
Te virent, toi d'Adam la compagne nouvelle,
Dormant à mes côtés, belle, mille fois belle.
Eve, quel réveil pour tous deux !

O créateur aimable! O bonté paternelle!
Chère épouse, viens dans mes bras.

EVE.

Ce que t'offre ma main, tu ne le vois donc pas?

ADAM.

Je ne vois que toi seule.

EVE.

Un fruit à faire envie.

ADAM.

D'où vient-il?

EVE.

De l'arbre de vie.

ADAM.

Indiscrète! qu'ai-je entendu?
Le seul fruit par Dieu même à nos vœux défendu!
Jette-le loin de toi.

EVE.

Pourquoi?

ADAM.

Ton imprudence
Entend-elle de Dieu mépriser la défense?
Ah! jette au loin, jette ce fruit.

EVE.

Pourquoi le tout-puissant nous l'a-t-il interdit?

ADAM.

Est-ce au ciel d'expliquer ses raisons à la terre?
Il est le tout-puissant, et toi-même l'as dit.

EVE.

Ami, cette faute légère
D'un Dieu si bon doit-elle éveiller la colère?
Quoi! pour un fruit! un seul! de grâce, permets-moi
De le partager avec toi.

ADAM.

Comment peux-tu cacher, sous cette humble attitude,
O femme, tant d'audace et tant d'ingratitude?

EVE

Ne me résiste plus; tais-toi, mon bien aimé.
Vois-donc ce fruit brillant, velouté, parfumé :
Comme à le savourer chaque sens nous invite!
Goûtons-en seulement; et si Dieu s'en irrite,
Nous pourrons le braver; nous serons immortels.

ADAM.

Je ne te comprends pas. Nul trouble ne t'agite
En parlant de braver les décrets éternels.
Sous un mot inconnu tu voiles ton délire.
Ah! ce que nous serons, moi je vais te le dire :
Nous serons devant Dieu deux lâches criminels.
Çà, donne-moi ce fruit, je le veux, je l'ordonne.

EVE.

J'obéis en partie. En voici la moitié:
J'ai goûté l'autre. Ah! par pitié!
Ami, que ton cœur me pardonne.

ADAM.

C'en est donc fait! Tout est perdu!
Et c'est de toi que part ce coup inattendu!

Tu me demandes grâce. Ah! pauvre infortunée,
Qu'importe mon pardon, si Dieu t'a condamnée?
Ton sort est dans ses mains. Honte et malheur à toi!
Le très-haut va, pour prix d'un hardi sacrilège,
Te punir, te bannir, te séparer de moi.
Mais, dans ce paradis, sans toi que deviendrai-je?
Que plutôt mille fois notre maître adoré
Me rejette au néant d'où sa main m'a tiré!

EVE.

Cher Adam, cher époux, bien-aimé de mon âme!
Si ma faute t'afflige, hélas! de ta douleur
Les accents déchirent mon cœur.

ADAM.

Hé bien, fragile et pauvre femme,
Mes mains joignent tes mains pour ne plus les quitter.
Mon âme entre Eve et Dieu devrait-elle hésiter?
Mais à l'amour d'Adam c'est Dieu qui t'a donnée :
Aurons-nous double vie et double destinée?
Non, non, mon sort se scelle au tien.
Faible pampre du moins tombe avec ton soutien.
Mon innocence, à toi j'en fais le sacrifice,
Et, par pitié pour moi, je deviens ton complice.
Donne.

EVE.

Par le parfum de ce fruit, par sa chair,
Digne ami, si je fus tentée,
Juge-moi, maintenant que tu m'as imitée.

ADAM.

Ma dent n'entra jamais dans un pain plus amer.

Ah ! que ta convoitise, enfant, nous coûte cher !
Mais tout est consommé. Tu pleures !

EVE.

Je t'admire.

ADAM.

Sur le ciel qui va nous maudire,
Je n'ose plus lever les yeux qu'avec effroi.
Cache-moi dans ton sein qui bat et qui soupire.
O femme, quel est ton empire!
Tu l'emportes sur Dieu : je me damne pour toi.

TROYES. — IMPRIMERIE PAYN.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Nos 91 ET 92.

IIIe ET IVe TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1844.

LISTE

DES

NOMS POPULAIRES DES PLANTES DE L'AUBE ET DES ENVIRONS DE PROVINS,

Contenant l'Indication des lieux où ils sont usités, celle de la Station des espèces qu'ils concernent, les Noms botaniques, français et latins qui s'y rapportent, enfin les Observations auxquelles ils ont donné lieu (1);

Par S. DES ÉTANGS, Archiviste de la Société.

INTRODUCTION.

Parmi la multitude de plantes dont le sol est couvert, il en est un certain nombre que les habitants des campagnes, et parmi eux, ceux qui se livrent

(1) Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la communication que j'ai faite de ce travail à la Société d'Agriculture, dans sa séance du 19 janvier 1844, et son impression, qui n'a pu avoir lieu immédiatement (retard qui m'a permis de me procureur un grand nombre de documents nouveaux), a paru

aux travaux des champs, ont dû, de tout temps, et dans chaque localité, remarquer plus particulièrement, soit à cause des propriétés utiles ou malfaisantes qu'ils avaient cru leur reconnaître, soit parce qu'elles nuisaient à leurs récoltes. Ils ont dû aussi leur imposer des noms, comme ils en ont imposé à certains animaux, et à certains produits du règne minéral.

---

la 3e édition, depuis long-temps attendue, de la *Théorie élémentaire de la Botanique* de De Candolle, publiée par son fils, M. Alph. De Candolle ; elle contient, sous le titre de : *Nomenclature Populaire*, un article qui ne figurait pas dans les précédentes éditions, et qui rentre entièrement dans les vues qui m'ont déterminé à me livrer aux recherches dont cette liste est le résultat. On en jugera par le passage que je transcris ici : « Dès les temps les plus anciens de la civilisation, » les peuples ont désigné, par des noms spéciaux, les plantes » qui les entouraient et qui frappaient leurs regards, soit par » leurs propriétés et leur usage, soit par les singularités de » leurs formes ou de leur végétation. Chaque langue, chaque » patois, souvent chaque village, offrent donc une sorte de » nomenclature populaire. Sans doute, il est impossible de » connaître tous ces noms, qui, par leur obscurité, et souvent » par leur inconstance, échappent à l'étude : mais on ne peut » nier qu'un recueil de noms populaires aurait une utilité » réelle; d'un côté, les botanistes y apprendraient souvent » des faits relatifs à la patrie, à la dispersion, à l'utilité pra- » tique des plantes; de l'autre, les campagnards et les pra- » triciens de tout genre, connaissant le nom populaire de » leurs plantes, pourraient découvrir, sans trop de peine, » leur nom botanique, et se mettre ainsi en rapport avec les » savants de tous les temps et de tous les pays. »

L'auteur termine en engageant « tous les écrivains qui » s'occupent des Flores locales, à recueillir ces noms popu- » laires trop dédaignés, afin de fournir le moyen d'établir un » jour une concordance précise entre les langues usuelles et » le langage scientifique. » Je n'ai donc qu'à me féliciter d'avoir devancé le vœu d'un des maîtres de la science.

J'ai cherché à réunir ces noms, propres au département de l'Aube et à quelques points environnants, et à les rapprocher de ceux que la science a imposés aux plantes qu'ils concernent. Je les désigne sous la dénomination de *Noms populaires*, pour les distinguer des noms vulgaires assez généralement répandus, tout autres que ceux dont je parle, appliqués aux plantes d'un usage habituel, et que l'on rencontre à chaque pas.

Peut-être objectera-t-on que ces dénominations sont barbares, insignifiantes, ou circonscrites dans d'étroites limites, et qu'il est inutile d'y porter son attention.

J'ai partagé cette opinion jusqu'à un certain point : c'est même un des motifs qui, joints à la difficulté de les réunir, m'ont empêché pendant longtemps d'en former un ensemble ; mais j'ai dû céder à la considération d'un reproche tout opposé, et souvent adressé aux botanistes, celui de n'en faire aucune mention dans leurs ouvrages. Ce reproche est fondé à l'égard de beaucoup d'entre eux ; il ne peut, toutefois, atteindre Linné, qui a rapporté avec soin ces dénominations dans les diverses Flores qu'il a publiées, et les a reproduites dans des tables particulières. Ces tables donnent la facilité à celui qui ne connaît les plantes que par leurs noms locaux, d'en trouver la description dans le corps de l'ouvrage, ainsi que les détails qu'il peut contenir sur leurs propriétés et usages.

Cet illustre botaniste y ajoutait une certaine importance ; car il recommande dans sa philosophie botanique, p. 255, n° 324, 2e édit., de les placer à la suite des synonymes. « Ils répandent, dit-il, beaucoup de jour sur les Flores particulières, non-seulement parce qu'ils instruisent plus facilement les ha-

bitants, mais aussi parce qu'un nom commun, souvent ingénieux, fait connaître la nature de la plante. » De Brébisson dans la Flore de Normandie, Boreau dans celle du centre, Delastre dans celle de la Vienne, en ont aussi rapporté un certain nombre.

La connaissance des noms populaires me semble aussi utile, en ce qu'elle forme un lien destiné à mettre en rapport l'homme de la science et l'homme des champs, la théorie avec l'application. — On signalera vainement à un agriculteur par le nom scientifique qui lui a été imposé, ou même par son nom vulgaire, telle espèce que l'on aura reconnue utile ou dangereuse, il ne saura de quelle plante on l'entretient, et ne pourra profiter de l'avis qu'on lui donne; mais il en sera tout autrement, si on la lui désigne par le nom qu'elle porte dans le lieu qu'il habite.—De même cet agriculteur, en se servant de ce nom, ne se fera pas comprendre du Botaniste, si celui-ci ne peut, à défaut d'une nomenclature populaire, rapporter la plante qui lui est indiquée au nom que la science lui a imposé.

Cette nomenclature est également intéressante, en ce qu'elle donne la facilité de recueillir les remarques dont certaines espèces ont pu être l'objet de la part des habitants des campagnes; remarques souvent fort judicieuses, dont la science a profité plus d'une fois, et pourra profiter encore, car il en est certainement beaucoup qui lui sont demeurées inconnues jusqu'à ce jour. Il n'est pas démontré non plus que celles dont on a la connaissance aient été appréciées comme elles doivent l'être. Si elles sont exactes, il faut les mettre à profit; si elles sont erronées, on doit le démontrer, et surtout combattre les préjugés auxquels ces erreurs

ont donné lieu : préjugés, comme on le sait, beaucoup trop répandus parmi le peuple.

Un travail qui ne manquerait pas d'intérêt, serait celui où toutes ces remarques, de quelque nature ou mérite qu'elles fussent, se trouveraient réunies, étant ramenées à leur juste valeur, et où la fausseté de ces préjugés serait mise au jour.

Cette tâche est réservée aux médecins des campagnes, plus capables que tous autres de l'accomplir, par leur contact continuel avec ceux dont il faut obtenir les éléments d'une pareille entreprise.

La liste qui suit est loin d'être complète ; je la présente seulement dans l'espoir que d'autres m'aideront à l'augmenter, et je ne doute pas qu'elle ne puisse l'être considérablement. On pourra y rencontrer des noms ingénieux fondés sur la nature, la forme, ou les propriétés des plantes, et qui font preuve du tact de ceux qui les ont imposés. Plusieurs d'entre eux sont d'une analogie frappante avec ceux des Botanistes ; d'autres se retrouvent dans des Flores de départements assez éloignés de celui-ci. Il pourra s'en trouver un certain nombre usités dans un espace assez restreint, ou connus d'un petit nombre de personnes ; ce qui pourrait faire croire à ceux qui ne les trouveraient pas employés, qu'il y a inexactitude de ma part : mais je dois dire que je n'en ai admis aucun sans qu'il m'ait été confirmé plusieurs fois. Si, malgré tous mes soins, j'avais été induit en erreur, les recherches ultérieures que je me propose de faire m'aideraient à en sortir.

Je crois nécessaire d'entrer ici dans quelques développements sur l'ordre que j'ai adopté dans les diverses indications contenues dans cette liste, pour la disposition de laquelle il n'existait, à ma con-

naissance du moins, et à mon grand regret, aucun ouvrage analogue qui pût me servir de guide.

Les noms dont elle se compose sont distribués dans l'ordre alphabétique, et suivis 1° de la désignation du pays où ils sont usités; 2° de celle de la station des plantes qui s'y rapportent, c'est-à-dire du lieu physique où elles croissent habituellement, comme les prés, les bois, etc.; 3° de leurs synonymes populaires; 4° de leurs noms botaniques, français et latins. Enfin viennent les observations, lorsqu'il a paru utile d'en consigner.

La désignation des lieux où chaque nom est usité ne doit pas être prise dans un sens restrictif, c'est-à-dire, qui ferait croire que son usage est circonscrit dans leurs limites; elle indique particulièrement le point où il a été recueilli.

Afin de mettre en rapport tous les synonymes populaires entre eux, je les ai réunis à un article principal où sont relatés les noms botaniques, et auquel chacun d'eux est renvoyé à mesure qu'il se présente dans son ordre alphabétique. J'ai indiqué en outre le nom qui le suit dans le même ordre, ce qui établit entre tous ces synonymes une chaîne non interrompue dont il suffit de saisir un des anneaux pour atteindre tous les autres. Cette liaison entre tous les noms donnés à la même plante, m'a dispensé de répéter pour chacun d'eux toutes les indications énoncées plus haut. Du reste, pour peu que l'on parcoure cette liste, on sera bientôt au courant de la manière dont elle a été disposée.

Dans une seconde liste, complément indispensable de la première, et qui se trouve à sa suite, les noms botaniques latins figurent en première ligne, suivis de leurs synonymes populaires.

Plusieurs personnes ont bien voulu concourir à

mon entreprise, en me procurant des noms usités dans différents pays. Je citerai entre autres : MM. Jules Ray, pharmacien à Troyes, pour ceux des Riceys; Hariot, pharmacien à Méry, Cottet, ancien aide-conservateur du musée, pour ceux de Méry et d'Arcis. J'en dois aussi quelques-uns à MM. Clément-Mullet, maire de Gérodot ; Dufont, garde général à Bar-sur-Aube ; Dupin, médecin à Ervy; Cartereau, médecin à Bar-sur-Seine; Coutant, vétérinaire à Troyes ; Bertholle, maire de Cunfin, et à plusieurs autres dont les communications ont été moins importantes. Je les prie d'agréer mes remercîments pour l'empressement qu'ils ont mis à me fournir les documents dont ma liste s'est enrichie.

EXPLICATION DES SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Employés dans cette Liste.

C. Plante commune.
AC. —— assez commune.
CC. —— très-commune.
R. —— rare.
AR. —— assez rare.
Cult. —— cultivée.
Subspont. Subspontanée.
Vulg. Vulgairement.
Syn. pop. Synonymes populaires.
— Trait de séparation entre deux indications différentes.
( ). Parenthèses employées seulement pour les noms botaniques français et latins.

Auteurs et Ouvrages le plus fréquemment cités.

DC. De Candolle.
Fl. Fr. Flore Française, par De Lamarck et De Candolle. 3e édit. 6 vol. in-8o. Paris. 1815.
Fl. du C. Flore du centre de la France, par A. Boreau. 2 vol. in-8o. 1840.
L. Linné. Species plantarum. 2 vol. in-8o. 3e édit. 1764.
Voc. Tr. Vocabulaire Troyen. Tome 2 des Ephémérides de Grosley, éditées par L.-M. Patris-Debreuil, en 2 vol. in-8o. 1811.

La nomenclature française et latine adoptée dans cette liste étant, à peu d'exceptions près, celle de la Flore Française par De Lamarck et De Candolle, et de la Flore du Centre par Boreau, on trouvera dans ces ouvrages l'explication des abréviations des noms des auteurs cités, ainsi que la description des plantes qui se rapportent aux noms populaires.

LISTE

DES

Noms populaires des Plantes de l'Aube et des environs de Provins.

AIGUILLE ou AIGUILLETTE. Environs de Troyes, Méry-sur-Seine, etc. — Dans les moissons. CC. — Synonyme populaire, fourchette. — (Peigne de Vénus. *Scandix Pecten Veneris*. L.)

Ces noms sont tirés de la longue corne qui surmonte chaque graine de cette ombellifère.

AIGUILLETTE ou AIGUILLOTTE. Troyes, les Riceys, etc. — Dans les bois et les haies. C. — Syn. pop., cerfeuil sauvage, herbe rouge. — (Vulg. bec de grue. Geranium herbe à Robert. *Geranium Robertianum*. L.)

Ces noms ont la même origine que les précédents.

AIL-AU-LOUP. Arcis. — Prairies. CC. — Syn. pop., côte de loup, ognon de lit, rôche, safran bâtard, teulipe, vache, veilleuse, veillotte, violon. Pouleutte aux environs de Langres. — (Colchique d'automne. *Colchicum autumnale*. L.)

AIL ou AIL BATARD. Environs de Provins. — Moissons. — Syn. pop., cive, louvette. — (Ail des vignes. *Allium vineale*. L.)

Les agriculteurs ne sauraient trop s'efforcer de purger leurs champs de cette espèce, dont les fleurs sont presque toujours remplacées par des bulbilles qui se mêlent au blé lors du battage, et lui ôtent de sa valeur sur les marchés, parce qu'elles ont l'inconvénient d'engraisser les meules pendant la mouture.

AIL D'ALLEMAGNE. Environs de Provins. — Dans les vignes. — Syn. pop., petit pourre-au-loup, vio-

lette au loup.—(Muscari à grappe. *Muscari racemosum*. Mill. *Hyacinthus racemosus*. L.)

Alier. Ce nom est pris dans le même sens qu'alisier, dont il est dérivé par contraction ; il en est de même d'élier. Voyez ces deux mots.

Alier a basse tige. Bar-sur-Seine.—(Sorbier allouchier.) Voyez alisier blanc.

Alise. Fruit de l'alisier.

Alisier. Dans certains pays on comprend sous ce nom deux espèces d'arbres des forêts : le sorbier allouchier. *Sorbus aria*. Crantz. et le sorbier alisier. *Sorbus torminalis*. Crantz. Ailleurs on l'applique à l'un des deux seulement, et dans ce cas, l'autre reçoit une dénomination différente ; ce qui jette beaucoup de confusion dans la nomenclature populaire de ces arbres. Ainsi, à Clairvaux, à Cunfin, à Bar-sur-A., aux Riceys, le *sorbier allouchier* est connu sous le nom d'alisier. Aux environs de Troyes, au contraire, à Vauchassis, Estissac, ce nom est appliqué au *sorbier torminal*.

On verra aux articles suivants les différents noms par lesquels on désigne ces deux espèces : la première se trouve principalement dans les bois dont le sol est crayeux ; la seconde, dans ceux où il est d'une nature argileuse.

Alisier blanc. Forêts d'Othe et de Sommeval.— Syn. pop., alier, alier à basse tige, alisier, alocier, aloucier, allouchier, élier. — (Sorbier allouchier. *Sorbus aria*.)

Son nom spécifique est tiré de ses feuilles blanches en dessous ; caractère qui n'existe pas dans le sorbier terminal, que l'on nomme alisier rouge de la couleur que prend son bois, lorsqu'il a atteint une certaine dimension, ou de celle de ses rameaux. Le fruit du sorbier allouchier est rouge, et n'est pas bon à manger. Son bois est employé pour l'ébénisterie.

Alisier rouge. Forêt d'Othe, Montgueux. — Syn. pop., alier, alisier, alorcier, aloucier, allouchier, élier, élorcier, élucier. — (Sorbier torminal. *Sorbus torminalis.*)

Son fruit, qui est brun, est bon à manger, lorsqu'il est blet. Son bois est recherché pour l'ébénisterie, le tour, la tabletterie; il sert à faire des montures de rabots et de varlopes.

Alocier. Estissac.—(Sorbier allouchier.) Voyez alisier blanc.

Alofrier. Cerisière (Yonne). — (Sorbier allouchier.) Voyez alisier blanc.

Alorce. Fruit de l'alorcier.

Alorcier. Arrond. de Bar-sur-Aube.— (Sorbier torminal.) Voyez alisier rouge.

Alouce. Fruit de l'aloucier.

Aloucier. Vauchassis. — (Sorbier allouchier.) Voyez alisier blanc.

Aloucier. Pargues.—(Sorbier torminal.) Voyez alisier rouge.

Allouche. Bar-sur-Seine.—(Fruit du sorbier torminal, nommé aussi alier au même lieu.)

Allouche. Fruit de l'allouchier.

Allouchier. Loche, Bar-sur-Seine, les Riceys.— (Sorbier torminal.) Voyez alisier rouge.

Amerelle. Env. de Troyes, Thennelières, Lusigny. C.—Syn. pop., chaillée, marguerite.—(Camomille fétide. *Anthemis cotula.* L.)

Ameron. Les Riceys. — Champs. CC. — (Ibéride amère. *Iberis amara.* L.)

Ameron. Villenauxe, Troyes.—Commun dans les champs.—Syn. pop., ognon de loup, poireau sau-

vage, pourre-au-loup, queue de loup.—(Muscari à toupet. *Muscari comosum*. mill. *Hyacinthus comosus*. L.)

Cette plante est ainsi nommée, à cause de l'amertume que sa graine communique au pain, lorsque le blé n'en a pas été purgé.

AMOURETTE. Villenauxe.—Bois. CC.—(Muguet de mai. *Convallaria majalis*. L.)

ANIS. Troyes.—Voisinage des habitations, montagnes. R.—Syn. pop., fenon.—(Vulg. fenouil. *Anethum fœniculum*. L.)

ANIS BATARD. Troyes, les Riceys.—Prairies. AC. —Syn. pop., sinagrée.—(Seseli carvi. Fl. Fr. *Carum carvi*. L.)

La graine de ces deux plantes a une odeur aromatique qui approche de celle de l'anis, *pimpinella anisum*. L. La dernière croît dans les prés, et communique au foin un parfum qui le fait rechercher des chevaux.

ARGALOU. Bar-sur-Seine.—(Nerprun purgatif.) Voyez nerprun.

Argalou vient probablement de gale, maladie contre laquelle les gens des campagnes emploient cette espèce, ainsi que le nerprun bourdaine.

ARNICA. Env. de Troyes, Barberey.—(Benoite commune.) Voyez cananica.

ARNICA. Bar-sur-Aube.

La plante cultivée sous ce nom, pour être employée comme vulnéraire, et que l'on rencontre dans beaucoup de jardins, n'a aucun rapport avec le véritable arnica, *arnica montana*. L., plante des hautes montagnes. Autant que j'ai pu en juger à distance, elle peut être rapportée au *seneçon Doria*.

ARÔCHE OU ARRACHE. Troyes, S^{t}-Lyé.—Lieux marécageux. CC.—Syn. pop., côche, herbe coupante, laiche, loche, rouche.

On donne ces noms à plusieurs espèces du genre carex

qui occupent presque exclusivement le sol des terrains marécageux, et dont les feuilles sont tranchantes sur les bords. De ce nombre sont : — Le carex gazonnant, *carex cespitosa*. L. Gay.; le c. de Goodenow, *c. Goodenovii*. Gay.; le c. aigu, *c. acuta*. L.; le c. de marécages, *c. paludosa*. Good., et c. des rives. *c. riparia*. Ces diverses espèces servent de nourriture aux vaches pendant les sécheresses de l'été, à défaut de fourrage de meilleure qualité.

Aronce. Troyes, etc. — Dans les haies. CC. — Syn. pop., éronce. — (Vulg. ronce. *Rubus fruticosus*. L.), et les autres espèces du genre.

Le fruit se nomme *meure, meuron, mouire*.

Artichaut. Bar-sur-S., les Riceys. — Sur les Friches. AC. — Syn. pop., baromètre, chardon artichaut, chardon conelot, soleil. — (Carline caméléon. *Carlina chamaeleon*. Vill.)

Le réceptacle de sa fleur se mange comme celui de l'artichaut; les folioles de l'involucre, étalées pendant la sécheresse, et rapprochées pendant les temps humides, servent d'hygromètre; on en conserve pour cet objet dans les habitations.

Artichaut sauvage. Troyes, arrond. d'Arcis. — Syn. pop., barbillon, barbion. — (Joubarbe de toits. *Sempervivum tectorum*. L.)

On en voit sur la crête de beaucoup de toits en chaume.

Aunelle. Troyes, etc. — Bords des rivières, plantations. CC. — Syn. pop., verne. — (Aulne glutineux. *Alnus glutinosa*. L.)

Les plantations que l'on en fait se nomment *aunaies*.

Aurone. Méry-sur-S. — Autour des habitations, jardins. Cult. — Syn. pop., herbe des quatre voleurs. — (Tanaisie commune. *Tanacetum vulgare*. L.)

La plante qui porte ce nom dans les auteurs est l'armoise aurone. *Artemisia abrotanum*. L.

Aveline. Vauchassis. — Bois. — (Variété à fruit long du coudrier noisettier.) Voyez coratier.

Avène. Troyes, etc.—(Avoine cultivée. *Avena sativa*. L.)

Averon. Villenauxe.—Champs. C.—Syn. pop., folle avoine, varvoine.—(Avoine folle. *Avena fatua*. L.)

Avi ou Havi. Gérodot. — Parasite sur les pommiers et les peupliers.—Syn. pop., blondeau, bouchon, breton, brou, enseigne, glu, louvotte. Liége, aux environs de Langres.—(Guy blanc. *Viscum album*. L.)

Ce nom diffère peu de *Wi* en usage dans le département de la Manche, pour désigner le guy.

Bacujon. Les Riceys.—Champs. C.—(Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison.

Baguenaude. S[t]-Germain, Lépine.—Vignes. CC. —Syn. pop., bourbotte, cacarange, claquot.—(Coqueret alkekenge. *Physalis alkekengi*. L.)

Ce nom paraît venir du baguenaudier dont la gousse est renflée, vésiculeuse, comme l'est le calice de l'alkekenge, dont en emploie les baies à colorer le beurre.

Bain de Vénus. Arsonval.—Bords des chemins. CC.—Syn. pop., chardon d'huilier, peigne de loup, peignot. — (Cardère sauvage. *Dipsacus sylvestris*. Mill.)

Ses feuilles, réunies par la base, retiennent, comme l'on sait, l'eau provenant de la pluie et de la rosée. Ce nom est moins employé que celui de peignot.

Balibeu. Troyes, etc.—Dans les prés. C.—(Salsifix des prés.) Voyez barbe de bouc, qui est plus usité.

Balle. Ormoy-sur-Aube (Haute-Marne).— Croît dans l'eau et au bord des fossés. C.—Syn. pop., berle.—(Berle à ombelles sessiles. *Helosciadium nodiflorum*. Koch.)

Ce nom vient de ce que les feuilles de la berle font, à ce

qu'il paraît, gonfler le ventre, lorsqu'on en mange par erreur, au lieu de cresson de fontaine, avec lequel elles ont une certaine ressemblance.

BAN. Troyes.—Jardins.—Syn.pop., compagnon. Voir Grosley, voc. troyen.—(Variété à fleurs doubles de la lychnide des bois. *Lychnis sylvestris*. Hoppe.)

Elle est cultivée dans les jardins; mais je n'ai pas encore rencontré dans l'Aube le type sauvage qui se trouve dans la Haute-Marne.

BARBE AU BON DIEU. Troyes, Arcis, Ormoy-sur-Aube (Hte-Marne).—Bois. C.—Syn. pop., barbe de capucin, bois à fumer, viée, viie, viorne, viscelée. —(Vulg. herbe aux gueux, clématite des haies. *Clematis vitalba*. L.)

Ce nom est tiré de l'arête plumeuse qui surmonte les graines de cette espèce.

BARBE BLEUE. Nogent.—Champs.—Syn. pop., feu, feu d'enfer, herbe bleue, langue de bœuf, queue de loup.—(Vipérine commune. *Echium vulgare*. L.)

BARBE DE BOUC. Troyes, etc.—Dans les prés. C. —Syn. pop., balibeu, oseille à Marie.—(Salsifix des prés. *Trapogogon pratense*. L.)

Les enfants mangent ses jeunes tiges lorsqu'elles sont encore tendres. A Tonnerre (Yonne), on nomme cette plante *berlambouc*.

BARBE DE CAPUCIN. Arcis.—(Clématite.) Voyez barbe au bon Dieu, bois à fumer.

BARBE NOIRE. Vauchassis.—(Buis toujours vert. *Buxus semper-virens*. L.)

Il ne croît pas naturellement dans l'Aube, mais il entre dans la composition des haies vives. On le trouve sur les montagnes autour de Chaumont.

BARBILLON OU BARBION. Troyes, Coclois.—(Joubarbe des toits.) Voyez artichaut sauvage.

Baromètre. Les Riceys. — (Carline caméléon.) Voyez artichaut, chardon-artichaut.

Bassin ou **Bassinet**. Provins, Troyes.—Moissons. CC.—Syn. pop., bassinet, gratteron.—(Renoncule des champs. *Ranunculus arvensis*. L.)

Bassinet. Méry-sur-Seine.—(Ficaire renoncule.) Voyez godet.

Bassineau. Troyes, les Riceys. — Lieux marécageux, bords des rivières. C.—Syn. pop., cocu, coucou, godat, plapat, paplard, racanette.—(Populage des marais. *Caltha palustris*. L.)

Baume. Troyes, Méry-sur-S., etc.—Lieux humides, bords des fossés. C.—Syn. pop., coq.

On donne ce nom à toutes les espèces de menthe en général, notamment à la menthe à feuilles rondes, *mentha rotundifolia*. L. et à la menthe aquatique, *mentha aquatica*. L.

Petit **Baume**. Méry-sur-Seine. — Lieux humides et submergés pendant l'hiver. — (Menthe pouillot. *Mentha pulegium*. L.)

Baume de rivière. Troyes, les Riceys. C.—(Menthe aquatique.) Voyez baume.

Berbinotte. Bar-sur-Seine.—(Chatons des fleurs mâles du coudrier.) Voyez coratier.

Berle. Troyes et environs, les Riceys.— Fossés aquatiques. C.—(Berle à ombelles sessiles.) Voyez balle.

Les habitants des environs de Troyes nourrissent avec cette plante suspecte, les jeunes oisons, qui n'en sont nullement incommodés, et en sont au contraire très-friands.

Beurre. Troyes.—Champs.—Syn. pop., graine de beurre, orille. — (Moutarde blanche. *Sinapis alba*. L.)

On sème cette plante pour l'enterrer en vert comme engrais; c'est de là que lui est venu son nom de *beurre*.

Bibleu. Provins. — (Centaurée bleuet.) Voyez cornaille.

Bisbinette. Ormoy-sur-Aube.—Bois, haies. AC. —(Vulg. épine vinette. *Berberis vulgaris*. L.)

Son bois et sa racine fournissent une couleur jaune pour la teinture, et son fruit sert à faire des confitures estimées.

Bisquinet. Vailly, près Troyes.—(Saule de Pontédéra.—*Salix Pontederana*. Wild. Ser.)

Cet arbrisseau, originaire de la Suisse, ne croît pas naturellement dans ce département. Je ne saurais dire comment, ni depuis quand il y a été importé. On le plante concurremment avec le marceau sur les hauteurs crayeuses des environs de Troyes. Ses pousses qui, la première année, dépassent 2 mètres, lui sont préférables, en ce qu'elles fournissent d'excellents liens.

Blé de Rome. Troyes, Lusigny.—Cultivé en petit. — Vulg. blé de Turquie. — (Mays cultivé. *Zea mays*. L.)

Blondeau. Lusigny. —(Guy blanc.) Voyez âvi, bouchon.

Blosse. Macey.—Bois.—Syn. pop., maillet, matelot.—(Fraisier des collines. *Fragaria collina*. L.)

Ce nom paraît pris dans le même sens que *blosser*, qui se dit des cerises qui commencent à rougir. (Grosley, voc. tr.)

Bois a fumer. Troyes, etc.—(Clématite des haies.) Voyez barbe au bon Dieu, viée, viie.

Ses tiges sarmenteuses, très-flexibles, sont employées, au lieu d'osier, pour fabriquer de la vannerie commune; elles sont traversées par de très-gros vaisseaux qui leur donnent la propriété de brûler par l'extrémité à laquelle on a mis le feu, tandis que l'on aspire l'air par celle qui lui est opposée; c'est ce qui l'a fait nommer bois à fumer.

Bois a la gale. Marnay, près de Nogent-sur-S. —Bois. — (Nerprun bourgène.) Voyez bois noir.

Bois carré. Troyes.—Bois, haies.—Syn. pop.,

bois de fusi, bonnet-carré, galois.— (Fusain d'Europe. *Evonymus europoeus*. L.)

Bois de bicri. Clairvaux.—Bois, haies. C.—Syn. pop., broque-bique.—(Chèvrefeuille xylosteon. *Lonicera xylosteum*. L.)

Bois de corde. Torvilliers.—Bords des chemins, champs. C.—Syn. pop., œil de chat, sigozée, tourne midi.—(Chicorée sauvage. *Cichorium intybus*. L.)

Bois de fusi. Clairvaux.— (Fusain.) Voyez bois carré, bonnet carré.

Bois noir. Les Riceys, Villenauxe, Villechétif.— Bois.—Syn. pop., bois à la gale, noirprun, et aussi bois punais.— (Nerprum bourdène ou bourgène. *Rhamnus frangula*. L.)

Son bois sert à faire des petits cercles de tonneaux; il est très-recherché pour la fabrication de la poudre à canon; ses baies sont considérées comme purgatives, et son écorce est employée dans les campagnes contre la gale, de même que celle du nerprun purgatif. Voyez argalou, nerprun.

Bois puant ou punais. Troyes, Méry, Villenauxe. — Bois, haies. CC. — Syn. pop., corniot, druinet, sanguin, sent-vin, suint. — (Cornouiller sanguin. *Cornus sanguinea*. L.)

Bois puant. Env. de Provins. — (Troëne commun.) Voyez brunot.

Bois puant. Bar-sur-S.— (Prunier de Ste-Lucie.) Voyez merisier bâtard.

On donne en général le nom de bois puant aux espèces qui se font remarquer par une odeur particulière; mais cette dénomination s'applique plus spécialement à celles qui viennent d'être rapportées.

Bonnet-Carré. Troyes, Lusigny, etc. — Bois, haies. — (Fusain d'Europe.) Voyez bois-carré, galois.

Bon-sang. Troyes. — Prés, bords des chemins. CC.—(Gaillet jaune. *Galium verum*. L.)

Dans les campagnes, on emploie cette plante en infusions contre les affections laiteuses.

Bossée blanche. Villeloup. — Champs. AC. — Syn. pop., boussôle, marsuelle des champs, pousserôde blanche, poussôle, langue de bœuf, troche dure.—(Scabieuse des champs. *Scabiosa arvensis*. L.)

Bossée noire. Villeloup.—Champs.—Syn. pop., boussôle, pousserôle noire, pousserôle, poussôle, tête d'alouette. — (Centaurée scabieuse. *Centaurea scabiosa*. L.)

Bouillon noir. Villenauxe.—Bords des chemins, champs.—(Molême noire. *Verbascum nigrum*. L.)

Bouchon. Montaulin.—(Guy blanc.) Voyez âvi, breton.

Boulin. Env. de Troyes, Ervy.—Bois.—(Bouleau blanc. *Betula alba*. L.)

On nomme *boulinière* un lieu planté en boulin.

Bouquet au loup. Torvilliers. — Prés humides, bords des ruisseaux. — Syn. pop., coucou, soupe en vin, trempée, violette des prés. — (Cardamine des prés. *Cardamine pratensis*. L.)

Bourbotte. Les Riceys.—(Coqueret alkekenge.) Voyez baguenaude, cacarange.

Bourses ou Bourse de berger. Troyes.—Champs, lieux cultivés. CC. — (Tabouret bourse à pasteur. *Thlapsi bursa pastoris*. L., et tabouret perfolié. *Thlapsi perfoliatum*. L.)

Bousserôle. Ramerupt.—(Centaurée jacée.) Voy. marsuelle et têtotte, qui sont plus usités.

Boussôle blanche. Les Noës, près de Troyes.—

(Scabieuse des champs.) Voyez bossée blanche, marsuelle.

Boussôle noire. Les Noës.—(Centaurée scabieuse.) Voyez bossée noire, marsuelle des champs.

L'éditeur des Ephémérides de Grosley, en rapportant dans son vocabulaire troyen, et d'après M. Gentil, le nom boussôle, au *vitis idæa*, a propablement voulu parler de l'arbousier busserôle ou bousserôle. (*Arbutus uva ursi.* L., *vitis idæa foliis carnosis.* Bauh. pin. 470.) Mais cette espèce est une plante des hautes montagnes qui ne croît pas dans nos contrées. M. Gentil a sans doute été induit en erreur par la ressemblance des noms. Je n'ai pu savoir ce que signifie le mot *sacca*, donné comme synonyme de boussôle.

Branlant. Troyes. — Prairies, pelouses. CC.— Syn. pop., lassa, pain d'alouette.—(Brize vulgaire. *Briza vulgaris.* L.)

La plus légère agitation de l'air met en mouvement les épillets ovales, arrondis, et longuement pédonculés de cette jolie graminée. C'est ce qui lui a valu ici le nom de branlant, et ailleurs celui de gramen tremblant. *Briza tremula.* Lamk. On dit que les chardonnerets sont très-friands de sa graine.

Breton. Ormoy-s^r^-Aube (H^te^-M.).—(Guy blanc.) Voyez âvi, brou.

Broque-bique. Riceys. — (Chèvrefeuille xylosteon.) Voyez bois de bicri.

Broque-épine. Verrières, les Riceys, Bar-s^r^-Seine. —(Nerprun purgatif.) Voyez nerprun.

Brou. Env. de Troyes.—(Guy blanc.) Voyez âvi, enseigne.

Cette dénomination s'applique spécialement aux émondes des haies que l'on donne aux chèvres, et par extension, au guy, dont elles sont très-friandes.

Brunot. Villenauxe.—Bois et haies. CC.—Syn. pop., bois puant ou punais, corniot, chicoyet, douenne, drognot, drouillot, drouinot, druinet,

jaïet, nerprun, petit pinot, punaisot, punajeau, suint. —(Troëne commun. *Ligustrum vulgare.* L.)

Burette. Bar-sur-S.—Rivières, ruisseaux, étangs. CC.—Syn. pop., canotte, gourde, gourdon, nenupha, nupha, paplard, plapat, plateau, plat-plat, pompe, racanette.—(Nénuphar jaune. *Nymphæa lutea.* L., et nénuphar blanc. *N. alba.* L.)

Les noms burette, gourde et gourdon, sont tirés de la forme du fruit ; ceux de plateau et de plat-plat, de la forme et de la position des feuilles à la surface de l'eau ; celui de pompe, des tubes poreux qui existent dans le pétiole et le pédoncule de cette plante, et qui sont assez gros pour laisser monter l'eau lorsqu'on l'aspire avec la bouche pour se désaltérer.

Bzet. Les Riceys.—(Gesse tubéreuse.) Voy. malcuison.

Cacarange ou Cocarange. Bouilly. — (Coqueret alkekenge.) Voyez baguenaude, claquot.

Caillasse. Viâpres.—(Coronille bigarrée). Voyez caillotte rouge.

Caillotte. Lusigny.—Champs, prés. CC.—Syn. pop., herbe à trois feuillets, troèle, trulot.—(Trèfle filiforme. *Trifolium filiforme.* L.

On voit, en se reportant aux articles suivants, que le nom populaire Caillotte forme un genre qui comprend plusieurs plantes de la famille des légumineuses.

Caillotte. Les Riceys. — Sur les friches. C. — Syn. pop., violette S^t-Robert.—(Anthyllide vulnéraire. *Anthyllis vulneraria.* L.)

Caillotte jaune. Méry-sur-S., Lusigny, les Riceys.— Syn. pop., courcaillat, patte d'alouette.— (Lotier corniculé. *Lotus corniculatus.* L.)

Caillotte rouge. Méry-sur-S., Viâpres, Pouan. Syn. pop., caillasse, courcaillat, herbe Saint-Jean,

madeleine.—(Coronille bigarrée. *Coronilla varia*. L.)

Calamus ou Canamus. Bords de la Voire, depuis son embouchure dans la Seine à Lesmont jusqu'à la Chapelle-aux-Planches.—(Acore odorant. *Acorus calamus*. L.)

Cette plante, assez rare en France, est généralement connue, dans les lieux où elle croît, sous son véritable nom, modifié par la prononciation. Sa racine est usitée en médecine ; il s'en fait des envois considérables hors du départem'.

Canada. Env. de Troyes et de Bar-sur-S. — Cultivé en petit. —Vulg. topinambourg. — (Helianthe tubéreux. *Helianthus tuberosus*. L.)

Cananica. Env. de Troyes.—Dans les bois et les haies. C.—Syn. pop., arnica, herbe à la fièvre, mort au diable.—(Benoite commune. *Geum urbanum*. L.)

Canicule. Méry.—Rivières, ruisseaux, eaux stagnantes.—Syn. pop., venin.—(Conferve conjugée. *Conferva jugalis*. Mull. DC. Fl. fr.)

On peut joindre à cette conferve, dont les filaments atteignent de grandes dimensions, plusieurs autres espèces qui croissent avec elle. A l'époque des chaleurs de la *canicule*, c'est-à-dire en juillet et en août, leur décomposition s'opère ; les eaux, alors très-basses, se corrompent et altèrent la santé de ceux qui en boivent.

Canillée. Troyes.—(Lenticule d'eau.) Voy. cramaille.

Canne ou Cannette. Troyes, Méry, Auxon.—(Roseau cultivé.) Voyez quenouille.

Canotte blanche. Villechétif.—(Nénuphar blanc.) Voyez burette, gourdon.

Canotte jaune. Villechétif.—(Nénuphar jaune.) Voyez burette, gourdon.

Carogée. Lusigny.—Champs, bords des chemins. CC.—Syn. pop., carouge, chauchy, herbe à cochon,

herbe aux porcs, pourceline, trainasse.—(Renouée des oiseaux. *Polygonum aviculare*. L.)

Carouge. Villenauxe, Méry.—Voyez carogée.

Catapuce. Viâpres.— Jardins.— Cultivée et subspontanée. — Syn. pop., foiraude. — (Euphorbe épurge. *Euphorbia lathyris*. L.)

Cerfeuil sauvage. Troyes.—(Géranium, herbe à robert.) Voyez aiguillette, herbe rouge.

Chaillée. Provins.—Moissons. C.—(Camomille fétide.) Voyez amerelle, marguerite.

On emploie cette plante, dont l'odeur est très-désagréable, pour empêcher les essaims d'abeilles de revenir au lieu où ils s'étaient attachés en sortant de la ruche mère, et aussi pour se préserver de leurs piqûres.

Champion. Les Riceys, Ormoy-s^r-Aube.—Prés, pelouses. CC.—Syn. pop., clochette, clochotte, cocu, coucou, herbe à la paralysie.—(Primevère officinale. *Primula officinalis*. Jacq.)

A Meaux, on la nomme *bouleris*, aux environs de Langres, *gangleingneutte* jaune et la pulmonaire officinale, *gangleingneutte* rouge. Voyez herbe bleue.

Chandelier. Troyes.— Bords des chemins, décombres.— Syn. pop., copeau blanc.—(Molême, bouillon blanc. *Verbascum thapsus*. L.), et plusieurs espèces voisines.

On le désigne plus communément sous son nom vulgaire de *bouillon blanc*.

Chanvière. Auxon. — Lieux aquatiques. CC. — (Eupatoire à feuilles de chanvre. *Eupatorium cannabinum*. L.)

Chanvre batarde. Barberey. — Champs. CC. — Syn. pop., chènevière bàtarde, herbe piquante.— (Galeopse ladane. *Galeopsis ladanum*. L.)

CHARBON. Bar-sur-S.—Bois. CC.—(Scabieuse succise.) Voyez marsuelle des bois.

CHARBON. Env. de Nogent-sur-Seine.—(Pastel des teinturiers.) Voyez chou bâtard, et guette qui est plus usité.

CHARCOULIER. Arrond. de Bar-s^{r}-Aube.—(Viorne obier.) Voyez courmancienne sauvage.

CHARDON-ARTICHAUT. Les Riceys. — (Carline caméléon.) Voyez artichaut, chardon conelot.

CHARDON BÉNI. S^{t}-Léger, les Riceys.—Bords des chemins, friches.—Syn. pop., chardon marlat, chardon marlot. — (Carline commune. *Carlina vulgaris*. L.)

Le véritable chardon béni est le *centaurea benedicta*. L., qui ne croît pas dans le département ; mais on y trouve le chardon béni des Parisiens, ou carthame laineux, *carthamus lanatus*. L.

CHARDON CONELOT. Avirey.— Voyez chardon-artichaut, soleil.

CHARDON D'HUILIER. Méry.— (Cardère sauvage.) Voyez bain de Vénus, peigne de loup.

CHARDON DES BLÉS. Troyes.— Champs, chemins, etc.—(Cirse des champs. *Cirsium arvense*. Lamk.)

C'est ce chardon qui se multiplie si abondamment dans les champs, tant au moyen de ses graines, qu'à l'aide de ses racines traçantes, et qui fait le désespoir des agriculteurs.

CHARDON ÉTOILÉ. Saint-Léger. — (Cirse laineux.) Voyez coquasse.

CHARDON GUÉNEROT. Les Riceys.—Bords des chemins, friches. — Syn. pop., chardon marlat, chardon marlot, chardon meurlot, écharde rouge. — (Centaurée chausse-trape. *Centaurea calcitrapa*. L.)

On donne aussi ce nom, mais moins communément, au chardon roulant. Voyez ce mot.

Chardon marlat ou merlat. Env. de Troyes et de Nogent. — (Carline commune.) Voyez chardon béni, chardon marlot.—(Centaurée chausse-trape.) Voyez chardon guénerot.

Chardon marlot ou merlot. Villeloup, Barberey, Auxon.—Syn. pop., chardon marlat ou merlot.—Ces diverses dénominations s'appliquent à plusieurs espèces de Composées, notamment : à la centaurée chausse-trape (voyez chardon guénerot), au chardon lancéolé. *Carduus lanceolatus.* L., à la carline commune (voyez chardon béni) et à l'onoporde acanthe. *Onopordum acanthium.* L.

On mange dans quelques pays la tige de cette dernière espèce, et on la fait blanchir comme le cardon.

Chardon meurlot. Méry.— (Centaurée chausse-trape). Voyez chardon guénerot, écharde rouge.

Chardon roulant. Troyes, Méry, Provins. — Bords des routes, champs. CC.—Syn. pop., chardon guénerot, écharde blanche, échèdre. —Vulg. chardon roulant.—(Panicaut des champs. *Eryngium campestre.* L.)

Cette plante a des rameaux très-ouverts et disposés en forme orbiculaire. Pendant l'hiver, la tige se détache vers sa base, et poussée par le vent, elle roule au loin sur le sol; c'est de là que lui est venu son nom de chardon roulant, et celui de chardon levraut, à Montargis, parce qu'on la prend de loin pour un lièvre qui court. Plus d'un chasseur a été trompé par cette apparence; c'est donc à tort qu'on l'a nommée chardon Roland dans certains ouvrages.

Charqueue. Lusigny.—Moissons. CC.—Syn. pop., chien-queue, chin-queue, rougeolle.—(Mélampyre des champs. *Melampyrum arvense.* L.)

Charquoue. Méry.—On donne ce nom à diverses espèces de prêles. Voyez queue d'âne, queue de renard.

CHAUCHY. Les Riceys. — (Renouée des oiseaux.) Voyez carogée, herbe à cochon.

CHÊNE BLANC OU A LONGUE QUEUE. Macey.—Bois. —(Chêne pédonculé. *Quercus pedunculata.* Erhr., Q. *robur.* var. *a.* L.)

CHÊNE ROUGE. Macey. — Syn. popul., rouvre. — (Chêne à fruits sessiles. *Quercus sessiliflora.* Smith., Q. *robur.* var. *b.* L.)

Cette espèce est très-abondante dans les bois de Macey et de Montgueux, tandis que le chêne pédonculé y est assez rare.

CHÈNEVIÈRE BATARDE. Les Riceys. — (Galéope ladane.) Voyez chanvre bâtarde, herbe piquante.

CHEVEUX DE LA VIERGE. Torvilliers.— (Cuscute à petites fleurs.) Voyez teigne.

CHICOTIN. Méry.—Bois et haies. C. — (Gouet pied de veau.) Voyez dame.

CHICOYET. Gyé.—(Troëne commun.) Voyez brunot, corniot.

Petit CHIENDENT. On nomme ainsi, presque partout, les racines traçantes de diverses graminées, qui sont moins grosses que celles du chiendent ordinaire. *Triticum repens.* L. C'est ce dernier seul qui est employé pour tisane autour de Troyes, car le chiendent pied de poule, *Cynodon dactylon.* Pers., n'y a pas encore été observé. Voyez suard.

CHIENDENT A CHAPELET. Barberey, Bar-sur-S. — Champs.—Voyez suard, seiglat.— (Avoine à chapelet. *Avena precatoria.* Thuil.) C'est une variété de l'avoine élevée.

CHIEN-QUEUE OU CHIN-QUEUE. Les Riceys, Villy-en-Trodes.—(Mélampyre des champs.) Voyez charqueue, rougeolle.

CHIMÉ. Troyes.—Champs, jardins, vignes. CC.—Syn. pop., foirolle, foirôle, foiraude, fouisôle. —(Mercuriale annuelle. *Mercurialis annua*. L.)

CHIQUE. Méry.— Se dit de la graine de la gesse sans feuilles. Voyez luisant.

CHOLOT. Les Riceys.—Syn. pop., violette des vignes. — (Arabette des sables. *Arabis arenosa*. Scop. *Sisymbrium arenosum*. L.)

CHOU BATARD. Méry. — (Pastel des teinturiers.) Voyez guette.

Fausse CIGUË. Troyes. — Commune dans les haies et les bois, rare à Paris.—Syn. pop., persil sauvage, persin, ciguë blanche, sguë blanche. — (Cerfeuil sauvage. *Chærophyllum sylvestre*. L. *Anthryscus sylvestris*. Hoff.)

Cette plante pousse de très-bonne heure au printemps, et lorsque les fourrages verts sont encore rares ; c'est pourquoi on la fait manger aux vaches : mais elle communique au lait et au beurre une saveur désagréable. Il serait donc convenable de n'en pas donner à ces animaux, surtout en vert : du reste, elle est réputée vénéneuse. (Orfila, Traité de Toxicologie, t. 2, p. 447.)

CIGUË BLANCHE. Troyes.—(Cerfeuil sauvage.) Voy. ciguë fausse.

CIGUË NOIRE. Troyes.—Voisinage des habitations. C.—Syn. pop., sguë noire.—Vug. grande ciguë.—(Ciguë tachée. *Conium maculatum*. L.)

Cette plante, comme l'on sait, est très-vénéneuse, et employée en médecine.

CIVE. Troyes. — Champs, vignes. — Syn. pop., ognon de loup, poireau bâtard, poireau sauvage, pourre au loup.— (Ail à tête ronde. *Allium sphærocephalum*. L.)

CIVE. Troyes.—(Ail des vignes.) Voy. ail bâtard, louvette.

CLAQUAT, CLAQUATTA OU CLAQUETTE. Quincey, Brienne, Arcis. — Bois, jardins. — Vulg. baguenaudier. — (*Colutea arborescens*. L.)

Cet arbrisseau croît spontanément çà et là dans les bois de Pont-sur-Seine et de Ferrière, près de Villenauxe.

CLAQUOT. Les Riceys. — Prés, champs. C. — (Silène à calice enflé. *Silene inflata*. Sm. *Cucubalus behen*. L.)

CLAQUOT. Villenauxe. — (Coqueret alkekenge.) Voyez baguenaude.

CLAQUOT OU CLAQUOTTE. Nogent, Arcis. — Prairies. — Syn. pop., cocotte, coqueret, grillot, violon. — (Rhinanthe crête de coq. *Rhinanthus crista galli*. L.) Je comprends sous ce nom les trois espèces suivantes : *Rhinanthus major*, *rhinanthus minor* et *rhinanthus hirsuta*.

CLAVELÉE. Fontvannes, S^t-Léger, S^t-Julien. — (Jusquiame noire.) Voyez dé.

CLIQUAT. Villeloup. — Champs. R. — Syn. pop., copatte. — (Saponaire des vaches. *Saponaria vaccaria*. L.)

CLOCHE OU CLOCHOTTE. On nomme ainsi généralement, les diverses espèces du genre Campanule.

CLOCHOTTE OU CLOCHETTE. Bar-sur-A., Arsonval. — (Primevère officinale.) Voyez champion, coucou.

CÔCHE. Méry. — Ce nom s'applique à diverses espèces du genre carex. Voyez arôche.

COCOTTE. Barberey. — Nom donné au genre Rhinanthe. Voyez claquot, coqueret.

COCU. Troyes. — (Populage des marais.) Voy. bassineau, coucou.

Cocu. Troyes, Méry, Bar-sur-A.—(Primevère officinale.) Voyez champion, coucou.

Coffe. Méry.—Cult.—(Fève de marais. *Vicia faba.* L.) Voyez favas.

Compagnon. Lusigny. — Champs. — (Lychnide dioïque. *Lychnis dioica.* L.)

Compagnon. Troyes.—(Lychnide des bois.) Voy. ban.

Conelle. Fruit du conellier.

Conellier. Pargues.—(Cornouiller mâle.) Voyez cornillér.

Console. Troyes.—Prés humides. C.—Syn. pop., grande console, langue de bœuf.—(Consoude officinale. *Symphytum officinale.* L.)

Copatte. Les Noës. — (Saponaire des vaches.) Voyez cliquat.

Copeau ou Copiau. Troyes.—Bords des chemins. CC.—Syn. pop., coupeau, coupiau, herbe à copeau, chignon dans les vosges.—(Bardane à petites fleurs. *Lappa minor.* DC.)

Cette dénomination, généralement répandue, s'applique aussi à deux autres espèces qui croissent également dans le département : la bardane à grosses têtes, *lappa minor*, et la bardane cotonneuse, *lappa tomentosa.* Elle s'étend, en se modifiant un peu, jusqu'à Langres (Keupeau); on la trouve même à Nevers. — Aux environs de Troyes, on nourrit les jeunes canards avec les feuilles hachées de cette plante mêlées à du son.

Coq. S^{t}-Oulph, Clesles (Marne).—On comprend sous ce nom diverses espèces de menthes. Voyez baume.

Coq. Méry.—Cultures, jardins.—(Balsamite commune. *Tanacetum balsamita.* L.)

Cette plante ne croît pas spontanément dans le départe-

ment, bien qu'elle y ait été indiquée dans la Flore Française de Mutel.

COQUASSE. Les Riceys. — Bords des chemins. — Syn. pop., chardon étoilé, oriot. — (Cirse laineux. *Cirsium eriophorum*. L.)

On recueille les aigrettes de ses graines, pour en faire des matelas.

COQUELOURDE. Bar-sur-S. — Friches, CC. — Syn. pop., coqueret, côte de loup, écorcheviau, herbe au diable. — (Anémone pulsatille. *Anemone pulsatilla*. L.)

Cette plante est au nombre des poisons irritants, et ses fleurs servent à teindre les œufs de Pâques.

COQUEMERDE. Les Riceys. — (Fruit de la viorne mancienne.) Voyez cormancienne.

COQUERET. Méry. — (Rhinanthe crête de coq.) Voyez claquot, grillot.

COQUERET. Les Riceys. — (Anémone pulsatille.) Voyez coquelourde, côte de loup.

CORATIER. Vauchassis.—Bois.—Syn. pop., corier, coudre.—(Coudrier noisettier. *Corylus avellana*. L.)

Il y a dans les bois une variété à fruit long que l'on nomme aveline, et qui n'est pas celle des jardins. Voyez aveline, berbinotte.

CORBE. Fruit du corbier.

CORBIER. Lantages.—(Sorbier domestique.) Voy. cormier.

CORMANCIENNE. Lusigny, Brienne. — Bois, haies. C.—Syn. pop., coudre mancienne, courmancienne, mancienne franche, mancine, manceigne, marencienne.—(Viorne mancienne. *Viburnum lantana*. L.) Voyez rôte.

Le fruit, d'abord rouge, se mange lorsqu'il est devenu noir; aux Riceys, sous le nom de *coquemerde*, à Tonnerre, sous celui de *blardine*, dans la H^te^-Marne, sous celui de *meuron*.

Corier. Env. de Troyes.—(Coudrier noisettier.) Voyez coratier.

Les cercles de coudrier ou de corier sont plus estimés que ceux faits avec les autres essences de bois, et sont d'un prix plus élevé.

Corme. Fruit du cormier.

Cormier. Bar-sur-A., Bar-sur-S. — Bois. AR. — Syn. pop., corbier, courbier, épérier, éproué. — Vulg. cormier. (Sorbier domestique. *Sorbus domestica*. L.)

Son fruit est pyriforme, coloré, très-acerbe; on en fait de bon cide. On le mange lorsqu'il est blet, sous les noms de corme, corbe, courbe, épère, éproue, qui correspondent à ceux que l'on donne à l'arbre; on le nomme encore fruit de *Saint-Martial*. — Son bois est très-recherché des armuriers, des mécaniciens, des tourneurs... On l'emploie à faire des dents de roues de moulin, des montures de rabots et des vis de pressoir.

Cornaille. Env. de Troyes.— Champs. C.—Syn. pop., bibleu, cornillat, courconoille, épi-bleu, pibleu, pipi, herbe aux corbeaux. Queue de cornille à Montargis.—(Centaurée bleuet. *Centaurea cyanus*. L.)

Sa fleur sert à faire une encre bleue pour l'écriture.

Corné ou Cornet. Env. de Nogent. —Lieux marécageux. — (Seneçon des marais. *Senecio paludosus*. L.)

On le nomme ainsi, parce qu'en soufflant dans sa tige, qui est fistuleuse, on en tire un certain son.

Cornillat. Nogent.—(Centaurée bleuet.) Voyez cornaille, courconoille.

Cornille. Fruit du cornillier.

Cornillier. Troyes et environs.—Syn. pop., coneiller, courgellier. — (Cornouiller mâle. *Cornus mas*. L.)

On en voit de très-gros pieds dans presque tous les jardins des environs de Troyes. Ses fruits se vendent sur le marché, sous le nom de *cornille;* on leur donne aussi, par forme de plaisanterie, celui d'*abricots des Noës*, petit village qui touche aux faubourgs, probablement parce qu'à défaut de ce dernier fruit, on doit se contenter du premier. Mathiole signale un fait qui est reconnu dans les campagnes; c'est que les fleurs des deux espèces de cornouiller donnent aux mouches à miel un flux de ventre qui les fait périr. Serait-ce à la grande quantité qui en existe autour de Troyes, que l'on devrait d'y voir si peu de paniers à mouches?

Corniot. Méry, Vauchassis.— (Cornouiller sanguin.) Voyez bois puant, druinet.

Corniot. Quincet. — (Troëne.) Voyez brunot, douenne.

Je dois faire remarquer que le cornouiller sanguin et le troëne sont souvent réunis sous les mêmes noms.

Côte de loup. Auxon.—(Colchique d'automne.) Voyez ail au loup, ognon de lit.

Côte de loup. Fontvannes. —(Anémone pulsatille.) Voyez coquelourde, écorche viau.

Coucou. Villenauxe, Bar-sur-S. — (Primevère.) Voyez champion, herbe à la paralysie.

Coucou. Arsonval. — (Populage.) Voyez bassineau, godat.

Coucou. Méry. — (Cardamine des prés.) Voyez bouquet au loup, soupe en vin.

Coudre. (Coudrier noisettier). Voyez coratier.

Coudre mancienne. Provins.— (Viorne mancienne.) Voyez cormancienne, courmancienne.

Coupeau ou Coupiau. Troyes, Nogent, Villenauxe. —(Bardane.) Voyez copeau, herbe à copeau.

Coupeau blanc. Troyes.—(Bouillon blanc.) Voyez chandelier.

COURBE. Fruit du courbier.

COURBIER. Lusigny.—(Sorbier domestique.) Voy. cormier.

COURCAILLAT. St-Léger. — (Coronille bigarrée.) Voyez caillotte rouge, herbe St-Jean.

COURCAILLAT. Les Riceys. — (Lotier corniculé.) Voyez caillotte jaune, patte d'alouette.

Ce nom a beaucoup de rapport avec courcaillet, nom d'un appeau de caille.

COURCONOILLE. Avirey.—(Bleuet.) Voy. cornaille, épi bleu.

COURGELLE. Fruit du courgellier.

COURGELLIER. Les Riceys. — (Cornouiller mâle.) Voyez corniller.

COURMANCIENNE. Villechétif. — (Viorne mancienne.) Voyez cormancienne, mancienne franche.

COURMANCIENNE SAUVAGE. Villechétif. — Bois. — Syn. pop., charcoulier, mancienne bâtarde, raisin au bon-Dieu, seuyon puna.—(Viorne obier. *Viburnum opulus.* L.)

Elle sert de sujet pour greffer la variété à fleurs toutes stériles, cultivée dans les jardins d'agrément, et connue sous le nom de *boule de neige.*

CRABOSSE. Celles. — Ruisseaux et rivières. CC. — Syn. pop., herbe à la crabosse, herbe à la moutelle, herbe à l'écrevisse, marguerite de rivière. — Ces noms s'appliquent à la renoncule aquatique. *Ranunculus aquatilis.* L., et à la R. flottante. *R. fluitans.* Lamk.

Crabosse est, à Celles, le nom populaire de l'écrevisse.

CRAMAILLE OU CRAMAILLER. Troyes.—Eaux stagnantes.—Syn. pop., canillée, herbe à canard, quéneva, quénillée.—Vulg. lentille d'eau. (Lenticule à

trois lobes. *Lemna trisulca.* L., L. petite, *L. minor*, et L. à plusieurs racines, *L. polyrhiza.* L.)

Ces trois espèces, et principalement les deux dernières, nagent à la surface de l'eau, et y forment de beaux tapis verts. Elles servent à la nourriture des jeunes oisons et des jeunes canards : le nom populaire de ces derniers est *cani.*

Crémiller ou Crémillon. Troyes, Lusigny. — (Lenticule ou lentille d'eau.) Voyez Cramaille.

Cresson. Les Riceys. — (Barbarée commune.) Voyez herbe à sainte barbe.

Cresson de terre. Troyes. — Bords des ruisseaux. C. — Syn. pop., favée, pourpier d'eau. — (Véronique. *Veronica beccabunga.* L.)

Du nom spécifique *beccabunga*, on a fait dans les campagnes *cocapumba.* Cet exemple donne à lui seul une idée de la transformation que peuvent subir les noms scientifiques, en passant par la bouche de ceux qui ne sont pas habitués à les prononcer.

Croquenot. Viàpres. — (Fruit du gaillet gratteron.) Voyez gratte-langue.

Culotte. Clairvaux. — Bois. — Syn. pop., souléro. — (Ancolie vulgaire. *Aquilegia vulgaris.* L.)

Dame. Clairvaux, Bar-sur-S., etc. — Dans les haies et les bois. CC. — Syn. pop., chicotin, fusiau, pimpault, prêtot, prêtre, quille de coq. — (Gouet pied de veau. *Arum maculatum.* L.)

On compare, dans les campagnes, la fleur du pied de veau à une dame couverte d'un manteau, que représente la spathe. Aux environs de Langres, et dans d'autres parties de la H^te^-Marne, on lui donne le nom de *monsieur.* — Toutes les parties de cette plante ont une saveur âcre et brûlante capable de produire de graves accidents, si on en mangeait lorsqu'elle est verte.

Dame. Méry-sur-S. — Voisinage des habitations.

Ce nom s'applique à diverses espèces d'arroches et d'an-

sérines, à cause de leur ressemblance avec l'arroche des jardins, *atriplex hortentis*. L., qui porte le nom de *bonne dame*.

DAUPHIN. Nogent-sur-S. — Prairie. — (Centaurée jacée.) Voyez bousserolle, marsuelle, têtotte.

DÉ. Troyes, etc. — Voisinage des habitations et des fermes. CC. — Syn. pop., clavelée, feuchy, herbe à dents, potée, sinagrain. — (Jusqiame noire. *Hyoscíamus niger*. L.)

Ce nom est tiré de la forme de la capsule, qui ressemble à un dé à coudre ou à un petit pot. Les habitants des campagnes font usage de sa graine contre le mal de dents. La jusquiame contient dans toutes ses parties un principe narcotique dont les émanations, en se répandant dans l'air, peuvent influer d'une manière nuisible sur la santé des habitants, lorsqu'ils la laisse croître en abondance autour de leurs demeures. On cite des cas d'empoisonnement, suivis de mort, occasionnés par sa racine, que l'on avait mangée par erreur pour celle du panais.

Grande DOUCE-AMÈRE. Troyes. — Bords des rivières et des ruisseaux. C. — Syn. pop., merdouce, morelle grimpante, morelle rouge, mousie, réglisse de rivière, réglisse de saule. — (Morelle douce-amère. *Solanum dulcamara*. L.)

Petite DOUCE-AMÈRE. Troyes, St-André. — Lieux cultivés, chènevières. — Syn. pop., morelle noire. — (Morelle noire. *Solanum nigrum*. L.)

DOUCETTE. Troyes. — Champs, vignes. C. — Syn. pop., mâche, oreillette, pômache, raguette, raiponce. — (Valérianelle potagère. *Valerianella olitoria*. Mœnch.) On peut y joindre la valérianelle carénée. (*Valerianella carinata*. Loisel.) qui croît avec elle.

Elles se vendent toutes deux sur les marchés, pour être mangées en salade.

DOUENNE. Les Riceys. — Dans les bois. — (Troëne.) Voyez brunot, drognot.

DRILLE DE COQ OU DRILLON. (*Testiculus.* Grosley. Voc. Tr.). Troyes.— Prairies. C.— (Œnanthe peucedane. *Œnanthe peucedanifolia.* Pollich.)

On mange, autour de Troyes, sans aucun danger, la racine de cette plante, composée de plusieurs tubercules elliptiques. Il n'en serait pas de même de celle de l'œnanthe à suc jaune, *œnanthe crocata.* L., qui est très-vénéneuse : elle n'a pas encore été observée dans ce département. — Une variété de raisin à grains allongés, qui se trouve dans quelques vignes, a reçu le même nom.

DROUE. Villenauxe. — Moissons. R. — (Brome seigle. *Bromus secalinus.* L.)

Sa graine occasionne, comme celle de l'ivraie, et même d'une manière plus violente, des maux de cœur et des vomissements à ceux qui mangent du pain dans la confection duquel elle est entrée en certaine quantité. Les auteurs modernes se taisent sur les propriétés malfaisantes de cette graminée, propriétés cependant bien connues dans les campagnes où elle se reproduit.

DROGNOT, DROUILLOT OU DROUINOT. Méry, Villenauxe.—(Troëne.) Voyez brunot, druinet blanc.

DRUINET. Arcis, Méry.— (Cornouiller sanguin.) Voyez bois puant, sanguin.

DRUINET BLANC. Villenauxe. — (Troëne.) Voyez brunot jaïet.

EAU-TUS. Troyes, Méry, etc. — (Mélilot bleu.) Voyez lotus.

ÉCHALOTTE DE VIGNE. Les Riceys. — (Ail rond.) Voyez pourrotte.

ÉCHARDE ROUGE. Villeloup.— (Centaurée chausse-trape.) Voyez chardon guénerot.

Les gens des campagnes croient que c'est avec cette plante qu'a été faite la couronne d'épines de J.-C.

ÉCHARDE BLANCHE. Barberey, etc. — (Panicaut.) Voyez chardon roulant.

Échèdre. Torvilliers.—Ce mot est synonyme d'écharde.

Écheviotte. Les Riceys.— Prés, champs. CC.— Syn. pop., gauviotte, griotte, marenge. — (Carotte sauvage. *Daucus carotta.* L.)

On mange sa racine comme celle de la carotte des jardins dont elle est le type.

Éclaire. Villenauxe.—Bords des chemins.—(Euphorbe cyprès. *Euphorbia cyparissias.* L.)

Cette plante n'a d'autre analogie avec la Chélidoine éclaire (*Chelidonium majus.* L.), dont elle tire son nom, que d'être, comme elle, pourvue d'un suc propre très-âcre.

Éclavolle. Bagneux (Marne.)—(Laitue vivace.) Voyez écravôle.

Écorche-viau. Montgueux. — (Anémone pulsatille.) Voyez coquelourde, herbe au diable. Voyez aussi la note de l'article suivant.

Écorche-viau. Forêt de Chaource.— (Anémone sylvie. *Anemone nemorosa.* L.)

Ce nom paraît avoir quelque rapport avec les propriétés malfaisantes de cette espèce qui est très-âcre, comme presque toutes celles de la famille des renonculacées, à laquelle elle appartient. Elles occasionnent la dyssenterie chez les animaux de l'espèce bovine qui en mangent.

Écravôle ou **Ecrevolle.** Troyes, Marcilly-sur-S. —Champs.—Syn., pop., éclavolle, gravôde, gravôle, jeûle, jutte, lache, large, loche, mâtie, niôle. —(Laitue vivace. *Lactuca perennis.* L.)

Ses tiges naissantes, dont les feuilles ressemblent à celle du pissenlit, se mangent en salade, au premier printemps, et se vendent sur les marchés sous ces différents noms.

Élie. Fruit de l'élier.

Élier. Loches.—(Sorbier allouchier.) Voyez alisier blanc.

Élorcier. Cunfin, Bar-sur-Aube.—(Sorbier torminal.) Voyez alisier rouge, élucier.

Élouche. Cunfin.—(Fruit du sorbier torminal.) Voyez élorcier.

Éluce. Fruit de l'élucier.

Élucier. Lusigny. —(Sorbier torminal.) Voyez alisier rouge.

Émorie. Troyes. — Dans les chènevières. C. — Syn. pop., herbe à la mort.—(Orobanche rameuse. *Orobanche ramosa.* L.)

Plante parasite qui se développe sur la racine du chanvre, et en gêne le développement quand elle s'y trouve en trop grande abondance.

Encœur. Troyes.—Jardins.—Syn. pop., pousse-neige.—(Hellébore vert. *Helleborus viridis.* L.)

Encœur. Provins.—Friches.—Syn. pop., enfer, herbe à l'encœur, herbe d'enfer, mâchère.— (Hellébore fétide. *Helleborus fœtidus.* L.)

L'encœur est une tumeur qui se développe spontanément au poitrail du bœuf et du cheval, ou artificiellement au moyen de la racine de l'hellébore, que les empiriques et les paysans emploient sous ces diverses dénominations.

Enfer. Les Riceys.— Friches.— (Hellébore fétide.)—Voyez encœur, herbe à l'encœur.

Enseigne de cabaretier. Méry-sur-S., Troyes.— (Guy blanc.) Voyez âvi, glu.

Entrolle. Lusigny. — (Achillée millefeuille.) Voyez herbe à entrôler.

Épère. Fruit de l'épérier.

Épérier. Brienne, Forêt d'Orient, Clairvaux.— Vulg. cormier. (Sorbier domestique.) Voyez cormier, éproué.

ÉPI-BLEU. Provins. — (Centaurée bleuet.) Voyez cornaille, pi-bleu.

ÉPINE BLANCHE. Troyes. — Bois, haies. C. — (C'est l'aubépine, qui comprend les *cratægus oxyacantha* et *monogyna.*) Le fruit se nomme sinelle.

La première espèce fournit une variété à fleurs roses connue sous le nom d'épine de Mahon, qui se trouve communément aux environs de Provins. J'ai découvert dans la forêt de Sourdun, en herborisant avec M. Boutellier, de Provins, une variété de la seconde, à fleur également d'un beau rose, qui ne me paraît pas avoir encore été signalée. On devrait l'introduire dans les jardins, préférablement à la première, dont le feuillage est moins beau, la fleur plus petite, et d'un rose moins prononcé.

ÉPINE NOIRE. Troyes, etc. — Haies, buissons, friches. CC. — Vulg. prunellier. — (Prunier épineux. *Prunus spinosa.* L.) Le fruit se nomme *prunelle,* et dans la Haute-Marne, *penelle.*

Dans les lieux humides des bords de la Seine, notamment à Verrières et dans les sols compactes et argileux, le prunellier occupe seul de grandes étendues de terrein. On le coupe tous les six ou sept ans, pour en faire des haies mortes qui ont de deux à trois mètres de hauteur, et forment, à Troyes et aux environs, des clôtures impénétrables et de très-longue durée.

ÉPROUÉ. Clairvaux, les Riceys, Lantage, Cunfin. — Voyez cormier.

ÉPROUE. Fruit de l'éproué.

ÉRONCE. Troyes, Lusigny, etc. — (Ronce.) Voyez aronce.

ESPIOTE. Lusigny. — Prairie de la Barse. CC. — (Vulpin à utricules. *Alopecurus utriculatus.* Pers.)

Cette graminée forme presque à elle seule le fond des parties humides de la prairie de la Barse : elle donne un fourrage peu abondant et de mauvaise qualité, parce qu'elle n'atteint qu'une très-faible hauteur, et que son épi est très-dur. On ne saurait faire trop d'efforts pour la détruire : un

moyen certain d'y parvenir serait de la faucher avant la maturité de sa graine; comme elle est annuelle, elle ne se reproduirait pas l'année suivante. On peut user du même procédé pour débarrasser les cultures de toutes les plantes annuelles ou bisannuelles qui leur sont nuisibles.

ÉTARNUE ou ÉTERNUE. Troyes, Onjon, Nogent-sur-Seine, etc.—Prairies. R.—Syn. pop., queue de mouton.—(Phléole des prés. *Phleum pratense.* L.)

Cette graminée, vantée dans les ouvrages d'agriculture et par les Anglais qui la nomment *thimotée*, est également appréciée aux environs de Troyes. — Le nom *étarnue* lui vient de ce que le moindre attouchement de sa panicule sous le nez excite l'éternument.

FAÏTE. Macey, etc. C. — Syn. pop., fayard, faïsse, féi, fonteau, foutieau, foyard. — (Hêtre des forêts. *Fagus sylvatica.* L.)

Le fruit nommé faîne et fayenne, fournit une huile bonne à manger; mais le tourteau qui provient de son extraction est un poison pour les chevaux. (Voir Mémoire de la Société d'Agriculture de l'Aube, n° 77.) Le hêtre ne se rencontre que rarement dans les terreins argileux, parce que sa graine, qui sort de terre après la germination, ne peut percer la croûte compacte qui la recouvre.

FAVAS. Troyes. — (On nomme ainsi les tiges desséchées de la fève de marais.) Voyez coffe.

FAVÉE. Bar-sur-S. — Bords des ruisseaux. AC. — (Véronique beccabunga.) Voyez cresson de terre, pourpier d'eau.

FAYARD. Arrond. de Bar-sur-Aube. — (Hêtre.) Voyez faïte.

Ce nom diffère peu de *faya*, usité en Portugal, pour désigner le même arbre.

FAYENNE. Macey. — Fruit de la faïte.

FAÏSSE. Clairvaux. — (Hêtre.)

FÉI. Arrond. de Bar-sur-Aube. — (Hêtre.)

Fenon. Lépine, Barberey. — (Fenouil.) Voyez anis.

Feu ou Feu d'enfer.—Villenauxe, Arsonval, etc. — (Vipérine.) Voyez barbe bleue, herbe bleue.

Feuchy. Env. de Nogent-sur-S. — (Se dit de la graine de jusquiame.) Voyez dé, herbe à dents.

Flamme. Troyes, Ervy, etc.—Bords des marais, des rivières. CC. — Syn. pop., glas. — (Iris faux-Acore. *Iris pseudo-Acorus.* L.)

Foirôle. Ervy. — Prés. — (Gratiole officinale.) Voyez gratiola.

Foiraude ou Foirôle. Lusigny, Viâpres.—Syn. pop., catapuce. Subspont., dans les jardins.—(Euphorbe épurge. *Euphorbia lathyris.* L.)

Foirolle ou Foirôle. Troyes, les Riceys. — Champs, jardins. — (Merculiale annuelle.) Voyez chimé, fouisôle.

Les paysans emploient les trois plantes précédentes en décoction pour se purger.

Folle avoine. Troyes, Villenauxe.—(Avoine follette.) Voyez averon, varvoine.

Fonteau. Clairvaux, Coclois. — (Hêtre des forêts.) Voyez faîte.

Fouisôle. Arcis.—(Mercuriale annuelle.) Voyez chimé.

Fourche d'enfer. Gérodot, Lusigny.—Bords des étangs et des fossés. C. —(Bident trifide. *Bidens tripartita.* L. et Bident penché. *Bidens cernua.* L.)

Ce nom tire son origine des dents rudes et persistantes qui surmontent la graine de ces deux plantes, s'attachent à la toison des moutons, ainsi qu'aux vêtements des hommes.

Fourchette. Méry, Arcis.—Moissons.—(Peigne de Vénus.) Voyez aiguille.

Foyard ou Foutieau. Troyes, les Riceys, Ervy, Clairvaux, Cunfin. CC. — (Hêtre.) Voyez faïte.

A Cunfin, de 4 à 500 ouvriers sont occupés toute l'année à fabriquer avec son bois des sabots, des attelles de colliers, des bois de selle et des pelles. Dans ce même pays, un pareil nombre d'ouvriers est employé à convertir le chêne en merrain et en futailles de toutes dimensions.

Freignot. Nogent-sur-Seine. — Prés humides. — Syn. pop., porsain. — Vulg. reine des prés. — (Spirée ulmaire. *Spiræa ulmaria.* L.)

Fromageot. Nom usité dans tout le département. — Jardins, champs. CC. — Syn. pop., manne, marne. — (Mauve à feuilles rondes. *Malva rotundifolia.* L. et Mauve sauvage. *Malva sylvestris.* L.)

Ces deux espèces sont généralement employées comme émollientes en cataplasmes pour l'homme et les animaux.

Fruit de saint Martail. Bar-sur-Seine. — (Fruit du cormier.) Voyez ce mot.

Fusiau ou Fuseau. S^{t}-André. — (Gouet pied de veau.) Voyez dame, pimpault. Fusée à Châlons-sur-Marne.

Galois. Vauchassis. — Bois, haies. — (Fusain.) Voyez bois carré.

Gauviotte. Les Riceys. — Prés. — (Carotte sauvage.) Voyez écheviotte, griotte.

Genette. Ervy, Cormost. — Bois. — Syn. pop., jolibois. — (Genet à balais. *Genista scoparia.* L. *Sarothamnus scoparius.* Koch.)

On fait des balais avec les rameaux de cette espèce.

Genette. Brienne. — Bords des bois. — (Genet velu. *Genista pilosa.* L.)

Georgerie. Provins, Gérodot, les Riceys. — Moissons. Commune dans les terres fortes. — Syn. pop.,

lujotte. Djandjellerie aux env. de Langres.—(Vesce multiflore. *Vicia cracca*. L., *Vicia villosa*. Var. *glabrescens*. Koch.)

Cette légumineuse est très-nuisible dans les moissons, parce que les vrilles dont ses feuilles sont munies s'accrochant aux tiges du blé, en entraînent à terre une partie, ce qui empêche le grain de se former ou de parvenir à maturité. Elle couvre souvent des champs entiers, et comme ses tiges se tiennent toutes les unes les autres, si on produit un ébranlement en un point, il se communique à une grande distance, et l'on voit tous les épis s'agiter comme s'ils étaient poussés par le vent.— La Georgerie donne une graine abondante dont s'accommodent les pigeons. — On nomme aussi Georgerie, aux environs de Troyes, un oiseau qui est une espèce de bruant, le Proyer. (*Emberiza miliaria*. L.)

Gevrôde. Mussy. — (Laitue vivace.) Voyez écravôle, gravôle.

Giroflée sauvage. Courceroy, près de Nogent. —Bords des chemins.— (Vélar odorant. *Erysimum odoratum*. Ehrh.)

Glas. Troyes, Lusigny, etc.—Fossés aquatiques. CC.—Syn. pop., ruban.—(Rubanier rameux. *Sparganium ramosum*. L.)

Ses feuilles, divisées en lanières, sont employées à lier les paquets d'allumettes faites en chenevottes.

Glas. Troyes, Méry.— (Iris faux-Acore.) Voyez flamme.

Grand Glas. Troyes, St-Lyé.—Lieux aquatiques.— Syn. pop., mouillon. — (Paturin aquatique. *Poa aquatica*. L.)

Petit Glas. Troyes.—Fossés, canaux. CC.—(Paturin canche. *Poa airoïdes*. Kocl. *Aira aquatica*. L.)

On donne encore le nom de glas à diverses plantes de la famille des graminées et des cypéracées qui croissent dans les lieux aquatiques.

Glu. Troyes, Ervy. — (Guy blanc.) Voyez àvi, louvotte.

A Ervy, on en fait un substantif masculin : on prononce le glu. — On extrait de son écorce la glu, qui sert à prendre les petits oiseaux ; mais on lui préfère celle du houx. Voyez houssa.

Glusière. Nogent-sur-S.—Prairies.—Syn. pop., panache, roseau, silence. — (Vulg. Roseau à balais. *Arundo phragmytes*. L.)

Godat. Fontvannes. — (Populage des marais.) Voyez bassineau, racanette.

Godet, Godinot ou Godat. Troyes, S[t]-Lyé, Lusigny, etc. — Lieux humides, bois, vignes. CC. — Syn. pop., bassinet. — (Ficaire renoncule. *Ficaria ranunculoïdes*. Roth. *Ranunculus ficaria*. L.)

Cette plante se mange en salade au printemps.

Gogue. Troyes, Gérodot. — Vignes, jardins. — (Tulipe sauvage. *Tulipa sylvestris*. L.)

Plusieurs variétés de narcisses à fleur jaune, cultivées dans les jardins, et qui ont pour type le narcisse faux narcisse, portent aussi ce nom. Voyez jaunette.

Gogue. Villenauxe, Provins. — Moissons. — (Chrysanthème des blés. *Chrysanthemum segetum*. L.)

Gourde ou Gourdon. Bar-sur-S., les Riceys. — (Nénuphar jaune.) Voyez burette, nénupha.

Grachotte. Les Riceys.—Prés humides.—Syn. pop., jaunot, talibot.—(Scorzonère plantain. *Scorzonera plantaginea*. Schl.)

Graine de beurre. Troyes, Méry, les Riceys, etc. — (Moutarde blanche.) Voyez beurre, orille.

Grande console. Troyes. — Prés humides. — (Consoude officinale.) Voyez console, langue de bœuf.

Gras de mouton. Lusigny, Méry, etc.—Champs, jardins, vignes. CC. — Syn. pop., mouton gras, poule grasse.—(Lampsane commune. *Lapsana communis*. L.)

Cette plante est regardée comme un très-bon fourrage vert à donner aux animaux au premier printemps : on la mange en salade lorsqu'elle est jeune. Elle porte le même nom dans les départements du centre, et celui de *grassette* dans la Vienne.

Graperon. Barberey. — Champs. C. — (Grémil des champs. *Lithospermum arvense*. L.)

Gratteret. Ormoy-sur-Aube. — (Radis sauvage.) Voyez ravenelle.

Gratteron. Provins, etc. — (Renoncule des champs.) Voyez bassin.

Gratte-cu. Les Riceys. — Champs.— Syn. pop., lape-doigts des champs. — (Gaillet à trois cornes. *Galium tricorne*. Withr.)

Cette espèce croît principalement dans les champs, et ses graines s'attachent aux vêtements des moissonneurs.

Gratte-langue. Les Riceys. — Dans les haies. CC.— Syn. pop., croquenot, herbe grasse, lape-doigts, saigne-langue. — (Gaillet gratteron. *Galium aparine*. L.)

Gratiola. Lusigny.—Prés humides. AC.—Syn. pop., foirôle, séné. — (Gratiole officinale. *Gratiola officinalis*. L.)

Gravelle. Arcis. CC. — Syn. pop., turquette. —(Herniaire glabre. *Herniaria glabra*. L.)

Graveret. Troyes, Lusigny. —Bords des rivières, des étangs. CC. —On comprend sous cette dénomination plusieurs espèces de saules, notamment : le saule pourpre, *salix purpurea*. L., le saule à feuilles d'hyppophaé, *salix hyppophaëfolia*. Thuil., le saule

fendu, *salix fissa*. Ehrh. et le saule à trois étamines, *salix triandra*. L.)

Ces quatre espèces servent à faire des rognis le long des rivières ; elles entrent aussi dans la composition des oseraies : la dernière y est connue sous le nom d'osier gris.

GRAVÔDE ou GRAVÔLE. Bar-sur-Seine, Provins.— (Laitue vivace.) Voyez écravolle, jeûle.

GRENASSE. Troyes. —Prairies artificielles, champs, prés. CC.—Syn. pop., herbe grenée. — (Brome stérile. *Bromus sterilis*. L.)

On donne aussi le même nom à la digitaire sanguine. (*Digitaria sanguinalis*. Kœl.), et en général à toutes les graminées qui envahissent un terrein réservé à d'autres plantes et dont la panicule est plus ou moins fournie de graines. De ce nombre est le brome stérile : il se multiplie beaucoup dans les luzernes, et donne un fourrage de mauvaise qualité, à cause des barbes longues et raides de ses fleurs qui pénètrent dans les gencives des chevaux. Il suffirait, pour l'empêcher de se reproduire, de le faucher avant la maturité de sa graine, ainsi que je l'ai indiqué pour l'espiote.

GREVIÈRE. Troyes, Provins.—Cult.—Vulg. gravière. (Variété de la vesce cultivée. *Vicia sativa*. L.)

On la sème avant l'hiver ; sa silique est velue et sa graine est plus dure que celle de la vesce ordinaire. On cultive toutes les deux comme plantes fourragères.

GRILLON ou GRILLOT. Nogent, Lusigny, Méry, les Riceys.— (Rhinanthe crête de coq.) Voyez claquot, violon.

On le nomme *greilleu* à Langres.

GRIOTTE. Thennelières.—(Carotte sauvage.) Voy. écheviotte, marenge.

GROSEILLER PIQUANT. Troyes.—Bois et haies. CC. —(Groseiller épineux. *Ribes uva crispa*. L.)

Le fruit se nomme *peteu* dans la Haute-Marne.

GUÉNESÔLE. Nogent — (Pastel des teinturiers.) Voyez guette.

Guette. Env. de Troyes.—Champs des terreins crayeux. CC. —Syn. pop., charbon, chou bâtard, guénesôle, vadelle, vouatte.—Vulg. guède. (Pastel des teinturiers. *Isatis tinctoria*. L.)

Je dois signaler l'emploi blâmable que l'on fait aux environs de Troyes, de la graine de cette plante pour donner aux vaches qui dépérissent, et dont on veut se défaire, une certaine apparence de santé; cette apparence n'est que momentanée, aussi se hâte-t-on de les vendre pendant qu'elle existe. — J'ai déjà indiqué (Mém. de la Soc. d'Agre de l'Aube, n° 77) l'avantage que l'on pourrait tirer de la fane de cette plante, comme fourrage vert de premier printemps. — Guède, dont on a fait guette, et même *guêtres*, vient très-probablement de *Gualdo*, nom d'un bourg situé dans la marche d'Ancône, où cette plante croît abondamment, et dont il se fait un commerce considérable. En Toscane, elle porte le nom de *Gualdo*.

Guigne-midi. Barberey.— Champs, vignes. C.— Syn. pop., pourre au loup blanc. — Vulg. dame d'onze heures. (Ornithogale en ombelle. *Ornithogalum umbellatum*. L.)

Ce mot vient de guigner (regarder du coin de l'œil). On sait que la fleur de cette espèce s'ouvre de onze heures à midi.

Gyrole. Troyes.—Bois.—Syn. pop., jaunotte. —(Chanterelle comestible. *Cantharellus cibarius*. Roques. Mérule chanterelle. Fl. Fr. *Agaricus cantharellus*. L.)

Ce champignon se vend sur les marchés de Troyes, il n'est nullement dangereux, et ne peut se confondre avec aucun autre.

Herbe a canard. Auxon. — (Lenticule d'eau.) Voyez cramaille.

Herbe a carbon. Gérodot.—Prés, lieux humides. CC.—(Renouée persicaire. *Polygonum persicaria*. L.)

Herbe a cinq feuilles. Provins. — Bords des

chemins, champs, vignes. C.—Syn. pop., pied de pigeon.—Vulg. quintefeuille. (Potentille rampante. *Potentilla reptans*. L.)

HERBE A COCHON. Troyes, Méry, les Riceys.—(Renouée des oiseaux.) Voyez carogée, herbe aux porcs.

HERBE A COPEAU. Méry.—(Bardane.) Voyez copeeu.

HERBE A DENTS. Torvilliers.—(Jusquiame noire.) Voyez dé, potée.

HERBE A DINDON. Méry.—(Fumeterre officinale.) Voyez soupe en vin.

HERBE A ENTRÔLER. Lusigny, etc. — Bords des chemins, prés. C.—Syn. pop., entrolle, herbe à la coupure, herbe à millefeuilles, herbe à narines, herbe entrolle, herbe grasse, saigne-nez.—(Achillée millefeuille. *Achillea millefolium*. L.)

Entrôler est une expression populaire, synonyme d'ensorceler, et qui a fourni son nom à un jeu d'enfants. Ce jeu consiste à introduire des feuilles de cette plante dans le nez et les oreilles de l'un d'eux, lequel semble alors soumis à une impression extraordinaire, et après être resté pendant quelque temps dans un état réel ou supposé de somnolence, au milieu du bruit et des cris que font ses camarades autour de lui, s'élance tout à coup sur eux en essayant de les saisir; mais ceux-ci fuient à son approche, et évitent de se laisser atteindre.—A Montargis, on nomme cette plante enrêve, en lui attachant la même signification qu'on donne ici au môt entrôler. Il se pourrait bien que l'achillée exerçât réellement une certaine action sur les organes des enfants avec lesquels on la met en contact, car je la vois classée par Linné au nombre des plantes énivrantes. Flora. Suec. 2. n° 770 et Amœn. acad. Ineb. p. 403.

HERBE A FUMER. Les Riceys.— Bois. C.— (Campanule gantelée. *Campanula trachelium*. L.)

On fume parfois les feuilles de cette plante en guise de tabac : il en est de même de celles de la bétoine. Voyez tabac des gardes.

Herbe a hémorroïdes. Arcis.—Champs.— (Géranium mollet. *Geranium molle*. L.)

Herbe a la coupure. Troyes.—Bois. AR.—Syn. pop., herbe à la reprise. (Orpin reprise. *Sedum telephium*. L.)

Herbe a la coupure. Env. de Provins.—Champs. CC.—Syn. pop., traînée.—(Linaire bâtarde. *Linaria spuria*. L.)

Herbe a la coupure. Troyes.—(Achillée millefeuille.) Voyez herbe à entrôler, herbe à millefeuilles.

On emploie les feuilles pilées de ces trois plantes pour cicatriser les coupures.

Herbe a la crabosse. Celles, près Bar-s^r-Seine. — (Renoncule aquatique.) Voyez crabosse, herbe à la moutelle.

Herbe a la dame. Env. de Troyes. — Champs, jardins. CC.—Syn. pop., herbe à la morue.—(Ansérine fétide. *Chenopodium vulvaria*. L.)

Herbe a la fièvre. Macey.—Bois. CC.—Syn. pop., herbe rouge.—Vulg. petite centaurée. (*Erythræa centaurium*. Pers.)

Herbe a la fièvre. S^t-André.— (Benoite commune.) Voyez cananica, mort au diable.

Herbe a la mort. S^t-Léger. — (Orabanche rameuse.) Voyez émorie.

Herbe a la morue. Barberey. — Voisinage des habitations. CC. — On donne ce nom aux espèces des genres arroche *(atriplex)* et ansérine *(chenopodium)*, qui répandent une mauvaise odeur, et principalement à l'ansérine fétide. Voyez herbe à la dame.

Herbe a la moutelle. Ormoy-s^r-Aube. — (Re-

noncule aquatique.) Voyez crabosse, herbe à l'écrevisse.

Moutelle est le nom populaire de la loche ordinaire, *cobitis barbatula*. L., petit poisson à corps cylindrique, taché de brun, qui se tient caché sous les herbages.

Herbe a la paralysie. Méry.—(Primevère officinale.) Voyez champion.

Herbe a la reine. Troyes, les Riceys.—(Spirée ulmaire.) Voyez freignot, porsain.

Herbe a la reprise. Troyes. (Orpin reprise.) Voyez herbe à la coupure.

Herbe a la taupe. Troyes, Bar-s^{r}-Seine, Méry, les Riceys.—Jardins, lieux cultivés. R.—Vulg. pomme épineuse. (*Datura stramonium*. L.)

On prétend que les taupes disparaissent des lieux où cette plante vénéneuse vient à croître ; c'est un fait à vérifier.

Herbe a la vache malade. Méry.— On nomme ainsi diverses espèces de rumex. Voyez parelle.

Herbe a l'écrevisse. Les Riceys.— (Renoncule aquatique.) Voyez crabosse, marguerite de rivière.

Herbe a l'encoeur. Env. de Provins, Viàpres.—(Hellébore fétide.) Voyez encœur, herbe d'enfer.

Herbe a mille-feuilles. Laubressel.—(Achillée millefeuille.) Voyez herbe à entrôler, herbe à narines.

Herbe a mille trous. Les Riceys. — Prés secs, chemins, bois. CC.—Vulg. millepertuis. (*Hypericum perforatum*. L.)

Herbe a narines. Auxon.—(Achillée millefeuille.) Voyez herbe à entrôler.

Herbe a noeuds. Onjon.—Prés humides. CC.—Syn. pop., roseau, roselin, ruban.—(Alpiste roseau.

Phalaris arundinacea. L. Fl. du C., *Calamagrostis colorata*. Fl. Fr.)

Cette belle graminée, qui parvient à près de deux mètres d'élévation, donne cependant un fourrage qui plaît aux animaux, à cause de la saveur sucrée de ses nœux qui sont très-rapprochés, et d'où elle tire son nom. Bien qu'elle appartienne aux terreins aquatiques, il résulte des essais faits par M. Villemorin, qu'elle donne d'assez beaux produits dans les sols maigres et calcaires, même dans les étés secs.

Herbe a poisson. Troyes, S^t-André.—Eaux vives et ruisseaux. CC. — Syn. pop., herbe fine. — On donne ce nom aux diverses espèces du genre callitriche (*Callitriche*. L.), parce qu'elles servent de retraite aux poissons.

Herbe a Sainte-Barbe. Méry.—Bords des fossés. AC.—Syn. pop., cresson, herbe aux charpentiers, herbe grasse, julienne jaune, pourrie. — (Barbarée commune. *Barbarea vulgaris*. Br., *Erysimum barbarea*. L.)

Herbe a trois feuilles. Troyes.—Champs. CC. — Syn. pop , jaunot, jaugniot, luzerne bâtarde, meugle, mugle, mugue.—(Mélilot des champs. *Melilotus arvensis*. Wallr.)

Herbe a trois feuillets. Les Riceys.—(Trèfle filiforme.) Voyez caillotte, trulot.

Herbe a trois feuillets. S^te-Savine. — Prés, champs. CC.—Syn. pop., mignonnette, minette dorée.—(Luzerne lupuline. *Medicago lupulina*. L.)

Herbe au diable. Les Riceys.—(Anémone pulsatille.) Voyez coquelourde.

Herbe au diable. Cunfin.— Bois. R.—(Cardamine impatiente. *Cardamine impatiens*. L.)

Herbe aux charpentiers. Troyes. — (Barbarée

commune.) Voyez herbe à Sainte-Barbe, herbe grasse.

HERBE AUX CHATS. Troyes.—Bords des fossés. C. —Syn. pop., trempée de fossé.—(Valériane officinale. *Valeriana officinalis*. L.)

HERBE AUX CORBEAUX. Laubressel.— (Centaurée bleuet.) Voyez cornaille, pi-bleu.

HERBE AUX DOUVES. Belley. — Prés. CC.— (Renoncule bulbeuse.) Voyez pié-pou rave.

On la nomme ainsi, parce que, suivant l'opinion des gens des campagnes, elle fait naître des *douves* ou *fascioles* dans le foie des moutons qui en mangent.

HERBE AUX HÉMORROÏDES. Brienne.—Bois. C.— (Scrophulaire noueuse. *Scrophularia nodosa*. L.)

HERBE AUX HÉMORROÏDES. Bar-s^{r}-Seine. — (Muguet anguleux.) Voyez muguet bâtard.

HERBE AUX MORTS. Torvilliers.—Bords des chemins, cimetières. AC.—(Saponaire officinale. *Saponaria officinalis*. L.)

On la nomme ainsi, parce qu'elle croît habituellement dans les cimetières.

HERBE AUX PUNAISES. Villenauxe. — Dans les haies. AR.—(Aristoloche clématite. *Aristolochia clematitis*. L.)

L'aristoloche est au nombre des plantes vénéneuses; elle a une odeur très-désagréable qui éloigne, dit-on, les punaises : les feuilles de haricot sur lesquelles ces insectes aiment à s'attacher, sont aussi employées pour les détruire.

HERBE BLEUE. Troyes, Thennelières. — (Vipérine.) Voyez barbe bleue, langue de bœuf.

HERBE BLEUE. Quincey. — Bois. — Syn. pop., langue de bœuf, suçon. — (Pulmonaire officinale. *Pulmonaria officinalis*. L.)

HERBE CARRÉE. Provins.—Bords des ruisseaux.

C. — Syn. pop., nief. — (Scrophulaire aquatique. *Scrophularia aquatica*. L.)

Herbe coupante. Troyes. — Ce nom s'applique à diverses espèces de carex. Voyez arôche, laiche.

Herbe d'enfer. Les Riceys.—(Hellébore fétide.) Voyez encœur, mâchère.

Herbe de la Saint-Jean. Troyes, Laubressel, etc. —Bords des chemins. CC.—Syn. pop., Saint-Jean. — (Armoise commune. *Artemisia vulgaris*. L.)

Ceux qui font profession de récolter le miel des abeilles, se frottent les mains et le visage avec cette plante, afin de se garantir de leurs piqûres.

Herbe des quatre voleurs. Méry. — (Tanaisie commune.) Voyez aurone.

Herbe entrolle. Lusigny. — (Achillée mille-feuille.) Voyez herbe à entrôler, herbe grasse.

Herbe fine. Troyes.—(Callitriche.) Voyez herbe à poisson.

Herbe grasse. Troyes, Auxon.—(Barbarée commune.) Voyez herbe à Sainte-Barbe, julienne jaune.

Herbe grasse. Torvilliers. — (Achillée mille-feuille.) Voyez herbe à entrôler, saigne-nez.

Herbe grasse. Troyes, Barberey, etc. — (Gaillet gratteron.) Voyez gratte-langue, lape-doigts.

Herbe grenée, guernée ou gueurnée. Troyes, Villenauxe, Méry, etc.—(Brome stérile.) Voyez grenasse.

Herbe infernale. Barberey. — Champs. CC.— (Germandrée botryde. *Teucrium botrys*. L.)

Cette plante est employée dans les campagnes pour guérir les coupures.

HERBE MAURE. Bar-s^{r}-Seine. — Chemins, murailles. C. — (Réséda jaune. *Reseda lutea*. L.)

HERBE PIQUANTE. Provins. — Champs calcaires. C. — Galeopse ladane.) Voyez chanvre bâtarde.

On ne rencontre pas cette espèce dans les sols argileux.

HERBE ROUGE. Macey. — (Petite centaurée.) Voyez herbe à la fièvre.

HERBE ROUGE. S^{t}-André. — (Géranium herbe à Robert.) Voyez aiguillette.

On nomme ainsi cette plante, parce que ses feuilles prennent, ainsi que sa tige, une couleur rouge lorsqu'elle est exposée au soleil.

HERBE SAINT-JEAN. Les Riceys. — (Coronille bigarrée.) Voyez caillotte rouge, Madeleine.

HEYARD. Cunfin. — Bois. AC. — Syn. pop., isard, oyard. — (Erable sycomore. *Acer pseudo-Platanus*. L.)

HOUSSA. Vauchassis. — Bois. C. — Syn. pop., housseau, ourseau. Buis-feu à Auberive (H^{te}-Marne). — (Houx piquant. *Ilex aquifolium*. L.)

C'est de son écorce que l'on extrait la glu qui sert à prendre les petits oiseaux. On fait de très-bons manches de fouet avec sa tige.

HOUSSEAU. Méry. — Voyez houssa.

IPRÉAU. Troyes. — Cult. — Syn. pop., ivart, tremble blanc. — Vulg. blanc de Hollande. (Peuplier blanc. *Populus alba*. L.)

ISARD. Clairvaux. — Bois. — Nom générique populaire de l'Erable plane. (*Acer Platanoïdes*. L.) Voyez platane, et de l'Erable sycomore, voyez heyard.

IVART. Méry. — (Peuplier blanc.) Voyez ipréau, tremble blanc.

Jacée. Troyes, les Riceys. — Prés humides. — Syn. pop., pain de coucou, véronique.—(Lychnide fleur de coucou. *Lychnis flos cuculi*. L.)

Une variété à fleurs doubles est cultivée dans les jardins, et se vend sur le marché aux fleurs, sous les noms de véronique et de jacée.

Jaïet. Les Riceys. — (Troëne commun.) Voyez brunot, petit pinot.

Ce nom est ici synonyme de jais, substance bitumineuse d'un noir luisant, dont on fait des ornements de toilette, et à laquelle on compare les baies du troëne, qui sont noires et luisantes à leur maturité.

Jara ou Jarosse. Méry, Troyes.—Cult.—(Gesse ciche. *Lathyrus cicera*. L.)

On la cultive comme plante fourragère; elle convient pour les moutons, mais elle est trop échauffante pour les chevaux.

Jarre. Nogent.—Prairies.—Syn. pop., moine, pêcher.— (Inule saulière. *Inula salicina*. L.)

Cette plante, dont la tige est raide, dure et noire lorsqu'elle est sèche, est pour le foin ce que sont pour la laine des moutons les gros poils auxquels on donne ce nom, c'est-à-dire qu'elle le déprécie.

Jauniot ou Jaunotte. Nogent. — (Mélilot des champs.) Voyez herbe à trois feuilles, meugle.

Jaunot. Villechétif. — (Scorzonère plantain.) Voyez grâchotte, talibot.

On donne en général le nom de jaunot aux espèces à fleur jaune appartenant à la sous-famille des chicoracées. La tige naissante de cette plante se mange en salade.

Jaunotte. Bar-s[r]-Aube.—Bois.—(Chanterelle comestible.) Voyez gyrole.

Jeannette. Bar-s[r]-Aube. — Syn. pop., pipie. — (Narcisse faux-Narcisse. *Narcissus pseudo-Narcissus*.)

A Auberive (H[te]-Marne), on le nomme *Gloria*, et dans les

départements du centre, *Pâquette,* parce qu'il fleurit dans le temps de Pâques.

Jeule. Nogent. — (Laitue vivace.) Voyez écravôle, jutte.

Joli-bois. Brienne. — Bois. — (Genet à balais.) Voyez genette.

On nomme aussi joli-bois, le Daphné bois-gentil. (*Daphne mezereum.* L.)

Jonc. Troyes, etc. — Lieux aquatiques. — On donne ce nom à la plupart des espèces de la famille des cypéracées, notamment au scirpe des lacs. (*Scirpus lacustris.* L.), qui est employé à garnir les chaises communes et à faire des paillassons.

Jonc fleuri. Troyes, Méry.—Bords des rivières. (Butome en ombelle. *Butomus umbellatus.* L.)

Petit Jonc raide. Romilly. — Prés marécageux.— (Fétuque bleue.) Voyez lande.

Joraille. Pouan. — Bois et haies.— Syn. pop., prune de chien. — C'est le fruit du prunier sauvage. (*Prunus insititia.* L.), et d'une autre espèce à rameaux et à pédoncules glabres, qui paraît être le prunier frutescent. (*Prunus fruticans.* Reichb.)

Joutte. Troyes, Méry. — Jardins, cult. — Vulg. blette, poirée, carde. (Bette commune. *Beta vulgaris,* var. *cicla.* L.)

Julienne jaune. Méry. — (Barbarée commune.) Voyez herbe à Sainte-Barbe, pourrie.

Jutte. Troyes, Barberey.—(Laitue vivace.) Voy. écravôle, lache.

Lache. Laines-aux-Bois, Fontvannes. — (Laitue vivace.) Voyez écravôle, large.

LAICHE. Troyes. — On nomme ainsi diverses espèces du genre carex. Voyez arôche, lôche.

· LAITRON BORGNE. Troyes, etc. — Champs, jardins. CC. — Syn. pop., large, largeotte. — (Laitron des champs. *Sonchus arvensis*. L.)

LANDE. Provins. — Prés humides. — Syn. pop., jonc raide, limée. — (Fétuque bleue. *Festuca cærulea*. DC.)

Son chaume, garni d'un seul nœud situé près de la racine, sert à faire les nattes nommées cayettes ou volettes, sur lesquelles on fait égoutter les fromages de Brie. On en fait aussi des balais.

LANGUE DE BOEUF. Ce nom est généralement usité pour désigner les plantes à feuilles de forme lancéolée, et notamment celles de la famille des Borraginées, qui sont hérissées des poils raides et piquants. On nomme ainsi :

A Villeloup, la vipérine commune. Voyez barbe bleue, queue de loup.

A Nogent, la grande consoude. Voyez console.

A Quincey, la pulmonaire officinale. Voyez herbe bleue, suçon.

En différents lieux, la bourrache officinale. (*Borrago officinalis*. L.)

A Verrières, la buglose d'Italie. (*Anchusa Italica*. Retz.)

A S^t-Léger, la cynoglosse officinale. (*Cynoglossum officinale*. L.)

A Thennelières, la scabieuse des champs. Voyez bossée blanche, troche dure.

A S^t-Léger, diverses espèces de rumex. Voyez parelle.

LAPE-DOIGTS. Les Riceys. — (Gaillet gratteron.) Voyez gratte-langue, saigne-langue.

Lape-doigts des champs. Les Riceys.—(Gaillet à trois cornes.) Voyez gratte-cu.

Large. Mussy.—(Laitue vivace.) Voyez écravôle, loche.

Large ou Largeotte. Les Riceys, Gyé. — (Laitron des cultures.) Voyez lasseron.

Largeotte. Lusigny. — (Laitron des champs.) Voyez laitron borgne.

Lasse. Méry. — Prés. — (Brize vulgaire.) Voyez branlant, pain d'alouette.

Lasseron. Troyes, etc.—Champs, jardins. CC.—Syn. pop., large, largeotte.—(Laitron des cultures. *Sonchus oleraceus*. L.)

Lène. Coclois.—Champs. C.— (Nielle des blés.) Voyez nèle, qui est plus usité.

Ligné, Ligneux ou petit Lignot. Troyes et autres lieux. — Jardins, champs, vignes. CC. — (Liseron des champs. *Convolvulus arvensis*. L.)

Grand Lignot. Troyes, etc.—Champs, haies. CC.—(Liseron des haies. *Convolvulus sepium*. L.)

Les tiges volubiles de cette espèce et de la précédente s'entortillent aux plantes voisines et en gênent le développement ; elles causent d'autant plus de dommages aux cultures, qu'on s'occupe moins de purger le sol de leurs racines longues et rampantes. A Langres, le nom populaire du liseron est *Evenillie*.

Limée. Châtres. — Prés humides. — (Fétuque bleue.) Voyez lande.

On trouve dans le département de la Manche le mot *lime*, employé pour désigner un fossé rempli d'eau, et venant du grec *limnè*, marais : on peut, ce me semble, donner la même étymologie au nom limée, appliqué à la fétuque bleue, qui croît dans les lieux marécageux.

Lingabet. Les Riceys. — Ce nom, qui est sy-

nonyme de langue de bœuf, s'applique aux espèces de rumex dont les feuilles sont lancéolées, notamment au rumex crépu. (*R. crispus.* L.) Voyez parelle.

LOCHE. S^{t}-Germain, Fontvannes.— (Laitue vivace.) Voyez écravôle, mâtie.

LÔCHE. Les Riceys. — On nomme ainsi diverses espèces de carex. Voyez arôche, rouche.

LOTUS. Troyes, Méry. — Cult., jardins. — Syn. pop., eau-tus. (Mélilot bleu. *Melilotus cærulea.* Lamk.)

LOUVETTE. Auxon.—(Ail des vignes.) Voyez ail bâtard.

LOUVOTTE. Bar-s^{r}-Aube. — (Guy blanc.) Voyez âvi.

LOZETTE. Villeloup, Pavillon. — Sur les friches. CC.— (Euphorbe de Gérard. *Euphorbia Gerardiana.* Jacq.)

Les habitants de ces deux communes recueillent cette plante pour s'en faire du feu et cuire leur pain, le bois étant très-rare sur le sol crayeux, découvert et très-aride de leur territoire. Ils ramassent, pour le même usage, plusieurs autres plantes dont ils chargent des voitures ; la plus volumineuse est une espèce de bouillon blanc, le *verbascum phlomoides.* L.?

LUISANT. Provins.—Moissons. AC.—Syn. pop., chique, pois luisant, pois gras.—(Gesse sans feuilles. *Lathyrus aphaca.* L.)

On la nomme luisant, parce que sa graine, d'abord verte, puis noire à sa maturité, est lisse et luisante. Elle est dépourvue de vraies feuilles, mais ses stipules, qui sont très-développées, en ont l'apparence et en tiennent lieu.

LUJOTTE. Montaulin, Clérey.—(Vesce multiflore.) Voyez georgerie.

LUZERNE BATARDE. Troyes, Torvilliers. — (Méli-

lot des champs.) Voyez herbe à trois feuilles, meugle.

MACHE. Bar-s^r-Aube, Troyes.— (Valérianelle potagère.) Voyez doucette, oreillette.

MACHÈRE. Les Riceys.—(Hellébore fétide.) Voy. encœur.

MADELEINE. Les Riceys. — (Coronille bigarrée.) Voyez caillotte rouge.

MAILLET. Provins, Pont-s^r-Seine. —(Fraisier des collines.) Voyez blosse, matelot.

MALCUISON. Les Riceys, Lantages.—Moissons. C. —Syn. pop., bzet, bacujon, marcuillon, marcujon, marcuson, marenson, martusiau, mécujon, pistache de marcou, plusiot, pois-gras. —(Gesse tubéreuse. *Lathyrus tuberosus*. L.)

Les tubercules de sa racine, cuits dans l'eau, forment un aliment agréable. A Langres, on en vend sur les marchés sous le nom de *Mécujon*.

MALSAULE ou MALSEAU. Ervy, Bar-s^r-A., Troyes. —Bois et plantations. CC.—Syn. pop., malsauce, meursaut, pâquier. — (Saule marceau. *Salix caprœa*. L.)

MALSAUCE. Ervy, Bar-s^r-Aube.—(Saule marceau.) Voyez malsaule.

MALOT. Troyes.—Prés, pelouses. AR.—On donne ce nom à quatre espèces d'orchidées, qui sont : l'Ophyrs mouche, *Ophrys myodes*. Jacq., l'O. abeille, *O. apifera*. Sm., l'O. araignée, *O. aranifera*. Sm., et l'O. fausse araignée, *O. arachnites*. Hoff.

A Troyes, mâlot est la dénomination populaire de deux espèces de mouches, le Bourdon des jardins, *Bombus hortorum*, et le B. des pierres, *B. lapidarius ;* on l'a appliquée par analogie à ces orchidées dont la fleur a une certaine ressem-

blanche avec ces insectes. La nomenclature populaire est en ceci d'accord avec celle des botanistes.

MANCIENNE BATARDE. Vauchassis.—(Viorne obier.) Voyez courmancienne sauvage, raisin au bon-Dieu.

MANCIENNE FRANCHE. Vauchassis.— (Viorne mancienne.) Voyez cormancienne.

MANCINE ou MANCEIGNE. Bar-s[r]-Aube. — (Viorne mancienne.) Voyez cormancienne, marencienne.

MANNE. Auxon. — (Mauve à feuilles rondes et mauve sauvage.) Voyez fromageot.

MARCOU. Env. de Troyes. — (Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison.

MARCUILLON. Coclois.—(Gesse tubéreuse.)

MARCUJON ou MARCUSON. Brienne, Vendeuvre, Montaulin, Bar-s[r]-Seine.—(Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison, marençon.

MARENCIENNE. S[t]-Phal. — (Viorne mancienne.) Voyez cormancienne.

MARENÇON. Auxon. — (Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison, martusiau.

MARENGE. Troyes, Arcis, Méry, Nogent. — (Carotte sauvage.) Voyez écheviotte.

Ce nom populaire s'applique aussi à plusieurs oiseaux du genre mésange.

MARENGE. Villenauxe. — Champs. CC. — (Panais sauvage. *Pastinaca savita*. L.)

Sa racine est d'un goût très-agréable, et se mange comme celle du panais ordinaire; on la recueille pendant les labours du printemps, en suivant la charrue. Il faut prendre garde de la confondre avec celle de la jusquiame, qui est un poison dangereux, et qui a déjà occasionné, dans ce département, des accidents graves. Voyez dé.

MARGUERITE. On donne ce nom à presque toutes

les plantes radiées de la famille des composées, notamment à la Camomille des champs. (*Anthemis arvensis*. L.), et à la C. fétide. Voyez amerelle.

Petite MARGUERITE. Troyes. — Prés, pelouses. CC. — (Paquerette vivace. *Bellis perennis*. L.)

MARGUERITE DE RIVIÈRE. Celles. — (Renoncule aquatique.) Voyez crabosse.

MARJOLAINE. Troyes. — Jardins. Cult. — (Thym commun. *Thymus vulgaris*. L.)

Très-aromatique et employé dans les aliments comme assaisonnement. La véritable marjolaine, *Origanum marjorana*. L., qui est également employée dans les usages culinaires, est une espèce toute différente de celle-ci.

MARJOLAINE AU LOUP. Bar-s^r-Seine.— Prés secs, friches.—Syn. pop., marjolaine bâtarde, marjolaine sauvage, pouilleu, pouillou, serpollet simple. — (Thym serpollet. *Thymus serpyllum*. L.)

MARJOLAINE BATARDE OU SAUVAGE. Troyes, les Riceys. — (Thym serpollet.) Voyez marjolaine au loup, serpollet simple.

MARNE. Méry.—(Mauve.) Voyez fromageot.

MARSUELLE OU MASSUELLE. Lusigny, les Riceys. —Prairies.—Syn. pop., bousserôle, dauphin, masselotte, tête d'alouette, têtotte. *Tchaneu* à Langres. —(Centaurée jacée. *Centaurea jacea*. L.)

Les agriculteurs regardent l'abondance de cette espèce comme l'indice d'un bon pré.

MARSUELLE DES BOIS. Les Riceys. —Bois. CC.— Syn. pop., chardon, oreille de lièvre. *Messuë* à Langres.—(Scabieuse succise. *Scabiosa succisa*. L.)

MARSUELLE DES CHAMPS. Les Riceys.—(Centaurée scabieuse.) Voyez bossée blanche, pousserôde blanche.

Martusiau. Auxon. — (Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison, mécujon.

Masselotte. Nogent.—(Centaurée jacée.) Voyez marsuelle, tête d'alouette.

Matelas. Troyes, Méry, Lusigny.—Lieux marécageux, étangs.—Syn. pop., roseau d'étang.—(Massette à larges feuilles, *Typha latifolia*. L., et M. à feuilles étroites, *Ty. angustifolia*. L.)

Le duvet des fleurs femelles de ces deux espèces donne une ouate grossière, propre à faire des matelas ; on l'a conseillé pour remplacer le coton dans les cas de brûlure. Dans les campagnes on l'applique sur les engelures.

Matelot. Arsonval. — (Fraisier des collines.) Voyez blosse.

Matie. Troyes, Arcis, Méry. — (Laitue vivace.) Voyez écravôle, niôle.

Mécujon. Bar-s^r-Aube.—(Gesse tubéreuse.) Voy. malcuison, pistache de marcou.

Menotte. Bar-s^r-Aube, les Riceys, etc.—Bois.— Syn. pop., minette, tripe de chêne.— (Clavaire coralloïde. *Clavaria coralloides*. L.)

Ce champignon, l'un des moins suspects, se vend sur les marchés. Il faut avoir la précaution de le faire bouillir pour lui ôter son amertume, et de jeter l'eau avant de l'assaisonner.

Merdouce. Les Riceys.—(Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère, morelle grimpante.

Merdouce est ici par inversion de douce-amère. On trouve plusieurs cas de pareille inversion de mots : chiendent, chin-queu, terre-noix, pié-pou, en sont des exemples, et viennent de dent de chien, queue de chien, noix de terre et pourpier.

Merisier batard. Bar-sur-Aube, Vauchassis. — Bois. C. — Syn. pop., bois puant, meuronier, ne-

prun, nerprum, punaisot.— (Prunier de Sainte-Lucie. *Prunus mahleb.* L.)

MEUGLE. Env. de Troyes, Thennelières.— (Mélilot des champs.) Voyez herbe à trois feuilles, mugle.

MEURE ou MEURON. Troyes, Lusigny. — C'est le fruit de la ronce. Voyez aronce.

MEURON. Ormoy-s^r-Aube. — C'est le fruit de la viorne mancienne. Voyez cormancienne.

MEURONIER. Lépine.—(Prunier de Sainte-Lucie.) Voyez merisier bâtard, nerprun.

MEURSAUT. Ervy.—(Saule marceau.) Voyez malsaule.

MIGNONNETTE. Env. de Troyes.—C'est la variété cultivée en prairies artificielles de la luzerne lupuline. Voyez herbe à trois feuillets, minette dorée.

On ne confond pas cette variété avec le type sauvage que l'on nomme herbe à trois feuillets. Voyez ce mot.

MIGUET. Lusigny.—Jardins, haies vives.—(Lilas commun. *Syringa vulgaris.* L.)

Il entre, aux environs de Troyes, dans la composition des haies vives.

MILLIÈRE. Les Riceys.—Vignes. C.—(Panic verticillé, *Panicum verticillatum.* L., et P. vert, *P. viride.* L.)

Ce mot vient d'une certaine ressemblance de ces deux espèces avec le millet des oiseaux; la dernière est appelée *Miliasse* dans la Flore du Centre.

MINETTE. Ormoy-s^r-Aube.—(Clavaire coralloïde.) Voyez menotte, tripe de chêne.

MINETTE DORÉE. Méry, Viâpres.—(Luzerne lupuline.) Voyez mignonnette.

MINON. Lusigny, Provins.—Champs et bois argileux. C.—(Trèfle des champs. *Trifolium arvense*. L.)

MINON. Troyes.— On donne ce nom aux chatons des fleurs mâles du noyer et du peuplier.

MOINE. Villiers-s^r-Seine.—Prairies.— (Inule saulière.) Voyez jarre, pêcher.

MORELLE. Troyes, etc. —Bords de la Seine, oseraies.— Syn. pop., ramarin, romarin, romarine.— (Saule des vanniers. *Salix viminalis*. L.)

Cultivé comme osier. — Les noms des diverses espèces d'osiers se trouvent au mot *Osière*.

MORELLE GRIMPANTE. Bar-s^r-Aube. — (Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère, morelle rouge.

MORELLE NOIRE. Les Riceys. — (Morelle noire.) Voyez petite douce-amère.

MORELLE ROUGE. Les Riceys. — (Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère, mousie.

MORGELINE. Troyes.—Champs, jardins.—Vulg. mouron des oiseaux. (Stellaire moyenne. *Stellaria media*. Sm. *Alsine media*. L.)

Cette plante, toute faible qu'elle est, envahit en peu de temps les terres en culture, et gêne le développement des graines qu'on y a semées ; aussi est-elle redoutée des jardiniers et des agriculteurs.

MORT AU DIABLE. Troyes.—(Benoite commune.) Voyez cananica.

MOUILLON. Pouan.—(Paturin aquatique.) Voyez grand glas.

Ce mot vient de *mouillère*, endroit marécageux. (Voir Grosley, voc. tr.)

MOUIRE. Ormoy. — C'est le fruit de la ronce. Voyez aronce, meure.

MOUSSERON. Troyes, etc. — On donne ce nom à plusieurs espèces de champignons comestibles du genre Agaric.

MOUSIE. Pouan. — (Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère, réglisse de rivière.

MOUTON GRAS. Troyes, etc. — (Lampsane commune.) Voyez gras de mouton, poule grasse.

MUGLE ou MUGUE. Env. de Troyes, les Riceys, Méry, etc. — (Mélilot des champs.) Voyez herbe à trois feuilles.

Mugle paraît venir de *meugler*, qui exprime le cri du bœuf ou de la vache; on ne leur présente cette plante, dont ils sont peu friands, qu'à défaut de fourrage de meilleure qualité.

MUGUET BATARD. Clairvaux. — Bois. — (Muguet multifore. *Convallaria multiflora*. L. et M. anguleux. *C. polygonatum*. L.) Voyez herbe aux hémorroïdes.

NAVEAU PUNAIS. Troyes. — Dans les haies. C. — Syn. pop., navet fou, navet puant, navet sauvage, navet seurat, scammonée, tau, vigne au loup. — (Bryone dioïque. *Bryonia dioica*. Jacq.)

NAVET FOU. Vallée de la Vanne. — (Bryone dioïque.)

NAVET PUANT. Lusigny. — (Bryone dioïque.)

NAVET SAUVAGE. Bar-s^{r}-Seine. — (Bryone dioïque.)

NAVET SEURAT. Arcis, Coclois, etc. — (Bryone dioïque.) Voyez naveau punais, scammonée.

La bryone est classée parmi les poisons irritants. On cite des cas d'empoisonnements occasionnés par ses baies, que des enfants, tentés par leur couleur rouge, avaient mangées. — On emploie sa tige pour éloigner les essaims des mouches à miel.

NÈLE. Troyes, les Riceys, Provins.—Champs.— Syn. pop., lène, tonnerre. — Vulg. Nielle des blés. (*Lychnis githago*. Lamk.)

NÉNUPHA. Troyes. — (Nénuphar jaune et Nén. blanc.) Voyez burette, nupha.

NEPRUN ou NERPRUN. Troyes, Mussy, Arcis. — (Prunier de Sainte-Lucie.) Voyez merisier bâtard, punaisot.

Il sert de sujet pour greffer le cerisier.

NERPRUN. Env. de Troyes. — Bois, haies. AC.— Syn. pop., argalou, broque-épine, noire-épine, noirprun, punajet. (Nerprun purgatif. *Rhamnus catharticus*. L.)

Ses baies sont purgatives, et servent à faire le sirop de *nerprun*.

NERPRUN. Arcis.—On donne ce nom, mais assez rarement, au troëne. Voyez brunot, petit pinot.

NIEF. Troyes.—(Scrophulaire aquatique.) Voyez herbe carrée.

Les habitants des campagnes lui attribuent de grandes vertus, et l'emploient principalement contre les maladies cutanées.

NIÔLE. Nogent. — (Laitue vivace.) Voyez écravôle.

NOIRE-ÉPINE. Vauchassis.— (Nerprun purgatif.) Voyez nerprun.

NOIRPRUN. Env. de Troyes. — Cette dénomination s'applique au nerprun purgatif et au N. bourdène. Voyez pour le premier, nerprun, punajet; et pour le second, bois noir.

NUPHA. Env. de Troyes. — (Nénuphar jaune et Nén. blanc.) Voyez burette paplard.

Obron. Les Riceys.—Dans les haies.—(Houblon grimpant. *Humulus lupulus*. L.)

Son nom espagnol, *oblon*, diffère peu de celui-ci.

Œil de chat. Villenauxe.—(Chicorée sauvage.) Voyez bois de corde, sigozée.

Œil de chat. Troyes. — Champs. AC. — Syn. pop., roue de Ste-Catherine, yeux de chat.—(Nigelle des champs. *Nigella arvensis*. L.)

On donne aussi le même nom à la nigelle de Damas. *Nig. Damascena*. L., cultivée dans les jardins.

Ognon de lit. Nogent.—(Colchique d'automne.) Voyez ail au loup, rôche.

Ognon de loup. Troyes, Barberey. — (Muscari à toupet.) Voyez ameron, poireau sauvage.

Ognon de loup. Bar-sr-Seine, Barberey.—(Ail à tête ronde.) Voyez cive, poireau bâtard.

Oreille de lièvre. Gérodot. — (Scabieuse succise.) Voyez marsuelle des bois.

Oreillette. Arcis. — (Valérianelle potagère.) Voyez doucette, pômache.

Orille. Bar-sr-Seine, St-Léger.—Chènevières.—(Moutarde blanche.) Voyez beurre.

Oriot. Arsonval, les Riceys. — (Cirse laineux.) Voyez coquasse.

Orne. Méry.—Lieux cultivés.—(Moutarde noire. *Sinapis nigra*. L.)

C'est cette espèce qui sert à faire les sinapismes et la moutarde de table.

Ortie rouge. St-André. — Lieux cultivés. CC. — (Lamier pourpre. *Lamium purpureum*. L.) On nomme aussi ortie rouge la ballote fétide (*ballota fœtida*. Lamk.), et le galeopse tetrahit (*galeopsis tetrahit*. L.)

Ortille. Troyes, etc.— Bords des chemins. CC. —(Ortie dioïque. *Urtica dioica*. L.)

Ses jeunes pousses font une très-bonne nourriture pour les oisons et les canards.

Orude ou Orugle. Arcis, Morambert. —(Radis sauvage.) Voyez ravenelle.

Oseille a la brebis. Lusigny, Gérodot. — Pelouses, taillis. C.—Syn. pop., oseille de berger.— (Rumex petite oseille. *Rumex acetosella*. L.)

Osielle a ma brebis. Les Riceys.—Friches, bords des vignes. CC.—Syn. pop., verjuyot, viergelot.— (Rumex à écusson. *Rumex scutatus*. L.)

Cette espèce peut se manger comme l'oseille ordinaire.

Oseille a Marie. Arcis. — (Salsifix des prés.) Voyez barbe de bouc.

Oseille batarde. Lusigny, etc.—Prairies.CC.— (Rumex oseille. *Rumex acetosa*. L.)

Oseille de berger. Gérodot. — (Rumex petite oseille.) Voyez oseille à la brebis.

Osière. Troyes, etc.—Vulg. Osier.

On nomme ainsi les diverses espèces de saules que l'on plante pour en obtenir de l'osier : on les distingue, à ce titre, par les dénominations suivantes :

Osière batarde. Troyes. — (Saule blanc. *Salix alba*. L.) Voyez sausse franche.

C'est l'espèce la moins bonne de toutes, parce que son brin se garnit de rameaux dans toute sa longueur, et qu'il se rompt lorsqu'on le tord ; aussi ne se trouve-t-elle qu'accidentellement dans les oseraies.

Osière blanche. Troyes, Villeneuve-l'Archevêque (Yonne.) — (Saule amandier. *Salix amygdalina*. L.)

Son écorce est presque blanche, lisse, luisante, comme si elle était vernie ; elle a beaucoup de ressemblance avec

celle du peuplier noir. (Voy. peuple franc.) Ce saule ne doit pas être confondu avec le saule à trois étamines, dont il diffère par beaucoup de caractères. (V. osière grise.)

Osière de Bourgogne. Troyes. — (Saule jaune. *Salix vitellina.* L.)— Syn. pop., osière jaune.

On lui reproche d'avoir le brin garni de rameaux, et la moelle trop développée.

Osière de Lorraine. Troyes. — (Saule fragile. *Salix fragilis.* L.) Voyez osière rouge, sausse franche.

Son écorce est d'un jaune tirant sur le rouge.

Osière grise. Troyes.—(Saule à trois étamines.) Voyez graveret, osière verte.

Osière jaune. Troyes. — (Saule jaune.) Voyez osière de Bourgogne.

Osière rouge. Troyes. — (Saule fragile.) Voyez osière de Lorraine.

Cette espèce est une variété à écorce rouge du saule fragile, très-appréciée autour de Troyes, et qui tient le premier rang parmi les osiers.

Osière verte. Troyes.—(Saule à trois étamines.) Voy. osière grise, graveret.

Voyez aussi *morelle* et *romarin,* noms d'une autre espèce d'osier, ainsi que le mot sausse.

Ourseau. Ervy, Lusigny.—(Houx piquant.) Voy. houssa.

Oyard. Cunfin. — (Erable sycomore.) Voyez heyard, tô.

Pain d'alouette. Nogent. — (Brize vulgaire.) Voyez branlant.

Pain de coucou. Méry.— (Lychnide fleur de coucou.) Voyez jacée, Véronique.

Pain d'oyot (d'oiseau). Les Riceys.—Champs incultes, friches, toits. — Syn. pop., patte de souris,

poulet.—(Orpin blanc. *Sedum album*. L., et O. âcre. *S. acre*. L.)

Panache. Provins. — (Roseau à balais.) Voyez glusière, roseau.

Panais sauvage. Bar-s^r-Aube. — Bords des chemins, prés. CC. — (Berce branc-ursine. *Heracleum sphondylium*. L.)

On voit des étendues considérables de bons prés couvertes de cette plante, qu'elle rend de nulle valeur pour le propriétaire. En effet, la grosseur de sa tige est impropre à la nourriture des animaux, et ses larges feuilles couvrent une grande surface de terrein où nulle plante ne peut se développer. — Il est facile de purger les prés qui sont infestés de cette espèce, au moyen d'un fauchage pratiqué de bonne heure ; mais comme elle est bisannuelle, il faut répéter ce fauchage deux ans de suite, afin d'atteindre, par la seconde opération, les pieds dont la tige commençait seulement à se développer la première année.

Paplard. S^t-Lyé, Arcis. — (Nénuphar.) Voyez burette, plapat.

Cette dénomination s'applique également au populage des marais. Voyez bassineau, plapat.

Paquette. Provins.—Sur les vieux murs.—Syn. pop., violette. — (Giroflée violier. *Cheiranthus cheiri*. L.)

Paquier. Bar-s^r-Seine.—(Saule marceau.) Voyez malsaule.

Paquotte. Bar-s^r-Seine.—Fleurs du pâquier.

Parelle. Troyes, etc. — Prés, champs, bords des rivières.—Syn. pop., pataule, patience, langue de bœuf, lingabet, rouane, vachotte, herbe à la vache malade. — On comprend sous ces différents noms plusieurs espèces de rumex, savoir : Le rumex crépu (*rumex crispus*. L.), le R. à feuilles obtuses (*R. obtutifolius*. L.), le R. aggloméré (*R. conglomeratus*.

Murr.), et le R. des rivières (*R. hydrolapathum*. Huds.)

La racine de la première de ces espèces, et même celle des deux suivantes, est d'un grand usage en médecine ; on les substitue à celle de la véritable patience (*rumex patientia*. L.), qui est prescrite, mais qui ne croît pas dans nos contrées.

Pataule. Troyes.—Voyez parelle.

Patience. Troyes, etc. — Voyez parelle, langue de bœuf.

Patte ou Pate d'alouette. Env. de Provins.—(Lotier corniculé.) Voyez caillotte jaune.

Patte d'alouette. Arcis, les Riceys.—Syn. pop., pied d'oyot, talon d'alouette.—Vulg. pied d'alouette. (Dauphinelle consoude. *Delphinium consolida*. L.)

Patte de souris. Barberey.—(Orpin âcre.) Voy. pain d'oyot, poulet.

Patte d'oie. Viâpres.— (Renoncule rampante.) Voyez pourpier, qui est généralement employé.

Pêcher. Nogent.—(Inule saulière.) Voyez jarre.

Peigne de loup. Les Riceys.—(Cardère sauvage.) Voyez bain de Vénus.

Peignot. Arsonval.— (Cardère sauvage.) Voyez bain de Vénus.

Cette espèce a quelque rapport de ressemblance avec le chardon à bonnetier ou cardère à foulon (*dipsacus fullonum*. Mill.) que l'on emploie pour gratter les draps et les tissus de coton. On le cultive en grand pour cet objet dans plusieurs parties de la France. Rien n'empêcherait qu'on introduisît sa culture dans ce département, où la fabrique de Troyes en fait une grande consommation.

Penouil. Chaource, Ervy. — Champs siliceux et argileux. CC.—Syn. pop., plumard.—(Agrostis jouet du vent. *Agrostis spica venti*. L.)

On fait des balais avec la panicule de cette graminée.

Quand elle parvient à surmonter le blé, on dit qu'il tourne en penouil.

PENSÉE SAUVAGE. Les Riceys. — Champs. C. — Vulg. miroir de Vénus. — (*Prismatocarpus speculum*. L'Herit.)

PERSIL D'ANE. Gérodot. — Bois et haies. CC. — (Cerfeuil penché. *Chærophyllum temulum*. L.)

PERSIL SAUVAGE OU PERSIN. Troyes. — (Cerfeuil sauvage.) Voyez fausse ciguë, sguë blanche.

PERSIL DES PRÉS. Les Riceys.—Prés humides.— (Pigamon jaune. *Thalictrum flavum*. L.)

PERSIN. Nogent.—Prairies. C.—(Silaüs des prés. *Silaus pratensis*. Besser.)

PERSIN BATARD. Env. de Troyes. —Champs. AC. —(Ammi à larges feuilles. *Ammi majus*. L.)

PETIT PINOT. Troyes, les Riceys.—(Troëne commun.) Voyez brunot, punaisot.

PEUPLE. Troyes.—Ce nom est synonyme de peuplier, ainsi que poplin et pourplin. Voyez ces mots.

PEUPLE FRANC OU FRANÇAIS. Troyes.—Bords de la Seine, etc. — Syn. pop., peuplier du pays. — (Peuplier noir. *Populus nigra*. L.)

Le bois de cet arbre, dont le tronc est toujours sinueux, est difficile à travailler; c'est pourquoi on en abandonne la culture pour celle du peuplier de Virginie, qui n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvénients.

PEUPLIER DU PAYS. Troyes, etc.—(Peuplier noir.) Voyez peuple franc.

PEUPLIER ITALIEN. Troyes.—Cult.—(Peuplier pyramidal, d'Italie ou de Lombardie. *Populus fastigiata*. L.)

PEUPLIER NOIR. Troyes. — Cult. — Peuplier de Virginie ou Suisse. *Populus Virginiana*. Desf.)

PEUPLIER SUISSE. Troyes. — (Peuplier de Virginie.) Voyez peuplier noir.

PEUTRET. Les Riceys.—Champs.—Syn. pop., seurelle, sorelle. Suron, dans la Côte-d'Or.—Vulg. terre-noix. (Bunium noix de terre. *Bunium bulbocastanum.* L.)

Sa racine est tubéreuse, de la grosseur d'une noix, blanche à l'intérieur, couverte d'une peau noire. On la mange dans quelques parties de la France, comme la gesse tubéreuse (voyez malcuison), cuite dans l'eau ou sous la cendre. — M. le docteur Cuynat, de Dijon, en a fait l'analyse, et a trouvé dans un poids de 156 gr., 36 gr. de fécule blanche, 37 de parenchyme, et plusieurs autres matières dont il n'a pas déterminé les quantités. Il donne par erreur, comme synonyme de cette plante, le *carrum carvi.* L., qui est l'anis bâtard de cette liste. (Voir le compte-rendu de l'acad. de Dijon. 1841-1842. p. 73.)

PI-BLEU. Villenauxe. — Provins. — (Centaurée bleuet.) Voyez cornaille, pipi.

PIED D'OYOT (d'oiseau). Troyes. — (Dauphinelle consoude.) Voyez patte d'alouette, talon d'alouette.

PIED DE PIGEON. Env. de Provins. — (Potentille rampante.) Voyez herbe à cinq feuilles.

PIÉ-POU RAVE OU NOIR. Les Riceys. — Champs, prés. CC.—Syn. pop., herbe aux douves, pourpier. —(Renoncule bulbeuse. *Ranunculus bulbosus*. L.)

PIÉ-POU TRAÇANT OU TRAÎNANT. Les Riceys.—(Renoncule rampante.) Voyez pourpier.

PILE-VINETTE. Troyes, etc.—(Vinettier commun ou épine-vinette.) Voyez bisbinette.

PIMPAULT. Ervy.—(Gouet pied de veau.) Voyez dame, prêtot.

PINOT. Viélaines. — C'est une variété du saule blanc, dont les pousses de l'année ont l'écorce rouge. Voyez sausse.

PIONNE. Troyes, Méry. — Cultivée dans les jardins d'agrément.— (Pivoine officinale. *Pæonia officinalis*. L.)

PIPI. Méry.—(Centaurée bleuet.) Voy. cornaille.

PIPIE. Arsonval.—(Narcisse faux-Narcisse.) Voy. jeannette.

PISTACHE DE MARCOU. Pouan.—On nomme ainsi les turbercules de la gesse tubéreuse. Voyez malcuison, plusiot.

PLAPAT. Arcis. — (Nénuphar.) Voyez burette, plateau. (Populage.) Voy. bassineau, racanette.

PLATANE. Cunfin. — (Erable plane.) Voy. isard.

Jusqu'à 30 ans, il porte le nom d'érable ; passé cet âge, on le nomme platane. Son bois, qui est préférable à celui du sycomore (voy. heyard), est très-recherché pour l'ébénisterie.

PLATEAU. Arcis.— (Nénuphar.) Voyez burette.

PLAT-PLAT. Méry.— (Nénuphar.) Voyez burette, pompe.

PLISSON. Les Riceys.—Champs. CC.—(Tussilage pas d'âne. *Tussilago farfara*. L.)

A Langres, on le nomme *creu-de-beu* (pas de bœuf).

Grand PLISSON. Les Riceys. — Bords de la Laigne. RR.—(Tussilage pétasite. *Tussilago petasites*. L.)

PLUMARD. Villenauxe.—(Agrostis jouet du vent.) Voyez penouil.

Sa panicule est comparée à un plumet.

PLUMET ROSE. Troyes. — Bords des eaux. C. — (Salicaire commune. *Lythrum salicaria*. L.)

PLUSIOT. Tonnerre. — (Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison, pois gras.

POIL DE CHIEN. Troyes. — Prés secs, berges du

canal. C.—(Brome droit. *Bromus erectus*. Huds., *Br. pratensis*. Lamk.)

Les feuilles radicales, raides et étroites de cette graminée, lui ont valu ce nom. Sa panicule, garnie de longues barbes qui blessent les gencives des animaux, contribue, avec la dureté de ses feuilles, à la ranger parmi les plantes qui fournissent un mauvais fourrage. Elle se plaît dans les terreins secs; on la rencontre cependant dans les prairies basses plantées de peupliers. Cela tient à ce que les racines de cet arbre s'étendant horizontalement très-près de la surface, ne laissent au-dessus d'elles qu'une mince couche de terre qui, séparée et isolée du sous sol, se dessèche promptement. Il arrive alors que les plantes. pour lesquelles l'humidité est une condition nécessaire d'existence, cessent de s'y développer. Le *brôme*, au contraire, rencontrant un sol qui lui convient, envahit tout l'espace qui lui est abandonné. — C'est ainsi qu'une bonne prairie peut devenir improductive par suite d'un intérêt mal entendu.

Poiratier. Vauchassis.—Bois.—Syn. pop., poiroté.—(Poirier commun. *Pyrus communis*. L.)

Poireau batard ou sauvage. Créney, Arsonval. — Champs, vignes. — (Ail à tête ronde, et aussi ail des vignes.) Voyez cive, pourre au loup.

Poireau sauvage. Villenauxe. — Champs. C. — (Muscari à toupet.) Voyez ameron, grand pourre au loup.

Poiroté. Les Riceys.—Bois.—(Poirier commun.) Voyez poiratier.

Pois gras. Provins, Ervy.— Moissons.— (Gesse hérissée. *Lathyrus hirsutus*. L.)

On donne aussi ce nom, mais moins communément, à la gesse sans feuilles. Voyez luisant, pois luisant.

Pois gras. Auxon, les Riceys, Barberey. (Gesse tubéreuse.) Voyez malcuison.

Pois luisant. Provins.—Moissons.—(Gesse sans feuilles.) Voyez luisant.

Pômache. Troyes. — (Valerianelle potagère.) Voy. doucette, raguette.

Pomatier. Vauchassis. — Bois. — Syn. pop., pomoté. — (Pommier commun. *Pyrus malus.* L.)

Pomoté. Les Riceys. — Bois. — Voyez pomatier.

Pompe. Nogent. — (Nénuphar.) Voyez burette, racanette.

Poplin. Troyes. — Ce nom est synonyme de peuplier, ainsi que de peuple et de pourplin. Voyez ces mots.

Porsain. Villiers-s^r-Seine. — Prés humides. CC. — (Spirée ulmaire.) Voyez freignot.

Potée ou Potelée. Villenauxe. — (Jusquiame noire.) Voyez dé, sinagrain.

Pouilleu ou Pouillou. Méry. — (Thym serpollet). Voyez marjolaine au loup, serpollet simple.

Pouitron. Vauchassis, Lusigny. — Fruit du pouitronier.

Pouitronier. Vauchassis. — Bois et haies. CC. — (Rosier des chiens. *Rosa canina.* L.)

Cette espèce, à laquelle on peut en joindre plusieurs autres, et notamment le rosier des haies (*R. sepium.* Thuil.), sert de sujet, sous le nom d'*églantier*, pour greffer les nombreuses variétés de rosiers qui font l'ornement des jardins. Le véritable rosier églantier (*rosa eglanteria.* L., rosier ponceau ou capucine et rosier jaune) ne se trouve que dans les jardins, et n'est pas employé à l'usage qui vient d'être indiqué.

Poule grasse. Provins. — (Lampsane commune.) Voyez gras de mouton.

Poulet. Villenauxe. — (Orpin âcre.) Voyez pain d'oyot.

Poulette. Env. de Troyes. — On nomme ainsi le

froment ou blé d'hiver sans barbes, froment touzelle sans barbes. Ser. — (*Triticum sativum*. Lamk., *Tr. hybernum*. L.)

M. Seringe, professeur de botanique à la faculté des sciences de Lyon, est l'auteur d'une excellente Monographie des céréales Européennes. Le nom populaire poulette ne figure pas dans la nombreuse synonymie qu'il a donné du genre froment.

POURCELINE. Troyes, Pouan.—(Renouée des oiseaux.) Voyez carogée, traînasse.

POURRE AU LOUP. Troyes.—(Ail à tête ronde, et aussi ail des vignes.) Voyez cive.

Grand POURRE AU LOUP. Les Riceys, Troyes.—(Muscari à toupet.) Voyez ameron, queue de loup.

Petit POURRE AU LOUP. Troyes, les Noës. — (Muscari à grappe.) Voyez ail d'Allemagne, violette au loup.

POURRE AU LOUP BLANC. Troyes, les Noës. — Champs, vignes. C. — (Ornithogalle en ombelle.) Voyez guigne-midi.

POURRIE. Les Riceys. — (Barbarée commune.) Voyez herbe à Sainte-Barbe.

POURROTTE. Les Riceys. — Vignes. AC. — Syn. pop., échalotte de vigne.—(Ail rond. *Allium rotundum*. L.)

POURPIER ou POURPIER BATARD. Troyes, Bar-sur-Seine, etc.—Champs, prés, vignes. CC.—Syn. pop., patte d'oie, pié-pou traçant.

On donne ce nom à plusieurs espèces de renoncules : principalement à la renoncule rampante (*ranunculus repens*. L.) qui infeste les jardins et les autres cultures, à la R. bulbeuse (voyez pié-pou rave), et à la R. à petites fleurs (*R. parviflorus*. L.) Je n'ai encore rencontré cette dernière qu'à Villenauxe.

Pourpier d'eau. Troyes. — (Véronique beccabunga.) Voyez cresson de terre.

Pourpier rouge. Barberey. — Champs. — (Erodium cicutain. *Erodium cicutarium.* Willd.)

Pourplin. Montaulin. — (Peuplier.) Voyez peuple, poplin.

Pousse-neige. Troyes. — (Hellébore vert.) Voyez encœur.

Pousserôde blanche. Env. de Troyes. — (Scabieuse des champs.) Voyez bossée blanche, poussôle.

Pousserôle. Méry. — (Centaurée scabieúse.) — Voyez bossée noire.

Pousserôle noire. Env. de Troyes. — (Centaurée scabieuse.) Voyez bossée noire, poussôle.

Poussôle. St-Léger. — On comprend sous ce nom la scabieuse des champs et la centaurée scabieuse. Voy. bossée blanche, bos. noire, et tête d'alouette.

Prêtot ou Prêtre. Lusigny, Cormost. — (Gouet pied de veau.) Voyez dame, quille de coq.

Prévat ou Provet. Bar-sr-Seine, les Riceys. — C'est une espèce de champignon alimentaire qui croît dans les bois.

Prune de chien. Arcis. — Fruit du prunier sauvage. Voyez joraille.

Prunelle. Troyes, Arcis, etc. — Fruit du prunier épineux. Voyez épine noire.

On recueille ce fruit, lorsqu'il est abondant, pour en faire une boisson rafraîchissante. Il est nommé *penelle* dans la Haute-Marne.

Punaisot. Bar-sr-Seine. — (Prunier de Ste-Lucie.) Voyez merisier bâtard.

PUNAISOT. Mussy. — (Troëne.) Voyez brunot, punajeau.

PUNAJEAU. Bar-sur-Seine, Gyé.—(Troëne). Voyez suint.

PUNAJET. Brienne, Clairvaux. — (Nerprum purgatif.) Voyez nerprun.

QUÉNEVA. Ormoy-sur-Aube. — (Lentille d'eau.) Voyez cramaille, quénillée.

QUÉNILLÉE. Lusigny. — (Lentille d'eau.) Voyez cramaille.

QUENOUILLE. Arcis, Brienne, etc.—Cult.— Syn. pop., canne ou cannette.—(Roseau cultivé. *Arnudo donax*. L.)

On fait avec sa tige, qui est creuse et très-légère, des quenouilles à filer et des cannes pour la pêche.

QUEUE D'ANE. Nogent. —Prés humides. — (Prêle des marais. *Equisetum palustre*. L.) Voyez charquoue.

QUEUE DE RAT. Méry.—Prés.—(Vulpin des prés. *Alopecurus pratensis*. L.)

QUEUE DE RENARD. Troyes, les Riceys, etc. — Champs, vignes. CC. — Syn. pop., charquoue. — (Prêle des champs. *Equisetum arvense*. L.)

QUEUE DE LOUP. Troyes. — (Muscari à grappe.) Voyez ameron.

QUEUE DE LOUP. Arcis, Viâpres. — (Vipérine.) Voyez barbe bleue.

QUEUE DE MOUTON. Nogent.—(Phléole des prés.) Voyez étarnuë.

QUILLE DE COQ. Méry. — (Gouet pied de veau.) Voyez dame.

Racanette. Env. de Troyes.—(Nénuphar.) Voy. burette.

Racanette. S[t]-André.— (Populage des marais.) Voyez bassineau.

Le même nom est donné à une petite espèce de canard sauvage, la sarcelle d'hiver (*anas cracca.* L.), qui niche dans les marais et les tourbières où le populage et le nénuphar croissent abondamment.

Rache. Fontvannes.—(Cuscute à petites fleurs.) Voyez teigne, traînat.

Raguette. Lusigny, Méry. — (Valérianelle potagère.) Voyez doucette, raiponce.

Raifort d'eau. Viàpres, Troyes.—Lieux aquatiques. —(Sisymbre amphibie. *Sisymbrium amphibium.* L.) Voyez têtotte.

Raiponce. Bar-s[r]-Seine.—(Valérianelle potagère.) Voyez doucette.

La véritable raiponce qui se mange en salade est la campanule de ce nom, *campanula rapunculus.* L.; elle croît dans plusieurs parties du département, notamment dans les endroits sablonneux.

Raisin au bon-Dieu. Villechétif.—(Viorne obier.) Voyez courmancienne sauvage, seuyon puna.

Ramarin. Les Riceys. — (Saule des vanniers.) Voyez morelle, romarin.

Raveluche. Pargues. — (Radis sauvage.) Voyez ravenelle.

Ravenelle. Provins, Méry. — Champs. CC. — Syn. pop., gratteret, orude, orugle, raveluche, sanve blanche, sénevot blanc. — (Radis sauvage. *Raphanus raphanistrum.* L.)

Réglisse de rivière. Bar-s[r]-S.—(Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère, réglisse de saule.

Réglisse des bois. Les Riceys. —Bois. C.— (Astragale réglisse. *Astragalus glycyphyllos*. L.)

Réglisse de saule. Méry. — (Morelle douce-amère.) Voyez grande douce-amère.

Réveil-matin. Villechétif. — Marais. C. — (Euphorbe des marais. *Euphorbia palustris*. L.)

On donne le même nom à presque toutes les autres euphorbes. Celle-ci est employée de préférence par les empyriques contre certaines maladies. A Villeloup, on se sert du suc laiteux du réveil-matin (*E. helioscopia*. L.), pour faire passer les douleurs de dents; l'organe malade sur lequel on a appliqué ce suc, ne tarde pas, dit-on, à tomber.

Rôche. Troyes.—On nomme ainsi la fane du colchique.—Voyez ail au loup, safran bâtard.

Rôle. Ormoy-s^{r}-Aube. — Bois, haies. — (Erable champêtre. *Acer campestris*. L.)

Rôte. Les Riceys.—C'est ainsi qu'on nomme les liens que l'on fait avec diverses essences de menus bois, et principalement avec la viorne mancienne. —Voyez cormancienne.

Romarin ou Romarine. les Riceys, Villenauxe. — (Saule des vanniers.) Voyez morelle.

Rondelotte. Troyes, les Riceys.—Prés, champs. CC.— (Lierre terrestre. *Glechoma hederacea*. L.)

Cette plante est très-employée en tisanes émollientes.

Roseau. Troyes, etc. — Bords des eaux, fossés, marais. CC.— (Roseau à balais.) Voyez glusière, silence. (Alpiste roseau.) V. herbe à nœuds, roselin.

Sa tige sert à faire des clôtures de jardins, mais elles sont d'une durée moindre que celles de paille. On fait des balais avec sa panicule.

Roseau d'étang. Bar-s^{r}-Seine. — (Massette.) Voy. matelas.

Roselin ou petit Roseau. Onjon.—(Alpiste roseau.) Voyez herbe à nœuds, ruban.

Ce nom est un diminutif de roseau.

Rouane. Troyes, St-André, Cormost.—On donne ce nom à plusieurs espèces de rumex, et principalement au rumex des rivières. Voyez parelle.

Rouche. St-Léger. — On nomme ainsi les carex qui viennent dans les marais, et principalement le C. gazonnant. (V. arôche.)

Les énormes touffes que forment les racines et les tiges de cette espèce, sont appelées *Miternes*. Elles sont complètement isolées au milieu de l'eau; on peut, à l'aide de ces petits îlots vacillants, en sautant ou enjambant de l'un à l'autre, pénétrer dans l'intérieur des marais, et franchir des espaces assez profonds. Grosley, dans son vocabulaire Troyen, fait ce mot synonyme de tourbe.

Roue de Ste-Catherine. Arcis. — (Nigelle des champs.) Voyez œil de chat, yeux de chat.

Rougeolle ou Rougerolle. Villenauxe, Méry.—(Mélampyre des champs.) Voyez charqueue.

Rouvre. Laines-aux-Bois. — (Chêne à fruits sessiles.) Voyez chêne rouge.

Le nom de chêne est réservé dans ce pays au chêne pédonculé.

Ruban. Lusigny. — (Rubanier rameux.) Voyez glas.

Ruban. Méry. — Cult. — On nomme ainsi une variété à feuilles rayées de blanc de l'alpiste roseau. —Voyez herbe à nœuds.

Safran batard. Provins.—(Colchique d'automne.) Voyez ail au loup, teulipe.

Dans le cahier des charges pour l'adjudication des fourrages de la garnison de Provins, on impose la condition

qu'il n'y aura pas de colchique ou safran bâtard dans le foin livré.

Saigne-langue. Les Riceys.—(Gaillet gratteron.) Voyez gratte langue.

Saigne-nez. Les Riceys.—(Achillée millefeuille.) Voyez herbe à entrôler.

Sain-bois. Les Riceys. — (Daphné lauréole. *Daphne laureola*. L.)

Saint-Jean. Torvilliers. — (Armoise commune.) Voyez herbe de la Saint-Jean.

Sanguin. Provins.—(Cornouiller sanguin.) Voy. bois puant, sent-vin.

Son bois est recherché pour faire des fossets de tonneaux.

Sanve blanche. Nogent, Méry.—(Radis sauvage.) Voyez ravenelle, sénevot blanc.

Sanve ou Sanve jaune. Méry, Provins, Nogent, etc.— Champs. CC.— Syn. pop., sené, senevé, senevot jaune. — (Moutarde des champs. *Sinapis arvensis*. L.)

Cette espèce est parmi celles que l'on met au rang des plantes nuisibles à l'agriculture, l'une des plus redoutées des cultivateurs, par le tort qu'elle cause aux emblaves. Sa graine, que dégage le battage du blé, fournit une faible compensation par l'huile qu'on en extrait.

Sausse ou Sauce. Troyes.—Ce nom, synonyme de saule, s'applique principalement au saule blanc (*salix alba*. L.), et au S. fragile (*S. fragilis*. L.) Voyez les cinq articles suivants, et aussi le mot osière.

On plante ces deux arbres le long des cours d'eau et des fossés, en les coupant à environ deux mètres de haut, pour les former en têtards. Les émondes que l'on en retire servent à faire des pés ou échalas pour les vignes des environs de Troyes, qui sont disposées en treilles.

SAUSSE BLANCHE. Troyes.— C'est une variété du saule fragile.

Son écorce est d'un vert clair, et parcourue par des lignes blanches, qui rappellent celle de l'érable jaspé.

SAUSSE FRANCHE. Troyes.— (Saule fragile.)

Il est plus précoce que le saule blanc (voy. sausse grasse) : son brin est droit, long et sans branches dans le bas.

SAUSSE FROIDE. Troyes. — On nomme ainsi le saule blanc et le S. fragile.

Ces deux espèces, plantées dans un terrein trop humide, y donnent un bois cassant et de mauvaise qualité, qui les a fait nommer ainsi.

SAUSSE GRASSE. Troyes. — (Saule blanc.)

Il donne de très-bons pés, mais le brin a l'inconvénient d'avoir trop de branches dans le bas.

SAUSSE VERTE. Troyes.—C'est une variété du saule blanc.

Lorsqu'on plante ce saule en massifs dans les terreins bas, humides et marécageux, les brins poussent rapidement; ils se dépouillent de leurs rameaux et conservent leur écorce d'un vert vif. Les pés, faits avec cette variété, sont très-peu recherchés, parce qu'ils pourrissent promptement.

SAUSSERON. Gérodot, Lusigny.—Bois.—On désigne par cette expression plusieurs espèces de champignons alimentaires.

SAUSSINET. Rumilly-les-Vaudes, Piney.—Cult.—(Poirier à feuilles de sauge. Fl. du C. *Pyrus salvifolia*. DC.)

Ce poirier donne des fruits propres à faire du cidre ou poiré.

SCAMMONÉE. Méry. — (Bryone dioïque.) Voyez naveau punais, tau.

SEIGLAT. Troyes, etc. — Prairies. CC. — Vulg. fromental.— (Avoine élevée. *Avena elatior*. L.)

On recommande le fromental pour faire des prairies artificielles d'une longue durée ; il est peu estimé dans les prairies naturelles, parce qu'il mûrit trop tôt. Son nom populaire lui vient de son chaume blanc qui atteint presque la hauteur du seigle ; il en existe une variété dont la racine est formée d'une série de tubercules arrondis, que l'on nomme chiendent à chapelet et suard. Voyez ces mots.

Sené. Arcis. — (Moutarde des champs.) Voyez sanve, senevé.

Séné. Nogent.—(Gratiole officinale.) V. gratiola.

Senevé. Troyes.—(Moutarde des champs.) Voy. sanve, senevot jaune.

Senevot blanc. Lusigny, les Riceys. — (Radis sauvage.) Voyez ravenelle.

Senevot jaune. Lusigny, les Riceys.—(Moutarde des champs.) Voyez sanve.

Sent-vin. Troyes, les Riceys, etc. — (Cornouiller sanguin.) Voyez bois puant ou punais, suint.

Serpollet double. Troyes, les Noës. — Bords des chemins. C. — (Origan commun. *Origanum vulgare*. L.)

Serpollet simple. Troyes, les Noës. — (Thym serpollet.) Voyez marjolaine au loup.

Séu. Ervy.—Bois et haies.—Syn. pop., seuyon. — (Sureau à grappes. *Sambucus racemosa*. L.)

Ce nom est également usité dans le département de la Manche. Linné dit que l'ombre du sureau est pernicieuse pour la santé.

Seurelle. St-Léger, Bar-sr-Seine, etc. — Vulg. terre-noix. Voyez peutret, sorelle.

Seuyon. Troyes, etc.—(Sureau à grappes.) V. séu.

Seuyon puna ou punais. Arcis.—(Viorne obier.) Voyez courmancienne sauvage.

SGUË BLANCHE. Troyes.—(Cerfeuil sauvage.) Voy. fausse ciguë.

SGUË NOIRE. Troyes.—(Ciguë tachée.) Voyez ciguë noire.

SIFFLAT. Env. de Nogent. — Lieux marécageux. CC.— (Prêle des bourbiers. *Equisetum limosum*. L.)

SIGOZÉE. Troyes. — (Chicorée sauvage.) Voyez bois de corde, tourne-midi.

SILENCE. Troyes. — Chemins, allées des jardins. CC. — (Paturin annuel. *Poa annua*. L.)

Cette petite graminée est probablement nommée ainsi, parce qu'elle forme des gazons sur lesquels on peut marcher sans que les pas se fassent entendre.

SILENCE. Troyes.—(Roseau à balais.) Voyez glusière.

Les balais que l'on fait avec sa panicule portent ce nom, à cause de l'usage que l'on peut en faire sans occasionner de bruit, tandis qu'il n'en est pas de même des balais de bois.

SINAGRAIN. Viàpres.—(Jusquiame noire.) Voy. dé.

SINAGRÉE. Bar-s^r-Seine. — (Seseli carvi.) Voyez anis bâtard.

Il ne faut pas confondre cette espèce avec la trigonelle fenu-Grec (*trigonella fœnum-Græcum*. L.), dont les gens des campagnes emploient, sous le même nom, la graine qui est stimulante, pour engraisser leurs vaches.

SINELLE. Troyes, les Riceys, Lusigny.—Fruit de l'aubépine. Voyez épine blanche.

SOLEIL. Les Riceys.—(Carline caméléon.) Voyez artichaut.

SORELLE. S^t-Léger, Créney. — Vulg. terre-noix. Voyez Peutret.

SOUCI BATARD. Env. de Troyes.—Vignes.—(Souci des champs. *Calendula arvensis*. L.)

Souléro. Les Riceys.— (Ancolie vulgaire.) Voy. culotte.

Souléro, qui signifie petit soulier, vient de même que les noms culotte et gant, de la forme des pétales de l'ancolie, qui se prolongent en forme de cornet au-dessous de leur point d'insertion.

Soupe en vin. Troyes, Bar-s^{r}-Seine, Nogent. — Champs, vignes. CC. —Syn. pop., herbe à dindon, trempée au vin, trempée aux oiseaux, trempée aux vaches.—(Fumeterre officinale. *Fumaria officinalis*. L.)

On ne fait aucune distinction, dans les campagnes, entre cette fumeterre et les autres espèces du même genre.

Soupe en vin. Montiérender (H^{te}-Marne).—(Cardamine des prés.) Voyez bouquet au loup, trempée.

On la nomme *meurampoule* et *pain d'oiseau* aux environs de Langres.

Suard. Barberey, env. de Nogent, etc. — Voyez suaire.

Suaire ou Sueur. Provins, Courteranges. — Champs. — On donne ces noms aux racines stolonifères, semblables à celles du chiendent, mais moins grosses qu'elles, du paturin des prés (*poa pratensis*. L.), du P. comprimé (*P. compressa*. L.), et de l'agrostis stolonifère (*agrostis stolonifera*. L.). On y comprend aussi l'avoine à chapelet. Voyez petit chiendent et chiendent à chapelet.

Ces racines tracent au loin et s'enlacent tellement entre elles qu'elles forment de grandes plaques de gazon qui s'étendent sur le sol comme un *suaire*, en s'opposant au développement des emblaves. Peut-être le mot *sueur* vient-il de ce que ces mêmes racines rendent les labours plus difficiles.

Suçon. Marnay.—Bois. AC. — (Pulmonaire officinale.) Voyez herbe bleue.

Suint. Troyes, Lusigny.— On donne ce nom au

cornouiller sanguin, et moins communément au troëne. Voyez bois puant et brunot.

Les jeunes rameaux de ces deux espèces, et principalement ceux de la première, servent à former les barreaux des cages d'oiseaux. Les fabricants de soufflets les emploient, à cause de leur flexibilité, pour faire les cerceaux qui maintiennent le cuir de cet instrument entre les deux plateaux.

SUPATI. Méry.—Dans les haies et les bois.—Vulg. ortie blanche.—(Lamier blanc. *Lamium album*. L.)

TABAC DES GARDES. Blunay (Seine-et-Marne.) — Forêt de Sourdun. C.—(Bétoine officinale. *Betonica officinalis*. L.)

On emploie quelquefois les feuilles de cette plante comme succédanées du tabac à fumer. Voy. herbe à fumer.

TALIBOT. Les Riceys. — (Scorzonère plantain.) Voyez grâchotte.

TALON D'ALOUETTE. Les Riceys.—Vulg. pied d'alouette. Voyez patte d'alouette.

TAU. Les Riceys.— (Bryone dioïque.) Voyez naveau punais, vigne au loup.

TEIGNE. Troyes, Arcis, Provins, etc.—Syn. pop., cheveux de la Vierge, râche, traînat. — (Cuscute à petites fleurs. *Cuscuta epithymum*. L.)

Cette plante parasite se répand sur beaucoup de prairies artificielles composées de légumineuses, et leur cause de grands dommages. J'ai indiqué le moyen de la détruire dans une note qui a été insérée dans le n° 87 de ces mémoires.

TENDON OU TENDRON. Provins, Troyes, Ricey, etc. —Champs. CC.—Vulg. arrête-bœuf. (Bugrane rampante. *Ononis repens*. L.)

Cette plante est très-redoutée dans les campagnes, parce que les épines dont elle est armée pénètrent souvent dans les doigts de ceux qui travaillent aux champs, et y font

naître des panaris. A Montargis, on la nomme *bougrante*, et à Sens, *herque-beu*.

Tendon blanc. Torvilliers.—Voyez tendon jaune.

Tendon jaune. Villeloup, Provins.—Sur les friches. C.—(Bugrane gluante. *Ononis natrix*. L.)

Tête d'alouette. Provins. — On donne ce nom à la centaurée scabieuse (voyez bossée noire), et à la centaurée jacée (voyez marsuelle, têtotte).

Têtotte. Troyes, Méry, Lusigny, etc.— Centaurée jacée. Voyez marsuelle.

Groley est dans l'erreur, lorsque, dans son vocabulaire Troyen, il rapporte la têtotte au *Sisymbrium aquaticum*, ou Rraifort d'eau dont la racine se mange, dit-il, en salade. La fleur rouge, pareille à celle du chardon qu'il lui attribue, convient parfaitement à la centaurée jacée ou têtotte, et nullement au *S. aquaticum* qui est une variété du *Sisymbrium amphibium*. L., et appartient à la famille des Crucifères. Les fleurs jaunes, et en panicule de ce dernier, n'ont aucun rapport avec celle du chardon. Voyez raifort d'eau.

Teulipe. Nogent.—(Colchique d'automne.) Voy. ail au loup, vache.

Thé. Auxon.—Bois. AR.—(Grémil officinal. *Lithospermum officinale*. L.)

Thé. Pouan.— Bois et haies.— (Véronique petit chêne. *Veronica chamædrys*. L. et Ver. officinale, *Ver. officinalis*. L.)

Ces deux plantes sont employées, ainsi que la précédente, comme succédanées du thé.

Tiène-ben ou Tiéte-bé. Bar-s^r-Seine, les Riceys. — Friches, bois. CC.— (Asclépiade dompte-venin. *Cynanchum vincetoxicum*. R. Br.)

Ces noms paraissent provenir de la grande adhérence de la racine de cette plante au sol. Elle est telle que la tige se rompt au collet lorsqu'on tente de l'arracher.

TILLOT. Lusigny, Clairvaux.—Bois. C.—(Tilleul. *Tilia Europæa*. L.)

TÔ. Troyes. — (Erable sycomore.) Voy. heyard.

TONNERRE. Troyes, Charmont.—(Nielle des blés.) Voyez nèle.

TOURNE-MIDI. S[t]-Léger. — (Chicorée sauvage.) Voyez bois de corde, yeux de chat.

TRAÎNASSE. Provins, etc.—(Renouée des oiseaux.) Voyez carogée.

TRAÎNASSE. Méry.—Champs, jardins. CC.—(Véronique à feuilles de lierre. *Veronica hederæfolia*. L.)

TRAÎNAT. Bar-s[r]-Seine.—(Cuscute à petites fleurs.) Voyez teigne.

TRAÎNÉE. Thennelières.—Champs. C.— (Linaire bâtarde.) Voyez herbe à la coupure.

On prétend que cette plante fournit un très-bon fourrage vert pour les vaches. — On donne en général les noms de traînasse et de traînée à toutes le plantes herbacées qui rampent sur le sol.

TRÈFLE. Lusigny, Montiéramey.—Dans les étangs. C.—(Macre flottante. *Trapa natans*. L.)

Son fruit, armé de pointes épineuses, est rempli d'une pulpe blanche, farineuse, bonne à manger, lorsqu'il a été cuit dans l'eau. On en recueille de grandes quantités que l'on conduit jusqu'à Paris, pour vendre sur la voie publique.

TRÈFLE BATARD. Les Riceys.—Friches, bords des bois.—(Trèfle rouge. *Trifolium rubens*. L.)

TRÈFLE D'EAU. Troyes. — Lieux marécageux. — (Ményanthe trèfle d'eau. *Menianthes trifoliata*. L.)

TREFOLIUM. Troyes. — Prés, etc. — (Trèfle rampant. *Trifolium repens*. L.)

TREMBLAT. Les Riceys.—On nomme ainsi les in-

dividus du peuplier tremble qui croissent sur les friches, et y demeurent rabougris.—Voyez tremble rouge.

TREMBLE BLANC. Troyes.—(Peuplier blanc.) Voy. ipréau.

TREMBLE NOIR OU GRISAILLE. Troyes. — Cult. — (Peuplier grisard. *Populus canescens.* Smith.)

L'arbre gigantesque, connu sous le nom de *Tremble de St.-Julien,* et qui existe sur le territoire de cette commune, située à quatre kilomètres de Troyes, n'est pas un vrai tremble, mais un peuplier grisard. — L'ayant mesuré, en 1832, je lui ai trouvé, à 1 m. 50 c. du sol, une circonférence de 6 m. 25 c., ce qui donne un diamètre de 2 m. 08.

TREMBLE ROUGE. Env. de Troyes. — Spontané dans les bois. — Syn. pop:, tremblat, trémille. — (Peuplier tremble. *Populus tremula.* L.)

Son nom spécifique lui vient de la couleur rouge que prennent ses feuilles vers l'arrière saison.

TRÉMILLE. Auxon. — (Peuplier tremble.) Voyez tremble rouge.

TREMPÉE. Bar-s^r^-Seine. — Prés, coteaux. — On donne ce nom à plusieurs orchis dont la fleur est d'un rouge violacé, notamment à l'orchis à larges feuilles (*orchis latifola.* L.), à l'O. mâle (*O. mascula.* L.), et à l'O. brun (*O. fusca.* Jac.)

TREMPÉE. Lusigny.—(Cardamine des prés.) Voy. bouquet au loup, violette des prés.

TREMPÉE AU VIN. Les Riceys. — (Fumeterre officinale.) Voyez soupe en vin.

TREMPÉE AUX OISEAUX OU OYOTS. Bar-s^r^-Aube.— (Fumeterre officinale.) Voyez soupe en vin, trempée aux vaches.

TREMPÉE AUX VACHES. S^t^-Léger.—(Fumeterre officinale.) Voyez soupe en vin.

Les noms populaires trempée et soupe en vin, généralement répandus, sont tirés de la couleur plus ou moins vineuse de la fleur des plantes auxquelles ils se rapportent.

TREMPÉE DE FOSSÉ. Troyes. — (Valériane officinale.) Voyez herbe aux chats.

TRIPE DE CHÊNE. Env. de Troyes.—(Clavaire coralloïde.) Voyez menotte.

TROCHE DURE. Arcis. — (Scabieuse des champs.) Voyez bossée blanche.

TROÈLE. S^t-Léger.—(Trèfle champêtre. *Trifolium campestre*. Schreb., et T. filiforme. L.) Voyez trulot.

TRULOT. Les Riceys.— (Trèfle filiforme.) Voyez Caillotte.

TURQUETTE. Vauchassis, Viâpres. — (Herniaire glabre.) Voyez gravelle.

VACHE. Troyes, Doches. — On appelle ainsi la fane du colchique d'automne. Voyez ail au loup, veilleuse.

VACHOTTE. Méry. — On donne ce nom aux diverses espèces du genre rumex. Voyez parelle.

VADELLE. Ramerupt. — (Pastel des teinturiers.) Voyez guette, vouatte.

VANGE. Cormost.—Bois.CC.—Syn. pop., violette au loup. — (Pervenche à petites fleurs. *Vinca minor*. L.)

VARGE. Méry, etc. — (Ivraie énivrante.) Voyez verge.

VARVOINE. Provins.—(Avoine folle.) Voyez averon.

VEILLEUSE OU VEILLETTE. Méry, Bar-s^r-Aube. —

On donne ce nom aux fleurs du colchique. Voyez ail au loup, veillotte.

Veillotte. Les Riceys, Troyes, etc.—(Fleurs du colchique.) Voyez ail au loup, violon.

Venin. Méry.—On nomme ainsi les diverses espèces de conferves. Voyez canicule.

Verge. Troyes, Villenauxe, etc.—Champs, moissons. C. — Syn. pop., varge, vorge, vouarge. — (Ivraie énivrante. *Lolium temulentum*. L.)

Verjuyot. Bar-s^r-Seine. — (Rumex à écusson.) Voyez oseille à ma brebis, viergelot.

Ce nom est un diminutif de verjus, dont le rumex à écusson a la saveur acide.

Verne. Ervy.—(Aulne glutineux.) Voy. aunelle.

On appelle *vernée* une plantation de vernes. Il y a des familles qui tirent leur nom de cette dénomination.

Véronique. Troyes.—On a donné ce nom à une variété à fleurs doubles de la lychnide fleur de coucou. Voyez jacée.

Vesseron. Provins. — (Vesce cultivée.) Voyez vosce.

On donne généralement le nom de vesseron à toutes les graines rondes des plantes de la famille des légumineuses, qui se trouvent dans le blé quand on le bat, et principalement à celles de la vesce cultivée lorsqu'elle est venue sans avoir été semée.

Viée ou Viie. Brienne, Ormoy-s^r-Aube. — (Clématite des haies.) Voyez barbe au bon-Dieu, viorne.

Viergelot. Les Riceys. — (Rumex à écusson.) Voyez oseille à ma brebis.

Vigne au loup. Bar-s^r-Seine.—(Bryone dioïque.) Voyez naveau punais.

Violette. Troyes, etc. — (Giroflée violier.) Voy. Pâquette.

La culture a obtenu de cette espèce plusieurs variétés qui ornent les jardins.

VIOLETTE AU LOUP. Lusigny. — (Pervenche à petites fleurs.) Voyez vange.

VIOLETTE AU LOUP. Arcis. —(Muscari à grappe.) Voyez ail d'Allemagne.

VIOLETTE DES PRÉS. Les Riceys.—(Cardamine des prés.) Voyez bouquet au loup.

VIOLETTE DES VIGNES. Les Riceys.—(Arabette des sables.) Voyez cholot.

VIOLETTE St-ROBERT. Les Riceys. — (Anthyllide vulnéraire.) Voyez caillotte.

VIOLON. Env. de Provins. — On nomme ainsi la capsule du colchique. Voyez ail au loup.

Cette capsule est renflée, et contient des graines très-dures qui se détachent à leur maturité. Elles produisent contre ses parois desséchées, quand on la secoue, un bruit semblable à celui d'un hochet d'enfant, nommé *violon* dans le langage populaire. — On donne aussi le même nom au Rhinanthe. Voyez Claquot.

VIORNE. Arcis, Troyes. — (Clématile des haies.) Voyez barbe au bon-Dieu, viscelée.

VISCELÉE. Bar-sr-Seine. — (Clématile des haies.) Voyez barbe au bon-Dieu.

VODRE. Troyes, Provins, etc. — Bords des rivières, bois marécageux. CC. — (Saule cendré. *Salix cinerea*, et S. à oreillettes. *S. aurita*. L.)

VORGE. Les Riceys. — (Ivraie énivrante.) Voyez verge, vouarge.

VOSCE. Troyes.—Cultivée et spontanée.—(Vesce cultivée. *Vicia sativa*. L.) Voyez vesseron, vosseron et gravière.

VOSSERON. Les Riceys.—(Vesce cultivée) V. vosce.

VOUARGE. Méry, etc.—(Ivraie énivrante.) Voyez verge.

VOUATTE. Viàpres.—(Pastel des teinturiers.) Voy. guette.

YEUX DE CHAT. Villenauxe.—(Chicorée sauvage.) Voyez bois de corde.

YEUX DE CHAT. Villenauxe.—(Nigelle des champs.) Voyez œil de chat.

YEUX DE CHAT. Troyes, Lusigny.—Champs, jardins. C. — (Violette tricolore. *Viola tricolor*. L.)

ZIÈBLE OU ZIOBLE. Troyes, les Riceys, etc. — Champs. C.—Vulg. yèble. (Sureau yèble. *Sambucus ebulus*. L.)

Les champs où croît l'yèble sont réputés composés d'une terre de bonne qualité et propre à la culture des céréales.

Articles oubliés ou survenus pendant l'impression.

DROUÉE. Lusigny.—Prairie. C.—(Brome à grappe. *Bromus racemosus*. L.)

HERBE AUX PORCS. Troyes, Provins.—(Renouée des oiseaux.) Voyez carogée, pourceline.

LAITRON POUSSIN. Bar-s[r]-Aube. — (Laitron des champs.) Voyez laitron borgne, largeotte.

MARSEULLE DES CHAMPS. Créney. — (Scabieuse des champs.) Voyez boussôle noire, poussôle.

TABLE LATINE

Des genres et des espèces contenus dans la liste précédente, renvoyant aux synonymes populaires qui les concernent.

Aquilegia vulgaris. L. — Culotte, souléro.
Aarabis arenosa. Scop. — Cholot, violette des vignes.
Aristolochia clematitis. L. — Herbe aux punaises.
Artemisia vulgaris. L. — Herbe de la Saint-Jean, Saint-Jean.
Arum maculatum. L. — Dame, chicotin, fuseau, fusiau, pimpault, prêtot, prêtre, quille de coq.
Arundo donax. L. — Quenouille, canne, cannette.
— *phragmytes*. L. — Glusière, panache, roseau, silence.
Astragalus glycyphyllos. L. — Réglisse des bois.
Atriplex (le genre). — Herbe à la morue.
Avena elatior. L. — Seiglat.
— *fatua*. L. — Averon, folle avoine, varvoine.
— *præcatoria*. L. — Chiendent à chapelet, suard, suaire, sueur.
— *sativa*. L. — Avène.

Ballota fœtida. Lamk. — Ortie rouge.
Barbarea vulgaris. Br. — Herbe à Sainte-Barbe, cresson, herbe aux charpentiers, herbe grasse, julienne jaune, pourrie.
Bellis perennis. L. — (petite) Marguerite.
Berberis vulgaris. L. — Bisbinette, pile-vinette.
Beta vulgaris. Var. *Cicla*. L. — Joutte.
Betonica officinalis. L. — Tabac des gardes.
Betula alba. L. — Boulin.
Bidens cernua et *tripartita*. L. — Fourche d'enfer.
Borrago officinalis. L. — Langue de bœuf.
Briza media. L. — Branlant, lassa (c'est par erreur qu'on a imprimé LASSE dans la liste précédente). Pain d'alouette.
Bromus erectus. Huds. — Poil de chien.
— *racemosus*. L. — Drouée.
— *secalinus*. L. — Droue.
— *sterilis*. L. — Grenasse, herbe grenée.
Bryonia dioica. Jacq. — Naveau punais, navet fou, navet puant, navet sauvage, navet seurat, scammonée, tau, vigne au loup.

Bunium bulbocastanum. L. — Peutret, seurelle, sorelle.
Butomus umbellatus. L. — Jonc fleuri.
Buxus semper-virens. L. — Barbe noire.

Calendula arvensis. L. — Souci bâtard.
Callitriche. L. (le genre). — Herbe à poisson, herbe fine.
Caltha palustris. L. — Bassineau, cocu, coucou, godat, plapat, paplard, racanette.
Campanula. L. (le genre). — Cloche, clochotte.
— *trachelium*. L. — Herbe à fumer.
Cantharellus cibarius. Roques. — Gyrole, jaunotte.
Cardamine impatiens. L. — Herbe au diable.
— *pratentis*. L. — Bouquet au loup, coucou, soupe en vin, trempée, violette des prés.
Carduus lanceolatus. L. — Chardon marlot, ch. merlot, ch. marlat, ch. merlat.
Carex cæspitosa. L. Gay, *Goodenovii*. Gay., et plusieurs autres espèces.— Arôche, arrache, côche, herbe coupante, laiche, lôche, rouche.
Carlina chamæleon. Vill. — Artichaut, baromètre, chardon artichaut, chardon conclot, soleil.
— *vulgaris*. L. — Chardon béni, ch. marlat, ch. merlat.
Centaurea calcitrapa. L. — Chardon guénerot, ch. marlat, ch. marlot, ch. meurlot, écharde rouge, échèdre.
— *jacca*. L.—Marsuelle, massuelle, bousserôle, dauphin, masselotte, tête d'alouette, tètotte.
— *scabiosa*. L. — Bossée noire, boussôle noire, marsuelle des champs, pousserôle noire, pousserôle, poussôle, tête d'alouette.
— *scianus*. L.—Cornaille, bibleu, cornillat, courconoille, épi-bleu, pi-bleu, pipi, herbe aux corbeaux.
Chærophyllum Sylvestre. L. — (fausse) Ciguë, persil sauvage, persin, ciguë blanche, sguë blanche.
— *temulum*. L. — Persil d'âne.
Cheiranthus cheiri. L. — Pâquette, violette.
Chenopodium (le genre). — Herbe à la morue, dame.
— *vulvaria*. L. — Herbe à la dame, herbe à la morue.

Chrysanthemum segetum. L. — Gogue.
Cichorium intybus. L. — Bois de corde, œil de chat, sigozée, tourne-midi, yeux de chat.
Cirsium arvense. Lamk. — Chardon des blés.
— *eriophorum*. L. — Coquasse, chardon étoilé, oriot.
Clavaria coralloidos. L. — Menotte, minette, tripe de chêne.
Clematis vitalba. L. — Barbe au bon-Dieu, barbe de capucin, bois à fumer, viée, viie, viorne, viscelée.
Colchicum autumnale. L. — Ail au loup, côte de loup, ognon de lit, rôche, safran bâtard, teulipe, vache, veillette, veilleuse, veillotte, violon.
Colutea arborescens. L. — Claquat, claquatta, claquette.
Conferva (le genre), et principalement la *conf. jugalis*. — Canicule, venin.
Conium maculatum. L. — Ciguë noire, sguë noire.
Convallaria majalis. L. — Amourette.
— *multiflora* et *polygonatum*. L. — Muguet bâtard, herbe aux hémorroïdes.
Convolvulus arvensis. L. — Ligné, ligneux, (petit) lignot.
— *sepium*. L. — (grand) Lignot.
Cornus mas. L.— Corniller, conellier, courgellier.—Conelle, cornille. — Courgelle (le fruit).
— *sanguinea*. L. — Bois puant ou punais, corniot, druinet, sanguin, sent-vin, suint.
Coronilla varia. L. — Caillotte rouge, caillasse, courcaillat, herbe Saint-Jean, Madeleine.
Corylus avellana. L.—Coratier, corier, coudre, aveline.—Berbinettes (chatons mâles).
Cratægus oxyacantha. L.—Epine blanche.—Sinelle (le fruit).
Cuscuta epithymum. L. — Teigne, cheveux de la Vierge, râche, traînat.
Cynanchum vincetoxicum. R. Br. — Tiène-ben, tiéte-bé.
Cynoglossum officinale. L. — Langue de bœuf.

Daphne laureola. L. — Sain-bois.
Datura stramonium. L. — Herbe à la taupe.
Daucus carotta. L.—Echeviotte, gauviotte, griotte, marenge.

Delphinium consolida. L.—Patte d'alouette, pied d'oyot, talon d'alouette.

Dipsacus sylvestris. Mill.—Bain de Vénus, chardon d'huilier, peigne de loup, peignot.

Echium vulgare. L. — Barbe bleue, feu, feu d'enfer, herbe bleue, langue de bœuf, queue de loup.

Equisetum arvense. L. — Queue de renard, charquoue.

— *limosum.* L. — Sifflat.

— *palustre.* L. — Queue d'âne, charquoue.

Erodium cicutarium. Willd. — Pourpier rouge.

Eryngium campestre. L. — Chardon roulant, chardon guénerot, écharde blanche, échèdre.

Erysimum odoratum. Ehrh. — Giroflée sauvage.

Erythræa centaurium. Pers.—Herbe à la fièvre, herbe rouge.

Eupatorium cannabinum. L. — Chanvière.

Euphorbia cyparissias. L. — Eclaire.

— *Gerardiana.* L. — Lozette.

— *lathyris.* L. — Foiraude, foirôle, catapuce.

— *palustris.* L. — Réveil-matin.

Evonymus Europæus. L. — Bois carré, bois de fusi, bonnet carré, galois.

Fagus sylvatica. L. — Faïte, fayard, faïsse, féi, fonteau, foutieau, foyard. — Fayenne (le fruit).

Festuca cærulea. L. — Lande, (petit) jonc raide, limée.

Ficaria ranunculoides. Roth. — Godet, godinot, godat, bassinet.

Fragaria collina. L.— Blosse, maillet, matelot.

Fumaria officinalis. L. et les espèces du genre. — Soupe en vin, herbe à dindon, trempée au vin, trempée aux oiseaux, trempée aux vaches.

Galeopsis ladanum. L. — Chanvre bâtarde, chènevière bâtarde, herbe piquante.

— *tetrahit.* L. — Ortie rouge.

Galium aparine. L.—Gratte-langue, croquenot, herbe grasse, lape-doigts, saigne-langue.

— *tricorne*. Withr. — Gratte-cu, lape-doigts des champs.

— *verum*. L. — Bon-sang.

Genista pilosa. L. — Genette.

— *scoparia*. L. — Genette, joli-bois.

Geranium molle. L. — Herbe à hémorroïdes.

— *Robertianum*. L.— Aiguillette, aiguillotte, cerfeuil sauvage, herbe rouge.

Geum urbanum. L. — Cananica, arnica, herbe à la fièvre, mort au diable.

Glechoma hederacea. L. — Rondelotte.

Gratiola officinalis. L. — Gratiola, foirôle, séné.

Helianthus tuberosus. L. — Canada.

Helleborus fœtidus. L. — Encœur, herbe à l'encœur, herbe d'enfer, mâchère.

Helleborus viridis. L. — Encœur, pousse-neige.

Helosciadium nodiflorum. Koch. — Balle, Berle.

Heracleum sphondylium. L. — Panais sauvage.

Herniaria glabra. L. — Gravelle, turquette.

Humulus lupulus. L. — Obron.

Hyoscyamus niger. L. — Dé, clavelée, feuchy, herbe à dents, potée, potelée, sinagrain.

Hypericum perforatum. L. — Herbe à mille trous.

Iberis amara. L. — Ameron.

Ilex aquifolium. L. — Houssa, housseau, ourseau.

Inula salicina. L. — Jarre, moine, pêcher.

Iris pseudo-Acorus. L. — Flamme, glas.

Isatis tinctoria. L. — Guette, charbon, chou bâtard, guénesôle, vadelle, vouatte.

Lactuca perennis. L. — Ecravôle, écrevolle, éclavolle, gevrôde, gravôde, gravôle, jeule, jutte, lache, large, loche, mâtie, niôle.

Lamium album. L. — Supati.

— *purpureum*. L. — Ortie rouge.

Lappa minor. DC.—Copeau, copiau, coupeau, coupiau, herbe à copeau.

Lapsana communis. L.— Gras de mouton, mouton gras, poule grasse.

Lathyrus aphaca. L.—Luisant, chique, pois luisant, pois gras.

— *cicera*. L. — Jara, jarosse.

— *hirsutus*. L. - - Pois gras.

— *tuberosus*. L. —Malcuison, bzet, bacujon, marcou, marcuillon, marcujon, marcuson, marençon, martusiau, mécujon, pistache de marcou, plusiot, pois gras.

Lemna. L. (le genre). — Cramaille, cramailler, crémiller, crémillon, canillée, herbe à canard, quéneva, quénillée. — Les quatre premiers noms semblent se rapporter plus particulièrement au *L. trisulca*, et les suivants aux autres espèces.

Ligustrum vulgare. L. — Brunot, bois puant ou punais, chicoyet, corniot, douenne, drognot, drouillot, drouinot, druinet blanc, jaïet, nerprun, petit pinot, punaisot, punajeau, suint.

Linaria spuria. L. — Herbe à la coupure, traînée.

Lithospermum arvense. L. — Graperon.

— *officinale*. L. — Thé.

Lolium temulentum. L. — Verge, varge, vorge, vouarge.

Lonicera xylosteum. L. — Bois de bicri, broque-bique.

Lotus corniculatus. L. — Caillotte jaune, courcaillat, patte d'alouette.

Lychinis dioica. L. — Compagnon.

— *flos cuculi*. L. — Jacée, pain de coucou, Véronique.

— *githago*. Lamk. — Nèle, lène, tonnerre.

— *sylvestris*. Hoppe. — Ban, compagnon.

Lythrum salicaria. L. — Plumet rose.

Malva rotundifolia et *sylvestris*. L. — Fromageot, manne, marne.

Medicago lupulina. L.— Herbe à trois feuillets, mignonnette, minette dorée.

Melampyrum arvense. L. — Charqueue, chien-queue, chin-queue, rougeolle.

Melilotus arvensis. Wallr. — Herbe à trois feuilles, jauniot, jaugniot (imprimé jaunotte, par erreur), luzerne bâtarde, meugle, mugle, mugue.

— *cærulea*. Lamk. — Lotus, eau-tus.

Mentha pulegium. L. — (petit) Baume.

— *rotundifolia* et *aquatica*. L. — Baume, baume de rivière, coq.

Menyanthes trifoliata. L. — Trèfle d'eau.

Mercurialis annua. L. — Chimé, foirolle, foirôle, foiraude, fouisôle.

Muscari comosum. Mill. — Ameron, ognon de loup, poireau sauvage, (grand) pourre au loup, queue de loup.

— *racemosum*. Mill. — Ail d'Allemagne, (petit) pourre au loup, violette au loup.

Narcissus pseudo-Narcissus. L. — Jeannette, pipie.

Nigella arvensis. L. — OEil de chat, roue de Ste-Catherine, yeux de chat.

Nymphæa lutea et *alba*. L. — Burette, canotte jaune, canotte blanche, gourde, gourdon, nénupha, nûpha, paplard, plapat, plateau, plat-plat, pompe, racanette.

OEnanthe peucedanifolia. L. — Drille de coq, drillon.

Ononis natrix. L. — Tendon jaune, tendon blanc.

— *repens*. L. — Tendon, tendron.

Onopordum acanthium. L. — Chardon marlot, ch. merlot.

Ophrys myodes, apifera, aranifera et *arachnites*. — Mâlot.

Orchis latifolia, mascula et *fusca*. — Trempée.

Origanum vulgare. L. — Serpollet double.

Ornithogalum umbellatum. L.—Guigne-midi, pourre au loup-blanc.

Orobanche ramosa. L. — Emorie, herbe à la mort.

Panicum verticillatum et *viride*. L. — Millière.

Pastinaca sativa. L. — Marenge.

Phalaris arundinacea. L. — Herbe à nœuds, roseau, roselin, ruban.

Phleum pratense. L. — Etarnuë, éternuë, queue de mouton.

Physalis alkekengi. L. — Baguenaude, bourbotte, cacarange, cocarange, claquot.

Poa annua. L. — Silence.

— *airoides*. Kocl. — (petit) Glas.

— *aquatica*. L. — (grand) Glas, mouillon.

— *pratensis* et *compressa*. L.—Suard, suaire, sueur, (petit) chiendent.

Pœonia officinalis. L. — Pionne.

Polygonum aviculare. L. — Carogée, carouge, chauchy, herbe à cochon, herbe aux porcs, pourceline, traînasse.

— *persicaria*. L. — Herbe à carbon.

Populus (le genre).— Peuple.— Poplin. — Pourplin.— Minon (la fleur).

— *alba*. L. — Ipréau, ivart, tremble blanc.

— *canescens*. L. — Tremble noir, grisaille.

— *fastigiata*. L. — Peuplier Italien.

— *nigra*. L. — Peuple franc ou Français, peuplier du pays.

— *tremuula*. L. — Tremble rouge, trémille, tremblat.

— *Virginiana*. Desf. — Peuplier noir, peuplier Suisse.

Potentilla reptans. L. — Herbe à cinq feuilles, pied de pigeon.

Primula officinalis. Jacq. — Champion, clochette, clochotte, cocu, coucou, herbe à la paralysie.

Prismatocarpus speculum. L'Her. — Pensée sauvage.

Prunus insititia. L. — Joraille, prune de chien.

— *mahleb*. L. — Merisier bâtard, bois puant, meuronier, neprun, nerprun, punaisot.

— *spinosa*. L. — Epine noire.

Pulmonaria officinalis. L. — Herbe bleue, langue de bœuf, suçon.

Pyrus communis. L. — Poiratier, poiroté.

— *malus*. L. — Pomatier, pomoté.

— *salvifolia*. DC. — Saussinet.

Quercus pedunculata. Ehrh. — Chêne blanc, chêne à longue queue.

— *sessiliflora*. Smith. — Chêne rouge, rouvre.

Ranunculus aquatilis. L. et *fluitans*. Lamk.—Crabosse, herbe à la crabosse, herbe à la moutelle, herbe à l'écrevisse, marguerite de rivière.

— *arvensis*. L. — Bassin, bassinet, gratteron.

— *bulbosus*. L. — Pié-pou rave, pié-pou noir, herbe aux douves, pourpier.

— *repens*. L. — Pourpier, pourpier bâtard, patte d'oie, pié-pou traçant.

Raphanus raphanistrum. L. — Ravenelle, gratteret, orude, orugle, raveluche, sanve blanche, senevot blanc.

Reseda lutea. L. — Herbe maure.

Rhamnus catharticus. L. — Nerprun, argalou, broque-épine, noire épine, noir prun, punajet.

— *frangula*. L. — Bois noir, bois à la gale, noir prun, bois punais.

Rhinanthus. L. (le genre). — Claquot, claquotte, cocotte, coqueret, grillon, grillot, violon.

Ribes uva crispa. L. — Groseiller piquant.

Rosa canina. L. — Pouitronier. — Pouitron (le fruit).

Rumex acetosa. L. — Oseille bâtarde.

— *acetosella*. L. — Oseille à la brebis, oseille de berger.

— *crispus*. L., *obtusifolius*. L., *conglomeratus*. Murr. et *hydrolapathum*. Huds. — Parelle, pataule, patience, langue de bœuf, lingabet, rouane, vachotte, herbe à la vache malade.

— *scutatus*. L.—Oseille à ma brebis, verjuyot, viergelot.

Rubus (le genre).—Aronce, éronce.—Meure, meuron, mouire (le fruit.)

Salix (le genre). — Sausse (espèces cultivées en têtards).— Osière (espèces cultivées pour osier). — Graveret, vodre (espèces qui croissent au bord des rivières et dans les marais).

— *alba*. L. — Sausse grasse, pinot. — Osière bâtarde.

Salix alba. Var. — Sausse verte, sausse froide.
— *amygdalina*. L.! — Osière blanche.
— *caprœa*. L. — Malsaule, marseau, malsauce, meursaut, pâquier. — Pâquottes (les chatons).
— *cinerea* et *aurita*. L. — Vodre.
— *fragilis*. L. — Sausse franche. — Osière de Lorraine.
— *fragilis*. Var. — Sausse froide, sausse verte.
— *fragilis*. Var. — Sausse blanche.
— *fragilis*. Var. — Osière rouge.
— *Pontederana*. Willd. Ser. — Bisquinet.
— *triandra*. L. — Osière grise, osière verte.
— *triandra, pupurea, hippophaëfolia* et *fissa*. — Graveret.
— *viminalis*. L. — (Osier), morelle, ramarin, romarin, romarine.
— *vitellina*. L. — Osière de Bourgogne, osière jaune.
Sambulus ebulus. L. — Zièble, zioble.
— *racemosa*. L. — Séu, seuyon.
Saponaria officinalis. L. — Herbe aux morts.
— *vaccaria*. L. — Cliquat, copatte.
Scabiosa arvensis. L. — Bossée blanche, boussôle blanche, langue de bœuf, marsuelle des champs, pousserôde blanche, poussôle, troche dure.
Scabiosa succisa. L. — Massuelle des bois, charbon, oreille de lièvre.
Scandix pecten-Veneris. L.— Aiguille, aiguillette, fourchette.
Scirpus lacustris. L. — Jonc.
Scorzonera plantaginea. Schl. — Grâchotte, jaunot, talibot.
Scrophularia aquatica. L. — Herbe carrée, nief.
— *nodosa*. L. — Herbe aux hémorroïdes.
Sedum album et *acre*. L. — Pain d'oyot (d'oiseau).
— *acre*. L. — Patte de souris, poulet.
— *telephium*. L. — Herbe à la coupure, herbe à la reprise.
Sempervivum tectorum. L.—Artichaut sauvage, barbillon, barbion.
Senecio doria. L.? — Arnica.
— *paludosus*. L. — Corné ou cornet.
Seseli carvi. Fl. Fr., *carum carvi*. L. — Anis bâtard, sinagrée.

Silaus pratensis. Besser. — Persin.

Silene inflata. Sm. — Claquot.

Sinapis alba. L. — Beurre, graine de beurre, orille.

— *arvensis*. L. — Sanve, sanve jaune, sené, senevé, senevot jaune.

— *nigra*. L. — Orne.

Sisymbrium amphilium. L. — Raifort d'eau.

Solanum nigrum. L. — (petite) Douce-amère, morelle noire.

— *dulcamara*. L. — (grande) Douce-amère, morelle grimpante, morelle rouge, mousie, réglisse de rivière, réglisse de saule.

Sonchus arvensis. L.—Laitron borgne, laitron poussin, large, largeotte.

— *oleraceus*. L. — Lasseron, large, largeotte.

Sorbus aria. Crantz.— Alisier blanc, alier, alier à basse tige, alocier, alofrier, aloucier, allouchier, élier.

— *domestica*. L. — Cormier, corbier, courbier, épérier, éproué.

— *torminalis*. Crantz.— Alisier rouge, alier, alisier, alorcier, aloucier, allouchier, élier, élorcier, élucier.

Sparganium ramosum. L. — Glas, ruban.

Spiræa ulmaria. L. — Freignot, herbe à la reine, porsain.

Symphytum officinale. L. — Console, grande console, langue de bœuf.

Syringa vulgaris. L. — Miguet.

Tanacetum balsamita. L. — Coq.

— *vulgare*. L. — Aurone, herbe des quatre voleurs.

Teucrium botrys. L. — Herbe infernale.

Thalictrum flavum. L. — Persil des prés.

Thlaspi bursa pastoris et *perfoliatum*. L. — Bourses, bourse de berger.

Thymus serpyllum. L. — Marjolaine au loup, marjolaine bâtarde, marj. sauvage. — Pouilleu, pouillou, serpollet simple.

— *vulgaris*. L. — Marjolaine.

Tilia Europæa. L. — Tillot.

Tragopogon pratense. L. — Barbe de bouc, balibeu, oseille à Marie.

Trapa natans. L. — Trèfle.

Trifolium arvense. L. — Minon.

— *campestre*. Sch. — Troèle.

— *filiforme*. L. — Caillotte, herbe à trois feuillets, troèle, trulot.

— *repens*. L. — Trefolium.

— *rubens*. L. — Trèfle bâtard.

Triticum sativum. Lamk. — Poulette.

Tulipa sylvestris. L. — Gogue.

Tussilago farfara. L. — Plisson.

— *petasites*. L. — (grand) Plisson.

Typha latifolia et *angustifolia*. L. — Matelas, roseau d'étang.

Urtica dioica. L. — Ortille.

Valeriana officinalis. L. — Herbe aux chats, trempée de fossé.

Valerianella, olitoria et *carinata*. — Doucette, mâche, oreillette, panache, raguette, raiponce.

Verbascum nigrum. L. — Bouillon noir.

— *thapsus*. L. — Chandelier, coupeau blanc.

Veronica beccabunga. L. — Cresson de terre, favée, pourpier d'eau.

— *chamædrys* et *officinalis*. L. — Thé.

— *hederæfolia*. L. — Traînasse.

Viburnum lantana. L. — Cormancienne, coudremancienne, courmancienne, mancienne franche, mancine, manceigne, marencienne. — Coque merde (le fruit).

— *opulus*. L. — Courmancienne sauvage, charcoulier, mancienne bâtarde, raisin au bon-Dieu, seuyon puna ou punais.

Vicia cracca. L., *Vic. villosa, v. glabrescens*. Kock. — Georgerie, lujotte.

— *faba*. L. — Coffe, favas.

— *sativa*. L. — Grevière, vosce, vesseron, vosseron.

Vinca minor. L. — Vange, violette au loup.

Viscum album. L.— Avi ou hâvi, blondeau, bouchon, breton, brou, enseigne de cabaretier, glu, louvotte.

Viola tricolor. L. — Yeux de chat.

Zea mays. L. — Blé de Rome.

DU PERFECTIONNEMENT
DES
Instruments Aratoires en France,

Par M. BUISSON,
Directeur de la Colonie Agricole de Clairvaux.

Parmi les améliorations matérielles que réclame l'agriculture française, une des plus pressantes et des plus positives est assurément le perfectionnement des instruments aratoires, et principalement celui de la charrue, le premier de tous. N'est-il pas vraiment pénible de voir, en parcourant les campagnes, presque tous les cultivateurs travailler avec des instruments grossiers, mal conçus et mal exécutés, qui exigent une dépense de force souvent double de celle qui suffirait à l'emploi d'instruments mieux construits, plus faciles à conduire, et auxquels la puissance des moteurs serait appliquée dans les conditions les plus favorables à son action? Cet inconvénient grave a tellement frappé les sociétés d'agriculture et les comices agricoles, que leur attention s'est presque exclusivement tournée vers les moyens d'y remédier. Dans presque tous

les départements, divers moyens ont été tentés, et plusieurs institutions créées dans le but de propager les instruments les plus parfaits, et les méthodes de culture que la science et l'art révèlent avec le temps. Ces institutions, ces moyens, ont-ils produit le résultat qu'on en espérait, l'avenir leur réserve-t-il plus de succès? N'est-il pas quelque mesure plus efficace pour atteindre ce but? Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner.

De tous les moyens que l'on a employés jusqu'à présent pour hâter le perfectionnement des instruments aratoires, les concours de charrues sont, sans contredit, ceux qui ont obtenu généralement le plus de succès : dans presque tous les départements des concours de charrues ont annuellement lieu en plus ou moins grand nombre. Cette institution présente assurément plusieurs avantages qu'on ne peut mettre en doute, aussi sommes-nous loin de la blâmer et de la réprouver entièrement : d'abord elle éveille l'attention des agronomes, des cultivateurs et des artisans ruraux, sur une partie fort importante de l'agriculture; ensuite le contact des hommes qui possèdent les saines théories de l'art, avec ceux qui apportent avec eux les enseignements d'une longue pratique, fait naître des discussions qui ne peuvent manquer de concourir aux progrès de l'industrie rurale. Enfin, le désir de rester vainqueurs dans la lutte excite l'imagination des concurrents, et leur fait découvrir, dans leurs instruments, des vices cachés ou des ressources inconnues; ils s'efforcent de pallier les uns, de développer les autres, de créer même des améliorations nouvelles, pour fixer l'attention du public. Mais cette ferveur, cette amélioration de progrès si remarquables dans les premiers concours, se ralentissent et s'éteignent

lorsque ces solennités, en se renouvelant, ont perdu leur attrait de nouveauté; elles n'ont plus le même prestige aux yeux des cultivateurs, et finissent même par ne plus produire aucun effet : ce fâcheux résultat s'est fait sentir dans presque tous les cantons où ont eu lieu plusieurs concours de charrues, et nous craignons que, d'ici à quelques années, les sociétés d'agriculture et les comices agricoles ne jugent convenable d'abandonner ce moyen entièrement.

L'inconvénient que nous venons de signaler n'est pas le seul que l'on rencontre dans l'institution des concours. L'expérience a prouvé que dans ces essais le prix n'est pas toujours obtenu par la meilleure charrue, parce que le succès d'un instrument dans ces sortes de luttes dépend autant de la dextérité du laboureur, de la marche et de la vigueur des attelages, et d'une foule de causes accidentelles, que du mérite réel de l'instrument. Nous avons été plusieurs fois témoins du fait que nous venons d'avancer. Lorsqu'un cultivateur voit, dans un concours, une charrue qui lui paraît légère sous le rapport du tirage et facile à conduire, quand il voit cette charrue exécuter aussi un bon labour, comme il n'a ni le temps ni la facilité de l'essayer préablement par lui-même, pour s'assurer si elle possède, en effet, ces avantages, et si elle peut lui convenir, il n'ose pas s'en procurer une semblable, craignant de perdre l'argent qu'il y aurait dépensé. Toutes ces causes tendent à diminuer les bons effets des concours de charrues, pour propager les meilleurs instruments aratoires. Nous le répétons, les avantages de concours de charrues ne sont réels que pendant quelques années; mais, souvent reproduits dans un canton, ils finissent par devenir insigni-

fiants, et toutes les dépenses qu'ils exigent sont de l'argent perdu. L'expérience a tellement confirmé les idées que nous venons d'émettre à cet égard, qu'au moment où nous écrivons, la plupart des sociétés d'agriculture avouent hautement l'impuissance de ces concours, beaucoup en restreignent déjà le nombre, et nous avons la conviction que dans un avenir très-prochain elles jugeront convenable d'y renoncer entièrement. La décadence et l'abandon probables de cette institution dans toutes les contrées de la France où elle est en vigueur, nous engagent à proposer dès à présent un moyen de la remplacer, moyen dont la réalisation est extrêmement facile, et dont l'application, dans tous les départements, amènerait les plus heureux résultats pour le perfectionnement des instruments aratoires, et pour l'amélioration de l'agriculture en général.

Nous proposons de substituer aux concours de charrues l'institution d'un agent agricole connaissant parfaitement, outre le maniement et la construction des instruments d'agriculture dans tous leurs détails, les parties les plus importantes de l'agriculture elle-même. Cet agent aurait pour mission les objets suivants :

Faire exécuter dans des ateliers créés par lui tous les instruments aratoires qu'il jugerait le mieux appropriés à la nature et à la culture des terreins où ils auraient à fonctionner. Dans ce travail, il devrait apporter beaucoup de prudence et de réserve. Quant aux modifications qu'il ferait subir aux instruments en usage dans chaque localité, il ferait bien de prendre en grande considération les idées que nous avons émises à cet égard, dans un mémoire sur lequel M. Hébert, ancien président de la Société d'A-

griculture de l'Eure, a fait un rapport inséré dans le bulletin de cette société (1836). Ainsi, nous avons dit, relativement aux charrues, que le meilleur moyen de les perfectionner n'était pas d'importer la charrue de telle province où celle de tel constructeur, le maniement et la forme de ces instruments peuvent n'avoir aucun rapport avec la charrue du pays où l'on se propose de les faire adopter, et cette différence en entrave toujours le succès. Il faut, au contraire, prendre le type de la charrue du pays; examiner d'abord ce qu'elle peut avoir de défectueux dans ses parties essentielles, principalement dans la conformation du soc et du versoir, et dans le tirage; puis corriger les plus graves défauts, en évitant, autant que possible, de changer la forme et la conduite de l'instrument, car les laboureurs et les artisans ruraux souffrent bien quelques modifications à leur charrue, mais ils ne veulent pas qu'on la dénature entièrement, et qu'on change leurs habitudes, pour lesquelles ils conservent toujours un respect pour ainsi dire religieux. En procédant ainsi d'une manière lente et insensible, on ménage tous les préjugés, et l'on peut parvenir en très-peu de temps à perfectionner la charrue d'un pays, quelque mauvaise qu'elle soit. L'expérience que nous avons acquise, nos propres observations à cet égard, depuis l'époque où nous avons indiqué ce moyen, n'ont fait que nous convaincre de plus en plus de son efficacité; nous le recommandons avec confiance à toute personne qui a l'intention d'améliorer la charrue d'une contrée.

Aussitôt que l'agent agricole, dont nous proposons la création dans chaque département, aurait exécuté les instruments aratoires le mieux adoptés à la culture du pays, il se rendrait successivement dans tous

les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, et dans toutes les principales communes, pour faire fonctionner ces instruments perfectionnés, devant tous les cultivateurs et les artisans ruraux. L'itinéraire de ce voyage, et le jour du passage de l'agent dans chaque commune, seraient publiés par les soins de l'autorité, et par la société ou le comice agricole de la localité, afin d'appeler le plus grand nombre possible d'assistants à ces réunions, auxquelles on donnerait le titre *d'essais d'instruments d'agriculture perfectionnés*. Dans ces essais, l'agent agricole s'attacherait à démontrer matériellement les avantages des instruments qu'il aurait construits, soit sous le rapport du tirage, soit sous le rapport de la perfection du travail; il donnerait aux cultivateurs et aux constructeurs tous les renseignements dont ils auraient besoin à cet égard; il recevrait aussi leurs observations, il y répondrait, et, quelquefois même, il pourrait en faire son profit : les cultivateurs auraient, en outre, la faculté d'essayer les instruments, de les faire fonctionner tout à leur aise, afin d'apprécier par eux-mêmes s'ils sont faciles à conduire, et s'ils offrent réellement des avantages marqués sur ceux en usage dans le pays. S'il existait dans une même localité des terreins d'une nature très-différente de celle du champ d'expérience, les cultivateurs pourraient inviter l'agent agricole à se déplacer, afin d'essayer de nouveau les instruments sur ces divers genres de terreins. On pourrait aussi prêter, pour les éprouver, les charrues perfectionnées, pendant une quinzaine de jours. A cet effet, l'agent agricole devrait toujours, autant que possible, en avoir un certain nombre chez lui pour cet usage; il s'empresserait d'acquiescer aux demandes de ce genre, quand le temps

lui manquerait pour aller faire lui-même l'essai de ses instruments.

De cette manière, les cultivateurs n'éprouveraient jamais de déception dans l'achat de nouveaux instruments, et la propagation des innovations réellement utiles serait infiniment plus rapide que par les concours de charrues tels qu'ils ont lieu aujourd'hui.

Les expériences terminées, il resterait encore à l'agent agricole une tâche utile à remplir; elle aurait pour but d'organiser des conférences qui lui permettraient de s'entretenir avec les vrais cultivateurs sur les parties les plus importantes de l'agriculture, non pas en docteur, mais en praticien, en homme du métier. Ainsi, il parlerait de l'influence des bons labours, de la propreté du sol sur la végétation, et des moyens à employer pour obtenir ces deux résultats; il leur développerait les avantages immenses que l'agriculture peut retirer de l'extension de la culture des fourrages; il leur ferait comprendre combien cette culture diminue les frais d'exploitation, et combien elle contribue à fertiliser le sol par les débris des feuilles des plantes et par les bestiaux nombreux qu'elle permet de nourrir, la somme de leurs produits étant toujours relative à la quantité et à la qualité de la nourriture qu'ils reçoivent (1); il

(1) Au lieu de distribuer dans les concours de charrues des encouragements aux agriculteurs qui présentent le plus beau taureau, la plus belle génisse, le plus beau bélier, etc., nous préférerions voir accorder des récompenses à ceux qui cultivent le plus de fourrages et de racines fourragères, relativement à l'étendue de leur exploitation, parce que ceux-là seuls peuvent avoir de beaux bestiaux, et leur consacrer une nourriture abondante et substantielle. Voilà, selon nous,

les engagerait surtout à convertir temporairement en pâturages tous les terreins qui n'ont pas assez de fécondité pour être soumis constamment à l'action de la charrue, et qui sont ruineux pour tous les cultivateurs qui ne connaissent pas d'autre moyen que la grande culture pour les exploiter. Si, dans les sols médiocres, les pâturages sont peu abondants, au moins ils n'exigent aucuns frais, ce sont les animaux de rente qui travaillent dessus ; ils ramassent les récoltes et fument le terrein, et le peu de produit qu'on obtient peut être considéré comme un produit net.

Enfin, l'agent agricole appellerait encore l'attention des cultivateurs sur les moyens de préparer, recueillir et employer les fumiers d'étables, si négligés aujourd'hui dans toutes les fermes, et sur lesquels ils subissent des pertes énormes sans s'en douter. Il les engagerait principalement à préserver les engrais des lavages par les pluies auxquels ils sont exposés presque partout, et qui leur font un tort irréparable. Il leur dirait que l'eau, en passant ainsi dans les fumiers, dissout et entraîne avec elle tous les sels et toutes les parties les plus solubles et les plus actives, pour ne laisser que la substance végétale qui offre bien un certain volume, mais dont l'effet est très-faible comme principe fertilisant. Si tous les cultivateurs réfléchissaient attentivement au prix que leur coûte le fumier, et à l'action puissante qu'il exerce sur la végétation, assurément ils apporteraient en général plus de soins pour le ra-

---

la meilleure manière de provoquer l'amélioration des races des bestiaux, si l'on veut qu'elle se fasse pour ainsi dire d'elle-même, et sans de grandes dépenses.

masser et l'empêcher de se détériorer. Telles sont les principales parties de l'agriculture sur lesquelles l'agent agricole pourrait s'entretenir fructueusement à la suite des essais d'instruments auxquels il se serait livré dans toutes les localités où l'utilité en aurait été reconnue.

L'agent agricole serait encore chargé d'établir, dans le lieu où il fixerait sa résidence, un atelier destiné spécialement à la construction des instruments aratoires et des machines agricoles. Dans cet atelier, il s'attacherait aussi à former des charrons et des forgerons, auxquels il enseignerait par principes cette construction; car le défaut de connaissances parmi ces artisans est encore un obstacle puissant au perfectionnement des instruments aratoires, et ce perfectionnement ne peut être complètement réalisé, tant que le forgeron de village restera étranger aux plus simples règles de la mécanique agricole, aux procédés les plus ordinaires d'une bonne construction. Il serait encore de la plus grande utilité de créer dans chaque département un établissement où les jeunes gens qui se destinent à ces professions pourraient acquérir les notions élémentaires indispensables pour réparer et construire avec soins tous les instruments et appareils employés dans l'agriculture; il importerait qu'on leur enseignât les éléments de géométrie, la mécanique agricole et le dessin linéaire, pour former des ouvriers capables et intelligents. En fondant ainsi, dans chaque chef-lieu, une petite école rurale des arts et métiers, destinée spécialement à l'artisan des campagnes, et en substituant aux concours de charrues les essais d'instruments de culture, tels que nous venons de les indiquer, l'emploi simultané de ces deux moyens ferait parvenir en très-peu de

temps, nous en sommes convaincus, cette partie importante de l'industrie rurale à un haut degré de perfection.

Pour bien apprécier les avantages économiques qui devraient résulter, pour l'agriculture, de l'adoption de notre projet, il suffit de réfléchir sur le chiffre des animaux de travail actuellement employés dans les campagnes, et à la réduction possible de ce chiffre par l'usage des instruments perfectionnés, et par une meilleure disposition des attelages. Ainsi, les charrues, par exemple, exigent généralement l'emploi de 3, 4, 5 et 6 bêtes de trait; ce dernier nombre est même très-commun dans le canton que j'habite aujourd'hui. Eh bien! deux chevaux ou deux bons bœufs sont suffisants, presque partout, pour faire mouvoir une charrue construite d'après de bons principes, et dont le tirage serait placé convenablement. Lorsque le sol présente une très-grande résistance, il faudrait tout au plus ajouter un troisième cheval. Ce que nous disons de la charrue s'applique également à tous les autres instruments, et nous sommes convaincus que l'on pourrait, terme moyen, diminuer au moins dix chevaux de travail dans chaque commune, en adoptant des charrues perfectionnées. L'entretien de dix chevaux n'est pas une chose insignifiante en agriculture, sous le rapport économique; c'est une dépense annuelle d'au moins 500 fr. par cheval, même dans les circonstances les plus avantageuses. En multipliant cette somme par le nombre de chevaux et de communes rurales de chaque département, l'on aura une idée exacte de la perte énorme que les agriculteurs éprouvent sur le service de leurs animaux de travail, et combien il est utile d'en restreindre le nombre.

Nous engageons donc vivement les sociétés d'agriculture, et en général toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'industrie rurale, à méditer attentivement les moyens que nous proposons d'employer pour améliorer la construction des instruments aratoires dont la perfection doit être considérée comme la base et le fondement de toute bonne culture. Si nous sommes assez heureux pour faire partager à quelques agriculteurs nos convictions, et qu'ils désirent mettre ce projet à exécution, nous les prions de nous en faire part, et de nous tenir au courant des résultats qu'ils auront obtenus.

Nous accueillerons volontiers toutes les demandes et tous les renseignements qui nous seront adressés, et qui auraient pour but le perfectionnement des instruments aratoires, et principalement des charrues de chaque localité. Ainsi, en nous envoyant un modèle exact de l'instrument, et quelques données sur la nature du terrein, nous nous engageons à le modifier, selon ce qui nous paraîtra nécessaire, et à le renvoyer à la personne qui nous aura donné cette marque de confiance. Les fonctions dont le gouvernement vient de nous investir, nous permettront, nous l'espérons, de seconder efficacement les efforts de tous ceux qui chercheront à faire avancer la plus belle et la plus noble des industries, l'agriculture.

NOTICE

SUR LES TRAVAUX

DE

M. VINCENT-LARCHER, Peintre sur Verre,

Lue à la séance du mois de Juillet 1844,

Par M. E. BERTRAND, *Membre résidant.*

Au mois d'octobre dernier, un jeune peintre-décorateur, M. Vincent, se présentait chez M. le curé de la paroisse de Saint-Urbain, de Troyes, pour le prier de lui confier une partie des travaux de réparation à faire aux vitraux de son église. Ces travaux étaient bien simples, bien modestes, il s'agissait de remettre des plombs. Pour faire droit à cette demande, il eût fallu déposséder un ouvrier contre lequel on n'avait aucun motif de plainte. Aussi, quoique le solliciteur fût son paroissien, M. le curé ne put lui répondre que par un refus qu'il enveloppa de formes polies. Son dernier mot, en l'éconduisant, fut celui-ci : « Ah ! si vous étiez *peintre sur verre*, »ce serait bien différent ! » De ce mot, jeté au hasard, il est sorti une découverte précieuse, le secret si long-temps cherché de l'ancien procédé de la peinture sur verre.

« Etre peintre sur verre, se disait avec ironie, en »se retirant, le jeune peintre désappointé ; être peintre sur verre, on ne me demande que cela pour »obtenir de remettre des plombs à des vitraux ! — »Oh ! si j'étais peintre sur verre, ce n'est pas là ce

»que je solliciterais. » Par un hasard singulier, M. le curé de Saint-Urbain avait précisément heurté une idée que nourrissait depuis longues années M. Vincent; une idée qu'il avait long-temps poursuivie en vain, à laquelle il avait en vain sacrifié bien des veilles, bien des économies. Il ne l'avait abandonnée que lorsque le temps lui avait manqué, lorsque ses ressources ne lui avaient plus permis de pousser plus loin les sacrifices.

En 1836, un entrepreneur chargé de la restauration d'une partie du vitrail de la chapelle de saint Eutrope, dans l'église cathédrale de Sens, lui avait confié le soin de remplacer des pièces brisées avec des verres peints à l'huile. Bien jeune encore, mais possédant déjà à un haut degré le sentiment de l'art, il avait rougi en plaçant ces grossières et ternes imitations à côté des fragments brillants de l'ancien vitrail. Puis il s'était senti saisi du désir de deviner le secret des peintres du moyen âge, qui avaient enfanté ces merveilles que l'art moderne ne pouvait même pas réparer. Entretenu par la nature de ses travaux, qui le retenaient pendant des journées entières en contemplation devant les magnifiques verrières de Jean Cousin, ce désir devint bientôt une préoccupation unique, incessante, impérieuse. Simple compagnon apprenti, dépourvu de fortune, ne possédant aucune des notions nécessaires pour résoudre un problème dans la solution duquel ont échoué tant d'hommes auxquels il ne manquait aucune des conditions du succès, M. Vincent avait d'immenses difficultés à vaincre. Il ne se les était pas dissimulées, et cependant, avec cette tenacité d'idées et cette persévérance qui distingue tous les esprits qui font faire un pas à la science ou aux arts, il se mit à l'œuvre.

Il lui fallait des notions de chimie, il étudia la chimie dans les instants de loisir que lui laissait le travail qui le faisait vivre. Il ne pouvait suivre les cours publics, il n'avait pas de livres : quelques bouquins achetés sur les quais, à Paris, des dictionnaires de chimie, ce qu'il y a de plus incomplet, voilà les seules ressources avec lesquelles il dut s'initier aux secrets de la science.

Dès qu'il avait quelqu'argent, il le dépensait en essais. Ces essais étaient toujours infructueux, et cependant il avait hâte de faire de nouvelles économies pour les jeter dans des essais nouveaux. En comparant avec les anciens vitraux coloriés les produits informes qu'il obtenait, et en se voyant si loin du but qu'il voulait atteindre, parfois il se sentait pris de découragement; mais bientôt il revenait à son œuvre avec une ardeur plus vive. Souvent un ordre de son maître venait interrompre ses recherches en l'envoyant au loin ; plus souvent encore il était obligé de renoncer à des expériences qu'il avait inventées, et qu'il pensait devoir le conduire au résultat qu'il ambitionnait si vivement, parce qu'il fallait faire des dépenses au-dessus de ses forces. Qui pourrait dire combien alors, pour ce jeune ouvrier, il y eut de nuits d'insomnie, combien d'amers désappointements, combien de regrets que le langage ne peut exprimer! On s'étonne qu'il ait pu résister pendant de longues années à de pareilles épreuves.

Après plus de sept ans, cependant, M. Vincent, nous l'avons dit, s'était lassé. Il avait désespéré du succès, ou plutôt, appelant la raison à son aide, il avait cherché à détourner ses pensées de ce but, qui lui avait tant de fois échappé au moment où il croyait le toucher. Il craignait de lui sacrifier tout son ave-

nir. — Il était à peine parvenu à donner une autre direction à son esprit inventif, lorsque le mot de M. le curé de Saint-Urbain, que nous avons rappelé, vint ranimer un feu mal éteint. A partir de ce jour, les verrières étincelantes, la gloire du succès, la fortune peut-être derrière la gloire, revinrent dans les rêves du jeune peintre. Cette idée fixe, cette idée décevante qui avait occupé exclusivement sept années de sa vie, rentra maîtresse souveraine. Elle exigeait de nouvelles tentatives, de nouveaux sacrifices ; après bien des hésitations, M. Vincent se décida à les faire. Il n'osait espérer le succès ; mais pour se justifier à ses propres yeux, il se disait que, quelque fût le résultat, ces sacrifices seraient les derniers. — Cette fois, enfin, tant de persévérance devait être couronnée par le succès.

Dès le mois de novembre suivant, M. Vincent avait découvert une série de procédés, à l'aide desquels il pouvait produire sur le verre les nuances les plus brillantes (1). Lui aussi, il pouvait enfin peindre des verrières ; mais il n'était pas encore satisfait. Ce n'était pas assez de posséder l'éclat des couleurs ; ce n'était pas assez de savoir les incorpo-

---

(1) Les procédés de la peinture sur verre sont depuis longtemps connus et mis en pratique. C'est là un fait qui ne peut être contesté, surtout en présence des verrières de M. Thevenot, de M. Maréchal et de la manufacture royale de Sèvres. Mais ce qui est remarquable, c'est, sous le rapport du fait, que M. Vincent ne connaissait pas ces procédés, et que pour lui tout était à inventer. — Sous le rapport de l'art, que non-seulement il a obtenu de la peinture sur verre, mais qu'il a reproduit exactement tous les effets que l'on admire dans les vitraux des anciens peintres-verriers, y compris ceux du XIII[e] siècle; ce que n'avait point encore atteint complètement l'art moderne.

rer au verre de manière à ce que leur durée pût défier les siècles : il lui manquait encore, pour égaler les anciens maîtres, pour rivaliser avec eux, pour oser toucher à leurs œuvres, et les restaurer de manière à ce que l'on ne pût pas distinguer la main de l'ouvrier, il lui manquait encore le procédé qui enlève au verre sa transparence sans ôter le passage à la lumière. C'est ce procédé qui donne aux anciennes verrières cette richesse, ce velouté de ton qui en fait la plus grande beauté, et produit ce demi-jour mystérieux qui s'allie si bien avec le caractère religieux de l'architecture gothique. Il a fait jusqu'à ce jour le désespoir des peintres sur verre modernes. Plusieurs artistes ont retrouvé le secret de la peinture sur verre; mais, malgré tous leurs efforts, leurs verrières restent transparentes. Pour adoucir la vivacité de la lumière qui les traverse, pour empêcher les regards distraits de recevoir à travers les peintures l'image des objets extérieurs, on est obligé d'avoir recours à des moyens artificiels imparfaits et indignes de l'art ancien, tels que l'application extérieure d'un corps résineux ou d'un ignoble badigeon à l'huile qui ne résiste pas à l'intempérie des saisons, et nuit à l'effet des couleurs. Plus habile, ou, si l'on veut, plus heureux que le plus grand nombre de ceux qui ont poursuivi le même but, M. Vincent est enfin parvenu à trouver ce procédé. Au mois de décembre, sa découverte était complète, aussi complète que l'art pouvait le souhaiter.

Ainsi, quant aux couleurs, sa palette est assez riche pour pouvoir exécuter, tel qu'il aurait été conçu par l'auteur, tout carton qui lui serait donné avec l'indication des teintes. Il n'y a pas une seule des nuances et des tons employés par les anciens maî-

tres, Jean Cousin, Barthélemy, les frères Gontier, Pierre Levieil et tous ceux que l'on peut nommer, qu'il ne puisse reproduire si exactement, qu'il met au défi de distinguer de l'ensemble la pièce qu'il aurait remplacée.

Quant au procédé pour enlever au verre sa trop grande transparence, la couverte qu'il a inventée peut s'appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur du vitrail, avant ou après la peinture ; elle peut même se mêler avec les couleurs, et s'employer simultanément avec elles. Il lui donne la nuance de la couleur qui se trouve ou doit se trouver sur la partie du verre où elle doit être posée. Elle s'incorpore au verre par la cuisson, et elle devient indélébile. Loin de nuire à l'effet de la peinture, elle avive les couleurs, augmente leur éclat, et leur donne plus de moelleux. Cette substance se prête si complètement à toutes les exigences, que M. Vincent pourrait l'appliquer, sans nuire ni au fini de la peinture, ni à la solidité du verre, à un vitrail quel qu'il fût, dont l'on voudrait corriger la transparence vicieuse. — Il peut même à volonté faire varier le degré de transparence ou d'opacité.

La perfection des procédés permet de remettre au feu plusieurs fois la même pièce, si cela est nécessaire, soit pour renforcer un ton trop faible, soit pour toute autre cause, sans jamais altérer le verre; et quelle que soit l'épaisseur de la couche formée par les couleurs et par la couverte, après la cuisson, l'adhérence au verre, la vitrification est toujours complète.

M. le curé de Saint-Urbain a tenu parole à M. Vincent. Il lui a donné à exécuter le vitrail de la chapelle des fonds baptismaux de son église. Ce vitrail vient d'être posé, et il a attiré à juste titre l'atten-

tion publique. La mosaïque et les deux sujets, le Baptême de saint Jean et la Tentation dans le désert, ont été copiés sur les vitraux de la cathédrale de Troyes et sur des fragments des vitraux de Saint-Urbain même. Ce qu'il y a à rechercher dans cette composition est donc principalement le mérite de la couleur. Elle ne le cède en rien en éclat, en richesse, en velouté de tons, à ce que nous avons de plus remarquable dans cette ville, où nous avons tant de vitraux remarquables. Ce travail suffirait pour justifier ce que nous avons dit de la découverte de M. Vincent.

Il est difficile d'imaginer tous les obstacles que présentait l'art que M. Vincent a réinventé tout d'une pièce, et ceux qu'il a eus à vaincre pour atteindre le degré de perfection auquel il est parvenu.

Dans la composition des couleurs qui doivent servir à la peinture sur verre, il ne peut entrer que des substances minérales fusibles et vitrifiables. La nuance du mélange des substances que l'on emploie n'indique pas toujours la couleur et le ton que produira la cuisson. L'effet n'est obtenu qu'après la vitrification par un feu ardent poussé jusqu'à mettre le verre lui-même en fusion. Ce simple énoncé peut vous faire apprécier combien il a fallu de tâtonnements, d'essais, d'expériences, pour avoir toutes les couleurs sur sa palette. Plus d'une fois, M. Vincent a été au moment de s'arrêter devant des difficultés qu'il regardait comme insolubles. Son intelligence, un travail assidu, sa persévérance, le hasard aussi, l'ont servi tour à tour pour les surmonter.

Il raconte, entre autres faits, qu'après bien des efforts, bien des tentatives inutiles, il en était venu à désespérer de rendre fusible et vitrifiable un certain alliage dans lequel il entrait du cuivre. De quel-

que manière qu'il s'y prît, quelles que fussent les combinaisons de terres et de minéraux qu'il essayât, malgré les précautions les plus minutieuses, à la fin de chaque expérience, il trouvait toujours le cuivre calciné au fond du creuset. Il ne savait plus à quel expédient avoir recours, et le courage commençait à lui manquer, lorsque la Providence vint à son aide. Il travaillait habituellement la nuit. Un soir, il tentait une dernière expérience. Au moment d'en constater le résultat, à certains signes il lui sembla reconnaître qu'il avait encore une fois échoué. Il en ressentit un chagrin si vif, un désappointement si amer, qu'il n'eut pas le courage de retirer le creuset du fourneau, et s'enfuit en l'abandonnant au milieu d'un brasier ardent. Le lendemain, au fond de ce creuset se trouvait un résidu homogène, complètement vitrifié : la difficulté était vaincue. S'il n'avait pas réussi la veille, c'est qu'il s'était arrêté à un degré de chaleur qui n'était pas assez élevé. Voilà à quoi peut tenir le succès d'une invention.

Mais ce n'était rien là encore.— Il ne suffisait pas d'avoir trouvé des couleurs minérales fusibles et vitrifiables. Sur les diverses pièces de verre qui composent une verrière, souvent sur une même pièce de verre, on emploie à la fois des couleurs différentes. Pour pouvoir les soumettre ensemble à la cuisson, il fallait que tous les alliages fussent combinés de telle sorte, qu'ils n'entrassent en fusion qu'au même degré de chaleur. Cette combinaison, M. Vincent l'a trouvée.

Trop ou trop peu de chaleur peut faire manquer le résultat que l'on veut obtenir. Lorsqu'il s'agit d'apprécier une chaleur de quinze à seize cents degrés, tous les moyens ordinaires d'appréciation font défaut. M. Vincent a inventé des pyromètres qui lui

permettent de s'arrêter au degré précis qu'il a voulu atteindre. Les creusets que lui fournissait le commerce entraient en fusion avec le verre; il en a fabriqué lui-même de plus réfractaires. Ses fourneaux ne donnaient qu'une chaleur insuffisante et mal distribuée. La masse de vitraux qui leur était confiée n'était pas également atteinte par la cuisson. Il a cherché de nouvelles formes de fournaux. Huit fois il a échoué; enfin à la neuvième il a obtenu un succès complet.

C'est là un rare et bel exemple des merveilles que l'homme peut produire par une persévérance intelligente. L'imagination s'étonne lorsqu'elle mesure pas à pas l'espace que M. Vincent a eu à parcourir pour arriver au but, et qu'elle voit avec quelles faibles ressources il a résolu des problêmes devant lesquels, jusqu'à ce jour, la science avait en partie échoué.

Il m'a semblé, Messieurs, que votre attention devait être appelée sur les travaux de M. Vincent. Vous avez une mission élevée à laquelle vous n'avez jamais manqué, c'est de rechercher, d'encourager toutes les capacités, tous les mérites qui se produisent autour de vous; c'est de les mettre en évidence autant qu'il dépend de vous. Jamais vos encouragements et votre approbation n'auront été accordés à un artiste qui en soit plus digne. Il n'y aurait rien de nouveau dans la découverte de M. Vincent, qu'elle serait un fait remarquable, et qui mériterait d'être applaudi par tous les hommes éclairés; mais M. Vincent a véritablement rendu un service important à l'art de la peinture sur verre, il a restitué à la science un secret perdu. Chaque jour emportait quelque fragment des belles verrières dont s'enorgueillissent nos cathédrales, je pourrais dire

toutes nos églises, si je ne voulais parler que de cette ville. Déjà on fixait le terme probable de leur durée. Grâce à l'invention de M. Vincent, la conservation, la restauration parfaite de ces peintures, qui font l'admiration des connaisseurs, est aujourd'hui assurée. Grâce à lui, de nouvelles verrières, qui ne le céderont en rien aux anciennes, pourront compléter l'ensemble des vitraux de nos monuments, que l'art du moyen âge a laissé inachevé.

Le prix élevé auquel les peintres sur verre modernes avaient tarifé leurs vitraux coloriés, en avait fait un luxe auquel ne pouvaient atteindre que les cathédrales subventionnées par l'état. Sous ce rapport aussi, M. Vincent prépare une révolution complète. Il fixe à 130 fr. par mètre carré le prix moyen auquel il peut livrer ses verres peints. A ce prix, il n'y a pas une fabrique qui ne puisse progressivement remplacer, par de belles verrières, les vitraux blancs qui déparent les églises gothiques.

Nous avons la satisfaction de pouvoir vous annoncer que déjà des réparations ont été confiées à M. Vincent, que déjà des commandes lui ont été faites. Nous ne doutons pas qu'à mesure qu'il sera mieux connu, elles acquerront plus d'importance, et qu'avant peu d'années il aura acquis une réputation méritée.

J'avais désiré, Messieurs, pouvoir mettre sous vos yeux quelques échantillons des vitraux de M. Vincent. Il devait aujourd'hui me confier un panneau représentant l'Adoration des Mages, qu'il a copié exactement sur le vitrail de la chapelle de la Communion de la cathédrale Saint-Pierre. Malheureusement, malgré tous ses efforts, cette pièce n'a pu être terminée à temps. Mais elle vous sera soumise dans la séance du mois d'août : vous pourrez alors ap-

précier par vous-mêmes le mérite des procédés de M. Vincent, et l'exactitude avec laquelle il peut reproduire l'effet des anciens vitraux.

Le panneau de l'Adoration des Mages a été exécuté par M. Vincent, pour être envoyé à M. Didron, secrétaire du comité des arts et monuments historiques. Pour rendre évidente la perfection de sa méthode et l'habileté avec laquelle il exécute, M. Vincent n'a pas craint d'affronter la comparaison avec les anciens maîtres.

Après la lecture de cette notice, la Société charge une commission, composée de cinq membres, de lui faire un rapport sur le mérite des procédés et des vitraux peints de M. Vincent.

INCONVÉNIENTS ET DANGERS

QUE PRÉSENTE

L'EMPLOI DE L'ARSENIC DANS LE CHAULAGE DU BLÉ,

Comme préservatif de la Carie,

Par M. BARDIN, *Pharmacien, Membre résidant.*

Frappé des dangers qui peuvent résulter de l'emploi de l'arsenic pour le chaulage du blé, j'avais formé le projet de soumettre à cette Société quelques remarques sur ce sujet, quand le numéro d'avril, des Annales d'Hygiène, a fixé mon attention par un travail important et des renseignements précieux sur cette matière : j'aurai donc beaucoup de citations à extraire de ce recueil.

Parmi les diverses méthodes conseillées aux agriculteurs pour préserver de la carie le blé qu'ils confient à la terre, il en est une que chacun devrait repousser avec le plus grand soin, en raison des innombrables dangers auxquels elle expose les habitants des campagnes, de quelque condition qu'ils soient, c'est l'emploi de l'arsenic dans l'opération appelée chaulage : on désigne généralement sous ce nom tous les moyens propres à préserver le blé de la carie.

La carie, que l'on nomme souvent aussi charbon ou bruine, produit sur le blé des désastres dont les résultats sont effrayants. La farine de blé carié donne un pain de très-mauvaise qualité et même nuisible; elle est donc singulièrement dépréciée : aussi la gravité du mal a-t-elle dû faire accueillir avec enthousiasme tous les moyens préconisés pour prévenir les effets de cette terrible maladie.

La chaux, d'abord employée seule, ne remplissant qu'imparfaitement le but que l'on se proposait, chacun dut tenter de nouveaux essais pour obtenir un meilleur résultat; c'est ainsi que l'on arriva à l'emploi de l'arsenic. Ce poison commença par être vendu mélangé à d'autres matières, comme un moyen secret destiné à empêcher le développement de la carie, et donna lieu, par son emploi, à un très-grand nombre d'accidents : ceux-ci éveillèrent l'attention, on analysa et on découvrit le secret, qui tomba ainsi dans le domaine public. Malgré la terreur qu'aurait dû inspirer un semblable procédé, l'arsenic fut employé, dans certains pays au moins, d'une manière générale.

L'arsenic blanc n'est pas la seule substance toxique dont on se soit servi pour l'opération du chaulage. Le sulfure jaune d'arsenic, arsenic jaune ou

orpiment, le sulfate de cuivre ou vitriol bleu, le sublimé corrosif, etc., ont également été mis en usage.

Ces innovations n'avaient pas pénétré dans cet arrondissement, quand, il y a peu d'années, un cultivateur des environs de Troyes communiqua à quelques-uns de ses compatriotes un moyen propre à détruire la carie. La recette qu'il proposa réunit toutes les conditions les plus funestes à la santé de l'homme, c'est-à-dire qu'elle conseille l'emploi collectif de trois substances vénéneuses que d'autres mirent en usage séparément : c'est un mélange de vitriol bleu, d'arsenic blanc et d'arsenic jaune ; ce dernier du reste n'est que de l'arsenic blanc uni à 5 ou 6 pour cent de sulfure d'arsenic.

Tel est le mélange qui, avec la chaux, constitue le moyen adopté par les cultivateurs d'une certaine contrée de notre arrondissement, pour chauler leurs blés.

Cette méthode, je dois le dire, est restée très-limitée autour de nous. Mon but est de désabuser ceux qui croient qu'elle est préférable à toute autre, et d'empêcher qu'elle ne soit appliquée sur une plus grande échelle. Je crois pouvoir l'atteindre et faire proscrire généralement tous les moyens qui offrent quelques dangers, en prouvant qu'il existe d'autres méthodes plus sûres dans leur emploi, sans avoir les mêmes inconvénients, et en signalant les dangers que présente l'usage de l'arsenic dans ces circonstances.

Il résulte d'expériences faites comparativement, et avec le plus grand soin, par M. Mathieu de Dombasle, à l'école de Roville, qu'en employant pour semence du blé infecté à dessein de carie, et le traitant par diverses méthodes, on a obtenu les résultats suivants :

1° Le blé carié, sans aucune préparatoin, a donné	486 épis cariés sur 1,000.
2° Le blé carié, saupoudré à sec, vingt-quatre heures à l'avance, de chaux hydratée ou délitée, au moyen d'une petite quantité d'eau, à la dose de 4 kilog. de chaux par hectolitre de grain . .	476 — —
3° Le blé carié, humecté, vingt-quatre heures à l'avance, d'un lait de chaux formé de 4 kilogr. par hectolitre de grain	260 — —
4° Le blé carié, plongé pendant vingt-quatre heures dans de l'eau où l'on avait délayé 5 kil. de chaux pour 50 litres d'eau. .	21 — —
5° Le blé carié, plongé pendant deux heures dans une solution de 300 grammes de sulfate de cuivre ou vitriol bleu, et de 1 kilogr. 500 de sel commun pour 50 litres d'eau	9 — —
6° Le blé carié, plongé pendant une heure dans une solution de 6 hectogrammes de sulfate de cuivre pour 50 litres d'eau . .	8 — —
7° Le blé carié, plongé pendant vingt-quatre heures dans de l'eau, dans laquelle on avait délayé 5 kilogr. de chaux mêlée à 8 hectogr. de sel commun pour 50 litres d'eau	2 — —

De ces expériences, M. de Dombasle tire les conséquences suivantes :

1°. L'emploi du sulfate de cuivre, pour la des-

truction de la carie, est, comme l'avaient indiqué toutes les expériences faites jusqu'à ce jour, un moyen très-efficace. Mais, indépendamment du danger qu'offre l'emploi d'une substance aussi vénéneuse par des hommes aussi peu soigneux que le sont communément les habitants de la campagne, il se rencontre un inconvénient très-grave dans l'usage du procédé décrit, et en général dans tous les procédés où l'on doit faire usage d'un bain prolongé pendant vingt-quatre heures : ce procédé est beaucoup plus difficile et plus embarrassant dans la pratique que ne le croient communément les personnes qui le décrivent; et les principaux inconvénients résultent ici, d'abord de la nécessité d'y employer des cuviers d'une grande capacité, et ensuite de la difficulté de conserver le grain qui a été soumis à cette opération, lorsqu'il arrive qu'on ne peut le semer immédiatement. En effet, le grain qui a été plongé pendant vingt-quatre heures dans l'eau, se trouve tellement détrempé et gonflé, qu'il s'échaufferait et se gâterait promptement, si on le mettait en tas : en sorte qu'on ne peut le conserver qu'en le plaçant en couches très-minces sur un plancher, et en l'y remuant très-fréquemment; ce qui exige de vastes espaces et des manutentions fort embarrassantes. D'un autre côté, un semeur pouvant répandre par jour environ 12 hectolitres de froment, il faudrait, pour l'alimenter, employer, comme il vient d'être dit, une cuve de la contenance de 10 hectolitres au moins pour le bain, en supposant, ce qui est impossible, que l'opération marchât régulièrement et sans aucun retard accidentel, en sorte qu'on pût préparer chaque jour le grain destiné à la semaille du lendemain.

2°. Dans l'emploi de la chaux pure, il est évident

que le procédé du bain est plus efficace que celui de simple aspersion, car il fait venir à la surface non-seulement la poussière de carie, mais aussi les grains imparfaits et les semences de plusieurs mauvaises herbes qu'on peut ainsi enlever à l'aide d'une écumoire. Et si le procédé d'aspersion est néanmoins beaucoup plus répandu que l'autre dans la pratique des cultivateurs, on doit l'attribuer uniquement à la difficulté et aux embarras qui s'attachent à l'emploi du bain prolongé.

3°. L'addition de sel commun à la chaux accroît à un très-haut degré l'action destructive que cette dernière exerce sur les germes de carie.

Jusqu'à présent tout l'avantage reste donc au procédé qui emploie la chaux unie au sel.

Pour appuyer ce que je viens de dire à ce sujet, je n'ai qu'à vous rappeler l'excellent mémoire lu par M. Pillard-Tarin, à cette Société, dans le courant de 1836, mémoire qui se trouve imprimé dans le compte-rendu de vos travaux.

M. Pillard fait ressortir tous les avantages de l'emploi du sel commun pour détruire la bruine, et cite à l'appui de ses assertions l'exemple d'un cultivateur de Belley, qui avait ensemencé une portion d'un champ avec du blé non préparé, et l'autre portion avec du blé que M. Pillard lui avait donné : celui-ci avait été chaulé avec addition de sel. La première portion fournit une énorme quantité de blé carié; l'autre n'en offrit que quelques rares épis.

Ces résultats sont certainement très-satisfaisants. Mais j'ai à vous parler maintenant d'une autre méthode plus sûre peut-être dans ses effets, et moins dispendieuse; méthode qui a été suivie dans ce département, et qui me paraît délaissée : c'est celle qui fait usage de la chaux et du sulfate de soude.

Voici comment on procède :

Dissoudre du sulfate de soude dans de l'eau, dans la proportion de 8 kilog. de sel par hectolitre d'eau; faire l'opération la veille de la semaille.

Le grain étant en tas sur un carrelage, on l'arrose avec la solution, en se servant d'un entonnoir à fraise. On retourne vivement le grain pendant l'arrosage, jusqu'à ce qu'il soit entièrement humecté, et jusqu'à ce que le liquide commence à s'écouler du tas ; ce qui indique que le grain n'en absorbe plus. Il est superflu, par conséquent, de mesurer le liquide. On répand, immédiatement après, de la chaux délitée, en continuant de brasser fortement, et on en ajoute jusqu'à la proportion de 2 kilogr. par hectolitre de grain. Lorsque le mélange est bien complet, l'opération est terminée, et l'on peut semer de ce grain de suite ou le conserver plusieurs jours. Comme il n'est pas imprégné d'une aussi grande quantité d'eau qu'à l'opération du bain, on peut le laisser en tas sans craindre qu'il s'échauffe; cependant on peut le retourner tous les trois ou quatre jours. En exécutant ce procédé avec les précautions indiquées, on peut semer hardiment du blé infecté de carie à un très-haut degré, avec certitude qu'il ne produira pas un seul épis carié, du moins par l'effet de la contagion de la semence.

De plus, la méthode par le sulfate de soude a l'avantage d'être moins coûteuse que la méthode par le sel marin.

Par hectolitre de blé, il faut 1 kilogr. de sel marin, quand 640 grammes de sulfate de soude peuvent suffire ; la proportion de la chaux reste la même, 2 kilogr. par hectolitre. Or, il est facile de se procurer du sulfate de soude au même prix que le sel marin, c'est-à-dire à 50 c. le kilo ; ce serait

donc une économie de 18 c. par hectolitre, économie de plus d'un tiers sur le sel, et encore aurait-on un meilleur résultat.

Pourquoi donc ne pas avoir recours à cette méthode, quand on peut, à l'aide d'un moyen aussi simple, se préserver d'un mal aussi désastreux?

La seule difficulté qui s'oppose à l'introduction du sulfate de soude dans les campagnes, c'est le peu de tendance qu'éprouvent beaucoup de cultivateurs à accepter une innovation quelle qu'elle soit, et parce que ce sel ne se trouve pas à la disposition de tous. Jusqu'à présent, il est vrai, les pharmaciens seuls en ont eu en dépôt ; mais aussitôt que le besoin s'en fera sentir, les marchands de tous les pays s'en procureront très-aisément.

A ceux donc qui ne voudront pas se servir d'un corps nouveau pour eux, je dirai : Employez la chaux et le sel marin. Mais à ceux qui, plus sages, comprendront leurs véritables intérêts, je conseillerai l'emploi de la chaux unie au sulfate de soude.

Ces citations suffiront, je crois, pour vous édifier sur l'importance que peut offrir le chaulage du blé avec de l'arsenic. Peut-on, en effet, obtenir des résultats plus satisfaisants que ceux donnés par le sel marin, et surtout par le sulfate de soude? Quelle que soit l'action de l'arsenic, elle ne saurait être plus efficace, et les inconvénients que ce corps présente dans son emploi ne seraient certainement pas compensés par les avantages qu'il serait susceptible de produire.

Quand j'aurai ensuite produit le tableau des accidents que peut faire naître la méthode arsenicale, j'ai tout lieu de croire que les cultivateurs qui en auront connaissance ne seront plus tentés d'y recourir.

Je parlerai d'abord des accidents immédiats, puis des accidents consécutifs. Je dirai ensuite quelques mots du chaulage par l'arsenic, considéré sous le point de vue de la médecine légale.

Accidents immédiats. — La plupart du temps, quand le blé destiné aux semailles a été imprégné d'une liqueur arsenieuse, on le porte aux champs avant qu'il ne soit entièrement sec. Dans ce cas, qui est cependant le moins dangereux, il peut résulter un grave inconvénient pour celui qui le sème, c'est l'absorption d'une certaine quantité d'arsenic par les mains qui restent long-temps en contact avec le blé.

Mais ne peut-il pas arriver souvent que diverses circonstances s'opposent à ce que ce blé, ainsi préparé, puisse être semé pendant qu'il est encore humide? Alors le grain est laissé dans le grenier en attendant le moment favorable, il se dessèche, et l'évaporation laisse à la surface une certaine quantité de chaux et d'arsenic qui, par le frottement, s'en détache avec la plus grande facilité, et peut aisément s'introduire dans les organes de la respiration. En vain, le semeur se place-t-il le plus favorablement possible, pour avoir ce qu'il appelle le vent bon (ce qui n'est pas toujours exécutable), il ne s'en trouve pas moins sous la périlleuse influence de ce poison, dont une petite quantité suffit pour causer les désordres les plus graves dans l'économie.

Accidents consécutifs. — Chacun sait combien est grand l'intérêt chez plusieurs habitants des campagnes, et avec combien de peine ils se décideront, de leur propre mouvement, à perdre quelques portions de grains. Ne doit-on pas craindre dans cette circonstance de voir se renouveler ce qui a déjà eu lieu.

Ainsi, dans un cas, du blé chaulé à l'arsenic n'ayant pas été entièrement employé (et il est rare que l'on puisse chauler tout juste la quantité de blé nécessaire), on le mélangea avec d'autre, on le porta au moulin, et on en fit du pain. Tous ceux qui en mangèrent furent nécessairement indisposés d'une manière très-sérieuse.

Dans un autre cas, des restes de semence arsenifère donnés aux bestiaux et aux volailles, causèrent la mort de ces animaux.

Et d'ailleurs que par hasard on laisse ouverte la porte de la chambre où se fait le travail, si les volailles peuvent en approcher, ces animaux si avides ne tarderont pas à aller s'empoisonner d'eux-mêmes.

Ceux qui connaissent les habitudes des laboureurs ne se refuseront pas à croire qu'il est arrivé que des sacs ayant contenu du blé arsenifère, préparé pour les semailles, et dont le tissu était par conséquent imprégné d'arsenic, ont été reportés au grenier sans être lavés, et de nouveau remplis de blé. Ce qui devait arriver n'est pas difficile à prévoir, c'est l'empoisonnement inévitable des personnes qui ont mangé le pain fait avec ce blé : ce qui plusieurs fois donna lieu à des informations judiciaires.

Outre ces inconvénients sérieux, le chaulage du blé à l'arsenic est encore dangereux,

1° Parce qu'en médecine légale, on pourra alléguer devant le jury que l'arsenic trouvé dans un cas d'empoisonnement provient de ce que la personne empoisonnée faisait usage de pain préparé avec la farine de blé chaulé à l'arsenic, et que l'arsenic de ce pain a pu s'accumuler dans l'économie animale ;

2° Parce qu'il fournit aux empoisonneurs un

prétexte plausible et trop facile de se procurer de l'arsenic qui peut être destiné, soit à commettre un empoisonnement, soit tout à la fois à chauler le grain et à commettre un crime.

Je ne citerai à ce sujet qu'un exemple qui se trouve rapporté dans les Annales d'Hygiène :

« Une mère de famille qui avait eu des enfants » d'un premier et d'un second mariage, vint à mou- » rir ; son mari et sa plus jeune fille éprouvèrent » des accidents, mais ne succombèrent pas. L'au- » topsie démontra dans le cadavre de la mère une » grande quantité d'arsenic ; on en retrouva ensuite » des masses dans un reste de soupe et divers ali- » ments. La fille aînée de cette femme, issue d'un » premier mariage, est signalée par la clameur pu- » blique, et traduite en cour d'assises. Là, elle » avoua être allée chez sa mère, et avoir mis beau- » coup d'arsenic dans la cruche à eau, dans le sel » et dans le pot où bouillaient les haricots. Son in- » tention était d'hériter seule des biens de sa mère, » en l'empoisonnant, ainsi que sa nouvelle famille. » Il fut ensuite constaté que son mari, après avoir » acheté plusieurs paquets d'arsenic, pour chauler » du grain, les avait conservés sans en avoir em- » ployé un seul. La femme avoua s'être servie de » cet arsenic pour commettre son crime. »

Quant au premier motif allégué avant celui-ci, il m'amène tout naturellement à parler d'une question encore en litige, à savoir s'il existe oui ou non de l'arsenic dans le blé provenant de semences chaulées avec ce poison.

Quelques analystes concluent pour la négative, d'autres soutiennent le contraire. Cependant il paraît établi, par des expériences faites avec le plus grand soin :

1° Que le blé provenant d'une semence chaulée avec l'acide arsenieux contient une très-faible quantité d'arsenic qui y existe probablement à l'état d'arsenite de chaux, sel insoluble dans l'eau même bouillante, mais pouvant être transformé par les sels alcalins et les acides des aliments et de l'estomac en un composé arsenical soluble, et par conséquent éminemment absorbable;

2° Que cette quantité d'arsenic se trouve presqu'en entier dans la farine proprement dite;

3° Qu'on retrouve de l'arsenic dans les tiges de blé coupées avant la formation des épis, et surtout dans les souches;

4° Que la quantité d'arsenic retirée des céréales n'équivaut tout au plus qu'à 54 milligr. de métal pour 324 kilogr. de grains, quantité incapable de nuire à la santé.

Mais comme cette quantité subit une augmentation sensible à mesure que le terrain devient de plus en plus chargé d'acide arsenieux, il serait prudent que l'administration engageât les cultivateurs à renoncer au chaulage qui se fait au moyen de l'arsenic, en leur rappelant les autres méthodes qui conduisent aux mêmes résultats sans présenter les mêmes dangers.

En admettant même le cas le moins défavorable, c'est-à-dire celui où il n'existerait point d'arsenic dans le blé provenant de semences arsenifères, n'y aurait-il pas de graves inconvénients à faire venir dans une terre fortement arseniée par de fréquents chaulages des racines alimentaires, comme raves, carottes, betteraves, etc., ou même des plantes herbacées, soit trèfles, pois, haricots, choux, etc., qui, comme le chaume, et surtout la souche des céréales, deviendraient fortement arsenifères?

Je livre cette question aux méditations de ceux qui ont intérêt à la résourdre, et je me résume en disant, avec les Annales d'Hygiène :

1° Que le chaulage du blé peut parfaitement être exécuté en se servant de substances non toxiques;

2° Qu'il n'est pas besoin, pour cette opération, de faire usage de l'arsenic, ni des sulfates de cuivre, de zinc, etc.;

3° Que le chaulage par l'arsenic peut être la cause d'accidents graves par suite de l'insouciance ou de l'imprudence des laboureurs, et parce qu'il donne la facilité à ceux qui veulent commettre un crime de se procurer des substances toxiques dont ils font mauvais usage.

Je l'ai dit, et je le répète, l'emploi de l'arsenic pour le chaulage est très-restreint dans ce département; mais il faut dès le commencement s'opposer aux progrès que pourrait faire cette méthode.

L'administration n'aurait-elle pas aussi quelques moyens de surveiller la vente de l'arsenic pour cet usage, puis d'éclairer les cultivateurs en leur indiquant les meilleures méthodes à suivre?

NOTICE

SUR LES OBJETS TROUVÉS DANS PLUSIEURS CERCUEILS DE PIERRE,

A la Cathédrale de Troyes,

Lue à la séance de la Société, le vendredi 27 Décembre 1844,

Par M. Arnaud, *Membre résidant,*
Inspecteur des Monuments historiques.

Messieurs,

Des fouilles exécutées à l'occasion de la construction d'un caveau dans la chapelle Notre-Dame, à la cathédrale de Troyes, ont amené la découverte de plusieurs cercueils en pierre renfermant des objets précieux qui méritent de fixer votre attention.

Ces fouilles, commencées vers le 20 octobre dernier, ont mis d'abord à découvert deux cercueils placés à la suite l'un de l'autre, dans l'axe de la chapelle et à 60 centimètres environ au-dessous du pavé. Le plus rapproché de l'orient avait les pieds appuyés à un mur demi-circulaire fort épais qui, on le suppose, servait de fondation à l'ancien autel. Cette disposition qui partageait en deux l'aire de la chapelle fit qu'on ne s'occupa d'abord de creuser le sol que d'un seul côté, celui du nord. On découvrit ensuite plusieurs squelettes humains appartenant à d'anciens chanoines titulaires de la chapelle, fondés en 1188 par l'évêque Haïce de Plancy, et qu'on y enterrait depuis le commencement du XIII[e] siècle. Ces ossements gisaient à même la terre, les cercueils en bois qui les renfermaient ayant été très-

probablement détruits par le laps de temps. On trouva aussi près des squelettes les fragments de deux calices en étain d'une forme ancienne, avec un certain nombre de pots en terre cuite ayant presque tous une anse et trois pieds. Quelques-uns sont en terre blanche, et recouverts d'un vernis assez inégalement appliqué ; d'autres, mieux façonnés, sont composés d'une terre rouge ou brune, et ne sont pas vernissés. Ces pots contenaient, pour la plupart, des cendres et du charbon. L'usage de placer ainsi des vases dans les tombeaux, et d'y brûler des parfums au moment de l'inhumation des morts, remonte à une très-haute antiquité ; il fut adopté par les chrétiens dès les premiers temps de l'Eglise, et s'est propagé jusque vers la fin du XVI[e] siècle, époque où l'on croit qu'il a cessé entièrement. Cette présomption, si elle est fondée, peut permettre d'assigner à cette poterie au moins trois siècles d'existence.

La forme de ces vases est tout-à-fait vulgaire ; c'est absolument celle de ces marmites de terre encore en usage dans nos campagnes ; et l'on est tout étonné, dès la première vue, de leur trouver un air de nouveauté.

A peu de distance (un mètre environ) du mur latéral de la chapelle, côté du nord, on découvrit une espèce de caisse formée de six dalles réunies par un scellement de ciment rouge appliqué fort épais dans les angles à l'intérieur. Ce coffre peut avoir environ un mètre de longueur. Il contenait quelques ossements que l'on présume être ceux du bienheureux Vincent, évêque de Troyes, mort en 546. Ces restes furent tirés en 1792 de la petite église Saint-Aventin, que ce prélat avait fondée, et où il avait voulu être inhumé : circonstance qui explique suffisamment la

fraîcheur du ciment qui joignait les dalles entre elles.

L'évêque Vincent était mort en grande réputation de sainteté, et ses ossements, qui étaient exhumés pour la seconde fois à plus d'un demi-siècle de distance, se trouvaient dans un état très-avancé de destruction. Ils furent recueillis avec soin et déposés au trésor de la cathédrale en attendant l'achèvement du caveau.

Les fouilles mirent encore à découvert du même côté, mais plus près de l'entrée de la chapelle, un cercueil en pierre, étroit, long de 2 mètres, rétréci vers les pieds, et percé, au milieu du fond, d'un trou à jour. Il n'avait pas de couvercle et se trouvait rempli de terre noire dans laquelle étaient enfouis les fragments d'un squelette. L'absence du couvercle et cette terre qui l'emplissait ont fait penser que ce cercueil a été ouvert lors de la translation des restes du bienheureux Vincent, et que peut-être son couvercle a été employé pour former la boîte qui les contenait.

On n'a aucune donnée sur le personnage que pouvait renfermer le sarcophage; on croit seulement que ce peut être Pierre d'Arbois, chanoine de l'église de Troyes, long-temps proviseur de l'œuvre, et qui fut inhumé en 1376 dans la chapelle Notre-Dame. Ce chanoine avait laissé à la cathédrale trois cents florins d'or pour le rétablissement des quatre fêtes de la Vierge, alors fort négligées.

On a trouvé aussi, au côté méridional de la chapelle, plusieurs squelettes avec des pots semblables à ceux dont nous venons de parler. L'un de ces squelettes avait, contre l'usage, les pieds tournés au nord-est; ce qui confirme notre opinion sur la fouille du sol de la chapelle Notre-Dame à une époque peu éloignée.

Les deux premiers sarcophages que nous avons signalés furent ensuite dégagés; et l'on ouvrit celui qui était le plus rapproché de l'autel. Il est formé d'une pierre grossièrement taillée, long d'un peu plus de 2 mètres, rétréci vers les pieds, et recouvert d'une dalle épaisse, brisée obliquement vers son milieu, et débordant le cercueil de 5 à 6 centimètres. On y a trouvé les fragments d'un squelette dont la destruction est presque complète. Les grands os des membres avaient seuls conservé quelque consistance; ils sont du reste d'une grosseur médiocre, et paraissent avoir appartenu à un homme d'une complexion délicate.

Le second sarcophage, plus large et de la même longueur que le premier, affecte la forme rectangulaire, et paraît d'un travail moins grossier. Cette forme est véritablement une exception, et pourrait bien faire naître quelques doutes sur l'ancienneté de son origine. Il était recouvert d'une dalle de marbre noir assez épaisse et brisée en trois morceaux inégaux. On y trouva aussi des ossements humains, mais plus gros et mieux conservés que ceux du premier sarcophage; ils sont aussi, sans aucun doute, ceux d'un homme beaucoup plus robuste. Les seuls grands os des membres et le crâne avaient conservé leur forme. Un vase de verre, fait en manière de cruche et muni d'un couvercle en étain, fut aussi trouvé dans le cercueil, au côté droit du squelette.

Le spectacle de la destruction d'un corps humain n'offre assurément rien d'agréable à la vue ni qui puisse charmer l'esprit; il n'inspire, d'ordinaire, que du dégoût et de l'éloignement. Mais il en est autrement, Messieurs, lorsque ces restes sont ceux de quelques personnages éminents par le rang qu'ils occupaient dans le monde, ou qui ont brillé par

leurs vertus. La curiosité alors est excitée, l'intérêt s'accroît, et l'on n'éprouve bientôt plus que du respect et de la vénération. Telle était, Messieurs, la situation d'esprit des spectateurs à l'ouverture des deux cercueils dont je viens de vous parler. Deux noms populaires dans notre cité venaient d'être révélés, et l'on ne pouvait rester insensible à l'aspect de la dépouille mortelle de ce magnanime Henri Ier, comte palatin de Troyes, qui, comme Titus, ne comptait ses jours que par ses bienfaits; et de celle de ce jeune Thibaut III, son fils, qui régna comme lui sur nos contrées plutôt en père qu'en souverain.

Aucun prince, Messieurs, ne mérita si bien que Henri le surnom de libéral que lui a conservé la postérité. Provins, Bar-sur-Aube, Pougy, Sézanne et vingt autres lieux lui doivent des établissements pieux ou de bienfaisance. Troyes lui doit aussi la fondation de son Hôtel-Dieu, devenu aujourd'hui l'un de ses plus beaux monuments; et l'on voyait naguère, à deux pas de cette enceinte, le palais qu'il habitait, et la curieuse collégiale qu'il avait fait bâtir et enrichie de ses dons.

De loin comme de près, sa sollicitude active pour le bien-être de ses sujets se manifestait. Etant à Hébron, dans la Terre-Sainte, il fonda à Troyes un hôpital pour les pèlerins de Jérusalem et pour les orphelins de ceux qui mourraient pendant ce voyage. Son grand amour pour la justice le portait à réparer volontiers ses torts, et il le faisait toujours avec solennité.

Il n'était encore que comte de Maux, c'est-à-dire héritier présomptif du comté de Champagne, lorsqu'il se croisa pour la première fois et signala son courage au passage du Méandre. L'un des premiers il s'élança dans le fleuve en présence d'une nom-

breuse armée de Sarrasins qui en défendait l'autre rive, et chargea les barbares l'épée au poing; c'étaient ses premières armes, et il venait d'être fait chevalier par l'empereur Manuel, auquel il avait été recommandé par saint Bernard comme un prince de la plus grande espérance. Henri se croisa une seconde fois en 1179, et fut alors malheureux : il traversait l'Illyrie pour revenir en France, lorsqu'il fut pris par les infidèles, qui massacrèrent sous ses yeux une partie de ses serviteurs. Délivré par l'empereur Manuel, il partit de Constantinople, se rendit à Rome, près du pape Alexandre III, et revint à Troyes, où il mourut le 17 mars 1180, sept jours après son retour.

A l'époque de la suppression de la collégiale de Saint-Etienne, où il avait été inhumé, ses restes furent transportés à la cathédrale, ainsi que l'atteste cette inscription gravée sur une lame de cuivre qui fut trouvée dans son cercueil :

HIC JACET HENRICUS PALATINUS
CAMPANIÆ ET BRIÆ COMES.
HUJUS OSSA EX S^ti STEPHANI
TEMPLO IN BAZILICAM FUERE
TRANSLATA ANNO REPARATÆ SALUTIS
1792, LIBERTATIS VERO QUARTO.
OBIIT ANNO 1180,
Augustino Sibile episcopo primario electione populi.

Le cercueil que nous avons désigné comme le plus rapproché de l'orient est celui de Thibaut III, second fils de Henri I^er, et comte palatin de Troyes. Ce prince, mort à la fleur de l'âge, ne comptait que des têtes couronnées dans ses alliances de famille. Il était petit-fils de Louis VII, roi de France; neveu de Philippe-Auguste et de Marguerite, reine de Hon-

grie; frère de Henri, roi de Jérusalem, et de Marie, comtesse de Flandre, qui mourut impératrice de Constantinople; et oncle d'Aélis, reine de Chypre : enfin, il avait épousé la fille de Sanche-le-Fort, roi de Navarre, princesse très-belle et très-sage. Riche, puissant, chéri de ses nombreux vassaux, quelle plus belle destinée pouvait flatter les désirs d'un homme! Mais Thibaut rêvait la gloire des combats et ce voyage de la Terre-Sainte, pèlerinage pieux et guerrier que tout preux chevalier, tout bon chrétien regardait alors comme l'accomplissement d'un devoir sacré.

Il prit la croix, en 1200, pendant un tournoi qu'il donnait à son château d'Escry, où il avait invité un grand nombre de seigneurs et de chevaliers qui presque tous suivirent son exemple et le choisirent pour les commander. L'année suivante, il avait déjà rassemblé une nombreuse et vaillante armée avec des trésors, et il se disposait au départ, lorsqu'il tomba malade et mourut à Troyes, âgé de 25 ans, le 25 mai de l'an 1201.

Cette mort avait jeté le deuil parmi les princes croisés; elle les privait d'un puissant secours, et pouvait compromettre le succès de l'expédition. Mais Thibaut avait tout prévu et tout ordonné; résigné en véritable chrétien, il fit appeler autour de son lit tous les chevaliers qui devaient le suivre à la croisade, leur distribua l'argent qu'il avait destiné à l'entreprise, et leur fit jurer sur les livres saints qu'ils joindraient l'armée à Venise, et ils furent fidèles à leur serment.

Conduite par un chef habile qu'il avait lui-même désigné, l'armée de Thibaut partit, traversa l'Hellespont sur une flotte vénitienne, et vint camper sous

les murs de Constantinople avec les troupes des autres princes croisés.

L'histoire nous dit, Messieurs, quel fut le résultat de cette expédition, et comment les pèlerins français unis aux Vénitiens se virent forcés de punir la perfidie des Grecs et de prendre d'assaut la ville de Constantin. Elle a conservé aussi les noms des principaux chefs de l'armée champenoise, qui prirent, à cette guerre imprévue, une part si active et si glorieuse. A la tête de ces héros nous placerons l'illustre Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, tout à la fois diplomate, guerrier et historien ; Geoffroy de Joinville, aïeul d'un autre historien non moins célèbre; Gauthier, comte de Brienne; Renaud de Dampierre; Miles de Brebans, de Provins, et ce courageux Garnier de Traînel, évêque de Troyes, que l'on vit l'un des premiers s'élancer sur les murs de la ville impériale et y arborer l'étendard de la croix.

Vous le voyez, Thibaut, par sa prévoyante sagesse, avait préparé ce succès : n'était-il pas juste de lui attribuer aussi une part de cette gloire dont l'auréole rayonne encore autour de son tombeau?

Non loin de la chapelle où il repose aujourd'hui, l'église de Troyes, Messieurs, conserve un monument authentique de cette victoire dans le curieux coffret d'ivoire teint en pourpre, envoyé de Constantinople comme une partie du butin échue à l'évêque Garnier, lors du pillage du trésor impérial. Le travail des sculptures dont ce coffret est orné est tout byzantin, ainsi que les sujets qu'elles représentent, et il ne peut y avoir aucun doute sur son origine. *(Voir les notes.)*

La chute de l'empire grec eut dans le temps un immense retentissement, elle assurait la suprématie

de l'Eglise romaine, et c'est sans aucun doute à l'enthousiasme qu'elle produisit chez les chrétiens d'Occident que nous devons la plupart des grands monuments religieux élevés en France au commencement du XIII^e siècle. Notre belle cathédrale, Messieurs, fut commencée en 1206, deux années seulement après la conquête de l'antique Bysance; et c'est assurément pour consacrer la mémoire de cet éclatant triomphe qu'un évêque de Troyes fit peindre sur l'une des verrières du chœur les figures historiques des deux premiers empereurs latins de Constantinople, que l'on y voit encore aujourd'hui.

En dégageant les sarcophages des deux princes, on en reconnut un troisième placé exactement sous celui du comte Thibaut, qui lui était immédiatement superposé.

Un peu avant l'ouverture de ce troisième cercueil, le nombre des spectateurs s'était accru, et tous attendaient dans un silence religieux. On savait que l'évêque Hervée avait été enterré dans cette chapelle Notre-Dame, et qu'il était même le seul évêque de Troyes qui y fût inhumé; la place qu'occupait son cercueil au milieu de la chapelle était bien celle où l'on voyait autrefois son tombeau, dont parlent Desguerrois et le savant Camuzat. On était aussi bien certain que, pendant les saturnales dont la cathédrale avait été le théâtre, aucun cercueil d'évêque n'avait été spolié; tout se réunissait donc pour changer en certitude l'espoir que l'on avait conçu de retrouver le corps du digne prélat, intact et revêtu de ses habits pontificaux, avec lesquels il avait dû être inhumé suivant l'usage de ces temps reculés.

En effet, l'attente ne fut pas trompée, et le cercueil contenait tout ce qu'on y avait déposé six cent

vingt-un ans auparavant. L'émotion des spectateurs s'était visiblement augmentée, et ce fut comme une exclamation de surprise et de joie au moment où l'on renversa la dalle qui couvrait le cercueil : « Le voilà! s'écriait-on, c'est bien l'évêque Hervée! Voilà sa crosse! voilà son calice! voilà sa chappe de soie! Il semblait que tous l'avaient connu.

J'étais descendu des premiers dans la fouille, et j'étais heureux de voir et de pouvoir toucher des premiers ces objets si curieux et d'une date si certaine. C'était au milieu de la chapelle qu'avait élevée Hervée, et au jour mystérieux des vitraux qu'il y avait fait poser, que son exhumation avait lieu; nous étions au dernier jour d'octobre, et le son des cloches annonçait la fête commémorative du lendemain; tout concourait enfin à donner à cette scène quelque chose d'imposant et de solennel. Mgr Debelay, évêque de Troyes, qui assistait à cette opération avec une partie des membres du chapitre, examinait avec le plus vif intérêt tous les insignes de son vénérable prédécesseur, et il fit sur leur forme et leur symbolisme les remarques les plus justes et les plus délicates.

Le premier moment passé, on procéda avec plus de calme aux recherches; un objet précieux, l'anneau pastoral, n'avait pas d'abord été aperçu : on le trouva au côté gauche du squelette, les bras ayant été croisés, suivant l'usage, lorsqu'on déposa le corps d'Hervée dans le cercueil. Cet anneau est de l'or le plus pur et enrichi d'un beau saphir.

On trouva encore une boucle en fer ayant la forme d'un D gothique, mais très-oxidée. Cette boucle serrait la ceinture d'un cilice de crin que le saint évêque portait de son vivant, et dont on retrouva la plus grande partie. Ce fait seul suffirait

pour dissiper tous les doutes s'il en avait pu exister. C'était bien l'évêque Hervée qui, dans l'épitaphe qu'on lisait sur son tombeau, s'écriait : *Le cilice, les cordes, le jeûne, les lames de fer me transportent aux cieux avec les justes.*

Aucune trace de la mitre n'a pu être retrouvée; il paraît même que l'on n'aurait pu la placer sur la tête du prélat, parce que le cercueil n'avait pas assez de longueur. Cette mitre était, d'après une note manuscrite de l'abbé Tremet, conservée au trésor de la cathédrale, et, en 1627, les perles qui la décoraient en furent détachées pour orner la ceinture d'une ancienne figure du Christ en argent que l'on conservait dans la chapelle du Sauveur.

Des galons d'or et de soie de dessins et de grandeurs variés, avec des ornements brodés sur les gants d'Hervée, furent aussi trouvés dans le sarcophage. Ces objets seront décrits ci-après.

Ici, Messieurs, je m'arrête pour emprunter à Courtalon le récit des principaux évènements de la vie d'Hervée.

« A la nouvelle de la mort de Garnier, dit cet écrivain, le chapitre de Troyes s'assembla pour lui donner un successeur. Il se forma deux partis qui partagèrent les suffrages; mais on eut recours au pape, qui cassa la double élection, se fit présenter plusieurs sujets parmi lesquels il nomma Hervée, qu'il protégeait à cause de son mérite. Né au village de Courmorin, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Vannes, il avait étudié dans l'Université de Paris, où sa science et sa piété l'avaient fait connaître du souverain pontife. Ayant manqué à Orléans un canonicat que le pape avait demandé pour lui, il fut chanoine de Troyes, où il devint successivement chantre et grand-archidiacre. Lors de son élection à l'épisco-

pat, il n'était pas encore prêtre; mais le pape, par la bulle qu'il donna à cette occasion, manda aux chanoines de le présenter à l'archevêque de Sens pour l'ordonner prêtre et le consacrer évêque.

» A peine fut-il intronisé, que le roi prétendit les droits de régale lors de la vacance du siége épiscopal. Hervée se défendit avec fermeté, et le roi se départit de ses prétentions. »

Mais, Messieurs, le plus beau monument qu'ait pu laisser Hervée de son épiscopat, est la reconstruction de sa cathédrale, détruite en 1188, par un horrible incendie. Il est presque certain qu'il en conçut lui-même le plan, à l'exemple de beaucoup d'évêques de son temps, qui étaient d'excellents architectes. On sait positivement qu'il avait déjà élevé les chapelles du rond-point et la plus grande partie du chœur, lorsqu'il rendit son âme au Christ et son corps à la terre, l'an 1223, après 17 ans d'épiscopat, ainsi qu'il le dit lui-même dans son épitaphe, qui a été conservée.

Autrefois, Messieurs, deux magnifiques tombeaux, où brillaient l'or, l'argent, l'émail et les pierreries, s'élevaient sur les sépultures de Henri et de Thibaut; une tombe de bronze couvrait aussi celle d'Hervée : il n'existe plus rien aujourd'hui de ces intéressants monuments; des barbares ont tout détruit. Mais qu'importe à la mémoire de ces princes et à celle du vertueux évêque, que leurs mausolées soient renversés, que leurs cendres mêmes disparaissent? N'avaient-ils pas des droits plus certains à l'admiration de la postérité? puisque déjà depuis plus de six siècles leurs noms et leurs bienfaits ne sont pas oubliés!

DESCRIPTION

Des objets trouvés dans le cercueil de l'évêque Hervée et dans celui du comte Henri.

A l'ouverture du cercueil de l'évêque Hervée, on trouva le squelette affaissé, la mâchoire inférieure était détachée et placée à droite de la tête, qui, elle-même, était renversée de manière à présenter la voûte du palais en dessus ; toutes les dents étaient parfaitement conservées. La tête du prélat est petite, applatie sur le sommet ; le front est peu élevé, mais large ; le casque osseux, vu de profil, présente en arrière beaucoup de saillie. Les os des extrémités étaient réduits en poussière, ceux des membres avaient seuls résisté. Tous avaient pris une teinte violâtre et étaient imprégnés d'une espèce de sel brillant.

Le corps du squelette était recouvert d'une étoffe de soie de couleur brune feuille morte, mais probablement passée : c'étaient les débris de la chappe. Plusieurs galons de largeurs variées étaient encore quelque peu adhérents à cette étoffe. Les ornements de ces galons présentent aussi quelques variétés, ils sont tissus au métier en fil d'or sur fond de soie teint en violet brun : les plus étroits bordaient la chappe, et les plus larges en formaient le collet et cette bande qui descend jusqu'à la pointe, un peu plus bas que les genoux, tel qu'on le voit aux figures d'évêques du même temps, et notamment à celle d'Hervée, représentée sur l'une des fenêtres du chœur de la cathédrale, ainsi que sur son sceau. Plusieurs autres petits galons réunis et cousus par

les extrémités, de manière à former un cercle, ornaient les manches de l'aube ou bordaient les gants. (Voir les nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, de la planche IIe.)

Enfin, une espèce de palmette, n° 6, et un autre ornement courant en forme de rinceaux, n° 7, ainsi que des fragments sur lesquels sont brodés des petits lions, nos 5 et 8 de la planche Ire, furent trouvés vers les pieds ; ils ornaient très-probablement le bas de l'aube : toutes ces pièces se trouvaient isolées, et n'offraient d'ailleurs que très-peu de consistance au toucher. Il ne restait pas de trace de la chaussure.

Les plus intéressants détails du costume épiscopal d'Hervée sont les deux ornements brodés à l'aiguille sur le dos des gants. Sur l'un, celui de la main droite, est une main qui bénit, vue en dedans et placée entre le soleil et la lune. Cette main est le symbole de la bénédiction divine que nous transmet la main de l'évêque. Autour, dans un cercle, la formule IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPIRITVS est brodée en lettres d'or (planche Ire, n° 3). La main est brodée en soie au naturel ; le soleil est en fil de soie jaune, et la lune en argent. L'ornement correspondant de la main gauche représente l'agneau symbolique tenant l'étendard de la croix. Dans le cercle autour, on lit en caractères du temps AGNVS DEI. (Le n° 4 représente cet ornement.)

La crosse, placée dans le cercueil, au côté gauche du squelette, était tournée la volute en dedans. Sa hampe est faite d'un simple bâton de sapin, et haute d'un mètre quinze centimètres. En apparence le bois paraît très-bien conservé, mais il cède à la moindre pression des doigts. La partie inférieure est un peu amincie en pointe mousse comme pour recevoir un bout en métal. Ce bâton est entière-

ment lisse et sans nulle trace de clou. On croit qu'il était recouvert d'un fourreau de soie cousu; mais il est possible aussi que le modeste évêque se soit contenté de la porter sans cette enveloppe, pour rappeler davantage la simplicité des premiers pasteurs de l'Eglise (1).

La crosse proprement dite est en cuivre rouge doré et émaillé de bleu. Elle a de hauteur 30 cent., et sa largeur est de 12 cent. prise horizontalement par le centre de la volute. La douille est haute de 10 à 11 cent., et la pomme qui la surmonte en a 8 de diamètre. Celle-ci est de forme lenticulaire et divisée par un cercle saillant qui la partage en deux également. Sur la partie supérieure, on voit quatre petits animaux, espèces de lézards, disposés en cercles, repliés sur eux-mêmes et qui se mordent la queue l'un l'autre, de manière à former un ornement courant. Ces animaux sont tout dorés; on

(1) En 1765, lorsqu'on fit la fouille pour la construction du caveau qui devait renfermer le corps du Dauphin dans le chœur de la cathédrale de Sens, on trouva le corps de l'archevêque Gauthier Cornut, mort en 1241. Il était conservé entier et sans dérangement, dans l'attitude qu'on lui avait donnée lors de sa sépulture. Ses dalmatiques et sa chasuble de soie, de couleur tannée, conservaient encore cette couleur et leur premier arrangement; le *pallium* s'y retrouvait aussi. Ce prélat, couché dans une bière de pierre, portait au doigt un anneau d'or travaillé, où était enchâssé un rubis cabochon; il avait sur la poitrine un calice avec sa patène, et à côté de lui une crosse dont le haut était en cuivre doré émaillé, et le bâton en bois vermoulu. Ces quatre pièces s'étaient conservées sans altération. Aux premières impressions de l'air, on vit le corps s'affaisser, et au toucher, se réduire en poussière, à l'exception de quelques gros ossements.

(*Histoire de Sens, par M.* Théodore Tarbé.)

voit sur leur dos et sur leur col une sorte de grenetis fait au poinçon et simulant une peau écailleuse. Le fond est découpé à jour et laisse voir la véritable pomme, à laquelle ces animaux ne servent pour ainsi dire que d'enveloppe. Ils sont exactement répétés sur la moitié inférieure, qui est séparée par un cercle profilé, et jointe à l'autre par une soudure.

La douille qui reçoit la hampe est ornée à sa partie inférieure d'un cordon saillant, et supérieurement, sous la pomme, d'un cercle doré et ciselé en zigzag. Trois petits lézards dorés, sans pattes et placés la tête en bas, sont fixés au corps de la douille au moyen de deux clous dorés; leur dos est ciselé comme celui des premiers, et leur queue est roulée en anneau sous la pomme de la crosse. Entre ces lézards, sur un fond d'émail bleu, on voit une sorte de palmette gravée au burin et s'élançant d'un petit trèfle émaillé de blanc et de rose qui se dessine sur le cordon inférieur. Cette palmette a douze branches qui serpentent et sont terminées, comme la tige, par un artichaut ou pomme de pin.

Sur la partie supérieure de la pomme, on voit six petites feuilles pointues, ciselées et dorées, formant une espèce de couronne d'où s'élève la tige de la volute. Celle-ci est émaillée de bleu, couverte d'un réseau d'or dessinant assez bien les écailles d'un serpent, et terminée par une tête d'animal qui mord la queue d'un lion renfermé dans son contour. Ce lion est tout doré et sa crinière est rendue par un grenetis qui le fait paraître comme encapuchonné. La tête du dragon est aussi travaillée de même et dorée.

Une arête saillante, découpée de petits crochets au nombre de vingt-sept, suit la courbe extérieure

de la crosse, et se termine par un ornement contourné en S, formé de palmettes et de petites grappes, et qui s'épanouit en descendant sur la tige de la volute. Sur le contour intérieur, on voit trois filets ciselés et dorés, entre lesquels sont de petites hachures obliques exécutées de même. Ces filets se prolongent jusque vers la tête du dragon.

Les yeux des divers animaux représentés sur la crosse sont tous émaillés de bleu. La tête de celui qui termine la volute est pour ainsi dire doublée, puisqu'elle a quatre oreilles et autant d'yeux, l'ouvrier ayant reproduit des deux côtés et d'une manière identique le crâne et le museau.

Le calice, qui a de hauteur 15 à 16 cent., était couvert de sa patène et placé dans le tombeau au côté droit de la tête; il est tout en argent et travaillé au repoussé au marteau; sa coupe, qui est toute dorée en dedans, est large de 12 cent. sur 55 millim. de profondeur. La tige est ornée d'un anneau embelli de côtes saillantes imitant exactement le fruit de l'*hura crepitans* (vulgairement le sablier). La forme de cet anneau, que l'on trouve reproduite sur les vitraux et aux calices représentés sur les vieilles tombes, offre beaucoup de facilité pour saisir et tenir le calice à la main. La tige et l'anneau sont entièrement dorés. La première, qui est soudée à la coupe, reçoit ensuite le pied fixé aussi par une soudure. Il est orné de huit feuilles d'olivier qui s'étendent, comme on le voit planche II[e], jusqu'au bord circulaire de la base. Entre ces feuilles, on en voit d'autres plus courtes qui sont arrondies et laissent un intervalle rempli par une sorte de treillis fait au poinçon et doré. La base est aussi ornée dans son contour d'un zigzag fait au poinçon et doré. Son diamètre est de 15 cent., et sa hauteur d'un centimèt.

La patène est aussi en argent travaillé au marteau, et ne diffère pas sensiblement, pour la forme, de celles en usage aujourd'hui; on remarque à l'intérieur un cercle doré qui commence la partie creuse, et au milieu un nimbe crucifère formé d'un double cercle dans lequel est une main qui bénit : le tout tracé au poinçon et doré. Le diamètre de cette patène est d'environ 16 centimètres.

On a trouvé dans le calice une fiole de verre blanc, dont le col allongé a été cassé vers son orifice, afin qu'elle pût y être contenue. Un sédiment blanchâtre, résidu d'une liqueur, existe encore dans cette fiole; on voit des traces de la même substance répandue dans le calice, et c'est sa lente évaporation qui aura fixé au bord de la patène quelques parcelles d'un linge blanc et fin qui y sont restées attachées. Sa forme est absolument la même que celle des fioles que l'on vend encore aujourd'hui dans le commerce, et que l'on retrouve aussi figurées sur un vitrail de la chapelle Notre-Dame représentant la naissance de la Vierge. (Voir le n° 4 de la planche IIe.)

L'anneau pastoral, qui est représenté sous deux aspects par le n° 2 de la planche Ire, a deux centimètres de diamètre. C'est un cercle méplat formé au marteau et auquel est fixé, au moyen de quatre griffes, un beau saphir oblong. L'anneau, à sa jonction vers le support de ce dernier, est orné de trois petites feuilles, dont une à trois et les autres à cinq lobes qui s'épanouissent sur le chaton.

La boucle en fer représentée sous le n° 3 de la planche IIe, n'a pas besoin d'être décrite, nous l'avons reproduite de grandeur originale, ainsi que les autres objets.

Le vase de verre trouvé dans le cercueil du comte

Henri I^er^ était parfaitement conservé lorsqu'il fut transféré à la cathédrale en 1792; mais il est si mince qu'il s'est alors brisé en dix morceaux. Sa forme est celle d'une petite cruche à huile dont le bec est peu prononcé : sa hauteur est de 10 cent., et il a autant de largeur vers la panse. Cette dernière est ornée de petites cannelures, et va en diminuant et s'arrondissant vers la base qui est presque plate. Au bas du col, intérieurement, il y a trois petits filets blancs ou rubans en zigzag qui en font tout le tour. L'orifice du vase a 7 cent., et la hauteur du col 3 cent.; le diamètre du calice d'étain, 9 cent., et sa profondeur, 4 cent.

Le couvercle dont il vient d'être fait mention n'est autre chose que la coupe d'un calice en étain dont la tige a été coupée en flûte au-dessous de l'anneau, au moyen d'un instrument tranchant; sur cet anneau, deux entailles indiquent la précipitation ou la maladresse avec laquelle cette opération a été faite. Le moyen employé pour fixer ce couvercle improvisé n'est pas moins singulier que le choix du couvercle lui-même. On a d'abord fendu le bord du calice; puis pratiqué une échancrure vers l'extrémité de cette fente, pour y passer l'anse du vase de verre; ensuite on en a écarté les bords, un côté en dedans, l'autre en dehors; puis on les a rapprochés en opérant en sens inverse. On voit enfin que tout a été fait en grande hâte, parce que l'on n'était pas préparé à la mort du prince, qui fut enlevé en quelques jours par un flux de sang. Il n'est pas jusqu'au cercueil, dont la forme peu usitée justifierait ce que nous en avons dit; et il est fort probable qu'on se sera emparé de la première pierre creusée pour y renfermer le corps du comte, bien qu'elle fût destinée à un tout autre usage.

NOTES.

La cathédrale conserve encore dans son trésor une trentaine de cornalines intaillées qui proviennent de la même source. On y remarque entr'autres sujets un Apollon publié par le comte de Caylus.

Parmi les objets qui n'ont pas été conservés et qui avaient aussi été envoyés de Constantinople à la cathédrale, on remarquait 1° la châsse de sainte Hélène couverte de peintures bizantines fort curieuses, 2° un reliquaire contenant le crâne de saint Philippe, avec une dent de saint Pierre, et sur lequel était gravée l'inscription suivante, qui se trouve dans le *promptuarium* de M. Camuzat :

SI MIHI PRO PRETIO RUBET AURUM, GEMMA DIESCIT,
INTUS QUOD CAPIO, PRETII COMMERCIA NESCIT.
PETRE, TUO DENTI, CAPITIQVE, PHILIPPE, DICATVM
VAS EGO; DENS SVMMA, CAPVT, IMA PARTE LOCATVM.
HVNC ROMÆ CAPTVM. COMES HUC HENRICE TVLISTI,
HOC GRÆCIS RAPTVM, PRÆSVL GARNERE DEDISTI.

L'abbaye de Saint-Loup de Troyes possédait un bras de saint Jacques le Majeur, contenu dans un reliquaire en argent en forme de bras, avec ces deux vers gravés en caractères du 13e siècle :

CONSTANTINE TUA TRANSLATUS AB URBE LACERTUS
MAJORIS JACOBI LATET HIC REVERENTER OPERTUS.

Duhalle, t. 11, p. 593.

Un titre de donation à l'abbaye de Clairvaux, de l'an 1216, et qui a été mis sous nos yeux, peut être encore considéré comme un monument de la conquête de Constantinople. A cette pièce, sur parchemin, sont appendus trois sceaux de cire blanche. Le premier, qui est rond, porte un écu chargé d'une croix ancrée et coupée d'une barre, avec cette inscription autour : † SIGILL. GOSELINI DE VILLARDVIN. Ce Gosselin de Villehardoin prend dans l'acte le titre de prince d'Achaïe et de sénéchal de Romanie.

Le second sceau est celui d'Elisabeth, sa femme. Elle est représentée en pied, la main gauche sur la hanche, et la droite levée en signe de commandement; son manteau est

jeté en arrière. Autour du sceau, qui est ovale et en pointe, on lit : ✝ SIGILL. HELISABETE PRINCIPESSE ACHAIE.

Le troisième sceau, placé au milieu, est rond et attaché avec une soie noire ; il porte le même blason que le premier, avec ces mots autour : ✝ SLL. IOANNIS DE VILLARDVIN FILIIS.

On sait que Geoffroy de Villehardoin, neveu du maréchal de Champagne, avait conquis la Morée avec Guillaume de Champlite, qui mourut sans enfants, et laissa ses États à son ami. La famille de Villehardoin se maintint dans la possession de cette province grecque jusqu'à son extinction, vers 1400.

Le cercueil d'Hervée est en belle pierre blanche de Tonnerre, et travaillé avec soin ; les parois en sont polies en dehors et en dedans, et les arêtes des bords sont adoucies par un léger biseau. On conçoit que les ouvriers occupés à la construction du chœur de la cathédrale de Troyes, lors de la mort de l'évêque Hervée, aient donné tous leurs soins au travail de ce cercueil ; mais on explique difficilement la grossièreté de celui du couvercle. Celui-ci est aminci vers les bords, qui sont très-saillants ; évidemment il a été emprunté à un sarcophage plus ancien, puisqu'il est plus court de 25 cent. que le cercueil, et qu'on a été obligé d'y suppléer par une pierre de taille mise en travers sur les pieds. La dimension en longueur est de deux mètres, de 48 cent. en hauteur, de 60 en largeur vers la tête, et de 30 à l'autre extrémité où il n'a que 39 cent. de hauteur, mesures prises extérieurement. L'épaisseur des bords est de 5 cent., et celle du fond, de 8.

Voici l'inscription trouvée dans le cercueil du comte Thibaut ; elle est, de même que celle du comte Henri, gravée sur une lame de cuivre mince de 32 cent. de longueur, sur 17 de hauteur :

HIC JACET THEOBALDUS III FILIUS
HENRICI PRIMI, PALATINUS COMES CAMPANIÆ
ET BRIÆ. HUJUS OSSA EX S^{ti} STEPHANI TEMPLO IN
BASILICAM FUERE TRANSLATA ANNO REPARATÆ
SALUTIS 1792, LIBERTATIS VERO QUARTO. OBIIT ANNO 1201,
Augustino Sibele episcopo primario electione populi.

DISTRIBUTION DE PRIMES

Pour l'Amélioration de la race Bovine

Et pour la Culture des Plantes fourragères.

(Extrait du Procès-Verbal de la séance du 20 Décembre 1844.)

M. Rambourgt, président de la section d'agriculture, expose que les récompenses offertes par la Société, pour l'amélioration de la race bovine et pour la culture des plantes fourragères, ont été décernées, le 15 de ce mois, dans le local des Jacobins, à Troyes, par ladite section, à qui ce soin avait été remis.

Plusieurs concurrents se sont présentés pour le premier concours, auquel ils avaient amené de très-belles génisses.

La prime de 150 francs a été partagée entre MM. Cordier, de Troyes, et Coulon-Debouy, de Laines-aux-Bois. Le premier a reçu 90 francs, et le second 60 francs.

La prime de 150 francs à décerner aux agriculteurs qui auraient cultivé avec soin le plus de carottes, betteraves, turneps, petits pois, vesces, gravières et jarosses, récoltés pour fourrages, a été partagée entre MM. Berge-Lignier, de Coclois; Souillard, de Ruvigny, et Louis Carré, de Saint-Germain. Le premier a reçu 80 francs, le second 40 francs, et le troisième 30 francs.

La Société ordonne qu'il sera fait mention de cet exposé dans le procès-verbal de la séance de ce jour, et dans le Recueil de ses Mémoires.

PRIX ET PRIMES A DÉCERNER EN 1845.

La Société rappelle qu'elle doit décerner :

1° Une médaille d'or de la valeur de 150 francs, à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le département de l'Aube.

2° Une médaille d'or de la valeur de 150 francs, à l'auteur d'un manuel pratique d'hygiène, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, pour les animaux domestiques.

Le délai pour transmettre les ouvrages au secrétaire de la société, qui devait expirer le 1er août 1844, a été prorogé jusqu'au 1er août 1845.

Les prix seront décernés en la séance publique de 1845.

3° Quatre primes, dont la première de 100 francs, la deuxième de 80 francs, la troisième de 60 francs, et la quatrième de 40 francs, aux éleveurs, propriétaires dans le département, des plus belles génisses, âgées de 18 mois à 2 ans, et issues des taureaux placés ou vendus par la Société.

Le concours sera ouvert, à cet effet, dans le mois de mai 1845, et les primes seront distribuées par un jury pris au sein de la Société. Ce concours aura lieu à Troyes, aux lieu, jour et heure qui seront indiqués par annonces spéciales.

EXTRAIT

DU

Programme des Prix proposés par la Société d'encouragement

POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

MÉDAILLES

A décerner aux Contres-Maîtres et Ouvriers.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans le but d'exciter les ouvriers à se distinguer dans leur profession, a pris l'arrêté suivant :

1° Il sera décerné, tous les quatre ans, dans la séance générale du premier semestre, des médailles de bronze aux contre-maîtres des grands établissements industriels de toute la France ;

2° Chaque médaille, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera gravés le nom du contre-maître et celui de l'atelier où il est employé.

Les personnes qui voudront prendre connaissance des conditions à remplir pour obtenir ces récompenses, pourront s'adresser à M. Des Étangs, archiviste de la Société d'agriculture de l'Aube, qui les leur communiquera.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1844.

Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT.			MÉTEIL.			SEIGLE.			ORGE.			AVOINE.		
		Quantités.	Prix moyen.		Quantités.	Prix moyen.		Quantités.	Prix moyen.		Quantités.	Prix moyen.		Quantités.	Prix moy.	
			f.	c.		f.	c.		f.	c.		f.	c.		f.	c.
Janvier . . .	1re	6011	17	73	409	12	37	1862	10	56	1631	9	05	3749	6	62
	2e	5637	18	34	413	12	48	1883	10	67	1798	9	53	3880	6	61
Février . . .	1re	6876	18	54	540	12	55	2284	10	69	2342	9	46	4597	6	73
	2e	5151	18	32	248	12	41	2070	10	61	1913	9	18	4867	7	10
Mars	1re	5706	18	29	477	12	47	2386	10	89	2647	9	44	6780	7	02
	2e	6879	18	65	612	12	91	2583	10	96	2225	10	43	6635	7	23
Avril	1re	6351	18	84	349	12	83	2013	11	10	2121	10	99	4235	7	36
	2e	8248	18	15	477	12	86	2751	11	18	2443	10	55	4450	7	24
Mai	1re	6999	17	89	455	12	75	2705	10	54	2541	10	37	4476	7	41
	2e	6682	17	90	372	13	60	2682	10	05	1367	10	56	4274	7	12

Juin.	1re	9106	18 11	521	12 40	3346	10 25	1431	10 48	5007	7 15
	2e	5108	18 48	334	12 95	2865	9 97	796	10 92	3268	7 »
Juillet. . . .	1re	5451	18 17	350	12 57	1699	9 95	794	10 »	3923	6 73
	2e	3699	18 20	216	12 94	787	10 25	414	9 96	2793	6 48
Août	1re	3756	18 45	150	13 90	1049	9 56	420	9 19	2742	6 64
	2e	5233	17 65	332	12 53	2176	9 26	484	9 72	3155	6 67
Septembre .	1er	6601	17 67	305	11 87	2159	9 12	700	8 96	2934	6 22
	2e	7537	17 22	319	11 64	1442	8 70	1029	8 02	3350	6 29
Octobre . . .	1re	3898	17 54	654	11 40	1126	8 88	800	9 04	3037	6 17
	2e	7606	17 16	296	11 56	1122	9 02	1250	8 85	4229	5 83
Novembre. .	1re	9498	16 04	343	11 45	1390	8 91	1771	8 48	3434	5 62
	2e	10351	15 65	393	11 »	2259	8 88	2957	7 86	5473	5 51
Décembre. .	1re	6830	15 61	261	11 30	2034	8 77	2113	8 11	3741	5 48
	2e	8781	15 17	373	10 99	2912	8 50	4325	7 80	4677	5 34
Totaux.		157995		9289		49485		40212		99676	
Prix moyen de l'année.			17 65		12 33		9 47		9 46		6 40

Suite des *Mercuriales de l'année* 1844.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. — FARINES de FROMENT (les 100 kil.) — Prix moyen. (f. c.)	PAIN (le kilogram.) — Blanc. (c. »)	PAIN — Bis-blanc (c. »)	POMMES DE TERRE (l'hect.) — Prix moyen. (f. c.)	VIANDE (le kilogramme). — Bœuf. (f. c.)	VIANDE — Vache. (f. c.)	VIANDE — Veau. (f. c.)	VIANDE — Mouton (f. c.)	VIANDE — Cochon (f. c.)	Fourrages (le quintal métrique). — Foin. (f. c.)	Fourrages — Paille. (f. c.)	Combustibles. — BOIS (le stère). — Chêne. (f. c.)	BOIS — Autres essences (f. c.)	CHARBON (l'hectol.) — Bois. (f. c.)	CHARBON — Fossile (f. c.)
Janvier	1re	27 08	29 54	25 »	3 »	» 94	» 93	1 04	» 90	1 14	5 97	3 86	11 72	12 »	3 33	5 37
	2e	28 95	27 73	25 »	3 27	» 95	» 92	1 02	» 93	1 24	5 53	3 62	11 78	10 03	3 33	4 91
Février	1re	28 95	29 10	25 »	3 70	» 92	» 88	» 99	1 02	1 11	5 93	3 83	11 77	9 »	3 33	4 82
	2e	28 55	29 54	25 »	3 83	» 96	» 90	» 99	1 02	1 10	6 11	4 »	11 70	12 »	3 50	4 91
Mars...	1re	28 55	29 90	24 17	3 86	» 95	» 90	» 96	1 07	1 10	6 11	4 15	11 60	12 »	3 50	4 92
	2e	28 55	29 54	25 71	3 88	» 95	» 90	» 96	1 04	1 11	6 03	3 76	11 68	12 »	3 50	4 91
Avril...	1re	28 55	29 70	25 77	3 90	» 93	» 89	» 95	» 96	1 12	6 »	3 98	11 78	11 »	3 50	4 91
	2e	28 50	30 »	25 31	3 65	1 02	» 96	» 93	1 04	1 12	5 76	3 88	11 57	12 »	3 50	4 91
Mai....	1re	30 95	28 63	26 07	3 87	» 92	» 87	» 92	1 05	1 10	5 70	3 74	11 55	12 »	3 50	4 91
	2e	28 55	30 »	25 35	3 75	» 92	» 89	» 92	1 05	1 13	5 48	3 83	11 47	12 »	3 50	4 91

Juin....	1re	28 82	30 84	25 26	3 05	» 93	» 88	» 94	1 05	1 13	5 73	3 75	11 66	12 »	3 50	4 91
	2e	29 88	30 »	25 »	4 50	» 93	» 88	» 92	1 07	1 15	5 64	3 73	11 63	12 »	3 50	4 91
Juillet.	1re	29 88	30 80	26 35	4 50	» 93	» 88	» 90	1 08	1 13	5 67	3 80	11 51	12 »	3 50	4 91
	2e	29 88	30 68	26 25	4 50	» 92	» 88	» 94	1 07	1 15	5 75	3 81	11 58	10 30	3 16	4 91
Août...	1re	28 68	30 04	25 37	» »	» 93	» 88	1 01	1 06	1 13	5 83	3 78	11 62	10 43	3 50	4 91
	2e	29 08	29 36	24 64	3 »	» 92	» 90	» 97	1 01	1 15	5 85	3 46	11 88	10 43	3 17	4 91
Sept....	1re	26 81	29 54	25 »	3 »	» 95	» 89	» 96	1 06	1 15	5 29	3 28	11 91	13 73	3 50	4 92
	2e	26 81	29 09	24 28	2 75	» 94	» 90	» 99	1 01	1 14	6 82	4 24	14 23	10 44	3 50	4 91
Octob..	1re	26 81	28 86	24 37	2 55	» 93	» 89	» 99	1 »	1 14	5 85	3 81	11 65	10 43	3 50	4 91
	2e	26 81	28 86	24 »	2 43	» 94	» 89	1 »	» 97	1 13	6 03	3 72	11 84	8 65	3 23	4 92
Nov.....	1re	26 81	28 43	23 78	2 13	» 94	» 89	1 »	» 94	1 12	5 18	3 05	10 23	8 82	3 33	4 91
	2e	25 61	27 08	22 87	2 15	» 94	» 89	1 01	» 96	1 16	5 57	3 22	11 62	8 65	3 33	4 92
Déc.....	1re	25 88	25 23	21 56	2 16	» 93	» 88	1 »	1 02	1 09	5 40	3 12	11 78	8 87	3 33	4 92
	2e	25 68	26 87	22 19	2 14	» 93	» 88	» 97	» 97	1 09	5 29	3 21	11 69	10 10	3 33	4 91
Prix moyen de l'année.......		27 44	29 54	25 55	3 28	» 93	» 89	» 97	1 01	1 13	5 79	3 69	11 73	10 87	3 42	4 93

Corrections.

Page 159, ligne 23e, au lieu de copeau blanc, *lisez* coupeau blanc.
— 187, — 21e, — jaunot, *lisez* jauniot.
— 191, — 24e, — JAUNOTTE, *lisez* JAUGNIOT.
— 194, — 9e, — LASSE, *lisez* LASSA.
— 196, — 13e, — marenson, *lisez* marençon.
— 198, — 29e, — chardon, *lisez* charbon.
— 264, — 33e, — quinze à seize cents, *lisez* cinq à six cents.

IMP. DE BOUCQUOT.—TROYES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

N° 93.

Ier TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1845.

RAPPORT

Sur les Vitraux Peints

DE

MM. VINCENT-LARCHER ET MARTIN-HERMANOWSKA,

Par une Commission composée de MM. ARNAUD, DELAPORTE, BARDIN, BOUCHÉ et Ernest BERTRAND, Rapporteur.

Long-temps négligée et oubliée, la peinture sur verre, dont on s'était habitué depuis près d'un siècle à regarder le secret comme perdu, tend, de nos jours, à recouvrer son ancienne splendeur. Une large carrière lui est ouverte. L'architecture moderne lui demande des verrières pour les édifices religieux qu'elle élève ou qu'elle restaure ; elle a pris sa place parmi les objets de luxe et d'art ; chaque jour, elle bannit de l'intérieur des appartements qu'elle décore, le store sur percale, son imitation

grossière ; elle a surtout à accomplir d'immenses travaux pour conserver, restaurer et compléter les anciens vitraux, si précieux sous le rapport de l'art, de l'archéologie et de l'histoire.

Les effets de la peinture sur verre dépendent du mode de transmission de la lumière à travers des verres et des émaux colorés ; elle a à vaincre, pour arriver à sa perfection matérielle, des difficultés d'une nature spéciale.

Si l'on considère ces difficultés du point de vue général de l'art, elles se réduisent à chercher une gamme de couleurs composées de substances vitrifiables, dont on puisse faire varier à son gré l'éclat, l'intensité et la transparence ; mais ce problème, déjà peu facile à résoudre complètement, se complique encore, si l'on veut s'élever jusqu'à la restauration des vitraux anciens. Lorsque l'on demande un vitrail à un peintre, pourvu qu'il obtienne des effets harmonieux, que son sujet soit bien choisi et bien traité, que ses émaux puissent résister à l'action du temps, il a fait tout ce que l'on peut raisonnablement exiger de lui. Avec du talent et du goût, il atteindra facilement ce but, même avec des procédés incomplets. Maître du choix et du ton des couleurs, de l'agencement des lignes, du degré de translucidité ou de transparence, il peut éviter ou éluder les obstacles contre lesquels il sait qu'il viendrait échouer. Mais il n'en est plus ainsi lorsqu'il s'agit de restaurer les vitraux anciens : le caractère de la peinture, le degré précis de translucidité ou de transparence, tout alors, jusqu'au ton de chaque fragment de verre coloré, est déterminé à l'avance. Il faut aborder de front toutes les difficultés ; la plus légère inexactitude trahit, par des bigarrures choquantes, l'inexpérience du peintre ou l'insuffisance des procédés

qu'il emploie. — Pour chaque verrière, il faut, le plus souvent, faire usage de procédés différents. Ils varient suivant l'époque à laquelle cette verrière appartient, suivant les maîtres à qui elle est due. Les peintres sur verre des XIIe et XIIIe siècles n'avaient pas les mêmes moyens d'exécution que les peintres sur verre des XVIe et XVIIe siècles; à chaque époque même, chaque maître avait un mode d'exécution à part, dont il faisait un secret. « Les » habiles peintres sur verre, dit Pierre Le Vieil (1), » ne donnèrent à leurs élèves que d'un certain genre » de couleurs, et se réservèrent les plus belles et les » plus précieuses; encore les leur donnaient-ils » souvent toutes prêtes à être mises en œuvre. A l'é- » gard du secret, ils le laissaient à leurs enfants ou » héritiers, en qui ils connaissaient les qualités re- » quises pour le faire valoir; sinon, il restait ense- » veli avec ces hommes rares, et se perdait pour » leur propre famille. » Lorsqu'il s'agit de restaurer les œuvres de ces peintres, on comprendra combien il faut de sagacité, de patience, d'attention, et d'étude approfondie et sérieuse des procédés anciens, si l'on n'oublie pas combien une même nuance peut être modifiée par la composition des *flux* ou des *émaux*, par l'emploi de substances colorantes différentes, ou simplement par le degré de cuisson.

Restauré d'hier, l'art moderne de la peinture sur verre n'est encore pratiqué que par un petit nombre de peintres-verriers; mais ces peintres sont des artistes distingués. Dès le début, ils ont laissé bien

---

(1) Traité historique et pratique de la peinture sur verre, par Pierre Le Vieil, peintre sur verre, imprimé par les soins et aux frais de l'Académie Royale des Sciences, en 1772, page 55.

loin derrière eux l'art ancien, sous le rapport du dessin, de la composition, de l'entente de la perspective, de l'expression et du mouvement des personnages. Enrichis par la chimie moderne d'une gamme de couleurs presque aussi complète que celle du peintre à l'huile, ils peuvent rivaliser avec lui dans de certaines limites, comme le peintre sur porcelaine (1). Les grands vitraux dans le style ancien, exécutés à la manufacture royale de Sèvres, sur les beaux cartons de MM. Ingres et Delacroix; les vitraux de M. Maréchal, de Metz; ceux de M. Thévenot, sont des œuvres éminentes à divers titres. Ils placent dès maintenant la peinture sur verre au niveau des arts dont pourra, à juste droit, s'enorgueillir notre siècle. —Disons-le, toutefois, il y a un point sur lequel jusqu'à présent l'art moderne est resté incomplet, et n'a pu supporter la comparaison avec l'art ancien. Il n'a pas su régler le degré de transparence et de translucidité qu'il convenait de donner à ses verrières. Voici comment s'exprime à cet égard M. de Lasteyrie, dans un ouvrage remarquable qui n'est pas encore entièrement publié (2) :

« Au lieu des teintes harmonieuses qui nous arri-

---

(1) J'invite les personnes à qui cette assertion pourrait paraître exagérée, à aller à la manufacture royale de Sèvres. Elles y verront des peintures sur verre qui la justifient complètement. Je leur indiquerai notamment un petit tableau placé à l'une des fenêtres du magasin, coté 2,500 francs, et deux copies du tableau représentant Bernard Palissy, jetant ses meubles et ses boiseries dans son fourneau. Ces copies sont dans le curieux Musée Céramique, réuni par les soins de l'habile directeur M. Brogniart.

(2) Histoire de la peinture sur verre, par M. Jules de Lasteyrie, page 33.

» vent tempérées par la puissante coloration des » anciens verres, ici l'œil est fatigué par la criarde » bigarrure des verres modernes, dont la transpa- » rence absurde n'a d'autre effet que de distraire » l'attention. On ne saurait trop signaler à ceux qui » s'occupent aujourd'hui de faire des vitraux, les » inconvénients majeurs de cette transparence, aussi » désagréable à l'œil qu'incompatible avec le senti- » ment religieux... Quel recueillement pouvons-nous » espérer, lorsqu'à travers un tableau sacré, l'œil dis- » trait découvre les scènes d'une rue, les rixes d'un » marché ou les jeux d'un collège? quel prestige » conserve une verrière, lorsqu'à travers les vitraux » colorés, le soleil projette ses rayons dans le tem- » ple comme dans une chambre sans rideaux? »

C'est surtout dans les restaurations que cette infériorité de l'art moderne devient choquante. Quelle que soit l'habileté du peintre, il ne peut plus la dissimuler aux yeux les plus inexpérimentés. Dans les verrières du XIIe, du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, les verres sont translucides sans transparence; exposés aux rayons du soleil, ils donnent une ombre obscure, le plus souvent complètement décolorée. Vers le XVIe siècle et plus tard, les verres deviennent plus transparents, ils laissent pénétrer plus de lumière directe; plus habituellement leur ombre se colore partiellement au soleil. La transparence toutefois est assez ménagée pour que les tons conservent de la solidité et du velouté, et que l'harmonie de l'ensemble ne soit pas détruite. Lorsque l'on place des verres modernes au milieu ou à côté des vitraux du XIIIe ou du XVIe siècle, lors même que le peintre est parvenu à reproduire le ton exact du verre coloré de l'époque, ses panneaux forment une tache lumineuse; le ton général

de la peinture paraît dur, criard, l'œil est offensé par la vivacité de la lumière qui lui arrive à flots.

La différence d'effet général résultant de la différence du degré de transparence des verres colorés aux trois époques, est facile à constater dans la cathédrale de Troyes. Les beaux vitraux du chœur sont du XIII^e siècle, ceux de la nef sont du XVI^e, et la rosace qui perce à jour l'extrémité de la traverse de la croix au sud, est moderne. Si de dix heures du matin à midi, un jour où le soleil est ardent, on entre dans cette église, on est frappé du contraste que présentent la nef, la croix et le chœur.

La traverse de la croix est inondée dans toute sa longueur d'une lumière vive, éclatante, que rien ne modère ; les rayons du soleil se jouent sur les piliers, sur les dalles, qu'ils bigarrent joyeusement d'une extrémité de l'église à l'autre, de larges plaques de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il faudrait en ce moment l'œil de l'aigle pour supporter la vue de la rosace à travers laquelle le soleil apparaît dans toute sa splendeur.

Dans la nef, les feux du soleil sont presque éteints. Il n'éclaire plus directement. Si quelques verres rouges viennent encore se déteindre en tons de feu sur la voûte ou sur les piliers, c'est à peu de distance. Plus loin, les rayons colorés divergent, se confondent, et donnent à l'ensemble de la lumière qui éclaire la nef, une teinte douce qui n'est pas sans charme. Malheureusement, cette lumière a un inconvénient grave. Si en ce moment on regarde les vitraux qui reçoivent le soleil, ils brillent d'un vif éclat, les sujets se détachent nettement et en tons vigoureusement colorés; mais si l'on regarde les vitraux qui leur font face au nord, ils n'apparaissent plus

que comme d'immenses panneaux demi-opaques, d'un gris sale, sur lesquels se détache en arabesques bizarres et grossières, le gris plus sombre des plombs. La lumière étant plus vive à l'intérieur de la nef qu'à l'extérieur, c'est à l'extérieur qu'est transmise la lumière colorée des vitraux. Ils ne reprennent à l'intérieur leur éclat et leurs riches couleurs que lorsque la nef est rentrée dans sa mystérieuse obscurité.

Dans le chœur, l'ardeur la plus vive du soleil ne peut troubler l'harmonie et l'ensemble de la belle verrière qu'ont peinte les artistes du XIII^e^ siècle. Au moment où il illumine des tons les plus chauds, les vitraux du midi, les vitraux du nord et ceux du levant, continuent à briller de l'éclat le plus doux et à la fois le plus vif. La lumineuse obscurité du chœur reste à cet instant aussi sombre, aussi imposante, aussi favorable au recueillement religieux et à la prière, qu'aux autres heures de la journée. Le demi-jour si calme qui y règne, mis en opposition avec les accidents heurtés de lumière de la nef et surtout de la croix, en fait plus vivement ressortir la dissonance. On sent que lorsque l'architecte à qui est dû cet admirable vaisseau, a laissé si largement ouverts tous les intervalles qui séparent ses sveltes et élégants piliers, il avait compté sur l'art du XIII^e^ siècle, pour mettre les verrières en harmonie avec son œuvre. Ce n'est que dans le chœur que sa pensée a été entièrement comprise et complétée.

Les peintres sur verre modernes, auxquels souvent déjà on a fait un reproche de la trop grande transparence de leurs vitraux, et qui ne peuvent la nier, ont essayé d'en repousser la responsabilité. Quelques-uns ont répondu que le temps seul atténuerait la transparence de leurs vitraux, comme il l'a

fait pour les anciens. Voici à cet égard ce que répond M. de Lasteyrie (1) :

« C'est en effet un moyen assez commode, dit-il, » d'échapper à la critique, que de renvoyer ses ar- » rêts à quelques siècles. Mais comment peut-on » croire que les artistes anciens, imbus comme ils » le sont du sentiment religieux, aient commis » l'immense faute qu'on leur attribue si gratuite- » ment? Je veux bien que le temps, grâce à l'action » de l'air atmosphérique, corrode les vitraux et en » obscurcisse les nuances; toutefois, la seule ins- » pection d'une verrière suffit pour démontrer que » la puissance des tons tient à d'autres causes, » qu'elle n'est pas l'ouvrage du temps, mais aussi » l'œuvre de l'artiste. »

Nous n'ajouterons rien ici à cette réponse, mais plus loin nous la complèterons par une démonstration rigoureuse et mathématique.

D'autres peintres-verriers s'en prennent, comme au XVIe et au XVIIe siècle, au défaut de ton des verres colorés en table, qu'ils tirent des verreries. Il ne leur vient pas à la pensée que le peintre puisse directement donner aux verres qu'il emploie, les propriétés qui leur manquent pour produire un effet identique à celui des verres du XIIIe siècle. Si on leur demande de remédier aux inconvénients trop choquants qui en résultent, ils indiquent les moyens de salir le verre, l'application de corps résineux, le blanc de plomb délayé dans l'huile, la boue même. Les plus avancés vont jusqu'à une couverte uniforme, étendue sur toute la surface extérieure du vitrail, et qui, modifiant de la même manière toutes les nuances, ne changerait rien, disent-ils, à l'effet

---

(1) Page 34.

de l'ensemble. Il est facile de prouver qu'aucune de ces indications ne résout le problême. Il y a un point important qu'il ne faut pas perdre de vue : il ne s'agit pas seulement d'enlever au verre coloré sa transparence, il faut en même temps lui conserver une translucidité parfaite, et faire tourner au profit de l'éclat, de la puissance et de la beauté des tons, toute la lumière dont on veut empêcher la transmission directe.

Lorsque l'on salit le verre avec des substances opaques, telles que la boue, le blanc de céruse ou les corps résineux, on diminue il est vrai la transparence, mais on diminue aussi la translucidité. Au lieu de modifier la lumière en la colorant, on la supprime. On arrive ainsi à avoir des vitraux d'une teinte terne et obscure, qui ne peuvent supporter la comparaison avec les vitraux du XIII^e siècle (1). « Dans le monde de ces vitraux, pour me servir du » langage de M. Théophile Gauthier, le vert est de » l'émeraude, le rouge du rubis, le jaune de la » topaze, le violet de l'amethyste, et la gamme de » toutes les couleurs est le spectre solaire élevé à la » quatrième puissance. » Ce n'est pas trop de toute la lumière du jour pour arriver à l'énergie d'un pareil effet.

Une couverte vitrifiée d'une teinte uniforme, ne supprime pas la lumière, et, sous ce rapport, elle

(1) Il suffit, pour se convaincre de ce fait, de voir les vitraux de la galerie basse du pourtour du chœur de la cathédrale de Troyes; notamment ceux qui sont à gauche, vers le milieu. Pour atténuer l'effet criard de ces vitraux, qui ont été exécutés à Choisy, on les a enduits d'une couche épaisse de blanc de céruse. Ils font un peu moins d'effet que n'en feraient de mauvais stores sur toile.

devrait être préférée; mais elle nuit d'une autre manière à l'éclat et à la beauté des couleurs. Sans détruire pour l'œil l'harmonie de l'ensemble, elle altère chaque nuance, en y mêlant celle qui lui est propre, et elle lui donne un reflet pâle et douteux. Une couverte jaune sur un verre bleu donnerait du vert; les modifications qui résultent du blanc, du gris ou de la couleur ferrugineuse, quoique moins choquantes, n'en sont pas moins réelles. Ce n'est pas avec la couverte d'une teinte uniforme que l'on arrivera à rivaliser avec le XIII[e] siècle. La difficulté reste donc entière, et c'est à la résoudre que doit s'appliquer tout artiste qui voudra faire faire à l'art du verrier moderne, un pas de plus vers la perfection.

De ce rapide exposé des conditions de succès dans lesquelles est aujourd'hui l'art de la peinture sur verre, il résultera sans doute pour vous, Messieurs, comme il en est résulté pour votre commission, que, pour apprécier le mérite d'un peintre-verrier, les titres à examiner sont : la gamme de ses couleurs; son aptitude à restaurer les vitraux anciens; le procédé qu'il emploie pour modérer et régler, suivant toutes les exigences de l'art et des circonstances, la transparence de ses verres colorés; enfin son habileté pratique à mettre en œuvre toutes les ressources matérielles que l'art lui a révélées.

C'est donc sous ces différents points de vue que nous avons à vous présenter le résultat de nos investigations et de nos observations sur les travaux de MM. Vincent-Larcher et Martin-Hermanowska.

Vous n'avez pas sans doute oublié, Messieurs, les circonstances dans lesquelles M. Vincent-Larcher est devenu peintre sur verre. Vous savez que, partant de l'idée populaire que la peinture sur verre

était un secret perdu, il s'est mis à la recherche de ses procédés, comme s'ils eussent été en réalité inconnus, et que, sans aucun secours étranger, il les a trouvés par la seule force d'une patiente et persévérante intelligence. On vend dans le commerce des émaux colorés, tout préparés pour la peinture sur verre; M. Vincent-Larcher ne s'en sert pas. A l'exception du verre coloré en table, il fabrique lui-même tout ce qui est nécessaire à la pratique de son art. Tous ses flux, tous ses émaux, toutes ses couleurs lui appartiennent en propre. La gamme qu'il présente, et qui est complète comme toutes les gammes de l'art moderne, n'est pas celle du commerce, c'est la sienne. Ce n'est pas là, comme on pourrait le penser au premier abord, une circonstance indifférente à la perfection de l'art; du moins, telle était l'opinion d'un juge compétent, de Pierre Le Vieil, qui invite les peintres sur verre à préparer eux-mêmes leurs couleurs. Le motif qu'il en donne me paraît sans réplique : « Si le succès, dit-il (1), n'est pas sans » difficulté pour ceux-là même qui s'en occupent » avec le plus d'attention, que sera-ce pour des ar» tistes qui, peu instruits des propriétés des émaux » qu'ils emploient à tout risque, et ignorant et les » principes qui ont dirigé ceux qui les ont préparés, » et les différentes vues qu'ils s'y étaient proposées, » travaillent aveuglément et sans aucune certitude » de réussite. » Avec les matériaux qu'il a lui-même créés dans un but déterminé, M. Vincent-Larcher ne donne rien au hazard, et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de nous étonner de la sûreté avec laquelle il arrive à l'effet qu'il a cherché.

Nous vous avons dit ailleurs, Messieurs, que,

(1) Page 131.

lorsque M. Vincent-Larcher avait commencé ses études sur la peinture sur verre, c'était principalement dans le but de parvenir à restaurer les vitraux anciens. C'était, ainsi que nous vous l'avons expliqué, attaquer l'art par sa partie la plus difficile. Il nous a paru avoir complètement réussi à surmonter les difficultés sans nombre dont nous n'avons énuméré que les plus saillantes. C'est ici surtout que la sûreté d'exécution qui résulte de la composition des couleurs lui donne une véritable supériorité. Pliant ses procédés et ses émaux à toutes les exigences, il en vient à rassortir les nuances les plus difficiles avec une exactitude qui défie l'œil le plus exercé. Pour apprécier le mérite de M. Vincent sous ce rapport, nous avons eu, non pas seulement des essais isolés, mais de véritables restaurations de vitraux entiers.

Dans l'église de Saint-Pantaléon, de Troyes, il existe de magnifiques vitraux du XVI[e] siècle, dont la renommée était telle, que l'on rapporte que le cardinal de Richelieu a offert 18,000 livres de celui qui est dans le fond du sanctuaire (1). Dès le siècle dernier, ces vitraux exigeaient d'importantes restaurations. Je lis dans le traité de la peinture sur verre de Pierre Le Vieil : « Des vitres inestimables pé-
» rissent faute d'en avoir conservé les cartons et
» d'avoir formé des artistes capables de les réparer.
» Telles sont les vitres magnifiques de Saint-Panta-
» léon, endommagées par de fréquents orages,
» auxquelles le talent des peintres sur verre qui
» subsistent encore à Troyes ne peut remédier, à
» cause de la disette des verres de couleur et de la

(1) Voyages littéraires de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Paris 1717, tome 1, page 93.

» perte des cartons. (1) » Ce que n'avaient pu faire les peintres-verriers du XVIII^e siècle, M. Vincent-Larcher l'a fait. On lui a confié à restaurer le vitrail de l'autel de la Vierge qui est en face, au fond de l'église, à droite, quand on regarde le maître autel. Ce vitrail représente des sujets tirés de l'Ancien Testament. Il est entièrement peint en grisaille rousse ou grise, avec des jaunes pour les terrains, les buissons et quelques accessoires. Cette restauration était considérable, il s'agissait de remplacer cent soixante-douze pièces éparses sur toute la surface du vitrail. Il n'y en avait pas une seule qu'il ne fallût mettre en harmonie avec le ton d'un fragment voisin conservé. M. Vincent a abordé de front tous les obstacles, et le plus bel éloge que l'on puisse faire de son travail, est qu'il a fallu qu'il vînt lui-même indiquer avec une baguette, à la commission, les parties restaurées. Il n'y a rien qui puisse les faire reconnaître à l'œil, même lorsqu'on est prévenu de la place qu'elles occupent. Ce beau vitrail paraît être tout entier dans l'état où il est sorti des mains du peintre-verrier en 1533 (2).

---

(1) Page 55. Ce que dit ici Pierre Le Vieil, fait comprendre combien il serait à désirer que, dans toutes les églises où il existe des vitraux qui méritent d'être conservés, on en fît refaire les cartons. Il suffirait pour les anéantir d'un accident qui, sans cette précaution, serait irréparable.

(2) Notre intention n'est pas d'indiquer ici où sont placées chacune des cent soixante-douze pièces dont se compose la restauration. Pour y parvenir, il faudrait décrire l'un après l'autre tous les panneaux. Nous nous contenterons de signaler les deux premiers panneaux du bas du vitrail, surtout celui qui est à droite, et le panneau supérieur, qui représente Dieu apparaissant à Moïse dans un buisson. Ces trois panneaux sont ceux dans lesquels se trouvent le plus

Cette restauration est achevée depuis déjà près de six mois. Plus récemment, M. le marquis de Meyronnet a chargé M. Vincent-Larcher de restaurer les vitraux de l'église de Puelmontier, qui était autrefois une dépendance de l'abbaye de ce nom. Ces vitraux portent la date des années 1528 et 1535. Ils sont entièrement en verres colorés de toutes les nuances. Avant de commander à M. Vincent-Larcher un travail aussi important, M. de Meyronnet a voulu savoir s'il était capable de l'exécuter, et il lui a remis plusieurs panneaux à titre d'essai. Nous avons vu ces panneaux au moment de leur arrivée. Ils étaient dans un état déplorable. Non-seulement tous les

---

grand nombre des pièces rapportées. Pour les personnes qui désireraient une indication plus précise, je dirai que le Saint-Esprit qui domine le vitrail; la partie supérieure de la tente, en forme de dais, dans le panneau du bas, à droite, ainsi que la tour et les bâtiments du fond, dans le même panneau; le buisson, dans lequel Dieu apparaît à Moïse, sont composés de deux tiers environ de pièces anciennes, et d'un tiers de pièces restaurées. Si quelqu'un, comme cela est déjà arrivé, et ce n'est pas un mince éloge pour le peintre, venait à douter qu'il y eût réellement dans le vitrail cent soixante-douze pièces neuves, il pourrait facilement se convaincre de l'exactitude de ce fait, en examinant de près, par derrière, les verres peints. M. Vincent n'a pas employé le même procédé que le peintre du XVI[e] siècle. Chacun des fragments qui lui appartiennent porte, en quelque sorte, son cachet. La peinture dont ils sont couverts résiste à l'acier, tandis qu'il suffit d'un léger frottement pour enlever la couleur des anciens verres. On ne peut reprocher à M. Vincent, dans cette restauration, qu'une pièce d'un centimètre carré environ, dont le jaune a été brûlé à la cuisson. Cette pièce est au milieu des moutons de Moïse. Il eût été facile à M. Vincent de la faire disparaître; peut-être a-t-il voulu montrer ce qu'eût pu être un pareil travail confié à des mains mal habiles. — Pour faire cette restauration, M. Vincent n'a reçu que *vingt francs!*

morceaux étaient disjoints par la vétusté des plombs, mais dans les ajustements et dans les décors d'intérieur il en manquait un grand nombre. Des têtes entières avaient été brisées ou perdues. D'une annonciation de la Vierge, il ne restait plus que la partie inférieure des personnages ; pour compléter ce panneau, il fallait faire à neuf un panneau entier.

M. Vincent-Larcher est sorti aussi heureusement de cette épreuve que de celle de St.-Pantaléon. Lorsque la restauration a été terminée et que les vitraux ont été remis en plombs, il était impossible de distinguer les pièces nouvelles des pièces anciennes. Toutes les nuances avaient été rassorties avec un art qui défie la critique. Le panneau neuf était dans une parfaite harmonie avec celui qu'il devait compléter. — Nous avons vivement regretté que ce beau travail, qui a été exécuté sous nos yeux, n'ait pu vous être présenté. Malheureusement il devait être remis en place à jour fixe. — M. de Meyronnet, amateur distingué, n'avait d'abord accepté qu'avec quelque défiance les promesses de M. Vincent. En présence du résultat obtenu, il n'a pas hésité à faire plus que de lui confier la restauration des vitraux de toute l'église, il lui a donné à peindre un vitrail entier, pour remplacer une verrière représentant la vie de Saint-Hubert, dont il ne reste plus qu'un seul panneau. Avant peu, ces travaux seront en voie d'exécution.

Jusqu'à présent, M. Vincent-Larcher n'a pas eu le bonheur d'avoir à restaurer des vitraux des XII^e et XIII^e siècle; mais le panneau de l'Adoration des Mages, qu'il a soumis à votre commission et que vous avez sous les yeux, peut suffire pour vous donner la certitude que, si l'occasion s'en présentait, il ne serait pas moins assuré du succès. Ce panneau est la copie

exacte d'un panneau du commencement du XIII^e siècle, qui fait partie du vitrail de la chapelle de l'évêque Hervée, située derrière le maître-autel de la cathédrale de Troyes. Si l'on compare cette copie à l'original, on reconnaîtra que l'imitation est si complète, que si l'on plaçait dans le panneau original quelques-unes des pièces de la copie, on ne s'apercevrait pas de la substitution. On ne peut noter qu'une seule différence, c'est que dans la copie les bleus du fond sont plus foncés. Au moment de l'exécution, M. Vincent-Larcher nous avait prévenus à l'avance qu'il en serait ainsi, parce qu'il n'avait pas alors de verre bleu en table assez clair. Depuis, il nous a donné un échantillon qui reproduit à s'y méprendre le bleu ancien.

Le fait le plus remarquable dans les restaurations de M. Vincent, et c'est à cette cause sans doute qu'elles doivent la perfection de leur effet, est l'étonnante exactitude avec laquelle il atteint le degré précis de transparence ou de translucidité des vitres à restaurer. Jamais les pièces rapportées ne font tache lumineuse ou obscure. — M. Vincent paraît avoir enfin heureusement surmonté la difficulté que nous avons signalée, de régler le degré de transparence ou de translucidité des verres peints. Sans entrer dans le détail des procédés qu'il emploie, nous vous en devons un aperçu sommaire.

En examinant les verres peints anciens, M. Vincent crut reconnaître qu'ils ne devaient pas les propriétés dont ils jouissent uniquement, comme on l'a pensé jusqu'à présent, à un verre plus haut en couleur que les verres modernes, mais aussi à l'emploi d'une *couverte* (1) placée, dans le plus grand nombre

(1) Une *couverte* dans le langage du peintre-verrier, est une

des cas qu'il a observés, à la partie extérieure. Ce fait reconnu, il restait à résoudre la difficulté la plus grave, celle de déterminer quelle était la nature particulière de cette couverte. A force d'études, d'essais et de patientes recherches, il est arrivé à conclure que cette couverte n'était pas uniforme; que sa composition variait suivant les circonstances et suivant l'effet que l'on voulait obtenir. C'est là une conclusion qui a toute la portée d'une invention nouvelle. Elle fait honneur à la sagacité de M. Vincent, et elle est féconde en conséquences. En partant de cette donnée, M. Vincent a imaginé un système de flux colorés, dont l'effet, combiné avec celui du verre coloré en table que lui fournit le commerce, lui permet d'arriver avec précision non-seulement au ton, mais au degré de transparence ou de translucidité de tout verre donné. Au moment où M. Vincent faisait ses recherches, il n'avait qu'un but, c'était d'obtenir une coloration égale à celle des verres anciens. Il s'est trouvé qu'à son insu, en atteignant ce but, il avait résolu le problème non moins difficile de réaliser la translucidité sans transparence, en augmentant l'éclat et la richesse des couleurs.

Pour vérifier ce résultat et l'apprécier à sa véritable valeur, nous avons soumis à diverses épreuves les deux panneaux que M. Vincent nous a confiés. L'un de ces panneaux est l'Adoration des Mages, dont nous avons précédemment parlé; l'autre est la copie d'un chanoine peint par Léonard Gontier, ou sur ses cartons, et d'une partie du Saint-Jean-Baptiste qui est placé au-dessus de lui, dans la

espèce de *flux* ou d'émail, plus ou moins transparent, destiné à couvrir toute la surface du verre.

verrière du Christ au pressoir de la cathédrale de Troyes (1). — En les exposant aux rayons d'un soleil assez vif, nous avons constaté qu'à la distance d'un mètre et demi (2) ils donnent une ombre complètement décolorée et aussi épaisse que celle d'un corps opaque. Un papier blanc, placé à quelques millimètres de distance, se colore vivement de toutes les nuances du tableau; mais à mesure qu'on l'éloigne, cette coloration s'efface rapidement, et à un demi-mètre il ne reste plus qu'une seule tache rouge qui ne tarde pas à disparaître. On peut impunément, à travers ces vitraux, regarder le soleil, qui apparaît alors à peu près comme à travers un verre noirci à la fumée.

Une action aussi énergique sur la transmission de la lumière directe, pouvait nous faire craindre que cet effet ne fût obtenu qu'aux dépens de la coloration et de la translucidité. Nous avons fait placer les deux panneaux dans l'église Saint-Urbain, à près de dix à douze mètres de hauteur, au milieu des grisailles qui

---

(1) Cette verrière est dans une des chapelles des bas-côtés de la nef, à gauche. Le chanoine se nommait Jean Pinaud; c'est lui qui a fait don de la verrière, conjointement avec le chevalier Pinaud, son frère. Le chevalier était autrefois représenté agenouillé dans le panneau en verre blanc, qui fait pendant à celui du chanoine. Cette partie de la verrière a été détruite. Heureusement elle peut être réparée et elle le sera sans doute. Le carton original de Léonard Gontier a été conservé. Il appartient à M. Arnaud, notre collègue, dont le goût éclairé l'a sauvé de la destruction.

(2) Cette distance, dans les conditions où les expériences ont été faites, est un *maximum*. Pour l'un des panneaux, elle n'allait pas à un mètre. — Un petit panneau du XIIIe siècle, soumis aux mêmes épreuves, a donné des résultats identiques.

sont au couchant de la traverse de la croix. A l'abri du soleil, éclairés sur le côté à l'intérieur par une large verrière en verre blanc ordinaire, et à une hauteur plus que double de celle à laquelle étaient destinés les vitraux dont ils sont la copie, ces panneaux se trouvaient ainsi placés dans les conditions les plus défavorables. Néanmoins, le résultat a dépassé les prévisions les plus hardies. Loin de perdre à être vus à distance, les verres de M. Vincent gagnent d'une manière inattendue. Les couleurs acquièrent un éclat, une solidité, un velouté qui rappelle les plus beaux vitraux du XIII[e] siècle. Ils sont lumineux sans être criards, et chaque nuance se détache nettement sans blesser la vue. Ce résultat est remarquable surtout pour le panneau de l'Adoration des Mages. Les personnages étant d'une très-petite dimension, les morceaux de verre coloré n'ont que quelques centimètres de surface, et les plombs sont très-rapprochés. Nous devions craindre ou qu'il ne présentât l'apparence d'une mosaïque confuse, ou qu'il n'eût pas assez de translucidité. Ces deux écueils ont été évités avec un bonheur qui démontre jusqu'à l'évidence l'excellence du procédé employé (1).

Avant de s'occuper de peinture sur verre, M. Vincent avait fait quelques études comme peintre à l'huile. Il a la main habile; il copie surtout avec une exactitude rare. Vous avez pu vous en

---

(1) Nous devons ajouter ici, pour ne rien omettre, que les émaux de M. Vincent paraissent réunir toutes les conditions de durée que l'on peut désirer; ils se parfondent bien à la cuisson, et résistent aux acides et au grattoir d'acier. Il nous semble inutile d'insister sur quelques circonstances de leur fabrication qui ont pour but d'assurer ce résultat.

convaincre en comparant aux originaux les deux panneaux qui sont sous vos yeux. Il était impossible de mieux saisir le caractère des peintures qu'il voulait imiter. M. Vincent est laborieux, il comprend toutes les difficultés de son art ; il sait que la perfection et le succès ne s'obtiennent qu'au prix d'études persévérantes. Les progrès qu'il a faits depuis une année sont immenses. Il y a déjà loin du vitrail qu'il a peint à Saint-Urbain au commencement de l'année 1844, à ce qu'il peut produire aujourd'hui. Nous ne doutons pas que dans l'avenir il ne s'élève encore plus haut. Il y parviendra en continuant à étudier les anciens vitraux dont nos églises sont si riches, et en s'attachant à les copier.

En résumant son opinion sur M. Vincent-Larcher, votre commission a été d'avis, *à l'unanimité*, que dès maintenant il réunissait toutes les conditions de succès (1).

J'arrive actuellement, Messieurs, à M. Martin-Hermanowska. — Les travaux de M. Martin sont postérieurs à ceux de M. Vincent. Au mois d'août

---

(1) Voici quel est le jugement porté sur M. Vincent, par un juge dont la compétence ne sera pas contestée : « Un jeune » artiste de Troyes, a écrit M. Didron dans ses annales ar- » chéologiques, M. Vincent-Larcher, exécute des vitraux qui » sont copies minutieuses et vraiment remarquables des » vitraux anciens. Ce jeune homme, après une longue suite » d'essais infructueux, est arrivé à un remarquable degré de » perfection. Il a obtenu de la translucidité sans transpa- » rence, une grande chaleur de tons et une solidité inalté- » rable dans les couleurs. Deux grands panneaux, que M. le » curé de Saint-Urbain, correspondant du comité des arts et » monuments, nous a envoyés, reproduisent *à s'y tromper* un » vitrail du XIIIe siècle et un vitrail du XVIIe siècle, placés » tous deux dans la cathédrale de Troyes. »

dernier, au moment où il demandait que la commission nommée pour examiner les peintures sur verre de M. Vincent-Larcher, fût chargée de visiter aussi son atelier, il n'avait encore produit que quelques essais informes. A cette époque, je reçus sa visite en ma qualité de président de la commission, et il me montra quelques morceaux de verre peints en grisaille rousse. Il disait qu'il pensait être sur la voie du procédé ancien ; qu'il avait encore quelques recherches à faire ; mais qu'avant peu il espérait pouvoir, comme il l'annonçait dans sa lettre à M. le président de la société, exécuter un panneau d'après une mosaïque ancienne. Je l'engageai à continuer ses essais, en lui faisant connaître que probablement la commission ne se réunirait pas avant la rentrée, et qu'ainsi il aurait le temps de se mettre en mesure de lui soumettre un travail digne de son attention. A mon retour au mois de novembre, M. Martin avait en effet exécuté un petit panneau en verres colorés. Dans ce panneau, il faisait remarquer l'apparence émaillée du verre à l'extérieur, le fait qu'il était plutôt translucide que transparent, et la manière dont étaient parfondues les nuances jaunes : tous caractères qui dans sa pensée assimilaient complètement ses verres peints à des verres du XIII^e^ siècle, provenant d'un vitrail de Saint-Urbain, qui lui avait été confié. Ce panneau était du reste fort défectueux, et M. Martin en a lui-même fait justice, en ne vous le représentant pas. Vers cette époque il lui fut prêté un carton de M. de Gérante, dont il entreprit de copier une partie, représentant une Vierge et quatre anges. Ce vitrail, bien supérieur à tout ce que M. Martin avait fait jusque là, résume ses progrès et ses procédés de peinture jusqu'à ce jour. Pour avoir l'ensemble de ce qu'il a

produit, il faut y joindre une copie en grisaille rousse, du portrait d'un ancien évêque de Troyes; une copie de la tête du chanoine de Léonard Gontier, dont nous avons déjà parlé précédemment, et divers échantillons de verres colorés, préparés suivant ses procédés. M. Martin n'a pas encore essayé de faire des restaurations.

La tête de l'évêque et celle du chanoine, ne sont présentées par M. Martin que comme une preuve qu'il saurait au besoin manier assez habilement le pinceau, pour restaurer des vitres du XVI^e siècle. Nous signalerons plus loin les inconvénients du mode qui a été employé pour les peindre. — C'est surtout sur le vitrail de la Vierge et sur les échantillons qui y sont joints, qu'a dû se porter l'attention de la commission. M. Martin a réduit en effet la question en ce qui le concerne à des termes fort simples. Quant à la gamme des couleurs, il pourrait la composer, dit-il, mais ce serait se donner une peine inutile, puisqu'elle se vend toute préparée dans le commerce (1); quant à l'exécution, s'il arrivait qu'il ne pût pas exécuter par lui-même, il se procurerait facilement un dessinateur habile : ce qui importe avant tout suivant lui, c'est l'excellence du procédé, et son procédé ne serait rien moins que le procédé du XIII^e siècle. C'est donc de ce procédé et des effets qu'il produit que nous allons principalement vous entretenir.

Voici ce qui a été écrit et publié dans un recueil périodique sur le vitrail de M. Martin-Hermanowska. Nous transcrivons cette opinion, parce qu'elle ré-

---

(1) M. Martin vient de me remettre des échantillons de grisaille rousse et blanche, de bleu et de couleur carnation, composés par lui. Il achète les autres nuances.

sume les points sur lesquels ont dû se porter les vérifications de la commission. « Ce tout petit vi-
» trail, dit-on, présente à s'y tromper toute l'appa-
» rence et toutes les précieuses qualités des mosaï-
» ques transparentes de nos vieilles basiliques
» romanes-bysantines (x^e et XIII^e siècles). Comme
» les vitraux de cette époque, il se fait plutôt remar-
» quer par la vigueur et la bonne qualité des teintes
» et demi-teintes, que par le fini et la correction du
» dessein. Comme eux aussi, il se compose de tous
» petits fragments de verre très-durs, très-foncés et
» solidement liés entre eux par une infinité de filets
» de plomb, qui nuisent peut-être à la transparence
» de la mosaïque. Toutes les couleurs sont moelleuses,
» douces, veloutées : elles font étoffe ; elles attirent
» le regard sans le fatiguer jamais. Elles sont par-
» fondues dans le verre, qui présente des deux côtés
» une surface unie et lisse, qui a l'apparence de la
» corne fondue. — Exposé à tous les rayons d'un
» soleil de midi, le petit vitrail de M. Martin-Her-
» manowska reste translucide sans transparence. Il
» tamise la lumière sans jamais la colorer ni la re-
» fléter sur les murs. Enfin, même avec le soleil, il
» ne laisse jamais pénétrer que ce demi-jour sombre
» et mystérieux qui porte à la méditation et au re-
» cueillement, élève l'âme jusqu'à la prière, et con-
» vient seul à nos églises chrétiennes. »

Tout ce qui est dit dans cet article de l'apparence matérielle du vitrail, de l'incorrection du dessin, de la division par les plombs, de la manière dont les couleurs sont parfondues dans le verre, et de la surface unie et lisse que présente chaque fragment coloré, est justifié par l'examen. Mais il nous a été impossible d'accepter d'une manière *absolue* que les couleurs ne fatiguent jamais le regard, que le vitrail

tamise la lumière du soleil sans jamais la colorer ni la refléter sur les murs; qu'enfin il ne laisse pénétrer qu'un demi-jour sombre et mystérieux.

Placé à l'une des fenêtres de la salle de vos séances, ce vitrail, ainsi que chacun de vous a pu le constater, reflète une lumière blanche si vive, que bien qu'il fut à l'ombre quelques personnes ont cru qu'il était éclairé par le soleil. Il en résulte que l'effet général, quoiqu'assez agréable, fatigue la vue. Ce ne sont pas là les tons doux, reposés, veloutés du XIII^e siècle.

Exposé au soleil au même instant que les vitraux de M. Vincent-Larcher, et dans les mêmes conditions, il donne, à une distance de trois mètres, une ombre vivement colorée, dans laquelle on distingue notamment les verts et les bleus. Les bleus sont encore sensibles à six mètres. Il faudrait s'éloigner à une plus grande distance pour obtenir une ombre complètement obscure (1).

Posé dans l'église Saint-Urbain, à la même hauteur et dans les mêmes conditions que ceux de M. Vin-

(1) Cette expérience a été renouvelée plusieurs fois en présence de diverses personnes, sans donner des différences notables. On peut expliquer le résultat contraire obtenu par l'observateur cité plus haut, par les circonstances dans lesquelles a été fait son examen. Le vitrail de M. Martin était placé à l'une des fenêtres de la salle du synode, à l'évêché. Cette salle en cet instant était inondée d'une vive lumière par le soleil. Le reflet de cette lumière, frappant le vitrail par devant à l'intérieur, a dû singulièrement atténuer l'effet de la transmission de la lumière extérieure. Nous avons décrit précédemment un phénomène analogue, en parlant des vitraux de la nef de la cathédrale de Troyes. Il y a telle condition dans laquelle le vitrail le plus transparent, exposé au soleil, paraît presque opaque. C'est ce qui a lieu notamment en plein air.

cent, il perd la plupart des qualités que l'on peut encore lui accorder lorsqu'il est observé à peu de distance. Vues à une grande élévation, au lieu de devenir plus foncées, ainsi que l'avait avancé M. Martin, les teintes pâlissent et prennent un ton presque criard qui ne pouvait supporter la comparaison, non-seulement avec les vitraux de M. Vincent qui se trouvaient à côté, mais même avec les vitraux du chœur de Saint-Urbain, qui sont d'un ton plus vif.

Unanimes pour reconnaître les défauts du vitrail de M. Martin, les membres de la commission ne se sont pas trouvés d'accord sur un point important. L'un d'eux a émis l'opinion que l'infériorité bien marquée des vitres peintes de M. Martin ne devait pas être attribuée à son procédé, mais au peu d'habileté avec laquelle il l'a mis en œuvre jusqu'à présent; les autres ont pensé au contraire que c'était au procédé lui-même que devaient directement s'adresser les reproches. Voici en quoi consiste ce procédé : Avant de peindre ou plutôt de tracer les traits du dessin avec la couleur noire ou rousse, M. Martin enduit le côté des verres blancs ou colorés sur lesquels doit être placée la peinture, d'une couverte blanche, et le côté extérieur, d'un émail qui, au feu, devient brillant et transparent comme le verre lui-même.—Un premier désavantage de ce mode d'opérer est d'obliger à faire passer une fois de plus les verres au fourneau, ce qui augmente la dépense. Puis il en résulte que les verres étant devenus presque opaques, il est impossible, comme dans tous les procédés connus, de se servir du calque pour reproduire fidèlement le carton que l'on veut copier. Il faut avoir recours au décalque, qui est d'une exécution moins facile et donne des résultats moins corrects.

Ces inconvénients toutefois, hâtons-nous de le dire, seraient légers s'il ne s'y joignait pas, ainsi qu'il est facile de le démontrer, l'inconvénient beaucoup plus grave d'atténuer et de détruire en partie l'effet de la coloration. — M. Martin attribue à son émail la propriété d'empêcher la transparence. Par l'échantillon que vous avez sous les yeux, vous pouvez reconnaître qu'étant lui-même d'une transparence parfaite, cet émail ne peut nullement atténuer celle du verre ; d'un autre côté, il ne peut rien ajouter à l'éclat des couleurs. Il est donc complètement inutile. L'existence de cet émail a même été sérieusement révoquée en doute par plusieurs des membres de la commission, qui savent par expérience que certains modes de cuisson peuvent donner au verre l'éclat et l'apparence d'un émail. — Si les verres de M. Martin sont moins transparents que les verres modernes, ils le doivent uniquement à la couverte blanche qu'il place sur la surface qui doit recevoir la peinture. Mais ici se manifeste le résultat que nous avons signalé au commencement de ce rapport, en vous parlant de l'emploi des couvertes d'une couleur uniforme. La couverte de M. Martin étant blanche, il en résulte qu'il mêle à son insu du blanc à toutes ses teintes. De là, les reflets de lumière blanche qui fatiguent la vue ; de là, le ton criard et surtout la décoloration singulière des nuances à distance. Ce dernier effet est principalement remarquable dans la copie de la tête du chanoine de Léonard Gontier. D'abord M. Martin l'avait peinte sur une feuille de verre enduite par derrière d'une couche de sa couverte. Avant de passer au feu, elle paraissait être au ton de l'original ; mais après la cuisson, elle était devenue si pâle, que M. Martin, ne sachant à quoi attribuer cet effet, supposa que la couleur avait été

brûlée. Pour réparer cet accident, il rechargea par derrière les tons à la manière du XVIe siècle. Maintenant à la main et à petite distance, elle se soutient bien et paraît même être d'un ton plus foncé que l'original. Mais lorsqu'à Saint-Urbain nous l'avons placée à distance, elle s'est complètement décolorée; le blanc de la couverte annihilait évidemment les tons les plus foncés. Il est impossible d'imaginer le contraste qu'elle produisait avec la copie si chaudement colorée et si vivante de M. Vincent.

De tous ces faits il est résulté, pour la majorité de votre commission, que M. Martin s'est flatté trop tôt d'avoir réalisé une grande découverte, et qu'il est loin encore du but qu'il croyait avoir atteint. Toutefois, elle s'est plue à reconnaître que dans ses essais, qui remontent à six mois à peine, M. Martin a fait preuve de sagacité et d'intelligence. Les progrès qu'il a faits de jour en jour, et pour ainsi dire sous les yeux de la commission, sont sensibles. C'est un mérite d'avoir attaqué franchement le problême de la translucidité sans transparence. Quoiqu'encore imparfait, le vitrail de M. Martin a, sous ce rapport, une supériorité marquée sur certains vitraux modernes. Nous pensons qu'il ne s'arrêtera pas au point où il est arrivé; mais c'est pour nous une conviction acquise, qu'il n'y a pour lui de progrès possibles qu'en modifiant ses procédés et en les complétant.

Amenée, par les assertions contradictoires de M. Vincent et de M. Martin, à examiner les caractères matériels des vitraux du XIIIe siècle, votre commission s'est livrée à des recherches dont je dois vous exposer les résultats avant de terminer ce rapport.

Il existe à Troyes des vitraux du XIIIe siècle, à

Saint-Urbain et à la cathédrale. A Saint-Urbain ils consistent principalement en grisailles avec listons de couleur, encadrant des sujets colorés. Les verres des grisailles ont beaucoup d'analogie avec ceux de M. Martin, et cela devait être, car les grisailles s'exécutaient par un procédé exactement semblable au sien. L'intérieur était peint d'une couverte blanchâtre, sur laquelle se traçaient les *lacis* ou *entrelas*, sorte d'arabesque légère, et on laissait au feu le soin d'émailler l'extérieur. Mais les verres colorés ne présentent pas les mêmes caractères. A l'extérieur ils n'ont pas la même apparence émaillée, et ils ne paraissent pas avoir été enduits d'une couverte à la surface intérieure. Il semblerait plutôt, à voir certains fragments, que s'il existait une couverte elle était à l'extérieur. Ils en conservent quelques restes et des traces de grattage qui indiqueraient que cette couverte a été détruite par des vitriers qui, en nettoyant le vitrail, l'ont prise pour une crasse amassée par le temps (1). C'est peut-être au soin qu'ils ont

---

(1) Les ouvriers qui sont habituellement chargés de nétoyer les vitraux, se servent de sable fin et ne se font aucun scrupule de les gratter avec des corps durs. C'est ainsi qu'ont été endommagés d'une manière grave les vitraux de l'église Saint-Jean. Le fait que les vitraux de Saint-Urbain auraient été grattés extérieurement, m'a été affirmé par M. Martin lui-même, qui ajoutait que l'on avait eu beaucoup de peine à faire disparaître ce qu'il appelait la crasse *recuite* par le temps. Il eût été assez étrange que cette crasse ne s'attachât qu'aux verres peints, et respectât les grisailles.

De ceci et de ce qui va suivre, il résulte que ce que les vitraux anciens ont le plus à redouter, est un nétoyage inintelligent. Il ne faut jamais permettre à l'ouvrier qui en est chargé, que l'emploi de l'éponge et de l'eau. Il y a même certains vitraux du XVI[e] siècle qu'il faudrait à peine épousseter, et qui s'effacent au plus léger frottement.

mis à la faire disparaître qu'il faut attribuer l'extrême translucidité actuelle des curieux panneaux peints du chœur, qui au soleil projettent leur ombre colorée jusque sur les vitraux qui sont en face.

L'examen attentif des vitraux de tout le pourtour du chœur de la cathédrale, qui sont d'une époque un peu antérieure à ceux de Saint-Urbain, nous ont confirmé dans cette opinion. Là, l'existence d'une couverte extérieure est incontestable. Tous les fragments de verre sont enduits d'une couche dont la couleur varie du blanc au gris foncé et au brun rougeâtre. Cette couche est fortement adhérente au verre; pour l'enlever, il faut le tranchant d'un grattoir d'acier. Dans quelques endroits cependant, où le temps l'a décomposée, elle se détache sous le frottement du doigt. A la seule inspection, il est impossible de méconnaître que c'est là une substance appliquée par la main de l'ouvrier. Ses caractères apparents, pouvant toutefois être attribués soit à une décomposition du verre par l'action de l'air et du temps, soit à une couche de poussière accumulée et durcie par les mêmes agents, nous avons dû vérifier si l'une ou l'autre de ces hypothèses était admissible.

Tous les chimistes sont d'accord sur la nature de la décomposition que l'air, ou plutôt l'humidité qu'il contient, fait subir au verre. La vapeur aqueuse condensée par les variations de la température atmosphérique sur la surface du verre, dissout peu à peu les silicates de soude ou de potasse, qui sont une de ses parties constituantes. L'effet de cette dissolution se manifeste d'abord par cette apparence irisée que le peuple attribue à l'influence de la lune; puis à mesure qu'elle augmente le verre se ternit, se dépolit et finit par devenir entièrement opaque. Cette

décomposition est plus ou moins prompte, suivant que le verre contient plus ou moins de sels alcalins en excès. Pierre Le Vieil (1) décrit ainsi les effets de l'action du temps sur le verre : « Il se ternit, se » taye, se dépolit et se perce comme de petits trous » de vers. Il se couvre d'une crasse blanche très- » inhérente et âpre au goût, qui le rend opaque de » transparent qu'il était, et en décompose tellement » la substance, que ce verre, ainsi dépouillé de ses » sels, n'est plus au fond qu'un amas de grains de » sable cohérents. » Le caractère distinctif de l'action de l'air est donc de *ternir sans remède* le verre. Pour lui rendre son brillant, il faudrait, dit Girardin dans ses Leçons de Chimie pratique (2), *qu'il fût poli de nouveau*. Or, nous avons vérifié que partout où existe la couverte, le verre a conservé sous la couche qu'il forme, le brillant et le poli qu'il avait en sortant des mains de l'ouvrier. Il n'est pas même irisé. L'action du temps au contraire est sensible sur les fragments qui, par une cause quelconque, ont perdu leur couverte dans un temps éloigné; la plupart sont irisés ou complètement décomposés, avec les caractères indiqués par Pierre Le Vieil. Si sur un même fragment la couverte a été en partie détruite et en partie conservée, dans la partie où elle est détruite, le verre est vivement attaqué; dans la partie où elle est conservée, il est intact. Ainsi, non-seulement la couverte a contribué à faire obtenir au peintre-verrier l'effet qu'il cherchait, mais il a assuré la durée de ses œuvres pendant des siècles. Les grisailles de Saint-Urbain, qui n'ont pas de cou-

(1) Page 135.

(2) Page 307, 2e édition.

verte à l'extérieur, sont beaucoup plus maltraitées par le temps que les vitres de Saint-Pierre, qui sont plus anciennes.

La question de savoir si cette couverte ne serait pas simplement de la poussière, était facile à trancher par une analyse chimique. Cette analyse a été faite par notre collègue M. Bardin, membre de la commission. Elle a été aussi concluante que l'on pouvait le désirer. Il a constaté que c'était une substance vitrifiée, difficile à décomposer, même par le carbonate de soude, et contenant du plomb en notable proportion. C'étaient bien là les caractères que l'on pouvait attendre de l'analyse d'une couverte dont la base principale devait être, pour me servir du langage des verriers, un *verre de plomb* (1). M. Bardin a même retrouvé un peu de chaux libre, provenant de la chaux qui a dû être employée dans la cuisson, pour séparer les couches de verre coloré, et qui, au moment de la vitrification, est devenue adhérente à la couverte.

L'existence d'une couverte vitrifiée à l'extérieur des vitres peintes du XIII^e^ siècle, est donc pleine-

---

(1) Voici le résultat exact de l'analyse, tel qu'il nous a été donné par écrit par M. Bardin :

« A l'aide d'un grattoir d'acier, on a pu détacher avec infi- » niment de peine, de la partie extérieure de certains vitraux » du XIII^e^ siècle, à la cathédrale, environ un gramme d'une » poudre d'un gris noirâtre. Les divers acides que j'ai fait » réagir sur cette poudre très-fine, n'ont pu qu'en séparer le » fer provenant de l'usure de l'instrument employé, et dis- » soudre une petite quantité d'un sel calcaire non combiné.

» Deux autres portions de cette même poudre ont été trai- » tées, au feu de chalumeau, l'une par le carbonate de soude » seul, l'autre par le même sel uni au charbon.

» La première a donné une masse qui s'est dissoute entière-

ment démontrée. L'examen des vitraux de la chapelle de l'évêque Hervée et des chapelles latérales, nous ont prouvé qu'elle n'était pas employée sans discernement et comme au hasard; ainsi dans la plupart de ces vitraux, elle n'existe pas sur les verres bleus des fonds. Cette circonstance tient sans doute à ce que le peintre a voulu laisser pénétrer plus de lumière (1). Si l'on admet cette supposition, il devait choisir, pour la laisser transparente, la nuance dont les reflets sont le plus harmonieux et fatiguent le moins le regard.

Le fait ainsi constaté n'est pas sans importance pour l'art du peintre-verrier. Nous croyons qu'il n'a pas encore été observé jusqu'à ce jour; au moins nous n'avons trouvé cette observation consignée

---

» ment dans l'eau distillée, additionnée d'acide acétique; l'io-
» dure de potassium a formé dans la solution un précipité
» jaune d'iodure de plomb.

» Pendant la seconde opération, au premier feu de chalu-
» meau, de petits globules métalliques sont apparus dans la
» masse, et la lame de platine sur laquelle se faisait l'opéra-
» tion, a été percée. L'un de ces globules isolé s'étendait faci-
» lement sous la lame d'un canif; traité par l'acide azotique,
» puis par l'iodure de potassium, il a fourni tous les carac-
» tères du plomb. — Ce dernier métal existait donc bien
» évidemment et en quantité notable dans la couverte dont
» l'analyse m'a été confiée. »

(1) C'est à la nécessité de laisser pénétrer plus de lumière, que M. de Lasteyrie attribue l'invention des grisailles au XIIIe siècle. Ici l'on peut supposer aussi que le peintre a craint que l'emploi de la couverte ne fît paraître trop foncés des verres bleus qui devaient être vus à peu de distance, et qui recevaient moins de lumière que ceux qui sont placés à une plus grande élévation. Je dois ajouter que la transparence de ces fonds bleus n'est pas parfaite; elle a été altérée, sans

nulle part (1). C'est à M. Vincent-Larcher que nous en devons le premier indice, et vous savez quel parti il en a tiré.

On pourrait s'étonner que cette tradition se soit perdue, s'il n'était pas facile d'en préciser les causes. Au commencement, la peinture sur verre prit pour modèle la peinture en mosaïque, à laquelle il paraît certain qu'elle doit son origine. Plus tard, on imagina d'en faire un moyen « de dé» truire l'ignorance des fidèles, dans un temps où » le peuple ne savait pas lire, en étendant et per» pétuant par ses tableaux la mémoire des faits les » plus remarquables, que l'on voulait proposer à » leur culte et à leur vénération (2). » A ces deux époques le peintre sur verre, dont le seul but devait être d'attirer et de frapper le regard, se préoccupa avant tout de réunir toutes les conditions qui pouvaient assurer à ses vitraux la beauté et l'éclat des couleurs, et les mettre en harmonie avec le sentiment religieux. C'est alors que fut inventée la couverte qui satisfaisait à cette double exigence de l'art. Mais lorsque, par l'invention de l'imprimerie, l'ignorance et la barbarie eurent été dissipées, et que, suivant le langage naïf du temps, cette in-

---

doute à dessein, par un mode particulier de cuisson, ainsi que nous l'a prouvé une expérience très-heureuse de M. Vincent.

(1) Il résulte des renseignements qui nous sont donnés, que l'existence de cette couverte a été indiquée il y a déjà quelques années, par M. Bouché, l'habile architecte, notre collègue, membre de la commission; mais dans un mémoire qui n'a reçu aucune publicité et a dû rester enfoui dans les cartons de la Préfecture.

(2) Voir sur tous ces faits Pierre Le Vieil, pages 17, 20, 63, 81 et 82.

vention eut commencé à « endommager les peintres et les pourtrayeurs, » les vitraux ne furent plus qu'un ornement dont le prix du point de vue de l'art était dédaigné, et l'on commença à se plaindre qu'ils ne laissaient pas arriver assez de jour. « Plus instruits que nos pères, disait-on, » nous savons lire et nous avons des livres d'é» glise; comment nous en servir pour nous en» tretenir dans l'attention due aux saints mystères » et aux saints offices, dans des temples obscurcis » par tant de vitres peintes! » On en vint jusqu'à détruire les verrières, à les mutiler, pour donner passage à la lumière.

C'est au moment et dans le cours de cette réaction que l'art de la peinture sur verre subit une révolution complète. Obéissant à l'influence des progrès de la peinture à l'huile, vers le XVIe siècle, on prit en dédain la peinture mosaïque, « qui frappait plus les yeux du corps que ceux » de l'âme, » et à l'aide des émaux inventés par Jean de Bruges, dès le XIVe siècle, on essaya de rivaliser avec les tableaux sur toile, par la science du dessin, par l'entente de tous les secrets de la perspective, du clair obscur et de la couleur. Tous les anciens procédés furent modifiés; si l'on s'occupa de la translucidité et de la transparence du verre, ce fut uniquement pour les faire concourir à certains effets déterminés. On tenait peu de compte de la quantité delumière jetée dans les temples, ou plutôt si l'on en tenait compte, ce devait être en se conformant à l'esprit du temps, pour donner le plus d'accès possible à la lumière directe. On comprend donc facilement comment le procédé de la couverte des vitraux du XIIIe siècle, devenu inutile, a pu s'oublier.

Cette couverte du XIII^e siècle était-elle colorée de teintes variées suivant l'effet que le peintre voulait obtenir, comme l'a pensé M. Vincent? Il y a tout lieu de le présumer, si l'on en juge par l'éclat et la puissance qu'elle donne à la coloration. On peut le conclure aussi de ce qu'elle n'est pas d'une nuance uniforme, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut. Toutefois, il est impossible de le prouver d'une manière directe. Pour le rechercher par l'analyse chimique, il eût fallu endommager d'une manière trop grave des vitraux précieux. — Une objection pourrait être faite, c'est que l'invention des émaux colorés est attribuée à Jean de Bruges, qui vivait vers la fin du XIV^e siècle. Mais dans un temps bien antérieur à Jean de Bruges, on connaissait déjà des couleurs vitrifiables. Il paraît moins les avoir inventées que les avoir perfectionnées, en trouvant le secret de les rendre *transparentes* et lisses comme le verre; ce que jusque là on n'avait pu obtenir que pour l'émail rouge (1). La couverte destinée à *atténuer la transparence*, n'est pas l'émail tel que l'a inventé Jean de Bruges : c'est un flux ou fondant non transparent, mais seulement translucide, que les anciens peintres savaient colorer pour obtenir la grisaille rousse et grise, les teintes de carnation, et sans doute la plupart des nuances pour lesquelles le secret se réduisait à y mêler les substances bien connues d'eux, qui servaient à colorer le verre en tables.

Au reste, cette question n'a ici qu'un intérêt de curiosité. Il est certain, ainsi que nous l'avons démontré, que les peintres-verriers du XIII^e siècle se servaient d'une couverte. Votre commission a cons-

(1) Pierre Le Vieil, page 30.

taté que la couverte employée par M. Vincent reproduit d'une manière exacte et remarquable les effets qui font le mérite des vitraux de cette époque. Elle n'a rien à affirmer au-delà.

La ville de Troyes a été fameuse autrefois par ses peintres sur verre. « Il n'est peut-être » pas, dit Pierre Le Vieil, de canton en France qui » renferme des vitres peintes aussi précieuses et en » aussi grand nombre que la ville de Troyes en » Champagne et ses environs. » Et il cite les noms de Jean et Léonard Gontier, Linard, Madrain, Cochin, François, peintres habitant la ville de Troyes, à qui ces vitres sont dues en partie, et dont la renommée s'était étendue au loin. Au moment où renaît la peinture sur verre, nous devions voir se produire au milieu de nous des artistes verriers. M. Vincent-Larcher a donné le signal. Son exemple, qui a entraîné M. Martin-Hermanowska, sera plus tard suivi par d'autres. Ils s'élèveront, nous l'espérons, jusqu'à la hauteur de nos anciens maîtres. Nous devons nous en réjouir, Messieurs, non-seulement parce qu'ainsi sera conservée une des gloires de notre vieille ville, mais surtout parce que maintenant est assurée la conservation et la restauration de toutes les belles verrières qui sont une des richesses artistiques de notre pays. Il faut le dire, l'existence de ces verrières était gravement compromise. Il y en a bien peu qui soient restées intactes, un grand nombre ont été complètement détruites et leurs débris dispersés. L'époque à laquelle ont été commis ces actes de vandalisme n'est pas encore bien éloignée. Au moins, que ce qui subsiste encore soit sauvé de la destruction.

Nous appelons de tous nos vœux des restaurations complètes, intelligentes, dans lesquelles l'artiste n'ait

d'autre pensée que de reproduire ce que le temps a emporté. Nous les appelons dans l'intérêt de l'art, de l'archéologie et de la science historique. Les vitraux peints ne sont pas remarquables seulement comme monuments curieux de peinture. « L'histoi-
» re, est-il dit dans le rapport de l'Académie Royale
» des Sciences sur l'ouvrage de Pierre Le Vieil en
» 1772 (1), l'histoire peut en tirer des secours réels,
» en fixant les dates de plusieurs événements im-
» portants représentés par ces tableaux; en consta-
» tant des titres précieux et essentiels à des familles,
» à des églises, à des villes; en rappelant les habil-
» lements, les usages, le costume des anciens temps,
» et en conservant les portraits d'un grand nombre
» de personnes illustres et célèbres. » Pierre Le Vieil en cite de curieux exemples, auxquels on pourrait en ajouter un grand nombre. Il y a une multitude de légendes et de traditions populaires curieuses et intéressantes pour l'histoire de l'esprit humain, dont le souvenir n'a été conservé que par les vitraux peints. Ce sont de magnifiques, mais fragiles annales sur lesquelles chaque siècle a laissé en passant son empreinte vivante et animée, et que l'on doit conserver intactes avec un soin religieux.

Lorsque nous n'avions pas à Troyes de peintres-verriers, il était à peu près impossible de restaurer nos belles verrières. Les grands peintres-verriers modernes, dont nous avons cité les noms au commencement de ce rapport, trop occupés de grands travaux, dédaignent les travaux partiels et les restaurations, ou ils les font payer à des prix trop élevés. Quelques essais ont été malheureux. Trop souvent, lorsque des restaurations ont été confiées à des

(1) Page 12.

peintres sur verre demeurant à de grandes distances, elles ont été imparfaites, soit parce que les procédés qu'ils ont employés n'avaient pas toute la perfection que l'on peut exiger aujourd'hui, soit parce que les artistes à qui elles sont dues, ont négligé de venir sur les lieux pour mettre leur travail en harmonie avec l'ensemble des vitres anciennes. Espérons que maintenant, que tous les travaux pourront être exécutés sur place, avec promptitude et économie, et sous la surveillance des fabriques, ils seront plus fréquents. C'est un devoir pour notre ville de suivre l'élan qui est donné en ce moment de tous côtés à la peinture sur verre. Il serait honteux de nous montrer moins bons appréciateurs des vitraux de nos églises, que les étrangers qui viennent les admirer, et de les laisser périr par une coupable insouciance, ou par une économie mal entendue. Le succès remarquable de M. Vincent-Larcher, dans ses travaux de Saint-Pantaléon et de Puelmontier, est une garantie qui doit inspirer de la confiance, et enlève toute excuse pour l'avenir.

Dans ces circonstances, Messieurs, la majorité (1) de votre commission croit devoir vous soumettre les propositions suivantes. Elle est d'avis :

1° De décerner à M. Vincent-Larcher une médaille d'or, à titre de récompense, pour avoir le premier, de nos jours, pratiqué, à Troyes, l'art de la peinture sur verre; et à titre d'encouragement pour les travaux remarquables qu'il a déjà exécutés ;

2° D'adresser à M. Martin-Hermanowska, une

(1) Un des membres de la commission était d'avis qu'une lettre motivée remplirait, aussi bien qu'une médaille, le but que la commission voulait atteindre.

lettre, pour le féliciter de l'intelligence que l'on remarque dans ses premiers essais, et l'inviter à les continuer, en lui exprimant la conviction que les modifications que l'expérience ne peut manquer de lui suggérer d'apporter à ses procédés, lui assureront le succès pour l'avenir (1).

SOUVENIRS

de la

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE A CHAMBÉRY,

En Août 1844,

Par M. J.-J. Clément-Mullet.

Messieurs,

En assistant à la réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Chambéry, je me suis considéré, non pas seulement comme membre de cette Société, mais encore comme appartenant à la Société Académique de l'Aube, et comme ayant, en cette qualité, un double devoir à remplir. C'est pour satisfaire à l'une de ces obligations que je viens vous présenter un compte-rendu sommaire de

---

(1) Ces conclusions ont été adoptées, et il a été décidé que la médaille d'or serait remise à M. Vincent dans la première séance publique. Avant la lecture du rapport, les membres de la société s'étaient transportés en corps à l'église Saint-Urbain, pour voir renouveler l'expérience faite sur les vitraux élevés à une grande hauteur.

cette réunion extraordinaire, l'une des plus brillantes de celles qui ont eu lieu, et qui doit laisser dans la mémoire l'impression la plus durable. Dans plusieurs occasions vous m'entendrez citer Saussure, c'est qu'il est difficile de ne pas se rencontrer avec un observateur aussi exact quand on parcourt les Alpes.

En Savoie, plus qu'ailleurs, nous avons reconnu les avantages que présentent ces pélerinages scientifiques d'une Société. D'abord, les faits problématiques, vus et appréciés de manières très-diverses, sont mieux constatés, et ils éprouvent un contrôle qui leur donne un plus grand degré de certitude. Les théories qui en sont déduites, remaniées ainsi, en présence de la nature, en sortent plus épurées et souvent plus dégagées de ce qu'elles ont d'incertain. Et mieux encore que tout cela, ce sont ces rapports de bonne amitié qui s'établissent d'individu à individu, de Société à Société, et qui, par suite, doivent exercer une salutaire influence sur les évènements politiques, en apprenant enfin aux hommes que quels que soient l'éloignement de leurs habitations et les limites que l'ambition ou le hasard a placées entre eux, ils sont tous enfants d'une même famille, faits pour s'aimer et concourir en commun au bonheur de leurs semblables.

C'est surtout en Savoie, Messieurs, que nous sommes arrivés à ce résultat moral. Il n'est aucun de nous qui ne conserve un précieux souvenir de l'accueil bienveillant et de la généreuse hospitalité qu'il y a reçus. Oui, nous nous plaisons à le proclamer, puisque c'est un hommage rendu à la vérité, jamais la Société de Géologie ne fut traitée aussi honorablement dans sa patrie qu'elle l'a été sur cette terre étrangère. Oh! c'est que les Savoisiens se rappellent

avec plaisir qu'ils firent autrefois partie de cette belle France, qui tient encore le sceptre du bon goût et de la science.

Oui, Messieurs, depuis le souverain jusqu'au dernier des sujets, tous rivalisaient de zèle pour recevoir les géologues français. Nous étions dispensés du passe-port pour l'étranger ; il nous suffisait de montrer la lettre de convocation et le diplôme, c'étaient des talismans devant lesquels disparaissaient toutes les difficultés de douane et de police. Honneur au souverain et aux autorités qui se montrent si généreux envers les savants étrangers ; ils montrent qu'ils comprennent bien la mission que le ciel leur a départie. Félicitons les peuples qui leur sont soumis.

Après la réception officielle par les administrateurs de Chambéry, et l'organisation du bureau, nous assistâmes à une solennité littéraire qui avait été réservée pour nous : c'était une séance publique de l'Académie Royale de Savoie, pour la distribution des prix de poésie.

Le discours d'ouverture fut prononcé par Mgr l'archevêque de Chambéry (M. Billet). Ce prélat vénérable est une preuve vivante de ce que peut produire d'excellent la volonté ferme, jointe à un heureux naturel. Né dans un chalet, élevé au milieu des troupeaux, M. Billet sentit qu'il était appelé à être quelque chose de plus qu'un simple pâtre, qu'il pouvait devenir un pasteur de l'église. Sans autre secours pour ainsi dire que sa propre intelligence, il se met à étudier, et bientôt les succès répondant à son zèle, il s'élève rapidement au grade éminent qu'il remplit si bien aujourd'hui. Enfant des montagnes, il les connaît bien, et son discours fut un itinéraire géologique esquissé à grands traits,

qui nous fut fort utile dans nos courses et nos investigations. Près de lui était assis Mgr l'évêque d'Annecy, qui, récemment encore, professeur de physique au séminaire de Chambéry, a quitté la chaire pour la crosse pontificale. Esprit juste et éclairé, il a sur la constitution géologique des Alpes des idées très-nettes et très-exactes; la Société l'a à l'unanimité porté à la présidence de la réunion extraordinaire, et elle n'a eu qu'à s'en louer.

Le sujet du prix de poésie était la mission apostolique de saint François de Salles, dans le Chablais. Plusieurs concurrents étaient entrés en lice, et nous avons eu de fort beaux passages à applaudir. Une remarque que je dois faire à la louange des littérateurs Savoisiens, c'est que, restés fidèles aux bonnes traditions, ils se sont garantis de ces écarts d'imagination de l'école moderne, dite romantique, que le bon goût heureusement rectifie tous les jours; Racine et Boileau sont encore pour eux les types de la belle et de la bonne littérature.

Le secrétaire de l'Académie, M. Menabrea, nous a fait grand plaisir par la lecture de son discours sur les progrès de la poésie en Savoie. Ici encore nous redevenions Français. La Savoie ayant conservé notre langue, on ne pouvait parler de sa poésie sans parler des premiers poètes français, des troubadours et de leurs ménestrels. L'auteur a bien compris son sujet, et il l'a traité avec beaucoup d'adresse. Mais, je ne puis m'empêcher de faire une réflexion, c'est qu'il eût été à désirer qu'il étendît aussi ses recherches à la chanson populaire. On en trouve qui souvent sont de précieux monuments qui rappellent le langage et les mœurs de leur époque. Chez plusieurs nations, ce sont des chroniques traditionnelles, et M. Boué raconte que c'est par des

chants populaires que le peuple de la Servie apprend l'histoire de son pays.

Je passe sous silence une course peu intéressante, faite le même jour aux environs de Chambéry, dans laquelle nous vîmes la belle cascade de Couz, où l'eau, tombant du haut d'un rocher de calcaire néocomien, arrive au bas à l'état de vapeur.

Je viens à l'excursion au village du Désert et à la montagne du Nivolet. Cette montagne, qui domine Chambéry, est taillée presque à pic, du côté de la ville; tandis que de l'autre côté on peut arriver au sommet par une série de plateaux en pentes généralement assez douces, sur lesquels sont disséminées les maisons et les chalets qui composent le village du Désert.

En y allant, nous admirâmes la vallée étroite dite du *Bout-du-Monde*, avec ses rochers abruptes et ses belles chutes d'eau. A la base de la vallée, nous trouvâmes ce grès schisteux, l'équivalent du macigno des Italiens, nommé *flysch* dans cette partie des Alpes. Cette roche supporte l'église du village. A mi-côte, nous trouvâmes que ce grès schisteux contenait des écailles de poissons, que M. Agassiz, l'autorité la plus compétente dans l'espèce, croit appartenir au genre *alose* et au genre *lemna*, qui tous deux, suivant lui, caractérisent le terrain crétacé. On a cru y voir aussi des fragments de coléoptères. Cette roche repose sur le calcaire nummulitique, qui lui-même est supporté par le calcaire néocomien, qui forme la plus grande partie de la masse du Nivolet. Je ne parlerai point de la contrariété que nous causa une pluie survenue à l'improviste, c'est une de ces impressions de voyage qui n'intéressent que les personnes qui en ont souffert.

Le lendemain, séance publique dans laquelle

furent résumées toutes les questions faites la veille. Ensuite s'élevèrent des explications sur le terrain à nummulites, que les uns rangèrent dans le terrain tertiaire, et que les autres classèrent avec le flysch, dans le terrain crétacé. La Société entendit M. Agassiz, qui présenta la carte du glacier intérieur de l'Aar, et qui donna des développements fort curieux sur sa théorie des glaciers, par laquelle il explique d'une manière si ingénieuse le transport des *blocs erratiques*, c'est-à-dire la présence de ces masses granitiques cubant quelquefois plusieurs mètres sur des plateaux calcaires souvent fort élevés et fort éloignés du point de départ. Long-temps on a cru au transport de ces blocs par des courants diluviens; mais enfin, on est venu à reconnaître que si les eaux torrentielles, agissant avec les lois de la pesanteur, avaient pu entraîner ces masses énormes dans le fond des vallées, quelle que soit la force impulsive qu'on veuille accorder à ces courants, il était impossible qu'ils les reprissent en sous-œuvre pour les élever là où elles sont gisantes aujourd'hui. M. Agassiz, doué d'un talent d'observation très-exact, remarquant la marche progressive des glaciers, entraînant avec eux des masses rocheuses d'un volume énorme, pensa que, dans un temps fort reculé, les glaciers, alors développés dans des proportions colossales, avaient dû couvrir à la fois les Alpes et le Jura, et transporter ainsi les blocs des roches primitives à des hauteurs où la force des courants ne pourrait jamais les porter. Une raison qui confirme M. Agassiz dans sa conjecture, c'est que les roches voisines des blocs erratiques sont striées et polies exactement comme le sont les roches voisines des glaciers, et que la plupart du temps ils sont accompagnés de cailloux roulés, et de sables qui

semblent former des amas en tous points analogues aux moraines qui bordent les glaciers actuels. Cette belle idée fut bientôt goûtée de tous les savants; mais elle eut le sort qu'ont toutes les brillantes théories, c'est qu'on en abusa, et que bientôt il n'y eut pour ainsi dire pas le moindre gravier qu'on ne voulût voir roulé par un glacier. M. Agassiz, plus sage et plus logique, s'en tient exactement aux faits qui se rattachent aux montagnes, et se garde bien de chercher à faire l'application de sa théorie à tous les phénomènes du terrain diluvien ou erratique.

Un autre jeune savant de Neufchâtel, M. Guyot, a étudié les faits d'une manière encore plus rigoureuse; le baromètre à la main, il a parcouru toutes les vallées des Alpes et du Jura, et il a déterminé les hauteurs auxquelles s'élèvent les blocs et les moraines, ainsi que leur circonscription. Il a ainsi constaté que les roches provenues de chaque montagne, ont suivi des lignes qui se continuent sans interruption, à partir du point de départ. Ainsi, il a pu assigner à chaque variété de roche une région particulière, bien distincte et bien délimitée. Son travail a excité un vif intérêt.

Le lendemain, la Société est allée visiter le *Mont-du-Chat*, situé à l'ouest de Chambéry, guidée comme précédemment par le modeste et savant abbé Chamousset, professeur de sciences physiques au séminaire de Chambéry, qui a exploré toutes ces contrées avec une rare sagacité. Elle est arrivée à son but en suivant un chemin de fer conduisant au lac du Bourget. Elle est montée ensuite par une belle rampe taillée dans le roc vif, qui fait partie de la route qui va de Lyon à Chambéry, en passant par Belley. La Société a reconnu à la base le grès vert

tertiaire, connu sous le nom de molasse marine, dans lequel on a trouvé des dents de squales et quelques pholades; ce grès s'appuie contre le massif de la montagne, et prouve évidemment que le Mont-du-Chat fut autrefois au bord de la mer. On constata ensuite que tout le massif est formé de terrain jurassique, comprenant l'oolithe corallienne supérieure, le terrain oxfordien et le terrain portlandien, et une oolithe ferrugineuse, qui, autrefois, fut exploitée (1). Au-dessus de ce terrain jurassique, sont les trois étages du terrain néocomien. L'étage supérieur à *Chama ammonia*, l'étage moyen à *spatangus retusus* (*holaster complanatus* d'Agassiz), enfin l'étage inférieur à nérinées et à natices. De ces trois étages, le second seul se trouve dans le département de l'Aube. Un fait extrêmement curieux, ce sont les accidents qu'a éprouvés la roche oxfordienne; les strates assez minces, ont été plissées comme des *V*, sans que la roche soit brisée aucunement. On a compté, dans une longueur de 100 mètres, 35 de ces plissements, au-dessus desquels la roche supérieure est en lits horizontaux. Je ferai remarquer, en passant, que le terrein néocomien, dont la détermination est récente et très-développée dans les environs de Chambéry, c'est la roche dominante dans les montagnes de cette partie de la Savoie. La molasse domine dans les contreforts qui s'appuient sur le matif central, et le terrein erratique forme le fond des vallées.

Arrivés sur le versant Ouest, nous eûmes en rencontre le professeur de philosophie du couvent des capucins d'Yenne. Vous comprendrez facilement,

(1) Elle a été décrite dans un travail de Mgr l'évêque d'Annecy, intitulé : *Aperçus géologiques sur la vallée de Chambéry*.

Messieurs, l'impression que dut produire la vue de ce religieux et de son costume, sur l'esprit de Français peut accoutumés à ce genre d'habit. Je l'avouerai avec franchise, j'éprouvai un sentiment de curiosité et de prévention défavorable. Mais bientôt la conversation s'étant établie, je vis que j'avais affaire à un homme éclairé, et je reconnus que le clergé régulier de Savoie, comme le clergé séculier, est animé du même désir d'apprendre, et que les uns et les autres sont persuadés que l'étude de la nature mène à une connaissance plus parfaite de son auteur. Aussi, l'estime fit bientôt place à la prévention, et nous continuâmes nos observations, animés d'un même esprit, et nous dirigeant vers *Haute-Combe*. Arrivés au pied de la montagne, nous vîmes les curieux phénomènes que présente une fontaine intermittente. De six en six minutes, il y a augmentation dans le volume d'eau fourni par la source, et de six en six minutes rémittence, c'est-à-dire que le niveau de l'eau s'abaisse d'environ deux centimètres dans le bassin. L'arrivée de l'eau s'annonce par un bouillonnement qui se fait entendre de l'intérieur.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers le couvent de *Haute-Combe*, fondé par S. Bernard. Il est situé sur le lac du Bourget, au pied du prolongement du Mont-du-Chat. Sa position est des plus gracieuses, la vallée est fertile et les coteaux sont plantés de vigne qui donne du vin de bonne qualité. Les bons religieux qui l'habitent exercent une bienveillante hospitalité envers les curieux qui viennent les visiter. Leur principale occupation est de prier sur les tombeaux des rois de Sardaigne confiés à leur garde. L'église dans laquelle se trouvent ces tombeaux, délaissée et dégradée pendant l'époque de la révolu-

tion et de la domination française, a été restaurée par le roi Charles-Félix, après son retour dans ses états. Elle est d'une très-belle architecture gothique, et surmontée d'une tour, de laquelle on jouit d'un panorama délicieux, encadré par les cimes neigeuses et dentelées des Alpes, qui se reflettent dans les eaux limpides et bleues du lac du Bourget.

Ce lac s'étend en longueur aux pieds du Mont-du-Chat, qui, à quelque distance de Haute-Combe, se dresse en muraille abrupte et presque nue. De l'autre côté, le paysage est plus riant, ce sont des collines arrondies, composées de molasse et de cailloux roulés, ou terrein erratique, couvertes de riches moissons, de beaux pâturages et de forêts bien vertes. La ville d'Aix-les-Bains s'élève à mi-côte, et vient animer le tableau. Le lac du Bourget a deux myriamètres de long sur cinq kilomètres environ de large, et sa profondeur est de 80 mètres vers Haute-Combe; il est à 231 mètres au-dessus du niveau de la mer. Saussure a trouvé que sa température était de + 4° 1/2 R. Voyage Alp., p. 15, t. 5.

En allant de Haute-Combe à Aix, on débarque au port de Puer, où des voitures vous prennent pour vous mener à la ville, en suivant une belle avenue bordée de peupliers.

Aix-les-Bains est une petite ville qui doit tout son bien-être aux eaux thermales qu'elle contient, eaux depuis long-temps connues, car nous verrons que les Romains y ont laissé des traces de leur grandeur (1). Là, comme ailleurs, nous fûmes accueillis de la manière la plus gracieuse par les autorités locales.

---

(1) Elle est citée par la géographie Arabe Eddrisi, sous le nom d'*Aghints*. Trad. de M. A. Jaubert. T. 2, page 245.

Deux sources fournissent les eaux thermales : la première, nommée *source de soufre*, et la seconde, source dite improprement d'*alun*, ou de Saint-Paul; c'est par ce dernier nom que Saussure la désigne (1). Toutes les deux s'échappent par une fente d'une colline que je crois néocomienne. Elles sont fort abondantes. Suivant les observations de M. Francœur et ses calculs approximatifs, la source de soufre donne 20 litres d'eau par seconde, 12 hectolitres par minute, et 1,728,000 litres par vingt-quatre heures. La source d'alun est un peu moins abondante. Ces eaux jaillissent à mi-côte, ce qui donne une grande facilité pour en régler l'emploi. Leur température est à la source de + 44 à 45 degrés centigrades; les cabinets de l'enfer donnent de + 43 à 44°. Saussure avait trouvé à celle de soufre + 35° R., et à celle de St.-Paul + 36° 1/2 R., différence à peine sensible. Il dit y avoir vu des rotifères et autres infusoirs malgré cette température élevée. (*Ibid.* p. 13.)

Ces eaux sont recommandées principalement pour les maladies de peau, les rhumatismes, les paralysies et les névralgies.

Les eaux thermales sont administrées dans deux bâtiments séparés : l'un est appelé *établissement royal* ou *grand bâtiment*, et *thermes Bertholet*, du nom du savant chimiste dont nous aurons plus bas à parler avec plus de détails.

L'établissement royal a été construit près de la source de soufre, sous le roi Victor-Amédée III; commencé en 1779, il a été achevé en 1783. Une nouvelle construction, ouverte en 1832, a été ajoutée à cette première : elle est appelée *Thermes Albertins*, du nom du souverain sous le règne duquel elle

(1) Voyage Alp. T. 5, p. 11.

fut construite. Vous n'attendez pas sans doute, Messieurs, que je vous donne la description de ces établissements; elle nous entraînerait trop loin, et elle n'entre point dans notre plan. Au surplus, on la trouve faite avec beaucoup de précision dans le *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix, par M. C. Despine fils* (1834), et dans l'*Analyse chimique des eaux minérales d'Aix en Savoie, par M. J. Bonjean*, pharmacien à Chambéry. Dans ce dernier ouvrage, on trouvera tous les détails d'analyse chimique qu'on peut désirer.

Là, on a réuni tout ce que les baigneurs peuvent souhaiter pour les bains et les douches. Il y a deux grandes piscines disposées pour qu'on y puisse nager; celle des dames, formée d'un beau bassin oval avec gradins en marbre blanc, est remarquablement belle.

Les Thermes Bertholet, alimentés par la source d'alun, comprennent les constructions antérieures à celles dont nous avons parlé. Moins brillantes et plus modestes, elles sont destinées aux besoins de la classe pauvre et de l'hôpital. Pouvait-on mieux faire que de les mettre sous le patronage d'un homme qui, pendant sa vie, fut si généreux et si dévoué au bien de l'humanité!

Nous eûmes à Aix une séance publique illustrée par la présence de tous les baigneurs, et dans laquelle M. Despine lut une notice fort curieuse sur l'influence que certains phénomènes géologiques exercent sur l'électricité et le magnétisme. Ce sujet a été traité avec tout le talent qu'on pouvait attendre d'un observateur aussi judicieux que l'est M. le baron Despine.

M. Bonjean nous répéta quelques observations

sur les eaux thermales, qui intéressèrent beaucoup l'assemblée.

Nous visitâmes ensuite les restes des établissements thermaux des Romains, dont il ne reste plus qu'une portion d'un *vaporarium;* un arc de triomphe récemment restauré, portant l'inscription de *Pompeius Campanus*, servait sans doute de portique aux constructions thermales de ces maîtres du monde.

Nous quittâmes ensuite la ville d'Aix, non sans témoigner notre reconnaissance aux administrateurs de la ville et de l'établissement thermal, pour leur bienveillant accueil. Nous n'oubliâmes pas non plus de serrer la main à notre bon père capucin d'Yenne, qui s'était montré fort assidu à nos séances et à nos courses.

Chemin faisant, nous visitâmes les lignites de *Sonnaz*. Ils forment une couche subordonnée dans la molasse, qui apparaît à peu de distance de l'ouverture du souterrain où se fait l'exploitation. Il y a au milieu de ces lignites des fragments de bois d'une conservation si parfaite, qu'on peut encore distinguer l'espèce à laquelle ils appartiennent. On y trouve des élytres de coléoptères, qui ont encore tout leur éclat métallique. Auprès est une argile alluviale, qui fut exploitée pour la confection des briques. Elles sont blanches, et elles auraient pu être de bonne qualité, si la manipulation de l'argile eût été mieux soignée.

Le 19 août, la Société Géologique, revenue la veille à Chambéry, se mit en route pour la vallée si pittoresque de la Tarentaise. Chemin faisant, elle vit à Challes la source d'eaux sulfureuses, récemment découverte par le docteur Domanget. Ces eaux, dont la présence se décèle par une forte odeur de souffre,

sont les plus riches en principes sulfureux, en même temps que ce sont les plus énergiques que l'on connaisse; elles paraissent avoir beaucoup d'avenir. On peut voir à ce sujet la brochure de M. Bonjean, intitulée : *Recherches physiologiques, chimiques et médicales, sur les eaux de Challes, en Savoie,* et le rapport qui en a été fait par M. O. Henry, à l'Académie Royale de Médecine, dans la séance du 27 septembre 1842.

Puis, nous arrivâmes à *Mont-Melian*, situé aux pieds de la montagne de la *Tuile*, dont les couches sont contournées en *S*. A la base, est un coteau formé de terrein de transport et d'éboulés, planté de vignes, donnant un vin très-renommé en Savoie.

En face est le *Mont-Grenier*, dont la crête néocomienne est échancrée par suite d'un éboulement qui se fit vers le milieu du XIII^e^ siècle, et qui abyma un village tout entier. Le vulgaire, comme toujours, a rattaché à cet évènement une légende où figurent les démons et les saints.

Nous entrâmes ensuite dans la belle vallée de l'Isère, dont les eaux vagabondes et torrentielles font tant de ravages et causent tant de dégât dans le temps de la fonte des neiges. Aussi, le gouvernement de Savoie, toujours attentif à procurer à ses administrés ce qui peut faire leur bien-être, a-t-il fait exécuter des travaux d'endiguement au moyen desquels le torrent contenu entre ses deux rives, ne désolera plus désormais des terrains très-riches et très-fertiles, qui seront rendus à l'agriculture.

C'est au *Cruet* que s'exécutent les travaux qui sont dirigés avec beaucoup d'intelligence et d'économie. La roche est prise dans les flancs de la montagne; c'est un calcaire noir, veiné de blanc, qu'à son aspect on prendrait pour liasique, et sur lequel nous

aurons à revenir. Un rail-way, qui prend naissance à la carrière, sert à conduire sur place les wagons chargés de rocs. Ils parcourent le plan incliné de la base de la montagne, abandonnés à leur propre poids, de manière que les wagons pleins descendants font remonter les wagons vides. Arrivés dans la plaine, ils sont repris par des chevaux qui les mènent ainsi auprès des travailleurs, sans grands efforts ni grande dépense. Le trésor royal paie une partie des frais; le reste est acquitté par les particuliers intéressés, qui sont indemnisés par les terrains qui leur sont rendus.

Après avoir témoigné notre reconnaissance aux directeurs de ces utiles travaux, nous continuâmes à nous diriger vers le nord de la vallée, ayant en vue un premier plan de montagne, surmonté des deux tours colossales de Mont-Majeur, célèbres dans le pays par un roman d'amour et de chevalerie qui s'y rattache. Ces montagnes, de même que le fond de la vallée, sont formées de ce calcaire noir veiné dont nous avons parlé, lequel, passant au schiste argileux, est employé pour faire des ardoises. Une triste remarque à faire, c'est que là où se trouve le schiste, les goîtres sont très-multipliés. Derrière cette première ligne, au second plan, règnent dans toute la longueur les sommets découpés et blanchis par les neiges éternelles de la chaîne primordiale de la Tarentaise. De place en place, dans les vallées, règnent de petites collines dirigées en différents sens, formées de cailloux roulés et de blocs que M. Agassiz regarde comme d'anciennes moraines.

Arrivés à Albertville, la Société s'empressa de visiter les fonderies royales de plomb argentifère, siuées un peu au-delà de la ville, auxquelles on arrive par une allée bien plantée. Elle fut reçue par

M. Replat, ingénieur des mines, directeur de ce bel établissement, accompagné du gouverneur de la province, vieux soldat de l'empire. Le minerai est amené de Macot, localité dont nous parlerons plus tard, lavé et pulvérulent sous le nom de *schlick*. Là, il est fondu dans des fourneaux à réverbère, et, par l'opération de la coupellation, on en sépare l'argent qu'il contient. Le plomb fondu est coulé en saumons, et l'argent en lingots. Dans le cours de l'année 1843, il a été livré au trésor royal de l'argent pour une valeur de 160,000 francs. Il y a aussi dans l'établissement une fabrication de plomb pour la chasse. On l'obtient en faisant passer le métal en fusion, au travers d'espèces d'écumoires, dont les trous varient de diamètre. Ces écumoires sont placées en haut d'une tour de vingt mètres d'élévation, et le plomb liquide, ainsi divisé par l'effet de l'écumoire et de la chute, est reçu dans une cuve pleine d'eau fraîche, placée au rez-de-chaussée, où il se refroidit promptement. On le recueille et on le sépare ensuite au moyen de tamis percés de trous de divers diamètres. La Société revint ensuite passer la nuit à Albertville.

Albertville est pour ainsi dire une ville nouvellement fondée. Elle est formée de la réunion de deux bourgs : *Conflans* et *Lhôpital*. Le roi régnant, Charles-Albert, lui a donné son nom, et l'a prise en affection. Ses rues sont bien percées, et s'embellissent tous les jours de nouvelles constructions. Elle est placée au confluent de l'Isère et de la vallée torrentielle de l'Arly. Elle est le chef-lieu de la province de la Haute-Savoie. Là se termine la riche vallée du Graisivaudan, et commence celle de la Tarentaise, courant du nord au sud, et toujours baignée par l'Isère. Le voyageur, en s'élevant sur

les montagnes qui dominent Albertville au nord, jouit d'une vue délicieuse et d'une étendue immense.

La Société, partie de grand matin, suivit donc la vallée de la Tarentaise, en remontant l'Isère. Elle cheminait, ayant de chaque côté deux chaînes de montagnes formées de calcaire noir à veines blanches, passant au schiste. Le mode singulier de désagrégation de ces roches feuilletées, donne lieu à des déchirements et à des chutes d'eau qui, mêlées aux chalets disséminés sur les plateaux, et sur les versants jusques aux points les plus élevés des montagnes, forment les sites les plus gracieux. Ici les cailloux ne sont plus roulés et les blocs ne sont plus granitiques ni amphiboliques; ce sont les protogynes du Mont-Blanc.

Nous avions à vérifier un fait d'une haute importance en géologie. C'était de reconnaître le mélange des bélemnites avec les empreintes des végétaux du terrein houiller signalé dans le schiste de *Petit-Cœur*, par M. Elie de Beaumont, et par d'autres observateurs. Arrivés à la hauteur de cette localité, les membres de la Société s'acheminèrent vers l'exploitation d'ardoises qui domine le torrent. Nous y trouvâmes tout d'abord des empreintes de végétaux formées par la stéatite et d'une grande beauté, on les dirait argentés. Au-dessous était du grès-houiller, qui fut reconnu par M. Favre de Genève. On trouva ensuite des bélemnites, non point, il est vrai, mêlées aux végétaux, mais elles occupaient deux couches, entre lesquelles gisait sans intermédiaire la couche à empreintes végétales. Comme cette disposition indiquait une époque contemporaine, les plus incrédules furent obligés de reconnaître la réalité du mélange des deux genres de fossiles. A la dis-

tance d'un quart d'heure environ plus en avant dans la montagne, on tomba sur une seconde exploitation d'ardoises, où on trouva encore des bélemnites, et je fus assez heureux pour y rencontrer une plaque contenant une bélemnite et une empreinte d'un végétal qui rappelle les laminaires ou les fucoïdes. Il ne s'agissait plus que de faire l'ascension du col de la Madeleine, qui sépare la Tarentaise de la Maurienne, où se trouve la continuation de la même formation, qui contient les ammonites du lias, ce qui eut pleinement justifié le mélange des fossiles de cette formation et des végétaux du terrein houiller; mais le mauvais temps ne le permit pas. Cependant, comme les observations faites par d'autres géologues et les échantillons que nous montrèrent des gens du pays, ne laissaient point de doute, nous n'hésitâmes pas à tenir le fait pour constant.

Ce phénomène géologique, reconnu par la Société, est très-grave, puisqu'il établit d'une manière irréfragable le mélange des bélemnites avec les végétaux-houillers et les ammonites du lias. Nous avions donc affaire à un terrain très-problématique, et d'un classement difficile, où deux principes bien constatés viennent s'entre-heurter. Aussi est-on convenu, jusqu'à nouvel ordre, de regarder ce terrein comme une exception à la règle générale.

Avant d'arriver à Moutiers, notre point de tendance, nous trouvâmes des schistes cristallins, ou plutôt des steaschistes, très-feuilletés, entrecoupés de filons de quarz, par l'action desquels ils ont dû certainement éprouver quelque altération ou métamorphisme.

La ville de Moutiers est la capitale de la Tarentaise, et le siège d'un évêché. L'Isère la traverse; elle ne m'a point paru avoir rien de bien remarquable,

sinon ses salines dont nous parlerons tout à l'heure. Le peuple y est bon, ainsi que dans toute la Savoie, où il est resté aussi bon que l'avait trouvé J.-J. Rousseau. Mais à Moutiers il m'avait semblé plus gai.

Le lendemain, nous allâmes au bourg d'*Aime*, où nous attendaient les mulets préparés par l'ordre de l'administration supérieure, qui devaient nous conduire à Macot, là où se tire le minerai qui alimente les fonderies d'Albertville. Notre ascension dura quatre heures. La montagne s'élève en pente en général assez douce, et présente des accidents fort pittoresques. Elle est cultivée aussi haut que la température le permet, et ce qui est au-delà forme des pâturages, jusqu'aux neiges perpétuelles et aux roches qui s'élèvent en aiguilles au-dessus des plateaux.

L'ouverture des galeries exploitées est à une heure au-dessous de la limite des neiges, et une heure environ au-dessus du lieu où se fait le lavage de la mine. La galène constitue un filon assez épais, mêlé de veines de quarz blanc; on l'attaque avec la poudre, et les fragments sont emportés au-dehors sur les wagons d'un rail-way. Ce filon fut exploité par les Romains, qui, ne connaissant point la poudre, se servaient du ciseau. Le minerai étant arrivé au-dehors des galeries, il est soumis à un premier triage et concassé, et les fragments sont jetés dans une espèce de fossé ouvert dans une pente raide, où un courant rapide les entraîne vers le lieu où se fait le lavage. Là, on le pulvérise, puis des femmes le placent sur des tables inclinées, sur lesquelles on fait arriver l'eau. Les matières hétérogènes étant légères, sont entraînées par l'eau courante, tandis que le métal se dépose sur la table à laquelle il

reste pour ainsi dire adhérent. Dans cette exploration, nous retrouvâmes encore le savant et obligeant M. Replat, qui nous guida et nous donna toutes les explications désirables avec une bonté et une complaisance au-dessus de tout éloge.

En nous en allant, nous avions sous les yeux le spectacle imposant des montagnes primordiales des Alpes, et leurs sommets glacés au-dessus desquels la cime du Mont-Blanc s'élevait majestueusement.

Nous avons visité les bains thermaux et sulfureux de Brides. Cet établissement est situé à une lieue de Moutiers, dans un lieu retiré et sauvage; il est fort bien tenu, et tout porte à croire qu'il obtiendra le succès qu'il mérite.

A peu de distance, en revenant, est *Salins,* lieu ainsi nommé de la source salée qui s'y trouve. On en a employé une partie pour former un établissement de bains, lequel, quoique bien dirigé, est encore peu fréquenté. La plus forte partie des eaux est amenée à Moutiers, aux salines royales, par un conduit. Leur saturation n'est à la source que de deux degrés et demi; aussi, y a-t-il beaucoup de frais à faire pour en extraire le sel.

Voici les procédés employés : A l'aide d'une pompe on fait monter l'eau dans un réservoir, d'où elle s'échappe en traversant des fagots d'épines. En même temps qu'une partie de l'eau s'évapore, le carbonate de chaux, tenu en dissolution, se dépose sur les branches d'épines, autour desquelles il laisse de fort belles concrétions. Cette eau, reprise ensuite par une autre pompe, est portée dans un second réservoir, d'où elle s'échappe en coulant le long de cordes placées verticalement. Cette opération a pour but de concentrer encore plus les parties salines et de dégager le liquide de sulfate de chaux qu'il con-

tient, lequel se dépose autour des cordes. Enfin, l'eau, après avoir subi toutes ces préparations, est placée dans des chaudières où s'achève la concentration et la cristallisation à l'aide du feu (1).

Dans l'espace que nous avons parcouru entre la source salée et les salines, nous avons observé un gisement de gypse, dont la couche n'est point régulière dans sa texture. La roche se divise en fragments de grosseur variable; quelques-uns sont à l'état de sulfate anhydre ou d'albâtre, et d'autres à l'état de sulfate ordinaire. On voit même des parties de quarz hyalin interposées. Nous n'hésitâmes pas à considérer la formation du gypse et l'apparition de la source salée, comme se rattachant au même phénomène géologique.

Le 23, nous rentrâmes à Chambéry, où nous eûmes une séance publique sous la présidence de M. de Sismonda, l'un de nos vice-présidents. Dans cette séance fut fait l'exposé des explorations de la Tarentaise, et M. Virlet émit ses idées sur le calcaire noir veiné de blanc, qui fait la roche dominante dans les montagnes calcaires des Alpes. Suivant ce géologue, ce calcaire noir a été altéré dans les révolutions diverses qui affectèrent les Alpes, et qui leur donnèrent le relief qu'elles ont aujourd'hui. La substance, cause du métamorphisme, est, pour lui, le calcaire blanc, qui, poussé de l'intérieur, se serait insinué dans les fentes causées à la masse calcaire par les mouvements convulsifs imprimés par le soulèvement des roches primitives.

On comprend combien d'arguments pourraient

---

(1) Voir *Analyse de l'eau de Salins, et des produits de la saline de Moutiers*, par M. Berthier, Ann. des Mines, t. XXII, 1807. — *Mémoire sur la saline de Moutiers*, par le même. (*Ibid.*)

être produits par ce système, quand on voit que, dans presque tous les calcaires d'un âge postérieur, il existe de ces veines de calcaire spathique, et que dans plusieurs marbres le calcaire cristallin blanc se trouve mêlé confusément aux autres calcaires colorés sans limites bien tranchées, et qu'enfin tous les corps fossiles, ou la majeure partie de ceux des roches calcaires, sont à l'état spathique. Plus tard, nous aurons sans doute lieu d'étudier cette belle et grande question du métamorphisme des roches.

M. Tchihatchef, jeune géologue russe, très-distingué, nous lut des fragments d'un grand travail sur l'Altaï, et sur les lavages des sables aurifères et les exploitations des minerais d'or de ces contrées. Il en résulte que le produit des lavages s'est élevé en 1843 à soixante millions, somme énorme qu'on n'atteignit jamais en Amérique. Qu'on pèse quelle importance de pareilles richesses peuvent donner à la Russie déjà si puissante, et l'influence qu'elles peuvent exercer sur les marchés et sur les transactions en Europe.

M. de Sismonda présenta la carte géologique des états de terre ferme de S. M. Sarde. Cette carte, exécutée sur une échelle encore plus grande que celle de la carte géologique de France, est un travail qui fait honneur à son auteur et qui répond à ce qu'on devait attendre d'un géologue de son mérite.

Nous partîmes le 24 août pour Annecy, en passant par Rumilly. La pluie, qui tombait par torrents, ne nous permit pas de faire toutes les explorations que nous avions projetées. Cependant nous pûmes voir dans le torrent du Fier, la molasse d'eau douce en contact avec la molasse marine. Là, nous obser-

vâmes les couches néocomiennes placées obliquement sur les couches jurassiques horizontales.

Nous suivîmes ensuite une contrée ondulée par d'anciennes moraines, formées comme toutes les autres de fragments roulés et de blocs de roches primitives. Enfin, nous arrivâmes à Chaveroche, où se trouve une exploitation d'asphalte. Cette substance a son gisement dans le milieu du calcaire néocomien; ou bien elle est mêlée avec la roche qu'elle a noircie, ou bien elle est en couches solides et isolées. Quelquefois aussi, elle est en amas, à l'état de pétrole qu'on peut recueillir avec des vases. On voit ce calcaire affleurer vers le lit du *Fier* et sur le versant opposé de la colline à l'est. Ce dernier gisement est préféré à l'autre, aussi est-il maintenant le seul exploité.

On fait fondre la substance dans de grandes chaudières, en y ajoutant du goudron tiré des landes; puis, quand la masse est arrivée à un degré de cuisson suffisant, on en forme des pains carrés qu'on livre au commerce.

Nous partîmes de là en cotoyant pendant quelque temps le lit du Fier. Nous observâmes de curieux phénomènes d'érosion du calcaire néocomien qui fait la base de la vallée. La seule action mécanique des eaux suffit pour y tracer des sillons irréguliers, profonds quelquefois de plusieurs mètres, et taillés à pic, qu'on n'aperçoit que de très-près, parce qu'ils sont assez étroits.

Nous visitâmes ensuite la belle habitation de M. Despine, ingénieur des mines, où nous fûmes accueillis de la manière la plus gracieuse. Enfin, arrivés fort tard à Annecy, nous trouvâmes au palais épiscopal le repos que la fatigue de la journée nous avait rendu si nécessaire.

La ville d'Annecy, placée sur la route de Genève à Chambéry, n'est pas fort importante; elle n'a rien de bien curieux, si ce n'est le château dont nous parlerons plus bas. Là, comme partout, on voit une tendance à l'amélioration dans l'architecture et la disposition des habitations. Les alentours sont très-pittoresques, le lac lui donne beaucoup d'agrément, et les promenades de ce côté sont fort belles.

Le lendemain 25, était le jour fixé pour l'inauguration de la statue de Berthollet. Né à Talloire, sur les bords du lac d'Annecy, fils d'un notaire, il avait jeté trop d'éclat dans le monde savant, pour que ses compatriotes ne cherchassent point à éterniser sa mémoire par le bronze. L'ami de Lavoisier, et celui qui, avec lui, concourut à la réformation de la chimie, méritait plus que tout autre cet honneur (1).

La statue est placée à l'extrémité d'une des plus belles promenades, à peu de distance du beau lac d'Annecy. Elle est l'ouvrage du célèbre statuaire Marochetti. Le savant est représenté en habit bourgeois, dans l'attitude d'un homme qui médite. A ses pieds est son *Essai de satique chimique*, un de ses ouvrages les plus importants. Quatre bas-reliefs représentent les quatre circonstances les plus importantes de sa vie : 1° lorsqu'il se présente à Tronchet, à son arrivée à Paris; 2° lorsqu'il reçoit le duc d'Orléans dans son laboratoire; 3° lorsqu'il donne le bras au général Bonaparte devant les Pyramides; 4° quand il soigne en Syrie son collègue Monge, atteint d'une maladie mortelle, devant Saint-Jean-d'Acre. L'inscription gravée sur le piédestal, rappelle les époques

(1) Voir, pour plus de détails sur sa vie et ses ouvrages, la *Notice sur la vie et les ouvrages de Cl.-L. Berthollet*, par M. Jomard, membre de l'Institut de France. Annecy, 1844.

et les lieux de sa naissance et de sa mort, avec ses principaux titres de gloire.

Le cortège partit de l'hôtel-de-ville d'Annecy. Il se composait de M. l'intendant-général du grand duché de Savoie, représentant Sa Majesté Sarde, et présidant la cérémonie. Les autorités civiles et militaires de la province et de la ville d'Annecy, la Société de Géologie, les chevaliers de l'Arc avec leur bel uniforme rouge, à parements de velours noir, et une partie des souscripteurs. Le président du comité marchait à la gauche de M. l'intendant-général. Des ecclésiastiques, par leur présence, témoignaient de leur zèle pour tout ce qui peut honorer la science et le talent, en même temps qu'ils prouvaient la bonne union qui règne entre le clergé et les citoyens. La garde urbaine et un détachement de la garnison faisaient la haie, les tambours et la musique marchaient en tête. Le ciel, qui, toute la matinée, avait été menaçant et nuageux, sembla vouloir aussi rendre hommage à Berthollet, car il s'éclaircit, et le soleil brilla de tous ses rayons.

Arrivés sur la place, et chacun s'étant assis, M. l'intendant-général exposa, dans une courte allocution, l'objet de la fête, et donna le signal de découvrir la statue restée voilée jusque-là. Une triple salve d'applaudissements se fit entendre, les tambours battirent et la musique exécuta des fanfares. Le silence était établi. M. Chaumontel, président du comité, monta sur une estrade placée aux pieds de la statue, et prononça un discours contenant l'éloge et la biographie de Berthollet. M. le syndic de la ville d'Annecy prit ensuite la parole : il compléta ce qui avait pu échapper à l'orateur précédent, dans la biographie de Berthollet; puis, s'adressant à la jeunesse, il lui fit voir combien l'exemple de Berthollet et les

honneurs insignes dont il avait joui pendant sa vie et après sa mort, devaient être pour eux un puissant stimulant pour cultiver la science et les arts. Le savant et éloquent secrétaire de l'Académie Royale de Savoie se fit ensuite entendre. La Société Géologique de France ne pouvait rester muette en pareille circonstance, elle eut pour interprète M. Bourjot Saint-Hilaire. Le choix ne pouvait être mieux fait, sous le rapport du talent, comme sous le rapport de la personne, car M. Bourjot Saint-Hilaire est allié à Geoffroy Saint-Hilaire, qui fut aussi un des compagnons de Berthollet en Egypte. La Société d'encouragement se souvient aussi que Berthollet fut un de ses fondateurs, et M. Michelin, notre collègue et membre de cette Société, fut appelé à la représenter et à payer son tribut d'éloges. Divers orateurs parlèrent successivement, envisageant tous Berthollet sous un point de vue particulier. Combien de noms, la gloire et l'honneur de la France, furent cités dans ces discours! C'est qu'en effet, on ne pouvait faire l'histoire de Berthollet, sans citer ce que notre pays a eu de plus illustre vers la fin du siècle dernier, ou bien au commencement de celui-ci. Berthollet fut lié avec Lavoisier, Fourcroy, Laplace et tant d'autres; lui, environné de l'estime du vainqueur des pyramides, qui se plut à le combler d'honneur. Cette fête n'était pas seulement savoisienne, elle était encore française. Si la Savoie avait donné le jour à Berthollet, la France avait développé ses talents.

Une circonstance fort importante qu'il eût été à désirer qu'on examinât dans ces discours, mais qui ne l'a pas été sans doute parce qu'un certain sentiment de convenance politique a retenu les orateurs, c'est l'examen de l'influence que le grand mouve-

ment qui eut lieu vers l'époque où vécurent tous ces grands génies qui illustrèrent à la fois, dans toutes leurs branches, les sciences et les arts, dut exercer sur les esprits et la réaction qui en fut la suite. Le dévouement sur les champs de batailles ne fut certainement point le seul résultat de l'exaltation des sentiments patriotiques, et plus d'une intelligence fortement excitée dut révéler des talents qui, dans tout autre temps, seraient restés ignorés.

La liste des orateurs étant épuisée, le cortège se mit en route dans le même ordre, en se dirigeant sur le lac d'Annecy. Là, sur un bateau, on avait dressé une tente ornée de feuillages et de fleurs, sous laquelle était préparé un banquet; cent vingt-cinq personnes y prirent place. Puis le bateau vogua lentement au son de la musique, remorqué par un bateau à vapeur, se dirigeant vers Talloire, lieu de la naissance de Berthollet.

Les bords du lac d'Annecy sont charmants. Il est environné de montagnes calcaires très-hautes, qui, en général, ne s'élèvent point brusquement comme on le voit au sud du lac du Bourget, au contraire, ce sont ici des rampes assez douces et bien cultivées, de riants coteaux plantés de vignes d'assez bonne qualité. Si quelques pentes sont plus rapides, elles ne sont point pelées ni arides. Les villages disposés sur ces plateaux en amphithéâtre, en font un paysage vraiment romantique. On distingue sur la droite celui de Menthon, qui était la propriété d'une famille noble de Savoie, de laquelle est issu en 923 saint Bernard de Menthon, fondateur du couvent du grand Saint-Bernard. D'un autre côté, on voit l'antique manoir de la famille de Salles, à laquelle appartient le célèbre saint François de Salles, une des colonnes de la religion catholique, et une des

gloires communes à la Savoie et à la France. Saussure, qui a sondé le lac d'Annecy et qui en a pris la température, ne parle que d'une profondeur de 180 à 110 pieds. La température au 14 mai 1780, y était de + 4, 5 Réaumur, la surface étant = + 11, 5, et l'air extérieur = 9, 8. Il est, suivant lui, élevé de 70 mètres au-dessus de celui de Genève, ou 456 mètres au-dessus du niveau de la mer. (Voyag. Alp., t. 5, p. 5 et 7.)

Talloire est situé sur le bord du lac, au pied des montagnes. Toute la population, en habits de fête, s'était portée sur la rive, au-devant du bateau; des barques nombreuses, pavoisées de diverses couleurs, sillonnaient en tous sens les eaux bleues et limpides. Les détonations des boîtes, répétées et grossies par les échos des montagnes d'alentour, les fanfares des trompettes et le bruit des tambours, formaient un spectacle qui saisissait l'âme, et qui échappe à la description.

La maison qui vit naître le héros de la fête, est simple et modeste, construite en pierre, couverte en ardoises comme toutes celles du voisinage, dont rien ne la distingue. Une partie de la distribution ancienne et du mobilier a été conservée, et rien, certes, n'annonce le luxe. Mais en y entrant, on éprouve, comme quand on pénètre dans la demeure de tous les grands hommes, un sentiment particulier qui s'empare de l'âme et l'agite; c'est un mélange d'admiration et de pensées qui font que l'homme paraît plus grand à ses propres yeux.

Vers la fin du banquet, divers toast furent portés au souverain, au développement progressif des sciences, aux sociétés savantes, etc. On prononça aussi quelques allocutions pleines de patriotisme et de sentiments généreux. Je citerai en particulier les

beaux vers de circonstance de M. Replat fils. Je voudrais pouvoir vous citer quelques-unes de ces pièces, vous seriez fiers comme je l'ai été en entendant confondre dans une même pensée les illustrations de la France et de la Savoie, et le nom du vainqueur d'Austerlitz, si souvent uni à celui de l'auteur de la statique chimique.

Notre pélerinage scientifique terminé, notre embarcation nous ramena à Annecy. Le soleil était couché; la promenade où s'élève la statue brillait d'une belle illumination en verres de couleurs, et la musique qui s'entendait au loin, indiquait que le peuple aussi prenait part à la fête, et qu'il célébrait par ses danses la gloire du grand chimiste.

Nous revînmes au palais épiscopal; là se tint une séance dont, par modestie, Mgr d'Annecy remit la présidence à M. de Sismonda. On y rappela la course de la veille, puis on entendit une notice fort curieuse de M. le docteur Dupasquier, professeur de chimie à Lyon, sur les eaux thermales des Alpes. Une discussion s'éleva ensuite, dans laquelle parlèrent surtout MM. Bonjean, Despine et Domanget. La soirée se termina par une brillante réception, qui eut lieu dans les salons du palais épiscopal, où figura ce qu'il y avait de plus distingué dans la ville d'Annecy et les environs. Mgr en fit les honneurs avec cette grâce et cette aisance qui le distinguent.

Le lendemain matin, nous visitâmes le vieux château des ducs de Nemours, qui sert de caserne à la garnison d'Annecy. C'est un château fort, flanqué de tours avec créneaux, meurtrières et pont-levis. On y fait voir encore un cachot qu'on dit avoir été des oubliettes. Au plancher est une trape, par laquelle on expédiait les malheureux dont on voulait se débarrasser. Ce château est construit partie en calcaire,

et partie avec le grès de la molasse que l'action atmosphérique attaque facilement, et qui, malheureusement, occupe la partie inférieure de l'édifice.

Nous quittâmes Annecy pour revenir à Chambéry, suivant exactement le chemin qu'avait pris Saussure soixante-quatre ans avant. Nous reconnûmes à Albic les poudingues diluviens ou erratiques, reposant sur le grès vert de la molasse, relevé et redressé, qui s'exploite pour les constructions.

Avant d'arriver à Aix-les-Bains, nous nous détournâmes de la route pour voir la belle cascade de Gresy, si tristement célèbre par la catastrophe de la baronne de Broc. L'action du courant a, comme dans le Fier, rongé la roche qui lui sert de lit, dans le voisinage du moulin de Gresy, de telle sorte qu'il en est résulté dans les eaux des mouvements et des accidents fort curieux; mais en même temps le lieu est devenu excessivement dangereux. La reine Hortense visitait ces beaux lieux en 1813, accompagnée de la baronne de Broc, dame du palais. Il fallait passer sur une planche assez glissante; le meunier, qui connaît le danger, offre un bras secourable. M^{me} de Broc le refuse. Hélas! le pied lui manque, elle chancelle, tombe et disparaît dans les flots sans qu'il soit possible de la sauver. Un monument modeste a consacré le souvenir de ce malheureux événement. C'est une pierre tumulaire sur laquelle on a gravé ces mots : « Ici M^{me} la baronne de Broc,
» âgée de 25 ans, a péri sous les yeux de son amie,
» le 10 juin 1813. O vous qui visitez ces lieux, n'a-
» vancez qu'avec précaution sur ces abymes; songez
» à ceux qui vous aiment. »

Le lendemain 27 août, devait avoir lieu à Chambéry, dans l'après-midi, la séance de clôture de la réunion extraordinaire. Quelques-uns d'entre nous

voulurent visiter les Charmettes. Peut-on se trouver si près de cet endroit, encore plein du souvenir de Rousseau, et le berceau de ses premières illusions, sans éprouver le vif désir de le voir.

Les *Charmettes* sont situées au S.-E. environ de Chambéry, à trois quarts-d'heure de distance. On y arrive par une allée en pente douce, ombragée d'arbres fruitiers, qui forme une promenade qui porte à la rêverie. La ferme y est encore, et la fontaine n'a point cessé de couler. La maison est carrée, flanquée d'un pavillon. Elle est couverte en ardoises. Rousseau l'eût fait couvrir en tuiles, il les préférait à l'ardoise. Elle n'est pas très-bien entretenue. Le jardin est propre et sans élégance, avec des allées droites et des berceaux de vigne, suivant le système de l'époque. L'intérieur est garni de quelques meubles vieux et fort modestes, datant encore du temps de Rousseau, qui, avec quelques vieux portraits de famille, complètent l'ameublement. Au-dessus de la porte d'entrée est une pierre carrée sur laquelle on lit ces huit vers, attribués à Héreault de Sechelles :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu me rappelles son génie,
Sa solitude et sa fierté,
Et ses malheurs et sa folie.
A la gloire, à la vérité,
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté,
Ou par lui-même ou par l'envie.

Un jardinier, gardien de ce manoir, en fait les honneurs. Un registre, destiné à recevoir les signatures et les pensées des visiteurs, pourrait servir de monument pour l'histoire de l'aberration de l'esprit humain, tant il contient de platitudes et de sottises. Il y a pourtant quelques belles pensées, qui sem-

blent faire exception. J'ai cherché dans ces lieux la pervenche, cette fleur d'un souvenir si cher à Jean-Jacques; mais je n'ai pu la trouver.

Nous sommes revenus par le chemin du haut, celui-là même où Rousseau allait chaque matin faire sa prière à l'Eternel. On y jouit d'une très-belle vue de Chambéry et des alentours. Le site de Chambéry est fort agréable; la ville est placée dans une vallée en général assez fertile, quelquefois un peu marécageuse. Elle est assez bien bâtie, et les principales rues en sont bien alignées. La ville possède un beau théâtre, et de belles promenades embellies d'une fontaine monumentale consacrée à la mémoire du général de Boigne, qui fit tant de bien à Chambéry, sa ville natale. Les églises, comme toutes celles de Savoie, sont peu remarquables par leur architecture; ainsi, la cathédrale est à l'intérieur couverte de peintures en grisailles d'un fort mauvais effet, et l'on n'y voit point ces beaux vitraux qui font l'ornement de nos temples. Le château, qui date du moyen âge, est fort bien conservé. Il est accompagné d'une tour avec des créneaux. C'est la résidence du gouverneur général du grand duché de Savoie. On voit encore quelques édifices assez beaux; ce sont surtout des couvents, parmi lesquels se distingue surtout celui du Sacré-Cœur. La ville est dominée par des montagnes nues et arides. La faute en est aux habitants des villages, qui ont la mauvaise habitude de couper leur bois jusque dans la racine. Il en résulte un déboisement dont les suites pourront être fâcheuses; l'autorité a cherché à faire cesser cet abus, mais en vain.

Vers les deux heures de l'après-midi, on s'assembla dans la salle de la Bibliothèque de Chambéry, pour la séance de clôture. La réunion était nom-

breuse, embellie de la présence de plusieurs dames. C'est vraiment un fait qui mérite d'être signalé, que jamais nous n'eûmes de séance sans qu'un nombre plus ou moins considérable de dames y assistât. Plusieurs communications furent faites. Une des plus intéressantes, fut celle de M. Jules Beaudoin, auteur de la *Description* et de la *Carte géologique de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, son pays (1). Elle avait pour objet la géologie, considérée dans ses rapports avec l'industrie et l'agriculture. L'auteur y traite, par occasion, de l'influence du sol sur les végétaux et sur les animaux, et même sur l'espèce humaine. Ce travail est un essai qui contient beaucoup de faits et d'observations, et qui dénote un esprit juste.

Cependant, je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions sur les doctrines professées par M. Beaudoin. C'est plutôt l'altitude du sol que sa nature géologique qui influe sur l'habitation des espèces végétales. La gentiane jaune que M. Michelin et moi avons observée dans le département de l'Aube, seulement dans le terrein jurassique, nous l'avait fait regarder comme propre à ce terrein; mais dans la Savoie et les Alpes, nous l'avons trouvée dans le terrein néocomien. Si la nature géologique du sol n'influe point ou peu, suivant l'état actuel de nos connaissances, sur la demeure des végétaux, il n'en est pas de même de sa nature minéralogique, qui, au contraire, exerce une très-grande influence. Ainsi, le châtaignier rejette les terreins calcaires, tandis qu'il affectionne les terreins siliceux. Le sainfoin ne croît point dans les argiles de

(1) Un volume in-8°. Châtillon-sur-Seine, Chevallot et Tagnot, libraires. 1844.

Gérodot, il réussit bien dans les craies de Laubressel. Dans les environs d'Autun et de Saint-Etienne en Forez, je n'ai trouvé sur le terrein primordial que le *galeopsis ochroleuca.* Je dois pourtant, pour être exact, citer des observations sur les influences géologiques, qui m'ont été communiquées par M. Marchand, inspecteur des forêts du Jura bernois. Il en résulte que les sapins rouges (*pinus abies.* Lin.), transplantés d'un terrein dans un autre, réussissent mal, et que si l'on veut obtenir un plein succès, il faut planter les individus sur un terrein géologiquement pareil à celui où ils ont germé. Plusieurs faits assez curieux de localisation des végétaux ont été cités aussi par Mgr l'archevêque de Chambéry et par divers autres géologues.

En ce qui concerne l'influence du terrein sur l'homme, on peut la comprendre ainsi : les hommes placés sur un même terrein, éprouvant les mêmes besoins, alors il dut forcément s'établir entre eux des communautés de besoins, de devoirs et de travaux. Mais, peut-être encore ici, comme pour les végétaux, faudra-t-il tenir compte de la nature minéralogique des sols et de leur élévation.

Enfin, la séance se termina par une allocution de Mgr l'évêque d'Annecy, dans laquelle il remercia la Société de l'honneur qu'elle lui avait fait en le nommant à la présidence. « Jusqu'ici, dit ce savant » et pieux prélat, on semblait redouter l'étude des » sciences naturelles, et celle de la géologie surtout; » on craignait que l'étude de la nature n'éloignât de » son auteur, et ne refroidît la foi. Aujourd'hui, au » contraire, on comprend mieux l'usage de l'intelli- » gence que Dieu a donnée à la plus parfaite de ses » créatures. Oui, Dieu n'a rien fait d'inutile, il veut » que l'homme fasse usage de ses facultés intellec-

» tuelles, et qu'il les perfectionne. Une étude mieux
» dirigée et plus approfondie des merveilles de la
» nature, doit aussi mieux apprendre à connaître le
» Tout-Puissant architecte qui en fut l'auteur. Et si
» l'on disait aux géologues : craignez de frapper,
» votre marteau vous ouvrira la porte de l'enfer,
» nous dirions, au contraire, ne craignez rien, frap-
» pez, frappez à coups redoublés, chaque coup vous
» révèlera une nouvelle merveille, et l'écho d'alen-
» tour vous répètera Dieu et toujours Dieu. »

Cette belle journée se termina par un banquet offert par la ville de Chambéry. On y vit éclater les marques les plus franches et les moins équivoques d'une vive sympathie. Enfin, on se sépara, l'âme remplie d'un souvenir de bonheur, avec le regret de ne pouvoir rester plus long-temps avec des hôtes aussi aimables et avec des collègues aussi bons et aussi dévoués.

TOURNIS CHEZ LES MOUTONS.

De nombreuses et récentes expériences ont prouvé que, pour prévenir cette terrible maladie, il suffisait de mettre dans des *tinettes*, au milieu des bergeries, une forte quantité de vieille ferraille, et d'y abreuver les troupeaux aussitôt qu'ils reviendront des parcs.

INFLUENCE DE L'ALIMENTATION SUR LA LAINE.

L'alimentation du mouton a une influence des

plus marquées sur la quantité et la qualité de la laine. Les circonstances à observer sous ce rapport sont les suivantes :

1° Pour obtenir de la laine de bonne qualité et en quantité convenable, le mouton doit être bien nourri. L'acte de la nutrition se dirigeant, chez la bête ovine, vers la superficie, et se bornant à la croissance de la laine, son augmentation en longueur et en résistance éprouve un temps d'arrêt du moment que la nutrition est troublée, que l'animal est privé de la dose nécessaire d'aliments. Des moutons bien nourris compensent l'augmentation de dépense par le poids des toisons et la meilleure qualité de la laine.

Il y a cependant une différence essentille à établir entre les moutons à laine courte et ceux à laine longue. Des aliments abondants et très-nutritifs rendent bientôt la laine des premiers trop longue; inconvénient que l'on n'a pas à redouter pour les seconds. Les pays de plaine, parsemés de pâturages gras et fertiles, sont donc naturellement destinés à la production de la laine longue ou de peigne.

2° Lorsque le mouton reçoit trop peu d'aliments, ou que ceux-ci, dispensés en quantité suffisante, ne sont pas assez nutritifs, la laine conserve bien sa finesse, acquiert une certaine longueur; mais la résistance lui manque; elle est encore dépourvue de suint, ce qui la rend flasque, rude au toucher, et sèche comme du lin.

3° La régularité dans la dispensation de la nourriture est de la plus haute importance, la laine ne tarde pas à s'en ressentir : c'est ce que l'on observe quand, en hiver, les moutons sont bien nourris

avec du foin, des grains, des féveroles, des tourteaux, et que ces aliments supplémentaires leur sont trop vite supprimés au printemps. La laine subit un temps d'arrêt; continuant à pousser plus tard, sous des circonstances plus favorables, le poil laineux est moins résistant, et dans une portion de son étendue, on découvre un point mat, véritable cicatrice indiquant cette irrégularité de croissance.

4° Les opinions diffèrent quant à l'action de certains aliments sur la laine; toutes cependant s'accordent à attribuer aux pâturages fertiles un effet marqué. La toison est plus abondante, le poil plus long; elle se distingue par sa douceur, sa blancheur, son brillant et sa force. Les grains produisent une action analogue. Ces aliments augmentent le suint et les bonnes qualités de la laine.

Sturm établit que tous les aliments qui favorisent la transpiration produisent une laine plus fine : ce sont ceux qui renferment beaucoup de matière alibile sous un petit volume; les pâturages parsemés de plantes aromatiques rentrent dans ce cas, ainsi que les grains distribués à la bergerie.

Deux moutons, dit Perault de Jotems, appartenant à la même race, couverts de la même espèce de laine, mais soignés différemment, de manière à ce que l'on donne à l'un une nourriture d'engraissage, à l'autre son régime ordinaire, présentent déjà à la première tonte une variété dans la laine. Chez le premier elle sera plus longue, plus grossière, et aura perdu de son élasticité. Ces conséquences, ajoute-t-il, sont encore plus sensibles à la deuxième et à la troisième tonte. L'autre mouton aura conservé toutes les qualités primitives de sa toison.

La différence de régime étant continuée jusqu'à la troisième génération, les descendants ne pourront plus être reconnus comme sortant de la même souche.

(*Extrait du* Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or. 9e *année. Mars* 1845.)

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ. — TROYES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

N^{os} 94, 95 ET 96.

II^{e}, III^{e} ET IV^{e} TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1845.

RAPPORT

SUR LA SESSION DE 1845

DU

Congrès central d'Agriculture,

Présenté à la Société, en sa séance du 22 Août,

Par M. THIÉRION, *Membre résidant.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Vous aviez accueilli, l'année dernière, avec trop de bienveillance le compte que j'ai rendu à la Société de la mission qu'elle m'avait confiée de la représenter au Congrès central d'Agriculture, pour que je ne dusse pas m'empresser de vous adresser le compte que j'ai à vous rendre aussi cette année de l'exécution du mandat dont vous avez bien voulu

m'honorer de nouveau, en me déléguant encore comme votre représentant près le même Congrès tenant sa seconde session.

Plusieurs motifs m'ont empêché jusqu'ici de remplir cette obligation plus tôt. Sachant que, cette année, presque tous les journaux avaient parlé de nos séances et de nos travaux, je pensais qu'on serait moins empressé d'en connaître plus particulièrement les résultats déjà à peu près tous publiés. J'avais donc eu l'intention d'aller moi-même rendre ce compte à la Société, lors de sa séance de juin, la première après la clôture de la session du Congrès. Mais des raisons de santé que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, m'ont obligé, à mon grand regret, de renoncer à ce projet. Ne pouvant me rendre maintenant au milieu de vous, je me résous à tracer l'analyse bien succincte de nos travaux et de leurs résultats. Je compte donc sur votre indulgence dont j'ai besoin plus que jamais; et, sans parler des détails d'installation du Congrès dont je vous ai déjà entretenus, j'entre sur-le-champ en matière.

Première Séance. — Le 12 mai, un peu avant l'ouverture de la séance, je remis à un de Messieurs les secrétaires les demandes de la Société : 1° celle relative à la multiplicité inutile de certains chemins ruraux; 2° celle concernant l'amélioration de la race chevaline; 3° celle qui attaque l'abus du défrichement des forêts; 4° celle où l'on demande qu'on s'occupe des moyens à employer pour la destruction des taupes. Elles ont été toutes les quatre remises par M. le président dans les dossiers des commissions auxquelles leur examen était naturellement destiné.

A une heure la séance a été ouverte par M. le duc de Case, président de la commission d'organisation. L'assemblée était nombreuse, et réunissait plus de 300 membres sur 400 et au-delà dont elle s'est trouvée composée les jours suivants. M. le président a prononcé un discours qui, bien qu'il ait fort intéressé, a paru un peu long, peut-être parce que M. le président avait annoncé lui-même qu'il avait peu de chose à dire, l'Agriculture ayant plus besoin de faits et de résultats constatés que de paroles; mais aussi il avait démandé à parler assis, parce qu'il avait d'assez nombreux documents à mettre sous les yeux de l'assemblée. Il rendit compte des démarches de la commission d'organisation qui, ayant cru utile une nouvelle session, a fait ce qui était nécessaire pour la convoquer : la conduite tenue par la première et l'esprit qui y a régné ayant dissipé les inquiétudes qu'une réunion nombreuse, où se trouvent en présence des intérêts par fois opposés, avait pu faire naître dans certains esprits. Il a énuméré les avantages qu'avait procurés la 1re session; savoir : le concours de Poissy, la suppression promise du décime rural, la loi des irrigations, la taxe douanière sur les graines oléagineuses, la dénaturalisation des alkools, les modifications relatives à l'impôt du sel. Puis il a parlé du mouvement destiné à perpétuer la mémoire de Dombasle; il a entretenu l'assemblée des travaux de la commission d'organisation dont il a rendu compte, ainsi que de l'emploi des deniers provenant de la prestation; et il a fini par un résumé des questions adressées au Congrès par les différents comices et les sociétés d'agriculture. Ce discours fini, l'ordre du jour était la nomination au scrutin du bureau définitif, suivant l'article 11 du réglement

qu'on venait d'adopter. Un membre a proposé de voter par acclamation pour éviter la perte de deux ou trois heures d'un temps très-précieux. Cette proposition a été admise à la presqu'unanimité, et le bureau provisoire a été maintenu, avec l'addition de deux secrétaires. Mais on a pu craindre un moment que les deux ou trois heures qu'on voulait ménager, ne fussent perdues par la discussion d'une quantité de propositions peu importantes, et à peu près toutes inadmissibles : comme par exemple, celle de continuer la session pendant quinze jours, puis dix jours, etc. On s'en est tenu aux huit jours déjà fixés : le Congrès ne pouvait faire autrement sans compromettre son existence même. On s'est occupé ensuite de la composition des commissions, qui n'a pu être terminée à cette séance à raison de l'interruption survenue par la proposition urgente de renouveler le vote de la 1re session, relatif aux graines oléagineuses, parmi lesquelles celles de sésame paraît la plus à redouter. Cette question n'était pas dans le programme; il n'y avait pas de temps à perdre, la chambre des pairs était saisie. Beaucoup de discours ont été prononcés sur la même question déjà débattue l'année dernière, et par les mêmes orateurs; il fallait que les nouveaux membres du Congrès fussent à même de connaître la question, pour voter en connaissance de cause. Le Congrès, en renouvelant le vote émis à la session de 1844, y a ajouté celui que la chambre adoptât le projet de loi voté par la chambre des députés (vœu couronné du succès). La séance a été levée à près de six heures.

Deuxième Séance. — Le 13, à midi, lecture et approbation du procès-verbal. A une heure, détermination définitive des commissions au nombre de

douze. J'ai fait partie de la septième, *Bestiaux*, etc. L'année dernière j'avais fait partie de celle appelée cette année *Sociétés et Comices agricoles*, etc. C'est la 1re qui ait présenté son rapport. Vingt-cinq comices ou sociétés ont appelé l'attention du Congrès sur l'organisation et la représentation de l'agriculture : la plupart, outre les chambres consultatives sollicitées déjà depuis long-temps par l'agriculture, réclament la création d'un ministère spécial d'agriculture; et telle a été la conclusion de la commission. La 1re partie, relative à l'établissement des chambres consultatives, n'a été que très-faiblement attaquée; mais la 2me, relative à la création d'un ministère spécial, l'a été assez fortement, et M. le président même a témoigné depuis (à la chambre des pairs), d'une manière fort explicite, qu'il ne partageait pas l'opinion admise par le Congrès. Personne n'avait répondu à un argument de M. de Turenne qui, partisan des chambres consultatives, ne l'était pas d'un ministre spécial. Cet argument consistait en ce que, par la nomination d'un ministère spécial, l'administration de l'agriculture deviendrait une chose politique; ce qui est contraire à une administration stable, et non sujette aux déplacements opérés par la politique; l'agriculture devant rester en dehors de tous les partis, et ne devant pas être exposée à subir les variations que peuvent apporter les changements de ministre. J'ai cru devoir réfuter le raisonnement de M. de Turenne, personne très-recommandable, et jouissant, avec grande raison, de la plus honorable considération. Je lui ai opposé qu'on ne demandait un ministère spécial qu'avec des chambres consultatives; que c'était deux corrélatifs; que ces chambres étant bien organisées, le ministre pourrait être changé

sans inconvénient; que les intérêts agricoles n'en souffriraient pas plus que les intérêts du commerce ne se ressentent, dans l'état actuel, du changement de ses ministres. La clôture a été immédiatement prononcée. Un amendement tendait évidemment, quoique par une voie détournée, à ce que le ministre eût encore dans ses attributions le commerce et l'agriculture. Mis aux voix, il a été rejeté; une très-grande majorité a adopté les conclusions de la commission, et par conséquent renouvelé le vœu émis à la première session, en y ajoutant celui qu'un ministre spécial soit accordé à l'agriculture. La séance a été levée.

Je dois dire à la Société que ma voix était très-affaiblie; qu'à raison du local très-vaste dans tous les sens, elle se perdait en partie : heureusement je n'ai eu aucun autre motif pour me déterminer à prendre de nouveau la parole, car j'aurais peut-être été obligé de demander à monter au bureau pour me faire entendre de tous les côtés. Cependant, et tout en subissant, comme je le dois, avec résignation, les inconvéniens de la vieillesse, je dois vous dire que je ne pense pas que les intérêts de notre département en aient souffert ici la moindre chose.

Troisième Séance. — Le 14, la séance ouverte, comme à l'ordinaire, par la lecture et l'approbation du procès-verbal, il a été fait un rapport par la commission des irrigations. On y regarde comme incomplète la loi qui vient d'être rendue sur les irrigations; et on demande pour le barrage le droit d'appui sur la rive opposée, sauf indemnité. Ce vœu de la commission est attaqué comme contraire à la législation actuelle, et devant y porter le désordre.

On manifeste la crainte que cette mesure ne cause des inondations pour les terrains supérieurs, et des pertes pour les usiniers qui seraient au-dessus et au-dessous : delà des amendements en très-grand nombre sont présentés; la discussion devient plus vive; plusieurs des amendements sont successivement mis aux voix et rejetés. L'assemblée, après avoir, par un vote, adopté le principe de l'étendue à donner à la loi sur l'irrigation, renvoie le surplus des amendements à la commission, et le vœu pour le droit d'appui est émis.

Un rapport est fait sur l'industrie séricicole. La commission au nom de laquelle il est présenté conclut à ce que le Congrès émette le vœu que le simple droit de balance qui frappe maintenant les soies grèges étrangères soit remplacé par un tarif de vingt-cinq pour cent, et demande en outre le maintien de la prohibition provisoire des soieries chinoises. Le délégué de la Société séricicole de la France s'élève contre le projet de la commission, et assure que l'industrie séricicole elle-même est bien éloignée de demander un droit protecteur; qu'au contraire elle réclame et la suppression du droit qui frappe sur les soies grèges à la sortie, et la liberté la plus entière pour ce commerce qui doit devenir bientôt une source féconde de richesse pour la France; il ajoute qu'on doit exciter les instituteurs primaires à inspirer à leurs élèves le goût du travail et de l'industrie séricicole, en les y exerçant un peu, pour établir et multiplier les petites éducations, ainsi qu'on le pratique avec succès en Prusse. Le droit de vingt-cinq pour cent demandé par la commission est rejeté; et le Congrès, presqu'à l'unanimité, demande le rapport de l'ordonnance qui frappe d'un droit de deux à six pour cent les soieries grèges à

leur sortie, et écarte la proposition de la commission tendant à maintenir provisoirement la prohibition sur les soieries.

Un autre rapport est fait sur le vœu à renouveler relativement à l'enseignement agricole. On paraît ne pas bien connaître l'arrêté ministériel du 7 janvier dernier. Après une discussion à cet égard, le Congrès, en renouvelant son vœu émis à la session dernière, fait de nouveau la prière que le gouvernement et MM. les ministres de l'agriculture et de l'instruction publique en particulier veuillent bien prendre des mesures pour que l'enseignement agricole soit, le plus promptement possible, organisé et étendu par les moyens qui leur paraîtront les plus convenables; et il ajoute à ce vœu celui que les professeurs soient nommés, après examen, sans aucune autre condition que la capacité et la moralité.

Sur le rapport d'un autre commission, celle des vœux, etc., et, conformément à sa proposition, le Congrès émet le vœu que le gouvernement, qu'il prie de vouloir bien s'en occuper, fasse étudier la question de charger l'état du paiement des différents genres de sinistres et accidents agricoles, tels que grêle, inondations, etc., etc., et que les comices et les sociétés agricoles s'occupent aussi de son examen.

Il adopte également la proposition d'un autre rapporteur de la même commission tendant à ce que toutes les questions, résultant des vœux ou des propositions qui n'auraient pu être examinés dans la session actuelle, soient renvoyées à l'examen des diverses sociétés et des comices agricoles, pour le résultat de leur examen être présenté au Congrès, lors de sa plus prochaine session.

Le Congrès, sans admettre les conclusions de cette commission relatives aux comices et à leur organisation, et qui contiennent sommairement une espèce d'instruction qui leur serait transmise, et qui ne pourrait qu'être fort utile pour un grand nombre, et surtout pour ceux qui n'ont pu encore se constituer complètement, en adopte seulement les principes.

Le même rapporteur fait admettre aussi le vœu que les frais exagérés résultant de ventes judiciaires soient réduits dans certains cas, et surtout dans celles des petites propriétés rurales; et que les dispositions de l'ordonnance de 1841 sur cette matière soient modifiées.

Quatrième Séance. — Le 15, après la lecture du procès-verbal, j'ai remis, au nom de M. Gerard, qui en a fait l'hommage au Congrès, un exemplaire de sa Monographie du *Triticum* (le froment). M. le président donne lecture de la note contenant cet hommage, et en fait le renvoi à une commission.

La commission sur les cours d'eau fait un rapport qui ramène la discussion sur les irrigations, non complètement terminée à la séance précédente; elle se continue donc, mais d'une manière qui prouve que la question a été méditée depuis. La commission propose d'émettre le vœu que des réglements complètent la loi du 29 avril sur les irrigations, et en facilite l'usage. Le Congrès, paraissant persuadé que le droit d'appui pour les barrages ne peut recevoir d'exécution que par le concours d'un grand nombre d'intéressés en sens contraire, se borne à mettre le vœu que le gouvernement veuille bien faire étudier les propositions législatives propres à mettre les eaux du pays à la disposition de l'agri-

culture, et à faciliter les associations de propriétaires pour les irrigations.

La commission sur les biens communaux fait son rapport, dont la conclusion est que le Congrès demande qu'il soit pris des dispositions législatives pour contraindre les communes à donner à leurs biens une destination nouvelle, la plus utile possible; soit le pâturage en commun, soit les fermages à long terme, en repoussant le partage qui n'est qu'une aliénation, et ce, sous le contrôle des conseils généraux, qui pourront au besoin procéder d'office. Cette question a été très-solennellement débattue, et, comme on était parvenu à une heure très-avancée, le Congrès s'est borné à adopter provisoirement les résolutions suivantes : 1° Que la législation à intervenir mette un terme à la jouissance en commun des biens appartenant aux communes, lorsque ces biens sont susceptibles de culture; 2° que le partage de ces biens soit interdit; 3° qu'ils ne puissent être vendus que dans le cas d'une nécessité reconnue; 4° qu'ils soient amodiés ou affermés à charge de culture, et moyennant une redevance annuelle. Ces quatre principes ont été renvoyés à la commission pour qu'elle les rédigeât définitivement, et formulât les exceptions dont elles seraient susceptibles. La discussion est renvoyée à la séance suivante.

Cinquième Séance. —Le 16, la commission a présenté une nouvelle rédaction des quatre articles arrêtés en principe, et y en a ajouté un cinquième qui consistait dans la faculté donnée aux communes de déléguer un ou plusieurs habitants à la surveillance des biens affermés. Après une discussion encore assez étendue et qui a déterminé quelques modifications à la rédaction de la commission, les quatre ar-

ticles ont été adoptés ainsi qu'ils suit : Le Congrès émet le vœu, 1° que les biens communaux susceptibles d'être cultivés avec avantage ne soient plus soumis à la jouissance commune; que néanmoins la pâture en commun puisse, sur les demandes des communes, et dans les localités où elle serait reconnue nécessaire, être maintenue exceptionnellement en totalité ou en partie, à charge de redevance; 2° que tout partage des biens communaux soit interdit; 3° que les communes ne soient autorisées à vendre les biens communaux que dans le cas de nécessité absolue, et pour les besoins de la commune duement constatés; 4° que les biens communaux soient amodiés ou affermés partout où cela sera possible; qu'en conséquence, dans les communes où les biens communaux, susceptibles de produire des récoltes et non indispensables au pâturage commun, n'auront pas été affermés dans un délai déterminé, l'administration départementale soit autorisée à faire procéder d'office à la mise en ferme de ces biens, par voie d'adjudication publique. Le cinquième article proposé par la commission a été rejeté.

Au nom de la commission des vœux à renouveler, le rapporteur propose au Congrès de renouveler son vœu relatif à la vaine pâture et au parcours, de la manière et ainsi qu'il suit : Que, par une disposition législative, les conseils généraux des départements soient autorisés à prononcer la suppression de la vaine pâture, soit dans tous les départements, soit par arrondissement, soit par canton, soit même par communes. Les conseils généraux prononceraient cette suppression, après avoir pris l'avis des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux des communes intéressées. Qu'il en soit de

même pour ce qui concerne le parcours. Que dans le cas où le parcours serait exercé par une commune d'un département sur une commune d'un département voisin, en cas de désaccord entre les conseils généraux des deux départements, la question soit alors tranchée par une ordonnance rendue en conseil d'état; et que le gouvernement soit prié de présenter aux chambres, à la présentesession, s'il est possible, un projet de loi dans ce sens. Après une discussion et sur les articles du rapport et sur plusieurs amendements proposés, tous les amendements ont été rejetés, et les propositions de la commission adoptées.

Sur le rapport d'une commission, et après quelques observations, le Congrès émet le vœu qu'une loi autorise le rachat des servitudes qui grèvent les étangs, les marais et les bruyères. — Sur les conclusions d'une autre commission, le Congrès demande que le crédit pour les encouragements de l'agriculture, qui jusqu'ici est bien loin d'être en proportion avec ses besoins, soit notablement augmenté.

Un rapport très-détaillé, et contenant beaucoup de choses utiles sur l'organisation des comices et des sociétés agricoles, avait d'abord séduit l'assemblée; mais l'uniformité, la sorte d'hiérarchie, la nécessité de beaucoup d'écriture, l'inconvénient, et même l'impossibilité de fréquentes correspondances, la centralisation, etc., etc., furent bientôt écartées dans la discussion; et le rapporteur, d'accord avec la commission, ayant consenti à une nouvelle rédaction adoptée par le congrès, il émet le vœu que les sociétés et les comices agricoles existant, et ceux qui se fonderont à l'avenir, établissent entr'eux des relations intimes sur les questions

d'agriculture qui les intéressent spécialement. On remet au lendemain la décision sur le surplus du rapport.

En terminant la cinquième séance, M. le président annonça qu'il y avait encore vingt-un ou vingt-deux rapports à faire. On arrêta que les séances s'ouvriraient à onze heures au lieu de midi.

Sixième Séance. — Le 17, après la lecture et l'approbation du procès-verbal, on s'occupa de terminer ce qu'on avait laissé indécis la veille, l'organisation des comices. On tomba d'accord qu'il fallait laisser à chacun d'eux la liberté la plus entière pour son organisation, ses travaux, et pour tout ce qui serait compatible avec le bon ordre, sans leur formuler des droits, ni leur indiquer des devoirs; on ne crut pas par conséquent qu'il y eut à délibérer sur la proposition faite de demander la franchise postale pour leurs communications respectives.

Un rapport sur le crédit public agricole amena une discussion fort intéressante relativement aux hypothèques, aux sûretés des prêteurs; on y a parlé même d'une banque qui serait créée avec les fonds des caisses d'épargne. Mais ces questions ne pouvaient être résolues aussi promptement. Le Congrès s'est borné à prier le gouvernement de faire étudier les questions relatives au crédit agricole.

Un rapport sur la question du sel ne la ramena pas précisément sous les mêmes faces que l'année dernière; elle avait fait un pas; le gouvernement s'en occupait; un membre de la chambre des députés en avait saisi la chambre. Sur les conclusions de la commission, le Congrès adopta les dispositions suivantes : Le Congrès adhérant, à l'unanimité et avec toute l'énergie de sa conviction, au principe de la

proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel, émet le vœu qu'il soit fait, à titre de mesure transitoire, dans le plus bref délai possible, en exécution de la loi du 17 juin 1840, un réglement d'administration publique autorisant, 1° pour l'alimentation et l'engraissement des bestiaux, la délivrance par les employés de l'administration des douanes ou de la régie des contributions indirectes, dans un magasin établi à chaque chef-lieu de canton, d'un mélange de 100 kilog. de sel en poudre fine, avec 100 kilog. de farine de tourteau de lin ou de chenevis, sous condition d'ajouter à ce mélange, en présence des employés, 200 kilog. de son ou recoupetée, et moyennant une taxe de cinq francs par quintal métrique de sel ainsi délivré; 2° pour l'amendement des terres, l'enlèvement en franchise, sous acquit à caution, des ressels, saumures, à la charge de les verser sur les fumiers en présence d'un préposé de la même administration, sauf à déterminer le mode de poursuite et la pénalité contre les infractions; et en outre la délivrance en franchise, sous les conditions convenables, d'un mélange en matière liquide composé de 100 à 200 litres d'urine, et 100 kilog. de sel, et sous la condition de verser immédiatement le mélange dans le purin, ou sur le fumier, ou enfin de tout autre mélange qui serait reconnu propre à amender les terres, sans pouvoir servir à la consommation.

Le dimanche 18, il y avait une vente de bêtes à laine à Alfort; les membres du Congrès y étaient invités; la septième séance fut remise au lundi 19. Ma santé ne m'a pas permis de me rendre à cette invitation, pas plus qu'à celle pour la distribution des primes, et à Grignon le 25; et cela, à mon très-grand regret. La réunion y a été du plus grand intérêt.

Septième Séance. — Le lundi 19, lors de la lecture du procès-verbal, il s'élève quelques réclamations qui n'ont pas paru fondées. — Un membre du bureau annonce que l'administration des douanes a accepté le mélange de sel avec la farine de tourteau, voté à la séance précédente ; et qu'elle va présenter son opinion à M. le ministre des finances.

On entend un rapport sur les céréales, dans lequel la commission, sur la demande des sociétés d'agriculture de plusieurs départements, et d'un grand nombre de comices, engage le Congrès à demander que plusieurs modifications soient faites à la loi du 15 avril 1832. Il s'agit de changer la classification des zônes. Les départements qui se croient le plus lésés par l'état actuel sont la Manche et tout l'ouest de la France ; et effectivement on signale dans le rapport un grave abus en faveur surtout des blés de la Russie francisés. Par exemple, quand les prix des grains sur le marché de Marseille sont assez bas pour empêcher l'entrée des blés étrangers, ces blés sont conduits dans les ports de l'ouest pour y être francisés ; ils en partent comme blés normands ou bretons, et viennent approvisionner le midi au détriment des cultivateurs français. Il s'agit aussi de la sincérité des mercuriales, et le Congrès croit devoir recommander cette question au gouvernement, qu'il prie de vouloir bien modifier le classement et les tarifs ou tableaux régulateurs des grains, de manière à faire disparaître la trop grande inégalité entre les zônes. — Un décret de l'an II, rendu par la Convention nationale, défend de couper des grains en vert. C'était dans un moment de grande disette de grains; sans doute l'exécution n'en devait être que momentanée ; et depuis, on a agi comme avant, d'après les lois de 1791. Mais dans

quelques pays, on en a abusé; et des maires exigeaient qu'on leur demandât la permission pour couper quelques céréales en vert. Un maire, membre du Congrès, est convenu être de ce nombre, mais assura n'avoir jamais refusé cette permission; naïveté qui a un peu déridé l'assemblée. Le Congrès, étant bien persuadé que ce décret de l'an II n'a dû avoir d'exécution que pendant l'état de disette qui l'avait motivé, et qu'il n'a jamais eu le caractère de loi perpétuelle, n'a pas cru devoir émettre un vœu formel. — Quelques propositions relatives à la taxe du pain n'ont pas été admises.

Un grand nombre de rapports étaient prêts. Commencera-t-on par les laines, par les chevaux, par les engrais ou par les bestiaux? On invoque le réglement qui charge le bureau de décider. Le bureau décide qu'on doit suivre l'ordre du programme. Ainsi, engrais, bestiaux, chevaux, laines.

La commission des engrais a divisé son travail en distinguant les engrais commerciaux et les engrais naturels, et a proposé au Congrès d'émettre sur les premiers, le vœu, 1° que les fabricants ou marchands d'engrais soient tenus d'avoir dans leurs magasins des inscriptions placées d'une manière visible et indiquant la nature et la composition de leurs produits, qui seront mentionnées également dans leurs prospectus et leurs factures; 2° que des inspections par des hommes compétents viennent vérifier la sincérité de leurs déclarations; 3° qu'une instruction sur les essais et précautions touchant les engrais commerciaux, soit publiée par les soins de l'administration; 4° que des peines établies soient exercées contre les fraudeurs. Et sur les seconds, savoir, les engrais naturels, 1° que le gouvernement soit prié d'agir sur les autorités locales, pour qu'elles prennent les

mesures les plus efficaces, afin d'empêcher à l'avenir la perte des eaux de fumiers et autres matières fertilisantes dans les rues des villages et sur la voie publique; que ces mesures soient conçues de façon à concilier les intérêts de l'agriculture avec ceux de la salubrité; que, dans tous les cas où cela sera possible, les procédés de désinfection reconnus efficaces soient employés pour la vidange des villes; et que partout il soit pris des mesures pour que dorénavant les cours d'eau cessent d'être le moyen de débarrasser les villes des matières à engrais fournies par les lieux d'aisance, les abattoirs, etc., etc.; 2° que les sociétés d'agriculture et comices soient priés de mettre la construction des fosses à fumiers au nombre des sujets de concours les plus importants; de provoquer des expériences comparatives sur ce sujet; d'en faire connaître le résultat; et, une fois la question résolue, de répandre dans les compagnes des instructions détaillées sur cet objet; 3° que le gouvernement soit prié de favoriser par tous les moyens possibles l'importation des matières à engrais; et que les sociétés d'agriculture soient priées de provoquer dans leurs circonscriptions respectives des expériences sur l'emploi comme engrais des amendements de divers résidus que les fabriques pourraient livrer en grande quantité; 4° que le droit qu'a chaque propriétaire de disposer de la matière fécale produite chez lui ne soit plus soumis qu'aux seules restrictions reconnues nécessaires dans l'intérêt de la salubrité publique; 5° que le gouvernement, les conseils généraux et les sociétés d'agriculture soient priés d'encourager, par tous les moyens qui sont à leur disposition, la connaissance de tous les gîtes de minéraux (marne, pierre à chaux, gypse, lignites, pyrites, tourbes, etc.)

reconnus propres à l'amendement des terres, et la découverte de carrières de substances analogues partout où elles sont encore inconnues; que les conseils généraux soient priés, dans ce but, de faire travailler le plus promptement possible, avec le concours des sociétés d'agriculture et de MM. les ingénieurs des mines, à la carte géologico-agricole de leur département; 6° que les sociétés d'agriculture et comices soient invités à instituer des prix pour l'introduction avantageuse d'amendements, partout où ils ne sont pas usités, et que les meilleures mesures soient prises pour la propagation des règles pratiques qui président à leur bon emploi; 7° enfin, que le gouvernement soit instamment prié de ne plus oublier l'agriculture dans les concessions de chemins de fer et de canaux, et de fixer, ainsi que cela s'est fait en Angleterre et en Allemagne, des tarifs inférieurs aux tarifs ordinaires, pour le transport non-seulement des produits agricoles, mais encore des matières diverses qui intéressent l'agriculture, telles que les engrais et les amendements.

Après une discussion sur ces conclusions, qui a amené plusieurs amendements successivement rejetés, et sur la demande faite par un grand nombre de membres et adoptée, on a voté sur toutes les propositions de la commission prises en masse; et le vote sur le tout a été unanime pour leur adoption.

L'heure étant déjà fort avancée, on a pensé, avec raison, qu'il ne resterait pas un temps suffisant pour discuter la question des bestiaux; on a donc cru devoir terminer la séance par celle des chevaux.

Il paraît que la commission, au nom de laquelle le rapport a été fait, avait été fort agitée; et on a pu croire un moment que la discussion ramenerait la

même agitation au sein du Congrès. Le président de la commission, en exposant au Congrès comment il l'avait fait cesser dans la commission, a contribué à en empêcher le développement une seconde fois. Il s'était agi, à ce qu'il paraît, de reconnaître si, dans l'état actuel, tous les besoins pouvaient être satisfaits; et il a été enfin reconnu qu'ils ne l'étaient complètement, ni quant aux chevaux de luxe, ni quant à ceux nécessaires pour l'arme des lanciers et des dragons : aveu important fait par l'un des chefs de l'administration des haras, rapporteur de la commission, mais qui ne pouvait avoir aucune influence sur les décisions du Congrès relativement au *statu quo* des attributions ministérielles; ce qu'avait paru craindre un peu cette administration, mal informée des dispositions de la très-grande majorité du Congrès, qui ne pouvait ni ne devait s'occuper de cette question. Après une discussion assez soutenue sur les différents points du rapport, savoir : la population chevaline, sa production, son amélioration, les encouragements à lui donner, et la nécessité de la protection efficace du gouvernement, et après le rejet d'un grand nombre d'amendements, leCongrès, adoptant lesconclusions de la commission, et y ajoutant, a exprimé le vœu que le gouvernement veuille bien prendre les mesures qu'il croira les plus propres à assurer la prospérité de l'industrie chevaline en France; que, dans l'enquête des besoins et des ressources, il veuille bien prendre en sérieuse considération l'analyse sommaire des vœux soumis au congrès par la commission des chevaux, comme étant l'expression réelle des besoins les plus pressants de l'industrie chevaline en France; que tous les Français soient invités à ne se servir que de chevaux nés sur le ter-

ritoire de la France; et enfin, le gouvernement est prié d'encourager l'élevage et l'amélioration de la race percheronne spécialement.

Huitième et dernière Séance. — Le 20, au commencement de la séance, on procède au scrutin pour la nomination des 25 membres délégués qui doivent former la commission d'organisation, conformément à l'article 10 du réglement. Les membres en sont proclamés à la fin de la séance. L'opération du scrutin terminée, le rapporteur de la commission des bestiaux lit son rapport; et, après une discussion assez longue sur quelques points, le Congrès, la mise aux voix ayant eu lieu paragraphe par paragraphe, exprime les vœux suivants :

1°. Que, conformément au vœu déjà émis par le Congrès dans sa session précédente, les droits à l'entrée des villes soient réduits autant que le permettront les ressources de leurs budgets; que les droits dont seront frappés les animaux destinés à être abattus dans les abattoirs ou dans l'intérieur des villes soient désormais perçus au poids et non plus par tête; que la perception de ces droits soit exercée sur les animaux vivants et sur les animaux débités, sans que, dans aucun cas, le changement de mode de perception puisse donner naissance à une augmentation de droit; que la chambre des pairs veuille bien adopter le projet de loi sur les douanes relativement aux cuirs étrangers; que le gouvernement soit prié d'élever le droit sur les viandes salées venant de l'étranger, et de maintenir le droit tel qu'il est actuellement perçu à l'entrée en France des bestiaux étrangers, en assimilant pour ces droits les taureaux aux bœufs; que, conformément au vœu déjà émis par le Congrès, il soit accordé au com-

merce de la boucherie la liberté également réclamée dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs; que les propriétaires dont les bestiaux n'auront pas été achetés sur les marchés des approvisionnements de Paris, puissent les introduire, les dépécer dans les abattoirs et les faire vendre à la criée, en gros et demi-gros, dans un marché spécial, conformément aux réglements faits par l'administration, et que l'on augmente le nombre des jours où les bouchers-forains peuvent venir vendre de la viande dans Paris, sur les marchés qui leur seront ouverts. (Cette partie du vote est le résultat de plusieurs conférences de la commission avec le syndic de la boucherie de Paris, qui a bien voulu se rendre dans son sein, et lui fournir tous les renseignements dont elle avait besoin.)

2°. Que le gouvernement soit invité à persévérer dans les encouragements qu'il donne depuis plusieurs années à l'amélioration des races des bestiaux en France, et qu'il leur donne plus de développement, 1° en multipliant les vacheries et bergeries modèles, et les dépôts de taureaux-étalons qu'il a déjà créés en trois endroits, tout en prenant en considération, pour le choix des races qu'il y établira, les besoins et les habitudes des diverses contrées; 2° en augmentant le nombre et la valeur des primes accordées au concours de Poissy, et en en accordant quelques-unes aux vaches grasses, et en demandant aux propriétaires qui amèneront des animaux à ces divers concours des renseignements aussi exacts que possible sur leur système d'engraissement, et sur le prix de revient présenté par eux; 3° en créant des concours analogues à celui de Poissy, ou en s'associant à ceux qui pourraient être créés, notamment dans le midi de la France; 4° en

continuant à augmenter, par des primes et des encouragements de toute espèce, les efforts des départements, des sociétés agricoles, des comices et des simples particuliers qui s'occuperont le plus utilement de l'amélioration de leurs races de bestiaux.

3°. Enfin que tous les agriculteurs redoublent d'efforts pour se procurer des ressources de plus en plus abondantes, pour nourrir un plus grand nombre de bestiaux, en donnant la plus grande extension possible aux prairies naturelles et artificielles, et à la culture des racines; qu'ils améliorent la qualité de leurs bestiaux, en adoptant les meilleurs systèmes d'amélioration; qu'ils prennent l'habitude de faire manger souvent du sel aux animaux, et de leur donner une nourriture abondante dès le plus jeune âge; qu'ils évitent de livrer des bêtes trop jeunes à la reproduction; qu'ils réunissent tous leurs efforts pour adopter et faire adopter toutes les mesures qui peuvent favoriser l'augmentation du bétail en France; et, en particulier, qu'ils cherchent à abolir partout la vaine pâture, et à créer incessamment de nouvelles voies de communication dont l'influence ne tarde jamais à se faire sentir.

Je dois dire à la Société que j'ai été déterminé à faire partie de la commission des bestiaux par le désir de faire introduire dans le rapport le vœu exprimé dans le paragraphe 4 de l'article 2 ci-dessus : *En continuant à augmenter*, etc., etc., comme pouvant procurer à notre Société un point d'appui pour réclamer des encouragements plus abondants en faveur de l'amélioration de la race bovine déjà commencée par elle.

La commission de l'hygiène des campagnes, par l'organe de son rapporteur, propose au Congrès

d'émettre le vœu que chaque année une inspection ait lieu sous les auspices de l'administration, dans chaque commune, par une commission composée, outre le maire, d'un membre du comité, d'un médecin, d'un vétérinaire et d'un agent-voyer, laquelle visitera les rues, les abreuvoirs, les ruisseaux, les fermes les mieux tenues, et fera au sous-préfet un rapport qui sera communiqué au comice, et auquel le préfet donnera toute la publicité possible. Les comices seraient invités à établir un prix pour la ferme qui réunira le plus de conditions hygiéniques pour les hommes et les bestiaux; que le gouvernement soit prié de mettre au concours le meilleur manuel d'hygiène, et de le répandre à très-bas prix. Le Congrès appuie toutes ces vues, et y ajoute le vœu que les moyens d'éviter les inconvénients du rouissage soient étudiés.

Le rapporteur de la commission des vins a la parole, et le Congrès, après des débats assez multipliés, adopte les propositions de la commission, et émet le vœu, que la surtaxe faisant partie de l'octroi de 450 villes de France soit supprimée à une époque plus rapprochée que celle fixée; que les droits d'octroi et d'entrée soient abaissés; qu'une loi réalise le plus promptement possible la proposition relative à la falsification des vins; que les vins soient compris dans la loi sur la propriété des marques de fabrique et des estampilles de commerce. Le Congrès désire hâter par ses vœux la promulgation des réglements d'administration publique qui doivent faire jouir les alcools destinés à l'éclairage ou aux besoins de diverses industries de l'exemption de droits que leur assure la loi sur la dénaturation des alkools. Il sollicite bien instamment le gouvernement de faire tous ses efforts pour obtenir des nations étran-

gères, et notamment des Éats-Unis, un abaissement des droits exorbitants qui frappent nos vins et nos eaux-de-vie; et aussi pour qu'il veuille bien faire passer, autant qu'il dépendra de lui, sur toutes les voies de communication à tarif, et particulièrement sur les chemins de fer, les droits de péage sur les vins et les alkools, de la 1re classe à la 2e, à quoi il ajoute le vœu que le gouvernement applique aux droits qui frappent les cidres et les poirés, les modifications réclamées pour les vins.

Le rapporteur de la commission des laines venait bien tard. Il ne paraît pas que la commission ait beaucoup tenu à ce que ses propositions fussent discutées; l'heure était très-avancée; le rapport ni les conclusions n'ont donc pas été lus. Il sera, ainsi que les autres, tels que ceux sur les colonies agricoles, la destruction des animaux nuisibles, l'industrie séricicole, le défrichement et le reboisement des forêts, consigné à la suite du procès-verbal, pour que les sociétés d'agriculture et les comices en aient connaissance.

Après quelques observations, un membre propose qu'à l'unanimité le Congrès des délégués de l'agriculture émette le vœu que son honorable président veuille bien déposer au pied du trône l'expression de nos sentiments affectueux et de nos respectueux hommages. Cette proposition est votée par acclamation. M. le président termine son discours de clôture par dire que la sympathie du roi ne saurait nous manquer, et qu'il est convaincu que lorsqu'il portera nos hommages au pied du trône, Sa Majesté lui dira qu'elle ne saurait en recevoir de plus agréables. M. le président, après la lecture des noms des membres de la commission d'organisation, déclare la session terminée, et reçoit les remer-

ciments de l'assemblée avec des applaudissements universels. La séance est levée.

Tel est le compte que je devais vous rendre, c'est-à-dire le résultat de nos travaux. J'ose espérer que vous voudrez bien m'excuser de n'y avoir pas ajouté l'analyse des débats qui l'aurait beaucoup trop alongé. Veuillez bien aussi, Messieurs et chers collègues, agréer la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

Votre délégué près le Congrès central d'Agriculture,

A. THIÉRION.

RAPPORT

SUR LE

Concours agricole de Bar-sur-Aube,

Fait par M. GALLICE-DALBANNE, à la Société d'Agriculture,

Dans sa Séance du 17 *Octobre* 1845.

La Société d'Agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, ayant nommé MM. de Villemereuil, Pillard-Tarin et Gallice-Dalbanne, commissaires, à l'effet de la représenter dans la réunion du Comice agricole de Bar-sur-Aube, et de décerner, en son nom, aux cultivateurs de cet arrondissement, les primes départementales mises à la disposition de la Société, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce,

suivant sa circulaire en date du 26 juin 1845, je viens, Messieurs, comme organe de cette commission, vous rendre compte de la mission que vous lui avez confiée et qu'elle a remplie, suivant les prescriptions de la circulaire sus-visée, comme vous le verrez, en son lieu et place, dans le présent compte-rendu.

C'est le dimanche 28 septembre que le concours, annoncé pour les divers cantons de l'arrondissement, s'est ouvert dans la vallée entre Bar-sur-Aube et Ailleville. Là s'étaient rendus M. le sous-préfet, MM. les membres du Comité central présidé par M. Legrand, beaucoup de membres du Comice, et toutes les personnes notables du pays.— Après le concours des charrues sur un champ d'expériences assez vaste, a eu lieu l'examen des races chevalines, bovines et ovines amenées sur les lieux. Cet examen terminé et le choix des lauréats arrêté, il ne restait plus qu'à procéder à la vente aux enchères de quatre jeunes taureaux destinés à la reproduction, et que le comité avait, à cet effet, fait acheter en Franche-Comté; cette race, courte et ramassée, s'est bien vendue et paraît convenir pour l'amélioration de la race bovine de la localité qui, à quelques exceptions près, n'offre rien de remarquable.

La distribution des primes n'a eu lieu que sur les cinq heures du soir, dans la salle de spectacle de Bar-sur-Aube, où s'étaient réunies un grand nombre de dames qui, par leur présence, ont donné de l'éclat à cette solennité.

Les membres du Comité central ayant pris place au bureau, M. Legrand, son digne président, s'est levé, et, dans un discours concis et substantiel que je regrette de ne pouvoir vous rapporter, a très-bien

fait ressortir l'importance de l'agriculture et l'heureuse influence que doivent exercer sur ce premier des arts, les Comices agricoles, composés d'hommes spéciaux, éclairés et pleins de zèle.

Après ce discours, M. le sous-préfet a proclamé le nom des lauréats qui, au nombre de 34, sont venus, au bruit des applaudissements, recevoir le prix dû à leur intelligence, à leur activité. Quant à l'épisode moral de la fête, nous ne devons pas négliger de dire que beaucoup de vieux et bons serviteurs ont obtenu des récompenses bien méritées, et à la satisfaction générale.

Cette partie du programme terminée, les membres délégués par la Société d'agriculture ont été invités à remplacer au bureau MM. les membres du Comité central, à l'effet de décerner les primes que la Société avait destinées aux cultivateurs de l'arrondissement de Bar-sur-Aube. — M. de Villèmereuil a pris la parole, et, dans un discours aussi bien écrit que bien pensé, a démontré que ce qui se passe partout, et dont la réunion des hommes distingués, au milieu desquels les délégués de la Société d'Agriculture se trouvent, est une nouvelle preuve, témoigne de la bonne direction à laquelle obéissent aujourd'hui les meilleurs esprits; que trop longtemps méconnue et dédaignée, la source première de la richesse publique est maintenant l'objet d'une sollicitude générale et éclairée; que l'on comprend qu'il faut accroître le bien-être des habitants, en augmentant la production territoriale par des améliorations positives; qu'enfin, on comprend, comme l'a dit Sully, que *labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat.*

Ce discours a été entendu avec le plus vif intérêt,

et on a procédé de suite à la distribution des primes départementales.

Voici, Messieurs, d'après les rapports des commissions cantonales chargées de visiter les exploitations et l'avis du Comité central du Comice agricole de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, dans quel ordre les primes ont été décernées par la commission déléguée par la Société d'Agriculture de l'Aube :

1°. *La prime départementale de* 500 *fr.*, avec médaille d'argent, destinée à l'exploitation la mieux dirigée, a été décernée à M. Alexandre Chamerois, exploitant la ferme de Brules, commune d'Unienville.

M. Chamerois dirige une exploitation de 100 hectares, sur laquelle, au moyen d'une habile entente de l'économie rurale, il nourrit de nombreux troupeaux. — Le domaine exploité par M. Chamerois est arrivé à un ensemble de perfection qui laisse bien peu à désirer. La jachère est presque entièrement supprimée, et des récoltes intercalaires fournissent à ses bestiaux la nourriture nécessaire.

2°. La prime départementale de 100 fr., avec médaille d'argent, à la meilleure disposition des étables, bergeries et écuries, et notamment à leur ventilation, au moyen de cheminées d'appel à leur partie supérieure, avec un carrelage propre à faciliter l'écoulement des liquides, a été décernée à MM. Dutailly et Geoffroy, propriétaires, exploitant la ferme des Metz, commune de Fontaine.

MM. Dutailly et Geoffroy ont introduit de grandes améliorations sur la ferme des Metz. 30 hectares de friches ont été épierrés et mis en culture; les prés ont été nivelés. Les plantes sarclées sont cultivées avec des instruments perfectionnés; en

outre, les propriétaires ont substitué, à de mauvais bâtiments d'exploitation, des constructions où aucune disposition hygiénique n'a été négligée. L'air des étables est constamment renouvelé par de larges cheminées d'appel ; un carrelage bien entendu facilite l'écoulement des liquides ; enfin, dans aucune exploitation de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, l'entente des conditions nécessaires à la santé des animaux n'a été aussi bien observée.

3°. La prime départementale de 100 fr., avec médaille d'argent, destinée aux irrigations, a été décernée à M. de Beauffre, maître de poste à Bar-sur-Aube. Cet agronome distingué, dont la modestie égale le mérite, a donné une impulsion remarquable à l'agriculture de l'arrondissement de Bar-sur-Aube; par son exemple et ses conseils, il a déterminé les cultivateurs à entrer dans la voie du progrès : il mérite la reconnaissance de tous les hommes dévoués aux intérêts agricoles.

La commission de la Société d'Agriculture avait naturellement pensé à son exploitation pour la prime départementale de 500 francs ; mais M. de Beauffre, avec une modestie que nous ne saurions oublier, nous à fait observer que les résultats qu'il avait obtenus, étaient dûs, en partie, aux engrais que lui procurent les nombreux chevaux de sa poste, et que ses fermes se trouvaient, par la nature de son entreprise, dans une position exceptionnelle. Par ces considérations, il a désiré être mis hors du concours pour la prime de 500 francs; mais les améliorations et les innovations qu'il a introduites dans le pays pour les irrigations méritaient une distinction.

Dans un pays accidenté, M. de Beauffre à su tirer parti des eaux de sources, qui mal dirigées nuisaient à la production de terrains naturellement riches ; il

a réuni ces eaux dans des bassins supérieurs, et delà il les a dirigées de manière à arrosèr successivement ses récoltes à volonté. Par ces dispositions ingénieuses, M. de Beauffre décuple le produit de ses terres.

4°. La prime départementale de 100 francs, avec médaille d'argent, à la meilleure disposition des fumiers, et notamment à l'emploi des engrais liquides et à la construction des fosses à purin, a été obtenue par M. Benoit, propriétaire et maire au Petit-Mesnil, canton de Soulaines.

La commission de la Société d'Agriculture aurait désiré trouver, dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, une meilleure entente de la confection des engrais et des dispositions plus favorables à leur manutention intelligente; néanmoins elle a apprécié les efforts de M. Benoit, et elle a vu avec satisfaction que ses abondants engrais étaient soigneusement mélangés et préparés, et qu'ils présentaient diverses combinaisons, suivant la nature du sol auquel ils étaient destinés.

L'exploitation de M. Benoit est classée, à juste titre, parmi celles qui sont à la tête des progrès agricoles; elle brille par une perfection d'ensemble qui embrasse tous les détails de l'économie rurale et pour la bonne viabilité de tous les chemins de la ferme.

Vous voyez, Messieurs, que les bienveillantes intentions de M. le ministre ont été remplies, et que tout fait espérer qu'elles porteront leurs fruits, car cette fête, qui a été couronnée par un banquet de deux cents couverts, où la plus franche cordialité a régné, laissera de profonds souvenirs et de puissants encouragements pour l'avenir.

Nous devons donc, Messieurs, nous féliciter en voyant que l'élan donné à l'agriculture se continue

et s'accroît par les efforts combinés de tous les citoyens, efforts qui tendent à faire mieux saisir aux propriétaires leur véritable intérêt, en leur faisant abandonner une routine ruineuse, et entrer d'un pas ferme dans la voie du progrès, en multipliant les pâturages, source première de toute amélioration; car qui a du foin a du blé; car avec l'extension des pâturages, l'élève du bétail s'accroît et fournit les engrais indispensables au développement de la fertilité naturelle du sol. Eh! qui peut mieux répandre ces vérités que les comices, dont le but est de rapprocher les cultivateurs, de les mettre en contact, afin qu'ils s'entendent sur les intérêts de leur art, qu'ils se communiquent les résultats de leurs expériences et de leurs études. Les agriculteurs trouvent en outre dans cette institution une arène ouverte à l'émulation et à une lutte où le succès doit rester à l'habilité et au talent! De quelle confiance ne doit-on pas être animé, quand on examine les ressources naturelles de la France! que ne doit-on pas espérer d'une telle terre confiée à l'exploitation active et à l'industrie intelligente de ses laborieux habitants!

Mais il est une vérité, Messieurs, dont il faut bien se pénétrer, c'est que l'association d'hommes éminents en agronomie, d'hommes jeunes, actifs et capables de donner une direction, une impulsion aux travaux isolés des agronomes dispersés dans le département, entraîne avec elle la nécessité de chercher à centraliser les efforts partiels et de les placer sous l'influence d'une direction éclairée, dans un but d'utilité générale. C'est, si je ne me trompe, le rôle qui devrait écheoir à la Société d'Agriculture; car vous êtes, Messieurs, l'anneau nécessaire qui unit la science à l'art, la théorie à la pratique; c'est vous qui êtes chargés de la noble mission de vivifier

l'agriculture, de propager, d'encourager les bonnes méthodes, de rendre enfin l'agriculture profitable à la société et aux hommes estimables qui s'en occupent directement. Cette tâche utile, Messieurs, est digne de tous vos soins et de toute votre sollicitude.

NOTICE

SUR LA

Cachexie aqueuse des bêtes à laine,

Adressée à la Société,

Par M. Coutant, *Médecin-Vétérinaire à Troyes.*

Une maladie qui sévit sur un nombre considérable de bêtes à laine (et pour laquelle les vétérinaires sont très-rarement appelés, pour ne pas dire jamais), nous fait chaque année, dans le département de l'Aube, et notamment depuis un an, déplorer la perte incalculable de ces animaux. Par cet échec, l'économie rurale perd une quantité notable de ses produits, et se trouve retardée dans ses progrès, d'abord parce que les remplacements sont d'autant plus dispendieux que la mortalité frappe sur un plus grand nombre, et ensuite, parce que ces remplacements ayant lieu, partie dans une contrée, partie dans une autre, le troupeau de nouvelle formation compte des individus de toutes sortes de qualités, parmi lesquels on en rencontre

qui apportent avec eux le germe de la maladie qui doit les moissonner plus tard. Nous voulons parler de la cachexie aqueuse, connue encore sous les différents noms de pourriture, de boule, de bouteille, de ganache, de foie pourri, et, plus localement parlant, de goulée, aux environs de Troyes.

J'appellerai donc sur cette terrible maladie l'attention sérieuse des cultivateurs et des bergers, et plus particulièrement celle de ceux qui exploitent dans des régions dont le sol est bas et humide.

La cachexie aqueuse, qui ne se borne pas à frapper un seul individu, mais bien souvent les cinq sixièmes d'un troupeau, est d'une nature essentiellement lymphatique, à type froid ou asthénique. Elle ne surgit jamais par l'état aigu, parce que les causes qui lui donnent naissance n'agissent que graduellement sur la constitution, et ne peuvent provoquer des symptômes (signes maladifs), qui sont le propre et le miroir des affections sthéniques dues à une trop grande excitabilité du sang. Ici le sang joue, comme dans les maladies sthéniques, le principal rôle, mais d'une manière tout opposée ; dans ces dernières maladies, caractérisées principalement par la douleur, la chaleur et la rougeur, le sang est très-riche et d'une excitabilité plus qu'ordinaire. Dans la pourriture, au contraire, ce liquide circulatoire a perdu sa richesse par la surabondance de la partie aqueuse constituante. Ce fluide excitateur interne, étant privé de ses propriétés normales ou physiologiques, imprime aux solides de l'économie un cachet d'atonie qu'explique infailliblement la transudation de la sérosité du sang à travers les parois des vaisseaux. Il en résulte des infiltrations sous la peau et les membranes muqueuses (œdèmes), la paresse dans

les fonctions de nutrition, l'apathie dans celles préposées aux relations extérieures et aux mouvements, ainsi que l'apparition de ces entozoaires (vers qui vivent dans le corps des animaux vivants), de diverses espèces dont une constitution faible et débile favorise le développement.

Les signes qui décèlent l'existence de la cachexie aqueuse, à son début, sont ceux-ci : la conjonctive (appelée veine par les habitants des campagnes), est pâle et infiltrée; les lèvres et les gencives, ainsi que la peau, reflètent la même teinte; le frein de la langue est tuméfié et imprégné de sérosité; la laine s'arrache à la moindre traction; la faiblesse de l'animal est telle, que si on le saisit par un membre postérieur, il n'oppose qu'une faible résistance pour se dégager; le mouton est dans un état d'embonpoint factice, c'est-à-dire qui n'est pas du à une bonne alimentation, mais bien à l'influence de la maladie. Ces caractères, et surtout le dernier, peuvent servir à diagnostiquer la maladie quelque temps avant sa période d'état; c'est l'époque où les moyens thérapeutiques peuvent compter encore quelques rares succès.

Au bout de deux ou trois mois, on remarque sous la ganache (en avant de la gorge et en arrière du menton), une tumeur nommée boule, bouteille, due à l'infiltration séreuse du tissu blanc celluleux situé à la face interne de la peau; cette infiltration, que nous appelons œdème de la ganache, se répand dans toutes les parties déclives (basses). Enfin la maigreur extrême (marasme) s'empare de la bête, qui ne tarde pas à périr.

A ces symptômes viennent très-souvent se joindre ceux qui révèlent d'autres maladies, véritables épiphénomènes qui ne sont que la conséquence

naturelle de l'état de faiblesse et de mollesse des organes; la peau perd sa laine et se couvre de gale; les membranes muqueuses de l'œil, de la bouche et aussi la peau, reflètent une teinte jaune plus ou moins foncée; c'est alors que les entozoaires se développent et pullulent avec une incroyable rapidité.

Maintenant, quels que soient les noms plus ou moins bizarres que l'on donne à la maladie, il ne nous est plus permis de la méconnaître. Nous allons donc exposer les causes qu'on peut lui assigner, et c'est de la connaissance parfaite de ces effets primitifs que découleront les soins hygiéniques les plus rationnels considérés comme moyens préservatifs.

Dans nos climats tempérés et dans les régions à sol bas, il y a des causes presqu'inhérentes à l'espèce ovine; et, par cela, elles sont naturellement prédisposantes. La constitution et le tempérament nous donnent un tableau fidèle de cette assertion. En effet, dans l'état de santé, la veine du mouton est faiblement teinte de rose, il en est de même de la peau; les attitudes se résument à peu de mouvements sur place; rien de varié ne vient en modifier la monotonie; l'œil manque de feu et de vivacité; le faciès est à peu près sans expression et reflète les sentiments pacifiques et inoffensifs (les béliers, dans le temps de la monte, échappent momentanément à cette règle générale); les chaleurs des brebis sont peu appréciables; la fibre des organes est molle et jouit d'une contractilité peu intense; le tissu cellulaire sous cutané (qui siége sous la peau) est lâche, disposé à l'infiltration de la partie fluide du sang et à l'accumulation de la graisse que le demi-silence des passions favorise et protége. Une blessure fait

attendre longtemps la cicatrisation, et prend souvent un aspect blafard et un caractère ulcéreux, quand elle est abandonnée aux soins de la nature.

Qu'à ces prédispositions idiosyncrosiques (qui tiennent au tempérament) viennent s'enter les causes occasionnelles qui suivent, nous aurons tous les éléments provocateurs du fléau cachectique qui décime une grande partie de nos bêtes à laine.

Les causes qui viennent assurer l'effet de l'influence constitutionnelle sont : une saison froide et humide, un temps brumeux, les brouillards, les bruines et les pluies; le séjour des animaux dans des contrées basses et humides, dont le sous-sol est argileux et impropre à la culture fructueuse de la luzerne; la proximité des marais, surtout quand ils sont abrités par des bois qui entravent les mouvements variés de l'air dans les contrées qu'ils circonscrivent; la stabulation dans des logements trop exigus, mal aérés, dont l'aire est plus basse que le terrein environnant, mal exposés, peu ou point éclairés, et où l'on n'enlève à peine le fumier que deux fois par an; un hivernage où la nourriture est insuffisante et de médiocre ou de mauvaise qualité (après les chevaux et les vaches, les moutons sont servis, et ce qu'il y a de meilleur n'est pas pour ces derniers); l'usage abusif de l'eau froide et séléniteuse (contenant des sels de chaux) pour les boissons.

Ce qui ne contribue pas peu à favoriser la maladie dont nous nous occupons, c'est le manque de connaissance en manière d'hygiène qu'on peut reprocher à un trop grand nombre de propriétaires, de fermiers et de bergers; science dont ils devraient être les assidus prosélites, dans leur intérêt privé et dans celui de la prospérité agricole en général,

en appliquant avec la plus grande sollicitude ses sages et prévoyants préceptes.

La dépaissance dans les champs, le matin, avant que la rosée ne se soit évaporée, ou trop peu de temps après une pluie, ou le séjour des animaux trop longtemps au dehors, jusqu'au moment où par un temps serein la rosée et l'humidité du soir ont succédé au coucher du soleil, agissent non-seulement sur la peau, les organes de la respiration, mais encore d'une manière médiate sur ceux de la digestion par l'entremise de l'herbe imprégnée d'humidité qu'ils ingèrent. Il arrive trop souvent que les moutons sortent à jeun le matin, et quand le soir ils rentrent à la bergerie, c'est pour y trouver un repas qui est loin de remédier en temps d'hiver à la pénurie des voies herbues, des friches et des jachères. Ces causes, en s'ajoutant aux premières, ne comblent-elles pas la mesure plus que suffisante au développement de l'affection dont il s'agit ? Ce n'est qu'à titre d'exercice et de promenade que dans les beaux temps d'hiver on devrait faire sortir les moutons de la bergerie, et non pas avec l'idée que ces animaux trouveront dans les champs une nourriture suffisante et qui supplée à celle qu'on se croit dispensé de leur donner à la bergerie.

En résumé l'humidité est toujours le principal agent sous les lois duquel l'économie animale perd d'une manière graduelle sa tonicité, sa contractilité et sa force d'activité, et ce, avec d'autant plus de chances de succès que l'organisme possède déjà moins de ce stimulus invisible et incompréhensible, sans lequel tout ce qui appartient à la vie rentre dans le néant.

S'il n'est pas en notre pouvoir de soustraire les

animaux aux causes qui tiennent à l'état de l'atmosphère, à la nature du sol et à la position topographique d'une contrée, devons-nous, au moins, employer tous les moyens humainement praticables qui tendent à en atténuer les effets, et conséquemment à réduire les sinistres à la proportion la plus faible possible.

L'on ne devra donc pas faire sortir les moutons par des temps de pluie et de bruine, ou lorsque l'air a perdu sa transparence par une couche plus ou moins épaisse de brouillard. On privera les animaux de la dépaissance sur les terrains que la rosée ou l'eau de pluie couvre encore, on évitera avec soin de les conduire dans les endroits marécageux, où l'herbe, par sa trompeuse luxurience, mais sans propriété alibile et réparatrice bien marquée, participe de la nature humide de ces cloaques malsains. Dans les pays bas et humides, on sortira les bêtes à laine tard, et on les ramènera de bonne heure à la bergerie, avant que le soleil ait disparu sous l'horizon.

Les bergeries devront être spacieuses, autant que les moyens pécuniaires le permettront; on réservera donc, terme moyen, pour chaque bête, deux mètres carrés (la laine ne peut qu'y gagner en élasticité).

Le sol devra être élevé de 135 à 160 millimètres, au-dessus du terrain environnant l'habitation. On ne peut trop multiplier le nombre des ouvertures et les opposer les unes aux autres, afin d'établir, quand les animaux sont sortis, des courants d'assainissement. On bouchera avec de la paille ou des paillassons les ouvertures situées vers les points qui amènent les vents nord-ouest et sud-est (galerne et sous l'air). On se mettra en garde, l'hiver, contre

les vents du nord et du nord-est (bise), qui se font généralement sentir par une transition subite. Quand les propriétaires voudront construire des bergeries, sans craindre de faire les dépenses nécessaires, ils devront les établir libres et non adossées à aucun bâtiment, afin de pouvoir diriger l'aération à leur gré; toutefois, en se conformant aux règles ci-dessus tracées. La lumière est le principe de toute vivification, et en priver les animaux, c'est leur ôter l'énergie et la force de constitution, à l'instar de ces plantes que l'on étiole pour leur enlever la verdeur et la dureté des fibres, en les faisant croître dans des endroits où les rayons bienfaisants du soleil ne peuvent pénétrer.

La ration en verd que le mouton consomme par jour, dans la belle saison, peut s'élever, terme moyen, de 4 à 6 kilog. Dans la saison où cet animal ne peut plus rien trouver dans les champs, si ce n'est une faible quantité de verdure, trop insuffisante d'abord, et ensuite trop peu substantielle en raison du sommeil léthargique de la sève qui n'apporte plus rien de nutritif dans les vaisseaux des plantes, on devra lui donner un kilogramme de bon foin par jour, une poignée de grains, tels que de l'avoine, de l'orge, des pois, de la vesce, de la gesse (jarosse), puis un kilogramme et demi de paille. A la fin de l'hivernage, nous n'ignorons pas que les voies herbues, les friches et les jachères, sont d'une bien faible ressource, aussi sera-t'il de sage gouverne de donner aux bêtes, avant leur sortie de la bergerie, un kilogramme de foin de bonne qualité. Les propriétaires qui pourront disposer de betteraves et de pommes de terre en faveur de leurs troupeaux, devront être très-circonspects dans l'administration de ces tubercules et racines, car une trop grande

quantité de ces substances alimentaires débiliterait les moutons.

Quoique ces animaux boivent fort peu, ils doivent trouver à la bergerie de quoi étancher leur soif; on aura la précaution aussi de mettre dans l'abreuvoir de la paille, pour les empêcher d'ingérer l'eau trop précipitamment, ce qui arrive quand ils sont restés longtemps dehors sans satisfaire à ce besoin. On donnera à ce liquide une propriété légèrement tonique, en conservant au fond du récipient (cuve ou jale) une certaine quantité de fer rouillé. En été, on laissera la boisson se mettre en équilibre avec la température ambiante, en emplissant le réservoir quelque temps avant de la livrer aux animaux; dans l'hiver, l'eau devra être donnée immédiatement après l'avoir tirée de la source ou du puits. Il est inutile de recommander que les vases qui contiennent l'eau soient de la plus grande propreté.

Si les assaisonnements (encore appelés condimens) que l'on ajoute aux aliments sont salutaires aux animaux d'espèce bovine, leur indication devient plus impérieuse pour les moutons. Ils modifient les substances alimentaires en les rendant d'une saveur plus agréable, en favorisant les actes de la digestion, et en stimulant les organes qui mettent en jeu cette fonction. Leur effet consécutif s'irradie sur tous les points de l'économie par voie de sympathie et d'absorption, et réveille le principe de la vie, réduit presqu'à l'état de somnolence chez les animaux qui font l'objet de cette notice. Le sel occupe le premier rang parmi les annexes de l'alimentation, et ce serait s'écarter du vœu de la nature, que de refuser, d'une manière exclusive, cette substance minérale aux moutons, à la recherche de laquelle un désir ardent et instinctif les pousse d'une

manière trop évidente. Le sel pallie la mauvaise qualité des fourrages. Cette matière inorganique, peu coûteuse, se donne aux animaux de diverses manières :

On la dissout dans l'eau pour en arroser les fourrages ;

On la mêle en nature, sous forme de provende, soit à du son, soit à différents grains;

On la suspend, en morceaux, à une corde dans une bergerie (le sel gemme peut seul se prêter à ce genre d'administration);

On peut faire des gâteaux salés avec de l'argile pétrie, de la farine, des baies de genièvre broyées, de la pulpe de pomme de terre; le tout cuit au four.

La quantité de sel nécessaire pour saler l'eau à l'aide de laquelle on a l'intention d'arroser les fourrages, s'élève à 1 kilogramme par 100 kilogrammes de ces derniers. En traitant ainsi une fois par semaine, le foin que l'on devrait donner aux moutons, la dépense par tête s'élèvera, par hivernage évalué à 5 mois, approximativement, à 20 centimes ou à 5 francs par 25 têtes, pendant le temps qu'elles devraient être entretenues à la bergerie sans sortir.

Les ressources des propriétaires, l'avarice de certains d'entr'eux, les mauvais calculs des autres, ainsi que les différents débouchés qui s'offrent à l'écoulement du sol, et la méthode de culture, sont autant de circonstances qui peuvent faire écarter plus ou moins de l'observance rigoureuse de ces règles alimentaires. Quoiqu'il en soit, le but que nous nous proposons sera atteint, si l'on peut conserver au mouton une veine et une peau d'un beau rose, de la résistance dans les membres postérieurs et la solidité de la laine. Qu'est-ce qui fait que dans la Beauce, large plaine, et tant d'autres qui ne

sont pas situées plus haut au-dessus du niveau de la mer, on ne connaît pas la cachexie aqueuse? C'est que les soins sont mieux entendus et qu'on nourrit convenablement, on pourrait même dire trop, car on n'y rationne pas le mouton. Quoique le trop soit nuisible aussi bien que le trop peu, nous n'avons pas à craindre, que je sache, que dans ce département-ci, on tombe dans le premier de ces excès.

Quant à l'automne, les moutons offriront les prodrômes (signes précurseurs) de la cachexie aqueuse, et qu'ils auront pris de l'embonpoint, il ne faudra pas les conserver longtemps; la viande, à cette époque, n'ayant encore rien d'insalubre, on s'empressera de les livrer au boucher; on pourra aussi, sans aucun danger, en sacrifier pour l'usage domestique. En attendant plus tard, on ne pourrait offrir au tanneur qu'une peau spongieuse et de mauvaise qualité, et, partant, de très-mince valeur. En outre, la viande aurait acquis une propriété dangereuse, et donnerait la diarrhée aux personnes qui en mangeraient beaucoup.

Au début de la maladie, on peut encore tenter l'emploi des moyens curatifs (de guérison). Connaissant la nature de l'affection, ces moyens doivent tendre à faire recouvrer au sang les propriétés physiologiques qu'il a perdues, en le réhabilitant avec ses proportions normales. Les médicaments toniques peuvent seuls remplir, administrés pendant longtemps, et avec persévérance, l'indication ci-dessus. Mais, parmi ces substances médicinales, nous devons choisir celles qui sont le moins chères, parce qu'elles seront d'un emploi prolongé, et que la médication aura lieu sur un grand nombre d'animaux à la fois qui, déjà, ont beaucoup perdu de

leur valeur commerciale. Si les quinquinas, certaines préparations de fer, la gentiane, l'aunée, sont au-dessus de notre portée, par les considérations qui précèdent, nous pouvons augmenter la propriété tonique de l'eau des boissons qui contient déjà des fragments de fer rouillé, en y éteignant des morceaux de ce métal chauffés à blanc. On donnera dans des provendes composées d'avoine et de son, par jour, 4 grammes soit de sel marin, soit de sel gemme, à chaque bête. Je ne répéterai plus que la nourriture doit être abondante et de bon choix. En outre, nous mettrons à profit les propriétés toniques de quelques plantes qu'on rencontre journellement sans y attacher la moindre importance, et dans le nombre desquelles nous en foulons maintes aux pieds. Je citerai le saule blanc, arbuste très-commun sur le bord des rivières et des ruisseaux; l'écorce de ses rameaux, hachée menue, peut être donnée aux moutons, à la dose de 30 grammes par jour; la bardane (copeau, coupeau), cette plante a une racine noire à l'extérieur et blanche en dedans; on la donnera à la dose de 30 grammes par jour, après l'avoir réduite en pulpe; les racines de patience et de chicorée sauvage (tourne-midi), seront données à la même dose que les précédentes; le roseau à balais (appelé panache à Provins et gluzière), très-commun dans les marais et les ruisseaux, fournit une racine rampante que nous pouvons utiliser à la manière de celles ci-dessus mentionnées et à la même dose; le buis, assez répandu dans les haies, offre dans toutes ses parties un principe tonique très-prononcé, aussi en conseillons-nous l'usage à la dose de 6 à 8 grammes par jour, en le donnant râpé.

Quand la bouteille apparaît à la ganache du

mouton, et que les muqueuses et la peau sont d'une couleur jaune, la bête à laine peut être considérée comme perdue; aucun moyen médical ne peut la sauver.

RAPPORT

SUR LA XIII^{e} SESSION

DU

Congrès scientifique de France,

Lu à la Séance du 19 Décembre 1845,

Par M. ERNEST BERTRAND.

MESSIEURS,

Dans la séance du 20 juin 1845, la Société nous a fait l'honneur, à M. Amédée Gayot et à moi, de nous déléguer pour la représenter à la XIII^{e} session du Congrès scientifique de France. Nous vous devons compte aujourd'hui de notre mission. Avant d'aborder la série des documents curieux et des faits intéressants que nous avons recueillis, nous vous demandons la permission de vous dire quelques mots des Congrès scientifiques en général.

Les Congrès scientifiques ont pris naissance en Allemagne. Leur institution a eu un double but: le premier a été de provoquer la publication et la diffusion de toutes les découvertes neuves et utiles, et de toutes les idées scientifiques qui, sans cette oc-

casion solennelle, seraient longtemps restées enfouies dans le cabinet du savant, et peut-être seraient mortes avec lui; le second, de faciliter la solution de questions ardues ou complexes. Dans un Congrès, chaque membre apporte des documents, des faits, des observations, de l'ensemble desquels jaillira quelquefois une conclusion que chacun d'eux isolé et abandonné à lui-même eût en vain cherchée.

De l'Allemagne les Congrès ont gagné l'Italie, l'Angleterre et la France, où ils ont été importés par M. de Caumont en 1833. C'est dans la ville de Caen que s'est réuni pour la première fois le Congrès scientifique de France. Les sessions suivantes ont été tenues d'année en année dans les villes de Poitiers, Douai, Blois, Metz, Clermont-Ferrand, le Mans, Besançon, Lyon, Strasbourg, Angers, Nîmes et enfin Reims.

En Allemagne, les Congrès scientifiques sont en quelque sorte une institution publique; les gouvernements les provoquent, les appellent et s'y associent par des encouragements directes et par une splendide hospitalité offerte aux membres étrangers. En France, ils sont simplement autorisés. Ce sont les villes où se réunit le Congrès, et les sociétés savantes qui y résident, qui font les honneurs de la solennité. Jusqu'à présent recevoir le Congrès a été un avantage vivement recherché par les principales villes de France, et il n'a été obtenu qu'après plusieurs années de sollicitations. Pour l'année 1846, Chartres et Marseille étaient sur les rangs. Marseille l'a emporté. La réunion du Congrès scientifique de France en 1846 devant précéder de quelques jours seulement celle du Congrès italien à Gênes, il en résultera pour les deux congrès un concours plus considérable de membres étrangers, et plus d'intérêt

encore dans l'échange des communications scientifiques.

Ce qui distingue surtout les Congrès scientifiques de France des Congrès de l'Allemagne et de l'Angleterre, c'est l'espèce d'affectation que met le premier corps savant du royaume à n'y point prendre part. Il est à regretter que les diverses sections de l'Institut n'y envoient pas au moins un délégué. Il en résulterait une direction plus sûre des discussions, et plus d'autorité dans les décisions. Chaque académie populariserait ainsi dans les départements des travaux qui restent l'étude exclusive d'hommes spéciaux, et dont on ne va pas toujours chercher les résultats dans ses mémoires. Il y a peu de session où l'on ne rencontre quelque membre isolé de l'Institut. Ordinairement c'est un académicien qui appartient au département où se réunit le Congrès; en faire partie est pour lui une affaire de politesse et d'occasion. L'accueil empressé dont il est toujours l'objet peut faire prévoir celui qui attendrait des délégués spéciaux.

Avec les éléments incomplets qu'il a réunis jusqu'à ce jour, le Congrès scientifique de France a encore une grande et réelle utilité. En admettant qu'il ne donne pas toujours des solutions neuves et imprévues des problèmes qui lui sont proposés, par la solennité dont il est entouré, par les discussions qu'il provoque, par les questions mêmes qu'il pose sans les résoudre, il imprime, dans tous les départements où il se réunit, un mouvement intellectuel dont l'effet survit à sa durée. Il est surtout pour l'histoire et pour l'archéologie une occasion précieuse de recueillir des documents importants qui seraient restés inédits, s'ils n'eussent pas été perdus.

La XIII[e] session du Congrès scientifique s'est ou-

verte à Reims, le 1er septembre : elle a été close le 11. Toutes les promesses du programme ont été fidèlement remplies. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des fêtes qui ont été données aux membres du Congrès, des bals, des concerts, des réjouissances publiques dont la ville et les souscriptions des habitants ont fait tous les frais. Il me suffira de dire que l'hospitalité que nous avons reçue a été en tous points digne de l'antique et opulente cité de Reims. Le nombre des adhésions a dépassé onze cents.

Les vastes salons de l'archevêché et l'enceinte de la grande salle qui les précède, suffisaient à peine pour contenir la foule qui se pressait pour assister aux séances particulières des sections et aux séances générales. C'était chose curieuse que de voir, pendant les premiers jours, les membres du Congrès, dont la plupart, arrivés de points éloignés de la France et de l'étranger, se voyaient pour la première fois, s'observer les uns les autres, s'essayer et chercher à se rapprocher et à se classer. Les rapports s'établissaient vite; les discussions dans les sections, la contemplation des monuments, les échanges de questions, d'observations et de renseignements étaient des points de contact continuels. Lorsque le Congrès s'est séparé, il s'était ainsi formé bien des liaisons qui lui survivront. Commencées sous les auspices de la science, elles se continueront sous l'influence de l'estime et de la considération, entre hommes qui ont pu apprécier mutuellement ce qu'ils valaient.

Les salons et la grande salle de l'archevêché, dans lesquels se réunissaient les membres du Congrès, ont un intérêt historique. Leur décoration, qui est magnifique, date du sacre de Charles X, en 1825. Ces appartements étaient occupés par le roi, et c'est

dans la grande salle, qui peut contenir de 1,500 à 2,000 personnes, qu'ont eu lieu les réceptions de la cour et des notables. Autour de la grande salle sont rangés, par ordre chronologique, les portraits en pied des rois de France sacrés à Reims. Ces portraits, qui datent à peine de 25 ans, commencent malheureusement à être atteints par l'humidité. Plusieurs sont même déjà presque entièrement couverts par cette lèpre blanchâtre qui annonce une altération avancée. Si l'on n'a pas recours promptement à un enduit à la cire, ces toiles tomberont en lambeaux. Ce serait fâcheux, car cette destruction déshonorerait cette salle, qui, par ses proportions, sa décoration et son ensemble, est une des plus belles que je connaisse.

Le Congrès a commencé par une séance générale dans laquelle ont été nommés : président, M^gr^ l'archevêque de Reims, et vice-président, M. de Caumont, le fondateur des Congrès, M. de Mérode, qui eût pu être roi des Belges en 1832, M. Bally, ancien président de l'école de médecine, et M. Ruinard de Brimont, illustration rémoise.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, aux discours prononcés dans cette séance; ils n'ont rien eu de plus remarquable que ceux qui se prononcent dans toute occasion analogue : c'est toujours le même thème plus ou moins habilement varié.

Je ne ferai pas même une exception pour le discours de M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims, l'un des secrétaires généraux du Congrès, qui a vivement piqué l'amour-propre des Rémois en leur disant : que, s'ils avaient l'honneur de recevoir le Congrès scientifique, ils devaient en remercier les souvenirs romains et mérovingiens qui se rattachent à l'antique *Durocort;* que sans ces souvenirs, Reims ne serait qu'un centre d'industrie assez

vulgaire, une ville défigurée par les usines et la vapeur, un simple chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. Du même trait de plume je supprimerai tout ce qui concerne les autres séances générales, pour arriver aux travaux des sections, dont ces séances ne faisaient que reproduire l'analyse et s'approprier les résultats les plus intéressants.

La 1re section, réunie à la 6me, comprenait les sciences naturelles, physiques et mathématiques; la 2me, l'agriculture, l'industrie, la législation, l'économie politique; la 3me, les sciences médicales; la 4me, l'archéologie et l'histoire; la 5me, les beaux-arts et la littérature. Malgré notre désir de tout entendre et de tout recueillir, il nous a été impossible de suivre avec assiduité les séances de toutes ces sections. Nous avons dû faire un choix. Nous nous sommes spécialement attachés à la section d'agriculture, industrie, législation et économie politique, et à la section d'archéologie et histoire. Toutes les fois cependant que nous l'avons pu, nous avons assisté aux séances des autres sections; ce qui nous permettra de vous parler de leurs travaux et de vous en donner une idée. Il nous eût été facile, en prenant dans les journaux l'analyse des procès-verbaux, de vous parler même des séances auxquelles nous n'avons pas assisté; mais il nous a semblé que ce n'était pas là ce que vous attendiez de nous. Nous avons dû nous borner à vous rendre compte des discussions dans lesquelles nous avons été auditeurs ou parties, et dont nous avons pu apprécier par nous-mêmes l'importance et la portée.

J'entre immédiatement en matière, en réunissant dans un même paragraphe les travaux de chaque section, sans tenir compte de leur division par

séances, et en m'occupant d'abord des sections sur lesquelles j'ai le moins à appeler votre attention.

1re ET 6me SECTIONS RÉUNIES.

Sciences naturelles, physiques et mathématiques.

La première question mise à l'ordre du jour de cette section était celle-ci : « Quelle utilité l'agri- » culture peut-elle retirer de la géologie ? » M. de Caumont, premier orateur inscrit, a démontré d'une manière aussi ingénieuse que concluante, l'influence de la nature géologique du sol sur les produits de l'agriculture. Il a présenté au Congrès la carte géologique et la carte agronomique du département du Calvados, et, en les comparant, il est arrivé aux résultats remarquables que voici : Les argiles d'Oxford correspondent aux régions herbifères les meilleures; le lias correspond aux régions herbifères d'une qualité moyenne; les schistes correspondent aux moins bons pâturages. Les assolements changent avec les terrains géologiques; les sainfoins, par exemple, ne se rencontrent que dans les terrains crayeux, et pas du tout dans les terrains argileux.—Il est évident que si ces résultats étaient généralisés, par la comparaison faite pour toute la France entre la carte géologique et la carte agronomique, en tenant compte des différences de fertilité pour chaque espèce de production, il en résulterait, pour l'agriculture, l'immense utilité de toujours approprier exactement la culture à la nature du sol.

M. Payer, professeur-adjoint de botanique au collège de France, a complété ce qu'il y avait à dire sur ce sujet, en faisant observer qu'il fallait, dans

l'étude du sol, tenir compte à la fois de ses propriétés physiques et de ses propriétés chimiques. Comme exemple de l'influence des propriétés physiques, il a cité la végétation hâtive que présentent, au premier printemps, des terrains calcaires qui ont la propriété de s'échauffer plus facilement que les autres aux rayons du soleil. Ils sont couverts de verdure et de fleurs, à une époque où les terrains schisteux les plus voisins sont encore engourdis par l'hiver. A l'automne, au contraire, par une conséquence de la même cause, les terrains calcaires sont complètement desséchés lorsque les terrains schisteux sont encore en pleine végétation. Comme exemple de l'influence de la composition chimique du sol, il a cité les jachères dont le but est de donner à la terre le temps de s'assimiler certains principes chimiques, notamment la potasse qui est indispensable à la production du froment; et il a rappelé que si l'on a pu substituer les prairies artificielles aux jachères, c'est parce que les prairies artificielles, telles que les trèfles, les sainfoins et les luzernes n'exigent, pour se développer, ni potasse ni aucun des principes nécessaires aux céréales. Les propriétés physiques et les propriétés chimiques du sol variant le plus souvent avec sa nature géologique, M. Payer est arrivé, comme M. de Caumont, à la conclusion que l'étude de la géologie appliquée à l'agriculture serait d'une utilité incontestable.

Venait ensuite à l'ordre du jour cette question : « Présenter les catalogues des plantes qui crois- » sent dans les prairies des diverses contrées, en » tenant compte des proportions relatives de cha- » que espèce dans la composition des fourrages; » faire mention de la nature géologique du sol sur » lequel croissent ces végétaux. » Les catalogues de

Botanique comparée ne s'improvisent pas, aussi cette question est restée sans réponse directe; mais elle a servi d'occasion à M. Payer de présenter quelques curieuses observations sur les plantes fourragères des prairies naturelles, et les modifications que leur fait subir la composition chimique du sol. Il a constaté que la bonne nature d'une prairie dépend en général des plantes qui la constituent et des proportions des diverses espèces; mais en même temps il a soutenu qu'il pouvait arriver que des plantes fourragères de la même espèce, ne présentassent pas les mêmes qualités alimentaires pour les bestiaux. Ces plantes, a-t-il dit, ont la propriété de s'assimiler les principes constituants du sol dans lequel elles croissent. La même plante peut contenir exclusivement de la potasse et de la chaux, ou de la soude et de la magnésie, ou d'autres sels, suivant le terrain où elle est récoltée. Il ne peut être indifférent pour un cheval, par exemple, d'être nourri de potasse ou de soude, de magnésie ou de chaux. Il importe donc non-seulement de connaître de quelles plantes se compose un fourrage, mais aussi quel est le sol qui l'a produit.

Personne n'a répondu à M. Payer. Il m'a paru cependant que l'on aurait pu lui contester l'influence qu'il accorde à la composition chimique des plantes sur leurs qualités nutritives et sur l'économie animale. Ainsi il a été démontré que, suivant la nature du sol et la nature des engrais, la composition chimique du froment varie de la manière la plus notable, sans qu'il en résulte aucune différence sensible lorsqu'il est converti en aliment. Il me semble qu'il doit en être de même pour les fourrages. Toutefois, je ne me suis pas cru assez éclairé sur cette question pour demander la parole.

En vous soumettant mes doutes, je fais appel sur ce fait, qui n'est pas sans importance, à l'expérience des agriculteurs nos collègues. Si la pratique donnait un démenti à la théorie de M. Payer, il serait utile de le faire connaître.

Dans la même séance a été examinée l'opinion émise par Cuvier « qu'il n'existe pas de corps or» ganisé qui n'ait fait autrefois partie d'un corps » semblable à lui, dont il est détaché. » Les développements que nécessisterait l'analyse de la discussion à laquelle a donné lieu cette savante question, dépassent les bornes que je dois m'imposer. Je me borne à l'indiquer, en constatant qu'elle n'a rien ajouté ni enlevé à l'autorité de l'illustre naturaliste.

Ainsi que je vous l'ai annoncé, je ne vous parlerai pas des autres séances auxquelles je n'ai pas assisté, et dont je n'ai connu les travaux que par des analyses incomplètes.

3^{me} SECTION.

Sciences médicales.

Parmi les questions soumises à la section de médecine, se trouvait celle-ci : « Quel est l'état actuel » du magnétisme en France? » On savait que M. Dupotet de Sennevoy et M. Aubin Gauthier, adeptes fameux, assistaient au Congrès. La curiosité était vivement excitée ; aussi, au jour indiqué pour la discussion, la salle des séances de cette section, qui ordinairement était à peu près déserte, se trouva trop étroite pour contenir l'affluence des auditeurs. D'abord l'attente générale fut trompée. M. Aubin Gauthier se borna à prendre acte de ce que la médecine reconnaissait enfin l'existence du magnétisme à l'état de science, puisqu'elle l'appelait dans une circons-

tance aussi solennelle qu'un Congrès scientifique, pour lui demander compte de ses progrès. Puis après un court exposé des obstacles qu'a éprouvés le magnétisme depuis Mesmer pour se faire admettre comme fait réel, malgré l'évidence, il termina brusquement par une assez longue énumération des corps savants et des hommes célèbres, qui, soit en France, soit à l'étranger, ont ouvertement adopté les théories et les pratiques du magnétisme. M. Landouzy, secrétaire général du Congrès, lui fit observer que ce n'était pas là précisément ce qu'avaient demandé les auteurs du programme; que ce qu'ils désiraient n'était pas une statistique des croyants, mais l'exposé des faits sur lesquels s'appuie leur croyance; que ce qu'il importait d'obtenir et ce que l'on attendait de lui, c'était, parmi les merveilles et les phénomènes attribués au magnétisme, l'indication de ceux que jusqu'à ce jour l'expérience aurait mis hors de doute, et qui pourraient servir de base certaine à la science naissante du magnétisme.

M. Aubin Gauthier se contenta de répondre qu'il ne pouvait pas accepter la discussion sur ce terrain, parce que ce serait remettre en question la réalité de l'existence du magnétisme, que reconnaissait le programme. Alors commencèrent les interpellations directes sur les prodiges que se vantent de réaliser certains magnétiseurs, tels que les arbres et les plantes desséchés, les éléments maîtrisés par la seule puissance de la volonté magnétique, et sur les facultés merveilleuses développées par le somnambulisme, la vue indépendante des organes visuels, la connaissance des faits et des choses éloignées, l'indication des maladies et des moyens curatifs les plus convenables. Puis il s'engagea une discussion vive, ardente, s'animant quelquefois presque jusqu'à l'in-

jure, une espèce de mêlée qui dura trois jours, et qui ne cessa que de guerre lasse et en quelque sorte faute de combattants, M. Dupotet de Sennevoy ayant déclaré que des affaires urgentes ne lui permettaient pas de rester plus longtemps à Reims, et de faire à l'Hôtel-Dieu les expériences qui lui étaient demandées.

Dans cette lutte, les chances ont été diverses. D'abord, M. Aubin Gauthier avait perdu du terrain. En se retranchant dans un refus obstiné de faire connaître quel est l'état actuel du magnétisme pour les magnétiseurs de bonne foi, ce qu'ils admettent comme certain et ce qu'ils rejettent comme entaché de charlatanisme, il avait indisposé les auditeurs les plus bienveillants et inspiré du doute aux plus hardis partisants du magnétisme. Mais M. Dupotet de Sennevoy, avec un talent incontestable, reprit l'avantage. Il fit reconnaître à ses adversaires que l'action magnétique de l'homme sur l'homme ne peut être niée, et qu'elle est prouvée par des expériences incontestables ; que l'action magnétique peut produire le sommeil magnétique et le somnambulisme; que ce qu'ils contestaient c'était seulement l'insensibilité physique dans le sommeil magnétique, la puissance curative du magnétisme, et les effets attribués au somnambulisme lucide; puis il leur posa cet argument : La première fois que l'on a proclamé l'existence de l'action magnétique de l'homme sur l'homme, on a crié au charlatanisme, et on l'a niée; mais, après quelques années écoulées, l'évidence l'a emporté et on a été obligé de la reconnaître. On a nié alors le sommeil magnétique et le somnambulisme ; plus tard il a fallu avouer aussi leur réalité, et l'on s'est retranché dans la négation de l'insensibilité physi-

que des individus magnétisés, de la puissance curative du magnétisme et du somnambulisme lucide. Voici déjà que l'insensibilité physique des individus magnétisés est un fait acquis à la science. En France, un chirurgien célèbre s'en est servi pour faire une opération douloureuse; en Angleterre, un grand nombre de médecins s'en servent chaque jour avec succès dans le même but. Si la puissance curative du magnétisme peut être niée, ce n'est pas à Reims, où lui-même, M. Dupotet de Sennevoy, il y a deux ans, à l'Hôtel-Dieu, en présence des médecins contre lesquels il argumente, a ramené à l'état de convalescence une jeune fille hystérique dont la situation était regardée comme désespérée, et dont toutes les ressources de la médecine n'avaient pu même parvenir à calmer les accès. Il ne reste donc plus que le somnambulisme lucide, dont le tour viendra comme est venu celui de tous les autres faits que l'on niait parce que l'on ne pouvait les expliquer, sans examen, sans même vouloir se donner la peine d'en vérifier la réalité.

L'argumentation était pressante. On y répondit en faisant observer à M. Dupotet que si la jeune fille dont il avait entrepris la guérison, paraissait avoir éprouvé du soulagement après avoir été magnétisée par lui, elle était morte quelque temps après son départ, quoique soumise à un traitement magnétique. On lui opposa de nombreux faits d'imposture et presque de folie imputés aux magnétiseurs et aux magnétisés, que l'on divisa, en termes un peu acerbes, en deux classes : les charlatants et les dupes. On attribua à des faits accidentels et étrangers au magnétisme, certains exemples qui ne pouvaient matériellement être révoqués en doute; enfin l'on mit M. Dupotet au défi d'expliquer d'une manière

rationnelle et en harmonie avec les principes les plus élémentaires des sciences physiques, un seul des phénomènes attribués au magnétisme.

Je crois inutile, Messieurs, d'entrer plus avant dans cette discussion; nous n'y trouverions que des récriminations réciproques, des faits niés d'un côté et affirmés de l'autre, sans aucune raison de décider où est la vérité. Ainsi que cela arrive très-souvent, chacun est sorti sans avoir convaincu son adversaire et sans avoir été convaincu lui-même. Chaque opinion s'est attribué la victoire ; en réalité aucune n'a triomphé. Les adversaires du magnétisme ont regardé le départ de M. Dupotet comme l'aveu de sa défaite et de son impuissance ; mais, en résumant l'impression produite par la discussion sur les personnes qui étaient venues là sans parti pris à l'avance, il nous a semblé que s'il y avait eu un avantage obtenu, il appartenait aux partisants du magnétisme. Les concessions qui leur ont été faites par leurs adversaires les plus vifs, ont été suffisantes pour qu'il ait paru démontré qu'au fond des théories et peut être des erreurs du magnétisme, il y a des faits assez graves, assez en dehors des phénomènes ordinaires de la vie, pour mériter l'attention et un examen sérieux. On s'est demandé pourquoi, au lieu de se contenter de crier au charlatanisme, les médecins ne s'empressent pas d'étudier ces faits, de s'en emparer, en essayant de les reproduire eux-mêmes, et d'en donner une explication plus satisfaisante que celle qu'ils repoussent comme erronée. S'il n'y a pas eu des incrédules convertis, à coup sûr il y a eu des indifférents disposés à croire.

En écoutant cette discussion, je me suis rappelé la notice que je vous ai lue il y a quelques mois sur le fluide magnétique, et les effets merveilleux qui

lui sont attribués. A mon grand étonnement, j'ai reconnu que tous les faits que je vous présentais comme ayant fait l'objet d'une croyance aujourd'hui abandonnée, sont actuellement encore des articles de foi pour quelques adeptes enthousiastes. Dans un ouvrage récemment imprimé, un magnétiseur bien connu affirme sérieusement qu'il peut commander aux vents et à l'orage. L'expérience que je vous ai rapportée, se trouve avoir ainsi aujourd'hui le même à propos qu'il y a dix ans. Je dois dire, à l'honneur de M. Dupotet et de M. Aubin Gauthier, qu'ils ont écarté de la discussion, comme indignes d'occuper une assemblée d'hommes graves, tous les faits de cette nature.

En terminant, et pour que vous ne vous fassiez pas une fausse idée de l'importance des travaux de la section de médecine, j'ajouterai que ce sont des séances extraordinaires qui ont été consacrées au magnétisme, et que si nous ne faisons aucune mention des discussions intéressantes qui ont rempli les autres séances, il ne faut accuser que notre complète ignorance de la science et des matières médicales.

5me SECTION.

Littérature. — Beaux-arts.

La première question mise à l'ordre du jour de cette section était celle-ci : « Faire l'histoire de l'im-» primerie dans la Champagne et dans le pays de » Reims en particulier, depuis le xve siècle jusqu'à » la fin du xviiie. » M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims, s'est borné à tracer rapidement l'histoire des commencements de l'imprimerie dans cette ville. Suivant M. Louis Paris, le premier imprimeur de Reims aurait été un Rémois du nom de

Louis Boucquenois, élève de Jean de Tournes, dans les ateliers duquel il avait été placé par le cardinal Charles de Lorraine. Il serait venu s'établir à Reims vers l'année 1548. Le livre le plus ancien imprimé par lui, que possède la ville de Reims, porte le millésime de 1552. Jean de Foigny fut à la fois son gendre et son successeur, et dès lors l'imprimerie fut naturalisée à Reims. Dans un volume du catalogue des imprimés de la bibliothèque de Lyon, M. Delandine cite un ouvrage de théologie imprimé vers 1489, par Jean de Maufer, de Reims. Un membre de la section assure avoir vu un bréviaire imprimé à Reims entre 1475 et 1478; mais M. Louis Paris pense que rien ne prouve d'une manière authentique qu'il y eut dès cette époque des imprimeurs à Reims. Si les livres cités existent, ils seraient sans doute dus à des presses nomades qui auraient séjourné momentanément à Reims, comme cela a eu lieu à Troyes, à Langres et à Sens.

A l'occasion de cette question il en a été soulevée une autre que n'avait pas prévue le programme, et qui, par les brillants développements qui lui ont été donnés par M. Paulin Paris, de l'académie française, M. Goguel, de Strasbourg, et quelques autres orateurs, a mérité les honneurs d'une discussion en séance générale. Il s'agissait de savoir quelle part doit être attribuée à la Champagne dans les origines de la langue française. M. Paulin Paris, qui est Champenois, n'a pas hésité à proclamer que c'est à la Champagne qu'appartiennent les premiers écrivains français. Il a cité les poésies de Thibault, comte de Champagne, les chroniques de Jean de Troyes, de Joinville, de Villehardouin, les auteurs de la Satire Ménippée et bien d'autres, et il a demandé quelle province de France pourrait présenter une liste d'é-

crivains du même mérite et d'une date antérieure ou contemporaine. M. Goguel a pris le parti de la Normandie, et il a prétendu que si c'est en effet à des écrivains champenois qu'appartient l'honneur d'avoir les premiers écrit le français avec quelque pureté, c'est en Normandie que s'était formée précédemment la langue, qui a été parlée avant d'être écrite. Il a soutenu cette opinion à l'aide d'ingénieuses hypothèses, mais sans donner à l'appui aucune preuve sérieuse et incontestable. D'autres orateurs ont pris la parole pour ou contre ces deux opinions; et la discussion s'est assez échauffée, pour que le président du Congrès ait cru nécessaire de rappeler que les discussions littéraires devaient rester pacifiques, et qu'il fallait éviter toute allusion qui pourrait faire supposer que la Champagne voudrait abuser de l'hospitalité qu'elle donnait aux membres du Congrès, pour leur imposer une décision quelle qu'elle fût.

Nous nous contenterons d'indiquer, sans nous y arrêter, des recherches sur les transformations de la musique pendant la période chrétienne, et sur l'histoire de cet art à Reims; un mémoire de M. Sutaine, sur l'état actuel de la population de Reims, par rapport au sentiment des arts, et le succès avec lequel y sont cultivés la sculpture, la peinture et la musique; des discussions sur le néologisme, sur les causes de la décadence du théâtre en France, et les moyens de le rendre national; sur le rapport qui existe entre la langue d'une nation et son état social. Quelques-uns de ces sujets ne nous paraissent pas de nature à vous inspirer un vif intérêt, surtout s'ils étaient dépouillés du mérite de la forme par une sèche analyse; sur les autres, il n'a rien été dit de nouveau et d'important à con-

stater. Toutefois nous regrettons que les bornes d'un rapport ne nous permettent pas de vous faire partager le plaisir que nous ont fait éprouver les rapprochements ingénieux, les traits heureux et spirituels qui ont jeté sur la plupart des séances un vif intérêt.

Une question fort inoffensive en elle-même « Quelle » est la réforme à introduire dans la musique re- » ligieuse? » a donné lieu à un incident assez vif. M. Stephen Morelot, de l'école des Chartres, avait lu sur cette question un travail dont les conclusions, unanimement approuvées, étaient : que le plain-chant est la musique spéciale du catholicisme, le type de la musique religieuse; que ce qu'on appelle aujourd'hui musique d'église n'est que de la musique dramatique et profane; qu'il faut revenir au plain-chant en travaillant à sa restauration, sous le rapport de l'exécution et de la composition, et n'employer la musique moderne qu'avec modération, en la rendant plus compatible avec l'esprit religieux et le recueillement de la prière. M. Joseph Bard, inspecteur des monuments historiques, allant plus loin encore, déclara que, quant à lui, il n'admettait pas de transaction, et que la seule réforme possible de la musique actuelle, musique d'opéra exécutée souvent par des comédiens, était sa suppression totale et le retour sans réserve au plain-chant. Jusque-là, sauf peut-être la rudesse de l'expression que je suis loin de reproduire, il n'y avait rien à attaquer; mais le lendemain précisément devait être exécutée une messe de Lesueur. Cette messe, dans laquelle devait officier l'archevêque président du Congrès, était une des solennités annoncées par le programme. M. Joseph Bard crut pouvoir terminer en exprimant le vœu et l'espoir que,

donnant le signal de la réforme, le prélat-président substituerait à la messe en musique une messe en plain-chant. Dans la section, cette boutade avait fait sourire; mais, répétée dans la séance générale, elle excita des murmures de la part des curieux qui tenaient à la messe de Lesueur, et elle blessa le président, qui répondit que, tout en adoptant les idées générales exprimées par M. Joseph Bard, il regardait le vœu qu'il venait d'exprimer comme inopportun et même comme importun. M. Joseph Bard n'est pas patient; il vit dans cette réponse de l'archevêque un oubli des devoirs de l'hospitalité et de la charité chrétienne, et il monta à la tribune pour le dire en termes assez verts. De là grand scandale. La messe de Lesueur fut exécutée, et, malgré le nombre inusité des musiciens, qui dépassait quarante, je dois à la vérité de reconnaître qu'elle a en quelque sorte donné raison au chevalier Bard. Tous les efforts des instruments modernes et de l'orchestre sont restés impuissants. Les sons perdus dans l'immense vaisseau de la cathédrale, n'ont pu parvenir à dominer le sourd bruissement de la foule qui se pressait dans son enceinte. Dans une messe en plain-chant, soutenue par la puissante harmonie de l'orgue, il y eût eu certainement quelque chose de plus grand, de plus solennel, de plus religieux, et l'on eût épargné un affront à la belle musique de Lesueur.

La 14e question du programme de la section « Quels moyens pourrait-on employer pour donner » plus de publicité aux ouvrages édités en province? » a été l'occasion de protestations énergiques contre la centralisation littéraire, et la tendance de Paris et des provinces elles-mêmes à ne reconnaître quelque valeur qu'aux productions de la presse pari-

sienne. — L'infériorité de la littérature provinciale est-elle réelle? Ne lui manque-t-il qu'une publicité suffisante, et l'éclat que la camaraderie, ou une habile spéculation donne aux œuvres parisiennes? C'était une question délicate : personne n'a osé l'aborder de front. — Quelques membres ont pensé que l'établissement d'un comptoir central et la création d'un journal spécial pour la librairie de province, remédieraient à tout en faisant disparaître les difficultés matérielles que rencontre un auteur de la province, pour l'impression et l'écoulement de ses œuvres. D'autres ont été d'avis que, pour toute œuvre d'un mérite réel, il suffirait de l'annonce par la voie des journaux ordinaires, et d'échanges intelligents des libraires de province entre eux et avec les libraires de Paris, des ouvrages par eux édités, comme cela se pratique en Allemagne. Une commission a été nommée pour examiner la question de la fondation d'un journal et d'un comptoir spéciaux, sous le patronage du Congrès. Son rapport n'était pas encore fait lorsque nous avons été obligés de quitter Reims, et nous ignorons quelles ont été ses conclusions.

Enfin, Messieurs, la dernière question discutée en notre présence dans la section de littérature a été celle-ci : « Déterminer l'influence des doctrines morales sur les beaux-arts. » Cette belle question a été laissée indécise; pour la résoudre il avait été présenté deux systèmes. — Suivant M. Hernoux, de Caen, et M. l'abbé Barthelemy, de Besançon, la morale c'est l'art. Lorsque les doctrines morales s'élèvent, l'art aussi s'élève et s'épure; lorsqu'elles dégénèrent, l'art s'altère avec elles. Aux époques de doute et de sommeil moral, l'inspiration artistique s'éteint ou s'endort. A toutes les époques et dans tous les pays, l'art

est l'expression vivante des mœurs et des croyances. — M. Goguel, de Strasbourg, sans contester ce qu'il y a de vrai dans ces idées, a émis l'opinion qu'elles ne répondent pas à l'énoncé de la question. Lui donnant un sens plus absolu, il s'est demandé quel a été en réalité le résultat de l'influence des doctrines morales du christianisme sur les beaux-arts, et il n'a pas hésité à conclure que cette influence leur a été fatale. Ces doctrines, a-t-il dit, en reportant sans cesse l'âme vers l'infini, lui font perdre le sentiment passionné de la forme et de l'harmonie, source de toutes les inspirations de l'artiste. Depuis que ces doctrines ont été propagées par la diffusion des lumières, elles ont comprimé l'essort de l'art. L'artiste, réduit à une triste impuissante, va dans le passé emprunter à la Grèce la perfection de la forme, et demander au moyen-âge le secret de donner à ses productions le cachet de l'infini et le sentiment moral et religieux. En face du développement qu'ont acquis de nos jours les doctrines morales et philosophiques, l'art manque de ressources pour reproduire leurs profondes harmonies. L'infini immatériel et mystérieux est un abîme devant lequel s'arrête toute conception artistique, quelque religieuse que soit la forme dont elle se revêt.

Nous ne savons, Messieurs, si nous sommes dans l'erreur, mais, tout en approuvant du point de vue théorique les considérations présentées par M. Goguel, il nous semble qu'il a méconnu la réalité des faits lorsqu'il a attribué la décadence de l'art moderne à la perfection du sentiment moral. Si l'art a dégénéré, au lieu d'en accuser la contemplation de l'infini, ne serait-il pas plus vrai d'en chercher la cause dans des préoccupations d'un ordre bien inférieur. Dans un siècle où les intérêts matériels sont l'unique religion

du plus grand nombre, l'artiste a plus souvent les yeux tournés vers la terre que vers le ciel, et les soins de la fortune et du bien-être ont été plus fatals à l'inspiration et au génie que le développement des doctrines morales et philosophiques.

2me SECTION.

Agriculture, industrie, législation, économie politique.

C'est à cette section, Messieurs, qu'avaient été renvoyées les questions que vous aviez adressées au Congrès et dont voici la liste :

1° Indiquer les moyens d'assurer l'existence et le bien-être des populations manufacturières, et de les soustraire à l'action de brusques oscillations du taux des salaires et des crises industrielles;

2° Quelle est l'influence des baux à long terme et de la grande culture sur la population et sur l'industrie agricole, et sur l'émigration de l'industrie manufacturière dans les campagnes ;

3° Déterminer les résultats probables de la création des grandes lignes de rail-ways sur la prospérité des villes qu'elles ne font que traverser, et les résultats des embranchements sur la prospérité des villes qui se rattachent à la ligne principale;

4° Rechercher l'effet produit par le travail des condamnés dans les maisons centrales sur le taux des salaires de l'ouvrier libre et sur l'industrie en général;

5° Indiquer les moyens de diminuer l'énormité des frais qu'entraîne la loi de procédure actuelle, sans nuire à l'instruction des procès ;

6° Rechercher s'il ne conviendrait pas de substituer l'enquête en audience publique devant le tri-

bunal qui doit rendre le jugement, à l'enquête secrète devant un juge délégué, dans toutes les affaires civiles quelles qu'elles soient, ainsi que cela a déjà lieu aujourd'hui pour les affaires dites *sommaires;*

7° Rechercher à quel procédé mécanique ou à l'emploi de quelle substance, les anglais doivent la douceur et la souplesse de l'apprêt dont ils se servent pour leurs tissus de toile ou de coton;

8° Rechercher un procédé plus parfait pour blanchir les fils noirs ou rouges qui, dans les tissus de fil ou de coton, résistent aux modes de blanchiment ordinaires;

9° Quels seraient les moyens de détruire les altises, qui dans la Champagne font de si grands ravages sur les plantes oléagineuses crucifères;

10° Quel est le laps de temps que le cultivateur peut mettre entre le défrichement des prairies artificielles et leur retour sur le même sol;

11° Quels sont les moyens de combattre les ravages de la cuscute sur les prairies artificielles.

Les n^os 7 et 8 appartenaient à la section des sciences naturelles et physiques; ils ont été renvoyés à cette section, qui n'a pu s'en occuper. Il est probable qu'elle ne les aurait pas résolues. Un industriel de la ville de Reims a fait observer que le n° 7 notamment constituerait, pour ceux qui auraient le procédé demandé, un secret de fabrication dont ils seraient jaloux de se conserver la propriété exclusive.

Le n° 3 a été réuni à la question quatrième du programme d'économie politique, ainsi conçue : « Quelle sera l'influence probable des chemins de » fer sur la position actuelle des agriculteurs et de » leurs ouvriers ? »

Personne ne s'est fait inscrire pour prendre la parole sur les n^os 1 et 2, dont il est difficile en effet

d'improviser la solution. Les autres numéros, sur la demande de différents membres, ont été mis à l'ordre du jour, en prenant rang après les questions du programme. Malheureusement un très-petit nombre des questions du programme lui-même ont pu être traitées. Aucune des questions par vous proposées n'est venue en ordre utile. Nous ne pouvons que vous donner la satisfaction de vous dire qu'il a été généralement reconnu qu'elles avaient un intérêt réel et actuel. J'ai essayé d'obtenir au moins pour l'une d'elles, le n° 4, un tour de faveur. J'aurais voulu signaler à l'industrie rémoise les dangers de la concurrence des maisons centrales; lui faire comprendre, par des chiffres précis et officiels, que, s'il plaisait au premier jour aux directeurs des maisons centrales de se liguer contre elle, elle serait ruinée avant d'avoir pu soupçonner le péril. On n'a pas même pu m'accorder un quart-d'heure.

L'aspect présenté par cette section, la longueur et souvent la futilité et la confusion des discussions auxquelles elle s'est livrée, le peu de résultats utiles et satisfaisants qu'elle a donnés, n'ont pas été un des faits les moins curieux du Congrès. En France, grâce à la lecture des journaux, il y a deux sciences que le plus ignorant croit suffisamment connaître : ces sciences, la législation et l'économie politique, sont précisément celles qui demandent le plus d'études sérieuses. Par un autre travers, dès que quelques personnes sont réunies pour s'entretenir de matières qui touchent à la vie sociale, elles s'empressent d'adopter les formes solennelles des assemblées délibérantes. Le fond ne tarde pas à disparaître sous l'accessoire; chacun veut discourir, n'importe à quelle occasion, et les heures se passent à échanger des paroles inutiles et vides. La deuxième

section ne pouvait échapper, et malheureusement elle n'a pas en effet échappé à ces deux fléaux; ses séances, pour la plupart, mériteraient d'être minutieusement reproduites comme curieuse étude de mœurs. Ainsi, à l'ouverture de la première séance, un membre, je ne sais lequel, propose de renvoyer à des commissions spéciales chacune des questions du programme, pour ensuite les discuter lorsque les commissions feraient leurs rapports; une session de trois mois eût à peine suffi pour satisfaire à ce désir. Première discussion, rejet de la motion. Nous nous croyions sauvés, lorsqu'un autre membre interrompt la lecture du programme pour proposer à la section de décider qu'il ne sera pas lu et que l'on passera immédiatement à la discussion de la première question, sur laquelle la parole est demandée. Discussion plus vive que la première; la proposition était raisonnable, mais pour la soutenir ses partisants perdaient plus de temps que n'en eût demandé la lecture qu'ils interrompaient. Après de longs débats elle fut repoussée. Le programme fut lu jusqu'à la dernière ligne, et l'on gagna l'heure de la clôture de la première séance, sans avoir abordé une seule question et avant d'avoir pu même fixer l'ordre du jour du lendemain. Une grande partie des autres séances a été perdue en incidents de cette nature; plus d'une fois j'ai vu des membres se retirer d'impatience et de dépit, après de vains efforts pour faire comprendre tout ce qu'ils avaient de ridicule et de fâcheux, lorsque la section n'avait que dix séances de deux heures, c'est-à-dire vingt heures environ, pour discuter quarante questions très-graves pour la plupart. Au moment où nous avons quitté le Congrès, après huit séances, les travaux de la section se bornaient à la discussion de quatre questions

que voici, avec les observations auxquelles elles ont donné lieu :

1re *Question.* — « Quelle est dans le département » de la Marne, l'exploitation rurale la mieux tenue » sous le rapport de la culture, de l'aménagement » des fumiers, de l'importance du bétail, etc.? »

Cette question, qui n'était peut-être pas à sa place dans un Congrès scientifique, et que la section aurait renvoyée aux Comices agricoles du département de la Marne, si elle n'eût été retenue par un excès de politesse, a été l'objet d'un mémoire qui a donné lieu à de vives discussions. Le fumier du mouton est il inférieur à celui des bœufs pour les terrains crayeux? En laissant pâturer les moutons dans les plantations de sapin, améliore-t-on la plantation, en même temps que l'on procure un ombrage salutaire aux troupeaux; ou bien les sapins ne sont-ils pas voués à une mort certaine, dès qu'on laisse les moutons en approcher? Tels sont les points sur lesquels il a été impossible aux agriculteurs rémois de s'entendre. Le Congrès ne pouvait les mettre d'accord, car la solution dépendait de la nature du sol et d'expériences que pouvaient seuls connaître les habitants du département; aussi le Congrès ne l'a pas même essayé. Une commission a été nommée; nous ignorons si elle est arrivée à des conclusions satisfaisantes, mais nous en doutons; ce sont-là des questions qui sont exclusivement du domaine de la pratique et qu'il est d'ailleurs impossible de trancher d'une manière absolue. — Dans toute cette discussion, une seule observation nous a paru mériter d'être conservée. Il est résulté des renseignements donnés par plusieurs membres, que, par la qualité de la nourriture, par les soins, et surtout par l'attention de ne conserver pour faire des élèves que

les agneaux les plus vigoureux et les mieux constitués, on peut arriver à améliorer la race ovine à un degré tel, que, soit pour la taille, soit pour la finesse de la laine, elle n'a plus rien de commun avec la race originaire. Ce mode a même été indiqué comme préférable au croisement. On a cité un cultivateur qui est ainsi parvenu à obtenir, par l'amélioration de la race commune du département de la Marne, un troupeau qui produit aujourd'hui des laines supérieures à celles que donnent les plus beaux mérinos.

2ᵉ *Question.* — « Serait-il avantageux pour l'a-
» griculture de multiplier les clôtures dans les
» environs de Reims et partout où elles sont
» rares ? »

M. de Caumont a fait décider l'affirmative par le Congrès. Il a cité l'opinion de MM. Rieffet et Molé, pour prouver l'heureuse influence des abris sur les terres cultivées. Suivant ces auteurs, l'avantage qui en résulterait équivaudrait au quart des engrais. Malgré l'autorité de M. de Caumont, de M. Rieffet et de M. Molé, nous avouons, Messieurs, que nous doutons encore que les plantations, les clôtures et les abris soient favorables aux terres cultivées. Jusqu'à présent au contraire, pour les céréales et les racines notamment, nous avons fréquemment vu constater que les récoltes obtenues dans la plaine nue et librement accessible au vent, à la pluie et au soleil sont, pour un sol de même nature, d'une qualité supérieure aux récoltes obtenues dans des enclos. Quant aux plantations, il n'y a pas un cultivateur qui ne redoute leur voisinage et qui n'ait eu à se plaindre de leurs pernicieux effets. Vous avez plus d'expérience que

nous, Messieurs, de ces matières; vous apprécierez la valeur de l'opinion de M. de Caumont et celle des objections que nous avons cru devoir y joindre.

3e *Question*. — « Quelles formalités pourraient
» être imposées aux manufacturiers pour constater
» la nature et l'espèce des matières employées dans
» les tissus, et prévenir ainsi les fraudes envers les
» consommateurs et la dépréciation de nos pro-
» duits à l'étranger? »

Un grand nombre de membres ont pris la parole sur cette importante question, à laquelle on a seulement eu le tort de consacrer trois séances. C'était peu pour sa gravité, mais c'était trop, eu égard à la durée du Congrès. Plusieurs systèmes se sont produits.

M. Croutelle a proposé une double garantie : l'inscription du nom du fabricant sur les marchandises, et le poinçonnage obligatoire du gouvement dans les ports d'exportation.

M. Henriot Delamotte, au nom de la liberté du commerce, a repoussé la marque obligatoire, et il a pensé que, pour prévenir tout abus, il suffirait d'un bureau facultatif de contrôle à la sortie des marchandises.

M. Lecointre, président du tribunal de commerce de Reims, a demandé qu'à l'estampille facultative fût jointe l'indication des matières premières composant le tissu, et il a proposé un moyen ingénieux de rendre cette indication indélébile et facile à reconnaître. Dans son système, les tissus de pure laine, par exemple, porteraient une lisière d'une seule couleur; les tissus mélangés laine et coton, une lisière de deux nuances; les tissus

laine, coton et soie, une lisière de trois couleurs. Sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus longs développements, on comprend facilement comment ce système peut s'appliquer à toute espèce de tissus et rendre toute confusion, toute fraude impossible.

Le Congrès avait ainsi à décider 1° si la marque du fabricant devrait être obligatoire ou facultative; 2° si elle devrait indiquer non-seulement son nom et sa demeure, mais aussi la nature et l'espèce des matières employées dans les objets manufacturés; 3° s'il conviendrait d'établir un bureau de contrôle à l'exportation.

Toutes les mesures coactives et obligatoires ont été vivement combattues par un grand nombre d'orateurs, notamment par M. Léon Faucher, qui a traité la question avec un talent remarquable. On a prétendu qu'elles attenteraient à la liberté du commerce, et rameneraient inévitablement les jurandes et les maîtrises. Ce danger n'a pas paru démontré à la section; elle s'est étonnée que l'on regardât comme une atteinte à la liberté du commerce l'obligation de signer ses œuvres de son nom. Elle a pensé que la liberté ne doit jamais pouvoir aller jusqu'à favoriser la fraude. Elle a donc décidé, en principe, qu'il conviendrait que la marque de fabrique fût obligatoire. Mais, sur la seconde question, les membres qui étaient d'avis que la marque, si elle n'indiquait pas la nature des matières premières, serait une mesure incomplète et insuffisante, se sont trouvés en minorité. Le contrôle à l'exportation et le poinçonnage officiel de garantie ont été rejetés comme pouvant compromettre à l'étranger la considération du gouvernement, en le rendant responsable des fraudes que d'insurmontables difficultés

d'exécution l'empêcheraient de prévenir ou de constater.

Nous regrettons que les bornes d'un rapport ne nous permettent pas de reproduire en détail tous les arguments que l'on a fait valoir pour ou contre ces décisions. Nous nous bornerons à ajouter que nous avons appuyé la marque obligatoire, et que nous regardions comme nécessaire, avec la minorité, qu'elle contînt l'indication de la matière première.

4e *Question*. — « Quelles seraient les mesures » législatives qui pourraient tendre à amener la di- » minution des procès civils ou de commerce? »

Pour diminuer le nombre des procès possessoires, un membre qui remplit, dit-on, les fonctions de juge de paix, a proposé un mesurage et bornage de toutes les propriétés foncières. Les procès-verbaux seraient conservés dans un dépôt public où seraient constatées toutes les mutations, toutes les modifications apportées à la propriété. Il aurait pu citer, à l'appui de son opinion, ce qui a lieu, en effet, dans d'autres pays; en Autriche, par exemple, pour trancher toutes les questions de propriété et de possession légale, il suffit de l'inspection de registres où sont décrites toutes les propriétés foncières, avec indication des propriétaires. Toute mutation est nulle si elle n'est inscrite sur ces registres.

Envisageant la question d'un point de vue plus général, M. de Bonneville, procureur du roi à Reims, a posé en principe que si l'on trouvait les moyens d'écarter les plaideurs de mauvaise foi, le nombre des procès serait notablement diminué. Il a rappelé que la loi romaine avait imposé au plaideur, et même au défenseur qui l'assistait, l'obligation de prêter, avant toute procédure, le ser-

ment que leur cause était bonne et juste; et que si le contraire venait à être prouvé, ils étaient condamnés à une amende. Il a émis l'opinion que, sans renouveler l'obligation du serment, il suffirait, pour intimider les plaideurs de mauvaise foi, d'une loi qui donnerait aux tribunaux civils et aux tribunaux de commerce le droit de leur imposer une amende, dont le minimum seul serait déterminé. Puis, prenant en considération le fait possible, et trop souvent réalisé, a-t-il dit, que le plaideur aurait été induit en erreur par l'avoué pour lequel tout procès est bon pourvu qu'il rapporte des émoluments, il a pensé qu'il conviendrait d'étendre l'amende à l'officier ministériel. Enfin, prévenant l'objection que les dommages-intérêts que prononcent aujourd'hui les tribunaux contre le plaideur de mauvaise foi, remplissent le but qu'il se propose, il a soutenu qu'une amende dont la menace serait écrite dans la loi aurait plus d'efficacité, et que, d'ailleurs, ce n'est que par un abus de pouvoir que les tribunaux, en l'absence d'un texte formel, flétrissent le plaideur par une condamnation à des dommages-intérêts, motivés sur la mauvaise foi.

Il a été répondu à M. de Bonneville, que la menace d'une amende n'effraierait pas plus le plaideur de mauvaise foi que la crainte de perdre son procès. Le plaideur de mauvaise foi sait ordinairement tout calculer à l'avance pour s'assurer le succès, ou au moins il ne s'expose à plaider que lorsqu'il s'en croit assuré. La crainte d'ajouter une amende au total des frais du procès, ou d'être flétri par une condamnation, n'arrêtera pas celui qui ne recule pas devant le mensonge et la fraude. Cette pénalité resterait d'ailleurs le plus souvent sans

application. La crainte de flétrir injustement celui qui peut-être n'est coupable que d'une erreur, empêcherait, dans le plus grand nombre des cas, les tribunaux de prononcer l'amende. On a ajouté que le moyen le plus efficace à employer, pour supprimer un grand nombre de procès, serait de publier le total des frais de chaque affaire.

M. de Painteville-Cernon, insistant aussi sur l'utilité d'intimider les plaideurs par la crainte des frais de justice, a approuvé le système de M. de Bonneville. Mais allant plus loin que lui, il voudrait que l'amende atteignît les plaideurs *téméraires*, bien plus nombreux, a-t-il dit, que les plaideurs de mauvaise foi.

C'est à ce point qu'en était arrivée la discussion, lorsque j'ai cru devoir demander la parole. Elle m'avait été accordée; mais l'heure de la clôture de la séance ayant sonné au moment où je me levais, je fus ajourné à une séance extraordinaire qui devait avoir lieu le soir. Une affaire urgente m'ayant obligé de quitter Reims dans la journée, je n'ai pu m'y trouver. Voici en peu de mots les observations que j'aurais eu à soumettre au Congrès.

Avant de diminuer le nombre des procès, il faut pourvoir à une nécessité sociale d'un ordre plus élevé, la nécessité de rendre la justice à tous. Il ne s'agit pas tant d'avoir moins de plaideurs, que de faire disparaître les causes des procès. Toute mesure qui ne tend qu'à effrayer le plaideur et à lui faire renoncer à demander justice, est fatale et inique. Telle serait l'intimidation résultant de la publication des frais de procédure ou d'une amende qui frapperait le plaideur que l'on appelle *téméraire*. — Les causes des procès sont l'ambiguité du droit et la mauvaise foi. L'ambiguité du droit résulte des la-

cunes de la loi, des vices de sa rédaction ou des incessantes variations de la jurisprudence de la cour suprême. Ce qui encourage la mauvaise foi, ce sont les ressources que lui offrent soit les vices de la loi de procédure, pour rendre obscure le droit le plus clair; soit les lenteurs et les frais que cette loi entraîne, pour lasser et ruiner avant une solution définitive le malheureux qui veut résister à une spoliation. En simplifiant la procédure, en diminuant les frais des procès, en rendant les lois plus claires et la jurisprudence plus stable, il y aurait moins de procès, parce que l'issue du plus grand nombre serait certaine à l'avance. — Rien ne peut mieux faire apprécier les causes qui influent sur la diminution ou sur l'augmentation des procès que les résultats produits par la dernière loi sur les justices de paix; elle a sensiblement réduit le nombre des affaires, par le fait seul qu'elle a donné aux plaideurs les moyens de s'entendre avant qu'une procédure ne fût entamée, et qu'il n'y eût des frais à payer.

Quant au moyen proposé par M. de Bonneville, il aurait d'assez graves inconvénients sans présenter de grands avantages. Une amende n'intimiderait pas le plaideur de mauvaise foi; les raisons en ont été données plus haut. L'appliquer à l'officier ministériel ou au défenseur, ce ne serait que reculer la difficulté et la compliquer. Aujourd'hui, le rôle de l'officier ministériel se borne à instruire le procès; celui de l'avocat, à exposer et à développer les moyens de la partie qu'il représente. Peu importe leur opinion personnelle sur le droit de leur client, leur mission n'est pas de s'en faire juges, mais seulement de mettre les magistrats en état de rendre une décision en connaissance de cause. Si la perte d'un procès pouvait

les exposer à une amende, avant de prêter leur aide et leur appui au plaideur, ils auraient à apprécier de leur point de vue le droit et le fait. S'ils différaient d'avis avec leur client, s'ils ne partageaient pas sa confiance dans son droit, ou s'ils révoquaient en doute les faits qu'il affirme, il en résulterait ou que l'accès des tribunaux serait interdit à un homme qui peut avoir raison malgré l'opinion contraire de ses conseils (1), ou qu'il faudrait que le juge intervînt pour donner une injonction. Une injonction sans examen approfondi du procès deviendrait une procédure de pure forme, que l'officier ministériel ne manquerait pas de provoquer en toute occasion, pour mettre sa responsabilité à couvert. Un examen approfondi n'est pas possible avant l'instruction de l'affaire que précisément il s'agit d'enjoindre à l'officier ministériel. On se trouve ainsi enfermé dans un cercle vicieux, et l'on aurait sans utilité créé de nouvelles et graves difficultés.

4me SECTION.

Archéologie. — Histoire.

C'est cette section, Messieurs, qui seule à véritablement donné un vif intérêt au Congrès. Soit que

---

(1) Cette hypothèse se réalise souvent. Il n'est pas rare de voir un avocat perdre les questions dont il regardait le succès comme le plus certain, et gagner les procès dont il ne s'était chargé qu'à son corps défendant. Tout homme, même l'avocat le plus capable, peut se tromper. Il arrive d'ailleurs fréquemment qu'il lui manque des éléments qui jaillissent de la procédure ou du débat contradictoire. Il y aurait encore un autre danger à laisser les conseils seuls juges de l'opportunité du procès, c'est celui qui résulterait de leur séduction par la partie adverse.

l'on s'arrête au moyen âge, soit que l'on veuille remonter jusqu'à l'époque romaine, la ville de Reims est riche en souvenirs historiques, elle est riche aussi en monuments dignes de l'attention et des études approfondies des archéologues. Tout se trouvait donc réuni pour commander l'attention, stimuler les recherches et exciter la curiosité. Des promenades archéologiques à la cathédrale, aux églises de Saint-Remy et de Saint-Maurice, à l'Hôtel-Dieu, à l'arc de triomphe de la porte Mars, à la bibliothèque, ont été l'occasion de rapports remplis d'intérêt et de curieuses observations. Il nous est impossible de les reproduire ici, d'en donner même une analyse; cela nous entraînerait trop loin. Nous l'aurions entrepris, si vous n'eussiez dû trouver tous ces documents dans le recueil des travaux du Congrès. Nous nous réserverons seulement de les compléter, s'il y a lieu, à l'aide de nos propres observations, lorsque ce recueil vous aura été transmis.

Nous devons nous borner aussi, Messieurs, à vous indiquer un mémoire curieux sur les médailles rémoises de l'époque romaine et gauloise; un mémoire très-intéressant sur l'influence des bénédictins en Champagne; une notice de M. l'abbé Tridon, notre compatriote, ancien professeur d'archéologie au petit-séminaire, sur les trois églises de Saint-Pierre, de Saint-Urbain et de Sainte-Madeleine de Troyes, notice qui a fait décerner à M. Tridon une médaille d'or dans la séance générale de clôture du Congrès, et un très-intéressant mémoire de M. l'abbé Tourneur sur les vitraux de la cathédrale de Reims. L'impression de ces travaux a été ordonnée.

Nous passerons rapidement sur la discussion

relative à l'emplacement de l'ancienne *Bibrax*, dont la position est aussi contestée à Reims que l'est ici la position d'*Agendicum;* sur la question de la résidence des proconsuls à Reims à l'époque romaine, question que l'on a essayé de trancher à l'aide d'une inscription récemment trouvée sur une borne milliaire, malheureusement sans date; sur la question ardemment débattue de savoir s'il convient d'achever la cathédrale de Reims, en élevant au-dessus de ses tours les flèches découpées qu'avaient eu l'intention d'y placer les architectes qui l'ont bâtie, et plusieurs autres d'un intérêt secondaire.

Un rapport sur cette question « Clovis a-t-il été » sacré à Reims par S[t] Remy? » a donné lieu à une curieuse discussion sur la S[te]-Ampoule. — Le rapporteur, en établissant que Clovis avait été baptisé par S[t] Remy et non pas sacré, avait avancé, d'après d'anciens auteurs, que le vase renfermant l'Ampoule qui contenait l'huile sacrée alors employée dans les baptêmes, avait la forme d'une colombe; que, pour donner plus de pompe à la cérémonie ou dans une intention allégorique, on l'avait fait descendre de la voûte à l'aide d'un fil, au moment d'en faire usage; que les écrivains qui avaient célébré le grand événement du baptême de Clovis dans un langage poétique, avaient omis de parler du fil et s'étaient contenté de dire que le saint chrême avait été apporté par une colombe; et que les âges suivants, dans leur amour du merveilleux, avaient transformé en miracle un mécanisme ingénieux. — Cette explication motiva des protestations de la part de plusieurs ecclésiastiques, et l'un d'eux demanda si le clergé de Reims l'admettait. L'un des vice-

présidents de la section, que je crois être un grand vicaire, s'étant contenté de répondre qu'il déposerait sur le bureau un opuscule, où il avait réuni tous les passages des auteurs anciens qui pouvaient servir d'argument pour ou contre la certitude du fait miraculeux, on insista pour connaître son opinion personnelle. Alors il déclara qu'il y avait autant de raisons de douter du miracle que de l'admettre. La discussion devait s'arrêter là, il eût été inconvenant d'aller plus loin.

A cette occasion, un membre demanda s'il était vrai, comme on l'a publié en 1825, qu'au moment du sacre de Charles X, la Sainte-Ampoule que l'on croyait détruite avait été retrouvée. Des explications données, il résulte qu'il est malheureusement trop vrai que cette relique, précieuse par son ancienneté et par les souvenirs qui s'y rattachent, a été brisée à coups de marteau à l'époque de la révolution de 1793. Quelques fragments seulement avaient été recueillis ; ce sont ces fragments qui ont été restitués en 1825 et placés dans le reliquaire donné par Charles X.

La quinzième question « Quel est le style do- » minant dans les principales églises qui existent » actuellement en Champagne? » m'a fourni l'occasion de dire quelques mots de nos jolies églises de Saint-André et du Pont-Hubert. Elles m'ont servi à réfuter l'opinion émise, que dans les campagnes, par des raisons d'économie, les architectes du moyen âge, au lieu de se conformer, comme dans les villes, au goût de l'époque, allaient chercher dans les styles des siècles précédents, les formes les moins coûteuses et les moins ornées. A cette époque de ferveur, l'argent ne manquait

jamais pour élever des édifices religieux. L'architecte n'avait qu'une préoccupation, employer toutes les ressources de son art pour élever un monument digne de sa destination sacrée. Il s'inquiétait peu du style dans lequel avait été commencée une église; il cherchait à mettre dans la partie qui lui était confiée pour l'achever, tout ce que l'art récent avait cru inventer de plus parfait que l'art ancien. C'est ainsi que chaque église, même dans les campagnes, porte écrite sur la pierre, en caractères non douteux et par ordre de dates, la physionomie particulière de toutes les transformations que l'art a subies, soit pendant sa construction, soit aux époques où elle a été restaurée. Quant à la question en elle-même, elle n'a pas été complètement résolue. Elle demandait un travail d'ensemble qui ne pouvait s'improviser, et que pourrait seul entreprendre un comité archéologique avec de nombreux correspondants.

Sur la douzième question « Quelles furent, dans » la province de Champagne, les maisons de l'ordre » du Temple, et quelle en était l'importance? » j'ai pu donner quelques renseignements qui, bien qu'incomplets, ont été favorablement accueillis. Je m'étais engagé à les compléter, malheureusement le temps m'a manqué pour le faire, et tout ce que je puis dire jusqu'à présent se borne à ceci :

Il n'existe pas aux archives du royaume une liste complète des maisons de l'ordre du Temple en Champagne. Les seuls renseignements que j'aie pu obtenir sont relatifs à la commanderie de Saint-Antoine de Troyes, et à la commanderie de Coulours. La commanderie de Saint-Antoine de Troyes

était puissante. Indépendamment du domaine de Troyes, Preize, Sançay (aujourd'hui Saint-Julien), Serre, Vaudes, Verrières, Menois, Errey, Messon, les Perchois, la Chapelle-Vallon, Trouan-le-Grand, Sivray, la Rivière-de-Corps, le Pavillon, Payns, Savières, Saint-Mesmin, Droup-Saint-Basle, Orient, la Loge-Lionne, Maurepaire, Rosson, Œillefol, la forêt de Vendœuvre, l'Essart-Manoury, les Bordes-d'Isle, Chappes, Mortefontaine, l'abbaye de la Paix et les autres abbayes de filles près de Beaumont, en dépendaient. A la commanderie de Coulours appartenaient : Coulours, Gerbau, Venisy, Rigny-le-Ferron, Pereçay, Turny, Baudemont, Villemaure ou plutôt *Villemare*, comme on l'écrivait alors, Barbonne, la Chapelle-Lasson, Maizières. Dans plusieurs de ces communes, on a conservé le souvenir des chevaliers Hospitaliers auxquels les deux commanderies ont été données au moment où l'ordre du Temple a été aboli (1), et la tradition indique les maisons qu'ils habitaient, ainsi que cela a lieu à Troyes même. Broussel rapporte que, parmi les magistrats qui ont tenu les grands jours de Troyes en 1287 et en 1288, se trouvait frère Arnulphe de Wisemale, frère de la milice du Temple. Ce fait peut faire apprécier la haute influence exercée par les Templiers dans la province de Troyes.

---

(1) Au volume II, page 580, de la collection des mémoires inédits sur l'histoire de France, est rapporté l'arrêt de la cour du roi en date de 1312, qui, en exécution de la décision du concile général de Vienne, met en possession les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, des biens immeubles des Templiers existant en France, *cum omnibus honoribus, omnibus juribus et pertinenciis bonorum ipsorum.*

Dans le département de la Marne, les chevaliers Hospitaliers avaient plusieurs commanderies : la commanderie de Reims et les commanderies de la Neuville-au-Temple, Maucourt et Saint-Arnaud. Des doutes ont été élevés sur le point de savoir si cette circonstance prouve qu'il y ait eu véritablement des Templiers dans cette partie de la Champagne. Peut-être en trouverait-on la preuve en consultant les titres de propriété des immeubles des Hospitaliers, qui sont actuellement déposés aux archives départementales de la Marne, à Châlons. Ces titres indiquent sans doute si ces immeubles avaient précédemment appartenu aux Templiers. Il y a tout lieu de croire que, là, comme pour le plus grand nombre des commanderies de France, les Hospitaliers n'ont fait que leur succéder. Le nom de *Temple*, conservé à leurs maisons, notamment à Reims et à la Neuville, semble ne pas permettre d'en douter. — J'avais un moment espéré en acquérir la preuve directe et certaine. A peu de distance d'une commune du département de la Marne, où chaque année je passe une partie de l'été, se trouvent deux maisons que dans le pays on désigne encore comme d'anciens couvents de *moines rouges*. L'une d'elles, à Baslieux-les-Fismes, ne conserve plus rien qui indique son ancienne destination. Ce n'est plus qu'une belle ferme. Dans l'autre, qui est aussi convertie en ferme et qui appartient à l'hospice de Reims, à Ormont, on voyait il n'y a pas encore longtemps, dans le poulailler qui autrefois servait de chapelle, des fragments de sculpture, notamment un père éternel et une vierge qui, autant que je puis me le rappeler après plusieurs années, devaient remonter au XIII^e ou au XIV^e siècle. Dans la cour, appuyée contre un mur, était

une pierre tumulaire très-bien conservée, représentant, sculpté en bas-relief, un chevalier les mains jointes, le casque en tête, sans cimier, la visière relevée, cote de mailles, l'épée au côté, l'écu sans armoiries. Je supposais qu'un nouvel examen de ces objets pourrait permettre de fixer une date; malheureusement ils ont été enlevés, on ne sait par qui, quelques-uns disent par M. de Brimont. Depuis le Congrès terminé, j'ai retrouvé dans mes papiers une note sur laquelle j'avais transcrit autrefois l'inscription de la pierre tumulaire, avec un grossier croquis du chevalier. Voici l'inscription dont je conserve l'orthographe : *Ci gist frère Jehans de Vilesavoir chevaliers, qui fu jadis sires de Droisi, qui trespassa l'an de grâce.....* Le millésime manque; c'est précisément la seule partie de la pierre qui fut brisée. L'écriture paraît être du xv^e^ siècle. Si tout doute était levé à cet égard, il en résulterait que ce serait la tombe d'un chevalier Hospitalier, puisque l'ordre du Temple a été aboli en 1310. Une autre circonstance tendrait à le prouver. Les chevaliers du Temple conservaient leur barbe longue, les Hospitaliers la coupaient rase au moins à une certaine époque. Si mon croquis est exact, le frère Jehans de Vilesavoir était rasé. Dans l'état actuel des choses, on ne pourrait donc tirer aucune conséquence de ce monument quant à l'existence des Templiers, et il faudrait en revenir à l'examen des titres et aux présomptions générales. Je me propose, Messieurs, de faire de nouvelles recherches dont je vous ferai connaître le résultat, si toutefois il vaut la peine d'être connu.

Parmi les questions qui ont le plus vivement attiré l'attention de la section d'archéologie, il faut mettre en première ligne la question des vitraux

peints. Elle a acquis un intérêt imprévu que tout le Congrès a ressenti, par l'exposition faite, dans la salle des séances générales, de verrières peintes par M. Lusson, sur les cartons et sous la direction de M. de Gerente; par M. Martin-Hermanowska, sur les cartons de M. Golstein; et par M. Vincent-Larcher, sur le calque exact d'un vitrail du XIIIe siècle de la cathédrale de Troyes. A la demande de plusieurs membres, des commissions ont été nommées pour apprécier la valeur de ces vitraux du double point de vue de l'art et de l'archéologie; et j'ai été invité à donner des explications sur les procédés de fabrication auxquels les vitraux du XIIIe siècle doivent une supériorité qui n'est contestée par personne. Pour suivre l'ordre chronologique, je vous parlerai d'abord des faits qui me sont personnels, et je vous demanderai la permission de résumer les documents que j'ai soumis à l'appréciation du Congrès. Ces documents complètent les notions générales que j'ai eu l'honneur de vous exposer dans un rapport sur les vitraux peints de MM. Vincent-Larcher et Martin-Hermanowska.

Dans les églises qui sont ornées à la fois de vitraux du XIIIe siècle, de vitraux du XVIe siècle, et de vitraux modernes, par exemple dans la cathédrale de Troyes, en comparant ces vitraux entre eux, on constate les faits suivants :

Les vitraux du XIIIe siècle sont remarquables par l'éclat et par l'intensité des couleurs. Leur effet général a quelque chose de doux, de velouté et de lumineux à la fois. Chaque nuance se détache nettement sans se confondre avec les autres. — Les vitraux du XVIe siècle ont moins de brillant et d'éclat; ils sont moins lumineux, ils n'ont pas ce scintillement qui a fait si justement, dans certaines circons-

tances, comparer à un écrin de pierres précieuses les vitraux du XIIIe siècle (1). Les couleurs ont moins d'intensité, quoiqu'elles conservent assez de solidité pour qu'à distance les nuances restent franches, nettes et distinctes. L'effet général est doux et harmonieux, et ne blesse pas la vue.—Les vitraux modernes laissent pénétrer un jour plus vif que les vitraux des XIIIe et XVIe siècles. Il en résulte un ton général, dur, criard, blessant pour la vue, qui n'a rien de comparable au splendide scintillement lumineux des vitraux du XIIIe siècle. Les couleurs de ces vitraux manquent d'intensité et de solidité. A distance, les nuances ont quelque chose de pâle et d'indécis; elles se mêlent, se confondent et s'altèrent en se modifiant mutuellement.

Lorsque le soleil donne sur ces vitraux, il est facile de reconnaître que les vitraux du XIIIe siècle sont translucides sans aucune transparence; leur ombre est obscure comme celle d'un corps opaque. Ceux du XVIe siècle ont une demi-transparence qui se manifeste par une ombre en partie colorée. Les vitraux modernes sont complètement transparents; la lumière directe les traverse sans obstacles, en se colorant de toutes leurs nuances.

Il y a évidemment une liaison intime entre ces derniers phénomènes et les causes de la différence constatée entre les effets des vitraux de chaque

---

(1) Le scintillement lumineux des vitraux du XIIIe siècle n'est sensible que lorsqu'ils sont exposés à un jour vif. Il est surtout remarquable dans les vitraux de l'extrémité des ronds-points vus de la nef. Les vitraux latéraux et ceux de la nef sont en général moins lumineux, parce que la lumière est interceptée par les contreforts et par les ouvrages extérieurs.

époque. Il est certain, et on peut le démontrer mathématiquement, que c'est à la transmission de la lumière directe résultant de leur excessive transparence, que les vitraux modernes doivent leur infériorité, l'atténuation des teintes, leur confusion à distance, et leur ton dur et criard lorsqu'ils sont exposés à une lumière vive. Les vitraux du XIII^e siècle, au contraire, doivent leur supériorité à ce que la lumière extérieure qui les frappe se brise complètement en les traversant. Elle n'arrive plus directement à l'œil, s'il lui reste assez de force pour illuminer les teintes du verre; elle a presque complètement perdu la puissance de les modifier.

La donnée la plus simple de la cause matérielle de la supériorité des vitraux du XIII^e siècle est donc celle-ci : « A quelle cause ces vitraux doivent-ils » la propriété de rester translucides sans transpa» rence ? »

On a essayé de donner, comme explication, la composition du verre, son altération par le temps et par l'humidité, la crasse amassée et durcie à la surface extérieure par les siècles. Des expériences fort simples ne permettent pas d'admettre ces explications.—Lorsqu'on a enlevé toutes les substances inhérentes à la surface du verre coloré du XIII^e siècle, quelle que soit leur nature, ce verre devient transparent. Un simple nétoyage ne détruirait pas une propriété inhérente à sa composition. — L'altération du verre, par le temps, le rend opaque et non translucide. On peut facilement s'assurer que les vitraux du XIII^e siècle, les plus riches d'effet, sont ceux que le temps a respectés. Ceux que le temps a altérés sont ternes et obscurs. — La crasse amassée et durcie à la surface des vitraux du XV^e siècle, par plus de trois cents ans, ne les a pas

doués des brillantes qualités des vitraux du XIIIe. Lorsque sur les vitraux modernes on imite cette crasse prétendue, à l'aide d'un corps gras et de poussière tamisée, on n'obtient d'autres résultats que de donner aux teintes un ton froid et terne.

Toutes ces hypothèses écartées, il ne reste plus qu'une explication possible, l'existence d'une couverte vitrifiée appliquée à la surface du verre. M. Vincent-Larcher a, le premier, proclamé que cette couverte existait; la Société Académique de l'Aube, la première, l'a prouvé d'une manière certaine et rigoureuse, par une analyse chimique qui ne permet plus le doute. Ce que jusqu'à ce jour on a pris pour une crasse durcie par le temps sur la surface des vitraux du XIIIe siècle, est une substance vitrifiée, un verre de plomb, une couverte. M. Vincent-Larcher a fait mieux encore : à l'aide d'une couverte d'une composition particulière, il a reproduit les effets les plus remarquables des vitraux du XIIIe siècle, la translucidité sans transparence, et le scintillement lumineux à distance.

L'existence d'une couverte sur les vitraux du XIIIe siècle que possède la ville de Troyes, n'est pas un fait anormal et particulier. J'ai constaté qu'à Châlons-sur-Marne les vitraux du XIIIe siècle, de la cathédrale, ont une couverte qui a exactement les mêmes caractères apparents que celle des vitraux de Troyes, et qui produit des effets identiques. A Reims, la couverte n'existe plus sur une partie des vitraux de la nef (1); elle paraît avoir été détruite

(1) Surtout dans les verrières les plus rapprochées du portail, et dans les parties inférieures. Il en résulte que plusieurs de ces vitraux sont devenus sensiblement transparents; ce qui n'a pas lieu dans le chœur.

par des nettoyages maladroits, à l'époque de restaurations peu anciennes qu'indique encore l'état matériel des verrières. On la retrouve mieux caractérisée sur les vitraux du rond-point du chœur et sur la rosace de l'ouest (1). Lorsque le soleil donne sur cette rosace, une partie de l'ombre portée sur les piliers de la nef est vivement colorée; mais je me suis assuré que les fragments de verre auxquels est due cette coloration sont tous dénués de couverte, et d'une facture moderne. Il suffit de les voir pour être certain qu'ils appartiennent à des restaurations récentes.

La composition de la couverte n'est pas un fait indifférent. D'abord la nuance peut modifier celle du verre coloré sur lequel elle est appliquée. Il faut donc que cette nuance soit calculée pour arriver à l'effet que désire obtenir le peintre. Ensuite, quelle que soit la nuance, soit par une conséquence de l'emploi de matières différentes, soit par suite de différences dans le mode d'application ou de cuisson, une couverte peut détruire complètement la transparence et, toutefois, ne pas donner aux vitraux la richesse d'effet et l'éclat des vitraux du XIII[e] siècle. On voit à Troyes et à Châlons-sur-Marne des vitraux qui paraissent appartenir au XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e]. Ces vitraux sont translucides sans aucune transparence. Les couleurs sont d'une nuance franche et foncée, mais elles ont

---

(1) Les vitraux de cette rosace doivent appartenir à la première moitié du XIV[e] siècle. Au XVI[e] siècle on y a fait des restaurations faciles à reconnaître au style de l'époque. Les dernières restaurations ont été faites simplement avec du verre coloré en tables, tel qu'il sort de la manufacture.

quelque chose de mat et d'éteint qui contraste avec le ton lumineux et brillant des vitraux du XIIIe siècle. Ces vitraux ont une couverte rougeâtre qui ressemble à une rouille ferrugineuse. Elle n'a pas évidemment les mêmes caractères matériels, la même composition que la couverte des vitraux du XIIIe siècle. Dans les vitraux du XVIe et même du XVIIe siècle, certaines parties sont translucides sans transparence; ce sont celles où l'artiste a peint le verre des deux côtés, à l'intérieur et à l'extérieur, pour obtenir quelques effets déterminés, et notamment des tons plus doux, plus veloutés. Ici encore on ne retrouve pas le scintillement lumineux si caractéristique que nous avons signalé.

Les vitraux de MM. de Gerente et Martin-Hermanowska étaient seuls exposés dans la salle du Congrès au moment où j'ai pris la parole. En leur faisant application des principes qui résultent des observations qui précèdent, j'ai apprécié leur mérite matériel, et cherché à déterminer l'effet qu'ils produiraient s'ils étaient placés à une hauteur convenable dans un édifice religieux. Le vitrail de M. de Gérente, irréprochable sous le rapport de la composition et de l'exécution du carton, était assez transparent pour qu'il fût nécessaire de tirer les rideaux pour se défendre du soleil au moment où il éclairait ce vitrail. J'ai pu en conclure, avec certitude, que, lorsqu'il serait à la place qui lui est destinée, il aurait les inconvénients et les défauts reprochés aux vitraux modernes, à un degré moindre, peut-être, mais encore très-sensible. J'avais généralement entendu reprocher au vitrail de M. Martin-Hermanowska d'être terne et obscur; je m'étais assuré que, dans certaines parties, il était encore assez transparent pour donner une ombre colorée,

malgré la vive lumière qui régnait dans la salle où il était exposé. Il m'a paru résulter de là que, s'il était placé dans un lieu et à un jour convenable, peut-être, au lieu de le trouver obscur, lui ferait-on le reproche contraire; mais j'ai pu, en tous cas, affirmer qu'il serait moins criard que celui de M. Lusson. M. Vincent-Larcher n'ayant pas encore exposé son vitrail, je n'ai pu l'apprécier, et j'ai dû me contenter d'annoncer que, s'il répondait à ce que je connaissais de lui, non seulement il serait complètement translucide sans transparence, mais que, loin d'être terne, il serait lumineux à la manière des vitraux du XIIIe siècle.

M. Didron ayant élevé quelques doutes sur l'existence de la couverte, M. de Gérente lui répondit que lui-même, comme tout le monde, il avait pris d'abord pour une crasse durcie par le temps la substance blanchâtre ou grisâtre qui se trouve à l'extérieur des vitraux du XIIIe siècle; mais que, récemment, en restaurant les vitraux de l'église de Semur, ayant voulu enlever cette substance pour nettoyer le verre, il avait reconnu qu'elle résistait au grattoir d'acier, et que c'était une matière vitrifiée, une couverte; qu'il en était tellement convaincu qu'il avait fait mettre une couverte sur le vitrail exposé au Congrès; qu'il reconnaissait seulement que cette couverte n'était pas assez épaisse; que M. Lusson avait cru devoir la ménager, parce que le vitrail devait être exposé au nord. Au surplus, il constestait que la couverte, comme je l'avais avancé, pût conserver le verre, et croyait, au contraire, que, moins dure que le verre, elle devait s'altérer plus vite.

J'ai dû demander de nouveau la parole pour faire observer que la couverte étant un silicate de

plomb insoluble, doit moins s'altérer sous l'action du temps et de l'humidité, que les silicates de soude et de potasse, sels très-solubles dont se compose le verre; la question de dureté ou de fusibilité est ici complètement indifférente. J'ai ajouté qu'un vitrail transparent est aussi criard au nord qu'au midi. Il est même remarquable que ce n'est pas au soleil, mais seulement lorsqu'il y a dans l'air beaucoup de lumière diffuse, ou qu'ils sont éclairés par réverbération, que les vitraux atteignent leur éclat le plus vif. Ce n'est pas l'exposition à l'un des points cardinaux qui atténue la lumière, c'est l'interposition ou le voisinage des contreforts, des tours, des transepts et de tous les ouvrages extérieurs. Il ne suffit pas, comme paraît le croire M. de Gérente, pour obvier à tout, de donner seulement plus d'épaisseur à la couverte; il y a là un danger à signaler. Lorsque la couverte devient trop épaisse, elle rend le verre terne et obscur; on peut citer comme preuve et comme exemple de ce fait, l'essai récent de M. Maréchal, de Metz, à la cathédrale de Troyes. La fabrique a été obligée de refuser des vitraux qu'une couverte trop épaisse avait rendus à peu près opaques. Pour obtenir la translucidité lumineuse, il faut une couverte mince qui, sans enlever à la lumière sa vivacité, en brise énergiquement les rayons et les fasse diverger au moment où elle frappe la surface du verre. Ce n'est pas par l'épaisseur de la couverte, mais c'est uniquement par sa composition que l'on peut atteindre ce résultat.

Le rapport de la commission nommée pour l'examen des vitraux n'étant pas fait au moment où j'ai quitté Reims, j'ai écrit à plusieurs membres du Congrès pour en connaître le résultat : ils m'ont

unanimement répondu que le rapporteur M. Maquart a loué les cartons de M. de Gérente et l'exécution du vitrail de M. Lusson, mais désapprouvé la transparence du verre, et le ton pâle et affaibli des nuances. Dans le vitrail de M. Martin-Hermanowska, il a donné des éloges à la solidité des tons et à une translucidité presque complète; mais il a eu à critiquer les cartons et le dessin, qui en effet était tellement défectueux qu'il eût rendu non recevable le meilleur vitrail. Enfin, il a loué surtout et sans restriction le vitrail de M. Vincent-Larcher, qui lui a paru « reproduire avec un rare bonheur, toutes les qualités d'un vitrail du XIIIe siècle, dont il était la copie. » Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que cette appréciation résume l'opinion du plus grand nombre des membres du Congrès, surtout en ce qui concerne M. Vincent-Larcher. Vous apprendrez sans doute, Messieurs, avec satisfaction ce résultat, qui met hors de toute contestation la supériorité des peintres-verriers troyens, dès leur début, et l'importance de la constatation de l'existence de la couverte au XIIIe siècle, constatation à laquelle se trouve maintenant attachée le nom de la Société Académique de l'Aube.

Rien, Messieurs, ne pourra mieux nous faire apprécier l'importance de ce fait et son intérêt pour la science et pour l'art, que la lettre suivante qui vient de m'être adressée de Bonn-sur-le-Rhin, par M. le baron de Roisin, savant archéologue allemand. « Il » vous souvient de l'intérêt qu'excitèrent au Con- » grès de Reims vos communications sur la cou- » verte des vitraux. J'avais l'honneur de présider » ce jour-là la section, et je crus pouvoir disposer » d'un des deux exemplaires de votre rapport,

» dans l'intérêt général de la science, c'est à-dire
» l'emporter en Allemagne, pour le communiquer
» aux archéologues rhénans. J'ai confié tout d'a-
» bord l'opuscule au célèbre Sulpice Boisserée
» (demeurant actuellement à Bonn). Il en a pris
» lecture conjointement avec son frère, lequel s'oc-
» cupe constamment de vitraux et de peinture
» sur verre. En me le rendant, Sulpice Boisserée
» m'a dit que ce mémoire était certainement ce
» qu'on avait écrit de mieux sur la matière; qu'il
» désirait vivement s'en procurer un exemplaire,
» et qu'il serait à souhaiter que ce travail fût ana-
» lysé, sinon traduit au profit des allemands. Eu
» égard au premier point, j'ai pensé que le plus
» simple était de vous demander s'il y avait en-
» core des exemplaires dans le commerce..... Eu
» égard à une analyse en langue allemande, j'en
» fais mon affaire. Toutefois, j'ai réfléchi que depuis
» la publication de votre mémoire, vous pourriez
» avoir recueilli de nouveaux indices... etc., etc.»

Nous nous arrêtons, Messieurs, et nous terminons ce rapport dont la longueur nous effraie, et qui est bien loin cependant de donner une idée exacte de tous les travaux du Congrès scientifique. Nous avons hâte de finir, car nous craignons d'avoir fatigué votre attention. Permettez-nous seulement d'ajouter encore un mot.

Souvent à Reims, nous avons entendu exprimer le vœu que la ville de Troyes pût à son tour devenir le lieu de la réunion du Congrès scientifique. La vieille capitale de la Champagne, quoique bien déchue, possède encore assez de richesses archéologiques et d'attrait historique pour mériter la curiosité et l'étude des hommes de science; nous espérons que ce vœu pourra être rempli dans

un avenir prochain, si dès maintenant vous pensez devoir vous y associer.

RAPPORT

Fait à la Société, par M. SALMON,

Sur le Guano et sur le Seigle multicaule.

—

MESSIEURS,

Au mois de mars 1843, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce me fit l'honneur de m'adresser deux sacs d'engrais guano, pour en faire l'essai. J'ai appliqué cette substance fertilisante à diverses cultures, et voici les résultats que j'ai obtenus :

Froment d'hiver.

Deux ares de terre ayant reçu 25 kilogr. de guano, ont produit en grains 62 litres, en paille 56 kilogr.

Deux autres ares ont été fumés à raison de 20 kilogr. du même engrais; ils ont produit en grains 58 litres, en paille 51 kilogr.

Un troisième essai sur une superficie égale ayant reçu 15 kilogr. de guano, a donné 52 litres de grain, et 47 kilogr. de paille.

Même froment.

Pour cet essai comparatif, on a fait usage de fu-

mier ordinaire; la fumure a été dans la proportion de 50,000 kilogr. à l'hect., et sur deux ares on a obtenu 49 litres de grain, et 54 kilogr. de paille.

J'ai répété les mêmes essais sur des céréales de printemps, sur des terres de même puissance et de même nature; ils m'ont à peu près donné les mêmes résultats.

L'emploi du guano sur les plantes sarclées (colza, carottes, betteraves et pommes de terre) a donné des résultats supérieurs à ceux que nous obtenons de ces mêmes plantes, lorsque nous les plaçons sur une fumure ordinaire.

Employé sur les betteraves et mis en contact avec la graine, à la dose de 1,200 kilogr. à l'hectare, le guano a eu une action tellement forte que peu de plantes sont venues à bien.

Appliqué sur les prairies artificielles, il a produit une végétation de beaucoup supérieure à celle que nous avons obtenue de l'effet du plâtre.

Voilà, Messieurs, des résultats forts remarquables obtenus de l'emploi de cet engrais; et pourtant, le sol sur lequel j'ai fait ces essais est argilo-calcaire, et partant peu propre à favoriser l'action des amendements pulvérulents.

Le guano se trouve abondamment au Chili; il provient d'anciennes déjections d'oiseaux de mer. On trouve dans cet engrais, qui est une poussière rougeâtre, des mottes plus ou moins grosses que l'on doit pulvériser avant de les répandre sur le sol, afin d'obtenir une végétation plus égale, plus uniforme.

Le prix très-élevé auquel se vend le guano s'opposera pendant longtemps à ce que nous puissions faire emploi de cette substance pour fertiliser nos champs. Pris à St.-Malo, il coûte 25 francs les 100

kilogr. Il paraîtrait que le guano a la propriété de détruire l'équisétum-palustre, les herbes aigres, les roseaux et les joncs qui végètent dans les terrains humides, et de les remplacer par des graminées abondantes et de meilleure qualité. Il m'a été impossible de vérifier ce fait.

En résumé, je crois que de tous les amendements connus jusqu'à ce jour, le guano est celui qui paraît donner les plus beaux résultats. Pour ma part, je n'en ai jamais employé d'aussi énergique, et je ne crois pas qu'il en existe qui puissent lui être comparés.

Seigle multicaule.

Vous avez voulu vous assurer si tout ce que l'on disait concernant la culture du *seigle multicaule* était exact, et si les grands produits que l'on donnait à cette plante nouvellement introduite dans nos cultures n'étaient point exagérés; à cet effet, vous avez mis à ma disposition un demi-litre de graine pour que j'en fisse l'essai. Je dois vous dire d'avance, Messieurs, que, d'après les résultats que j'ai obtenus, je suis loin de partager l'opinion des cultivateurs qui ont écrit sur cette plante. Je l'ai essayée dans diverses circonstances, sur des terres de différentes natures, dans des sols plus ou moins riches; mais jamais les produits n'ont répondu à ce que l'on a dit de cette céréale.

Je serais même disposé à croire, d'après ce qui se passe aujourd'hui, relativement à cette graminée, qu'on se serait prêté un peu à rendre les chiffres élastiques, comme on est toujours disposé à le faire pour ce qui est nouveau.

Et, en effet, cette culture, au lieu de prendre l'extension que paraissaient lui promettre ses par-

tisans, s'est bientôt limitée à une culture d'essai, à une culture d'agrément. Dans tous les cas, voici ce que j'ai obtenu de mes différents essais :

Les expériences auxquelles je me suis livré ont été faites sur une assez vaste échelle pour que j'aie pu fixer mon opinion sur cette question.

La graine que vous m'avez donnée a d'abord été employée; puis je m'en suis procuré deux doubles-décalitres afin de varier les expériences.

J'ai ensemencé, le 27 mai 1843, dans un champ de nature calcaire d'une puissance assez grande pour produire un moyen froment, un kilogr. de *seigle multicaule;* il a été récolté le 23 juillet 1844, après avoir donné une coupe assez médiocre, un petit pâturage, et, en dernière récolte, 12 kilogr. de grain.

Un second essai a été fait, sur une superficie de 10 ares, dans un sol de nature calcaro-argileuse à sous-sol imperméable, bonne terre à seigle non fumée. Ces dix ares ont reçu 6 kilogr. de graines; la semaille a eu lieu le 27 octobre 1843; la récolte s'est faite le 28 juillet 1844, sans avoir donné d'autres produits que du grain dont le poids a été de 128 kilogr.

Un troisième essai, sur une superficie de 15 ares, a donné à peu près les mêmes résultats.

La paille de *seigle multicaule* est la plus longue de toutes les variétés que nous cultivons; mais, à Belley, elle n'a point atteint la hauteur qu'elle paraît avoir eue dans l'ouest de la France. Là, elle s'élève à 2^m 32. Les épis ont atteint 0^m 18 de longueur : on y compte de 90 à 115 grains. Des souches, par suite du tallement, ont produit 112 épis provenant d'un seul grain. Dans cette contrée,

500 grammes de la même graine ont donné 54 kilogrammes à la récolte.

Tout inférieurs que soient les produits que nous avons obtenus à la ferme, à ceux que nous venons d'énumérer, nous reconnaissons encore que cette variété de seigle est préférable au seigle ordinaire; mais ce sera à la condition qu'on le placera dans une terre à froment. Le grain de cette variété est petit, et le commerce ne paraît pas disposé à l'accueillir favorablement; chose fâcheuse, car, pour que le producteur produise avec avantage, il lui faut des consommateurs. Sans cela, il est obligé de renoncer à une culture qui deviendrait à la fois ruineuse pour lui, et contraire à son système d'assolement.

Tels sont, Messieurs, les résultats que j'ai obtenus de la culture du *seigle multicaule* et de l'emploi de l'engrais guano.

NOTICE

SUR LA

Navigation de la Haute-Seine,

Lue à la Société, dans sa Séance du 19 Décembre 1845,

Par M. Lebasteur, *Ingénieur en chef du canal, Membre résidant.*

La Seine a-t-elle été anciennement navigable à Troyes et au-dessus de Troyes?

Ce problême n'a pas seulement de l'intérêt sous

le rapport historique, il s'y rattache une question de propriété fort importante pour l'administration, les riverains et les propriétaires des nombreuses usines établies sur le cours du fleuve.

Si la Seine a été anciennement navigable, elle est au nombre des propriétés domaniales dont l'inaliénabilité a été déclarée par l'ordonnance de 1566, et dès-lors, elle doit être régie par les lois et réglements qui s'appliquent spécialement aux rivières du domaine public.

La Société d'Agriculture de l'Aube a déjà senti toute l'importance de cette question. En la mettant au concours, il y a quelques années, elle a eu la pensée d'engager quelques-uns de nos compatriotes à faire à ce sujet des études approfondies. Son appel a été entendu, mais malheureusement les résultats obtenus n'ont pas été complets, et l'histoire de la navigation de la Haute-Seine, dans les temps reculés, est encore à faire.

Je n'ai pas la prétention de l'entreprendre; je me bornerai à indiquer ici à ceux qui voudront s'en occuper, quelques documents qui me paraissent ne laisser aucun doute sur le sens de la solution à laquelle on arrivera.

Grosley consacre un chapitre de ses Mémoires historiques, publiés en 1774, à la navigation de la Seine. Suivant lui, la navigation aurait cessé entre Bar-sur-Seine et Troyes, seulement au commencement du XVII^e siècle. Pendant plusieurs siècles, dit-il, la Seine au-dessus de Troyes avait été couverte de bateaux qui lui apportaient en abondance tout ce dont elle manque aujourd'hui. Il cite plusieurs monuments de cette ancienne navigation, et entr'autres 1° d'anciens dénombrements de la baronnie de Chappes, où il est fait mention de droits

d'attache et de droits sur les bateaux montants et descendants; 2° une donation faite à la ville de Troyes en 1598, par un sieur de Dinteville, propriétaire de la terre de Bourguignons et vicomté de Faulz, pour la fondation d'un collége. « Le dit lieu » de Bourguignons, » est-il dit dans l'acte de cette donation, « est proche de la ville de Troyes sur la » rivière de Seine et duquel on peut aller et venir » par bateau en la dite ville, pour y apporter les re- » venus et les commodités de la dite donation. »

A l'appui de l'opinion de Grosley, on peut citer aussi un extrait d'un ancien registre de l'hôtel-de-ville, déposé aux archives du département.

Il s'agit d'une demande soumise en 1477 au bailliage de Troyes, par le commandeur de l'ordre des Hospitaliers, pour obtenir la permission de réédifier les moulins de Sancey qui étaient établis en face de Saint-Julien.

Au nombre des conditions imposées au concessionnaire est la suivante :

« Plus, y doit avoir deux grandes vannes cha- » cune de dix pieds de large, entre deux éguilles, » tant pour monter et avaller les bateaux que pour » faire passer les glaces et pour mieux décharger les » grandes eaulx.

» Avec un coulis au milieu contenant 24 ou 25 » pieds pour passer les bateaux et glaces et grandes » eaulx.

Dans le dossier d'un procès que la ville de Troyes a soutenu vers 1760, contre M. le marquis de Galifet, on voit que les vannes tranchines qui existaient au-dessus des moulins de Sancey, et qui ont été depuis remplacées par le déversoir de Saint-Julien, offraient un passage aux bateaux qui descendaient sur Paris.

Il existe encore aux archives de la préfecture un ancien plan sur lequel est figurée une partie du cours de la Seine, et dont l'écriture appartient au XVII^e siècle; il porte la date de 1684, qui semble écrite avec une encre plus fraîche. On y a indiqué les vannes tranchines, lesquelles, dit la légende du plan, barraient la rivière et la divisaient pour couler à Foicy, par où passaient les bateaux pour Paris.

On voit, d'après ce plan, que les bateaux employés au commerce de Troyes suivaient le canal des Trévois, et qu'il existait un port pour la navigation près de la porte de Croncels.

Je trouve dans un excellent mémoire sur la navigation de la Haute-Seine de M. l'ingénieur en chef Cadet de Limay, prédécesseur de l'honorable M. Lhoste, qu'en l'année 1301, le roi Philippe-le-Bel donna l'ordre à ses officiers de rendre la Seine navigable jusqu'à Troyes et même au-delà, en remontant vers la Bourgogne, et de supprimer, moyennant paiement, tous les moulins qui y mettraient obstacle, et de faire faire les travaux par les villes, lieux et habitants qui seraient à portée d'en retirer quelqu'avantage.

Dans le siècle suivant, le roi Charles VII s'occupa, à son tour, de la navigation de la Haute-Seine, ainsi qu'il résulte des lettres patentes données par lui, en 1429, à Mehun-sur-Yèvres, en reconnaissance des services que la ville de Troyes venait de rendre à sa cause en secouant le joug des Anglais.

Ce curieux document, reproduit en entier dans les Mémoires de Grosley, contient la preuve qu'à cette époque la Seine était navigable à Troyes; il fait connaître, en même temps, que si le commerce

local ne retirait pas alors de cet état de choses tous les avantages qu'il pouvait en retirer, c'était moins à cause des obstacles que pouvait présenter la navigation, que par suite des privilèges accordés à certaines villes riveraines.

Dans le préambule de ces lettres, les bourgeois de Troyes exposent que, dans l'intérêt de la prospérité de leur commerce, qui, disent-ils, a toujours été grand, fertile et plantureux, il est nécessaire qu'ils puissent, ainsi que leurs prédécesseurs, « faire, souventes fois, par la rivière de Seine sur la » quelle leur ville est assise, mener et avaller leurs » denrées et marchandises jusqu'à la mer, et aussi » en faire charger d'autres aux lieux où descendent » leurs dites denrées, pour faire monter et mener » contrement la dite rivière jusqu'aux plus pro- » chains ports étant ou qui seront sur la dite ri- » vière, près du dit lieu de Troyes. »

Qu'ils en sont empêchés par les privilèges accordés à plusieurs villes situées sur ladite rivière, et particulièrement aux villes de Rouen et de Paris.

Ils demandent donc que les marchands *hantés* de ladite ville de Troyes, puissent, par eux, leurs facteurs ou serviteurs, dévaller ou faire dévaller toutefois qu'il leur plaira et en toute manière de navires, leurs denrées et marchandises, tout au long de ladite rivière de Seine, depuis ladite ville de Troyes, jusqu'à la mer, si bon leur semble.

Les lettres patentes de Charles VII font droit à cette requête, et accordent à la ville de Troyes des privilèges très-étendus.

Dans les siècles qui suivirent, l'autorité royale, affaiblie par des divisions intestines, lutta vainement pour affranchir de toute entrave la navigation de la

Seine si utile pour l'approvisionnement de Paris; les seigneurs, les villes et les communautés religieuses travaillaient à l'envi à établir des retenues d'eau et à créer des obstacles à la marche des bateaux.

La ville de Troyes ne fut pas la dernière à profiter des avantages de sa situation. De nombreuses usines où on blanchissait la toile, des tanneries, des mégisseries, des teintureries et d'autres ateliers importants s'étaient établis sur les bords des canaux de dérivation ouverts par les comtes de Champagne, dans le sein même de la cité.

L'industrie ne pouvait alors fleurir qu'à l'abri de remparts bien défendus. L'eau de la Seine, en même temps qu'elle apportait la richesse dans le pays, servait également à sa défense, en entourant la ville d'une ceinture de fossés infranchissables. La nécessité de maintenir les canaux constamment pleins, ne pouvait guère se concilier avec l'existence d'une navigation active qui, avec les moyens dont on se servait alors, aurait exigé une déperdition d'eau considérable. Qu'avait-on d'ailleurs besoin de porter au loin les marchandises par des voies peu sûres et mal protégées? Les cités riches et commerçantes comme Troyes, attendaient qu'on vînt à leurs foires chercher les produits qu'elles livraient à la consommation : aussi la ville de Troyes, au commencement du XVII^e^ siècle, était-elle exclusivement occupée de la conservation de ses canaux.

Lorsque la main puissante de Richelieu eut comprimé les derniers efforts de la guerre civile et ramené l'ordre dans l'Etat, nous voyons des entreprises se former pour le rétablissement de la navigation. Mais le principal obstacle vient de la ville elle-même, et il faut qu'un arrêt du parlement de Paris déclare, le 3 avril 1635, que, nonobstant son

opposition, la rivière de Seine demeurera libre pour la navigation et passage des bateaux, depuis sa source jusqu'à Paris.

L'autorité municipale, il faut le dire, a défendu ses priviléges pied à pied; ce n'est que deux siècles plus tard, presque jour pour jour, le 15 juillet 1835, que ses dernières attributions sur la police des eaux lui ont été enlevées par un arrêt du conseil d'Etat qui a proclamé, d'une manière désormais irrévocable, que les canaux et bras accessoires qui traversent l'enceinte de la ville, font partie d'une rivière flottable et navigable, et appartiennent au domaine public.

En l'année 1665, le maréchal Duplessis obtint, par lettres patentes, l'autorisation d'exécuter, à ses risques et périls, et moyennant péage, les travaux nécessaires pour rendre la Seine navigable depuis Polisot jusqu'à Nogent. C'était une époque de grandes entreprises; en 1638, Boutheroue avait obtenu la concession du canal de Briare, et en 1666 paraissait l'édit du roi Louis XIV, pour la construction du canal du Languedoc.

La dépense à faire pour assurer le service de la navigation de la Seine, suivant l'estimation qui en avait été dressée par les soins du sieur de Machaut, intendant de la province de Champagne, était évaluée à 264,400 livres.

Pour contribuer à la dépense et à l'avancement et perfection d'une si grande entreprise, le maréchal Duplessis voulait s'associer cinq ou six personnes; et, en considération de leurs avances et de leurs travaux, il demandait que ces personnes fussent anoblies.

Les lettres patentes accordées au maréchal font encore mention de l'opposition de la ville de

Troyes, et contiennent des réserves en sa faveur.

« N'entendant sa majesté que par les dits ou-
» vrages, le partage des eaux entre la ville de
» Troyes et le canal ancien de la rivière ne puisse
» être changé en aucune manière; ains sera le surot
» qui fait la division entretenue en l'estat où il est à
» présent, à l'effet que les eaux qui vont pour l'u-
» sage de la ville de Troyes ne puissent être dimi-
» nuées. »

Le maréchal Duplessis et ses associés se mirent à l'œuvre, et j'en trouve la preuve dans un jugement du lieutenant-général du bailliage de Troyes, en date du 9 juin 1668, qui, nonobstant l'opposition du maréchal Duplessis ou de ses ayant-cause, prescrit l'enlèvement d'un bateau échoué dans le lit de la rivière pour détourner les eaux.

Toutefois l'entreprise ne fut pas continuée.

En 1676, une nouvelle compagnie formée par Boutheroue, sous le patronage du duc de la Feuillade, obtint de nouvelles lettres patentes.

En 1697, dit Grosley, le canal fut poussé de Méry à Saint-Mesmin; les deux années suivantes furent employées à perfectionner cette partie et y établir des écluses. En 1700, il fut conduit jusqu'à Troyes. Cette année fut ouvert le canal de Fouchy dans des terrains appartenant au chapitre Saint-Etienne. Deux écluses à sas y retenaient les eaux et s'ouvraient pour le passage des bateaux; l'eau y fut mise pour la première fois, toujours suivant Grosley, le 24 octobre 1702. Les deux premiers bateaux de marchandises y entrèrent le 16 janvier 1703, et le coche d'eau qu'on y établit partit, pour la première fois, le 24 octobre de la même année.

Voici quelle était à peu près la direction de ce canal : le port était dans les fossés de la ville, près

de la porte Saint-Jacques; de ce point le canal rejoignait le sous-bief des moulins Brusley et de Saint-Quentin, en passant derrière Chaillouet; il suivait ensuite le lit actuel de la rivière jusqu'à l'entrée du canal des hospices, où se trouvaient quatre paires de portes tournantes formant deux écluses à sas et un pont tournant conduisant au moulin de Fouchy; il descendait ensuite par les moulins de Barberey, où était ménagé un pertuis d'une largeur suffisante; puis entrait dans une nouvelle dérivation ouverte près de Saint-Lyé et de Riancey, qui a depuis été comblée.

Les dérivations étaient au nombre de onze; la plus considérable, connue sous le nom de Canal sauvage, avait 4,600 toises de longueur (1).

Cette entreprise n'eut qu'un succès passager. Grosley l'attribue surtout à ce que la navigation n'ayant pas été ouverte au-dessus de Troyes, le canal ne rapporta pas à ses propriétaires de quoi entretenir les travaux qui éprouvèrent des avaries considérables pendant l'hiver de 1709.

En 1720, la navigation était totalement abandonnée par la trop grande dépense et le dépérissement des ouvrages.

Les priviléges des concesssionnaires furent alors révoqués; mais aucune mesure ne fut prise pour la conservation et le perfectionnement de leurs travaux.

---

(1) Notre collègue à la Société d'Agriculture, M. le docteur Carteron, a bien voulu nous communiquer un procès-verbal dressé en 1721, par le sieur Duverger, commissaire du conseil pour les eaux et forêts, qui fait connaître d'une manière très-détaillée l'état du canal à cette époque. On estimait alors à 40,750 livres la dépense à faire pour remettre les ouvrages en bon état entre Troyes et Nogent.

En 1727, on rendit la navigation aux anciens propriétaires, qui firent quelques réparations, notamment au Canal sauvage.

En 1746, un ingénieur fut chargé de visiter les canaux, qu'il trouva presque tous comblés ou ruinés; plus tard, en 1760, un sieur Bouquet, acquéreur du Canal sauvage, le fit réparer et rétablit momentanément la navigation entre Méry et Nogent; mais de nouveaux projets, de nouvelles entraves vinrent encore s'opposer au succès de cette entreprise; et, depuis 1766, tout fut de nouveau abandonné, et il ne resta, des ouvrages de Boutheroue, que l'écluse de Nogent.

Le flottage des bois a continué à suivre la voie qui avait été ouverte, et ce n'est guère que de nos jours, vers l'année 1820, qu'il a entièrement cessé.

Les portes du canal de Fouchy ayant été détruites en 1742, les pertuis existant sur ce canal ont été, depuis lors, fermés par des aiguilles que plusieurs personnes se rappellent encore y avoir vues.

Toute trace de cette ancienne navigation a disparu depuis la construction du pertuis de Saint-Etienne.

Je trouve, dans les Mémoires de Grosley, qu'en 1783, un arrêt du conseil d'Etat autorisa de nouveau le rétablissement de la navigation depuis Polisy jusqu'à Nogent.

La révolution empêcha sans doute alors la réalisation de cette grande pensée.

Elle fut une des premières qui occupèrent l'empereur après son couronnement.

Se rendant en Italie au commencement de 1805, pour poser sur sa tête la couronne de fer, il arriva

à Troyes le 2 avril. M. Bruslé était alors préfet, et M. Descolins, ingénieur en chef du département.

Le 3 avril, l'empereur remonta la Seine jusqu'à Saint-Julien, et, le même jour, il fit, au conseil municipal qui lui fut présenté, cette réponse religieusement conservée dans nos annales :

« Le canal de navigation traversera votre ville et » suivra le cours du canal qui passe près de l'hôtel » de la préfecture et de l'hospice civil. Je veux que, » pour l'utilité particulière de votre ville, il y ait un » port qui soit établi sur la place du Préau; mais il » importe que cette place soit embellie, et que les » édifices qui l'environnent soient bâtis régulière- » ment. A cet effet, il faut que le conseil municipal » me demande l'autorisation d'acheter les terrains » qu'il convient d'y réunir, et de faire démolir les » restes de l'ancien palais des comtes de Cham- » pagne, comme aussi d'aliéner, au profit de la » ville, le pourtour de la place du Préau, à la » charge d'y bâtir en pierre ou en briques. Je ferai » jouir les acquéreurs d'une exemption de contri- » bution pendant quinze années. Il importe aussi » qu'il y ait, près du port, une halle pour servir » d'entrepôt aux marchandises et objets quelcon- » ques destinés pour votre ville, et amenés par le » canal de navigation. Cette halle et les édifices à » construire, tant au pourtour de la place du Préau » que sur les deux rives du canal dont il s'agit, » seront exécutés d'après les plans que les ingé- » nieurs ou les architectes en dresseront. Une fois » que la navigation sera établie, vous pourrez alors » vous procurer facilement les moyens de bâtir vos » édifices en pierre ou en briques, et d'embellir » votre ville. Je veux, qu'avant six ans, les coches et » bateaux puissent remonter et descendre la Seine

» depuis Paris jusqu'à Bar-sur-Seine et au-delà. Je » vais prendre des mesures pour que cette entre» prise soit commencée, dès la présente année, et » continuée avec la plus grande activité; enfin je » désire que la ville de Troyes se souvienne de moi » et du séjour que je fais dans vos murs. »

L'accomplissement des promesses de l'empereur ne se fit pas attendre. Un décret du 11 avril 1805, daté de Lyon, ordonne que la Seine sera rendue navigable jusqu'à Châtillon.

Voici quelques-unes des dispositions de ce décret :

Art. 3 et 5. — Les écluses à construire jusqu'à Troyes seront en bois, celles à construire entre Troyes et Châtillon seront en pierre.

Art. 8. — La Seine traversera la ville de Troyes en passant par le moulin dit le Moulin-Bruslé; un port sera établi au milieu de la place dite du Préau.

Art. 9. — Toutes les façades de ladite place seront bâties en briques ou en pierre, sur un dessin uniforme qui sera arrêté par le conseil municipal.

Art. 10. — Les restes du palais des comtes de Champagne seront démolis; les matériaux en provenant seront employés à la construction des écluses.

Malgré la promesse formelle de l'empereur, et quelque puissante que fût sa volonté, les travaux ordonnés ne purent être conduits qu'avec lenteur. Les ingénieurs avaient été pris au dépourvu. Aucun projet n'était préparé. Le décret de l'empereur improvisé, rendu sans examen, sans discussion préalable, renfermait des dispositions qui ne pouvaient que nuire au succès de l'entreprise et éloigner le terme de son achèvement.

L'empereur avait dit : *la Seine sera rendue navigable*, et bien que la pensée d'un canal fût dans le décret, on s'obstina à suivre le système funeste qui avait déjà fait échouer les entreprises précédentes, et à créer non un canal continu, mais une rivière navigable.

On établit sept dérivations : la 1re partant de Troyes, et aboutissant au bief des moulins de Barberey;

La 2e ayant son point de départ dans le même bief, et s'étendant jusqu'au bief des moulins de Payns, dont la navigation empruntait une petite partie;

La 3e allant de Payns aux moulins de St.-Mesmin;

La 4e partant de St.-Mesmin, et aboutissant dans la Seine près du déversoir des moulins de Méry;

La 5e empruntait le canal de dérivation des moulins de Méry, et se rattachait à la rivière, près de cette ville, au moyen d'une écluse;

La 6e partant de Méry, se prolongeait jusqu'au bassin circulaire de St.-Just; là commençait la 7e dérivation qui était alimentée par un canal de 3 kilomètres environ, qui se reliait à la navigation de l'Aube à Anglure.

Deux de ces sept dérivations étaient tracées sur la rive gauche de la Seine, les cinq autres sur la rive droite.

On s'était arrêté, pour la construction des ouvrages d'art, au système suivant : entre Troyes et Méry, les cinq premières dérivations étaient coupées de distance en distance par des pertuis ou écluses simples fermés par une seule paire de portes, et espacés de 800m à 1000m. Les bateaux ne pouvaient marcher dans le canal que par convois. Pour faire remonter un convoi par les cinq pertuis

qui devaient être établis entre Troyes et Barberey, il n'aurait pas fallu, suivant l'ingénieur que j'ai déjà cité, M. de Limay, moins de 50 mille mètres cubes d'eau, c'est-à-dire le produit total de la Seine pendant sept heures, au moment du plus bas étiage; tandis que les écluses ordinaires dépensent à peine 500^{m}. Le nombre total des pertuis à franchir de Troyes à Méry était de 33; il y avait en outre deux écluses à sas, l'une à Troyes à la sortie de la ville, l'autre à Méry. Entre Méry et Marcilly, on avait adopté les écluses à sas, il devait en être établi quatre; mais, fidèle au système de navigation par convois, on devait construire de grandes écluses pouvant donner passage à plusieurs bateaux à la fois et dont le remplissage eût exigé 10,000 mètres cubes d'eau.

Au résumé, le nombre total des écluses devait être de 39, savoir : 33 écluses simples ou pertuis, et 6 écluses à sas.

Le canal était ouvert pour une seule largeur de bateaux avec des gares d'évitement assez éloignées les unes des autres.

L'empereur avait décidé que l'on établirait des écluses en bois à l'aval de Troyes.

Les ingénieurs furent obligés de se soumettre à cette prescription du décret. Une seule de ces écluses fut établie à Méry; on y employa, pendant plusieurs années, des prisonniers espagnols. Abandonnée depuis 1814, elle n'a pas tardé à tomber en ruines.

Les travaux du canal, ralentis par les deux invasions, ne furent complètement suspendus qu'en 1823.

L'administration eut alors la pensée de procéder

à la concession de la navigation de la Haute-Seine, depuis Courcelles-les-Rangs jusqu'à Nogent.

Une loi fut rendue à cet effet le 8 juin 1825; elle comprenait en même temps la navigation de l'Aube, depuis son confluent dans la Seine, jusqu'à l'embouchure de la Voire, et la canalisation de la Voire, depuis son embouchure dans l'Aube, jusqu'à Sommevoire.

Par suite de la fatalité inexplicable qui s'est attachée à la canalisation de la Seine, ce projet, si longuement élaboré, resta encore cette fois sans exécution.

Quelques années plus tard, le gouvernement demanda aux chambres un crédit pour l'achèvement de la partie du canal comprise entre Troyes et Marcilly-sur-Seine. Ce crédit, une première fois refusé, fut enfin accordé par la loi du 8 juillet 1840, grâce à l'honorable persistance des représentants du département, du conseil municipal, et des administrateurs alors chargés des intérêts de la cité, et grâce aussi au zèle laborieux de M. Lhoste, ingénieur en chef.

J'arrive maintenant à parler de ce qui a été fait depuis cinq années.

J'ai dit plus haut que l'exécution littérale du décret impérial avait entraîné les ingénieurs dans une direction fâcheuse; ils étaient eux-mêmes les premiers à le reconnaître : M. Crozet, l'un des ingénieurs chargés de l'exécution des travaux sous l'empire, et dont plusieurs personnes ont conservé ici le souvenir, m'écrivait, en 1842, qu'il n'avait cessé de réclamer contre le système adopté, mais qu'il fallait alors céder devant une volonté toute puissante.

Le conseil des ponts et chaussées, avant la reprise des travaux en 1840, avait décidé que ce système

serait complètement abandonné, que l'on rendrait le canal indépendant de la rivière, et qu'on remplacerait les anciens pertuis par des écluses à sas. Plus tard, il reconnut la nécessité d'élargir le canal de manière à rendre le croisement des bateaux possible sur tous les points, d'augmenter le tirant d'eau, et enfin, de construire les écluses entièrement en maçonnerie, au lieu de les établir avec des sas perreyés, comme on l'avait d'abord décidé.

Grâce à ces modifications, le canal de la Haute-Seine se trouve aujourd'hui établi tout à fait dans les mêmes conditions que les autres grands canaux livrés à la navigation depuis quelques années, et notamment que le canal de Bourgogne, avec lequel il devra un jour être mis en communication.

La largeur du canal est de 10 mètres au plafond, de 14^{m} 50 au niveau de la ligne d'eau; le tirant d'eau normal est de 1^{m} 50; les digues sont élevées de 0^{m} 70 au moins au-dessus du plan de flottaison.

Les écluses ont 5^{m} 20 de largeur et 34 mètres de longueur utile; les ponts sont établis de manière à permettre un chargement de 4 mètres de hauteur, mesure prise à partir du niveau de l'eau.

Le développement total du canal est de 43,728 mètres depuis l'origine du bassin de Troyes jusqu'à l'Aube.

Ainsi que l'a voulu l'empereur, il traverse la ville de Troyes dans toute sa largeur. Il suit la rive gauche de la Seine jusqu'à Barberey. Là il traverse le bras principal de la rivière sur un pont-canal, et ne quitte plus la rive droite jusqu'à Marcilly.

Ecluses.

Le nombre des écluses est réduit à quinze; elles rachètent ensemble une différence de niveau de

38m 02 qui existe entre l'étiage de la Seine dans le bassin de Troyes, et l'étiage de l'Aube à Marcilly.

Voici la désignation de ces écluses avec leurs hauteurs de chute :

N° 1er. Ecluse de Troyes, chute mesurée entre l'étiage du bassin et le plan d'eau du bief inférieur	2	40c
N° 2. Ecluse supérieure de Barberey accolée au pont-canal	2m	85
N° 3. Ecluse inférieure de Barberey	2	40
N° 4. Ecluse de Vannes	2	20
N° 5. Ecluse de Riancey	2	20
N° 6. Ecluse de Villacerf	2	20
N° 7. Ecluse du Melda	2	79
N° 8. Ecluse de Saint-Mesmin	2	40
N° 9. Ecluse de Vallans	2	43
N° 10. Ecluse de Méry	2	40
N° 11. Ecluse de Saint-Oulph	2	40
Nos 12 et 13. Ecluses accolées de Saint-Just, ensemble	4	80
N° 14. Ecluse inférieure de Saint-Just	2	50
N° 15. Ecluse de Marcilly, chute mesurée entre le plan d'eau du bief supérieur et l'étiage de l'Aube	4	05
Chute totale	38	02

Les portes de toutes les écluses sont construites en fer, fonte et tôle, dans le même système que celles de l'écluse de Troyes.

Les biefs, c'est-à-dire les intervalles compris entre les écluses, sont établis de niveau, de telle sorte que l'eau n'y a d'écoulement qu'autant que cela est nécessaire pour remplacer ce qui se perd

par l'évaporation et les infiltrations, et ce qui est dépensé pour le passage des bateaux dans les écluses; c'est ce qui fait en grande partie la supériorité du système adopté en dernier lieu par l'administration, sur celui auquel on s'était jusqu'alors attaché. Avec une rivière artificielle à eaux courantes, avec des pertuis que les bateaux ne pouvaient traverser qu'avec une dépense d'eau considérable, on pouvait bien, à la rigueur, établir une navigation, mais on aurait enlevé aux usines une partie de l'eau qui leur est nécessaire; et les deux intérêts de la navigation et de l'industrie, qui doivent être nécessairement liés, seraient devenus deux intérêts rivaux et dont la conciliation eût peut-être été impossible.

L'établissement d'un canal latéral à eaux dormantes, résout le problème de l'établissement d'une navigation active avec la moindre dépense d'eau possible. Déjà, je puis le dire, l'expérience est faite; les propriétaires des nombreuses usines de Troyes sont rassurés sur l'avenir de leurs établissements, et convaincus qu'ils n'achèteront pas les avantages qu'ils attendent de l'ouverture de la navigation par l'abandon d'une partie de leur force motrice.

Biefs.

Voici la longueur des divers biefs ou parties de niveau dont se compose le canal entre Troyes et Marcilly :

Bief de Troyes à partir de l'origine du bassin jusqu'à l'écluse n° 1er	806 m	00
Bief de la Chapelle-Saint-Luc	4,358	40
— de Barberey	813	20
— de Sainte-Maure	2,087	00
A reporter	8,064	60

Report....	8,064	60
Bief de Saint-Lyé................	2,094	70
— de Payns..................	2,755	50
— de Savières.................	4,160	80
— de Sainte-Syre..............	2,580	00
— de Courlange...............	2,830	20
— de Droup..................	6,618	40
— de Méry...................	1,036	20
— de Clesles..................	7,651	40
— de Saint-Just...............	591	40
— de Marcilly.................	5,247	60
Entrée dans l'Aube.............	97	20
Longueur pareille.....	43,728	00

Ponts.

Les ponts établis sur le canal pour le desservissement des communes riveraines sont au nombre de vingt-deux, savoir :

1° Trois ponts tournants dans la traversée de Troyes;

2° Cinq ponts fixes sur les têtes d'aval des écluses n° 1, de Troyes, n° 3, inférieure de Barberey, n° 5, de Riancey, n° 10, de Méry, et n° 13, de St.-Just;

3° Quatorze ponts fixes isolés; sept de ces ponts sont suspendus à des câbles en fils de fer, savoir :

Pont de la Cordelière;

Pont de Savières;

Pont de Droup-Sainte-Marie;

Pont biais de Méry sur la route départementale n° 1er, à double voie;

Premier pont de Clesles;

Pont de Saint-Just;

Pont biais de Saron.

Sept ponts en charpente établis sur l'ancien canal

seront provisoirement conservés; ils sont entièrement semblables au premier pont isolé qui existe à l'aval de l'écluse de Troyes;

Pont des Tauxelles;
Pont de Saint-Lyé;
Pont de Villacerf;
Pont de Saint-Mesmin;
Pont de Vallans;
Pont de Saint-Oulph;
Deuxième pont de Clesles.

Tous ces ponts ont été ou seront réparés et remis en bon état d'entretien.

On n'a pas compris, dans les indications qui précèdent, deux ponts en charpente établis à l'origine du bassin de Troyes, sur deux branches de la Seine qui alimentent le canal.

Aquéducs.

Le nombre des aquéducs, sous le canal, est de sept, savoir :

1° *Aquéduc de la Vienne en amont de l'écluse de Troyes.*

Il traverse le canal en biais et présente un développement total de 140 mètres.

L'eau passe sous le canal au moyen de deux tuyaux en fonte de 1m 00 de diamètre; sous les quais, l'aquéduc est construit en maçonnerie et a une largeur de 2m 20;

2° *Aquéduc siphon de Preize à l'aval de l'écluse de Troyes.*

Un seul tuyau de 0m 50 de diamètre avec têtes en maçonnerie.

3° *Aquéduc de la noue Robert* entièrement en maçonnerie; une seule arche en plein cintre de 4m d'ouverture.

4° *Pont-canal de Barberey, sur le bras principal de la Seine.* Bâche en fonte reposant sur des arcs également en fonte; piles et culées en maçonnerie; cinq travées de 8m 40 d'ouverture.

5° *Aquéduc de Riancey.* Quatre cours de tuyaux en fonte de 2m de diamètre sur 1m 35 de hauteur, sous la cunette; deux arches en maçonnerie de 5m d'ouverture chacune, sous les digues.

6° *Pont-canal de Chauchigny ou du Melda.* Il est entièrement en maçonnerie et se compose de trois arches surbaissées de 7 mètres d'ouverture chacune. Il est destiné à faire passer sous le canal la plus grande partie des eaux du bras de la Seine qui suit la direction de Sainte-Maure, Villacerf et Chauchigny.

7° *Aquéduc de Beauregard.* Six petites arches de 2m de largeur chacune sous la cunette; piles et culées en maçonnerie recouvertes par des plaques en fonte d'un seul morceau.

Trois arches de 4m 70 d'ouverture sous les digues.

Prises d'eau.

Les prises d'eau pour l'alimentation du canal sont au nombre de quatre; elles sont établies :

La première, dans le bassin de Troyes;

La deuxième, à l'aval de l'écluse n° 3, de Barberey;

La troisième, à l'aval de l'écluse de Saint-Mesmin;

La quatrième, à l'aval de l'écluse de Saint-Oulph, à l'origine de l'ancienne dérivation de Clesles.

La prise d'eau de Troyes s'opère par quatre voies; deux de ces voies, la première de 1m 30 d'ouverture, la deuxième de 2m 60, sont entièrement en maçon-

nerie et passent sous le quai gauche du bassin, après avoir traversé le jardin de la préfecture.

Les eaux de la dérivation du Vouldy et le trop-plein de celles des Trévois arrivent, en outre, à l'origine du bassin, en passant sous des ponts en charpente de 6m 81 et 5m 20 d'ouverture. A l'amont du premier de ces ponts est un vannage qui permet d'isoler le canal de la dérivation du Vouldy.

Déchargeoir.

Un déchargeoir de fond a été construit pour l'écoulement du trop-plein du bassin de Troyes et l'alimentation des usines de la Tour et de Saint-Quentin. Il se compose d'une seule arche de 6m 40 d'ouverture. Quelques autres déversoirs devront être établis sur la ligne du canal pour faciliter la mise à sec des biefs, au moment du chômage.

Gares et bassins.

Le nombre des gares principales ménagées pour le chargement et le déchargement des marchandises est de six, savoir :

1° *Bassin de Troyes.* Longueur, 372 mètres; largeur au plafond, 36 mètres;

2° *Gare de Barberey.* Elle occupe toute la longueur du bief entre les deux écluses de Barberey; elle a, dans sa plus grande largeur, 40 mètres au plafond;

3° *Gare de Saint-Mesmin,* entre l'écluse et le pont de Saint-Mesmin. Longueur, 220 mètres; maximum de la largeur au plafond, 30 mètres;

4° *Gare de Droup-Sainte-Marie.* Largeur au plafond, 35 mètres; longueur totale, 246 mètres;

5° *Gare de Méry.* Largeur du canal au plafond, 35 mètres; longueur, 268 mètres;

6° *Gare de Saron.* Largeur du canal au plafond, 30 mètres; longueur, 280 mètres.

Outre les gares principales dont il vient d'être parlé, il existe un assez grand nombre de petites gares ayant des destinations diverses. Le bief de Marcilly est élargi sur une partie de sa longueur, pour que les bateaux de l'Aube puissent y stationner au moment des débâcles; au-dessous des écluses de Saint-Just, au point où vient se rattacher la branche d'Anglure, est un bassin circulaire où les bateaux peuvent tourner sur eux-mêmes.

Ouvrages divers.

Outre les travaux d'art et de terrassements ci-dessus détaillés, il en a été fait plusieurs autres qui ne manquent pas d'importance.

Je citerai particulièrement les quais de Troyes, qui présentent un développement de près de 1,600 mètres; les égoûts établis sous les quais; l'aquéduc destiné à fournir de l'eau à l'Hôtel-Dieu; le nouveau canal de décharge de Villacerf, qui présentera un développement de 1,200 mètres; la levée insubmersible de Chauchigny; et, enfin, le canal de décharge de Bagneux destiné à rejeter les eaux de débordement de l'Aube dans la direction d'Anglure.

Tous les ouvrages d'art dont je viens de donner la description ont été construits entièrement à neuf, et sont aujourd'hui achevés. On n'a conservé que les sept anciens ponts en charpente dont j'ai indiqué l'emplacement. Les terrassements ont été remaniés sur presque tous les points, pour l'élargissement du canal ou l'exhaussement des digues.

Dépenses.

Les dépenses faites sous l'empire et pendant les

premières années de la restauration s'élevaient, à la fin de 1823, à 2,248,726 fr.

La loi du 8 juillet 1840 a accordé, pour la continuation des travaux, un crédit de 3,500,000 fr. Les perfectionnements divers adoptés par l'administration, dans le cours de l'exécution, ont rendu cette allocation insuffisante; et, pour arriver au complet achèvement du canal, il faudra un crédit supplémentaire de 600,000 fr. 00.

L'administration a, en outre, la bonne pensée de mettre le bassin de Troyes en communication avec les dérivations du Vouldy et des Trévois, dans l'intérêt des usines situées sur ces cours d'eau. Une nouvelle écluse permettra d'arriver près du faubourg Croncels, à l'extrémité de la rue des Terrasses; l'exécution de ce projet nécessitera une dépense d'environ 200,000 fr. 00.

Les travaux du canal auront donc donné lieu à une dépense totale de 6,548,726 fr. 00, ou, en nombre rond, 6,550,000 fr. 00, environ 150,000 f. par kilomètre. Si les circonstances avaient permis d'exécuter les travaux sans désemparer et dans le système actuel, la dépense ne se serait pas élevée à plus de 5 millions 500,000 fr. 00, soit à 125 mille francs par kilomètre.

Projet de prolongement du canal de la Haute-Seine.

J'ajouterai quelques mots seulement sur les projets relatifs au prolongement du canal au-dessus de Troyes.

L'empereur avait dit, en 1805 : « La Seine sera ren» due navigable jusqu'à Châtillon. » Les ingénieurs chargés de réaliser sa promesse s'étaient arrêtés à Courcelles-les-Rangs, à 6 kilomètres environ de

Châtillon, effrayés des difficultés qu'ils rencontraient aux abords de cette ville.

Aujourd'hui la pensée de l'administration s'est modifiée et aggrandie : aller à Châtillon seulement, c'est continuer une impasse dans une direction où il est presque impossible de lui trouver plus tard une issue; c'est soulever de nouveau, contre la navigation au-dessus de Troyes, l'objection tant de fois répétée contre le canal de *Troyes à Marcilly*, qu'il ne conduit à rien et ne se lie à rien.

L'administration a donc jugé, avec raison, qu'il fallait, dès aujourd'hui, s'occuper de relier la navigation de la Haute-Seine avec celle du canal de Bourgogne, et elle a prescrit des études dans ce sens.

Ces études sont encore incomplètes; la jonction des deux canaux ne peut s'opérer qu'en réunissant, sur le faîte qui les sépare, une quantité d'eau suffisante pour alimenter les branches établies sur les deux versants.

On ne pourra calculer avec précision le volume des eaux qui pourront être amenées et emmagasinées sur ce point de partage, que quand on aura pu faire, à diverses époques de l'année, des jaugeages exacts de tous les cours d'eau qu'il est possible de dériver au profit du canal.

On s'occupe activement de recueillir les données de ce problême si intéressant pour le pays. La ligne du canal serait dirigée par la vallée de la Seine jusqu'à Polisy, et ensuite par l'affluent de la Laignes jusqu'au plateau qui s'étend de Gigny à la ferme de Beauvoir; puis elle redescendrait à Ravières, en suivant le petit vallon de Plainefeau.

La ville de Châtillon, si importante par son industrie, pourrait être reliée à la ligne principale par

un embranchement qui servirait en même temps de rigole alimentaire. Cette rigole recevrait des eaux recueillies dans des réservoirs au-dessus de Châtillon. Les études faites ont aussi démontré la possibilité d'y amener les eaux de l'Ource et celles d'un ruisseau assez abondant, dit le Ru-de-la-Laignes, qui se perd près de Villaines-en-Duesmois.

Nous avons toute raison d'espérer que ces utiles projets recevront bientôt leur exécution.

Faisons des vœux pour que les travaux exécutés par notre génération répondent, par leurs résultats, aux efforts si persévérants de ceux qui, en nous précédant, ont applani devant nous les obstacles, et pour que leur œuvre si laborieusement commencée ne reste pas inachevée entre nos mains.

RAPPORT

Fait à la Société, par M. SALMON,

Sur le Semoir-Charrue

Qui lui a été remis, dans le courant d'Avril 1845, par M. le Marquis DE CHAVAUDON.

MESSIEURS,

La question des différents modes de dissémination attire de plus en plus l'attention du public agricole. Des agronomes dont les noms font autorité en agriculture ont essayé, à différentes reprises, de répandre les semoirs dans nos campagnes, et

d'en démontrer les avantages, sans toutefois en signaler les nombreux inconvénients.

Patulo, en Espagne; de Dombasle et Duhamel, en France; Tull, en Angleterre; de Fellemberg, en Suisse, se sont occupés d'une manière toute spéciale de la construction et de l'amélioration de ces machines à dissémination.

Ces agriculteurs, après plusieurs tentatives dont les résultats étaient tantôt en faveur du nouveau procédé, tantôt en sa défaveur, selon que le terrain présentait plus ou moins d'obstacle, avaient été amenés à se demander si l'application de la théorie du semoir n'était pas, comme toutes les questions agricoles, tout à fait relative aux terrains et aux différents états dans lesquels se trouvent les terres. Ce doute du succès, dans la généralisation de l'emploi du semoir, devait prendre d'autant plus de consistance chez eux que les rares partisans qu'ils s'étaient faits se contentaient de suivre leur système dans le silence, sans pouvoir arriver à des résultats précis.

On désespérait déjà du succès de cette précieuse invention, lorsque M. Hugues, avocat à Bordeaux, après avoir brillé au barreau, voulut encore attacher à son nom un genre de célébrité non moins honorable. Il n'est pas un agriculteur qui n'ait eu connaissance des nombreux suffrages que M. Hugues a obtenus des premiers essais qu'il a faits avec son semoir. Mais, malheureusement, les premières expériences qui lui avaient amené un si grand nombre de partisans furent faites sur des terres appropriées aux exigences de la machine; et, lorsqu'on voulut généraliser l'emploi du semoir-Hugues, les résultats présentèrent bientôt un chiffre qui décroissait en raison directe des obstacles que

présentait telle ou telle nature de terre : ce qui le fit abandonner de ceux-là même qui avaient été ses plus zélés partisans.

Là paraissait s'arrêter la courte carrière des semoirs pour la semaille des céréales, lorsque, dans ces derniers temps, M. le marquis de Chavaudon, notre honorable collègue, voulut faire revivre le système de dissémination des céréales avec les machines, système généralement abandonné. Cet agronome, après plusieurs tâtonnements, est arrivé, j'en ai la conviction, à des résultats qu'on n'avait encore pu obtenir jusqu'à ce jour.

Il y a un an, Messieurs, lorsque j'eus l'honneur de vous rendre compte des essais que vous fîtes faire à la ferme-école de Belley, sur les différents modes de semaille des céréales, je vous signalais les nombreux inconvénients que présente l'emploi de ces machines; je vous disais alors que les semoirs connus jusqu'à ce jour ne faisaient un travail régulier qu'autant que le sol réunissait les conditions suivantes : une surface plane, une terre d'un grain homogène, bien ressuyée et convenablement ameublie, exempte de pierres et de racines, fumée avec du fumier bien décomposé et parfaitement enterré. Ces conditions, vous le savez, Messieurs, se trouvent très-rarement réunies dans une terre; ce qui avait naturellement dû donner au semoir un emploi très-limité.

Avec le *semoir-charrue-Chavaudon*, la majeure partie de ces obstacles disparaît. C'est un instrument rustique d'une conduite facile, peu coûteux, demandant peu de réparations, facile à régler, et pouvant, avec quelques modifications, devenir d'un emploi général.

En vous signalant, Messieurs, les nombreux in-

convénients que présentent les semoirs, je n'ai pas omis de vous exposer leurs avantages. Vous savez qu'ils distribuent le grain d'une manière uniforme et aussi dru qu'on le désire; ils l'introduisent en terre à une profondeur réglée et qui dépend du vouloir de celui qui dirige l'instrument; ils permettent, dans la plupart des cas, d'économiser le tiers de la semence.

Malgré ces derniers avantages, vous vous rappelez, Messieurs, quel a été le résultat des expériences faites avec le semoir-Hugues à la ferme-école de Belley; ils ont été tous en faveur de la semaille à la volée. J'avais déjà suivi plusieurs essais de ce genre, et les résultats qu'on en avait obtenus n'avaient pas peu contribué à fixer mon opinion sur cette question. J'avais presque la conviction que l'on arriverait difficilement, avec les machines, à remplacer les bras d'un bon semeur pour la semaille des céréales, lorsqu'il y a dix mois, M. le marquis de Chavaudon me fit l'honneur de m'adresser un semoir de son invention, d'un système entièrement nouveau. Cette machine, fort simple, s'adapte à toute espèce de charrue à avant-train. Les deux instruments réunis sèment et labourent en même temps.

Ce premier semoir ayant reçu de notables améliorations, je me dispenserai de vous en faire la description; la série d'expériences que j'ai commencée avec l'ancien système devant être continuée avec le nouveau, je me réserve, aussitôt que je serai en mesure de le faire, de vous communiquer la suite des expériences, ainsi que les résultats qu'elles donneront.

Aujourd'hui, je vais seulement vous entretenir

d'une expérience faite avec la charrue-semoir, ancien système.

Cet essai a été fait dans une terre de nature calcaro-argileuse à sous-sol de craie et perméable. Les chiffres qui vont suivre représentent le produit brut de la récolte. Dans l'analyse de cette expérience, je n'ai défalqué ni les frais de récolte et de battage, ni le fermage du terrain.

Une superficie de 32 ares a été ensemencée en avoine au semoir-Chavaudon.

Même superficie a été ensemencée à la volée.

Résultats économiques de l'expérience.

La charrue-semoir a exigé, pour labourer 32 ares, six heures d'un attelage composé de deux chevaux à 0 f. 50 c. l'heure; prix de revient, 3 fr. .	3f	»
Deux heures de hersage.	1	»
55 litres d'avoine à 7 fr. 50 c.	4	12c
Total des frais qu'a exigé cet ensemencement.	8	12
Semaille à la volée :		
Six heures d'un attelage de deux chevaux.	3	»
Deux dents de herse qui ont exigé quatre heures.	2	»
La semaille à la volée a exigé 3/4 d'heure d'un semeur à 2 fr. par jour; pour 3/4 d'heure.	»	18
80 litres d'avoine à 7 fr. 50 c.	6	»
La semaille à la volée a exigé une dépense de.	11	18
La semaille au semoir, une dépense de .	8	12
Différence en faveur de la semaille au semoir.	3	06

Ces deux essais ont été faits le même jour, dans le même champ, et sur un seul labour.

Levée des plantes et marche de la végétation.

La première végétation, dans la partie qui avait été ensemencée au semoir, a d'abord beaucoup laissé à désirer; l'emblave paraissait clair-semée, et il existait ça et là des clarières qui donnaient prise aux critiques des passants. La partie ensemencée à la volée, au contraire, présentait une semaille régulière, une végétation uniforme de beaucoup supérieure à celle du champ voisin. Mais cette supériorité ne se maintint pas longtemps. Les clarières existantes dans le champ ensemencé au semoir furent bientôt occupées par le travail du talement; et, lorsque les plantes commencèrent à monter, on remarqua que l'avoine ensemencée à la volée avait un chaume mince et peu vigoureux, et qu'au contraire le champ voisin présentait une avoine d'une belle paille, d'une végétation vigoureuse; ce qui était le prélude de la formation d'une belle grappe.

Observations à la récolte.

Le grain provenant de la semaille au semoir était plus gros, mieux nourri; les grappes étaient moins multipliées que dans la partie ensemencée à la volée, mais elles étaient généralement plus longues et supportées par un chaume plus fort.

Produits comparatifs.

Semaille au semoir.

Les 32 ares ont donné 56 doubles-décalitres à

Digitized by Google

1 franc 25 centimes l'un	70 f.	» c.
Paille, 1,455 kilog. à 25 francs les 00|00 kilog	36	37
Produit brut	106	37
Dépense.	8	12
Il reste pour produit brut sur cette récolte	98	25

Semaille à la volée.

Produit : 49 doubles-décalitres à 1 franc 25 centimes l'un	61 f.	25 c.
1,252 kilog. paille à 25 fr. les 00|00.	31	30
Total.	92	55
La dépense pour la semaille à la volée ayant été de	11	18
Elle a produit, pour bénéfice brut .	81	37
La semaille au semoir ayant donné.	98	25
Différence en faveur de la semaille au semoir	16	88

Dans ces estimations, je n'ai tenu aucun compte de la valeur locative; je me suis seulement borné à comparer les résultats sur une superficie donnée. Vous voyez, Messieurs, qu'ils sont tous en faveur de l'instrument à dissémination.

Ce fait, Messieurs, est pour moi un fait isolé; et, comme en agriculture un fait n'est pas toujours un fait, il faut, avant de le regarder comme un grand mérite acquis à l'instrument, qu'il soit sanctionné par de nouvelles expériences, par de nouveaux résultats. Seulement, j'ajouterai que les céréales qui sont en terre, et qui ont été semées au semoir, pro-

mettent beaucoup, et il est de toute probabilité que les produits qu'elles donneront seront en faveur de ce mode d'ensemencement.

ANCIENNE ORDONNANCE,

IMPRIMÉE SUR PARCHEMIN,

Concernant les Bouchers de Troyes,

Précédée d'une

NOTICE INTRODUCTIVE

Par M. le Docteur BÉDOR, *Membre résidant.*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 avril dernier, en rendant compte du *Traité sur la maladie de sang des bêtes à laine* (1), que vous m'aviez fait l'honneur de renvoyer à mon examen, j'ai eu celui de vous entretenir, incidemment, de quelques autres affections des animaux destinés à l'alimentation de l'homme. J'en ai cité qui, encore purement locales au moment où l'on avait fait abattre ces animaux malades, n'empêchaient pas de les laisser livrer à la consommation publique, attendu que l'expérience avait démontré qu'on pouvait s'en nourrir sans le moin-

---

(1) Par M. O. Delafond, professeur à l'Ecole royale Vétérinaire d'Alfort.

dre inconvénient. Je vous en donnais pour exemple le tournis des moutons, cette maladie qu'on sait occasionnée par la présence d'hydatides dans le cerveau. Une telle affection, en effet, ne donne à la chair de l'animal qui s'en montre atteint, comme l'affirment les auteurs de divers traités d'hygiène, aucune des propriétés malfaisantes que lui communiquent malheureusement tant d'autres maladies importantes à bien connaître.

Le tournis, cependant, ce mal si funeste à nos troupeaux, est-il bien réellement prévenu quelquefois; réussit-on même constamment à en préserver les moutons en les abreuvant d'eau ferrée? — C'est ce qu'on voit établi, comme un fait acquis à la science, par une affirmation extraite du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, et reproduite sans annotations à la page 73 du 93e numéro de vos mémoires. J'avoue que, pour mon compte, je crois encore très-permis d'en douter.

Quant aux maladies du bétail qui doivent empêcher de livrer sa viande à la consommation publique, j'en avais parlé d'après des études encore récentes de M. le docteur Rayer, membre de l'Institut, médecin de la Charité, celui-là même dont les agronomes ont apprécié les communications lues à l'Académie des sciences sur la peste bovine survenue en Bohême.

Qu'il me soit permis de revenir aussi, par une briève mention, sur celles qu'il avait antérieurement données à l'Académie royale de médecine, et où il s'était appliqué à éclairer l'étude comparative des maladies fébriles de l'homme par celles des animaux.

Je ne rappelerai qu'un fait. C'est qu'il appelait l'attention de l'Académie sur ce que, chez l'âne et

l'ânon, les plaques de Peyer sont naturellement très-développées, et qu'il avait, en outre, mis à cette occasion, sous les yeux de cette savante compagnie, une pièce pathologique fort intéressante, puisqu'elle offrait une éruption intestinale conforme à celle de nos fièvres typhoïdes, recueillie à l'autopsie de l'un de ces solipèdes.

Pour constater l'existence des altérations maladives d'une nature aussi pernicieuse que celles que je viens de rappeler, l'examen attentif des viandes de boucherie, avant leur exposition en vente est, à bon droit, considéré comme de la plus haute importance.

De nombreuses ordonnances réglementaires ont conséquemment été rendues, publiées et affichées sur ce grave objet de salubrité publique dans toutes les villes de France, à diverses époques.

Aussi le hasard m'ayant fait rencontrer, entre les matériaux rassemblés pour son travail par M. Mortinet, relieur, un vieux parchemin de l'année 1604, en tête duquel se voyait, à gauche, l'écusson de France, et, à droite, celui des armes de la ville de Troyes, avec ce titre : *Ordonnance faicte par Henry Masson Maistre boucher de la ville de Troyes et faulxbourgs,* me suis-je empressé de l'acheter. J'ai pu ainsi le soustraire à la destruction qui l'attendait dans cet atelier de reliure. En ayant donné communication à M. Valette de Viriville, archiviste paléographe alors à Troyes, il le trouva d'un intérêt réel et digne d'être proposé pour l'insertion dans vos mémoires que vous avez bien voulu voter.

On voit, en effet, dans cet ancien règlement des boucheries de Troyes, entre autres faits relatifs à l'hygiène publique d'une époque déjà reculée, comment les bouchers de cette ville, outre les actes

émanés de l'autorité supérieure qui les réglementait, établissaient aussi, entre eux, des statuts formulés par les chefs particuliers qu'ils s'étaient donnés dans leur corporation.

Le langage bien vieilli, sans doute, mais non moins précis, toutefois, que celui d'aucune autre époque; les garanties cherchées dans le serment, le singulier tribut d'une paire de chausses, et les autres traditions aussi naïvement conservées, dans cette vieille ordonnance, ne sont pas non plus sans intérêt.

Les mesures d'hygiène qu'on y voit prescrites sont, d'ailleurs, véritablement sages, sous quelque point de vue qu'on veuille les considérer.

La ci-devant communauté des bouchers de cette ville, nous rappelle une ancienne ordonnance émanée de la mairie de Troyes, avait ses statuts et règlements donnés, en forme de chartes, par le roi Charles V, pendant les grands jours tenus à Troyes en 1374.

Ces règlements avaient été confirmés par différentes lettres patentes des rois Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Il résultait de ces statuts et lettres patentes que les bouchers de la ville et faubourgs de Troyes étaient tenus, comme ils le sont encore, pour la ville, du moins, d'abattre, dans le local appelé la Tuerie, tous les animaux destinés à la nourriture des habitants.

Ils l'étaient aussi de vendre et de débiter leurs viandes dans le bâtiment de la boucherie commune. C'est celui qui, aujourd'hui si difforme et tombant en ruine, est destiné à être démoli pour faire bientôt place à un marché couvert.

Voici le contenu du parchemin relatif à ces matières échappé à la destruction.

J'ai l'honneur de vous l'offrir avec quelques interprétations lexicologiques dont M. Valette de Viriville a bien voulu l'accompagner.

Ordonnance faicte par Henry Masson, Maistre Boucher de la Ville de Troyes, & Faulx-bourgs.

PREMIÈREMENT. Il est ordonné que aucun ne pourra ny ne deura vēdre chair en la boucherie de Troyes ou faulxbourgs, ne autre part en la dicte ville : s'il n'a son serment au mestier de la dicte boucherie. Et que iceluy mestier il fera et exercera bien et deuëment au profit et à la santé du corps de chascune personne, et des bonnes gens (1) : En gardant fermement les statuts du dict mestier cy Dessoubs escrits sur peine de la dicte amende.

ITEM que aucun ne sera reçeu à faire le dict serment au dit mestier, s'il n'est trouué suffisant à faire le dict mestier au regard des preud'hommes iurez en iceluy mestier : et comme il sera trouué suffisant pour faire le dict mestier. Et quand il anra fait le serment, il doibt vne paire de chausses au dict maistre, bonnes et suffisantes : et le vin aux compagnons du dit mestier, selon lesgard et ordonnance des preud'hommes iurez au dit mestier. Et sil est refusant de ce faire : le dit maistre boucher luy pourra defendre de vendre chair sur peine de la dicte amende.

ITEM la forme du serment est que chacun qui est de nouuel reçeu au dit mestier, doibt faire ce qui s'ensuyt. C'est à sçauoir qu'il iure en l'église, et sur

---

(1) La population, le menu peuple. V. V.

les sainctes Evangiles de Dieu. Qu'il tuera et vendra chair bonne et lealle : ne autre ne tuera ny ne vendra fera tuer ou vendre, ny ne souffrira vendre par autres qu'il ne le die au maistre boucher, ou à celuy qui pour luy sera commis. Aussi qu'il ne vendra bestes qui soient morces (1) de loup, ne bestes qui ayent faonné iusques neuf iours soient passez.

ITEM qu'il ne vendra bestes glayreuses sur peine de confiscation de la dicte chair, et sera ladite chair enterrée. Et pareillement les cuirs d'icelles bestes confisquez au dit maistre boucher. Aussi ne se vēdra chair qui soit punaise : et s'il salle chair, il ne l'apportera en la dicte boucherie jusques neuf iours soient passez. Et s'il va tuer aucune chair à festes de village, il ne l'apportera point pour vendre à la dicte ville de Troyes, à peine de la dicte amende.

ITEM qu'il ne vendra bestes qui ayent fis ne pertuis coulant (2) ny apostume aux rognons, ny perles (3) au corps vilaines. Ne aussi il ne vendra ne tuera Truyes eschauffees qu'il n'y aye neuf iours passez, à peine de la dicte amende.

ITEM ne tuera aucune brebis depuis Noel jusques a Pasques à peine de la dicte amende.

ITEM ne tuera pourceaux quelque ce soit, depuis le premier iour de May, jusques au dernier iour d'Aoust, à peine de la dicte amende.

ITEM ne vendra dedans la halle de la dicte boucherie armaille (4) ne brebis si elle n'a vn an : et n'y vēdra veau, s'il n'a du moins quinze iours.

---

(1) Mordues.

(2) Fistules.

(3) Gales, bubons, expression poétique.

(4) Bête à corne. (*Armentum.*) V. V.

AVSSI ne vendra en la dicte boucherie chair fraischement tuée, jusques elle soit suffisamment refroidie du iour au lendemain, et ne laissera en garde en sa maison ou autre part hors de la dicte boucherie, le crex (1) d'aucune armaille. Et s'il à chair qui soit punaise salée, il la doibt escharner ou faire escharner, et porter la chair aux champs ou faire porter pour l'enterrer, à peine de la dicte amende.

ITEM qu'il n'yra ne enuoira aucune personne chez Huillier, Ladres et Meselz (2), ne chez Barbiers, pour y acheter quelque beste qu'il sçache ou puisse scauoir estre venuë d'iceux Huiliers, Ladres, ou Barbiers, ne vendra ne fera vendre à aucuns, sur peine de soixante solz tournois d'amende au Roy nostre sire, et soixante solz pour le dit maistre boucher.

Et aussi qu'il n'yra ny enuoira achepter bestes de mories (3) courans, ne chair de bestes qui soit de mories courans, et n'en vendra ne fera vendre par autres, sur peine de la dicte amende.

ITEM que aucuns ne vendra dedās la dicte boucherie chair sursumee (4), sur peine de la grosse amēde et

---

(1) C'est, je crois, la tête en termes de chasse et de blason, c'est-à-dire l'os frontal avec les cornes.

(2) Lépreux. Cet article donne lieu à trois remarques ou suppositions assez notables :

1° En 1604, la ladrerie et la lèpre humaine n'avaient point encore disparu; 2° Les huiliers paraissent avoir, dès cette époque, extrait des sucs oléagineux des substances animales et même de débris d'animaux; 3° Il paraîtrait que les barbiers, qui étaient chirurgiens, sacrifiaient aussi des animaux pour des expériences médicales.

(3) Epizooties, endémies. *Moren*, *morein*, *morcineux*, *morne*, se disait d'une brebis malade, d'une *mortalité*.

(4) Ladre. V. V.

de perdre la dite chair. Et ne se pourra vendre la dicte chair sursumee, sinon derriere la dicte boucherie, à peine de la dicte amende et confiscation de la dicte chair pour les prisonniers, si autrement y est trouué.

AUSSI sont faictes deffenses à tous bouchers de nouuel venus, de ne vendre chair jusques a ce qu'ils ayent baillez pleige audit maistre boucher, de la somme de soixante liures pour satisfaire aux mal-versations qui s'y pourraient commettre : ou pour payer les marchans ausquels ils seront redeuables pour chascune fois.

ITEM est deffendu à tous bouchers de n'escorcher Chiens, Chats, ne Chevaux, ny autres bestes qui sont deffendües de ce faire, sur peine de la dicte amende de soixante solz tournois pour le Roy nostre sire, et soixante solz pour le dict maistre boucher, où sur peine d'estre priué vn an et vn iour du dict mestier.

ITEM encores par ordonnance du dict mestier, que si vn des dicts bouchers, ou plusieurs auoit ou auoient chair ou il y eust suspection, et aucuns des dicts bouchers iurez au dict mestier. Deffend à iceluy ou à ceux qui ont la dicte chair soupsonneuse, que icelle chair ne se vendent, iusques elle ne soit esclarcie de la dicte suspection, ou autrement ils payeront soixante solz tournois au Roy et soixante solz au dict maistre boucher.

ITEM est deffendu à tous bouchers de n'achepter aucunes bestes de regratiers (1) dedans la Banlieüe de Troyes, à peine de la dicte amende.

Faict à Troyes, ce dernier iour de Feburier Mil six cens quatre.

---

(1) Revendeurs.

CULTURE ET ALTÉRATION

DES

Pommes de Terre en 1845,

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Deux causes ont contribué, en 1845, à inspirer des inquiétudes sur la récolte des pommes de terre, cette précieuse ressource des classes nécessiteuses et de l'industrie agricole. Le rendement général de la culture a été inférieur au produit des années ordinaires, et les tubercules ont été atteints d'une altération grave non observée jusqu'à ce jour, qui a fait craindre un instant la perte de la récolte entière. M. le ministre de l'agriculture, voulant apprécier ce qu'il y a de fondé dans l'alarme qui a gagné toutes les populations, s'est adressé aux Sociétés d'Agriculture et aux Comices, pour obtenir des renseignements certains. Il a paru utile à la Société de consigner dans ses mémoires la série des questions posées par M. le Ministre et les réponses transmises par la Société, tant en son nom qu'au nom des Comices, en ce qui concerne le département de l'Aube.

Les questions posées par M. le ministre de l'agriculture sont celles-ci :

1° Quelle est l'importance proportionnelle de la culture des pommes de terre dans chaque arron-

dissement du département, dans la grande, la moyenne et la petite culture?

En d'autres termes, quel est approximativement le rapport d'étendue des cultures de pommes de terre aux cultures des céréales d'automne, par exemple?

2° Quelle est la destination générale du produit de cette culture? La vente? La consommation par les hommes? La consommation par les porcs? La consommation par d'autres animaux que les porcs? La distillation, la féculerie, etc.?

3° Quelle récolte précède ordinairement la culture des pommes de terre?

4° Quelle récolte succède habituellement à la culture des pommes de terre?

5° Quelles sont les variétés cultivées en grand, et quelle est l'époque de leur maturité?

6° Quel est le rendement ordinaire par hectare, en 1844, par exemple?

7° Quel a été le rendement moyen à l'hectare en 1845?

8° Sur cette quantité, quelle est la proportion des tubercules plus ou moins altérés, et dans quelles circonstances cette altération s'est-elle montrée avec le plus d'intensité?

9° Quel usage a-t-on fait des tubercules altérés?

10° A-t-on pris quelques précautions spéciales pour la conservation des tubercules non altérés? Quelles sont ces précautions?

11° Compte-t-on prendre des précautions spéciales pour les cultures de 1846? Lesquelles?

Il résulte des renseignements recueillis par la Société et par chacun des Comices, que ces questions doivent être ainsi résolues :

1° Dans les cinq arrondissements du départe-

ment de l'Aube, le rapport d'étendue de la culture de la pomme de terre à celle des céréales d'automne, est de 1/30e dans la grande culture; 1/20e dans la moyenne; et 1/10e dans la petite culture.

2° La destination la plus générale des pommes de terre récoltées est la vente. La consommation par les hommes s'élève au sixième de la récolte totale; un huitième est destiné à la reproduction; le surplus est consommé par les bestiaux et par les animaux domestiques, surtout par les porcs. — Il n'existe dans le département aucune féculerie et aucune distillerie de quelqu'importance.

3° et 4° La culture des pommes de terre suit ordinairement la récolte des céréales de mars; la culture des céréales d'automne lui succède habituellement.

5° Les espèces cultivées en grand sont la pomme de terre jaune de Hollande tardive qui se récolte en octobre, et, notamment, surtout depuis quelques années, la pomme de terre jaune hâtive qui pourrait se récolter à la fin du mois d'août, mais qui n'est ordinairement récoltée qu'au milieu de septembre.

6° Le rendement ordinaire par hectare varie suivant la qualité des terrains. La moyenne, pour le département de l'Aube, en 1844, peut être évaluée à 200 hectolitres.

7° En 1845, le rendement n'a été que de 160 hectolitres par hectare.

8° Sur cette quantité, la proportion des tubercules altérés au moment de la récolte a éprouvé des variations notables, suivant les lieux. Elle a varié de 1/2 à 1/3, 1/4, 1/10e, 1/20e. On peut l'évaluer, en moyenne, à 1/4 pour tout le département. C'est surtout dans les terrains humides et dans les terrains bien fumés que l'altération a été le plus

considérable. Dans les terrains légers, dans les terrains calcaires et dans ceux qui étaient situés sur des pentes rapides, en général, les pommes de terre n'ont présenté aucun cas d'altération.

Depuis la récolte terminée, l'altération a continué à se développer dans les tubercules conservés. Elle paraît atteindre principalement ceux qui ont été récoltés par les temps humides et ceux qui n'ont pas été placés après la récolte dans des lieux suffisamment secs.

9° Quelques cultivateurs ont abandonné dans les champs les tubercules altérés. Le plus grand nombre les a recueillis et les a fait manger sans inconvénient aux bestiaux, après en avoir enlevé la partie altérée.

10° Pour conserver les tubercules non altérés, on les a séparés de ceux qui avaient subi une altération et on a visité avec soin les tas, mais ces soins paraissent avoir eu peu d'efficacité. On a aussi essayé de mélanger aux pommes de terre, dans les silos, des menues pailles et de la chaux en poussière. Les précautions qui ont été employées avec le plus de succès ont consisté à rentrer les pommes de terre par le temps sec, à les déposer provisoirement sous des hangards ouverts pour achever de les sécher, et, enfin, à les placer pour les conserver dans des bâtiments clos où les tubercules se sont trouvés à l'abri de la gelée et de l'humidité. Plusieurs cultivateurs disent avoir évité ainsi toute atteinte de la maladie régnante.

11° Les précautions spéciales pour la culture de 1846 consistent surtout dans le choix et la conservation des tubercules destinés à la reproduction, et dans le choix des terrains destinés à cette culture. En général, on attache peu d'importance aux modes

de culture, l'altération ayant atteint, en 1845, avec autant d'intensité, les pommes de terre cultivées par les jardiniers que celles qu'a produites la grande culture.

COMPTE RENDU

DES

Travaux des Comices Agricoles

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

EN 1845.

Arrondissement de Troyes.

Bureau central. — MM. Charles Doé, président; De Villemereuil, vice-président; Milliere, secrétaire; A. Gayot, vice-secrétaire; Lasneret, trésorier. Délégués des cantons : MM. Lepine, De la Rupelle, D'Auzon, général Rambourgt, Tarin-Blampignon, Costel, Jacquier, Bourgoin, Clément père.

Le 7 septembre 1845, le bureau central du Comice de l'arrondissement de Troyes a tenu, à Estissac, une séance solennelle pour la distribution des primes, dont le Comice avait arrêté le programme dans sa séance générale du mois de mars précédent. Dans une allocution remarquable, M. Charles Doé, président du Comice, a fait ressortir tous les avantages qui peuvent résulter, même pour la petite culture, de l'élève des bestiaux et de l'extension de la culture des plantes fourragères; et s'adressant plus

particulièrement, en terminant, aux habitants du canton d'Estissac, il les a engagés à mettre en valeur la vaste étendue de terres qui reste improductive dans la vallée de la Vanne, en y cultivant les plantes légumineuses destinées à la nourriture des bestiaux. Après ce discours, qui a été accueilli par une vive sympathie, les noms des lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIMES AUX CULTURES FOURRAGÈRES.

Première prime. — 200 francs avec médaille d'argent, à M. Claude Huot, propriétaire à Fontvannes, canton d'Estissac.

Deuxième prime. — 100 francs avec médaille d'argent, à M. Colson, fermier à Bercenay-en-Othe, même canton.

Mention honorable avec médaille de bronze, à M. Moreau, fermier à Bucey-en-Othe.

PRIMES AUX SERVICES PERSONNELS RENDUS A L'AGRICULTURE.

Bergers.

Première prime. — 40 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes avec médaille d'argent, à Guillaume Cottin, berger du hameau de Riancey, depuis 29 ans sans interruption.

Deuxième prime. — 20 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes, avec médaille d'argent, à Jean Marguenot, attaché depuis plus de 26 ans, en qualité de gardien de troupeaux, au service de M. le marquis Des Reaulx, de Brantigny.

Mention honorable avec médaille de bronze, à Edme Lagoguez, berger depuis 35 ans du troupeau de la commune de Pavillon.

Valets de ferme.

Première prime. — 40 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes, avec médaille d'argent, à Louis Chardon, valet de ferme depuis 25 ans, sans interruption, de M. Rincent, propriétaire et meunier à Estissac.

Deuxième prime. — 20 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes avec médaille d'argent, à François Henry, valet de ferme depuis 17 ans de M. Perricourt-Honnet, propriétaire et cultivateur à Piney.

Mention honorable avec médaille en bronze, à Gabriel Guyot, domestique depuis 18 années de M. Guyot-Cardon, de Maraye-en-Othe.

Servantes de ferme.

Première prime. — 40 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes, avec médaille d'argent, à Reine Rousseau, attachée depuis 24 ans, en qualité de fille de basse-cour, au service de M. Devertu, propriétaire à Estissac.

Deuxième prime. — 20 francs en un livret de la caisse d'épargne de Troyes avec médaille d'argent, à Anne Perrier, fille de basse-cour depuis 26 ans, sans interruption, de M. Bonnemain, propriétaire et cultivateur à Bucey-en-Othe.

PRIMES A L'AMÉLIORATION DES RACES.

Etalons.

Première prime. — 200 francs avec médaille d'argent, à M. Bernut, de Saint-Benoît-sur-Seine.

Deuxième prime. — 100 francs avec médaille d'argent, à M. Varlet, propriétaire à Saint-Lyé.

Poulains.

Prime. — 200 francs avec médaille d'argent, à M. Julien Bailly, de Saint-Julien.

Pouliches.

Première prime. — 100 francs avec médaille d'argent, à M. Prin, de Saint-Benoît-sur-Seine.
Deuxième prime. — 50 francs avec médaille d'argent, à M. Clairin, de Villehardouin.

Taureaux.

La prime de 150 francs a été partagée *ex æquo* entre MM. Davoine, de Chennegy, canton d'Estissac, et Aubrat, de Rigny-le-Ferron. Une médaille d'argent a été donnée à M. Davoine, et une médaille de bronze à M. Aubrat.

Génisses.

Une prime de 150 francs avec médaille d'argent, à M. Colson, de Bercenay-en-Othe, canton d'Estissac.

Agneaux.

Une prime de 150 francs avec médaille d'argent, à M. Lafosse, maître de poste à Montiéramey.
La prime de 200 francs a été partagée entre M. Saviniat, de Paisy-Cosdon, et M. Laurent, de Fonvannes, avec une médaille de bronze à M. Laurent, et une médaille d'argent à M. Saviniat.

PRIMES AUX LABOURS ET AUX INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Labours.

Premier prix. — 100 francs avec médaille d'argent, à M. Marot, de Rouilly-Saint-Loup.

Deuxième prix. — 80 francs avec médaille d'argent, à M. Adolphe Nieps, de Fontvannes.

Troisième prix. — 60 francs avec médaille d'argent, à M. Louis Chevalier, de Villemaur.

Première mention honorable avec médaille de bronze, à M. Simon Brulé, de Bercenay-en-Othe.

Deuxième mention honorable avec médaille de bronze, à M. Edme Courtois, de Paisy-Cosdon.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Premier prix de 100 francs avec médaille d'argent, à M. Alexandre Millard, serrurier-mécanicien à Piney.

Un semoir nouveau a aussi été soumis à la commission, et lui a paru réunir beaucoup de perfectionnements et d'améliorations, notamment en ce qui concerne l'économie de la semence; mais comme ce semoir était présenté au nom d'un propriétaire étranger à l'arrondissement de Troyes, la commission n'a pas cru devoir l'admettre au concours.

En conséquence, le second prix a été réservé.

Chacun des lauréats est venu en personne, sur l'estrade, recevoir des mains du président la récompense qui lui avait été accordée.

La distribution des primes terminée, on a tiré au sort le canton dans lequel devra se tenir, en l'année 1846, la séance solennelle du comice agricole. Le sort a désigné le canton d'Aix-en-Othe.

Arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Bureau central. — MM. Demeufve, député, président; Bertin-Delaunay, vice-président; Walcke-

naer, secrétaire; Dubois, vice-secrétaire; Simon-Garçonnat, trésorier; Jozon et Bossuot, délégués des cantons.

Dès la première année de son organisation, les ressources de ce Comice se sont élevées à la somme de 4,285 fr., dont l'emploi en primes et en médailles d'honneur a été déterminé par le bureau, dans sa séance du 21 octobre 1844. La distribution des primes et des médailles a eu lieu sur la place d'armes de Nogent, le 15 juin 1845. Voici les noms des lauréats :

PRIX DE MORALITÉ.

Bergers.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 60 fr., à Pierre Simonnet, pour 35 années de service sans interruption, dans la même ferme, chez M. Du Preuil, de Pouy.

Deuxième prix. — 40 francs, à Pierre Gérard, pour 23 années de service chez M. Bossuot, de la Saulsotte.

40 francs, à André Lagrange, pour 22 années de service chez M. Dumont, de Soligny.

Vachers.

Prix. — Une médaille de bronze et 40 francs, à Nicolas Thomas, pour 23 années de service, commune de Périgny.

Charretiers.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 40 fr., à Nicolas Oudin, pour 15 années de service chez M. Foucault, maire à la Villeneuve-au-Châtelot.

Deuxième prix. — 20 francs, à Laurent Simonnet, pour 15 années de service chez M. Bossuot, de la Saulsotte.

Servantes.

Prix hors ligne. — Une médaille de bronze et 50 francs, à Catherine Boyard, pour 31 années de service chez M. Godier, de la Chapelle.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 40 fr., à Henriette Gennerat, femme Thiellement, pour 17 années de service, chez M. Bertin-Delaunay, de Nogent.

Deuxième prix. — 20 francs, à Catherine Gouthier, pour 17 années de service chez M. Gautrin-Gillon, de Nogent.

Batteurs en grange.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 40 fr., à Félix Trugal, pour 25 années de service chez M. Gennerat, maire de Périgny-la-Rose.

Deuxième prix. — 20 francs, à Etienne Roussin aîné, pour 20 années de service chez M. Claude-Nicolas Foucault, de la Villeneuve-au-Châtelot.

Manouvriers.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 40 fr., à Pierre Godier, pour 26 années de service chez M. Tisserand et autres, des Granges.

Deuxième prix. — 20 francs, à Jean-Pierre Soulier, pour 15 années de service chez M. Jozon, de la Chapelle.

Gardes-champêtres.

Une médaille d'argent au sieur Antoine Adam, pour 29 années de service dans la commune de Villadin.

Une médaille d'argent, à Louis-André Chassedieu, pour 35 années de service dans la commune de Soligny.

Une médaille d'argent, à Edme-Eustache Portat, pour 24 années de service dans la commune de la Saulsotte.

Une médaille d'argent à Alexandre-Camélien Lauxerrois, pour 12 années de service dans la commune de Nogent.

Labourage.

Premier prix. — 70 francs et une médaille d'argent à Etienne Jarry, charretier chez M. Roussat, à Nogent.

Deuxième prix. — Une médaille de bronze et 50 francs, à Louis Guyard, charretier chez M. Aubineau, au Clos-de-Mâcon.

Troisième prix. — Une médaille de bronze et 40 francs, à Peltret, charretier chez M. de Mellanville, à Marcilly-le-Hayer.

Quatrième prix. — Une médaille de bronze et 30 francs, à Blanchot, charretier chez M. Gautrin-Drouin, de Nogent.

Prix hors ligne. — 20 francs et mention honorable, à Charlu, charretier chez M. Walckenaer, du Paraclet, comme ayant le mieux labouré, mais ne remplissant pas toutes les conditions du concours.

Juments. (*Deux concurrents.*)

Deuxième prix. — Une médaille de bronze et 40 francs, à M. Lauxerrois, fermier à Poussey.

Poulains.

Deuxième prix. — Une médaille de bronze et 20 francs, à M. Gennerat, propriétaire à Périgny.

Mention honorable pour M. Herluison, de Marcilly, qui ne réunissait pas les conditions du concours.

Pouliches.

Premier prix. — Une médaille de bronze et 20 fr., à M. Crécy, fermier au Mériot.

Deuxième prix. — 20 francs, à M. Toussaint Gennerat, propriétaire à Périgny.

Taureaux.

Deuxième prix.—Une médaille de bronze et 40 fr., à M. Aubineau, du Clos-de-Mâcon.

Vaches.

Premier prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Razy, de Nogent.

Deuxième prix. — Une médaille de bronze et 40 francs, à M. Aubineau, du Clos-de-Màcon.

Troisième prix.—Une médaille de bronze et 30 fr., à M. Claude Brigeon, de Nogent.

Quatrième prix. — Une médaille de bronze et 20 francs à M. Bertin-Delaunay, de Nogent.

Brebis.

Premier prix. — Une médaille d'or et 100 francs, à M. Razy, de Nogent.

Deuxième prix. — Une médaille d'argent et 60 fr., à M. Godier, de la Chapelle.

Troisième prix. — Une médaille de bronze et 40 fr., à M. Bossuot-Gennerat, de la Saulsotte.

Quatrième prix. — Une médaille de bronze et 30 francs, à M. Walckenaer, du Paraclet.

Béliers.

Mention honorable à M. Jozon.

Aucune prime n'a pu être attribuée aux pro-

priétaires de béliers, qui n'avaient pas rempli les conditions du concours.

Bonne tenue de ferme.

Prix. — Une médaille d'or, à M. Walckenaer, du Paraclet.

Plantes fourragères et sarclées.

Premier prix. — Une médaille d'argent et 70 fr., à M. Bossuot-Gennerat, de la Saulsotte.

Deuxième prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Michon, de Courtioux.

Troisième prix. — Une médaille de bronze et 50 francs à M. Gautrin-Drouin, de Nogent.

Le bureau avait décerné 6 prix pour l'encouragement de l'éducation et de l'amélioration de la race chevaline; ces 6 prix n'ont pu tous être distribués : la rareté des sujets, la médiocrité des espèces en général, a forcé le bureau à n'accorder que trois deuxièmes prix.

De deux prix affectés à l'encouragement des taureaux, un seul, et le second seulement, a pu être accordé.

Le bureau a annoncé qu'il affecterait, chaque année, une médaille d'honneur en faveur de la ferme qui se distinguerait de toutes les autres, par les conditions suivantes :

Exploitation bien entendue, culture soignée des terres, assolement combiné de telle sorte que la paille et le fourrage soient dans une proportion suffisante et économique pour soutenir la fertilité du sol et entretenir les instruments naturels et vivants de cette fertilité; enfin, ordre et propreté dans l'intérieur, distribution bien entendue de tout le maté-

riel de l'exploitation, conservation et manipulation des engrais, culture appropriée à chaque nature de terrain, rotation judicieuse des produits à demander au sol, suivant sa nature et sa fertilité.

Cette distinction sera attribuée annuellement à chaque canton, et, pour l'année 1846, le canton appelé à concourir sera ultérieurement déterminé.

Le concours du comice se tiendrait, pour l'année 1846, dans le canton de Villenauxe.

La Société regrette de ne pouvoir rendre compte des travaux des Comices d'Arcis-sur-Aube, de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, dont les comptes-rendus ne lui ont pas encore été envoyés.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1845.

Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT. Quantités.	FROMENT. Prix moyen. f. c.	MÉTEIL. Quantités.	MÉTEIL. Prix moyen. f. c.	SEIGLE. Quantités.	SEIGLE. Prix moyen. f. c.	ORGE. Quantités.	ORGE. Prix moyen. f. c.	AVOINE. Quantités.	AVOINE. Prix moy. f. c.
Janvier . . .	1re	7631	15 26	291	11 08	2248	8 63	1711	7 89	4926	5 42
	2e	6361	15 20	325	10 82	2983	8 50	2156	7 59	5040	5 49
Février . . .	1re	5537	14 86	306	10 56	2019	8 36	1631	7 72	3151	5 65
	2e	2044	15 20	128	11 71	794	8 23	492	7 93	1984	5 75
Mars	1re	5640	15 75	458	10 44	2197	8 59	2522	7 58	4856	5 73
	2e	5637	16 »	305	10 98	1933	9 16	1832	8 58	4521	6 45
Avril	1re	6064	15 68	252	11 97	2000	8 74	2094	7 94	4522	6 29
	2e	5798	15 27	322	11 02	1921	8 62	2297	7 68	3416	5 97
Mai.	1re	5917	15 10	466	11 25	2220	8 53	2116	7 05	3115	5 95
	2e	7575	15 56	544	10 78	2283	8 81	1911	7 36	4882	5 95

Juin.	1re	5378	15 55	275	10 84	1799	8 74	1503	7 17	2995	5 93
	2e	5886	15 40	284	11 28	2260	9 61	1413	6 82	3219	5 56
Juillet. . . .	1re	4480	15 29	291	10 96	2151	8 45	1300	6 62	2887	5 80
	2e	5934	15 76	258	11 59	1875	8 70	1120	6 70	3226	5 85
Août	1re	3424	16 57	160	11 35	1010	9 42	709	6 62	2951	5 76
	2e	6899	18 21	249	11 97	2108	10 59	1136	7 83	2708	5 70
Septembre .	1re	6288	18 24	209	11 87	1611	10 39	835	7 19	2683	5 92
	2e	7773	18 72	257	12 02	1735	10 86	1186	8 11	2865	6 05
Octobre. . .	1re	6410	19 38	217	12 45	1443	11 26	1377	8 64	3104	5 93
	2e	10407	21 03	315	14 05	1013	12 51	1318	8 93	4175	6 25
Novembre. .	1re	10502	20 88	373	14 88	1363	13 13	2628	9 84	5998	6 59
	2e	8867	20 80	408	14 56	1405	13 03	3199	9 95	6083	6 51
Décembre. .	1re	8996	20 68	350	14 71	1909	13 33	2740	9 95	5837	6 32
	2e	6274	20 16	338	14 26	1364	12 95	2236	9 77	4263	6 70
Totaux.		155722		7781		43644		41462		93407	
Prix moyen de l'année. .			17 10		11 97		9 96		7 97		5 98

Suite des *Mercuriales de l'année* 1845.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. — FARINES de FROMENT (les 100 kil.) Prix moyen.	PAIN (le kilogram.) Blanc.	PAIN (le kilogram.) Bis-blanc	POMMES DE TERRE (l'hect.) Prix moyen.	VIANDE (le kilogramme). Bœuf.	VIANDE Vache.	VIANDE Veau.	VIANDE Mouton	VIANDE Cochon	Fourrages (le quintal métrique). Foin.	Fourrages Paille.	Combustibles. — BOIS (le stère). Chêne.	BOIS Autres essences	CHARBON (l'hectol.) Bois.	CHARBON Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1er	25 45	27 »	22 43	2 18	» 94	» 90	» 93	» 94	1 »	5 57	3 35	11 92	8 43	3 50	4 91
	2e	25 45	26 18	21 50	2 14	» 94	» 89	» 93	» 91	1 06	5 57	3 32	11 93	12 50	3 50	4 91
Février	1er	26 »	25 68	21 32	2 12	» 94	» 90	» 93	» 96	1 10	5 50	3 13	12 »	10 70	3 50	5 87
	2e	26 55	26 36	21 79	2 20	» 94	» 91	» 95	» 99	1 03	5 18	3 03	12 07	10 77	3 50	4 92
Mars...	1er	26 55	26 06	21 52	2 42	» 93	» 88	» 92	» 98	1 03	5 50	3 59	11 98	11 76	3 50	4 92
	2e	26 55	26 59	22 50	2 29	» 94	» 90	» 92	» 98	1 04	5 72	3 43	12 04	8 66	3 33	4 92
Avril...	1er	26 57	27 05	22 50	2 20	» 94	» 90	» 90	» 99	1 05	5 75	3 55	11 95	10 77	3 33	5 08
	2e	26 55	26 93	22 29	2 10	» 94	» 89	» 87	» 99	1 04	5 86	3 59	11 86	10 77	3 33	4 92
Mai.....	1er	26 55	26 70	22 29	2 12	» 94	» 90	» 87	» 99	1 04	5 89	3 66	10 94	10 73	3 33	4 92
	2e	26 55	27 04	22 83	2 30	» 94	» 90	» 85	» 99	1 04	6 03	3 81	11 93	10 78	3 33	4 91

Digitized by Google

Juin....	1re	26 55	26 82	22 08	2 26	» 94	» 90	» 85	1 02	1 06	6 03	3 84	10 69	10 81	3 33	4 92
	2e	26 55	26 82	21 88	2 »	» 94	» 89	» 85	1 02	1 04	5 88	4 01	10 80	8 72	3 33	4 92
Juillet.	1re	26 55	27 16	22 71	2 »	» 94	» 90	» 88	» 96	1 08	5 56	4 62	12 03	10 84	3 66	4 92
	2e	26 55	27 25	22 50	2 »	» 92	» 87	» 88	1 02	1 01	6 08	4 05	12 11	8 75	3 66	4 92
Août...	1re	26 41	26 05	22 50	2 »	» 92	» 87	» 87	1 06	» 98	5 79	3 97	11 99	10 85	3 33	4 95
	2e	28 95	28 38	23 19	3 50	» 94	» 89	» 92	1 03	1 »	5 83	3 88	12 16	10 80	3 33	4 92
Sept....	1re	28 95	29 25	24 64	3 50	» 93	» 89	» 93	1 01	1 »	6 35	4 12	12 15	8 87	3 66	5 25
	2e	28 95	29 38	24 80	2 57	» 93	» 90	» 94	1 01	» 99	6 12	4 42	12 77	10 96	3 66	5 25
Octob..	1re	27 50	30 02	25 50	2 98	» 95	» 91	» 94	» 95	1 »	6 98	4 52	12 23	10 85	3 66	5 25
	2e	38 23	31 33	26 11	3 09	» 94	» 90	» 92	1 »	1 01	6 69	4 86	12 41	8 85	3 66	5 25
Nov.....	1re	38 15	32 50	27 68	3 25	» 94	» 90	» 97	» 97	1 »	6 36	4 45	11 30	10 94	3 66	5 25
	2e	37 67	33 18	27 93	3 37	» 95	» 90	» 98	» 93	1 01	6 30	4 44	11 33	10 83	3 66	5 »
Déc.....	1re	37 25	33 41	28 57	3 65	» 92	» 88	» 97	» 94	1 02	6 42	4 27	11 38	11 12	3 66	5 25
	2e	38 94	33 41	28 93	3 71	» 92	» 89	» 93	» 95	1 02	6 42	4 40	11 40	10 77	3 66	5 25
Prix moyen de l'année.......		33 42	28 36	23 20	2 71	» 94	» 91	» 92	1 »	1 03	6 15	3 90	11 82	9 83	3 45	5 10

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans les Nos 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 *et* 96, *formant la* 23e *et la* 24e *année des Mémoires de la Société.*

23e ANNÉE.

Pages.

24e ANNÉE.

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ. — TROYES.

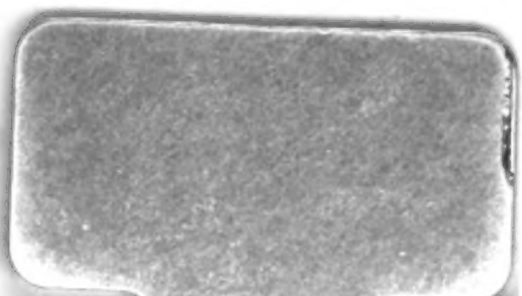

Digitized by Google